

Presented to
The Library
of the
University of Toronto

by
for
ART 68

HANDBOUND
AT THE



UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS

11310

ARCHIVES DE L'ART FRANÇAIS

RECUEIL DE DOCUMENTS INÉDITS

PUBLIÉS PAR LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

NOUVELLE PÉRIODE

TOME V

CORRESPONDANCE

DE

NICOLAS POUSSIN

PUBLIÉE D'APRÈS LES ORIGINAUX

PAR

CH. JOUANNY



PARIS

JEAN SCHEMIT

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

52, RUE LAFFITTE

1911

REVUE DE LA LITTÉRATURE
DE LA LANGUE FRANÇAISE
REVUE DE LA LITTÉRATURE
DE LA LANGUE FRANÇAISE
REVUE DE LA LITTÉRATURE
DE LA LANGUE FRANÇAISE
REVUE DE LA LITTÉRATURE
DE LA LANGUE FRANÇAISE

CORRESPONDANCE
DE
NICOLAS BOUSSIN
ÉDITÉE PAR M. BOUSSIN



N
6841
A82
n.pér.
t.5

REVUE DE LA LITTÉRATURE
DE LA LANGUE FRANÇAISE
REVUE DE LA LITTÉRATURE
DE LA LANGUE FRANÇAISE
REVUE DE LA LITTÉRATURE
DE LA LANGUE FRANÇAISE
REVUE DE LA LITTÉRATURE
DE LA LANGUE FRANÇAISE

A MONSIEUR CH.-V. LANGLOIS

HOMMAGE TRÈS RECONNAISSANT

INTRODUCTION

I.

Le texte de cette édition est celui des manuscrits autographes, alors que l'édition de Quatremère de Quincy (1824) eut pour base une copie, conservée depuis à la bibliothèque de l'Institut. Cette copie ne donnait pas quelques phrases et post-scriptum oubliés; elle présentait quelques autres erreurs, notamment des noms propres mal lus¹, mais elle eût constitué une publication encore satisfaisante si l'éditeur ne lui avait imposé des modifications innombrables. Celles qui sont relatives à la lecture plus facile du texte (coupure des phrases trop longues, conjonctions peu utiles supprimées, accords grammaticaux rétablis, concordance des temps des verbes, etc.) sont excusables et peu nui-

1. Exemple : 15 oct. 1645, le cardinal *Floze* pour le cardinal *Sforze*.

l'amitié; le 6 août 1639, *souvent* donne *sûrement*; le 20 novembre 1644, *son tour* est écrit *son atour*; le 26 mai 1642, les *entendus* s'appellent les *connaisseurs*; le 11 juin 1641, une promesse de *ne vous pas faire tort* devient celle de *seconder vos efforts*, etc.

Nous aurions mauvaise grâce à insister sur des erreurs dont Ph. de Chennevières n'a pu s'empêcher d'écrire, malgré toute sa courtoisie :

Il n'est pas un tour mi-italien, mi-français, il n'est pas une phrase un peu brève et fière qui n'aient été soumis à la plus énervante castration; rien d'insolite et de charmant qui n'ait été défloré, qui ait échappé au ciseau, qui n'ait passé par la grammaire. En somme, c'est un livre à refaire et des plus urgents. (*Peintres provinciaux*, 1854, t. III, p. 123.)

II.

Dans sa monographie de Poussin, M. Paul Desjardins a démontré lui aussi, p. 7, l'insuffisance de l'édition de Quatremère de Quincy. Ces indications nous inspirèrent le désir du présent travail, que nous commençâmes à la fin de 1907, quand M. Paul Desjardins, consulté sur l'utilité que présenterait une nouvelle publication, nous eut répondu d'une façon très encourageante. Nous poursuivions parallèlement la préparation du

travail et la recherche des moyens de publication, lorsqu'en janvier 1910 nous fûmes mis en relation avec M. Henry Lemonnier, dont le bienveillant appui nous procura l'honneur de placer notre édition sous les auspices de la Société de l'Histoire de l'Art français, dont il était alors président. Celle-ci possédait le dossier réuni par le regretté Ph. de Chennevières en vue d'une édition des lettres de Poussin, autour de laquelle, comme il le dit lui-même, il a « piétiné toute sa vie ». Ce dossier, classé antérieurement par M. Lechevallier-Chevignard, nous fut remis en septembre 1910. Notre texte était dressé et les notes rédigées, mais les copies prises par M. de Chennevières nous apportèrent une vérification indispensable et en particulier une copie plus exacte de treize lettres en italien publiées avec quelques arrangements dans le recueil de Bottari.

III.

Les originaux actuellement connus de lettres de Poussin, — minime portion de ce qu'a dû écrire un correspondant aussi régulier dans ses relations, — forment deux groupes :

1° Cent trente-six lettres et six comptes de Poussin à M. de Chantelou, écrits de

1639 à 1665, sont réunis en un superbe manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale de Paris (ms. fr. 12347).

2° Dix-huit lettres de Poussin, adressées pour la plupart à Cassiano del Pozzo, sont disséminées dans diverses collections particulières ou dans quelques dépôts publics.

Occupons-nous d'abord du premier groupe, celui qui est la base de l'étude de Poussin, c'est-à-dire des lettres à M. de Chantelou.

Lettres à M. de Chantelou (ms. 12347).

Elles étaient, par héritage, entre les mains de M. Favry de Chanteloup, petit-neveu du destinataire, quand, en 1754 ou 1755, une copie en fut exécutée sous la direction d'un ami intime, M. Duchesne, prévôt des bâtiments du roi. Les originaux passèrent probablement à M. de Selle, héritier et neveu de M. Favry de Chanteloup, et, vers 1796, on les perdit de vue et on les réputa perdus¹.

Cette croyance donnait une valeur de quasi-original à la copie de 1755. Aussi, dès que l'architecte Dufourny l'eut acquise, projeta-t-il de la publier. La mort l'en empêcha, mais l'Académie des beaux-arts acquit de

1. Voir Ph. de Chennevières, *La peinture française*, p. 307.

ses héritiers cette copie de 1755 et chargea son secrétaire perpétuel, Quatremère de Quincy, de la donner au public. Ce fut l'édition de 1824, chez Didot. La copie de 1755 est restée depuis à la bibliothèque de l'Institut, avec quelques notes que Dufourny avaient réunies en vue de l'édition qu'il méditait et la copie que Quatremère de Quincy (ou son collaborateur, M. Langlès) remit à l'imprimeur de 1824.

On comprend que cette édition ait joui d'une grande autorité. Il aurait fallu pouvoir se reporter à la copie de 1755 pour constater que celle-ci différait à chaque phrase du texte imprimé en 1824, mais le public l'ignorait à peu près. Il accordait à une copie arrangée, embellie à la mode des préjugés littéraires du temps, cette confiance que méritent seuls les originaux imprimés textuellement.

La publication de 1824 faisait loi depuis trente ans quand le hasard fit retrouver les originaux envoyés à M. de Chantelou. Ils furent acquis par la Bibliothèque impériale, le 13 janvier 1857, sous le n° 5062, pour la somme de 5,000 francs, de M. Émile Delapalme, 5, rue Neuve-Saint-Augustin¹. A par-

1. Nous devons ces détails à la parfaite obligeance de M. H. Omont, membre de l'Institut, conservateur des

tir de cette acquisition, qui forma le ms. fr. 12347, il suffit d'ouvrir ce volume autographe pour juger l'édition de 1824. Une nouvelle publication s'imposait et, dès le 28 mars 1857, M. de Chennevières obtenait l'autorisation ministérielle de l'entreprendre.

Il y travailla toute sa vie, et l'édition magistrale qu'il élaborait eût comporté, en plus du texte des lettres, un chapitre de recherches là où les commentateurs ordinaires se contenteraient, — à tort, — de quelques lignes. Plusieurs de ces chapitres formèrent la meilleure part du remarquable *Essai sur la peinture française* publié en 1894; mais l'édition restait à faire, et voici plus d'un demi-siècle que sa nécessité est reconnue.

Signalons un détail important : quand la copie de 1755 fut exécutée, l'original de plusieurs lettres était perdu, notamment celui des premières et de quelques-unes des dernières : la copie de quelques fragments en a été conservée par le scrupuleux Félibien. D'autres lettres se perdirent entre 1755 et 1857 : mais le texte nous en est conservé dans la copie de 1755, actuellement à la bibliothèque de l'Institut. Ces deux sources méritent toute créance : quand on compare

manuscrits. — La plupart des ventes de cette nature se font par l'intermédiaire de notaires.

leur texte avec la partie des originaux qui nous est conservée, on constate que les divergences ne consistent qu'en rajeunissements orthographiques, sans réelle importance.

Lettres à Cassiano del Pozzo.

Ce second groupe, — beaucoup moins nombreux que le précédent, — comprend en majeure partie les lettres écrites en italien par Poussin pendant son séjour à Paris (janvier 1641-septembre 1642) à son illustre protecteur Cassiano del Pozzo. Les originaux, longtemps conservés dans la maison Albani, furent enfin achetés par Dufourny (qui possédait aussi la copie de 1755 des lettres à Chantelou), mais, au lieu d'être acquis par l'Académie des beaux-arts, ils furent vendus et dispersés en 1823, après le décès de Dufourny.

L'Académie les avait négligées parce qu'elles n'étaient plus inédites, comme le furent jusqu'en 1824 les lettres à Chantelou. En effet, Bottari avait publié en 1757, dans les *Lettere pittoriche*, vingt-quatre lettres de Poussin à Cassiano del Pozzo. Depuis 1823, époque de la dispersion des originaux, l'effort devait consister à retrouver leur trace et à établir la fidélité de la publication de Bottari. Le rôle de M. de Chennevières con-

sista surtout dans cette recherche et, grâce à lui, nous savons où sont les originaux de quinze lettres.

C'est la copie de ces originaux, due à M. de Chennevières, qui figure dans cette publication. Pour les lettres dont l'original est encore à retrouver, nous avons dû nous en tenir au texte de Bottari, qui d'ailleurs est un texte presque authentique, à l'exception de corrections grammaticales sans grande importance pour le fond.

IV.

En dehors de ces deux groupes déjà connus : lettres à Chantelou et à del Pozzo, notre effort s'est porté sur la recherche de lettres encore inédites de Poussin. Nous avouons que notre butin a été bien maigre : une lettre à Cass. del Pozzo du 14 juin 1641, conservée à la bibliothèque de Nantes, et la lettre du 20 décembre 1641, également à C. del Pozzo, dont nous devons le texte à l'obligeance de M. le comte Allard du Chollet, qui possède l'original dans sa belle collection d'autographes. Si l'ancienne bibliothèque Barberini ne possède rien de la main de l'artiste, qui vécut quarante ans en relations respectueuses avec la maison princière dont elle garde le nom, on ne se résoudra

pas de sitôt à croire qu'il ne subsiste plus aucune ligne de Poussin, dans cette Italie où il vécut près d'un demi-siècle, à l'époque de sa production et de sa renommée. Nous ne pourrions trop encourager les chercheurs à explorer les dépôts de manuscrits italiens. Même si l'on ne trouvait que des glanes, elles auraient leur valeur, puisque les lettres que nous possédons ne font allusion qu'à un petit nombre de tableaux de Poussin. En un mot, la part italienne d'information sur Poussin reste encore peu connue et mériterait de séduire les chercheurs¹.

La partie inédite de cette publication se compose de :

1° Les *lettres à Cass. del Pozzo* du 14 juin 1641 (bibliothèque de Nantes) et du 20 décembre 1641 (collection de M. le comte Alard du Chollet).

2° Des *sommaires* de quelques lignes que Chantelou avait écrits sur les originaux de presque toutes les lettres reçues de Poussin.

1. Nous exprimerons ici nos remerciements respectueux à Mgr Duchesne, membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions, directeur de l'École française de Rome, qui a bien voulu s'intéresser à la présente publication, et à M. Louis Chatelain, membre de l'École, qui a eu la complaisance de vérifier s'il existait au dos de la *Mort de Germanicus*, à la galerie Barberini, une lettre de Poussin. Cette affirmation de Dufourny ne s'est plus trouvée exacte.

Le copiste de 1755 les ayant négligés, l'édition de 1824 les ignorait complètement. Ces indications résument les lettres, et souvent elles les éclaircissent, en désignant nettement le nom ou le fait auquel Poussin s'est contenté de faire allusion.

3° Six *comptes* écrits de la main de Poussin et adressés par lui à Chantelou pour l'informer de l'emploi de l'argent que celui-ci lui avait confié pour le prix de ses œuvres et pour diverses acquisitions. Ces comptes, qui figurent au ms. 12347, avaient été négligés, comme les sommaires, par le copiste de 1755 (ms. 12347, p. 98, 111, 138, 161, 192, 246).

4° Les *lettres à Chantelou* des 7 novembre 1641, 27 octobre 1643 (post-scriptum), 7 janvier 1649 qui sont dans le ms. 12347 et que le copiste de 1755 avait oubliées.

V.

Une publication, surtout rectificative, ne pouvait être trop scrupuleuse dans la reproduction du texte tel que Poussin l'avait écrit. Toutes les abréviations ont été respectées, bien que beaucoup ne se justifient que parce que Poussin arrive à la fin de la ligne. Nous nous sommes borné à rétablir les accents. Nous n'avons pas même voulu

moderniser la ponctuation : parfois, en effet, une variante de ponctuation peut rattacher un membre de phrase à celui qui précède, alors que, dans la pensée de l'auteur, il se rattache à celui qui suit (ou réciproquement). Poussin ponctue fort peu et fort mal, c'est vrai; souvent, il semble employer la virgule et le point l'un pour l'autre. Là où cette insuffisance de la ponctuation crée une équivoque, nous l'avons laissée subsister, puisque les éléments font défaut pour la trancher. Le souci de la lecture facile nous a fait ajouter un tiret vertical là où le sens exigeait un point sans contestation possible, et où Poussin l'avait oublié.

La division en alinéas est exactement celle du texte original.

Les mots écrits par Poussin, puis rayés par lui, sont rétablis, mais placés entre crochets. Les mots écrits deux fois, les mots écrits en marge sont indiqués en note. Les mots oubliés et écrits en surligne quand Poussin s'est relu sont désignés par une petite *s* italique : *s*.

Il est souvent difficile de savoir quand Poussin a voulu écrire une majuscule, parce que certaines lettres initiales (*C*, *M*, *J*, *R*) sont chez lui presque toujours majuscules, d'autres presque toujours minuscules (*f*, *d*,

p). Nous avons conservé toutes les particularités qui paraissaient voulues. D'ailleurs, l'orthographe de tous les noms propres a été rigoureusement reproduite telle que Poussin l'avait écrite, bien que sa négligence aille jusqu'à écrire, très lisiblement, *Rochelieu* pour *Richelieu*.

Nous terminerons par un hommage bien mérité à la mémoire de M. de Chennevières, qui était plus digne que personne de mener à bien une édition définitive des lettres de Poussin. Nous associerons à son nom la Société de l'Histoire de l'Art français, qui a bien voulu agréer notre travail, ainsi que MM. Paul Desjardins, Henry Lemonnier, Alfred Rébelliau, Paul Bonnefon, Maurice Tourneux, André Fontaine et Pierre Marcel : nous les prions d'accepter le témoignage de notre respectueuse reconnaissance.

Ch. J.

OUVRAGES

CITÉS LE PLUS FRÉQUEMMENT DANS LES NOTES.

Quatremère de Quincy, *Lettres de Nicolas Poussin*, Paris, 1824.

André Félibien, *Entretiens sur les vies et les ouvrages des plus excellents peintres*, Paris, 1666, in-4°.

Giovanni-Pietro Bellori, *Le Vite de' pittori, scultori et architetti moderni*, Roma, per il success. al Mascardi, 1672, in-4°, XII-462 p., pl.

— La *Vie de Poussin* a été traduite par M. Georges Rémond, Paris, bibl. de l'Occident, 1903.

Bottari, *Lettere pittoriche*, 7 vol., Rome, 1757, t. I et II. Traduction française par Jay, en 1817.

Smith, *A catalogue raisonné of the works of the most eminent Dutch, Flemish and French Painters*, London, 1842, in-8°, t. VIII.

H. Chardon, *Les frères Fréart de Chantelou*, Le Mans, 1867.

Ph. de Chennevières, *Essai sur l'histoire de la peinture française*, Paris, 1894.

Bonnaffé, *Dictionnaire des amateurs*, Paris, 1884.

Henry Lemonnier, *L'art au temps de Richelieu et de Mazarin*, Paris, 1893.

Paul Desjardins, *Poussin* (collection des *Grands Artistes*), Paris, 1904.

V. Advielle, *Recherches sur Nicolas Poussin et sa famille*, Paris, 1902.

A. Bertolotti, *Artisti francesi in Roma nei secoli XV, XVI e XVII*, Mantova, 1886.

Correspondance de Gueffier, chargé d'affaires à Rome
(mss. inédits, Paris, Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 356
et suiv.).

Correspondance de Board, secrétaire de Fontenay-Mareuil
(id., fonds Dupuy 343).

CORRESPONDANCE
DE
NICOLAS POUSSIN

1. — POUSSIN A CASS. DEL POZZO¹.

(Bottari, t. I, p. 273.)

Al Sig. Commendatore Cassiano del Pozzo.

Potrebbe essere, che ella mi stimasse importuno, et impertinente, poichè dopo aver ricevute tante cortesie di casa sua, quasi ogni volta, che io le scrivo, devo dimandarne qualche ricompensa. Ma giudicando, che quel che Ella mi ha fatto, è stato, perchè ell' è dotata di buona, nobile, e pietosa natura, mi sono assicurato ancora questa volta di scriverle questa presente, non potendo io medesimo venire a salutarla per amor d'un' incomodità, che m'è intervenuta, per supplicarla di tutte le mie forze d'ajutarmi in qualche cosa, avendone di bisogno tanto, perchè la più parte del tempo io sono infermo, quanto che io non ho nessuna entrata per vivere, che il lavoro delle mie mani.

1. Ce texte n'est connu, comme celui de plusieurs autres lettres, que par la copie insérée par Bottari dans ses *Lettere pittoriche*, t. I, p. 273. La note de Bottari est curieuse : « Cette lettre seule est de la main du Poussin et paraît un billet écrit de Rome. Pour réponse il eut 40 écus. » — Elle donnerait à penser que Bottari n'a publié ses lettres de Poussin que d'après des copies, — sauf celle-là qui lui serait venue en original. [Note de Ph. de Chennevières.]

Ho disegnato l'elefante, del quale (perchè m'è paruto, che V. S. Ill^ma n'aveva qualche desiderio) gliene farò un presente; essendo dipinto con un Annibale montato su, armato all' antica. Per i suoi disegni, ci penso ogni dì, e presto ne finirò qualcheduno.

Il più umile servo de' suoi

PUSSINO.

Au Seig^r Commandeur Cassiano del Pozzo¹.

Il se pourrait que Votre Seigneurie² m'estimât importun et indiscret puisque, après avoir reçu tant de politesses de sa maison³, presque chaque fois que je lui écris, j'ai à lui demander quelque récompense. Mais jugeant que ce qu'elle m'a fait est l'effet d'une nature bonne, noble et secourable, je me suis enhardi encore cette fois à lui écrire la présente, ne pouvant moi-même venir la saluer à cause d'une incommodité qui m'est survenue, pour la supplier de toutes mes forces de m'aider en quelque chose, en ayant tant besoin⁴, car la plupart du temps je suis malade, encore que je n'aie nul moyen de vivre que le travail de mes mains. J'ai dessiné l'éléphant, dont je lui ferai présent (parce qu'il m'a paru que V. S. Ill^me en

1. Cassiano del Pozzo, l'illustre protecteur de Poussin, 1584-1657. — Voir, sur C. del Pozzo : J. Dumesnil, *Histoire des plus célèbres amateurs italiens*, Paris, 1853, p. 467 et suiv. Et surtout : Lumbroso, *Notizie sulla vita di Cassiano del Pozzo*, Turin, 1875.

2. Nous écrirons dorénavant en abrégé, comme Poussin : V. S.

3. Selon Baldinucci, Poussin « avait l'habitude de se dire l'élève dans son art de la maison et du musée du Chevalier del Pozzo ».

4. La nature de cette lettre, qui est une demande de secours, la rattache aux débuts difficiles de Poussin à Rome, où il arriva enfin en 1624.

avait quelque envie); étant peint avec un Annibal monté dessus, armé à l'antique. Pour vos dessins¹, j'y pense chaque jour, et bientôt j'en finirai quelqu'un.

Le plus humble de vos serviteurs,

POUSSIN.

2. — FRAGMENT A STELLA².

« Il fit encore dans le même temps [vers 1637] deux Tableaux, l'un pour la Fleur, Peintre³, où il représenta *Pan et Syringue*⁴; et l'autre pour le sieur Stella⁵, où l'on voit *Armide qui emporte Regnaud*⁶.

1. Cassiano del Pozzo était grand amateur de dessins : « ... entre une infinité de rares dessins qu'il nous fit voir et dont il avait fait une recherche toute particulière... » (Félibien, *Entretiens sur les vies, etc.*, éd. 1705, t. II, p. 59).

2. L'original de cette lettre est perdu, comme celui de toutes celles adressées à Stella. Ces fragments nous ont été conservés par les citations Félibien, éd. 1706, p. 19. — La comparaison des citations de Félibien avec l'original, quand il existe encore, établit la fidélité de la reproduction, à quelques rajeunissements près dans la forme.

3. Nicolas-Guillaume, dit La Fleur, mort en 1663. Il était alors logé au Louvre et prenait le titre de « peintre du roi ». Son surnom lui venait du genre qu'il affectionnait. En 1638, il travaillait à Rome, et c'est alors sans doute que Poussin le connut (voir Rob. Dumesnil, *Le peintre graveur français*, t. IV, p. 11).

4. *Pan et Syrinx*, actuellement au Musée de Dresde.

5. Jacques Stella, né à Lyon en 1596, mort à Paris le 20 avril 1657. Il arriva à Rome en 1623, c'est-à-dire un an avant Poussin, et y devint pour toujours « son très tendre ami » (Bellori, p. 17). Ph. de Chennevières (*La peinture française*, p. 273) a délicatement retracé l'attachement inaltérable que Poussin témoigna à la famille de Stella, après la mort de Jacques, et la piété dont cette « honnête tribu de Lyonnais fidèles » le paya de retour. C'étaient des peintres et graveurs estimés. Le portrait de Condé, qui figure dans le trophée de M. le Prince à Chantilly, est de Stella (peut-être Poussin, par Chantelou, un moment secrétaire du duc d'Enghein, n'est-il pas étranger à cette commande?).

6. Actuellement au Musée de Berlin (n° 288 du *Catalogue de Smith*).

Le premier est présentement dans le cabinet du chevalier de Lorraine¹, et l'autre dans celui de Mr de Boisfranc². Lors que le Poussin envoya celui du sieur Stella, il lui écrivit le soin qu'il avoit pris à le bien faire.

« Jè l'ai peint, dit-il, de la manière que vous verrez, d'autant que le sujet est de soi mol, à la différence de celui de M. de la Vrillière³, qui est d'une manière plus sévère, comme il est raisonnable, considérant le sujet qui est héroïque. »

Le Poussin avoit de grands égards à traiter différemment tous les sujets qu'il représentoit, non seulement par les différentes expressions, mais encore par les diverses manières de peindre les unes plus délicates, les autres plus fortes. C'est pourquoi il étoit bien aise qu'on connût dans ses ouvrages le soin qu'il prenoit. Aussi dans la même Lettre, en parlant au Sieur Stella du Tableau de *la Manne*⁴, qui est aujourd'hui dans le Cabinet du Roi, et auquel il travailloit alors :

« J'ai trouvé, dit-il, une certaine distribution pour

1. Joachim de Seiglière de Boisfranc, conseiller du Roi, surintendant de la maison de Monsieur. M. Bonnaffé (p. 28) dit qu'il possédait deux tableaux de Poussin : *Renaud emportant Armide* et *l'Adoration des Mages* (au Louvre, n° 423).

2. Philippe, dit le Chevalier de Lorraine, favori de Monsieur; personnage équivoque, mais qui se connaissait en tableaux et possédait plusieurs Poussin (*le Passage de la mer Rouge, le Veau d'or, un Paysage avec un grand chemin, Pan et Syrinx peint pour La Fleur*).

3. Louis Phélypeaux, duc de la Vrillière (1599-1681), secrétaire d'État. Il « aimoit extrêmement la peinture et a laissé un cabinet où l'on voit un grand nombre d'excellents tableaux » (Sauval). Poussin peignit pour lui *Camille et le maître d'école* (au Louvre, n° 436).

4. *Les Israélites recueillant la manne* (au Louvre, n° 420). Poussin l'envoya à Chantelou en avril 1639.

le Tableau de M. de Chantelou¹, et certaines attitudes naturelles, qui font voir dans le peuple Juif la misère et la faim où il étoit réduit, et aussi la joye et l'allégresse où il se trouve; l'admiration dont il est touché, le respect et la révérence qu'il a pour son Législateur, avec un mélange de femmes, d'enfans et d'hommes d'âge et de tempéramens différens; choses, comme je croi, qui ne déplairont pas à ceux qui les sauront bien lire. »

3. — M. DE NOYERS A POUSSIN.

(Ms. 12347, fol. 3².)

³[*Coppie de lettre de Monseigneur⁴ à M. Poussin. M. de Noyers le convoie de venir en France, luy mande les conditions que le Roy lui fera.*]

Monsieur,

Aussy tost que le Roy meust fait l'honneur de me

1. Paul-Fréart de Chantelou, célèbre par l'amitié de Poussin, l'heureux destinataire des lettres du ms. 12347; né au Mans, le 25 mars 1609 (le plus jeune de ces trois frères, toujours fermement unis), mort en 1694 (date incertaine). Ph. de Chennevières a tracé de lui un joli portrait (*La peinture française*, p. 150).

2. L'original est perdu (il était sans doute dans les papiers de Poussin). Nous publions la copie du ms. 12347, que Chantelou avait eu la précaution de se faire donner, sans doute avant que le secrétaire de M. de Noyers n'envoie l'original. Félibien, qui avait eu communication des pièces de l'actuel ms. 12347, l'a publiée, t. II, p. 330.

3. Nous donnons, entre crochets, le sommaire que Paul Fréart de Chantelou a écrit sur la plupart des lettres de son illustre correspondant. Ces sommaires sont inédits.

4. François Sublet de Noyers, né vers 1578, d'une famille de finance. Il fut d'abord employé dans les finances, puis chargé des fortifications, secrétaire d'État à la Guerre en 1636, surintendant des Bâtimens, le 16 septembre 1638, disgracié le 10 avril 1643, mort le 20 octobre 1645. Nous préparons une

donner la charge de Surintendant de ses batiments, il me vint en pensée de me servir de l'autorité qu'elle me done po^r remettre en honeur les arts et les sciences; et comme j'ay un amour tout particulier po^r la peinture¹, je fis desseing de la caresser comme une maistresse bien aimée, et de luy doner les primices de mes soings. Vous l'avés sceu par vos amys qui sont de deça², et comme je les priay de vous escrire de ma part que je demandois justice à l'Italie, et que du moins elle nous fist restitution de ce que elle nous retenoit depuis tant d'années, attendant que, pour un'entière satisfaction, elle nous donat encores quelqu'un de ses nourissons. Vous entendés bien que par là je repetois Monsieur le Poussin et quelqu'autre excellent Peintre Italiam et affin de faire conoistre aux uns et aux autres l'estime que le Roy fesoit de vostre personne et des autres homes rares et vertueux comme vous, je vous fis escrire, ce que je vous confirme par celle-cy, qui vous servira de première assurance de la Promesse que l'on vous faict jusques à ce qu'à votre arrivée je vous mette en main les brevets et les expéditions du Roy : que je vous enverray mille escus pour les frais de votre voyage; que je vous feray doner mille escus de gaiges pour chacun an, un logement commode dans la maison du Roy,

étude sur ce collaborateur de Richelieu, qui fut le protecteur de Poussin. Selon Sauval, les Chantelou étaient neveux de M. de Noyers.

1. On sait cependant que M. de Noyers a été accusé d'avoir fait détruire, par scrupule de conscience, la fameuse *Léda* de Michel-Ange, qui était conservée au château de Fontainebleau, dont il avait la garde (voir Roger de Piles, *Vie des peintres*, en 1699).

2. Les peintres Stella, Lemaire, Errard, etc., suppose avec raison H. Chardon.

soit au Louvre, à Paris, ou à Fontainebleau, à votre choix; que je vous le feray meubler honestement pour la première foys que vous y logerez, sy vous le voulez, cela estant à votre choix; que vous ne peindrés point en Platfonds ny en voûtes, et que vous ne serez obligé que pour cinq années ainsy que vous le desirez, bien que j'espère que, lorsque vous aurés respiray l'air de la patrie, difficilement le quitterez-vous.

Vous voyez maintenant clair dans les conditions que l'on vous a proposées, et que vous avés désirées. Il reste à vous en dire une seule que je vous impose, qui est que vous ne peindrez pour personne que par ma permission; car je vous faits venir pour le Roy non pour les particulliers, ce que je ne vous dis pas pour vous exclure de les servir; mais j'entends que ce ne soit que par mon ordre. Après cela, venés gaielement et vous assurés que vous trouverez icy plus de contentement que vous ne vous en pouvés imaginer.

DE NOYERS.

De Ruel¹, ce 14^e Janvier 1639.

A Monsieur Poussin.

4. — LOUIS XIII A POUSSIN.

(Félibien, p. 22.)

Cher et bien amé, Nous ayant été fait rapport par aucuns de nos plus specieux serviteurs de l'estime que vous vous êtes aquisé, et du rang que vous tenez parmi les plus fameux et les plus excellents Peintres de toute l'Italie, et désirant, à l'imitation de nos Pré-

1. Ruel, la maison de campagne de Richelieu, à côté de qui se tenait M. de Noyers. Jean Le Maire y avait peint une perspective de l'Arc de Constantin, dont on peut voir la gravure dans Champier et Sandoz, *Le Palais-Royal*, t. I, p. 33.

décesseurs, contribuer autant qu'il nous sera possible à l'ornement et décoration de nos Maisons Royales, en appelant auprès de nous ceux qui excellent dans les Arts, et dont la suffisance se fait remarquer dans les lieux où ils semblent les plus chéris, Nous vous faisons cette Lettre pour vous dire que Nous vous avons choisi et retenu pour l'un de nos Peintres ordinaires, et que nous voulons dorénavant vous employer en cette qualité. A cet effet, nôtre intention est que la présente reçûë, vous ayez à vous disposer de venir par deçà, où les services que vous nous rendrez seront aussi considérez, que vos œuvres et vôtre mérite le sont dans les lieux où vous êtes, en donnant ordre au Sieur de Noyers Conseiller en nôtre Conseil d'État, Secretaire de nos Commandemens, et Surintendant de nos Bâtimens, de vous faire plus particulièrement entendre le cas que nous faisons de vous, et le bien et avantage que nous avons résolu de vous faire. Nous n'ajouterons rien à la présente que pour prier Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. Donnë à Fontainebleau le 15. Janvier 1639.

5. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 1.)

*A Monsieur de Chantelou*¹.

[15 janvier 1639.]

*Parle du tableau de la Manne qu'il va acheuer et de la résolution de venir en France*².]

1. Nous reproduirons toujours le texte exact de la suscription, sauf la répétition du mot *Monsieur*. On sait en effet qu'on écrivait d'abord sur une ligne : *A Monsieur*, puis à la ligne en dessous : *Monsieur Un Tel*.

2. Partout où Chantelou a écrit le sommaire des lettres (généralement au dos), nous le reproduisons, en tête du texte, et imprimé dans ce caractère spécial.

Monsieur, Plust à dieu n'auoir point de si légitimes escuses à vous faire comme les miennes. Peu de temps après auoir fet résolution de finir vostre tableau, mesme y aiant desjà fet quelques figures, un mal de vesie auquel je suis subiect, de quatre ans en sà, m'a trauaillé de manière que, dès lors jusques à présent, j'ay esté entre les mains des Médecins et Chirurgiens, tourmenté comme un damné; mais, grâce à dieu, je me porte mieux, et espère que la santé me retournera comme deuant. Mais il faut que je die, que la mélanquolie que je me suis prinse de ne pouuoir suivre la bonne volonté que j'auois d'acheuer vostre tableau, m'a fet plus de mal que nulle autre chose; et pensant tousiours à la promesse que je vous auois fette, m'en voyant empesché, j'ay voulu désespérer. Mais maintenant je me sens tourner le desir plus grand que jamais de vous seruir. Je m'en vas donc pousuiure, sans perdre une heure de temps. Pour la résolution que Monseigneur de Noyers désire scauoir de moy, il ne faut point s'immaginer que je n'ayes esté en grandissime doute de ce que je deuois respondre; car après auoir demeuré l'espace de quinze ans entiers en ce pais icy, assés heureusement, mesmement m'y estans marié¹, en espérance de mourir, j'auois conclu en moy mesme de suiure le dire Italien : Chi sta bene non si moua. Mais après auoir repceu une seconde lettre de la main du seigneur Le Maire², en la fin de laquelle il y a une jointe

1. Poussin avait épousé Anne-Marie Dughet, fille aînée du peintre de ce nom, le 9 août 1630, à l'église San Lorenzo in Lucina (folio 173 du registre des mariages).

2. Il y eut alors trois peintres du nom de Lemaire. Il s'agit ici du plus connu : Jean Le Maire, dit *le gros Lemaire*, ou encore *Le Maire Poussin*, à cause de son amitié avec notre artiste. Né à Dammartin, 1597, il séjourna vingt ans à Rome,

de votre main qui dit : je me suis trouué à la closture de cette lettre de laquelle j'ay donné une partie de la matière, et cœt.; qui a assés serui à m'esbranler, mesmement à me résoudre de prendre le parti que l'on m'offre, principalement pour ce que j'aurai par delà melieure commodité de vous servir (monsieur) à qui je seray toute ma vie estroitement obligé

de Rome Ce 15 janvier 1638¹. Nicolas POUSSIN.

1613-1633, se signala en France par ses travaux décoratifs au château de Ruel pour Richelieu; retourna à Rome, en 1642, en compagnie de Poussin; mort en 1655. — Voir : Sauval, *Antiquités de Paris*, t. II, p. 207; Félibien, t. II, p. 659.

1. Bien que Poussin ait daté très lisiblement sa lettre du 15 janvier 1638, pourquoi a-t-on toujours été unanime à l'inscrire à la date du 15 janvier 1639?

1° H. Chardon (*Les Fréart*, p. 33) résume ainsi les raisons de fait, toutes trois justifiées :

a) En janvier 1638, Poussin n'avait pas quinze ans « entiers » de séjour en Italie, puisqu'il y était arrivé en 1624.

b) En janvier 1638, le tableau de *la Manne* ne peut guère être presque fini, puisqu'il ne sera envoyé que le 28 avril 1639.

c) En janvier 1638, Poussin ne pourrait pas être appelé en France par M. de Noyers qui n'obtiendra la surintendance des Bâtiments que le 16 septembre 1638.

2° Les raisons tirées de l'examen du ms. 12341, bien que peu décisives, n'infirmant pas les précédentes :

a) La remarque de H. Chardon que cette date : 1638, est d'une autre encre que le reste de la lettre, paraît exacte, mais elle ne porte guère, parce que Poussin a pu écrire la lettre le 13 ou le 14 janvier, par exemple, et ne la dater que le jour du départ de l'ordinaire, le 15.

c) Les indications manuscrites de Chantelou sont insuffisantes. A côté de l'adresse, il a écrit, sans doute à des époques différentes, deux mentions : l'une porte nettement : *M. Poussin xv janvier 1638*, et dans l'autre : *15 janvier 1638*, le 8 a ensuite été surchargé d'un 9.

3° D'ailleurs, l'autorité de Félibien, qui connaissait en détail toutes ces lettres, et bien d'autres, confirme pleinement la date de 1639 : « ... il eût de la peine à se résoudre de venir à Paris, comme j'ai vu par une de ses lettres (du 15 janvier 1639), où il témoigne à M. de Chantelou, qu'il ne désire point quitter Rome, mais d'y servir le Roi, M. le Cardinal et M. de Noyers

Monsieur, je vous supplie que si se présente la moindre difficulté en l'accomplissement de nostre affaire de la laisser aler à qui la désire plus que moy. Car à la fin tout autant peu-je servir icy le Roy, Monseigneur le Cardinal, Monsigneur de Noyers et vous, comme delà ausibien. Ce qui me fait prometre est, en grande partie, pour monstrier que je suis obéissant. Mais cependant je mettray ma vie et ma santé en compromis, pour la grande difficulté que il y a à voyager maintenant; outre que je suis mal sain : mais enfin je remettray le tout entre les mains de Dieu et des vostres. J'atens vostre réponse.

6. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 5.)

*A Monsieur de Chantelou, saigraitaire de
Monseigneur de Noyers, en Court.*

[*Cette lettre parle du tableau de la Manne.*]

Monsieur, je ne scaurois par où commencer à vous témoigner comme je me sens vostre obligé. Je ne pourois jamais l'exprimer, quand bien ce seroit mon mestier que de bien dire. Cela est cause que je désire extrêmement d'estre plus proche de vous, affin d'auoir plus de commodité de vous faire voir[s] mes resentiments. Mais je me consoleray cependant que la nécessité me retient icy à m'employer à un

en tout ce qui lui sera commandé : ce ne fût qu'après auoir recû la lettre (des 14 et 15 de janvier 1639) de M. de Noyers et celle du Roi qu'il écrivit à M. de Chantelou qu'il se dispoit pour partir l'automne suivant » (Félibien, p. 21). L'erreur de Poussin est d'ailleurs des plus explicables : la nouvelle année (1639) n'auait encore que quinze jours, et l'habitude lui a fait écrire l'ancien millésime (1638).

eschantillon de ce que je voudrois faire pour vous, et ne diray autre sinon qu'après auoir eu la lettre du Roy et celle de Monseigneur de Noyiers, je n'ay pensé à autre chose qu'à me partir et obéir promptement; mais à mon grant regret, je suis contreint d'atendre à l'automne prochain. Que si dieu me le permet, je me metray en chemin, pour jouir du bonheur de voir[s] et seruir mon Roy et mes bien-facteurs; et vous supliant (monsieur) de me continuer votre bienueillance, je demeureray éternellement

Vostre très humble

seruiteur

POUSSIN.

de Rome Ce disneuf de februar

1639.

Il vous plaira m'ordonner à qui je doibs conseigner vostre tableau de la Manne affin de vous le faire tenir assurément.

Il sera fini pour la mie-caresme¹.

7. — POUSSIN A JEAN LE MAIRE.

(Ms. 12347, fol. 7².)

*A Monsieur Le Maire, Peintre de Sa Magesté, aux Tuilleries, près le grand paullion, à Paris*³.

Monsieur,

J'ay repceu la lettre du Roy avec celle de Monsei-

1. En 1639, Pâques fut le 24 avril et la mi-carême le 4.

2. L'original présente des corrections orthographiques, d'une encre plus noire que le texte de Poussin : accents, apostrophes, l'h du mot honneur, decà pour desa, etc. Ces corrections, bien inutiles, datent peut-être de la copie de 1755.

3. La correspondance de Poussin avec Jean Lemaire (le gros Lemaire) et les tableaux qu'il lui avait faits furent détruits dans un incendie du pavillon des Tuileries, où il demeurait (Gault de Saint-Germain, trad. des *Mesures de l'Antinoüs*, p. 5).

gneur de Noyers, celle de monsieur de Chanteloup et la vostre. L'une et l'autre m'ont fait cognoistres apertement le bon prédicament auquel vous m'aués mis enuers tous; et véritablement l'onneur, les caresses et les offres que l'on me fet sont trop grands pour le peu de mérite que j'ay. Mais puisque dieu et la bonne fortune^s le veut ainsi, l'on ne me sauroit tant faire de bien que je ne l'endure. Je me suis donc résolu de me partir d'icy, comme vous scaués, pour aler seruir mon prinse. Ce que j'aurois fet incontinent le beau temps venu; mais après auoir considéré dilligemment toutes mes affaires, j'ay trouué qu'il m'est impossible de faire mon voyage plus tost que à l'automne prochain. Veü, outre mes autres affaires, que j'ai trois ou quatre tableaux commensés, sans parler de celui de monsieur de Chanteloup, lesquels il faus que je finisse, estant tous pour des personnes de considération desquels je veus sortir honnestement, comme de tous mes amis de par desà désirant d'en cōserver l'amitié et bienueillance. J'en escriray à Monsieur de Noyers; mais je vous supplie de le prier encore, vous, d'auoir un peu de pasience, et de considérer que la délibération mienne et ses commandemens sont venus comme à l'impourueu, estans desjà engagé dans les présentes affaires.

Je vous supplie au reste de me dire comme il vous semble que je m'aye à gouverner enuers monsieur de Chanteloup, touchans son tableau. Il sera fini pour la mi-Caresme: il contient, sans le paysage, trente sis ou quarante figures, et est, entre vous et moy, un tableau de cinq cents escus comme de cinq cents testons. De sorte me trouuans son obligé maintenant je désirerois le recognoistre; mais de luy en faire un présent, vous jugerés bien que ce seroient des libéra-

lités qui me seroient mal séantes. J'ay donc résolu de le traicter comme homme à qui je suis obligé : et puis quand je seray de par delà, je scauroy forbien le recognoistre mieus ^s. Acommodés donc l'affaire avec luy comme il vous semblera à propos. J'en désirerois enquore deus cens esqus d'ici, fesant conte de luy en donner cent et plus : toutefois qu'il face ce qui lui plaira ¹. Car quand je luy escriray, je ne luy parleray d'autre chose, sinon que son tableau est fini, et qu'il ordonne ce que j'en auray à faire, et à ^s qui je le dois conseigner, pour luy faire tenir. Vous me feriés ausi un grand plaisir, si vous pouuiés scauoir à quoy l'on me veut employer et quel desein a Monsieur de Noyers de faire rechercher de ce pays icy tant de peintres, sculteurs et architectes : mais je ne voudrois pas qun autre que vous seut ma curiosité.

Les choses que vous me demandés, comme l'azur et les autre choses, je vous les porteray, dieu aidans.

En la lettre que Monsieur de Nouyers m'a escrite touchans mes conditions, il en a oublié une qui est principale : car outre le voyage et les gages, il ne me parlé point du payement de mes oeuvres. Je croy bien qu'il enten aisi; mais estant resté en doubte, je n'oserois en parler que à vous seul. C'est pouquoy je vous prie de tout mon coeur de m'escrire segrétement, comme vous croyés qui l'entends. Du reste toute mon affere¹ va bien; mais quand j'ay eu pensé au choix que me donne le dit Monseigneur de Noyers² d'habiter à Fontainebleau ou à Paris, j'ay

1. Phrase ajoutée, en très fin, dans la marge.

2. Dans les deux cas, Poussin avait d'abord écrit, peu lisiblement d'ailleurs, *Lavrillière*, puis il effaçà et surchargea par : *Noyers*.

choisi la demeure de la ville et non point des champs, où principalement vous demeurés : car sans vous, cher ami, je vivrois déconsolé. C'est pouquoy vous prirés de ma part. Nostre dit seigneur, qu'il luy plaise me faire ordonner quelque pauure trou, pourueu que se soit auprès de vous.

Du reste, je m'en vas mettre la main à la plume pour remersier Monsieur de Noyers et nostre bon ami monsieur de Chantelou pour qui je trauaille avec grand amour et soing et crois, dieu aydans, qu'il sera content de mon fet.

Je vous suis au reste obligé pour toute ma vie.
de Rome ce disneuf
de feburier 1639.

POUSSIN.

Deux ou trois mois deuant que de partir, je vous escriray de plusieurs chose, et qui je méneray quand et moy, car plusieurs s'offrent.

J'escriray ausi à monseigneur de Noyers pour toucher un peu de quibus pour mon voyage. Du reste commandés icy que vous serés serui.

Dieu vous maintiene en vostre prospérité
jusques à ce que vous en soyés las¹.

Vous deués auertir Monseigneur de Noyers pour son honneur touchans les peintres Italiens que l'on mande pour aler en France, qu'il ni en face point aler de moins suffisants que les François qui y sont, car j'ay bien peur que les bons ni aillent pas, mais quelques ignorants autour desquels les François s'abusent très grossièrement, et dieu voille que aulieu

1. Écrit à la façon d'un distique, avec beaucoup de marge à gauche.

di faire cognoistre la vray peinture, il n'ariue tout le contraire.

Ce que je dis c'est en homme de bien
car je cognois for bien ce qu'il y a en leur sac.

8. — POUSSIN A M. DE NOYERS.

(Ms. 12347, fol. 9.)

*A Monseigneur de Noyers,
Conseiller du Roy en son Conseil d'Estat. et priué,
secrétaire de ses commandemens et superintendant
de ses maisons royales; en Court*¹.

Mon seigneur

Après auoir considéré l'exelence de vos vertus et
vostre grande qualité, j'étois pour implorer l'ayde de
quelque homme biendisant, n'osant de moymesme,
pour le grand respect que je vous porte, vous escrire
la présente, ainsi mal polie et rude comme elle est
mais à la fin j'ay pensé que ce n'est pas ce que vous
attendés de moy qui fais profession des choses
muettes; outre que j'ai pensé ausi que en l'appareil des
magnifiques tables^s des grands Seigneurs, quelque-
fois entre les délicates viandes, se peuuent bien entre-
mesler quelque fruits Rustiques et agrestes, non pour
autre que pour leur forme strauagante. Les susdites
choses (et la confianse que j'ay en vostre bénignité)
m'ont poussé à vous escrire ce peu de mots, non que
par iceus je puisse faire entendre les extrêmes obli-

1. La lettre est très bien écrite, comme il convient pour un destinataire de cette importance.

gations que je doibs à vostre Infinie bonté, car elles sont telles, que je n'ay jamais osé désirer les biens que je repçois de vostre libérale main, ny mesme osé espérer à tant d'honneur que de me voir fait digne par vostre grâce de seruir au plus grand et plus juste¹ Roy de la terre, mais puisque il a plu à vostre bonté de me faire cet honneur, je tascheray au moins à ne diminuer en rien la bonne oppinion en laquelle vous m'aués, et quand et quand je tascheray à me monstrer ausy obéissant comme mon debuoir le requert en fesant toute sorte de dilligence pour me mettre en chemin de vous aler servir, espérant, s'il plaist à dieu, que se sera l'automne qui vient; et nuse manqué de partir Incontinent², si se neust esté pour ne pas perdre la bienueillanse de tant d'honnête gens qui à mon absense mesme peuuent tenir la protexion de ce que j'ay de plus cher en ce monde, vous me concederés donc (Monseigneur) encore cette grâce, s'il vous plaist, de demeurer icy ce peu de temps, pour pouuoir donner satisfaction à mes amis. Que s'il vous plaist d'ordonner autrement pourueu que j'en aye le moindre signe du monde je n'auray égart à autre chose qu'à vous obéir comme à mon maistre et bienfacteur deuant qui je m'incline déuotieusement et prie dieu de tout mon cœur qu'il luy plaise vous élargir toutes les biens désirables.

Le plus humble de tous
vos humbles seruiteurs

POUSSIN

de Rome ce vintiesme de feburier 1639.

1. Allusion au surnom du roi : Louis XIII le Juste.

2. Au début des mots, Poussin écrit souvent la lettre I par une majuscule.

9. — POUSSIN A M. DE NOYERS.

(Copie de l'Institut, lettre 17¹.)

Mon seigneur
 la libéralité de sa Majesté, et votre bénignité et bienveillance en mon endroit, ont de la proportion seulement entre vous, et non pas avec un si débile sujet comme je suis. Mais quoy outre² les nouvelles obligations si je me trouve dès ma naissance estre esclave de lui que doi je faire pour reconnoître les bénéfices de l'autre, Certes, Monseigneur, si ce n'étoit que le servage que nous devons à nos Rois est une liberté de nos droits vous promettrés destre plus vostre, puisque déjà vous m'avez donnés. Mais en ceci ce qui est de votre Roy vous estant commun, jespère bientôt d'avoir lhonneur de vous servir et honorer de toutes mes forces, mais pour maintenant, je ne sçaurois sinon humblement vous remercier de ce qu'il vous a plû de me faire expédier une lettre de change de mille écus pour mon voyage des quels la plus grande partie jespère recevoir à Paris s'il plaira à votre bénignité n'en voulant toucher icy sinon un peu, pour subvenir aux choses qui me seront plus nécessaires je me hâterai donc le plus qu'il me sera possible de vous aller servir car maintenant il ne reste ici que ce qui

1. L'original de cette lettre manque. Nous ne la connaissons que par la copie de 1755, aujourd'hui à l'Institut (copie d'ailleurs très fidèle). Elle y est insérée avant celle du 30 mai 1641. Nous l'avons changée de place, à l'exemple de Quatremère de Quincy, qui l'a rétablie à la place chronologique qui lui convient.

2. Mots douteux : *outré* ou *autre*.

est de plus matériel l'esprit étant déjà transporté chez vous à vous faire humble révérence

Votre esclave

POUSSIN.

10. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 11.)

*A Monsieur de Chantelou, Saicraitaire de
Monseigneur de Noyers, en Court¹.*

[*M. Poussin 19 mars 1639.*

*Mande qu'il est résolu de venir en France,
que le tableau de la Manne est fini.]*

Monsieur, Il ne faut point doubter que je n'aye assés de subiet de me fier en vous, et de croire tout ensemble que vous estes celuy qui mi a obligé le plus. C'est pourquoy je remais toutte mon affaire entre vos mains, et suis délibéré de prendre le moins que je pouray de l'argent qu'il a plu à Sa Maiesté et à Monseigneur de Noyers de me faire tenir icy pour mon voyage; et ni euse point touché du tout, si ce n'estoit que desià l'ordre m'en est venu par une lettre de change que j'ay repceue avec les vostres. Deuant donc que je me parte d'icy, je vous feray sauoir au net ce que j'auray repçeu et mon intention touchans le reste, vous assureans que ce que j'en fais n'est pour le respect d'aucun guaing mais pour vous témoigner la confianse que j'ay en vous.

Je vous ai desià fait scauoir que vostre tableau

1. L'écriture hâtive de cette lettre (peut-être expédiée au moment du départ du courrier) contraste avec l'aspect appliqué de la précédente.

estoit fini et que je n'atendois autre que vostre ordre affin de vous le faire tenir promptement et assurément.

Vostre plus obligé seruiteur

POUSSIN

de Rome, ce disneuf de marts 1639.

11. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 13.)

A Monsieur de Chantelou, Commis de Monseigneur de Noyers en Court.

[28^e avril 1639. Cette lettre accompagnoit le tableau de la Manne.

M. Poussin. 28 avril m'enuoyant la Manne.]

Monsieur,

J'atendray que dieu me face la grase d'estre auprès de vous pour recognoistre les obligations que je vous dois, non avec des paroles, mais par effet, si vous m'en jugerés digne. Pour maintenant je ne vous importuneray point de long discours; je vous aduiseray seullement que je vous enuoye vostre tableau de la manne, par bertholin, Courrier de Lyon: Je l'ay enchassé dilligemment, et croy que vous le recepurés bien conditioné. Je l'ay accompagné d'un autre d'un autre petit que j'envoye à Monsieur Debonaire¹, portemanteau, n'ayans jusques à présent eu autre occasion pour luy faire tenir que la présente. Vous luy permettrez donc de prendre car il est sien.

Quand vous aurés repceu le vostre, je vous supplie, si vous le trouués bon, de l'orner d'un peu de corniche, car il en a besoin, affin que en le considérans

1. Le nom est assez peu lisible.

en toute ses parties les rayons de l'œil soient retenus et non point espars au dehors en¹ recepuant les espèses^s des autres obiects voisins qui venant pesle-mesle, avec les choses dépeintes confondent le jour.

Il seroit fort à propos que laditte corniche fut dorée d'or mat tout simplement, car il s'unit très-doucement avec les couleurs sans les offenser².

Au reste, si vous vous souuiendrés de la première lettre que je vous escriis, touchans les mouuement des figures que je vous prometois di faire, et que tout ensemble vous considériés le³ tableau, je crois que facilement vous recognoistrés quelles sont celles qui languissent, qui admire, celles qui ont pitié, qui font action de charité, de grande nécessité, de désir de se repestre de cōsolation, et autres, car les sept première figure à main gauche vous diront tout ce qui est icy escrit et tout le reste est de la mesme estoffe : lisés l'istoire et le tableau, afin de cognoistre si chasque chose est apropiée au subiect.

Et si, après l'auoir considéré plus d'une fois vous en aurés quelque satisfaction, mandés le moy s'il vous plaist, sans rien déguiser, affin que je me réiouisse de vous auoir contenté pour la première fois que j'ay eu l'onneur de vous seruir. Si non nous nous obligons à toute sorte d'amende, vous supplians de considérer enquire^s que l'esprit est pront et la cher débile.

1. Poussin écrivant les *e* souvent comme des *o*, on peut soutenir qu'il a écrit, non pas *en*, mais *ou*.

2. « M. Poussin prie toujours qu'à ses tableaux l'on ne mette que des bordures bien simples et sans or bruni », dira Chantelou au Bernin, en 1665 (Ph. de Chennevières, *La peinture française*, p. 270).

3. Peut-être *ce*.

J'ay escrit à monsieur Le Maire de l'ocasion principale qui me retient icy pour cet été; je vous suplie donc (Monsieur) avec lui de faire mes escuses enuers Monseigneur de Noyers¹ affin que, mettant cette cortoisie avec les autres que je resoïs journallem^t de vous, je sois toutte ma vie le plus obligé à vous servir qui soit^s au Mōde

POUSSIN

de Rome ce vingthuitiesme
d'apvril 1639.

J'écriray à Monsieur Stella que je croy qui est à lion qu'incontinent ariué le tableau il vous le fase tenir.

Deuant que de le publier il seroit fort à propos de l'orner un peu.

Il doit estre colloqué fort peu au dessus de l'œil mais au contraire.

12. — POUSSIN A JEAN LE MAIRE.

(Ms. 12347, fol. 15.)

*A Monsieur Le Maire, peintre du Roy
aux Tuilleries, à Paris.*

[*M. Poussin à M. Le Maire 6 aoust 1639.*

Il luy parle de l'enuoy du tableau de la Manne. Il a peur qu'on juge de ce qu'il sait d'un si petit ouurage².

1. La nouvelle de la venue prochaine de Poussin était déjà publique : le 17 avril 1639, Bourdelot écrit à Cass. del Pozzo, « que l'on tient pour tout assuré qu'il vient ici aux gages du roi. Quelques-uns même parlent de Claude le Lorrain » (Lumbroso, *Notizie sulla vita di Cassiano del Pozzo*, Turin, 1875).

2. Ce tableau mesure 2 mètres de long et 0^m49 de hauteur; les figures ont 0^m52 de taille.

Est en perplexité du voyage de France à cause de ses incommodités.]

Monsieur Comme toutes vos lettres ont acoustumé de m'apporter un extrême contentement, la dernière pareillement m'a réiouy autant que pas une autre; car par icelle, oultre que j'entens la bonne santé où vous estes, la nouvelle de l'arivée du tableau de Monsieur de Chantelou m'a osté de la grande peine où j'étois; d'autans que par le long chemin et dangereux comme il est maintenant, je ^sdoutois ^s que ^s il ni fut arrivé quelque mauuais encombre. Mais puisque il est parueniu entre vos mains sein et sauf, j'estime que ce m'est un bon hoer; d'autans que monsieur de Chantelou ne le verra point qu'il ne soit en bonne posture, comme je croy que vous luy mettrés. Et si lui sera agréable, se me sera un des plus grand contentements qui me puisse ariuer. Néanmoins que et vous et luy je vous prie de considérer que en de si petits espaces il est impossible de faire et observer se que l'on sait, et que à la fin ce ne peut être autre que comme une idée de chose plus grande; qu'il accepte donc tel qu'il est en atendants mieus.

Vous me sollicités de partir cet automne sans y manquer; je vous assure que le retarder icy dauantage ne me tourneroit pas à conte comme l'on dit icy parce que j'ay renoncé à toute mes pratiques; et mesme depuis que je me résolus de partir jusque à maintenant, j'ay eu l'esprit for peu en repos, mais au contraire casi perpétuellement agité, pensant tous les jours à mille chose, lesquelles par ce nouveau changement me pouroint entreuenir. Ne vous emerueillés point de ce que je vous escrits, car j'ay estime d'auoir

fet une grande folie d'auoir donné ma parole et de m'estre obligé dans une indisposition telle que est la miene en un temps où j'auois plus besoin de repos que de nouvelles fatigues, laisser et abandonner la paix et la douceur de ma petite maison¹, pour des choses imagineres lesquelles me succèderont peut-estre tout au rebours. Toute ces choses icy m'ont passé et passent tous les jours avec un milion d'autre plus poignātes par l'entendement, et néanmoins je conclus tousiours d'une manière, c'est assauoir que je me partiray, que j'iray à la première commodité, et suis en même estat que si l'on me vouloit fendre par la moitié et me séparer en deux. Il est vray que j'ay grande volonté de mettre en effet ma promesse; mais d'un autre costé je me trouve retenu et empesché de certains mal heurs qui semblent proprement qui me veillent empêcher d'acomplir mon desein. Mon misérable mal de carnosité n'est point guari, et j'ay poeur qu'il faudra retomber entre les mains des boureaux de chirurgiens devant que de me partir car de se acheminer par un long voyage et fâcheux avec telle maladie, se seroit aler chercher son malheur avec la chandelle. Je feray donc ce que il sera en ma puissance pour guarir et me partir. Du reste face dieu ce qui me doit ariver m'arivera.

Je ne vous escrirai d'autre pour maintenant, mais souuent je vous feray scavoir ma disposition

Votre très obligé seruiteur

POUSSIN

De Rome ce sisiesme de

Aust 1639.

1. Sur la maison de Poussin à Rome (n° 9, via Sixtina, selon la tradition), — ou plutôt ses maisons successives, — voir : Ph. de Chennevières, *La peinture française*, p. 116, et Emilia Pattison, *L'art*, 1882, p. 121.

13. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 17.)

*A Monsieur de Chantelou, Premier commis de
Monseigneur de Noyers, En Court¹.*

[13 septembre 1639.]

*Il mande que ses incommodités s'opposent au des-
sein qu'il auoit fait de venir en France.]*

Monsieur .

Je ne scay de qui je me doibs plaindre le plustost ou de moymesme ou de la mauuaise fortune. Si j'ay duré de me mettre en deuoir d'obéir promptement à mes supérieurs, c'est moy qui ay tort, mais si m'effosque d'accomplir ma promesse, jen suis empesché par des extrêmes incommodités corporelles, doiye dire que c'est la fortune ou que c'est dieu qui ne le veut pas permettre? Il y a desjà une bonne espase de temps que j'auois délibéré de vous aduertir que mon incommodité ordinaire me retournoit plus que jamais, mais la crainte de vous fâcher, et l'espérance, qui tousiours me trompe, que j'auois de quelque amendement m'ont retenu jusques à maintenant que suis forcé de vous aduertir qu'il faut par nécessité (après auoir renonsé à toutes mes pratiques et auoir accomodé toute mes affaires délibéré de me partir) tomber derechef je n'oseroin dire entre les mains des Médecins, mais des Boureaux, qui d'un petit mal m'ont conduit jusques à un terme qui me donne fort à craindre de ma personne.

1. A ce moment, Richelieu, qui jugeait Chantelou « entendu et diligent » (Avenel, *Corr.*, t. VI, p. 503), avait pensé à l'envoyer en mission à Cologne, où Marie de Médicis se mourait.

Je vous supplie donc (Monsieur) à qui je suis tant obligé) de faire que Monseigneur de Noyers sache l'estat où je suis, affin que comme j'espère, il m'es-cuse et aye quelque cōpassiō de ma disgrâce; car je n'oserois croire qu'il nust du regret d'entendre la mort de son humble subiect au lieu de son ariuée.

Votre très obligé à vous
seruir

POUSSIN

De Rome ce tresiesme de septembre
1639.

14. — M. DE NOYERS A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 21.)

[*De Monsigneur 12 octobre 1639.*]

Pour Monsieur de Chantelou, Commis de Monseigneur de Noyers, Secrétaire d'Etat¹.

Du 12^e Octobre 1639, à Lion².

Monsigneur le Cardinal auoit bien raison de me presser de vous enuoier en Piedmont, car je voy bien que sans voz soins la citadelle de Turin nous eust

1. A côté, d'une autre écriture plus noire : *Pour Paul Fréard de Chantelou gouverneur de Chasteau du loir et M^e d'hostel du Roy*. Cette mention n'a pu être écrite qu'après le 20 mars 1656, date du mariage de Chantelou avec M^{me} de Montmort, qui lui apportait ce gouvernement qu'elle tenait en survivance de son premier mari. Ces lignes sont sans doute des héritiers de M. de Noyers (mort le 20 octobre 1645), quand ils procédèrent au tri de ses papiers.

2. Les affaires de Piémont occupaient fort Richelieu. La duchesse régente de Savoie venait de se rencontrer à Grenoble, le 25 septembre 1639, avec Louis XIII, son frère. Ses beaux-frères révoltés, Maurice et Thomas de Savoie, alliés des Espagnols, avaient pris Turin, sauf la citadelle, dont la mise en état de défense avait été l'un des gros soucis de M. de Noyers, secrétaire d'État à la Guerre depuis 1636.

faict un affront¹. Je prie Dieu de ce que vous y aués si utillement seruy, et ie le prie de vous y conseruer en bonne santé, afin quaiant satisfait à ce qui vous a esté ordonné nous nous puissions reuoir pour ne nous pas séparer si facilement que nous auons fait jusques icy.

Je seray bien aise qu'à la première occasion vous m'enuoyiez un estat par le menu de tous les ouurages et trauaux que vous auez entrepris. ce qui est fait, et ce qui reste à faire.

Le pauvre monst^r de Chambray² a besoin d'estre encouragé et ie n'en voy point de meilleur moien que de l'asseurer qu'il reuiendra avec vous, pourueu qu'il aye fait ce qui luy a esté commandé³.

Je vous remercie de l'espitre de Lentulus que ie desirois d'auoir il y a fort longtemps/.

Mais quoy oublierons nous tout à fait la vertu, ne parlerons nous plus de M. le Poussain, et du sculpteur qui debuoit venir avec lui⁴.

1. La phrase du début est soulignée par M. de Noyers.

2. Roland Fréart de Chambray, né au Mans le 13 juillet 1606, mort le 11 décembre 1676. Il entra dans les ordres, mais s'occupa toute sa vie de questions de géométrie, de perspective et d'art. Entre 1630 et 1636, il avait fait un premier voyage à Rome et s'y était lié avec Charles Errard. Il y revint, avec M. de Chantelou, en 1641.

3. Comme les secrétaires ponctuaient peu ou mal, de Noyers, en relisant les lettres, séparait les phrases par de grandes barres, que nous reproduisons.

4. C'était le sculpteur renommé François Duquesnoy, né en 1594, mort à Livourne le 13 juillet 1643. Poussin était très lié avec lui; vers 1630: « Il vivait dans une même maison, en compagnie de Francesco Fiammingo, sculpteur, l'un et l'autre très désireux de progresser dans leur art, et pour cela s'appliquant ensemble très attentivement aux choses antiques » (Bellori, trad. Rémond, p. 9). Voir, sur les conditions du voyage de Duquesnoy: Jay, *Recueil de lettres sur la peinture et la sculpture*, p. 330, et *L'Abecedario* de Mariette, t. II, p. 140.

Ne scauriez vous en descourrir quelqu'un tandis que vous estes par delà, et tâcher à le desbaucher et le ramener avec vous. Ce seroit une bonne récompense de vostre absence qui mest insupportable comme d'une personne que ie chéris comme moy mesme/.

DE NOYERS.

Je commence à me bien porter graces à dieu et à prendre l'air depuis trois iours, et par mesme moien mes forces.

15. — POUSSIN A DE NOYERS.

(Ms. 12347, fol. 21.)

A Monseigneur de Noyers, Conseillier du Roy en ces Conseils d'estat et priué, Saigraitaire de ces Commandements et Superintendant de ces Maisons Royalles. En court¹.

[1639 13 décembre.

Lettres² à M. de Noyers sur ce qu'il estoit appellé pour venir en France seruir le Roy.]

Le deuoir de la reuerense que je proffesse enuers vous (Monseigneur) m'oblige à vous notifier la cause de mon retardement. J'étois bien résolu de vous aler seruir, et extrêmement honoré d'en auoir les occasions; mais la mauuaise fortune s'est opposée avec violence contre l'exécution de mon deuoir et

1. Comme pour les autres lettres à M. de Noyers, l'écriture est plus espacée et plus appliquée, plus lisible aussi.

2. Chantelou a écrit très lisiblement *lettres*. Ce pluriel s'explique parce que la lettre suivante est aussi du 15 décembre 1639.

l'espérance que j'auois de melieurement en¹ mes indispositions m'a abusé, car je suis réduit en tel estat que je suis forcé de changer de deseing et de suplier vostre bonté de me dispenser de mon veu, puis que en peu de temps je suis devenu inutile, ne m'ayant demeuré que le regret de viure. J'aurois trop de présomption de ne vous pas prier de cette faueur auant que de la mériter, je veus bien cognoistre [cognoistre] ce que je demande non de mon mérite mais de vostre bénévolence; en cette manière, je recepuray la grase et vous la gloire. Cependans (Monseigneur) je vous offre l'immuable promttitude de ma bonne volonté, puisque le Ciel ne me consède autre faculté conueuable à la satisfaction de mes obligations.

Le plus humble de tous vos
seruiteurs

POUSSIN

De Rome ce 15ième décembre
1639.

16. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 23.)

*A Monsieur de Chantelou, commis de
Monseigneur de Noyers, en Court.*

[*M. Le Poussin 15 décembre 1639.*

*Il cherche à se dégager
de venir en France².]*

Monsieur Il ya desià quelque temps que me trouuant

1. Mot très surchargé : Poussin avait peut-être écrit d'abord : *isir* (sortir).

2. Le fragment de la lettre originale que portait le som-

gesné par mes continuelles incommodités du moyen de faire le voyage de France auquel je me suis obligé par les belles occasions que par vostre courtoisie m'en avoint esté donnés, je ne manquai pas de vous en aduertir et vous suplier très affectueusement avec le Sieur Le Maire de le faire scauoir à Monseigneur de Noyers affin qu'il sceut la cause de mon retardement; mais soit le peu de conte que vous faittes d'un qui vous est inutile seruiteur ou le peu de satisfaction que vous aués eu au service de mes débiles forses vous ont rendu, ou autre, jusques à maintenant je n'ay eu aucune réponse. Mais (Monsieur) je vous supplie, sans regarder au mérite d'exerser enuers moy vostre courtoisie : se sera un effet de vostre naturelle inclination et un office de vostre bèneuolense ne dédaigner point mes prières qui sont accompagnés de tant d'obligations, d'autans que la seruitu que je vous doibs s'exerce autant à vous demander des faueurs, comme le satisfaire à tant d'obligations auxquelles je m'efforseray tousiours de correspondre, conserués-moy en vos bonne grâce et consolés-moy avec la bonne fin de ce présent négose

Vostre trèsobligé

POUSSIN

de Rome Ce 15me décembre

1639.

mairie écrit par Chantelou est déchiré dans le ms. 12347. Nous n'avons plus que : *Il cherc...*, et la suite est prise dans la copie de 1755, à l'Institut.

17. — ¹ INSTRUCTION POUR
M. DE CHANTELOU SEN
ALLANT A ROME².

(Ms. 12347, fol. 25.)

Du 8^e may 1640 à Nantueil³.

Le Roy enuoye mons. de Chantelou à Rome pour en ramener le s^r Poussin peintre et le s^r François sculpteur./⁴

Son principal soin doit donc estre de les persuader en sorte qu'il puisse avoir l'effect de son voiage./

Pour ce il se seruira, premièrement de sa bonne conduite. puis de la faueur de ceus ausquels il a des lettres du Roy, de S. E. et de moy./⁴

Lesd. S^{rs} Poussin et François s'estans laissés entendre que la principale cause de leurs retarde- mens estois l'apréhension qu'ils auoient des change- mens et inconstances de la france, et qu'après auoir quitté leurs habitudes de Rome, si monsieur de Noyers qui les affectionne venoit à leur manquer ils se trouueroient tout à coup frustrez de leurs espé-

1. Cette mention est écrite au dos du folio 25 et ensuite : *Pour Paul Fréard de Chantelou gouuerneur de la ville et chasteau de Chasteau du loir et M^{tre} d'hostel ordinaire du Roy.* Voir note 1, p. 26.

2. Le jour même où M. de Noyers écrivait cette lettre à Chantelou, Richelieu écrivait, de Nanteuil également, à Mazarin : « Le roy envoyant en Italie le s^r de Chantelou, commis de M. de Noyers, pour faire recherche des plus excellents peintres, sculpteurs, architectes et autres fameux artisans, et les faire venir en France, je conjure Monsieur Mazarin de luy vouloir donner des lettres pour ses amis de Rome, afin d'assister le dict Chantelou et faciliter l'exécution du commandement que S. M. luy a faict sur ce sujet » (Avenel, t. VI, p. 691).

3. Nanteuil-lès-Meaux, château du duc d'Halluin, fils du maréchal de Schomberg.

4. Voir p. 27, note 3.

x rances et des appointemens qui leur ont esté promis par les lettres de Sa Maté. Pour a quoy obuier M. Lumague¹ donnera a M. de Chantelou une lettre par laquelle il leur respondra des mille écus qui leur sont promis par chacune année, durant les trois années qu'ils font estat de séjourner en france, si tant est que le bon traictement quils y receurent ne les oblige a y demeurer toute leur vie./

x Que si lesd. s^{rs} Poussin et François prévenus par les artifices des Espagnols ou de quelques autres mal affectionnez à la france, refusoient absolument d'y venir au retour dud. S^r de Chantelou il tachera d'en attirer d'autres au seruice de Sa Maiesté, qui soient, sinon esgaux à la vertu de ceux-là, au moins qui en aprochent le plus près que faire se pourra. se seruant de l'argent destiné pour lesd. s^{rs} Poussin et François pour ceux qu'il choisira en leur place./

S'il rencontroit dans le cours de son voiage quelque peinture ou sculpture qui méritast, soit par l'excellence de l'ouurage, soit par le bon marché, d'être achaptées et enuoyées en France, l'on laisse à sa discrétion d'en user selon qu'il estimera pour le mieux²./

x Il y a desia longtems que les Pères Jésuistes de St Louis³ croyent que les mesures des tableaux de

1. Lumaga, ou Lumague, ou Lumagne, notable banquier d'origine génoise; il servit la politique de Richelieu, puis de Mazarin. Colbert aurait d'abord travaillé chez lui, et ce serait Lumagne qui l'aurait donné à Mazarin (voir P. Clément, *Hist. de Colbert*, p. 79). Poussin peignit pour lui le célèbre paysage de *Diogène*. Ce banquier est souvent cité dans les correspondances de Richelieu et de Peiresc.

2 Tout ce paragraphe est souligné par M. de Noyers et marqué en marge d'un trait vertical, comme particulièrement important.

x 3. M. de Noyers était un dévôt personnage, fort lié avec les Jésuites. Il s'agit ici des Jésuites dont la nouvelle église avait été commencée, rue Saint-Antoine, en 1627.

leur grand autel ont esté enuoyez à Rome, c'est pourquoy Mons. de Chantelou ne manquera pas de les porter avec luy. et le faire exécuter au plustost par le peintre quil en jugera le plus capable, estans à Rome./

Il aura soin de sa santé sur toutes choses.

DE NOYERS.

18. — POUR MESS^s DE CHANTELOU.

A ROME.

(Ms. 12347, fol. 27.)

[*Monsieur 13 Aoust 1640.*]

D'Amiens ce 13^e Aoust 1640.

Je ne voulus point hier vous rien mander de la prise d'Arras¹ tant parce que je n'en auois pas le loisir que parce que le discours en estant long jaimois mieux vous en enuoier la relation imprimée que vous ferés voir par dela que de ne faire qu'effleurer une affaire qui mérite un si grand discours./

Serués vous de cett' occasion por emporter l'esprit de Mons^r le Poussin et luy dictes que sil n'aime sa patrie qu'au moins il deffere a une nation qui faict aujourd'huy la meilleure part de tout ce qu'il y a de meilleur en l'Europe./

Je ne veux pas seulement vous faire l'ouuerture qui m'a esté fait par un Italiain qui est de faire sentir à M^r le Poussin que les Roys ont les mains bien longues et quil sera bien difficile d'empescher qu'un grand Roy comme le nostre n'ait quelques sentiments de l'iniure qu'il reçoit d'un homme nai son subiect, et qui luy manque de parole./

1. La ville d'Arras fut assiégée le 13 juin 1640. Elle capitula le 9 août.

Que lorsqu'il pensera auoir triomphé de la France il y a danger quil ne s'en trouve abbatu et improuvement accablé. Cette manière de procéder est si contraire au mien et à mon génie que je ne la couche icy que po^r n'obmettre rien des ouuertes qui me sont faites po^r faire seruir le Roy mais uzès en a nostre mode qui dict tousiours nihil invitâ Mineruâ.

Vous aués fait une grande aquisition dans l'amitié de Mons^r le Cavallier del Potzo qui est icy en un' estime singulière et tient lieu du chef des vertueux. J'estime ce trésor par luy mesme non par les assistances que vous esperés tirer de luy po^r vaincre la dureté de M^r le Poussin./ Je serai prou satisfaict de vostre voiage si vous en ramenéz M. le Flamend Duquesnoi car comme je le vous mandois hier S. E. le souhaite avec un' incroyable passion.

Laduis qui vous a esté doné d'apporter en France les creux des plus beaux basreliefs de Rome ¹ ne peult n'estre très utile². Po^r ceux de la colonne de Traian si la chose est de grand prix non seulement po^r avoir

1. M. de Chambray, frère de Chantelou et alors à Rome avec lui, écrira lui-même, dans la préface du *Parallèle de l'architecture antique et de la moderne* :

« Nous apportasmes une grande diligence à faire former et ramasser tout ce que le temps et l'occasion de nostre voyage nous pût fournir des plus excellents antiques, tant d'architecture que de sculpture, dont les principales pièces estoient deux grands chapiteaux, l'un d'une colonne et l'autre d'un des pilastres angulaires du dedans de la Rotonde [le Panthéon], que nous choisismes, comme les plus beaux modèles Corinthiens qui soient restez de l'antiquité : deux médailles d'onze palmes de diamètre tirées de l'Arc de triomphe de Constantin, soixantedix bas-reliefs de la colonne Trajane et beaucoup d'autres histoires particulières; quelques-uns desquels furent mis en bronze dès l'année suivante : d'autres furent employez en matière d'imitation au compartiment de la voûte de la grande galerie du Louvre, auquel M. Le Poussin les introduisit ingénieusement et avec beaucoup d'adresse. »

2. Phrase soulignée par M. de Noyers.

les ds. creux mais aussy po^r les apporter en france vous pourrés vous dispenser de ces soingz si le coust venoit a en estre médiocre Vous ne scauriés auoir trop de belles choses utiles comme celle la.

Continués vos cortèges ainsy que vous aués bien commencé Voicy la troisième depuis que vous estes à Rome. Dieu vous y conserue et vous en ramène en bone santé. J'ay escript à M. lambassad.¹ et à M. gueffier². Vous receurés avec cellecy un compliment à M. le C^{al} Bicchy³ que vous assurerés de mon obéissance

DE NOYERS.

19. — [*Lettre de Monseigneur durant n^{re} voyage de Rome*⁵.]

(Ms. 12347, fol. 29.)

*Po^r Mes Cousins de Chantelou*⁶.

De Chaulnes⁷ Ce 15^{me} Septemb 1640.

Je recoi présentement la vostre du 15^e du passé qui

1. François du Val, marquis de Fontenay-Mareuil, né vers 1594, mort le 25 octobre 1665; ambassadeur à Rome de 1640 à 1649, à deux reprises, séparées par la courte ambassade de Saint-Chamont.

2. Gueffier, chargé d'affaires de France à Rome. Il faisait l'intérim quand on n'envoyait pas d'ambassadeur, ce qui arrivait assez souvent. Il écrit, le 23 avril 1645, qu'il y a « tantôt cinquante ans » qu'il est au service du roi (voir : Bibl. nat., mss., sa *Correspondance diplomatique*, Cinq-Cents Colbert 356 et suiv.).

3. Le cardinal Bichi, l'homme de confiance de la politique française dans le dédale des intrigues politiques d'Italie. « E cardinale affezionato in tutto suo potere alla corona di Francia », dit l'ambassadeur vénitien.

4. Lecture douteuse. (*Notre* voyage, celui de Paul et Roland Fréart.)

5. Cette lettre est tout entière de la main de M. de Noyers. Les précédentes, sauf la signature, sont de la main d'un secrétaire.

6. Sans doute de la main du fils de M. de Noyers. Voir note 1, p. 26.

7. Chaulnes (auj. dans la Somme), duché-pairie instituée en

m'a apporté d'autant plus de joie que je l'avois impatientement attendue./

Elle me cause des mouvements différents selon les heureux succès ou les offendicules que vous trouués en vostre chemin. la mortification du changement de M^r du Quesnoy m'a esté sensible comme un' amertume mortelle et j'advoue que c'est une mauldite nation que l'Espagnole qui porte sa rage contre la vertu mesme et ne peult souffrir que la mesprisant elle soit receullie des aultres. En vérité c'est une x gente infâme et qui mériteroit d'estre releguée dans un angle du Cabo de Finisterras séparée du commerce de tout le reste des humains. Ce que je craignois est arrivé en vérité et ce que j'aimois le plus m'est eschapé des mains lorsque je croiois le mieux estreindre. Il fault que ce soit dieu qui accoit¹ ces flots car il ny a point de respect humain qui y antemestre la main²./

Ce pourroit il faire que vous emportassiés Mons^r de Cortone³. Mais je n'espère plus rien après cette perte⁴.

Il me semble que nous serons tousiours malheureux et que vous reviendrés les mains vuides ou

1621 pour le frère de Luynes (Honoré d'Albert d'Ailly, seigneur de Cadenet, duc et maréchal de Chaulnes) qui assiégeait Arras.

1. « Accoiser, vieux mot qui signifiait adoucir, apaiser » (*Dictionnaire de Furetière*).

2. Lecture douteuse.

3. Pietro Berettini, dit Da Cortona (1^{er} nov. 1596-16 mai 1669); peintre célèbre pour sa facilité comme décorateur de palais, qualité que Poussin devait juger assez sévèrement. Il décora, notamment, les voûtes de l'immense salle du palais Barberini. x

4. Lecture très douteuse : le mot est surchargé d'encre; c'est *perte*, *peine* ou *pièce*.

pleines de vent comme ceus qui aiant esté riches en resuant se trouvent misérables de paureté à leur reueil. J'avois desia faict l'appartement et l'emmeublem^t de Mr. du Quesnoy et je le considerois desia dans les miracles de ses mains l'aimant et l'admirant esgalement. de sorte que je me sens comme tombé en veufnage, priué avant la possession, Cependant po^r ne pas désespérer de n^{re} bone fortune faites vostre possible pour ce brave Cortone et po^r Mons^r le Poussin. et comme je voi que vostre sesiour à Rome done lieu à nos ennemys de faire des contremines à tout ce que vous entreprenés je suis d'aduis que vous résolués ce que vous pourrés soit po^r l'un soit po^r l'autre et que vous laissiés des ordres secrets concertés avec ceus qui auront assés de ceur pour venir en France po^r les faire partir quand et comment vous le résouldrés avec eux si vous pouviés leur faire prendre de l'argent po^r les obliger à venir et ni plus manquer comme les aultres j'estime que la voie ni seroit pas mauuaise car aultrement tout nous eschaperà des mains./ Voicy la saison du retour de vos quartiers car passé Octob. il faict assés fascheux et par rue et par Tibre. Reuenés donc au nom de Dieu et reuenés en la bonne santé que vous souhaite le meilleur de vos amys

DE NOYERS

Mons^r de la Tuillerie ¹ m'a parlé d'un M^r Pribre ²

1. Gaspard Coignet de la Tuilerie, l'un des ambassadeurs de France sous Richelieu (notamment à Venise et en Hollande). « C'est un homme d'une grande vertu et dans une haute estime... ». Bourdelot à C. del Pozzo, 10 oct. 1637 (cité dans Lumbroso, *Notizie sulla vita di Cass. del Pozzo*, p. 226). Son cabinet de livres, médailles et bronzes était réputé. — Voir : *Archives de l'Art français*, t. V, p. 84.

2. « Je ne sais quel est l'artiste recommandé par M. de la

de Boulogne allieuo d'un grand peintre qui vist encores M^r Pribre est françois et l'on le dict approchant de la perfection de son maistre. Il croit que nous le pourrions avoir. Il me semble quil y a du Rhin au nom de ce bon maistre./

Noubliés pas de me faire venir les Conciles généraux il follio/ en blanc car je les ferai relier pardeça demandés aussi a quelqu' habile Père jésuite s'il y a quelques excellents liures à Rome qui soient rares par deça et en ce cas acheptés les moy, noubliés pas un Baronius. Car je n'en ay point.

Il sera sans de relié./

DE NOYERS.

M. de Chantelou (Rome).

20. — MAZARIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 31.)

A Thurin ce 4 décembre 1640.

Monsieur, Cette dépesche m'auoit esté fort particulièrement recommandée par Monsieur de Noyers et je mestois seruy pour cet effect de l'occasion d'un courier extraordinaire affin qu'elle vous fust rendue avec seureté et avec plus de diligence, mais n'ayant peu ariuer assez a temps a rome mon secretaire me la renuoye et m'escript qu'il vous a consigné auant votre départ quelques bagatelles pour moy lesquelles je vous prie de remettre à M^r Burlamachy à Lion et en cas que vous soyez plus aduancez de les vouloir

x Thuillerie. Son indication me paraît se rapporter à aucun des Boulongne, ni au Bolognese qui est Italien, ni aux artistes français alors en Italie, Perrier, Blanchet, Pierre Mignard, Pierre Puget, élève du Cortone, Claude le Lorrain, etc. » (H. Chardon, p. 41).

donner au s^r Charles qui fait mes affaires à Paris. Je prendray par aduance cette occasion pour vous remercier du soing que vous en avés voulu prendre, en attendant que moy mesme je le puisse faire comme je lespère dans quelque temps et vous assure que je suis

Monsieur

Vostre très affectionné
serviteur MASARINI

A Turin¹ ce 4 Xbre

1640.

M. de Chanteloue.

Je vous supplie dans le récit que vous fairés de ce que vous aués remarqué à Rome a Monsieur de Noyers de ne pas oublier de luy faire mes excuses si le désir et la passion que iay pour que vous fussiez bien seruy de delà n'a pas esté au point que ie l'eusse souhaité et avec cette occasion je m'assure que vous l'assurerez de mon très humble service.

Vous trouerez bon que je vous prie aussy de faire mes baizemains à M^r Pouzin et luy dire que iay impatience destre à la Court po^r leembrasser et me reiouir de la bonne résolution quil a prise².

1. Mazarin, ambassadeur extraordinaire en Piémont, venait de faire signer l'avant-veille (2 déc. 1640) le traité de réconciliation entre la régente de Savoie et ses beaux-frères, révoltés à l'instigation de l'Espagne. Cette pacification mettait le comble à sa faveur auprès de Richelieu et du roi, et le chapeau de cardinal lui fut conféré un an après, le 16 décembre 1641. X

2. « L'inventaire de la galerie du cardinal Mazarin, dressé après sa mort, contient la mention de trois tableaux du Poussin : *Quatre enfants nus et deux chiens, Apollon et une Muse, Endymion et le char du soleil* » (de Cosnac, *Les richesses du palais Mazarin*). C'était relativement très peu pour une galerie aussi riche. *

21. — POUSSIN A CARL. ANT. DEL POZZO.

(Bellori, 1^{re} éd., 1672, p. 424¹.)*Al Sig. Commen. Carlo Antonio del Pozzo, Roma.*

Confidandomi nell' ordinaria humanita, che V. S. Illustrissima hà vsato sempre verso di me, hò cre-
duto essere douere raccontarle il buon successo del
mio viaggio, lo stato, e'l luogo, doue mi trouo, affin-
chè vn mio padrone, come lei, sappia doue coman-
darmi. Hò con sanità fatto il viaggio di Roma a Fon-
tanableö, oue fui raccolto honoratissimamente nel
palazzo da vn gentilhuomo perciò ordinato dal Si-
gnore di Noyers, e trattato lo spatio di tre giorni
splendidamente. Poi in vna carrozza dal detto Signore
fui condotto a Parigi, doue subito arriuato feci rin-
contro al detto Signore di Noyers, il quale humanamente
mi abbracciò, testificando l'allegrezza del mio
arriuo. La sera fui condotto per ordine suo, nel
luogo, ch' egli haueua determinato, per la mia
dimora : egli è vn palazzetto, che bisogna dir così,
in mezzo del giardino delle Tuilleries, contiene noue
stanze in tre piani, senza gli appartamenti da basso
separati, cioè vna cucina, luogo del Guardiano, vna
stalla, vn luogo da rinchiudere il verno i gelsomini,
con trè altri luoghi comodi per molte cose necessa-
rie. V'è di più vn bello, e gran giardino pieno di
alberi à frutto, e diuersissimi fiori, ed herbe, con tre
fontanelle, ed vn pozzo, oltre vn bel cortile, doue
sono altri alberi fruttiferi, hò le vedute, che scuoprono
da tutte le parti, e credo l'estate sia vn para-

1. Publiée aussi dans Bottari, t. II, p. 387.

diso. Entrando in questo luogo, trouai tutto il piano di mezzo accommodato, e mobilato nobilmente, con tutte le prouisioni di cose necessarie sino al legno, ed vna botte di buon vino vecchio di due anni; e lo spatio di tre giorni fui ben trattato alle spese del Re con li miei amici. Il di seguente fui condotto dal detto Signor Noyers all' Eminentissimo, il quale con vna benignità straordinaria, mi abbracciò, e pigliandomi per la mano mostrò di hauer gran gusto di vedermi. Di là à tre giorni fui menato à S. Germano; affinchè il Signore di Noyers mi appresentasse al Rè, ma trouandosi indisposto, la mattina seguente fui introdotto dal Signore le Grand fauorito del Rè, che come benigno Principe ed humanissimo, si degnò di accarezzarmi, e stette vna mezz' hora à domandarmi di molte cose, e voltandosi verso li suoi Cortegiani, disse *Voila Vouet bien atrapé*. Dopo egli stesso mi ordinò di fare li quadri grandi delle sue Cappelle di Fontanableò, e San Germano. Tornato che fui à casa mia, mi furono portati in vna bella borza di velluto torchino due mila scudi in oro della stampa nuoua, mille scudi per le mie gages, e mille per il viaggio, oltre tutte le spese. E vero che li quatrini sono in questo paese molto necessarij, perche ogni cosa vi è caro straordinariamente. Adesso fo li pensieri di molte opere, che s'hanno da fare, e credo che si metterà mano à qualche opera di tapezzaria: delle prime che io metterò in luce, ardirò di mandargliene qualche cosa, non altrimenti che per tributo della mia seruitù, che le deuo, e subito che le balle nostre saranno arriuate, spero bene compartire il tempo in maniera, che vna parte l'impiegherò al seruigio del Signor Caualiere suo fratello. Si sono mandate le copie in

Piemonte di quelle liste de' libri di Pirro Ligorio. Io le raccomando li miei pochi interessi, e la mia casa, mentr' ella si è voluta degnare di curarsene nella mia assenza, la quale non sarà lunga, se io posso. La supplico, che essendo nata per fauorirmi, ella voglia riceuere queste mie molestie con quella generosità, che è sua propria, contentandosi che io le corrisponda con l'affetto della mia diuotione. Il Signore le doni lunga, e felice vita, mentre à lei mi dedico humilmente.

Parigi li 6. Gennaro 1641.

Niccolò PUSSINO.

*Au Seigr^r Commandeur Carlo Antonio¹ del Pozzo,
à Rome.*

Me confiant à l'ordinaire humanité dont V. S. Ill^{me} a toujours usé envers moi, j'ai cru qu'il était de mon devoir de lui raconter le bon succès de mon voyage, l'état et le lieu où je me trouve, afin que mon patron, comme vous l'êtes, sache où me donner ses ordres. J'ai fait en bonne santé le voyage de Rome à Fontainebleau, où je fus accueilli très honorablement au palais par un gentilhomme, commis à cet effet par M. de Noyers², et traité l'espace de trois jours splendidement. Puis, en un carrosse du dit Seigneur, je

1. Ce Carlo Antonio, né le 28 novembre 1606, est le frère de Cassiano del Pozzo, l'illustre protecteur de Poussin. Bottari fait de lui un archevêque de Pise, erreur reproduite par Jay et par Quatremère de Quincy. « Le chevalier del Pozzo était fils d'Antonio Cassiano. Celui-ci était fils d'un premier président du Piémont et cousin de l'archevêque Carlo Antonio » (Ughelli, *Italia Sacra*, t. III, p. 591).

2. M. de Noyers avait, dans ses attributions, la garde du château de Fontainebleau (voir *Bulletin* de la Soc. de l'Hist. de Paris, t. XII, p. 358).

fus conduit à Paris, où aussitôt arrivé¹ je fis visite audit M. de Noyers, lequel m'embrassa cordialement, attestant sa joie de mon arrivée. Le soir je fus conduit par son ordre au lieu qu'il avait déterminé pour ma demeure. C'est un petit palais, car il faut l'appeler ainsi, au milieu du jardin des Tuilleries². Il contient neuf chambres en trois étages, sans les appartements du bas qui sont séparés, à savoir une cuisine, un endroit pour le gardien, une écurie, un endroit pour renfermer l'hiver les jasmins, et trois autres endroits commodes pour nombre de choses nécessaires. Il y a de plus un beau et grand jardin plein d'arbres à fruits, de fleurs et de légumes les plus variés, avec trois petites fontaines et un puits, outre une belle cour, où sont d'autres arbres fruitiers. J'ai des vues découvertes de tous les côtés, et je crois que l'été c'est un Paradis. En entrant dans ce lieu je trouvai tout l'étage du milieu préparé et meublé noblement, avec toutes les provisions des choses nécessaires jusqu'au bois à brûler et une pièce de bon vin vieux de deux ans; et l'espace de trois jours j'ai été bien traité, aux frais du Roi, avec mes amis³. Le jour suivant, je fus conduit par le dit M. de

1. L'arrivée de Poussin eut les honneurs de la *Gazette* de Renaudot (p. 848) : « De Paris, le 22 décembre 1640. Le 17 du courant arriva en cette ville le sieur le Poussin, excellent peintre que le Roy a fait venir de Rome, et fut reçu par le sieur de Noyers Secrétaire d'Estat et Surintendant des bastimens de Sa Majesté, et ensuite par son Eminence, avec des caresses proportionnées à la grandeur du mérite et de la réputation qu'il s'est acquis en son art. »

2. Sur la maison des Tuileries, voir les recherches de Ph. de Chennevières, *La peinture française*, p. 153. C'est le pavillon de la Cloche, ainsi nommé de la forme du toit.

3. Les artistes secondaires que Poussin amène avec lui et qu'il appellera souvent *la brigade*.

Noyers à l'Eminentissime, qui, avec une bienveillance extraordinaire, m'embrassa, et me prenant par la main, témoigna d'avoir grand plaisir à me voir. A trois jours de là je fus mené à Saint-Germain, pour être présenté au Roi par M^r de Noyers, mais comme il se trouva indisposé, le matin suivant, je fus introduit par M. le Grand¹, favori du Roi, qui en Prince bon et très affable, daigna me caresser², et resta une demi-heure à me demander beaucoup de choses; et se tournant vers ses courtisans, il dit : « Voilà Vouet³ bien attrapé ». Ensuite lui-même m'ordonna de faire les grands tableaux de ses chapelles de Fontainebleau et de Saint-Germain. Retourné en ma maison, on me porta, en une belle bourse de velours turquin, deux mille écus d'or⁴ à la frappe nouvelle⁵, mille écus pour mes gages et mille pour le voyage, en plus de

1. Cinq-Mars avait prêté serment, comme grand écuyer, le 15 novembre 1639. M. de Noyers paraît avoir été assez lié avec lui, et Cinq-Mars demanda quelquefois son intervention dans ses « brouilleries » avec le roi (voir Avenel, *Le dernier épisode de la vie de Richelieu*, p. 29). — Cinq-Mars était alors dans une de ses « brouilleries » avec Louis XIII, qui, le 5 janvier 1641, se plaignait de lui à Richelieu. Ils ne se réconcilièrent que le 13.

2. Cette bonté persistera. D'après le *Dictionnaire des beaux-arts*, de Lacombe (éd. de 1759, p. 699) : « Un jour que cet artiste [Poussin] venait à Fontainebleau, Sa Majesté envoya ses carrosses au devant, et lui fit l'honneur d'aller jusqu'à la porte de sa chambre pour le recevoir. »

3. Simon Vouet (1590-1649) fut, en effet, déchu, à partir de cette date, d'une faveur éclatante dont il jouissait depuis 1627, quand le roi le rappela d'Italie, après un séjour de quinze ans. Il va prendre d'ailleurs sa revanche dans les cabales qui vont bientôt se dresser contre Poussin.

4. L'écu d'argent de 60 sols (voir Caillet, *L'administration sous Richelieu*, p. 524).

5. La frappe de 1638, faite par Varin, sous la direction de M. de Noyers, était en effet fort belle (voir Bonnaffé, p. 74).

toutes mes dépenses. Il est vrai que les quatrains¹ sont en ce pays bien nécessaires, parce que toute chose y est chère extraordinairement. A cette heure, je fais les croquis de beaucoup d'ouvrages qu'il me faut faire, et je crois qu'il faudra mettre la main à quelque œuvre de tapisserie². Des premiers travaux que je mettrai au jour, je m'efforcerai de vous envoyer quelque chose, simplement comme tribut de l'obéissance que je vous dois, et aussitôt que nos bagages seront arrivés, j'espère bien partager le temps de manière que j'en emploie une partie au service de M. le Chevalier votre frère. Les copies de ces listes de livres de Pirro Ligorio³ ont été envoyées en Piémont. Je recommande à V. S. mes petits intérêts et ma maison, puisqu'elle a bien voulu daigner en prendre soin en mon absence, laquelle ne sera pas longue, si je puis. Je supplie V. S., qui semble née pour me

1. « Quatrain, se dit aussi d'une ancienne monnaie qui valait un liard. On dit encore, à l'imitation des Italiens, je n'ai pas un quatrain, pour dire je n'ai point d'argent. » *Dict. de Furetière*.

2. Il s'agissait d'égaliser les fameux *Arazzi* du Vatican : « Huit histoires du Vieux Testament pour autant de tapisseries des chambres royales, à l'imitation des autres de Raphael » (Bellori, trad. Rémond, p. 24).

3. « Pirro (Pyrrhus) Ligorio s'est fait à la fois connaître comme architecte, comme antiquaire et comme faussaire. Mommsen a démontré qu'il forgeait de toutes pièces des inscriptions qu'il publiait ensuite comme antiques » (note de M. Eugène Müntz, p. 594 du t. V de la *Corresp. de Peiresc*).

« Dans ces livres étaient dessinées toutes les antiquités de Rome avec leur description; et les dessins étaient des originaux de la main du Ligorio. Aujourd'hui, ils sont dans la Bibliothèque royale de Turin, et une belle copie des mêmes livres est dans la bibliothèque Vaticane » (note de Bottari). M. de Chennevières suppose que cette copie est sans doute celle faite à Turin, en 1641, pour les del Pozzo, par l'entremise de Poussin.

favoriser, qu'elle veuille souffrir mes importunités avec cette générosité qui lui est propre, trouvant bon que j'y réponde par l'affection de mon dévouement. Que le Seigneur lui donne une longue et heureuse vie à laquelle je me consacre humblement.

Paris, le 6 janvier 1641.

Nicolas POUSSIN.

22. — POUSSIN A CASS. DEL POZZO¹.

*Al Ill^{mo} et R^{mo} Sig^{re} e Pr^{on} mio
Oss^{mo} Il Sig^r Cavalier del Pozzo
a i Chiavari
In Roma.*

La molta riuerenza che porto a VS: Ill^{ma} e Reuer^{ma} richiede, che notificchi il nostro saluo arriuio in Parigi, e come doppo essere stati riceuuti dal Sig: de Noyers molto amorevolmente, il di seguente mi appresentò al Cardinal di Richelieu il qual mi fece carezze straordinarie e pochi giorni doppo fui menato nella villa del detto Sig^{re} a fine che il di seguente egli m'introducesse dal Re ma l'altra mattina rëtrouandosi indisposto ordinò al Sig. de Chantelou di condurmi a S. Germano doue essendo arriuati fui di là a poco tempo condotto dal Re per il Sigr^r le Grand

1. Nous donnons le texte que M. Lafenestre a copié sur l'original pour M. de Chennevières en 1879. Cette lettre, publiée par Bottari (t. I, p. 274), est le n° 1629 de la vente Fillon. M. Victor Advielle la signale en quelques lignes, p. 127, comme vendue 205 francs, mais sa notice renferme deux erreurs : M. de Nogent, au lieu de M. de Noyers, et le 1^{er} janvier au lieu du 7. Nous reconnaissons cependant que nous ne donnons la date du 7 que d'après Bottari, car la copie Lafenestre, comme on peut le constater, ne présente pas de quantité.

suo fauorito. La modestia mi proibisce di dire in che maniera fui riceuuto da sua Maestà finalmente tornassimo à Ruel doue essendo un lungo spatio di tempo in camera del d^o Sig^r de Noyers egli m'intra-tenne di molte cose è particolarmente di Roma delle persone le più notabile ricordandosi del nome di VS. Ill^{ma} e R^{ma} ne lodo sommamente la virtù è mostrò apertamente di hauere à gloria particolare di seruirla a ogni occasione però sarebbe buono di hauer noti-
tia dalle cose sue di Piemonte à fine che quanto prima vi si ponesse quel ordine neccessario alla lor conseruatione. Il Sig^r de Chantelou hauendogli rac-
contato le cortesie delle quali lei usò verso di lui e del fratello haueuano disposto l'animo del d^o Sig^{re} nō solamente a questo puoco che lei desidera ma io credo che VS. Ill^{ma} e R^{ma} riceuerà altri segni della sua affett^{ne} si è mandato una copia della lista dei libri di Pirro Ligorio a Torino se n'aspetta la risposta.

Noi aspettamo le nostre Balle è subito arriuate non mancherò di metter mano al quadretto del suo Bat-tesimo non hauendo al mondo maggior gusto come d'hauere l'occasione di rendergli qualche deuoto ser-
uitio pregando humil^{te} d'hauer sempre nella sua prottione li miei interessi e di credere che mentre sarò conservato nella sua affett^{ne} io mi stimaro feli-
cissimo et obligato eternamente a pregare il Sig^r Iddio per Augumento della sua felicità mentre le baggio humilissimamente le mani.

DI VS. Ill^{ma} e Reu^{ma}

humiliss^{mo} Ser^{re}

Nicolò POUSSINO.

di Parigi il di

Gennaio 1641.

¹ no mi seruiro di questa lettera di cambio di 300 scudi ne farò auuisato il Sig^r Lomago².

*A l' Ill^{me} et Rey^{me} Seigr, mon Maître très honoré,
le Seigr Chevalier del Pozzo, aux Chiavari à Rome.*

Le grand respect que je porte à V. S. Ill^{me} et Rever^{me} exige que je vous fasse savoir notre heureuse arrivée à Paris, et comment après avoir été reçus par le Seigr de Noyers très affectueusement, le jour suivant il me présenta au Cardinal de Richelieu, lequel me fit des caresses extraordinaires; et peu de jours après, je fus mené au château du dit Seigr, afin qu'il me présentât le jour suivant au Roi, mais, cet autre matin, se trouvant indisposé, il ordonna à M. de Chantelou de me conduire à Saint-Germain, où étant arrivé, je fus presque aussitôt conduit au Roi par Monsieur le Grand, son favori. La modestie me défend de dire de quelle manière je fus reçu par Sa Majesté. Finalement nous retournâmes à Ruel, où étant restés un long espace de temps dans la chambre du dit Seigr de Noyers, il m'entretint de beaucoup de choses, et particulièrement de Rome, et de ses personnages les plus considérables. Se rappelant le nom de V. S. Ill^{me} et R^{me}, il loua souverainement votre mérite et montra ouvertement qu'il tiendrait à gloire particulière de vous servir en toute occasion. C'est pourquoi il serait bon d'avoir une note de vos affaires de Piémont, afin d'y mettre aussitôt l'ordre nécessaire à leur conservation. Le seigr

1. Au bas de la page.

2. La copie Lafenestre, la seule où figure ce post-scriptum, donne *Somago*. Il semble cependant qu'il ne puisse s'agir que du banquier Lumagne (voir p. 32, note 1).

de Chantelou, lui ayant raconté les politesses dont vous aviez usé envers lui et son frère¹, avait disposé l'esprit du dit Seigr, non seulement à ce peu que vous désirez, mais je crois que V. S. Ill^{me} et R^{me} recevra d'autres marques de son affection. On a envoyé à Turin une copie de la liste des livres de Pirro Ligorio, et on en attend la réponse.

Nous attendons nos bagages, dès leur arrivée, je ne manquerai pas de mettre la main au petit tableau de votre Baptême, n'ayant au monde de plus grand plaisir que d'avoir l'occasion de vous rendre quelque fidèle service, vous priant humblement d'avoir toujours mes intérêts sous votre protection, et de croire que tant que vous me conserverez votre affection, je m'estimerai très heureux et éternellement tenu de prier le Seigr Dieu pour l'accroissement de votre bonheur, cependant que je vous baise très humblement les mains,

De V. S. Ill^{me} et R^{me}

le très humble Ser^r

Nicolas POUSSIN.

de Paris le 7 janvier 1641.

Je ne me servirai pas de cette lettre de change de 300 écus et je n'en aviserai pas le Seigr Lomago.

1. « Je veux encore ajouter icy et tesmoigner au public, pour mon frère de Chantelou et pour moy, les obligations particulières que nous avons à la courtoisie de M. le cavalier del Pozzo, l'esprit le mieux fait, le cœur le plus noble, et en vérité le plus galant homme que nous ayons abordé dans l'Italie, le quel, parmy un grand nombre de régals dont il nous combla à Rome au voyage que nous y fimes en l'année 1640, nous fit présent de ce rare manuscrit avec les desseins du Poussin » (Roland Fréart de Chambray, Préface du *Traité de la peinture de Léonard de Vinci*, 1651).

23. — POUSSIN A CASS. DEL POZZO.

(Paris, Bibl. nat., ms. n. a. fr. 20809, fol. 22¹.)

*All' Ill^{mo} et Rev^{mo} Sig^{re} et Pron
mio Oss^{mo} Il Sig^r Cavalier
del Pozzo
In Roma.*

Ill^{mo} e Rev^{mo} Sig^r mio

Jo so l'huomo del mondo il più confuso quando considero che tutte le lettere che io inuio a VS: Ill^{ma} non sono piene se non ò di demande ò di rendimenti di gratie ricevute, non dimeno mentre lei mi hà honorato della sua benevolenza sino adesso di nuouo me gli raccomando ringratiandola infinitamente di quelle gratie che hà usato verso di mia casa confessando che in questo mondo non hò altro Padrone di lei è l'assicuro che mi dolgo della mia poca habiltà à servirla

D.I.V.S: Ill^{ma} et R^{ma}
Devotiss^{mo} Ser^{re}

Nicolò POUSSINO.

Di Parigi il di Primo
marto 1641.

X
1. L'original de ce billet a été publié par Ph. de Chennevières dans les *Archives de l'Art français*, t. V, III, Documents, p. 1 et 2. « C'est M. Ant.-Aug. Renouard qui a bien voulu nous autoriser à le publier. Cette précieuse feuille lui fut rapportée de Rome vers 1824 ou 1825 par M. Jules Renouard, son fils. L'autographe *irrécusable* du Poussin était destiné à servir de point de comparaison de l'écriture *authentique* du maître avec celle d'un bien curieux manuscrit du *Traité de la Peinture de Léonard*, manuscrit possédé par M. Renouard le père. » Depuis ces lignes de Ph. de Chennevières, l'acquisition par la Bibliothèque nationale du ms. 12347 (1857) ne permet plus une affirmation aussi catégorique. En contraste avec l'écriture vraiment irrécusable du ms. 12347, le billet du

*A mon Ill^{me} et Rev^{me} Seigr, mon Patron
très honoré, le Seigr Cavalier del Pozzo, à Rome.*

Mon Ill^{me} et Rev^{me} Seigr,

Je suis l'homme du monde le plus confus quand je considère que toutes les lettres que j'envoie à V. S. Ill^{me} ne sont pleines que de demandes ou de remerciements pour des grâces reçues. Néanmoins, tandis que vous m'avez honoré de votre bienveillance jusqu'à présent, de nouveau je me recommande à vous, en vous remerciant infiniment de ces grâces dont vous avez usé à l'égard de ma maison, en confessant que en ce monde je n'ai pas d'autre Patron que vous et je vous assure que je me lamente de mon peu d'habileté à vous servir

De V. S. Ill^{me} et R^{me}

le très dévoué Ser^r,

Nicolas POUSSIN.

de Paris le premier mars 1641.

24. — NOYERS A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 32^{1.})

[*Monseigneur 19^e mars 1641.*]

De Ruel ce 19^e Mars 1641.

Si Mons^r le Poussin est bien aise que toutes ces raretés soient arriuées à bon port je vous prie de luy dire que certainem^t je le suis plus que luy car sa satisfaction m'est plus chère que la miene propre.

Continuez à faire tout desbaler et ranger car il ne

1^{er} mars 1641 présente des boucles, des parafes et une aisance presque élégante qui dénotent une main différente de celle de Poussin.

1. Lettre tout entière de la main de M. de Noyers.

fault pas négliger à la françoise les derniers pas qui couronnent l'ouvrage.

J'ay signé le billet que vous m'aués enuoïé po^r Mon^r Du Quesnoy flamend et po^r M^r Blondeau.

Ne précipités pas vostre retour parce que j'aime mieux estre priué d'un bien qui se peult recouurer que de ce qui ne reuiet plus.

DE NOYERS.

25. — BREVET DE LOUIS XIII A POUSSIN.

(Bellori, éd. de 1672, p. 426.)

Aviourd'huy vingtiesme Mars 1641. Le Roy estant à Saint Germain en Laye voulant tesmoigner l'estime particuliere que Sa Maiestè fait de la persone du Sieur Poussin, qu'elle a fait venir d'Italie sur la cognoissance particuliere qu'elle a du haut degré d'excellence auquel il est parvenu dans l'art de la peinture, non seulement par les longues estudes qu'il a faictes de toutes les sciences necessaires à la perfection d'iceluy, mais aussi à cause des dispositions naturelles, et des talents que Dieu lui a donné pour les arts. Sa Maiestè l'a choisy et retenu pour son premier Peintre ordinaire, et en cette qualité luy a donné la direction générale de tous les ourages de peinture et d'ornemens qu'elle fera cy après faire pour l'embellissement de ses Maisons Royales, voulant que tous ses autres peintres ne puissent faire aucuns ourages pour Sa Maiestè sans en auoir fait veoir les desseins et receu sur iceux les aduis et conseils dudit Sieur Poussin, et pour luy donner moyen de s'entretenir à son seruice : Sa Maiestè luy a accordè la somme de trois milles liures de gage par chacun an, qui sera d'oresnauant payée par les

Tresoriers de ses bastimens, chacun en l'année de son exercice, ainsi que de coustume, et qu'elle luy a esté payée pour la presente année. Et pour cet effect sera laditte somme de trois milles liures doresnauant couchée, et employée soubs le nom dudit Sieur Poussin, dans les Estats des dits offices de ses bastimens, Cōme aussi Sa ditte Maïestè a accordé au Sieur Poussin la maison, Iardin qui est dans le milieu de son Iardin de Tuilleries, ou a demeuré cy deuant le feu Sieur Menou pour y loger et en iouir sa vie durant, come a fait ledit Sieur Menou. En tesmoignage de quoy Sa Maïestè m'a commandé d'expédier audit Sieur Poussin le present breuet qu'elle a voulu signer de sa main et fait contresigner par moy son Conseiller et Secretaire d'estat, et de ses commandemens et finances, et Surintendant et ordonnateur general de ses bastimens.

LOVIS.

SUBLET.

26. — POUSSIN A M. DE NOYERS.

(Ms. 12347, fol. 34.)

A Monseigneur de Noyer, Conseillier du Roy en ces Conseils d'estat et priué Saicraitaire de ses commandemens de surintendance de ces maisons Royales, à Ruel.

[M. Poussin 10 avril 1641.

Il desdie à M. de Noyers le dessein du frontispice de Virgile¹.]

Monseigneur

Puis qu'il vous a pleu me commander de faire le

1. « Apollon qui couronne de laurier Virgile pour la poésie héroïque de l'Énéide ; voici un enfant qui tient le titre du livre

desaing du front du liure de Virgille et estans le premier que j'ay fait pour mettre en lumière je viens avec simple et deuotieus silence vous le dédier tel qu'il est, estans assuré que comme quelquefois les muettes Images apendues à un temple par les hommes les¹ ne sont pas moins agréables à dieu que les psalmes éloquens chantés par les prebtres Ainsi j'espère que vostre bénignité trouuera ausi agréables mes tacites Images comme lui sont les facondes Louanges de qui les scait faire.

m'inclinant je vous fais

tresprofonde reverence

me confessant vostre

esclaue

LE POUSSIN.

de Paris² ce disieme apuril 1641.

27. — POUSSIN A CHANTELLOU.

(Ms. 12347, fol. 36.)

*A Monsieur de Chantelou,
Commis de monseigneur de Noyer, à Ruel.*

[*M. Poussin 10^e auril 1641.*]

Monsieur Ces jours passés
j'auois délibéré d'aler à ruel pour remersier Monseigneur de la grâce qu'il a fette à moy et à mon cher ami Salomon Girard. mais ayant commencé à mettre

et les roseaux de la flûte, qui s'entendent pour les églogues pastorales, et ensemble la faux, symbole de la moisson, celle-ci pour la Géorgique » (Bellori, trad. Rémond, p. 27).

1. *Les*, pour *lais*, opposé à prêtres (interprétation due à M. André Fontaine).

2. Le coin gauche de la feuille présente, au ms. 12347, une déchirure : on ne lit plus que les deux dernières lettres du mot *Paris*.

la teste¹ du poete soit avec
la barbe jen ferai une autre
selon la medaigle antique afin
de contenter ceus qui trouuent a
redire partout

Vostre tres humble
seruiteur

POUSSIN.

29. — POUSSIN A CASS. DEL POZZO.

(Coll. Naylor².)

*Al Ill^{mo} et R^{mo} Sig^{re} et Prōn
mio oss^{mo} il sig. caualier del Pozzo, in Roma.*

Ill^{mo} Sig^r mio

Son spesso consolato con le sue amorevoliss^{me}
lettere. due n'ho ricevute in un sol giorno, quelle
del 25 di Gennaro, e del 13 di Marzo, per l'una e
l'altra conosco quant' è grande l'affetto di V. S. Ill^{ma}
verso il suo ser^{re} e li sui. Mi consolarei davantaggio
s'io potessi altro che con la divozione mostrare i
miei risentimenti. E vero che ho occasione di mos-
trare almeno con la prontezza quanto son desiderozo
di servirla particolarmente nel operetta che lei mi
lascio da fare del Battesimo di Christo ma la mia
buona uolontà interrotta per l'importunità di quelli

pace très large qui sépare la fin de la lettre de la signature.
Notre format nous oblige à donner aux post-scriptum la place
qu'ils occupent dans les lettres aujourd'hui.

1. *Teste surchargeant figure*, que Poussin avait d'abord écrit,
puis a rayé.

2. L'original appartenait à la collection F. Naylor quand
M. Thibaudeau envoya, en 1879, à M. de Chennevières, la
copie « mot pour mot » dont nous donnons le texte. Bottari
l'avait publiée, t. I, p. 276.

che mi soprastanno quali non mi lasciano un ora di tempo libero tuttavia quest' istate credo darci compimento, la finij di abbozzare tutto che fù arrivata cominciando anco quella del Sig^r Gio : Stefano. L'uno e l'altro se dio piace invierò insieme pigliando l'occasione ch'io troverò più a proposito. Potrebbe essere che per il mezzo del Nunzio nuovo VS. Ill^{ma} mi porgesse qualche indirizzo per sicuramente fargli tenere é quelle é qualch' altra gentilezza, s'io la potrò fare, o ricuperare. Mi comandi la prego, in tutte quelle cose che sei conosce che la posso servire come devo. raccomandandomi la prego di tutto il mio affetto di continuare la tutela che sei ha preso della mia casa e bagiandogli le mani gli faccio humiliss^{ma} riuerenza

DI VS Ill^{ma} R^{ma}

Hum^{mo} Ser^{re}

Nicolo POUSSINO.

Di Parigi il 18 Aprile 1641.

*Au Seigr Ill^{me} et R^{me}, mon Patron très honoré,
le Seigr Cavalier del Pozzo, à Rome.*

Mon Ill^{me} Seigr

Je suis souvent consolé par vos lettres pleines d'affection : j'en ai reçu deux en un seul jour, celle du 25 janvier et celle du 13 mars. Je reconnais, par l'une et l'autre, combien est grande l'affection de V. S. Ill^{me} pour son Ser^r et les siens. Je me consolerais davantage si je pouvais lui montrer mes sentiments autrement que par mon dévouement. Il est vrai que j'ai l'occasion de lui montrer au moins par ma promptitude combien je suis désireux de la servir, particulièrement dans le petit ouvrage qu'elle m'a

laissé à faire, du Baptême du Christ; mais ma bonne volonté est interrompue par l'importunité de mes supérieurs, lesquels ne me laissent pas une heure de temps libre : toutefois cet été je crois bien le mener à fin. J'ai fini de l'ébaucher dès que j'ai été arrivé, et j'ai commencé aussi celui du Seigr Giov. Stefano¹. S'il plaît à Dieu, j'enverrai l'un et l'autre ensemble, saisissant l'occasion que je trouverai la plus à propos. Il se pourrait que par le moyen du nouveau Nonce², V. S. Ill^{me} me donnât quelque adresse pour les lui faire tenir sûrement, et les tableaux, et toute autre fantaisie, si je peux la lui faire ou la lui procurer. Qu'elle me commande, je l'en prie, pour toutes les choses où elle sait que je la peux servir comme je le dois. Je la prie de tout mon cœur de continuer la tutelle qu'elle a prise de ma maison, et, lui baisant les mains, je lui fais la plus humble révérence,

De V. S. Ill^{me} et R^{me}

le très humble serviteur

Nicolas POUSSIN.

De Paris le 18 Avril 1641.

1. Giovanni-Stefano Roccatagliata. Gabriel Naudé écrit à Cass. del Pozzo, le 18 avril 1642, qu'il a fait à Poussin « une relation particulière sur ce que l'Ill. Seigr Carlo Antonio [del Pozzo] et le seigneur Stefano promettaient de faire, pour que ses intérêts fussent bien gouvernés » (texte italien dans Lumbroso, *Notizie sulla vita di Cass. del Pozzo*). Roccatagliata fut l'exécuteur testamentaire de Carlo Antonio. Il mourut en 1652 (*Ibid.*, p. 148).

2. Il s'agit du Génois Girolamo Grimaldi, qui sera fait cardinal en 1643, à la recommandation de Louis XIII. Richelieu écrit au cardinal Bichi, le 25 octobre 1640 : « Aussitôt que le nonce Grimaldi sera arrivé... »

30. — POUSSIN A CHANTELLOU.

(Ms. 12347, fol. 39.)

*A Monsieur de Chantelou,
 commis de Monseigneur de Noyier, à Ruel.*

[*M. Poussin 13^e avril 1641¹.*

Il remercie d'un muid de vin.]

Monsieur et patron

Mardi dernier après auoir eu l'onneur de vous acompagner à Meudon et auoir esté joieusement, à mon retour je trouuoi que l'on desendoit en ma caue un mui de vin que vous m'auiés mandé. Comme c'est vostre coustume de faire regorger ma maison de biens et de faueurs. Mercredi j'eus une de vos gracieuses lettres par laquelle je vis que particulièrement vous désiriés scauoir ce qu'il me sembloit dudit vin. Je l'ay esséié avec mes amis aimans le piot, nous l'auons tous trouué trèsbon, et m'assure, quand il sera rassis, que l'on le trouuera eccelent. Du reste nous vous seruirons, car nous en boirons à vostre santé, quand nous aurons soif, sans l'espargner; car ausi bien je vois que le prouerbe est véritable qui dit : qui chapons mange, chapon luy vient. Mesmement hier Monsieur de Costāse m'enuoya un pasté de cerf si grand que l'on voit bien que le pâtisier n'en a retenu sinon les cornes. Je vous assure (Mon-

1. La date de cette lettre est douteuse. Poussin a écrit très lisiblement : *ce tantiesme dauril*. Aussi la copie de l'Institut porte-t-elle : *ce trantieme avril*. Mais, en tête du sommaire, Chantelou a écrit une date qui peut se lire *13 avril* ou peut-être même *17 avril*. En avril 1641, les mardis étaient les 5, 12, 19 et 26.

sieur) que desormais je ne manqueray pas, à commencer par le dimanche, à me resiourir comme je fis le dimanche passé, affin que la sepmaine ensuivâte soit comme l'on dit que toute l'année est au pais de Cocagne. Je vous suis le plus obligé homme du monde comme ausi je vous suis le plus deuotieux seruiteur de tous vos seruiteurs

POUSSIN.

De vostre maison du Jardin
des Tuilleries ce tantiesme d'auril 1641.

31. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Copie de l'Institut, 15^e lettre¹.)

de Paris ce dixième May 1641

Monsieur Le sieur Adam²
étant fort désireux de s'employer au service de sa Majesté et de Monseigneur de Noyers m'a prié de vous supplier de vous souvenir de lui et de son logement devant que vous vous partiés d'ici pour que mon dit Seigneur vous en a chargé. Il c'est délibéré de vous aller saluer à Ruel d'autant que hier il ne peut avoir l'honneur d'en traiter avec vous il vous dira de bouche plusieurs choses touchant la menuiserie qu'il aura à faire. je vous supplie très humblement de l'entendre et de donner ordre tel que l'on puisse commencer et continuer à travailler à la ditte menuiserie de la Galerie ce que nous en fesosns lui et moi n'est que pour vous faire souvenir de ce que vous souhaiteriés ainsi comme nous croyons

Votre plus humble serviteur

Signé : POUSSIN.

1. Original perdu entre la confection de la copie de l'Institut (1754 ou 1755) et l'achat par l'État du ms. 12347 (1857).

2. Sur Adam, cf. lettre du 21 septembre 1642.

32. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Copie de l'Institut, 16^e lettre¹.)

Après avoir mûrement pensé à la proposition que vous me fîtes hier d'aller à Dangu² et de la à Chantilli j'ai trouvé qu'il étoit impossible d'employer en ce voyage moins de cinq ou six jours si d'avanture l'on ne vouloit faire de très longues journées auquel travail outre la saison qui est chaude j'aurois peur ne pouvoir pas résister sans mettre ma santé en compromise, il y a tant de temps que je suis sedenterre que je doute que ce travail immodéré³ ne m'incommode beaucoup le recevant sans m'y être acoutumé premièrement peu à peu.

Vous savés bien ce qui arriva au venir d'Italie ici pour avoir témérement entrepris de vous suivre à cheval vous qui êtes d'ici il y a longtemps endurci de cette manière d'exercices, j'ai aussi diligemment fait le calcul des choses que j'ai à faire en l'espace de trois semaines et trouvé que je n'ai pas une seule heure de temps à perdre ains au contraire je ne m'assure pas d'avoir en ce temps là accompli se quil faut que je fasse. Je vous supplie si cest une chose qui soit

1. Original perdu; cette lettre n'est connue, comme la précédente, que par la fidèle copie de 1755, à la bibliothèque de l'Institut.

2. Dangu, à une lieue de Gisors, auj. arr. des Andelys. C'étoit la maison de campagne de M. de Noyers, qui l'embellira, s'y retirera et y mourra le 20 octobre 1645. Le 23 mai 1641, Louis XIII quitta Saint-Germain pour aller en Picardie, coucha le 24 à Dangu et continua par Gournay, Aumale et Abbeville.

3. « Tous les jours étoient pour lui des jours d'étude, et tous les momens qu'il employoit à peindre ou à dessiner lui tenoient lieu de divertissement. Il étudioit en quelque lieu qu'il fût » (Félibien, p. 11).

si nécessaire au moins de me permettre d'y aller commodément et à petites journées même je put vous aller trouver sil vous plaist y aller devant si ce nut été la grande hâte que jai de finir aujourd'hui les dessins que vous vîtes hier commencer. Je vous aurois été avertir des choses mêmes qui sont contenues en ces quatre lignes auxquelles je vous de donner de bouche un mot de réponse. Je suis et serei toute ma vie

Monsieur

Votre très humble et très affectionné
serviteur

Signé : POUSSIN.

33. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 41.)

*A Monsieur De Chantelou,
commis de monseigneur De Noyers en Court.*

[*M. Poussin 30^e may 1641.*

Il mande que les portraits du Roy et de S. E. que j'auois enuoyés à M. le Cheualier du Puys ont esté gastés; recommande Langelon; qu'il trauaille au dessein de la Bible et au tableau de S^t Germain.]

Monsieur

Depuis que vous vous este parti de cette ville j'ai reçu une lettre de monsieur le Cheualier du puis parlaquelle il témoigne assés combien vous l'aués obligé, par le présent que vous lui aués fet des portraits de nostre Roy trescrestien et de Son Eminense. Il les repceut assés mal conditionnés, d'autans que la casette fut ouverte par ceux de la poste, et lesdits portrais remis si négligemment et si mal roulés, que avec grandissime peine lon les a peu restaurer parce que les toiles s'estoint attachées avec la peinture en telle façon que

particulièrement le champ et les cheueus ont esté ruinés; lerreur auroit peu estre commis à paris premièrement là où elle demoura huit jours et puis de là ceus de lion et de Rome [mesme] en auront fet de mesme. J'ay bien voulu vous en aduertir affin que à l'aduenir, quand vous vous délibérerés de mander quelque chose à vos amis vous ne vous fiés pas à des personnes qui ne portent respect [ni] au nom de monseigneur de Noyers, nonplus que si lesdites choses avoient esté enuoyées par une personne des plus ordinaires.

Le seigneur Francesco Angeloni¹ atend la résolution qui touche la dédicasse de son liure d'autant plus ardamment que pourceque l'on sait à la Cour de Rome l'occasion qui l'empesche de le publier et chascun est attendans ce que une si longue dillation pourra enfanter; il désireroit fort que l'affaire ce conclus au plus tost, car autrement il luy conuiendra prendre un nouveau parti pour publier laditte œuure. J'ay entendu qu'il importeroit autour de mille escus, mais je crois que deus cens pistoles accommoderoient toutte son affere. Je vous supplie (Monsieur) d'en escrire un mot, affin que ce galant homme là soit hors de peine. Je vous supplie ausi de me faire scauoir (s'il m'est permis) si vous continués à faire designer le sieur Errard² comme le sieur Jouan Angelo Cani-

1. Le sieur Angeloni, savant antiquaire romain, oncle de ce Bellori qui écrira *Le Vite de' Pittori, etc.*, et notamment celle de Poussin. Il aimait fort la peinture et fut un grand collectionneur de dessins et de gravures. Le livre dont il s'agit est une *Historia Augusta da Giulio Cesare a Costantino*, qu'il réussit enfin à dédier à Louis XIII et qu'il publia à Rome.

2. Le peintre Charles Errard, 1615-1689, fils d'un artiste de Nantes; il fit deux séjours à Rome et peignit au retour la galerie de Dangu pour M. de Noyers. Il fut le collaborateur de M. de Chambray dans ses ouvrages sur la peinture. En 1661,

nio¹ qui vous baise les mains. Quant pour moy, je travaille continuellement au tableau de St Germain. J'ay ordonné le compartiment de la galerie², j'en ay donné les profiles et modénatures. Nous ne trouuons autre sculpteur que monsieur perlan³ pour môdeler et se qui sera nécessaire, mais l'on le guidera le mieus que l'on pourra, affin qu'il puisse seconder nos intentions. Sependant que l'on fera le second pont, je ferais les cartons de dessus les fenestres, affin que incontinent le stuc fini, l'on i dépeigne ce qui est nécessaire.

J'ay espérance que l'œuure se fera tost et à peu de fres; je crois ausi qu'elle ne sera pas ingrate; quand il i en aura une partie d'accomplie je vous escriray de l'effet qu'elle fera et bien[tost] je vous enuoiray le pensement du frontispice de la grande bible. Je vous escriray déshormais de toute mes actions affin que vous voyes si j'atendray dilligemment à m'employer aux choses que Monseigneur [a] atend de moy. J'ay esté auiourd'hui avec Monsieur de Chambrai et le sieur Le Clerc au nouiciat des Jésuites⁴, pour voir

il occupait une situation prépondérante qu'il eut le bon sens de céder plus tard à Le Brun, en échange de la direction de l'École française de Rome.

1. Jean-Angelo Caninio, né à Rome en 1609, mort en 1666, disciple du Dominiquin. « Il s'étoit beaucoup attaché à dessiner des monuments antiques... C'étoit un homme sage et qui, faisant son unique occupation de l'étude, étoit fort retiré. » Il a notamment gravé le portrait de l'*Angeloni* (Mariette, *Abeced.*, t. II, p. 299).

2. La grande galerie du Louvre (voir Ph. de Chennevières, *La peinture française*, p. 176).

3. Henry Perlan, de Paris, baptisé le 4 avril 1597; sculpteur et excellent fondeur en bronze; ami intime de Jacques Sarazin; mort en 1662. — Quatremère de Quincy, dans l'édition de 1824, l'a confondu avec Thibaut Poissan (voir Jal, p. 955).

4. Il ne faut pas confondre le Noviciat des Jésuites avec leur

ce que l'on pouroit faire pour amender le bas relief que l'on a fet des armes de monseigneur. J'i aporterei ce qui sera de mon possible, et joindrai mes petites forces avec celles dudit Clerc s'il en sera besoin affin que ledit monseigneur reste serui. Nous vous en enuerrons quelque pensement. Sependans je vous suplie de me continuer l'honneur de vos bonne grâce, affin que je viue contens, prians dieu qu'il vous rende, Monsieur, le plus heurus de tous les hommes,

Vostre plus humble et obligé seruiteur,

LE POUSSIN.

de paris ce trentiesme may 1641.

34. — POUSSIN A CASS. DEL POZZO¹.

*Al Ill^{mo} et R^{mo} Sig^{re} e Prōn mio
oss^{mo} il Sig^{re} Cauialier del Pozzo
in Roma.*

Ill^{mo} e R^{mo} Sig^r mio

Deuo esser molto contento mentre V. S. Ill^{ma} et R^{ma} mi porge inditio della continuatione della sua beneuolenza ma può bene anco congetturare da i suoi fauori la necessita delle mie obligationi dalle quali non potro mai solleuarmi. Mi dolgo del insolenza delli ministri della posta di hauer ardito di aprire la cassetta oue erano i retratti mandati a lei dal Sig^r de

église de la rue Saint-Antoine. L'église du Noviciat, dont M. de Noyers avait été le fondateur, était toute voisine de Saint-Sulpice, entre les rues du Pot-de-Fer, du chevalier Honoré, de Mézières et Casette. On la voit dans le plan de Paris par Gomboust, en 1652, et dans une gravure d'Israël Sylvestre (*Gazette des beaux-arts*, 1^{er} mars 1877, p. 310).

1. Cette lettre inédite est dans le dossier Ph. de Chennevières, sans mention de l'endroit où se trouve l'original.

Noyers. per l'auenire quando sarà di bisogno di mandarlei qualche cosa ni si darà miglior ordine. ne ho scritto al Sig^r de Chantalou il quale se uorrà ne potrà fare que gli risentimenti che bisogna. Jo credo che V. S. Ill^{ma} restara seruita intorno al suo negotio di Piemonte perche sento che questi Sig^{ri} hanno preso la sua causa in affettione. credo che presto lei ne hauera qualche buona nuoua. mene rallegrerò sommamente dessa se tal cosa riesce al suo gusto. non dirò altro per adesso se non che priego il Sig^r Iddio di conseruare a me la sua amoreuole prottettione e di concedere a lei ogni contentenza desiderabile mentre col fine confermandoli il dono che l'ho fatto gia molto tempo di me medesimo gli faccio affettuosiss^{ma} riuerenza.

Di V. S. Ill^{ma} et R^{ma} / hum^{mo} S^{re}

Nicolò POUSSIN.

di Parigi 31 maggio 1641.

A l'Illustrissime et Reverendissime mon Seigneur et Maître, le très honoré Seigneur Cavalier del Pozzo, à Rome¹.

Mon Ill^{me} et Rév^{me} Seigneur,

Je dois être bien heureux de la nouvelle marque que me donne V. S. Ill^{me} et Rév^{me} de la continuation de sa bienveillance, et elle doit bien aussi juger par ses faveurs combien il me sera impossible de m'acquitter jamais de mes obligations envers elle. J'ai bien de l'ennui de l'insolence qu'ont eue les employés de la poste d'oser ouvrir la petite caisse où étaient les portraits que vous envoyait M. de Noyers. A l'avenir, quand il sera besoin de vous envoyer quelque chose,

1. Traduction de Ph. de Chennevières.

on y donnera meilleur ordre. J'en ai écrit à M. de Chantelou, lequel s'il le veut, pourra en faire les réclamations qu'il faut. Je crois que V. S. Ill^{me} sera bien servie pour ce qui regarde son affaire de Piémont¹, parce que je vois que ces Messieurs ont pris ses intérêts à cœur. Je crois que bientôt elle en aura quelque bonne nouvelle. Je m'en réjouirai infiniment si cette affaire réussit à son souhait. Je n'ai plus rien à dire quant à présent, si ce n'est que je prie Dieu de me conserver votre aimable protection, et de vous accorder tous les contentements que vous pouvez désirer, et vous renouvelant jusqu'à la fin le don que je vous ai fait depuis si longtemps de moi-même, je vous fais mes plus affectueuses révérences.

De Votre S. Ill^{me} et Rev^{me}, le très humble serviteur,
Nicolas POUSSIN.
de Paris, le 31 mai 1641.

35. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 43².)

*A Monsieur de Chantelou,
Commis de Monseigneur de Noyers.*

[M. Poussin 11^e juin 1641.

Cette lettre contient les raisons pour M. le Chevalier du Puy pour l'abaye q^l contestoit³ contre l'abbé Mondin⁴. Elle est fort persuadante.]

Monsieur

Vous m'aués honoré

1. Allusion à la demande que Cassiano del Pozzo faisait de l'abbaye de Cavour. Les lettres suivantes expliquent l'affaire et relatent son succès.

2. Lettre écrite en fin et assez mal.

3. Lecture douteuse : M. de Chennevières lirait *convoitoit*.

4. L'abbé Mondin, Piémontais, était l'un des négociateurs de Richelieu en Piémont en 1639. Il s'attacha plus tard à

de trois de vos lettres dont les deus dernières sont datées du deus et cinquiesme juin. Par la première j'ay admiré la vertu et grande hardiesse de Monsieur Gasion¹. Mais la souuenanse que vous aués de l'affaire de Monsieur le Cheualier du puis oblige tout le monde à croire que vous estes le gentilhomme du monde le plus porté à faire du bien et faire des grâces au jens de mérite. Véritablement il ne scauroit vous ariuer un plus beau subiect, pour exercer vostre vertu et montrer vostre crédit que celui-cy. Tout freschement j'en ay repceu des lettres par lesquelles il me prie de vous faire souuenir de sa juste cause et de le fauoriser. Vous aurés, je crois, entendu ses raisons et s'il plaisoit à Monseigneur les considérer. Je crois qu'il luy sembleroit chose peu conuenable que une grâce fette du Pape de mouvement propre à un seruiteur effectif du Cardinal Son Nepueu², et qui mérita de le seruir dès le commencement du pontificat, n'ayans eu jusques à présent aucune récompense

Mazarin, dont il obtint de bons bénéfices et un canonicat à Notre-Dame. « C'est un homme qui est fin et rusé », dit Guy Patin, « qui se connoît à tout, grand mercadan à troquer, acheter, vendre et revendre ». Voir L. de Laborde, *Le palais Mazarin*, p. 198.

1. L'intrépide Gassion, 1609-1647. — M. de Chennevières signale ici qu'il s'agit de l'audacieuse prise de la petite place de Lillers, par Gassion, au commencement du siège d'Aire (fin de mai 1641). Cf. *Mercure françois*, t. XXIV, p. 61-62. M. de Chantelou était alors en mission près de Gassion (voir H. Chardon, p. 43).

X 2. On peut dire que la vie de Poussin, depuis son arrivée à Rome, en 1624, s'est déroulée dans la clientèle des Barberini. Leur puissance venait du long pontificat d'Urbain VIII (Maffeo Barberini, né en 1568, élu le 19 juillet 1623, mort le 29 juillet 1644). Le plus illustre des neveux du pape était l'aîné, Francesco Barberini (1597-1679), envoyé en mission en France et en Espagne pour essayer de régler l'affaire de la Valteline (1625-1626), vice-chancelier de la cour de Rome, fondateur de la célèbre bibliothèque Barberine.

sinon bien petite, et ne trouuant aucun empeschement alla grâce repceüe, estans subiec originaire de Sauoye; avec l'auoir eu un frère qui seruit personnellement le Duc de Sauoye, Mari de Madame¹, sèpendans qu'il vécut et en paix et en guerre où il perdit la vie, oultre qu'il seruit à Rome les ambassadeurs de Sauoie de 1611. Jusques à présent et tout ensemble et en mesme temps s'est tousiours monstré très déuot des Ministres de la France et de nostre Nation jusques à un tel signe que au commencement du Pontificat après auoir esté apellé au seruice du Palais il se trouua quelqun qui procura qu'il en fust esclus, disant qu'il estoit trop françois, et qu'il n'estoit pas conuenable de mettre auprès d'un Nepueu de Pape une personne qui fust tant intrinsèque à Nostre Nation et bien veu des ministres d'icelle; d'où il manqua peu qu'il n'en repceut quelque afront; à cause de quoy il semble que se soit une chose bien dure et peu conuenable, que une grâce ainsi bien qualifiée ne puisse subsister. Mais doiuue sedder à un Abé lequel, oultre qu'il est assés honnestement pouruu par les grâces qu'il a repceües en Piémont, mais encore ici il peut en receuoir de Sa Maiesté, à toute heure, par le moyen de Son Eminence, tout ce que ses espérances peuvent apéter, parceque il est en un pais où les vacanses sont opulentes et infinies, pour en pouuoir estre pourueu quand il plaira à Sa Maiesté. Mais si l'on oste audit Cheualier du puis ceque si justement il lui preuient, quand et d'où a il à espérer récompense, estans les occasions de ^s vacanse ^s rares en Piémont? Et de celles-là moins, auxquelles

1. Christine de France (1606-1663), sœur de Louis XIII, régente depuis la mort de Victor-Amédée I^{er}, le 7 octobre 1637.

il se trouue conioint l'utilité, avec un tiltre honorable, comme est celuy de l'Abaie de Cavore¹, estans le pontificat passé, tant outre que, de beaucoup de centenaire d'anés en çà², l'on n'a point de mémoire d'un plus long, luy oste l'espérance d'un tel bien à venir, et si il pospose le présent, il est obligé à ainsi faire, parceque s'il méprise une grâce à luy fette, si plainne d'affection et de bonne volonté du Pape, lequel, après l'auoir honoré, joint des paroles telles qu'il en demeure obligé plus que par le don de l'abaie, Sa Sainteté mesme pouroit auoir un juste prétexte de ne penser jamais plus à luy faire aucune grâce. Je vous assure (Monsieur) que si ledit Cheualier du puis, vostre très affectionné, estime laditte Abaye, il estime d'autans plus sa réputation, laquelle est en ce cas ici si fort engagée qui ne se peut plus dens les fets du succès de fortune. Employés vous donc, Monsieur, pour l'amour d'un si honneste homme et pour une si juste cause; prenés la protection d'un Cheualier qui toute sa vie a esté si deuot seruiteur de Sa Maiesté et de nostre Nation. C'est bien une vérité que le plus grand obstacle qui l'empesche la jouisanse de la provision de la ditte abaye ne viene que des recommandations d'ici fettes contre luy.

S'il plaira à Monseigneur luy donner quelque aide, il conuendra faire que les ministres auxquels l'on

1. Cavore, petite ville piémontaise, l'une de celles que les Français occupèrent sous Louis XIII, à douze kilomètres de Pignerol.

2. Depuis beaucoup de siècles. — En effet, Urbain VIII (élu en 1623) régnait depuis dix-huit ans : il fallait remonter jusqu'à Innocent III pour trouver un pontificat aussi prolongé (1198-1216).

désignera d'écrire à Turin pour le seruisse dudit Cheualier et recommandations de ces interès, tant pour l'abaye que pour quelque peu de stables qu'il y a, fisent apelle [à un] un sien parent qu'il a fet son procureur en laditte ville de Turin, dit il Signor Francesco Maria Borgarello, du quel on aura tousiours cognoissance par le moyen des pères Jésuites dudit lieu¹, que celuy-là selon le besoin aura soin de tout ce qu'il sera nécessaire.

Par la vostre du cinquiesme Juin vous me fettes scauoir ce que Monseigneur a délibéré de faire pour l'Ageloin. Je luy escriray promptement.

Je vous remercie très affectueusement des faueurs que journallement vous me fettes, et de ce qu'il vous plaist me mettre en bonne opinion enuers Son Eminense. Je tascherai, monsieur, à ne vous pas fere tort. Je vous suplie ausi de me continuer ès grâces de Monseigneur de Noyers, afin que les obligations que je vous dois n'en aye point de pareille.

Il est ariué en cette ville un jeune homme peintre que vous aués désiré voir à Rome : c'est celui qui a dépeint une chapelle en l'église du peuple, là où sont dépeints certains ornemens de grisaille dont la manière vous plut assés; il travaille fort bien à fres, comme vous en aurés veu la preuve; il m'est venu voir, et c'est offert de seruir en ce qu'il sera bon; s'il vous plaist, nous l'arrêterons pour trauailler aux ornemens de la galerie; il compose, il est inuentif et

1. Cassiano del Pozzo était né dans la maison qui fait face au collègue des Jésuites de Turin, en 1589 ou 1590 (Lumbroso, *op. cit.*, p. 135). — M. de Noyers était, on le sait, fort lié avec les Jésuites.

collore compétemment bien; en somme, c'est bien
notre cas. L'on dit que Monsieur Harmen¹ est par
le chemin.

Je suis vostre très obligé
et humble seruiteur

LE POUSSIN.

Du Jardin des Tuilleries ce unzième Juin

1641.

Mon beau frère² vous fet très humble réuérense et
toute la brigade³.

36. — POUSSIN A CASS. DEL POZZO.

(Bibl. de Nantes, ms. 1664.)

*All' Ill^{mo} et R^{mo} Sig^{re} Oniss^{mo}
Il Sig^r. Abbate di Cauore,
In Roma.*

Ill^{mo} Sig^r Abbate

Hò riceuuto le lettere di VS Ill^{ma} del 28 Aprile è

1. Herman van Swanewelt, de l'Académie royale en 1651. — « Il existe des gravures de Swanvelt, d'après les dessins de Poussin pour l'Adonis de Marino » (G. Rémond, p. 8). C'était aussi un peintre dont les sujets devaient plaire à Poussin, puisqu'on lit dans l'inventaire des tableaux vendus en Angleterre en 1788 : « Hermann Svanefeld, *Vue de Campo-Vaccino et les Bergers*, vendus réunis 150 guinées » (Champier et Sandoz, *Le Palais-Royal*, t. I, p. 517).

2. Le peintre Gaspard Dughet, dit le Guaspres (1613-25 mai 1675).

3. Ce post-scriptum est écrit en marge et verticalement.

4. Cette lettre, *inedite*, appartient à la bibliothèque de Nantes, fonds Labouchère, fol. 166. Elle est accompagnée d'une lettre en anglais, sans date, par laquelle le vendeur, Thomas Thorpe, confirme que la lettre en question est bien un original et non une copie. — Nous rapprocherions de cette lettre ce que dit Castellan dans la *Vie de N. Poussin* (en tête de l'œuvre gravé par Landon) lorsqu'il suppose « que les lettres du Poussin, imprimées dans

del 15 di maggio cō quellé del Sig. Carlo Antonio suo fratello ma nō posso rispondere alle sue fine al altro ordinario solamente diro à lei per non mancare à quanto mi commanda che sono pochi giorni hebbe una lettera del Sig^r de Chantalou che contiene queste parole (per risposta di una mia per la qualé la supplicauo affétuosamente il ricordarsi della giustissima causa causa di V. S. Ill^{ma}). Je noublie pas en lafere de monsieur le Chchevallier du Puis de la quelle monsieur de Noyier à desia parlé à morsignour le Cardinal qui luy a dit se souuenier fort bien dauoir escript à Roma [aen] en fauêur de labbe Mondin sa partie et den auoir fait escripre au nom du Roy par M. de Chauigny¹ a la recommandation de Madame. cela est fascheux. neammoings ie ne pers pas esperanse encores que par disgrace M. de la court² qui estoit intime à mi de monsigneur Ambassadeur aupres de Madame de Sauoye à qui il en vouloit escripre soit mort depuis quinze iours
questo è quanto io posso farli sapere. subito riceuute

Pouvrage italien intitulé : *Lettere pittoriche*, et dont M. Dufourny, membre de l'Institut, possède les originaux, sont de la main du Gaspre, qui servait de secrétaire au Poussin. Parmi ces lettres, il y en a d'autographes, dont une, entre autres, est fort curieuse, en ce qu'elle est commencée en italien de la main du Gaspre, continuée en français de celle du Poussin, finie comme les autres en italien et signée Nicolo Poussino ». Cette lettre est cependant tout entière écrite de la même main, qui n'est pas celle de Poussin, mais celle qui a écrit le billet du 1^{er} mars 1641. — Nous remercions MM. J. Barou, proviseur du lycée, et Giraud-Mangin, conservateur de la bibliothèque, à Nantes, qui ont eu l'obligeance de vérifier le texte italien de cette lettre.

1. Léon Bouthillier, comte de Chavigny et de Busançois (28 mars 1608-11 oct. 1652); secrétaire d'État en 1632 et associé à son père dans la confiance de Richelieu et la conduite des affaires.

2. M. de la Cour, conseiller du roi en ses conseils, ambassadeur ordinaire du roi à Turin, en 1640.

le sue lettere ultime hò scritto al ditto Sig.^r de Chantalou di far quanto sarà à lui possibilé per amor di VS: incitandolo il mégliò ch' ho potuto cō quelle giustissime ragioni che lei si è degnata di confidarmi spero presto hauérne qualche risposta è subito scriuero il tutto l'ringratio cō ogni affetto della continuatione del suo amore uerso di me è priego Iddio di tutto core di felicitar le sue impresé.

DI. VS: Ill^{ma} e R^{ma}

Hum^{mo} Ser^{re}

Nicolò POUSSIN.

Di Parigi questo 14 Giugno 1641

Commessi errore nel dire che la lettere che lei hebbe con li ritratti fusse di monsigneur de Noyers ma ella era di mosieur de Chantalou.

A l' Ill^{me} et R^{me} Seig^r,

le très honoré Seig^r Abbé de Cavore, à Rome.

Ill^{me} Seig^r Abbé,

J'ai reçu les lettres de V. S. Ill^{me}, du 28 avril et du 15 mai, avec celles du Seig. Carlo Antonio votre frère mais je ne puis répondre aux vôtres avant l'autre ordinaire; je vous dirai seulement, pour ne pas manquer à ce que vous me demandez, qu'il y a quelques jours j'eus une lettre du Seig^r de Chantalou qui contient ces mots (en réponse à une de mes lettres par laquelle je le suppliais affectueusement de se souvenir de la cause si juste de V. S. Ill^{me}). Je n'oublie pas, etc....

... Voilà tout ce que je peux vous faire savoir. Dès que j'eus reçu vos dernières lettres, j'ai écrit au dit Seig^r de Chantalou de faire tout ce qui lui sera possible, pour l'amour de V. S., l'incitant le mieux que j'ai pu avec toutes ces raisons si justes que vous avez

daigné me confier. J'espère avoir rapidement quelque réponse et je vous écrirai tout de suite. Je vous remercie en toute affection de la continuation de votre affection à mon égard, et je prie Dieu de tout cœur de faire aboutir vos entreprises.

De V. S. Ill^{me} et R^{me}

Le très humble ser^t

Nicolas POUSSIN.

De Paris ce 14 Juin 1641.

J'ai commis une erreur en disant que la lettre que vous eûtes avec les portraits était de Mgr de Noyers, mais elle était de M. de Chantelou.

37. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 45.)

A Monsieur de Chantelou,

Commis de Monseigneur de Noyers, en Court.

[*M. Poussin 16 juin 1641.*

Il parle de la dédicace du Liure de Langelon.

Des armes de Mgr au Nouitiat, désire quelles ne soient pas de manière gotique.

Souhaite d'auoir quelque beau sujet por le tableau du Nouitiat.]

Monsieur Par la vostre du cinquiesme juing, vous me fettes scauoir que monseigneur estoit demeuré d'accord de donner deus cents pistoles à paris à quelqun qui eust la charge de les recepuoir, et si je voulois mander à qui il les faudroit déliurer que cela se feroit incontinent. J'ay parlé à Monsieur Passar¹ Auditeur des Contes et l'ai prié

1. « ... Monsieur Michel Passart, Maître de la Chambre des Comptes, ... Nicolas s'employait volontiers à satisfaire le noble génie de ce Seigneur, très amoureux de la peinture, et infiniment érudit en cet art » (Bellori, trad. Rémond, p. 51). — Pas-

de m'aider en la conduite de la présente affaire. Nous auons donc parlé à Monsieur Lumagne pour la remise des dittes pistoles; il dit qu'il les fera tenir à Rome, à huit pour cent, pour l'amour dudit Passar. Vous en ordonnerés maintenans comme il vous plaira; mais il seroit nécessaire de scauoir si le liure se desdie au Roy ou à Monseigneur Le Cardinal Rochelieu, pour ceque la Lettre dédicatoire pour le Roy est assés belle, mais l'autre se pouroit amender et conuiendroit que ledit Angelon s'efforsast d'en composer une autre d'un stille plus releué.

Il seroit nécessaire d'escrire à Monsieur le Chancelier¹, affin qu'il mist son seau au priuillège du liure.

Il faudroit scauoir combien d'exemplaire l'on veut, et si l'on les veut reliés ou non, mais l'on ne les relie pas bien à Rome. Le jeune homme flamen dont troptost je vous auois fait la feste, a esté, je m'assure, desconseillé de quelque homme de bien de ne s'arester point ici; il cest donc délibéré de partir pour s'en aler en son pais. Nous auons patience.

Monsieur Errard, voyans que vous auiés escrit au Signeur Jan Ange et fet les offres que vous lui auiés fettes, et n'ayans pas (comme je crois) encore receu les vostres, ni ne sachans rien de l'ordre que lui auiés mandé, doubtoit que vous ne fusiés pas assés satisfait des deseins qu'il vous auoit enuoyés, c'est

sard, maître des comptes, puis général des finances, demeurait à Paris, quai de la Mégisserie, et possédait deux tableaux de Poussin : *Orion aveuglé par Diane* et *Camille chez les Falisques*, dont M. de la Vrillière avait une réplique en grand.

1. Pierre Séguier, 1588-1672, chancelier depuis décembre 1635. C'est à la sollicitation du chancelier Séguier que Poussin sera accompagné, dans son retour de Paris à Rome (1642), de Charles Le Brun.

pourquoy il en désiroit scauoir quelque chose, et que si vous aués ces petites fatigues agréables, il s'estimoit estre bien fortuné et tascheroit de plus en plus à vous satisfaire et auroit l'esprit en repos. Depuis j'ai repseu une lettre de lui datée du 8esme may, là où il confesse assés les grandes obligations qu'il vous doibt, et la bonne volonté qu'il a de vous seruir. Il ne faut pas que joublie à vous remercier trèshumblement de ceque il vous a plu ordonner que l'on me donnast quinze cens franc, pour ceque je feroi durant May, Juin et Juillet, alla galerie grande.

Vous me demandés mon auis touchans l'employ du Sieur Jan Ange; il me semble, puisque il ne peut designer pour vous que à son loisir et commodité, qu'il suffira bien de luy payer ces dessecings comme vous aués fet estans à Rome.

Monsieur Le Clerc et moy nous vous enuoyrons chascun un squitze des Armes que Monseigneur veut faire insculpter en la vouste de l'église du Nouiciat des peres Jésuites. Vous consulterés sur iceus, vous nous manderés lequel il vous plaira le plus et si, par hazart, Monseigneur i trouuoit quelque difficulté, l'on tournera à la manière ordinaire, gotique et barbare, en les trauaillans seulement mieux que celles qui desia y estoient fettes; l'on n'atend autre que vostre auis; le bosage est prest. Je vous enuoyerei la pensée du front de la gråde bible à la première occasion.

Sil Monseigneur trouuoit bon d'élire quelque subiect pour le tableau du Nouiciat, là où l'on eust occasiō de monstrier quelque bon trait de peintur, jen serois bien aise. Voilà (Monsieur) tout ce que jay

à vous faire scauoir pour maintenant; je vous souhette toutte sorte de contentemens. Cependans que je demeure le plus humble de vos seruiteur

LE POUSSIN.

de vostre maison du Jardin des Tuilleries
ce 16esme juin 1641.

Monsieur Le Maire et toutte la brigata vous salue
trèshumblement.

38. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 47.)

*A Monsieur de Chantelou,
commis de Monseigneur de Noyers, à Ruel.*

[1641.

*Touchant le tableau de la Scène St-Germain en
Laye.]*

Monsieur, Je suis extremement
joieus de ce que Monseigneur a choisi pour le tableau
de St-Germain le subiect de la S^{te} Eucaristie en la
manière que vous me l'escriués, d'autàs qu'il y aura
champ pour faire quelque chose de bien. Je ne pen-
seray désormais à autre qu'à trouuer quelque belle
distribution conuenable audit subiect.

Vous me mandés que je voye le dessain que le
Sieur Dominique a fet pour la vouste de l'escalier
de Son Eminense. Je ne l'ay point trouué dans le
paquet que vous m'aués enuoyé.

J'ay repceu la lettre de faueur pour les habitans de
Villers¹. Vous me permettrés bien de vous en remer-

1. Villers, à une lieue du Grand-Andely. Le site de la mai-
son où est né Poussin (détruite depuis longtemps) a été gravé
dans le *Journal spécial des lettres et des beaux-arts*, n° XI,

cier de tout mon cœur. Monsieur de la Planche¹, trésorier des bâtimens du roy, m'a apporté les mesures des tapiseries, que Monseigneur a desein de faire faire. J'auray l'honneur d'en conférer avec vous à vostre retour à Paris. Je suis et serai toute ma vie le plus humble de vos seruiteurs.

POUSSIN.

39. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 49.)

*A Monsieur de Chantelou,
Commis de Monseigneur de Noyers, en Court.*

[*M. Poussin 20² juin 1641.*

*Il mande quil a mis ensemble le tableau de la Sène
quil n'a pas encore choisy le sujet de celuy du Nouitiat
quil a rendu les 200 pistoles pour Langelon
quil a fet les modénatures des armes de Monsieur de
Noyers
que Melā³ traueille au frontispice de Virgile
Et qu'il fait celuy de la Bible.]*

Monsieur J'ey escrit à Monsieur le Cheuallier du puis du soing que vous prenés

12 octobre 1834. — Les recherches, faites avec beaucoup d'obligeance par M. l'archiviste départemental de l'Eure, pour retrouver quelque trace de cette « lettre de faveur » sont restées infructueuses.

1. Raphaël de la Planche, trésorier des bâtimens, directeur de la manufacture des tapisseries du faubourg Saint-Germain (au coin de la rue de la Chaise et de la rue de Varenne).

2. Chantelou se trompe de date en écrivant le sommaire; Poussin a bien écrit au bas de la lettre : *ce vintneuf Juin*.

3. Claude Mellan, graveur; baptisé à Abbeville le 23 mai 1598; séjourna à Rome, avec Vouet, de 1624 à 1627; s'établit définitivement à Paris en 1637; mort le 9 septembre 1688 (voir la longue étude de Mariette, dans son *Abecedario*).

de ces intérêts, et comme mesmement vous estes résolu de l'honorer de vos lettres. J'aurois de rechef par cet ordinaire escript au Seigneur angelon de l'estat où est son affere; mais d'autans que nous n'auons peu l'accomplir, je ne luy escriray pas pour le présent. Puis que le desseing de l'arme de Monseigneur luy a plu, j'en fais un peu de modénature pour donner au Seigneur Le Clairc affin que l'eccégution s'en ensuiue plus facilement et avec melieure grâce. Je n'ai pas enquores eu la mesure du tableau du nouisiat des pères Jésuites¹ ni mesme fet chois du subiect du dit tableau; mais je mi apliqueray incontinent, d'autans que auiourd'hui je finis de mettre ensemble le tableau de la Cesne, et sependans qu'il se sèchera, je trauailleray au cartons de la grande gallerie, qui va forbien, dieu merci. J'ay fet des modelles de cire² que j'ay baillés à Monsieur parlan affin de faire modeler les piédestaus du dit ornement de la gallerie. L'on i pourra commenser à dépeindre et dorer incontinent, et crois infailiblement qu'elle se fera bientost; les stucateurs mesme se vante, avec l'aide de trois ou quatre autres, de la rendre fette d'un bout à l'autre en cinq ou six ans au plus. Je me dois trouuer se soir,

1. Ce n'était pas la première fois que Poussin travaillait pour ces grands amis de M. de Noyers : « Lors qu'en 1623, les Pères Jésuites de Paris célébrèrent la canonisation de Saint Ignace et de Saint François Xavier, et que les Écoliers de leur Collège, pour rendre cette cérémonie plus considérable, voulurent faire peindre les Miracles de ces deux grands Saints, le Poussin fut choisi pour faire six tableaux à détrempe. Il avait une si grande pratique dans cette sorte de travail qu'il ne fut guère plus de six jours à les faire. » Félibien, t. IV, p. 245 (éd. de 1685).

2. Voir une cire attribuée à Poussin, une *Ariane endormie*, au Louvre (legs Gatteaux), salle IX. Lire Bellori, sur les figures de cire que Poussin modelait avant de peindre ses tableaux; et, sur Poussin sculpteur, Ph. de Chennevières, *La peinture française*, p. 245.

à sis heures, chez monsieur de Mauroy¹, pour consulter de ^s ceque il faudra faire pour l'accompagnement de la cheminée de la chambre de Mōseig^r avec le plancher. Nous auons ausi repceu dudit Monsieur de Mauroy deus cens pistoles, et auons parlé à Monsieur de Bertemer, qui dit que l'on les peut faire tenir à Rome en mêmes espèces; nous n'auons voulu faire autre chose que de vous en aduertir, affin que vous preniés la peine d'en escrire à Monsieur Du Lieu² s'il en sera besoin. Nous sependans adendrons vostre ordre et ferons du reste ce que vous commanderés. J'ay veu une lettre ès mains de monsieur Le Maire, par laquelle je cognois assés le soin que vous aués de moy; je ne peus attendre autre chose de vous, Monsieur, que du bien et de la consolation, puis que il vous plaist de m'aimer. J'oubliais à vous dire que l'on dit que le Sieur Harmen est ariué à Fontainebleau. Monsieur Meslen travaille au frontispice du Virgille et si j'euse pu vous enuoyer le squitze de la pensée que j'ay trouuée pour le liure de la Bible, comme je vous auois promis, j'en euses esté bien content; mais se sera pour la première commodité. Il me semble n'oubier rien deceque il faut que je vous rende conte, sinon que vous aurés tousiours en moy un très déuôt, très obligé et humble seruiteur à jamais

LE POUSSIN.

de Paris ce vintneuf Juin 1641.

1. Le s^r de Mauroy, un des premiers commis de M. de Noyers et intendant général des finances. Il habitait près de la porte Saint-Honoré et possédait deux tableaux de Poussin : *l'Assomption* (Louvre, n° 423) et *l'Adoration des Mages* (Louvre, n° 429).

2. Du Lieu, agent des postes, fréquemment cité dans la correspondance de Peiresc.

40. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 51¹.)

*A Monsieur De Chantelou,
Commis de Monseigneur de Noyers, en Court.*

[M. Poussin 2 juillet 1641.]

Il parle des 200 pistoles enuoyées à Langelon; qu'il pensera au tableau du Nouitiat, que la peinture de la gallerie ira plus viste que le Stuc².]

Monsieur Hier je repceus les vostres du trentiesme Juing et ce matin le sieur baron et moy auons esté chés monsieur de bertomer luy présenter vos lettres; il est venu avec nous en la maison de monsieur du lieu auquel mesmement j'ay donné la lettre que vous luy auiés escripte, touchans l'affere du Sr François Angelon. Ledit Signeur du Lieu a repceu les deus cens pistoles et dit de les faire tenir le plus assurément qu'il luy seroit possible, ne pouuans toutefois respondre dudit argens, si par malheur le porteur d'iceluy venoit à estre détroussé³, mais il en espère bonne issue, d'autans que telles disgrâces ariuent fort rarement; mêmement les courriers de Lion n'estans point arestés à Gênes comme par le

1. Le verso du fol. 52 du ms. porte, d'une autre main que Chantelou, des mots et des parafes écrits au hasard, sans doute pour essayer la qualité d'une plume : *Louis, David, Laurin, Lorin, Martin, etc., Monsieur Reverendissime et Illustrissime, etc.*

2. Il est souvent difficile de savoir quand le sommaire de Chantelou va à la ligne, parce qu'il l'a généralement écrit sur la lettre, pliée en huit, c'est-à-dire sur une largeur de six à sept centimètres.

3. Cette crainte n'avait rien d'imaginaire : Board signale, le 9 novembre 1641, que le courrier a été « volslé entièrement dans les montagnes de Gênes » (Bibl. nat., ms. fonds Dupuy 343).

passé, pour le soupçon de la contagion, vont sans changer jusques à rome. L'on n'a tiré aucun repeüe [desd] dudit Sr du Liu d'autans que vous ne nous l'aiés pas ordonné.

J'ay aujourd'hui désigné deus termes pour la grande gallerie; vous pouués assurer Monseigneur que la peinture d'icelle se fera bien plus tost que le stuc.

J'employe quelque heure du soir à lire les vies de St Ignase et de St Xauier¹ pour i trouuer quelque subiect pour le tableau du Nouitiat; mais je crois qu'il faudra s'arester à celui qui nous fût donné par Monseigneur il y a desia long temps. J'ay eu la mesure dudit tableau, mais l'on ne le peut faire entrer en ma sale d'autans que le châssis a quatorze piés et demi de hauteur; je ne laisserai pas cependans de continuer à en faire la pensée, et m'ocuper entièrement en tout ce qui concerne le contentem^t de monseigneur et le vostre, en vous suplians (Monsieur) de me continuer vostre bonne affection, et de m'onorer du nom de vostre très humble et très obligé seruiteur

Votre plus humble
seruiteur

LE POUSSIN.

de paris Ce 2 Juillet 1641.

J'escrerei vendredi au susdit Angelon.

41. — POUSSIN A CASS. DEL POZZO.

(Coll. Fillon².)

Al Sig. Commendatore Cassiano del Pozzo.

Piu spesso scriverei a VS: Ill^{ma} se non fosse il

1. « Lisant les histoires grecques et latines, il annotait les sujets, puis, à l'occasion, s'en servait » (Bellori, trad. Rémond, p. 34).

2. Nous publions le texte, tel que M. G. Lafenestre l'a com-

timore di arregarli tedio, particolarmente quando non si offerisse occasione di impiegar le mie poche sollecitudine in servizio suo ma dove occorresse adoprar le mie debolezze non sarei negligente de farlo come ho fatto per il passato nel sollicitare il Sig : de Chantelou è medesimamente il Sig : de Noyers di abbracciare i suoi interessi è quanto ho potuto scoprire gli ne ho fatto sapere il tutto incontinente e di novo ne farei souvenir il detto Chantelou se non fosse che per la sua ultima mi scrisse che non era piu di bisogno di altro ch' egli si era risoluto di scriuerne a VS: Ill^{ma} qualche buona nova. Non so s'egli havera esseguito la sua promessa perche loro hanno havuto gravi negotii dal hora in quà, hora che le cose sono in miglior stato gli ne scriverò è saporò il tutto. Se io sono stato per fino adesso senza haver dato compimento alle cose di VS: Ill^{ma} che portai meco gli ne domando perdono ho ben risoluto fermamente d'impiegarei tutto il mese di Agosto prossimo è non attendere ad altro lei si assicuri che se le mie forze sono tenue almeno il mio affetto è grandissimo non respirando altro più in questo mondo che di essere annouerato tra i suoi obligatissimi Ser^{re} mi continui la prego nelle sue gratie, a fine ch'io possa viver contento et inchinandomi humilmente gli bagio la mano.

DIVS. Ill^{ma} e R^{ma}

Hum^{mo} Ser^{re}

Nicolò POUSSINO.

Di Parigi 25 Luglio 1641.

muniqué à M. de Chennevières, en 1879, d'après l'original (collection Fillon). Bottari l'avait publiée (t. I, p. 276). — Elle a figuré au catalogue de Sotheby, vente des 8-10 nov. 1899, n° 287 (note de Léop. Delisle).

Au Seigr Commandeur Cassiano del Pozzo.

J'écrirais plus souvent à V. S. Ill^{me}, n'était la crainte de lui apporter de l'ennui, surtout quand il ne s'offre point d'occasion d'employer mes faibles moyens à son service, mais là où il s'en présenterait d'utiliser ma faiblesse, je ne serais pas négligent à le faire, comme je l'ai fait par le passé, en sollicitant le Seigr de Chantelou, et même le Seigr de Noyers, d'embrasser vos intérêts, et de ce que j'ai pu en découvrir, je vous ai fait savoir le tout incontinent; et de nouveau j'en ferais souvenir le dit Chantelou, s'il ne m'avait écrit dans sa dernière lettre qu'il n'en était plus besoin, et qu'il était résolu à écrire à V. S. Ill^{me} quelque bonne nouvelle. Je ne sais s'il aura exécuté sa promesse, parce qu'ils ont eu depuis lors de graves affaires. Aujourd'hui que les choses sont en meilleur état, je lui en écrirai et je saurai le tout. Si j'ai été jusqu'à présent sans avoir achevé toutes les choses de V. S. Ill^{me} que j'ai apportées avec moi, je vous en demande pardon. J'ai bien fermement résolu d'y employer tout le mois d'Août prochain, et de ne pas attendre à un autre. Que V. S. soit bien assurée que si mes forces sont médiocres, au moins mon attachement est-il très grand, car je n'aspire plus à autre chose en ce monde qu'à être compté au nombre de ses plus obligés Ser^{rs}. Qu'elle me continue, je l'en prie, ses grâces afin que je puisse vivre content, et m'inclinant humblement je lui baise la main

De V. S. Ill^{me} et R^{me}

Le très humble Ser^r

Nicolas POUSSIN.

De Paris, 25 juillet 1641.

42. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 53.)

*A Monsieur de Chantelou,
Commis de Monseigneur De Noyers En Court.*

[M. Poussin 3 aoust 1641.

Cette lettre mérite d'être veue.

Il parle de l'ouurage de la gallerie, du tableau de la Cène, Explique le frontispice de la Bible, et autres choses.]

Monsieur Si je n'euses bien seu les grandes affaires qui de continue vous ont tenu occupé, je n'euses pas tardé jusques à aujourd'hui à vous escrire; maintenans que peut-estre vous aurés le loisir de lire la présente, je vous assure de ma melieure disposition, grâces à dieu, et du bon estat où sont nos ouurages. La grande Galerie s'auance fort, et néanmoins qu'il y aye peu d'ouuriers, j'ay espérance que à vostre retour, vous vous estonnerés de ce que l'on aura fet. Je me suis occupé sans cesse à lentour des cartons, lesquels je suis obligé de varier sur chasque fenestre et sur chasque tremeau, m'estans résolu d'i représenter une suite de la vie d'Hercules, matière certe capable d'occuper un bon designateur tout entier, d'autans que les dits cartons veulent estre faicts en grand et en petit, pour plus de commodité des ouuriers, et afin que l'œuure en deuienne melieure. Il faut mesmement que j'inuente tous les jours quelque chose de nouveau pour diuersifier le relief de stuc, autrement il faudroit que les hommes demourassent sans rien faire; mais vous scaués combien le beautemps en ce pais icy doit estre tenu cher. Toute ces choses

ont esté la cause que encores je n'ay peu finir le tableau de St. Germain, auquel il faut grandemens retoucher pour les strauagans effets que ^s de l'umidité de l'hiuer passé luy a causés; mais pourceque de nouveau Monseigneur m'a ordonné de faire le tableau du Nouitiat des Jésuites pour la fin de novembre, je me suis quant et quant résolu di mettre la main et de le faire pour ce temps-là, si mes débiles forces me le permettent; et cependans que la toile ce préparera, je pouray retoucher la susdite Cesne au lieu d'aler prendre des diuertissemens à d'Angu ou en autre lieu, ainsi que monseigneur de sa courtoisie m'en ha inuité. (Monsieur) je vous assure, pourueu que ji puisse résister, je n'ay point d'autre plaisir que à le seruir; là sont mes pourmenades mes jeux [et] mes esbatemens et ma délectation; je me contenteray pour un jour ou deus faire un tour aux enuirs de Paris en quelque lieu pour seulement respirer un peu. Cependant j'enuoye à Monseigneur le squitze du front de la Bible, mais sans corectiō car deuant que de le terminer, j'ay désiré que vous l'ayés veu, affin que dans la penser et disposition totale ou particulière des figures, il estoit besoin di altérer quelque chose, vous m'en donniés votre aduis. La figure ellée représente l'histoire; elle escript de la main gauche, affin que la planche la remette à droit; l'autre figure voilée représente la prophessie; sur le liure qu'elle tient sera escript *biblia Regia*. Le Sphinx qui est dessus ne représente autre que l'obscurité des Choses Enigmatiques. Celle qui est au milieu représente le père Eternel auteur et Moteur de toute les Choses bonnes, baste que l'entière déclaration ¹ vous en sera fette par

1. « Il y a figuré un ange qui écrit sur son genou et tient sa

Monsieur du fresne. Et si vous aués le loisir de vous resouuenir de vostre bon ami Monsieur le Cheualier du Puis, je le pourois assurer de la continuation de vostre chère amitié; en fin, monsieur, regardés en quoy je pourois fidèlement vous seruir que je suis totalement,

Monsieur,

Vostre trèshumble seruiteur

LE POUSSIN

de Paris ce troiesme Aust.

mon frère¹ et toute la Compagnie vous baise très affectueusement les mains.

Vous me renuoyerés soigneusement le desain que je vous mande d'autans qu'il me seruira à finir celui qui doit estre graué.

Je baise très affectueusement les mains à^s tous ceux de la maison de Monseigneur.

43. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 55.)

A Monsieur de Chantelou,

Commis De Monseigneur De Noyers, en Court.

[*Il discourt de l'ornement du Cabinet de M. de Noyers, mal distribué par le Sr Le Mercier*².

plume arrêtée sur la feuille, regardant en arrière comme vers le temps passé. L'ange est ailé, et voici la religion en noble manteau, avec la face voilée, tenant à la main une sphynge, qui est les obscurs mystères de la Sagesse et des choses sacrées; mais en une haute sphère de lumière resplendit le Père Éternel, avec les bras ouverts, illuminant de foi et de vérité les esprits humains » (Bellori, trad. Rémond, p. 27).

1. Gaspar Dughet (le Guaspre), beau-frère de Poussin.

2. Jacques Lemercier construisit au Louvre le pavillon de l'Horloge, 1624, et un quart de la cour intérieure, le château de Richelieu, le Palais-Cardinal, la Sorbonne, les églises de Saint-Roch et de l'Oratoire.

Il parle de Fouquer¹.

Et que le tableau de s^t germain n'est pas encore acheué.]

Monsieur Monsieur de
 Mauroy desirans que Monseigneur à son retour puisse commodément et avec plaisir habiter sa maison, non seulement fet dilligenter les dorures des cheminées, acheuer les ornemens des sales et chambres, mais ausi désireroit faire le mesme du Cabinet; c'est pourquoy je vous mande ses deux fuilles de papier où, en la plus petite, est désigné la distribution et compartiment que en a fait l'architecte (que dieu bénie) mais pourceque je ne ^s peux scauoir quelle intention il a eue, je me trouue embarassé, lor que je voudrois le décorer de quelquechose conuenable alla personne pour laquelle il a esté fabriqué. Car à en dire la vérité, il seroit fort propre pour en faire la boutique d'un petit mercier; tant y a je vous enuoye le penser tel que vous voyés. L'espase A du petit dessein vous monstre la forme de la menuiserie telle quelle est réalement; depuis a jusques à .b. du grand dessein

1. « Fouquière excellent Païsagiste avoit eu ordre de Mr de Noyers de peindre des vûës de toutes les principales Villes de France, pour mettre entre les fenestres de la grande Galerie du Louvre, et en remplir les trumeaux. Il crût que cet ouvrage, qui véritablement eût été considérable, devoit le rendre maître de toute la conduite des ornemens de la Galerie; et comme cela ne réussissoit pas selon son dessein, il fut un de ceux qui se plaignit le plus du Poussin » (Félibien, p. 25). Quant au titre de baron, Félibien ajoute qu'il « portoit toujours une longue épée », et que : « Pour soutenir sa vanité sur le fait de la Noblesse que le Roi lui avoit accordée, il souffroit volontiers toutes sortes d'incommoditez, aimant mieux ne point travailler, et ne rien gagner, que de n'estre pas considéré comme un Gentilhomme d'un mérite extraordinaire » (Félibien, t. IV, p. 26). — Sur cet élève de Rubens, venu en France en 1621, voir la *Revue de l'Art français*, 1888, p. 100.

est ce que l'on y peut feindre pour le rendre plus riche. L'ornement .C. est feint sur la platte bande releuée hors œuure marquée au petit dessein .X. pour les espaces marqués .d. Monseigneur délibèrera, s'il lui plaist, ce qui luy agréra davantage, parceque les figures rondes qui i sont peuuent recepuoir des profetes, sibiles, apostres, empereurs, roys, docteurs et hommes illustres, mesmement des devises et sentenses. Les autres espaces voisins peuuent estre dépeints de camaieus, de vases à l'antique ou nuds ou remplis de fleurs, ou de quelque petites figures fettes à plaisir ou bien représentantes quelques personnages signalés. Dans les espaces .f. l'on y peut faire ce que l'on voudra, le lieu estant un peu plus libre que le reste.

Je désirerois ausi scauoir ce que le dit monseigneur désire au plafons; le Sieur Dominique s'offre de le peindre. Il m'a semblé que manquans à la menuiserie la corniche, il seroit assés à propos di en feindre une, avec quelque autre chose qui apêtissast ledit espace du plafond, d'autans que si l'on veut dépeindre au milieu quelque chose qui paroisse enfonsé, l'espase de soy est trop grand pour le peu de distanse qu'il y a pour le voirs. J'ay ausi pensé que ledit ornément debuoit correspondre aumoins en couleurs alla salle, c'est assauoir de blanc, or et turquin. Si vous aués le temps commode pour nous donner response, nous chercherons quelqu'un incontinent qui le puisse eccoguter le mieus qu'il sera possible.

Le Baron Fauquer est venu me trouuer avec sa grandeur accoustumée; il trouue fort estrange de ce que l'on a mis la main à l'ornement de la grande galerie sans lui en auoir communiqué aucune chose. Il

dit auoir un ordre du roy confirmé de monseigneur de Noyers touchans la dite direction, prétendans que ses paysages soint l'ornement principal dudit lieu, estans le reste seullement des Incidents. J'ay bien voulu vous escrire sesi pour vous faire rire. Le tableau de St-Germain n'est enquore du tout fini, n'ayans peu en auoir le temps; tout le reste va bien, dieumersi. Je prie dieu, Monsieur, qu'il vous rende très heureux. Je me recommande à vos grâces et baise les mains comme je vous suis

Monsieur

Vostre très humble seruiteur

LE POUSSIN

de Paris Ce 19 Aust 1641.

Toute notre troupe vous fet réuérensse.

44. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 57.)

A Monsieur de Chantelou,

Commis de Monseigneur de Noyers, en Court.

[*M. Poussin 23 aoust 1641.*

Parle du payement du tableau St Germain qu'il traueille à ceux de S. E.]

Monsieur J'ay repceu la vostre du vintuniesme aust avec les deseins de l'ornement du Cabinet de Monseigneur. Si tost que j'aurei fini de vous escrire la présente je me porterei au logis¹ pour

1. Ce logis, assez modeste, est décrit par Sauval (*Antiquités de Paris*, t. II, p. 206). Il était situé rue Saint-Honoré, tout près de la rue Neuve-Saint-Roch, à proximité du « palazetto » de Poussin (dans le jardin des Tuileries).

prendre les mesures justement et ordonner ce qui sera du reste puis que vous vous en remettés à moy. Je vous remercie de toute mon affection du désir que vous auez de mon bien et satisfaction touchans le paiement de mes fatigues. Et puis qu'il plaist à Monseigneur de scavoir ce que je désire por le tableau de la Chapelle de St Germain¹ je vous supplie à près que je l'aurei dit den retrencher ce qui semblera de trop et si l'on ne m'en veut donner huit cens escus je me contenteray de si ou de cinq car je serei tousiours satisfet. Pour celuy de Son Eminence cent pistoles le paieroint bien mais je ne le peus pas si tost finir comme je voudrois toutefois je ferei mon possible et tascherai qu'il soit en son lieu pour le retour de Monseigneur le Cardinal². Je communiquerai ausi à monsieur de Chambray les choses susdittes affin que enquores Monseigneur de sa part en aye cognoissance.

Vous assurerez ausi Monseigneur que avec l'aide de dieu le tableau du Nouitiat³ sera fet pour le temps que lom ma donné et avec tout cela les autres œuvre qui demandent ma conduite ne laissent pas de s'auancer estans bien résolu de trauailler pour la satisfaction dudit monseigneur à qui je fes très profonde

1. « La quittance originale est conservée dans la collection de feu M. Boilly. » Elle a été publiée par M. Charavay dans sa *Revue des documents historiques*, août-septembre 1874, p. 91-92. Elle est datée du 16 septembre 1641. Cette Cène de Saint-Germain est au Louvre (n° 428).

2. Richelieu était alors à Amiens, ainsi que Louis XIII, depuis le 18 août 1641. Il ne reviendra à Paris qu'au début de novembre.

3. Poussin peignit pour Richelieu, selon Bellori, *le Buisson ardent*, sur la cheminée du cabinet de Son Ém., et *le Temps enlevant la Vérité*, au plafond de la même salle (ce dernier tableau au Louvre, n° 446).

reuerence et à vous Monsieur je demeure perpétuellement obligé

Vostre très humble seruiteur

LE POUSSIN

de Paris ce 23 Aust 1641

Monsieur le Cheuallier du puis vous baise les mains.

Et monsieur Auury vous salue deuotieust et toute nostre compagnie.

45. — POUSSIN A CASS. DEL POZZO.

(Bottari, t. I, p. 277.)

Al Commendatore Cassiano del Pozzo.

Jo so molto bene che V. S. Ill^{ma} ha fatto sinora qualche stima della mia sincerità, e forse sarà quella parte che m'avrà fatto degno delle grazie che ella ha usato sempre verso di me, però con quell'istessa desiderio di procedere, non volendo cercare quelle cose delle quali altrui può acquistarsi la benevolenza e l'amore dei personaggi dignissimi, come lei; però con questa presente la vengo umilmente a salutare, e ricordarmi quell'umile servitore che ho sempre professato di essere. Rendole conto delle mie azioni, delli miei impieghi, e di tutto quello ch'io faccio, ma temo, dopo ch'averò detto di attendere ai disegni d'ogni maniera, a quadri di diversa materia, ed a pensieri d'ogni sorte, ella non mi biasimi d'essere stato sin adesso senza mostrarle colla minima cosa quell'affezione che in effetto ho, ed averò sempre di servirle. Non è veramente che, la mia buona volontà non sia più che mai ardentissima, ma come io mi son sempre fidato nella suoi saggia discrezione, mi sono al quanto acquietato d'animo, e supponendo che ella

giudicherà, nel mio arrivo qui, molte cose essermi state preparate, di maniera tale, che, sebbene m'ero risoluto per tutto questo mese d'agosto adoprarmi in servizio suo, particolarmente nel fornire il suo Battesimo di Christo nel Giordano, non mi è stato possibile darci una pennellata, bisognando per necessità, oltre le altre cose, fornire per novembre un quadrone alto 16 piedi, che il sig. de Noyers dona al Noviziato dei Gesuiti. L'opera è ricca di figure maggiori del naturale. È vero che, fatto questo, potrò alquanto respirare, e pigliar un poco di tempo per servire il mio riveritissimo padrone : le notte par l'avvenire saranno lunghe, e spero con quel mezzo poter far almeno qualche disegno delle case che depingero per farne parte à VS: Ill^{ma}, perchè altrimenti crederei non aver fatto multa. Usi dunque, la supplico, verso di me quella cortesia e pazienza sua solita affinchè ne resti io consolato. L'assicuro che il sig. de Noyers la riverisce ed onora sommamente, dico questo di buona parte : prego Dio che la renda felicissima, e mi doni grazia di riverirla a casa sua.

Monsù de Chantelou e Cambré le fanno umilissima riverenza.

Parigi, 6 settembre 1641.

Au Commandeur Cassiano del Pozzo.

Je sais fort bien que V. S. Ill^{me} a fait jusqu'ici quelque estime de ma sincérité, et peut-être sera-ce ce trait qui m'aura fait digne des grâces dont elle a toujours usé envers moi; aussi est-ce toujours avec cette même sincérité que je désire continuer, ne voulant point rechercher les choses par lesquelles les autres peuvent s'acquérir la bienveillance et l'amitié

de personnages aussi considérables que V. S. C'est pourquoi, par la présente, je viens humblement vous saluer et vous rappeler quel humble serviteur j'ai toujours fait profession d'être; je vous rends compte de mes actions, de mes occupations, et de tout ce que je fais, mais je crains qu'après vous avoir dit d'attendre des dessins de tout genre, des tableaux de divers sujets, et des esquisses de toute sorte, vous ne me blâmiez d'être resté jusqu'à présent sans vous montrer, par la moindre chose, quelle passion j'ai en effet et j'aurai toujours de vous servir. Ce n'est vraiment pas que ma bonne volonté ne soit plus ardente que jamais, mais comme je me suis toujours fié à la sage discrétion de V. S., je me suis quelque peu tranquilisé l'esprit, supposant bien qu'elle s'imaginera qu'à mon arrivée ici, beaucoup de choses m'avaient été préparées, de telle façon que malgré ma résolution de m'employer pendant tout ce mois d'août à son service, en particulier à lui exécuter son Baptême du Christ dans le Jourdain, il ne m'a pas été possible d'y donner un coup de pinceau, travaillant par nécessité outre les autres choses, à fournir pour novembre un tableau haut de 16 pieds¹, que le Seigr de Noyers donne au Noviciat des Jésuites. L'œuvre est riche en figures plus grandes que nature. Il est vrai que celui-là fait, je pourrai un peu respirer, et prendre un peu de temps pour servir mon très révééré maître : à l'avenir les nuits seront longues, et j'espère ainsi pouvoir au moins faire quelque dessin des choses que je peindrai

1. Le tableau du Noviciat, qui n'est autre que le n° 434 du Louvre : *Saint François-Xavier rappelant à la vie la fille d'un habitant de Cangorima (Japon)*, mesure 4^m44 de haut sur 2^m34 de largeur.

pour en faire part à V. S. Ill^{me}, parce qu'autrement je croirais n'avoir rien fait. Qu'elle use donc, je l'en supplie, envers moi, de sa courtoisie et de sa patience accoutumées, afin que je me console. Je l'assure que le Seigr de Noyers la révère et l'honore infiniment, je le dis de bonne source. Je prie Dieu qu'il la rende très heureuse, et qu'il me donne la grâce de vous porter mes respects dans votre maison.

Messieurs de Chantelou et Cambrè vous font très humble révérence.

Paris, 6 septembre 1641.

46. — POUSSIN A CASS. DEL POZZO.

(British Museum¹.)

*All Ill^{mo} et Reu^{mo} Sig^{re} et Prōn
mio oss^{mo} il Sig^r Abbate di Cauore
In Roma.*

Ill^{mo} et R^{mo} Sig^r Abbate

Creda pure VS: Ill^{ma} e R^{ma} ogni uolta che pongo la mano alla penna per scriuergli sospiro, et mi arrossisco, et mi disturbo tutto non per altro che mi ritrouo qui seruitor suo, et è uero che il giogo che mi son messo sopra il collo mi impedisce il debito e l'affetion mia uerso di lei ma spero scuoterlo presto per in libertà ancora una uolta seruire al mio caro Sig^{re} et Prōne senza intermissione alcuna lauoro quando in una cosa è quando in una altra supporterai queste fatiche uolentieri se non fusse che quell'

1. L'original est conservé au British Museum, n° 19272. C'est le n° 801 de la collection Donnadieu et le lot 529 de la vente chez Puttick, le 26 janvier 1853. — Bottari l'avait publiée, t. I, p. 279.

opere che vorrebbero molto tempo bisogna sbrigarle in un tratto, giuro à VS: che se io stassi molto tempo in questo paese bisognarebbe ch'io diuentassi un strapassone come gl' altri che ci sono li studij è le buone osseruazioni o delle anchita¹ o d'altro non ui sono conosciuti in verun modo, è quello chi hà delle inclinatione allo studio et al far bene se ne deue certo discostar molto, O' fatto cominciare dal mio disegno li stucchi è la Pittura della Galleria Grande ma con poca mia sodisfatione (nondimèno che piaccia à questi animali) imperoche non trouo nessuno che secondi alquanto la mia intentione nulladimeno che ne faccia li disegni in grandè è in piccolo. Un giorno se Iddio mi da la uita ne manderò à VS: il disegno sperando con le uiglie del inuerno poterle ponerele al netto hò posto al suo luogho il quadro della cena di Christo cioe alla Cappella di San Germano et è riuscito assai bene lauoro interno à quello del nouitiato dei gesuiti e opera grande grande è contiene 14 figure maggiore del naturale et è quello che bisogna fornire in dui mesi essendo constretto per questo rispetto a rimettere la partita del suo batesimo di Christo alla prima commodita io spero nella bonta et infinita cortesia sua assicurandomi che lei me iscusera la prego di honorarmi del titolo di humile seruitore

DJ VS : Ill^{ma} et R^{ma}

Humiliss^{mo} Ser^{te}

Nicolò POUSSIN

Di Parigi 20 di Settembre 1641.

1. Lapsus pour *antichita*.

*A l'Ill^{me} et Rey^{me} Seigr, mon Maître très-honoré,
le Seigr Abbé de Cavore¹, à Rome.*

Ill^{me} et R^{me} Seigr Abbé,

Que V. S. Ill^{me} et R^{me} le croie bien : chaque fois que je mets la main à la plume pour vous écrire, je soupire, je rougis, et je me trouble rien qu'à la pensée que je me trouve ici en serviteur inutile ; il est vrai que le joug que je me suis mis sur le cou m'empêche de m'acquitter de ma dette et de mon affection envers vous, mais j'espère le secouer bien vite pour encore une fois servir en liberté mon cher Seigr et Maître. Sans aucune interruption, je travaille tantôt à une chose et tantôt à une autre. Je supporterais volontiers ces fatigues, si ce n'est qu'il faille expédier d'un trait les ouvrages qui exigeraient beaucoup de temps. Je jure à V. S. que si je restais beaucoup de temps en ce pays, il faudrait que je devinsse un strapazzone², comme les autres qui sont ici. Les études et les bonnes observations, d'après l'antique ou autre, n'y sont connues d'aucune façon, et celui qui a de l'inclination à étudier et à bien faire, doit certainement s'en éloigner. J'ai fait commencer sur mes dessins les stucs et la peinture de la Grande Galerie, mais avec peu de satisfaction pour moi (quoique cela plaise à ces animaux), parce que je ne trouve personne qui seconde un peu ma pensée, bien que je

1. Cassiano del Pozzo avait donc obtenu cette abbaye. Ughelli, dans *l'Italia sacra* (1644-62), t. III, p. 591, le mentionne ainsi : « ... le chevalier Cassiano, abbé de Sainte-Marie de Cavour, homme illustre par la douceur de ses mœurs, sa science, ses vertus éminentes... »

2. Abatteur de besogne, gâte-métier, quelqu'un qui travaille à la diable.

fasse les dessins en grand et en petit. Un jour, si Dieu me prête vie, j'enverrai le dessin à V. S., espérant pouvoir le mettre au net dans les veillées d'hiver. J'ai mis en place le tableau de la Cène du Christ, dans la chapelle de Saint-Germain, et il est assez bien réussi. Je travaille à celui du Noviciat des Jésuites : c'est un grand ouvrage, qui contient 14 figures plus grandes que nature, et c'est ce travail qu'il faut livrer en deux mois, ce qui me contraint de remettre le départ de votre Baptême du Christ à la première commodité. J'espère dans la bonté et la courtoisie infinie de V. S.; m'assurant qu'elle m'excusera; je la prie de m'honorer du titre d'humble serviteur

De V. S. Ill^{me} et R^{me}

Le très humble Ser^r

Nicolas POUSSIN.

De Paris 20 Septembre 1641.

47. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 59.)

A Monsieur de Chantelou, Commis de Monseigneur de Noyers, en Court.

[M. Poussin 25^{me} Septembre 1641.

Remerciment. — Mande quil traueille pour le Nouitiat et la gallerie.]

Monsieur Jay repceu celle du XXI Septembre dont vous m'aués voulu honorer. Je ni ay trouué autre que des nouvelles gratifications dont je vous suis extrêmement obligé. J'ay pensé qu'il ne seroit point mal à propos de remersier Monseigneur de la libéralité eusée enuers moi. par ce mot de lettre

icy incluse avec la vostre mais sil vous semble que cela aye peu de grâce dauoir tant attendu je vous supplie de suplée à ma faute et de fair mon escuse. Je me suis depuis deus ou trois jours trouué formal d'une cuisse mais pour cela je ne laisse pas de trauailler pour le Nouitiat et pour la galerie. Le mal grâces à dieu se commence à passer. Je vous remersie très humblement des bonnes nouuelles que vous maués mandées Jen suis extrêmement resiouy et prie dieu que bien souuent nous en ayons de même et qu'il vous donne monsieur toute sorte de contentemens

Vostre très humble

Seruiteur

POUSSIN

de Paris 25 Septembre 1641.

48. — POUSSIN A CASS. DEL POZZO.

(Bottari, t. I, p. 280.)

Al Commendatore Cassiano del Pozzo.

Ho ricevuto la sua cortesissima del 31 Agosto insieme con quella del sig. Carlo Antonio. Rendo all' uno e all' altro infinite grazie dé segni continui ch' io ricevo del loro amore. L'obbligazione che le professo, è infinita, e mi stenderei più alla lunga nel ringraziarla, ma una lettera venulami dalla parte di monsù Chantelou con due copie di Raffaello, ch' egli m' ha ordinato d'inviare a VS: Ill^{ma}, non me ne dà il tempo, essendo per partirsi il corriero.

Mi sono dunque state portate questa mattina due copie, l'una della belle Madona di Raffaello, ch' è a Fontanableau, l'altra è nel gabinetto del re. L'una

e l'altra sono buone copie; ma una cosa m' ha dato gran fastidio, perciocchè suilappandole, ho trovo che quella di Fontanableau per la negligenza di qualche ignorante, è stata offesa. Quasi stavo per non inviarla, se non fosse che ho giudicato che facilmente si potera ristorare. Io non voglio farlo sapere al detto Sig. Chantelou perchè n'avrebbe troppo dispiacere. V. S. gradisca il dono come è, mentre l'intenzione di chi l'offerisce è bonissima. Credo che questa volta egli averà dato miglior ordine che non fece per li ritratti del re e del cardinale. Del resto mi sento sollevato da un grandissimo fastidio, mentre ella vuol usare della sua pazienza e cortesia ordinaria nell' aspettare il finimento del Battesimo. Mi raccomando, etc.

Di Parigi, 4 ottobre, 1641.

Au Commandeur Cassiano del Pozzo.

J'ai reçu votre très courtoise lettre du 31 août en même temps que celle du Seigr Carlo Antonio. A l'un et à l'autre, je rends des grâces infinies pour les marques continuelles que je reçois de votre affection. La reconnaissance que je professe est infinie, et je m'étendrais plus longuement en remerciements, mais une lettre qui me vient de la part de Monsieur de Chantelou, avec deux copies de Raphael qu'il m'a ordonné d'envoyer à V. S. Ill^{me}, ne m'en donne pas le temps, car le courrier est prêt à partir.

On m'a donc apporté ce matin deux copies, l'une de la belle Madone de Raphael qui est à Fontainebleau; l'autre est dans le cabinet du Roi¹. L'une et

1. *La Grande Sainte-Famille de François I^{er}* qui était alors

l'autre sont de bonnes copies, mais quelque chose m'a donné grand ennui : c'est qu'en les déroulant, j'ai trouvé que celle de Fontainebleau, par la négligence de quelques ignorants, avait été abîmée. J'étais presque résolu à ne pas vous l'envoyer, si je n'eusse jugé qu'elle se pouvait facilement restaurer. Je ne veux pas le faire savoir audit M. de Chantelou, parce qu'il en aurait trop de déplaisir. Que V. S. agrée le présent comme il est, puisque l'intention de celui qui l'offre est excellente. Je crois que cette fois il aura donné de meilleurs ordres qu'il ne fît pour les portraits du Roi et du Cardinal. Du reste, je me sens soulagé d'un grand ennui puisque V. S. veut bien user de sa patience et de sa courtoisie ordinaire pour attendre l'achèvement du Baptême. Je me recommande, etc.

De Paris, 4 octobre 1641.

49. — POUSSIN A CASS. DEL POZZO.

(Coll. Chambry¹.)

*Al Ill^{mo} e R^{mo} Sig^{re} et Pron mio os^{mo}
il Sig^r. Abbate di Cauore
in Roma.*

Ill^{mo} et Reu^{mo} Sig: mio

Farei gran torto à quella benignità singolare con

à Fontainebleau. L'autre Raphaël mentionné ici est *la Belle Jardinière*. Del Pozzo connaissait fort bien les trésors de Fontainebleau. M. Müntz a publié, dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, t. XII, une intéressante description de Fontainebleau en 1625, par Cassiano del Pozzo, alors secrétaire du card. Franç. Barberini dans sa légation de France (ms. de la Bibl. nat. de Naples, X. E. 54).

1. Lettre communiquée par M. Chambry aux *Archives de l'Art français* et publiée dans le t. III (1852-53), p. 225, par Ph. de Chennevières. — M. Chambry l'aurait acquise, pour

la quale VS: Ill^{ma} in ogni occasione si è compiaciuta di favorirmi se io non venisse con queste mie à pregarla di volere continuarmi nelle sue gratie, è favori è raccomandarli la protettione de miei in questi tempi miserabili pregandola di pigliare la loro protettione al bisogno, mi mortifico grandemente di vedermi inutile servitore, ma al incontro mi solleva in gran parte la sua bontà singolare la quale spero che mi dispensarà per adesso della esecuzione del mio debito. Piaccia à sua divina maestà che non solo ella godi in questo tempo ogni prospero auuenimento ma che anco gli siano conceduuti da Iddio lunghi è felicissimi anni mentre le baggio humil^{te} le mani.

Di Parigi, 25 ottobre 1641.

DI VS: Ill^{ma} et Reu^{ma}

Hum^{mo} Ser^{re}

Nicolo POUSSIN.

*A l'Ill^{me} et R^{me} Seigr, mon Patron très honoré,
le Seigr Abbé de Cavore, à Rome.*

Mon Seigr Ill^{me} et Rev^{me},

Je ferais grand tort à cette singulière bienveillance dont V. S. Ill^{me} s'est complue en toute occasion à me favoriser, si je ne venais, dans cette lettre, la prier de vouloir me continuer ses grâces et ses faveurs, et lui recommander la protection des miens dans ces temps misérables¹, la priant de prendre leur protection au

83 francs environ, à la vente faite à Londres le 18 décembre 1848 par Puttick et Simpson. Elle aurait appartenu précédemment à M. Donnadiou, qui l'acheta de M. Thorpe, lequel l'avait trouvée, avec d'autres, dans les papiers d'un amateur décédé. Cette lettre figurait à la vente des 5-7 juillet 1900 (catal. Sotheby, n° 275), note de Léop. Delisle.

1. Cette épithète de Poussin doit s'entendre plutôt au sens

besoin. Je suis grandement mortifié de me voir inutile serviteur de V. S.; mais d'un autre côté, j'ai grande confiance en sa bonté singulière, laquelle, je l'espère, me dispensera pour le moment de l'acquit de ma dette¹. Qu'il plaise à la divine Majesté que non-seulement V. S. jouisse en ce moment de toute prospérité, mais qu'il lui soit encore accordé par Dieu de longues et très heureuses années; cependant je lui baise très humblement les mains.

De V. S. Ill^{me} et Rever^{me}

Le très humble serviteur,

Nicolas POUSSIN.

De Paris, 25 octobre 1641.

50. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 61².)

*A Monsieur de Chantelou, commis de
Monseigneur de Noyers, à Ruel.*

[*Un compliment sur un régal que je luy auois
enuoyé.*]

Monsieur³

Je ne repsois jamais présent que de toutes les sai-

moral qu'au sens historique, car il n'y avait alors à Rome aucun malheur public qui la justifât. A Paris sévissait une épidémie de petite vérole (voir Avenel, *Corresp. de Richelieu*, t. VI, p. 885).

1. « Le petit ouvrage du *Baptême de Jésus-Christ dans le Jourdain* qu'il lui avoit laissé à terminer » et auquel, en septembre 1641, « il ne lui avoit pas encore été possible de donner un coup de pinceau » (note de Ph. de Chennevières).

2. Cette lettre est inédite. Le copiste de 1755 l'aura sautée par erreur; aussi Quatremère n'a-t-il pu la publier.

3. Le coin de la feuille originale étant déchiré, les quatre premières lettres de *Monsieur* et le premier mot de la lettre : *Je* manquent au ms. 12347.

sons et à toute heure ne me font jouir des délices de votre généreuse courtoisie. Il est bien vray que la fortune en ce qu'elle va faisant ne sçait jamais ce quelle fet fesans les princes¹ d'un coeur petit et rauallé et les gentilhommes d'une Ame Royale. Moy qui vous donne telle louange considérant votre Magnanimité je vous célèbre encore pour homme de tant de bonté que les peuples seroient bienheureux qui obéiroient à un Seigneur de telle marque².

Qui n'est point né prince ce monstre tel par les nobles actions de qui la nature la orné et celuy qui est né grand seigneur et ne fait rien de conuenable à sa naissance quil se restitue le coustume qui doit à soy mesme avec le proceder de vos³ très courtoise largesses lesquelles estans digne d'un degré Royal me forsent de dire autre chose que ce que je dis et je vous jure Monsieur que si je n'estois moy mesme je croirois d'estre vous qui haués conuertit l'amour et la réuéransé que je vous porte en l'obligation que je vous doibts

Vostre très obligé à jamais

POUSSIN

de Paris ce 7 novembre 1641.

51. — POUSSIN A CASS. DEL POZZO.

(Bottari, t. I, p. 281.)

Al Commendatore Cassiano del Pozzo.

Sig. ill. Sono stato ormai tanto bene informato per

1. Poussin, ayant répété le mot, l'a rayé la seconde fois.

2. Poussin avait d'abord écrit *vertu* qu'il a rayé et remplacé par *marque*.

3. Poussin avait d'abord écrit : *vostre*.

mezzo delle sue benignissime lettere di quelle cose che ho da fare, che non credo mai fare nè dire cosa che non la sia di gusto e di piacere, in quanto alle mie forze, lasciando indietro molte cose. Solamente farò sapere che sono stato finora assai bene della sanità, e trattato molto amorevolmente da questi signori, onorato e ricompensato. L'opere mie sono state accettissime, ed il Re e la Reina hanno laudato il quadro della Cena per la lor Cappella, dilettrandoli, a quello che hanno detto, quanto la vistà delli loro figliuoli. Il Cardinal de Richelieu è stato soddisfatto del suoi tanto, che ne ha fatto complimento, e ringraziatomi lui stesso in presenza di Monsig. Mazarini. Adesso dipingo un quadrone per l'altar maggiore del Noviziato de' Gesuiti, ma con troppa fretta, altrimenti potea riuscire per la disposizione. Sarà finito per natale. Alla galleria grande lavoriamo pianpiano, fino a tantochè il sig. de Noyers abbia fatto risoluzione di farla fare tutta di seguito. Di tutte queste cose, come già promisi a VS: Ill^{ma}, ne manderò qualche disegno, e perchè in questo tempo inverno, mentre per la bella stagione non avrei potuto sodisfarla come avrei desiderato. Ora non potendo per l'incomodità del tempo attendere ad altro chè a disegnare o dipingere in piccolo, mi sarà buona occasione per adoperarmi in suo servizio, e così spero. Il Sig. de Noyers mi disse l'altro giorno di aver scritto a Madama di Savoia per impetrar da essa gli originali di Pirro Ligorio, e ch' egli li aspettara quanto prima. Sono, a quel che dice, 15 volumi, con un altro trattato molto raro della Ragion dell' Armi e del Blasone. Accerto VS: Ill^{ma} di questo, acciò mi comandi, chè se io vedo in detti libri cosa degna del

suo gusto, posso pregare il suddetto signore per poterne cavare qualche cosa dove io la potessi servire, la prego non sprezzare la mia divozione, e di comandarmi come a quello che le è obbligato eternamente.

Di Parigi, 21 novembre, 1641.

Au Commandeur Cassiano del Pozzo.

Par le moyen des deux lettres si bienveillantes de V. S., me voilà si bien informé des choses que j'ai à faire, que je ne crois plus désormais faire ou dire chose qui ne soit pas de votre goût et de votre plaisir. Tout en laissant de côté, selon mes forces, beaucoup de choses, je vous ferai savoir seulement que j'ai été jusqu'à présent en très bonne santé, et traité très gracieusement par ces Seigneurs, honoré et récompensé. Mes ouvrages ont été très bien reçus, et le Roi et la Reine ont loué le tableau de la Cène pour leur chapelle, y prenant autant de plaisir, à ce qu'ils ont dit, qu'à la vue de leurs enfants. Le Cardinal de Richelieu a été si satisfait du sien, qu'il m'en a fait compliment, et m'en a lui-même remercié, en présence de Monseig^r Mazarini. En ce moment, je peins un grand tableau pour le maître-autel du Noviciat des Jésuites, mais trop à la hâte¹; autrement il pourrait avoir du succès pour la composition. Il sera fini pour Noel. A la grande galerie, nous travaillons tout doucement jusqu'à ce que M. de Noyers ait pris la résolution de la faire faire tout de suite². De toutes

1. Roland de Chambray dit en effet qu'il a été « peint avec une grande précipitation et pendant l'hiver » (Dédicace du *Traité de la peinture* de 1651).

2. Roland de Chambray confirme indirectement cette inconstance dont Poussin ne pouvait s'accommoder : « La demande

ces choses, comme je l'ai déjà promis à V. S. Ill^{me}, je lui en enverrai quelque dessin, nous trouvant en ce temps d'hiver, parce qu'à la belle saison je n'aurai pu la satisfaire comme je l'aurai désiré. Aujourd'hui ne pouvant, à cause de l'incommodité du temps, m'occuper à autre chose qu'à dessiner et peindre en petit, ce me sera une bonne occasion pour m'employer à votre service, et c'est ce que j'espère. Le seigr de Noyers me dit l'autre jour avoir écrit à Madame de Savoie pour obtenir d'elle les originaux de Pirro Ligorio, et qu'il les attendait à la première occasion. Il y en a, à ce qu'il dit, 15 volumes, avec un autre traité fort rare de la Raison des Armes et du Blason. J'en informe V. S. afin qu'elle me donne ses ordres; que si je vois dans les dits livres quelque chose digne de votre bon goût, je puisse prier le susdit Seigr de m'en laisser tirer quelque chose pour vous. Du reste si en ce pays-ci, il y avait quelque chose en quoi je pusse servir V. S., je la prie de ne pas épargner mon dévouement, et de me commander comme celui qui est son éternellement obligé.

De Paris, 21 novembre 1641.

52. — POUSSIN A CASS. DEL POZZO.

(Coll. de M. le comte Allard du Chollet.)

All' Ill^{mo} et Reu^{mo} Sig^{re} et Prōn mio

il Sig: Cavalier dél Pozzo

In Roma.

Ill^{mo} et Reu^{mo} Sig^r. mio

Infinite sono le occasioni che obbligano à venire

qu'on luy fit d'un dessein, non pas le plus magnifique ny le plus superbe qu'il peust composer, mais d'un ornement dont l'exécution fust prompte, et d'une dépense modérée, eu esgard au temps et à l'humeur impatiente de nostre nation » (Dédicace du *Traité de la peinture*, 1651).

spesso con le mie a riuerire VS: Ill^{ma} et R^{ma} ma la prossimità di questo Santiss^{mo} giorno di Natale m' inuita à pregare la bonta eterna di nostro Sig^{re} che lei goda in queste feste è sempre una quiete i tranquillità di animo che riesca conforme al suo desiderio è piacera à lei di credere che non ha nessun Ser^{re} che più ardentemente di me gli desidera quelle contentesse che richiedono al suo merito mi mortifica il non potere accompagnare alla presente ed quello ch' ho cominciato di fare mi solleva al incontro la sua singular bontà la quale priego mi lassi goder lungamente la sua benigna protettione et le bagio riuerentemente le mani.

DIVS. Ill^{ma} et Reu^{ma}

Humiliss^{mo} Ser^{re}

Nicolò POUSSIN

Di Parigi 20 Xbre : 1641

*A l' Ill^{me} et R^{me} et Seigr, mon Patron,
le Seigneur Cavalier del Pozzo, à Rome¹.*

Mon Ill^{me} et R^{me} Seigneur,

Infinies sont les occasions qui m'obligent à venir souvent avec mes lettres présenter mes respects à V. S., mais la proximité de ce très saint jour de Noel m'invite à prier la bonté éternelle de N. S. que vous jouissiez en cette fête et toujours d'un repos et d'une tranquillité d'âme conformes à votre désir; et qu'il vous plaise de croire qu'il n'y a aucun serviteur qui

1. L'original de cette lettre appartient à la collection d'autographes de M. le comte Allard du Chollet, lequel a bien voulu nous la communiquer, pour cette édition, avec la plus aimable obligeance. Tous les amis de Poussin lui en seront d'autant plus reconnaissants que ce texte était resté inédit. La lettre figurait précédemment dans les collections Fillion et Sensier.

vous désire plus ardemment que moi les contentements que l'on réclame pour votre mérite. Je suis peiné de ne pas pouvoir accompagner cette lettre, et en ce que j'ai commencé de faire, me soutient votre bonté singulière, que je prie de me faire jouir longtemps de votre bonne protection, et je vous baise respectueusement les mains

De V. S. Ill^{me} et R^{me}

Le très humble Ser^r

Nicolas POUSSIN.

De Paris, le 20 Déc. 1641.

53. — POUSSIN A CASS. DEL POZZO.

(Coll. Naylor¹.)

Ill: et Reu^{mo} Sig^r. mio

Qualche giorni sono che mi fù portato una lettera di VS: Ill^{ma} per un amico di Monsieur Bovart secretario del Marchese de fontane Mareil Ambasciadore in Roma et al 6 di Gennaro mi fu portato da un fattore della posta di leone un piego nel quale erano il frontispicio é l'intitulazione del libro del Padre ferrari detto l'Esperidi con quatro pezzi di miniatura rappresentanti un cedro tagliato in diverse maniere con la dichiarazione del sudeto frutto. Di poi hauer bagiato la lettera di VS: et apertala la lessi con quella attenzione che si deue et intesi il contenuto di essa mi stimai fortunatiss^{mo} mentre lei si degnaua alle volte di darmi occasione se non di seruirla

1. L'original se trouvait dans la collection F. Naylor quand M. Thibaudeau fit, en 1879, pour M. de Chennevières la copie que nous publions. Bottari l'avait publiée, t. I, p. 282, avec beaucoup de menues retouches. La suscription manque dans la copie Thibaudeau.

almeno di esercitare la mia deuozione quanto si estendano le mie debolezze. Ma prima di entrar piu auanti in questo negozio del quale ella mi scriue gli dirò che ultimamente facendo le raccomandazioni sue al Sig^r. de Chantelou è gli diede la sua lettera la quale riceuè con grandiss^{mo} piacere è venendo al proposito di parlare della Abbadia sua mi disse che egli èra vero che il Sig^r de Noyers hauer per molte volte tentato il Cardinale sù questi negozio ma non hauendo potuto far cosa di momento per causa delle lettere scritte costi et dal Re è dal detto Cardinale in fauor del Mondino non haueuano voluto riuocare la prima dimanda non vi era altra via per far conseguire a VS: quel che desideraua le non che donando al detto Mondino il primo beneficio vacante quisti per ricompensa e cedesse a VS: le sue pretenzioni giunse à questo che il cardinal Barberino n'haueua scritto al Cardinal Mazzarini. Sentite queste nuoue pregai instantemente il Sig^r. de Chantelou di scriuerne à VS: mi promesse di farlo e credo che la sua lettera giungera costi prima di questa. Tornero dunque a dire che dopo hauer trattato secretamente il sudetto negozio del Padre ferrari con l'istesso di Chantelou è datogli ad intender ogni cosa, lo pregai di pensare qualche mezzo di farlo gentilmente intendere al Sig^r de Noyers senza che nessun altro lo sapessi questo si tratto al 12 di quèsto et al 15 del medesimo il detto Cantelou mi disse che vi era buona disposizione gli diede dunque in mano quanto lei mi haueua mandato (eccetto la lettera di VS: che fesi copiare senza nome) accio fussèro informati piu à pieno del fatto subito che ne hauero qualche altra nova non mancherò à scriuerlo ma dio voglia che l'infiniti negozio che

hanno al presente (percioche il Re si parte al 25 di questo mese per il viaggio della Catalognia) non li occupi in maniera che non possino volger gl' occhi alle cose più curiose. Io ho fatto quanto ho potuto in tanti mesi per fare espedire il privileggio del libro del Angeloni ma la mia sollecitudine non ha potuto tanto tuttavia credo sicuramente che sarà per il primo ordinario io dico questo accio ella sappia la difficulta che voi e à fare spedire il minimo negozio. Il Sig^r. de Chantelou ha messo in capo al Sig^r. de Noyer di pregare VS: Ill^{ma} di permettere che li suoi sette sacramenti siano copiati da un Pitture che io deuo (dice egli) nominare questo non vien gia del mio consiglio VS: fera come gli piacerà ma io so bene che non hauerei mai gusto di rifare quello che già ho fatto volta l'impieghi che mi danno non sono tante degni che io non li potessi lasciare per attendere à qualche noui disegni di Panni arazzi se loro pero hauessero il pensiero a cose nobile ma à dire il vero non ci è cosa quivi che meriti starci troppo. Temo di molestarla con queste mie ciance la supplico caramente di continuarmi nelle sue grazie è di credere mentre viuero la maggior che hauero mai sarà di compiacere à VS: Ill^{ma} à cui bagio riuerent^{me} le mani.

DI VS: Ill^{ma} et Reu^{ma}

Humiliss^{mo} ser^{re}

Nicolò Poussin

Di Parigi 17 di Gennaro 1642.

Hauerei molta da caro di sapere qualche mezzo sicuro per far tenere il quadretto suo quando sarà compito accompagnato di qualche pochi disegni insieme con la madonina del Sig^r. Roccatagliata percio che non li vorrei mettere in risico VS: me ne darà auuiso.

Mon Ill^{me} et R^{me} seigneur,

Il y a quelques jours qu'une lettre de V. S. Ill^{me} me fut portée par un ami de Monsieur Bovart¹, secrétaire du Marquis de Fontane Mareil, Ambassadeur à Rome, et le 6 janvier, par un facteur de la poste de Lyon, un paquet dans lequel étaient le frontispice et le titre du livre du Père Ferrari², appelé les Hespérides, avec quatre pièces de miniature, représentant un citron coupé de diverses manières, avec l'explication du susdit fruit. Après avoir baisé la lettre de V. S. et l'avoir ouverte, je la lus avec l'attention qui se doit, et je compris son contenu, mais je m'estimai très heureux de ce que vous daigniez me donner cette fois l'occasion, sinon de vous servir, du moins d'exercer mon dévouement dans les limites de mes faibles moyens. Mais, avant d'entrer plus avant dans l'affaire dont V. S. m'a écrit, je dirai que dernièrement, en faisant vos recommandations à M. de Chantelou,

1. Il s'agit de « M. Board, secrétaire de l'Ambassade de Rome, sous M. le Marquis de Fontenay ». Nous avons pris la matière de nombreuses notes dans ses lettres inédites, qui concernent les années 1641-1642 et 1647 (Bibl. nat., ms. fonds Dupuy 343). Malheureusement Board n'y mentionne pas Poussin; sa relation est exclusivement d'ordre diplomatique.

2. Jean-Baptiste Ferrari, jésuite, né à Sienne en 1584, reçu en 1602, se distingua par l'étendue de ses connaissances. Il occupa pendant vingt-huit ans la chaire d'hébreu au Collège Romain et mourut à Sienne, le 1^{er} février 1655. Le titre exact de l'ouvrage en question est : « Hesperides sive de Malorum aureorum cultura et usu Libri quatuor Jo. Baptistae Ferrarii, Senensis, e Societate Jesu. Romae, sumptibus Hermanni Scheus, MDC XLVI, fol., pp. 48, sllt. » Cet ouvrage contient 101 planches gravées sur cuivre par C. Bloemaert, d'après Pietro de Cortone (Sommersvogel, p. 676). Ferrari avait loué Poussin, affirmant que Louis XIII l'avait appelé en France « afin que l'Alexandre français ne manquât pas d'avoir son Apelles ». X

je lui ai donné votre lettre qu'il reçut avec un très grand plaisir; et arrivé à parler du sujet de votre Abbaye, il me dit qu'il était vrai que le seigr de Noyers eût, à maintes reprises, sondé le Cardinal sur cette affaire, mais n'ayant pu faire rien d'important, à cause des lettres d'ici écrites pour là-bas par le Roi et le Cardinal en faveur de Mondino, ils n'avaient pas voulu annuler la première demande; qu'il n'y avait pas d'autre moyen de faire obtenir à V. S. ce qu'elle désirait que de donner le premier bénéfice vacant au dit Mondino, qui en retour céderait ses prétentions à V. S. Il ajouta à cela que le cardinal Barberini en avait écrit au cardinal Mazzarini. Ayant appris ces nouvelles, je priai instamment M. de Chantelou d'écrire à V. S. Il me promit de le faire, et je crois que sa lettre arrivera là-bas avant celle-ci. Je reviens donc à dire qu'après avoir traité secrètement la susdite affaire du Père Ferrari avec le même de Chantelou, et lui avoir donné explication du tout, je le priai de penser à quelque moyen de la faire galamment entendre à M. de Noyers, sans que personne autre le sache. Cela se traita le 12 de ce mois, et le 15 du même, le dit Chantelou me dit qu'il y avait de bonnes dispositions. Je lui remis donc en main tout ce que vous m'aviez envoyé (excepté la lettre de V. S. que je fis copier sans nom) afin qu'ils fussent informés du fait plus pleinement. Aussitôt que j'en aurai quelque autre nouvelle, je ne manquerai pas de vous l'écrire, mais Dieu veuille que les affaires infinies qu'ils ont à présent (parce que le Roi part le 25 de ce mois pour le voyage de Catalogne ¹) ne les occupent pas de manière

1. Louis XIII passa l'hiver de 1641 à Saint-Germain; il était fort souffrant. Richelieu voulait qu'il se rendit devant Perpi-

qu'ils ne puissent tourner les yeux vers les choses plus curieuses. J'ai fait tout ce que j'ai pu, depuis tant de mois, pour faire expédier le privilège du livre de l'Angeloni, mais mes sollicitations n'ont pas eu assez de pouvoir. Toutefois, je crois sûrement que ce sera pour le premier ordinaire. Je vous dis cela afin que vous sachiez la difficulté qu'il y a à faire expédier la moindre affaire. M. de Chantelou a mis en tête à M. de Noyers de prier V. S. Ill^{me} de permettre que ses sept sacrements soient copiés par un peintre que je dois, dit-il, désigner. Cela ne vient pas de mon conseil. V. S. fera ce qu'il lui plaira, mais je sais bien que je n'aurai jamais du plaisir à refaire ce que j'ai déjà fait une fois. Les travaux qu'ils me donnent ne sont pas si relevés que je ne les puisse laisser pour m'occuper à quelques nouveaux dessins de tapisseries, s'ils pouvaient penser à de grandes choses, mais à dire vrai, il n'y a rien ici qui mérite qu'on s'y tienne trop. Je crains d'ennuyer V. S. de mes sornettes. Je la supplie chèrement de me continuer ses grâces, et de croire que tant que jè vivrai, la plus grande que j'aurai sera de complaire à V. S. Ill^{me}, à qui je baise respectueusement les mains,

De V. S. Ill^{me} et R^{me}

Le très humble serr,

Nicolas POUSSIN.

Je serais bien aise de savoir quelque moyen sûr de vous faire tenir votre petit tableau quand il sera achevé, accompagné de quelques petits dessins, en même temps que la petite Madone du Seigr Roccata-

gnan pour encourager l'armée qui l'assiégeait, mais Cinq-Mars essayait de le retenir à Saint-Germain, où son influence s'exerçait plus librement.

gliata, parce que je ne voudrais pas leur faire courir de risque. Ainsi V. S. me donnera son avis.

54. — **POUSSIN A CASS. DEL POZZO.**

(British Museum¹.)

*Al Ill^{mo} et Reu^{mo} Sig^{re} et Pr^{on}
Oss^{mo} Il Sig^r Cauquier del Posso
In Roma.*

Per l'ordinario passato scrisse a VS: Ill^{ma} che haueuo trattato del negotio del Padre ferrari secretamente con mosieur de Châtelou è che il sudetto qualche giorni di poi mi disse hauer trouato il Sig: de Noyers in buona dispositione ma ch' era di bisogno far vedere al sudetto Sig^{re} quello che VS: Ill^{ma} mandaua per esser informato del tutto gli messi dunque in mano il principio di detto libro il frontespicio è li quattro pezzi di miniatura con la lor dichiaratione alli 20 di questo riuidi il detto Sig^r de Chantalou il qual mi disse che si farebbe quanto lei et il buon Padre desiderauano et che il Sig^r de Noyers ordinarebbe quanto prima per la rimessa di denari costi è giunse il sud^{to} che partendosi il Re di Parigi con il Cardinale è tutta la Corte alli 25 del corrente per Leone che pigliarebbe la cura totale di detto negotio sopra di se et che nō era di bisogno che io ne pigliassi altra briga eccetto di far sapere a VS: in che stato era il fatto et auuertire che la dedication del

1. L'original est conservé au British Museum, n° 23744. C'était le n° 1075 de la vente faite le 8 juin 1860 chez MM. Christie. Il avait fait partie de la collection de Sir Thomas Lawrence et avait été fac-similé dans le catalogue de la troisième vente des dessins de cette collection (août 1835). Bottari l'a publiée, t. I, p. 284.

opera si deue fare al Rè questo e quanto posso scriuere per adesso se bene ho grandissima materia di ringratiar VS: del honore de suoi commandi è de segni continui della sua amoreuolezza la prego di continuarmi li suoi favori nel commandarmi mentre gli bagio humillss^{te} le mani.

DI VS: Ill^{ma} et Reud^{ma}

Humiliss^{mo} Ser^{re}

Nicolò POUSSIN.

Di Parigi 24 Gennaio 1642.

Par le dernier ordinaire, j'écrivis à V. S. Ill^{me} que j'avais traité secrètement de l'affaire du Père Ferrari avec monsieur de Châtelou, et que, quelques jours après, celui-ci me dit avoir trouvé M. de Noyers en bonne disposition, mais qu'il était besoin de faire voir au susdit Seigr, pour être informé du tout, ce que V. S. Ill^{me} avait écrit. Je lui mis donc en main le début du dit livre, le frontispice et les quatre morceaux de miniature avec leur explication. Le 20 de ce mois, je revis le dit M. de Chantalou, lequel me dit qu'il serait fait comme V. S. et le bon Père désiraient, et que M. de Noyers donnerait des ordres à la première occasion pour la remise de l'argent là-bas. Il ajouta que le Roi, avec le Cardinal et toute la Cour, partant le 25 courant pour Lyon¹, il prendrait sur lui le soin total de cette affaire et qu'il n'était pas besoin que je fisse d'autre démarche, excepté de faire savoir à V. S. en quel état se trouvait l'affaire, et d'avertir que la dédicace de l'ouvrage se devait adresser au Roi.

1. Louis XIII quitte Saint-Germain le lundi 27 janvier 1642. Il s'arrête six jours à Lyon, en février, et arrive à Narbonne le 11 mars.

Voilà tout ce que je puis écrire pour le moment, bien que j'aie le plus grand sujet de remercier V. S. de l'honneur de ses ordres et des marques continuelles de sa bienveillance. Je la prie de me continuer la faveur de ses commandements cependant que je lui baise très humblement les mains,

De V. S. Ill^{me} et R^{me}

Le très humble Ser^r

Nicolas POUSSIN.

De Paris 24 janvier 1642.

55. — POUSSIN A CASS. DEL POZZO.

(Coll. Alf. Huth¹.)

Quando è grande la consolatione ch' io sento nel esser fauorito delle lettere di VS: Ill^{ma} non lo potrei esprimere in alcun modo giudichi dunque quanto deue esser maggiore quando per quelle nedo continuare in me l'affection sua sono gratie che' di sopra mi piouono dal cielo conosco bene chè in me non è quella vertu che rende un huomo degno di essere amato da lei confesso di non meritar tanto bene hauerei maggiore cagione di contentenza se almeno la mia buona volunta (della quale son tutto pieno) non venisse impedita d'accidenti non preuisti dico in questo modo perche à quel suo quadretto del Battesimo non ho potuto dar compimento essendo stato constretto quando con più feruore mi ero messo à

1. Publiée dans Bottari, éd. 1757, t. I, p. 285. — Nous publions la copie envoyée par M. Thibaudeau à M. de Chennevières en 1880, d'après l'original qui appartenait alors à M. Alfred Huth, à Londres. — Cette collection a été vendue les 12 et 13 juin 1911. Le lot 183 (lettre du 14 mars 1642) a été acheté par un marchand non anglais nommé Megler (renseignement dû à l'obligeance de M. Warrer, conservateur au British Museum).

volerlo fornir tralasciarlo per un freddo irrepente è acuto in maniera che si dura fatica à sopportarlo ben vestito à canto buon fuoco ma queste sono le strauaganze di questo paese quindici di sono che l'aria si era fatta soave fuor di modo et ogni augeletto cominciava col canto à ralegrarsi per l'apparente primavera, ogni arbuscello comminsciava à spuntare le tenere fronde è l'odorante viole con l'herbe molli ricopriano la terra poco auanti poluerosa dal horrido fredo. ecco in una notte un vento dit tramontana eccitato dalla forza della luna Ruza (così la chiamano in questo Paese) con una foltissima neve che respiuge il bel tempo (troppo frettoloso certo) più lungi di noi che non era del mese di Gennaro Non si maravigli dunque VS: se hò abbandonato i pennelli che mi sento gelere siuo al anima ma tosto che il tempo correrà commodo tornerò ancor io à dar compimento alla sudetta operetta in tanto aspettarò quello che VS: mi ordinerà per il sicuro inuiamento di quella intanto la prego humil^{te}. di honorarmi sempre delle sue gratie

DI VS: Ill^{ma} et Reu^{ma}

Humiliss^{mo} Ser^{re}.

Nicolo POUSSIN

di Parigi 14 Marzo 1642.

Si grande est la consolation que j'éprouve d'être favorisé des lettres de V. S. Ill^{me}, que je ne la peux exprimer d'aucune façon; jugez donc combien elle doit grandir encore quand je vois par elles que vous me continuez votre affection. Ce sont autant de grâces qui me pleuvent du ciel. Je reconnais bien qu'il n'y a pas en moi ces qualités qui rendent un homme digne de votre affection; je confesse que je ne mérite

pas un si grand bien. J'aurais plus de motifs de contentement de moi-même si du moins la bonne volonté (dont je suis tout plein) ne venait point à être empêchée par des accidents imprévus. Je dis cela parce que je n'ai pu donner achèvement au petit tableau du Baptême de V. S., ayant été contraint de l'interrompre, quand je m'étais mis avec le plus d'ardeur à le vouloir finir, par un froid subit et piquant, de sorte qu'on a de la peine à le supporter, quoique bien vêtu et près d'un bon feu, mais tels sont les caprices de ce pays. Il y a quinze jours que la température s'y était faite douce hors de saison, et que tous les petits oiseaux y commençaient à se réjouir par leur chant de l'arrivée du printemps; tous les arbrisseaux commençaient à faire bourgeonner leur tendre feuillage, et les odorantes violettes, avec l'herbe tendre, recouvraient la terre, poudreuse peu de jours avant d'un horrible froid. En une nuit, voici un vent de tramontane, soulevé par la force de la Lune Rousse (comme ils l'appellent en ce pays-ci), avec une neige très épaisse, qui rejette le beau temps, trop prompt à venir, certainement plus loin de nous qu'il n'était au mois de janvier. Que V. S. ne s'étonne donc pas si j'ai abandonné les pinceaux, me sentant gelé jusqu'à l'âme; mais aussitôt que le temps redeviendra commode, je me remettrai encore à terminer les susdits petits ouvrages. D'ici là, j'attendrai ce que V. S. m'ordonnera pour la sûreté de l'envoi. Je la prie humblement de m'honorer toujours de ses grâces¹

De V. S. Ill^{me} et R^{me}

Le très humble Ser^t,

Nicolas POUSSIN

De Paris 14 mars 1642.

1. N'oublions pas qu'à ce moment, les questions relatives à

56. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 63.)

*A Monsieur de Chantelou,
Commis de Monseigneur de Noyers, en Court.*

[20^e Mars 1642.*Cette lettre mérite d'être veue.**Il respond à celle que je luy escriuis de Nismes.**Il mande qu'il a fait le dessein de l'Horace. Il tesmoigne en estre assés content.**Il dit une jolie comparaison pourquoy il n'escript point à M. de Noyers.]*

de Paris ce 20 Mars

Monsieur

Le Signeur Salomon Girard Mon cher ami se partant d'ici pour aler en Court cest offert de vous présenter mes très-humbles baisemains et tout ensemble la présente par laquelle je vous remercie de l'honneur que vous m'aués fet de mescrire et de m'auoir fet part des belles choses que vous aués vues par vostre voiage¹. Je m'assure bien qu'il sera vroi ce que vous dittes qu'à cette fois vous aurés cueilli avec plus de plaisir la fleur des beaux ouurages qu'autrefois vous n'aués vues qu'en passant sans les bien lire. Les choses

Poussin et à la grande Galerie n'étaient rien auprès du grand drame psychologique et politique qui se jouait autour de Louis XIII, entre Richelieu et Cinq-Mars. C'est la veille de cette lettre que Cinq-Mars et ses complices (dont Gaston d'Orléans et le duc de Bouillon) avaient signé le traité secret avec l'Espagne (13 mars 1642).

1. Le roi était arrivé à Narbonne le 10 mars et Richelieu le 13. Le cardinal, très malade, y restera jusqu'au 27 mai, mais, dès le 21 avril, le roi se rend au camp de l'armée qui assiégeait Perpignan. Chantelou avait suivi M. de Noyers et Richelieu et passé par Briare, la Charité, Moulins, Lyon, Beaucaire et Narbonne.

esquelles il i a de la perfection ne se doiuent pas voir à la haste mais avec temp jugement et intelligense. il faut user des mesme moiens à les bien juger comme à les bien faire. Les belle filles que vous aués vues à Nimes ne vous aurons je m'assure pas moins délecté l'esprit par la vue que les belles collomnes de la maison quarée veu que celles ici ne sont que des vieilles copies de cellelà. C'est ce me semble un grand contentement lors que parmi nos trauaus i a quelque entremes¹ qui en adoucit la peine. Je ne me sens jamais tant eccité à prendre de la peine et de trauailler comme quand jay veu quelque bel obiect. Mais héllas nous sommes ici trop loings du Soleil² pour i pouuoir rencontrer quelque chose de délectable Mais néanmoins quil ne me tombe rien dessous la vue que de hideus le peu du reste des impressions que jeus jadis des belle choses mont fourni je ne scais quelle idée pour le frontispice de l'Orase³ qui peut passer entre les autre petite choses que jay désignés. Je lei constitué ès mains de Monsieur de Chantelou⁴ vostre fraire affin que Monsieur Meslen⁵. ne dise pas

1. S'est dit longtems au théâtre au sens d'intermède (*Dictionnaire* de Littré).

2. Bourdelot à Cass. del Pozzo, dès le 28 janvier 1642 : « J'ai vu M. Poussin qui se porte bien ici, mais regrette toujours Rome; nous devons faire une petite débauche virtuosa, exprès pour boire et saluer vos bonnes grâces, et tombâmes dans la même pensée que quel ricordo nous rendait heureux. »

3. « Une Muse qui pose le masque satyrique sur le visage d'Horace, à cause de ses satyres, et tenant en main la lyre, en signe de ses odes et chansons » (Bellori, trad. Rémond, p. 27). On peut voir ce volume, exposé à la Bibl. nat., galerie Mazarine, 1^{re} vitrine du milieu en entrant, sous le n° 289.

4. Il s'agit ici de l'aîné des trois frères Fréart, Jean de Chantelou, et non pas du second, Roland de Chambray, comme le dit à tort Quatremère de Quincy.

5. Le graveur Claude Mellan, baptisé à Abbeville, le 23 mai

que je sois la cause du retardement de l'accomplissement de vos liures. Quand Monsieur du fresne¹ m'aura donné le subiect du frontispice du Liure des Consilles² j'i trauaillerei ne désirant rien au monde plus que de vous seruir. J'aurois ausi escript à Monseigneur et l'aurois remersié de l'onneur quil m'a fet de m'auoir escript de La Charité³ si se n'estoit que je me trouue trop débile et de trop peu d'ornement de parolles pour un personnage si délicat. Je ferei donc enuers lui comme font les Oisons qui se partent des palluds Méothides pour passer le Mons Thaurin craignans les Aigles qui i habitent. Je vous supplie (Monsieur) de m'en escuser enuers luy et l'assurer de ma réuérse et deuotion. Je vous enuoye une lettre mandée

1598, mort le 9 septembre 1688. Après avoir étudié à Rome, avec Vouet, il s'est établi définitivement à Paris en 1637. — « Il ne mit point son nom, ni celui du Poussin au frontispice qu'il grava en 1641 sur le dessein de ce grand homme pour paroître à la tete des œuvres de Virgile de l'impression du Louvre. Il faut croire que le peintre s'en plaignit...; car dans le frontispice pour les œuvres d'Horace et dans celui de la Bible, qui furent gravés en 1642 et dont le Poussin avoit pareillement fourni les desseins, cette omission est réparée » (Mariette, *Abecedario*, t. III, p. 355).

1. Raphaël Trichet du Fresne (1611-1661); attaché à Gaston d'Orléans quand de Noyers le nomma intendant de l'Imprimerie royale; Gabriel Naudé l'emmena ensuite en Suède, où il devint conservateur, puis bibliothécaire de Christine, qu'il suivit en Italie (1655). Mais Bonnaffé se trompe quand il dit que c'est alors qu'il fit la connaissance de Poussin : cette lettre et celle du 18 juin 1645 établissent qu'en 1655 ils se connaissaient depuis longtemps. L'Imprimerie royale, fondée en 1640, était installée au rez-de-chaussée de la grande galerie du Louvre. Louis XIII vint la visiter le 4 juin 1642.

2. « Le recueil général de tous les conciles mis en trente-sept volumes, qui est le plus beau, le plus utile et le plus royal ouvrage qui aist esté mis au jour jusques à cette heure » (Roland Fréart de Chambray, Dédicace du *Traité de la peinture*, 1651).

3. Richelieu était passé à la Charité-sur-Loire le 9 février 1642.

de Rome. Je vous fais très humble réuérensé et demeure à jamais

Vostre trèsobligné et trèsdéuôt seruiteur

POUSSIN

mon frère¹ vous baise très humblement les mains comme font pareillement tous ceus de nostre brigade².

57. — POUSSIN A CASS. DEL POZZO.

(Bottari, t. I, p. 286.)

Intendo per la risposta, che V. S. Illustriss. m'ha dato come Ella ha trovato a proposito il cercare qualche mezzo sicuro per l'inviamiento del quadro di V. S. costi. Ricevuto che averò l'ordine, sapendo a chi lo dovrò consegnare, non occorrerà far altro, se non incontinente fornito che sarà, e asciutto bene, usar della dilligenza accennatami da Lei. Intanto attenderò di condurlo a quelle perfezione, che a me sarà possibile e maggiore. L'incomodità del tempo passato, come già scrissi a V. S. è stata causa che non l'ho fino adesso potuto intieramente compire. Rimane il Cristo con due Angiolini, ma spero la settimana prossima darli l'ultimo mano : e quello del Sig. Roccatagliata fornirollo, Dio ajutando, per Pasqua. Non saprei dare a V. S. nuova alcuna del negozio del Padre Ferrari, perciocchè non ho avuto lettere da Monsieur de Chantelou d'allora, che si parti di Parigi per Narbona, non ostante, che alla

1. Gaspard Dughet (le Guaspre), beau-frère de Poussin.

2. Le mot est employé dans le même sens dans ce fragment de lettre, de Gabriel Naudé à Cass. del Pozzo, 18 avril 1642 : « Il signor Bourdelotio, col quale poi havemo bevuto assieme con monsiore Puzino alla sanità di lei et del signor suo fratello a quali tutta la nostra brigata. » Sur Naudé, voir la note 1, p. 156.

sua partenza gli raccomandassi il detto negozio caldamente. Mi disse di volerne pigliar cura tale, che non erà più bisogno di dirne altro : nondimeno ne scriverò, e saprò al vero, se io posso, la risoluzione del Sig. de Noyers. Coll' istessa occasione ho detto al Sig. de Chantelou la difficoltà, che occorre per le copie pretese da lui, e la cortesia, della quale usa V. S. nell' offerirgliene i disegni coloriti. Credo, che resterà pago sentendo le ragioni, che V. S. adduce, anzi è facil cosa, che la fantasia gliene sia passata prima ancora, che la risposta gli ne sia venuta. Non starò più a tediarla, ma dando fine a questa, la pregherò umilmente di farmi sempre partecipe delle sue grazie, mentre me l'inchino devotamente, etc.

Di Parigi 27. Marzo 1642.

Niccolò POUSSIN.

Je vois par la réponse que V. S. Ill^{me} m'a donnée qu'elle a trouvé à propos de chercher quelque moyen sûr pour l'envoi là-bas de votre tableau. Quand j'en aurai reçu l'ordre et que je saurai à qui je le dois consigner, il n'y aura rien d'autre à faire (aussitôt qu'il sera terminé et bien séché) que de prendre les soins que vous m'indiquez. En attendant, je vais le conduire à la perfection la plus grande qu'il me sera possible. L'incommodité du temps qu'il a fait, comme je l'ai écrit à V. S., a été cause que je n'ai pu jusqu'à présent l'achever entièrement. Reste le Christ aux deux petits anges, mais j'espère la semaine prochaine y donner la dernière main; et celui du seig. Roccatagliata sera terminé pour Paques¹, Dieu aidant. Je ne saurai donner à V. S. aucune nouvelle de l'af-

1. Pâques était le 20 avril 1642.

faire du Père Ferrari, parce que je n'ai pas eu de lettre de Monsieur de Chantelou depuis qu'il est parti de Paris à Narbonne, bien qu'à son départ je lui aie recommandé chaudement la dite affaire. Il me dit qu'il en voulait prendre tel soin qu'il n'était plus besoin de lui en dire autre chose : néanmoins j'en écrirai et je saurai au vrai, si je peux, la résolution de M. de Noyers. Par la même occasion j'ai dit à M. de Chantelou la difficulté que présenteraient les copies auxquelles il prétend, et la courtoisie dont en use V. S. en lui offrant des dessins coloriés. Je crois qu'il sentira les raisons que V. S. lui donne, mais c'est chose aisée que la fantaisie ne lui en soit passée encore avant que la réponse ne lui soit parvenue. Je cesse d'ennuyer V. S., mais je la prie humblement, en finissant la présente, de m'admettre toujours dans ses bonnes grâces, cependant que je m'incline respectueusement, etc.

Nicolas POUSSIN.

De Paris 27 Mars 1642.

58. — POUSSIN A CASS. DEL POZZO.

(Copie Lafenestre¹.)

*All Ill^{mo} et Reu^{mo} Sig^{re} et Prōn mio
Oss^{mo} Il Sig^{re} Abbate di Cauore
In Roma.*

Ill^{mo} et reu^{mo} Sig: Abbate mio Sig^{re}
Comprendo molto bene per quel' ultima lettera del

1. Nous donnons le texte d'après la copie envoyée par M. Lafenestre à M. de Chennevières, en 1879. Cette lettre a été signalée à M. Advielle, p. 117, par M. Charavay et marquée comme ayant été vendue 100 francs. C'est le n° 1632 de la

1^o Marzo della quale sono stato honorato da VS: Ill^{ma} qual via ho da tenere per l'inviamento più sicuro del suo quadro ma tra tutti questi mezzi mi parebbe il più spedito e forse più sicuro sarebbe di trattar con qualche corriere di leone è far in maniera che promettessi portarlo di leone a Roma chiuso nella sua valigia perche io credo che la detta cassetta doue sarebbe il quadro facilmente vi potrebbe intrare potrà V. S: pigliarne la misura (mentre questo è del istessa grandezza de gli altri) è farla vedere al detto Corriero è guardare se si potrebbe aggiustare la detta misura si pigliarà per il lato piu stretto. Quanto a me assicuro V. S: di mandarli in leone con sicurezza è farla capitare in mano di un molto galanthuomo nominato monsieur vancor il quale lo potrà consegnare in mano del Corriero con il quale V. S: haverà trattato. Con questa via le cose anderanno un poco alla lunga ma mi par la miglior via perchè i corrieri passano senza impedimento è presto dove per mar le cose vanno alla lunga e le robbe sono sugette alla fortuna del mare et dei Corsarii è spesso tal cose sono spiate e sugette in somma à mille pericoli. Le intanto si offerisse qualche buona occasione non la perderò io scrissi in che stato era il sudetto quadretto e per questo assicuro V. S. che dimani lo finisco di tutto punto non lascerò di rivederlo alle volte per se io posso andarlo tuttavia migliorando. Havrei gusto di potere attendere al soggetto che VS: mi propone delle nozze di Peleo perchè non se ne può trovare uno

vente Fillion. M. Lafenestre l'indique d'une écriture très serrée et très rapide. Il y a 44 lignes à la page. Bottari l'a publiée (t. I, p. 287). La trace de l'original est aujourd'hui perdue.

1. Bottari a lu : del 7 Marzo.

che possi dare più sugetto di far cosa spiritosa che questo ma la facilità che questi Sig:ri. hamo trovato im me è causa che nō ho tempo ne per soddisfare à me ne per servire ad un patrone ò amico essendo impiegato di continuo ad bagatelle cioè a disegni di frontespicij de libri, o disegni per ornamenti de Cabinetti, camini coperchi de libri ed altre frascherie così costoro alle volte mi propongono cose grandi ma belle parole e cattivi fatti ingannano savi è matti. Dicono che mi posso ricreare in queste cose a fine di pagarme, con questo dirè non essendomi queste fatiche che sono lunghe è penose contate a niente. Mi ordinò al partir di qui il Sig: de Noyers di fare una madonna a gusto mio (acciò disse lui) che si dicesse la madonna del Poussino come si dice la Madonna di Raffaello. Voleva che io facesse un quadro per la Capella della congregazione dei Padri Gesuiti ma visto il luogho per l'angustia è il mancamento di lume non vi si può far niente di buono di maniera che par non sappiano in che impiegarmi havendomi fatto venir senza disegno. Dubito che vedendo che nō facio venir la moglie meco dubitino che dando maggior occasione di guadagno mi danno ancora occasion maggiore di tornarmene presto. Ma sia come si voglia se il disegno che fece nel animo mio nel venir qui non mi riesce del tutto, n'haverò fatto sempre una parte et il viaggio mi sarà stato ben pagato. Hebbe l'altro giorno una lettera di monsieur di Noyers dove mi mandava che il Re consentiva (perchè prima che sono partito io mi ero lamentato delli impieghi dove mi facevano quasi perdere il tempo) che dopo aver posto mi ordine generale alla Galleria grande comettesi parte di me monsieur

Lemer amico mio del quale V. S. ha non so che quadretti di Ruine, acciò io potessi liberamente attendere alla fattura di disegni à Pitture di Sette Sacramenti per servire a fare le tapezzerie regge non so se questo verrà ad effetto si vede bene in questo che sono come questi animali che per dove uno passa tutti gli altri vogliono passare.

Ho un gusto particolare della risposta data da V. S. a monsieur de Chantelou toccando il copiar de suoi quadri. Perchè io so buono innovare è non copiar le cose già fatte una volta da me. Di là si può giudicare facilmente della lor furia in ogni cosa perciocchè se immaginano con questo mezzo di avanzar molto tempo : insomma sta molto bene che V. S. li habbia solo. Scriverò alla prima comodità a monsieur de Chantelou che faccia ricordare al Sig: de Noyers del negotio del Padre Ferrari. VS: me iscusi se le ho così molesto e sè mi piglio questo ardire di scriverle con questa familiarità, essendo un Sig: che devo riverir sommamente ma non potendomi confidar con nessun altre mi lascio incorrere in questo fallo. Le priego dal Cielo il compimento de suoi degni desirii la riverisco humilissimamente e le bagio le mani.

DI VS. Ill^{ma} e Reu^{ma}

Humiliss^{mo} Ser:^{re}

Nicolò POUSSIN.

Di Parigi 4 Aprile 1642.

*A l' Ill^{me} et Rev^{me} Seigr, mon Maître très honoré,
le Seigr Abbé de Cavore, à Rome.*

Ill^{me} et rev^{me} Seigr Abbé mon Seigr,

Je comprends fort bien, par cette dernière lettre du

1^{er} mars dont V. S. Ill^{me} m'a honoré, quelle voie je dois tenir pour l'envoi plus assuré de son tableau, mais, de tous ces moyens, il me semble que le plus expéditif et peut-être le plus sûr, serait de traiter avec quelque courrier de Lyon, et de faire en sorte qu'il promît de le porter de Lyon à Rome enfermé dans sa valise, parce que je crois que la dite petite caisse où serait le tableau y pourrait facilement entrer. V. S. pourra en prendre la mesure (puisque celui-ci est de la même grandeur que les autres), et la faire voir au dit Courrier, et s'assurer qu'elle peut s'y ajuster. La dite mesure se prendra par le côté le plus étroit. Quant à moi, je certifie à V. S. que je l'enverrai à Lyon en toute sécurité, et le ferai tenir entre les mains d'un fort galant homme, nommé monsieur Vanscor, qui pourra le consigner aux mains du Courrier avec lequel V. S. aura traité. Par cette voie, les choses iront un peu par la longue voie, mais pour moi c'est la meilleure, parce que les courriers passent sans empêchement et vite, là où par mer les choses vont longuement et les marchandises sont sujettes aux hasards de la mer et des corsaires, et souvent de telles choses sont guettées et exposées en somme à mille périls. Si cependant il s'offrait quelque bonne occasion, je ne la perdrais pas. J'ai écrit en quel état se trouvait le susdit tableau et j'assure par celle-ci V. S. que demain je le finis de tout point, et je ne laisserai point de le revoir quelquefois pour voir si je peux lui donner encore quelque amélioration. J'aurai plaisir à pouvoir m'occuper du sujet que V. S. me propose des noces de Pélée¹, parce qu'il ne s'en peut trouver

1. Le catalogue de Smith ne signale aucun tableau des noces de Pélée.

d'autre qui puisse donner lieu de faire une chose plus pleine d'invention que celui-là, mais la facilité que ces M^{rs} ont trouvée en moi est cause que je n'ai le temps, ni de me satisfaire, ni de servir un maître ou ami, employé sans répit que je suis à des bagatelles, telles que dessins de frontispices de livres, dessins pour orner des cabinets, des cheminées, des reliures de livres et autres niaiseries. Parfois aussi ils me proposent de grandes choses, mais à belles paroles et tristes effets, se laissent prendre sages et fous. Ils me disent qu'à ces choses-là, je peux me récréer, afin de me payer ainsi de paroles, car ces travaux, qui sont longs et pénibles, ne m'étaient comptés pour rien. A son départ d'ici, M. de Noyers m'ordonna de faire une Vierge à mon goût, afin, dit-il, que l'on dise la Madone du Poussin, comme on dit la Madone de Raphael. Il voulait que je fisse un tableau pour la chapelle de l'ordre des Pères Jésuites, mais après avoir vu l'endroit, à cause de l'exiguité et du défaut de lumière, il ne s'y peut rien faire de bon, de sorte qu'il semble qu'ils ne sachent pas à quoi m'employer et qu'ils m'aient fait venir sans plan arrêté. Je me doute que voyant que je n'amenais pas ma femme avec moi, ils imaginent qu'en me donnant une plus grande occasion de gain, ils me donneraient aussi une plus grande occasion de m'en retourner promptement. Mais, quoi qu'il arrive, si le parti que j'ai pris dans mon esprit de venir ici, ne me réussit pas entièrement, j'en aurai toujours réalisé une partie, et le voyage m'aura été bien payé. J'eus l'autre jour une lettre de monsieur de Noyers où il me mandait que le Roi consentait (parce que je m'étais plaint avant qu'ils partent des travaux auxquels ils me fai-

saient presque perdre mon temps) à ce qu'après avoir arrêté un plan général pour la grande galerie, j'en chargeasse sous moi monsieur Lemer¹, mon ami, dont VS. a je ne sais quels petits tableaux de ruines, afin que je pusse librement m'occuper de l'exécution des dessins pour les Peintures des Sept Sacrements, pour servir à faire les tapisseries royales. Je ne sais si l'on en verra l'effet. On voit bien en cela qu'ils sont comme ces animaux qui, par où l'un passe, tous les autres veulent y passer.

J'ai un plaisir particulier de la réponse que V. S. a donnée à monsieur de Chantelou, touchant la copie de vos tableaux, parce que je suis bon à faire du nouveau, et non à copier ce que j'ai déjà fait une fois. Par là on peut juger facilement de leur furia en toute chose, parce qu'ils s'imaginent gagner beaucoup de temps par ce moyen : en somme il est fort bien que V. S. les possède seule. J'écrirai à la première occasion à monsieur de Chantelou qu'il fasse souvenir le Seigr de Noyers de l'affaire du Père Ferrari. Que V. S. m'excuse si je lui suis si importun, et si je prends la liberté de lui écrire avec cette familiarité, vous qui êtes un Seigr que je dois révéler souverainement, mais ne pouvant me confier à personne autre, je me laisse entraîner à ce manquement. Je prie le Ciel pour l'exaucement des dignes désirs de V. S.; je la révère très humblement et lui baise les mains

De V. S. Ill^{me} et R^{me}

Le très humble Ser^t,

Nicolas POUSSIN.

De Paris, 4 Avril² 1642.

1. Jean Lemaire (voir la lettre suivante et la note 2, p. 9).

2. Dans ce même mois d'avril, les amis de del Pozzo se réunirent pour un repas intime, dont Bourdelot lui écrivit

59. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 65.)

*A Monsieur de Chantelou,
Commis de Monseigneur de Noyers, en Court.*

[*Cette lettre dénote quil auoit lesprit ambarrassé des différentes choses dont lon le surchargeoit¹.*]

de Paris ce 7^{iesme} aupil 1642

Monsieur J'eus dernièrement l'onneur de recevoir une lettre de Monseigneur datée du 23^{iesme} Mars² laquelle au commencement contient ces mots exprès. Le Génie du poussin veut agir si librement que je ne veux pas sellement lui indiquer ceque celui du Roy désire du sien. (Monsieur) Je nay jamais seu ce que le Roy désireroit de moy qui suis son très humble Seruiteur et ne crois pas qu'on lui ay jamais dit à quoy je suis bon. De plus il me dit que Sa Maiesté sera for

ce joli récit, le 1^{er} mai 1642 : « ... J'ai été pour voir M. Poussin pour lui faire voir les témoignages d'affection que vous avez pour lui; je ne l'ai pas trouvé en son logis, mais je l'y trouverai. C'est un homme qui vous adore et qui respire toujours l'Italie, mais principalement vous, son grand patron. Six jours devant mon partement, nous fîmes le festin dont je vous avais écrit en votre commémoration. M^{rs} Naudé, Patin et Ruher, très savants hommes et médecins y étaient, le bon M. Gassendi, M^{rs} Poussin, le Maire et Rémy, fameux peintres, qui ont tous une haute vénération pour vous, où votre santé fut bue avec grandes acclamations et celles du Sig^r Carlo Antonio; si nous eussions eu votre portrait, nous l'eussions couronné de fleurs et rendu tous les honneurs qu'on faisait aux héros de l'antiquité. Ils visitèrent mes petites antiques dont ils trouvèrent quelques-unes belles. » M. de Noyers aurait récuse quelque convive, notamment Guy Patin, ennemi des « loyolites » et de la « séquelle cardinalesque ».

1. L'écriture de la lettre paraît, en effet, assez émue.

2. M. de Noyers se trouvait alors à Narbonne, où séjournaient Louis XIII et Richelieu.

aise que je donne les ordres généraus à Monsieur Le Maire pour conduire sous moy les ourages de la grande gallerie. Je le feray volontiers. Car comme désireus de son bien il en aura le guain. et pourra en ce travail s'amaigrir¹. mais néanmoins je ne scaurois bien entendre ce que Monseigneur désire de moy sans grande confusion. dautans qu'il mest impossible datendre à des frontispices de liures à une vierge au tableau de la Congrégation de St-Louys à tous les deseins de la gallerie. et à faire des tableaux pour les tapiseries Royalles. Je nay que une main et une débile teste. et ne peus estre secondé de personne ne soulagé. il dit que je pourray diuertir mes belles idées à faire la susdite Vierge et la purification nostre dame². Cest la mesme chose comme quand l'on me dit vous ferés un tel dessein à vos heure perduees. Mais tournons à Monsieur Le Maire. S'il est bastans de faire ceque je luy direi dès ausi tost quil le voudra entreprendre je l'informerei de tout ce quil aura à faire. Mais je ni veux plus après mettre la main. Mais sil faut atendre que jaye mis les ordres que dit Monseigneur il ne me faut point parler dautre employ dautans que comme jei dit plusieurs fois cest tout ce que je peux faire. et quand jen serois totallem^t deschargé les desseins des tapisseries sont bien suffisant pour me donner à penser. San que jay besoin dautre diuertissemens. Vous m'escuserés (Monsieur) si je parle si librement. Mon naturel me contrainct de chercher et aimer les choses bien ordonnées fuians la confusion qui m'est ausi contraire et anemie comme est la

1. On le surnommait « le gros Lemaire ».

2. Cette *Purification* n'est pas mentionnée dans le catalogue de Smith. Poussin n'a pas dû l'exécuter.

lumière des obscurs ténèbres. Je vous dis cesi confidamment m'assurant sur la bonté de vostre naturel et parceque vous gouvernés¹ l'esprit de Monseigneur particulièrement sur ces choses icy².

1. Poussin a évidemment écrit : *gouvernés*, — mais le mot a été surchargé, d'une encre plus noire, par le mot : *entraînés*. — Je suppose que Chantelou, qui communiquait très probablement à M. de Noyers toutes les lettres de Poussin, aura d'abord corrigé le mot : *gouvernés*, qui aurait paru un peu excessif, et lui aura substitué un terme plus acceptable pour M. de Noyers.

2. Une lettre capitale, et non encore signalée, de Gabriel Naudé à Cass. del Pozzo, du 18 avril 1642, explique clairement la situation de Poussin :

« J'ai pareillement remis à M. Poussin la lettre en main propre, et lui ai donné des renseignements et (fait) une relation particulière sur ce que l'Ill. M. Carlo Antonio et M. Stefano promettaient de faire, c'est-à-dire [de veiller à ce] que ses intérêts fussent bien gouvernés. Mais enfin dans l'entretien un peu plus prolongé que j'eus avec lui dans la maison de M. Bourdelot, je découvris au net son intention, qui est de demeurer ici encore quelque temps, pour s'en retourner après à Rome, où, affirme-t-il, il jouit d'une plus parfaite santé de corps et d'un plus grand repos de l'âme, et s'il est bien possible que ce soit la véritable cause, toutefois je m'imagine encore que ce peut être un prétexte, car, à le dire confidentiellement à V. S. Ill^{me}, quoique M. Poussin soit homme d'un très grand talent et connu pour tel par beaucoup de ministres, toutefois, le Vouet se maintient très ferme et est l'occasion chaque jour d'une concurrence fort ennuyeuse, car c'est un homme effrené, d'humeur violente, qui cherche son intérêt *perfas et nefas*, et quand il pense le trouver, il ajoute quelque ironie et sarcasme, comme *verbi gratia* de répandre le bruit que tel tableau que l'on estime fait par lui, est seulement d'un de ses aides. Tout cela ne doit pas plaire beaucoup à qui est considéré ici comme son antagoniste ou concurrent. Il me semble encore que les ministres ont un peu manqué de discernement en mettant tant de commandes sur le dos de M. Poussin que — travaillât-il continuellement — il ne pouvait espérer les achever dans toute sa vie, et à cet ennui s'en ajoute un autre, car ledit M. Poussin travaillant seulement ses dessins et cartons, il peut se rencontrer que des peintres ignorants ne les copient à sa manière, de sorte que ou pour ces raisons ou pour d'autres, je tiens pour assuré que ledit M.,

Le sieur Vincent Manciola ma prié que je sache de vous sil doibt venir comme il fut proposé dès l'anée passée pour lui faire dépeindre les tableaux du lambris de la gallerie du Louvre il en atend la responce et de l'argent pour son voyage.

Le sieur Angelloni vous supplie trèshumblement de luy faire cette faueur quil puisse recepuoir quelque lettres touchans l'agrément de son livre et affin que estans honoré d'icelles elle facent taire ceux qui quelquefois mette leur langues jusque au Ciel et quelle puisse seruir pour honorer sa postérité C'est une grâce que vous lui pouués faire¹. Le bon Père Ferrari est atendans les commandemens de Monseigneur touchans la dédicacion de son liure des Hespérides au Roy vous en aués donné des espérances assés grandes pour oser vous en faire souuenir. Sil vous plaist Monsieur me donner un mot de responce vous soulagerés extrêmement votre trèshumble seruiteur

pour vous seruir
à jamais

POUSSIN

Jey entendu dire quil ia à Narbonne en quelque lieu

dès qu'il aura fini ce qu'il s'est pour l'instant chargé d'exécuter, s'en retournera à Rome pour vivre plus tranquillement, et bien que je l'en ai dissuadé le plus qu'il m'a été possible, toutefois je dis confidentiellement à V. S. Ill^{me} que les agitations de cette cité sont telles et si fastidieuses à qui est habitué à la vie de Rome qu'il lui paraît chose certaine d'être passé du paradis dans l'enfer... Je supplie V. S. Ill^{me} de ne pas divulguer ce que je lui ai dit sur M. Poussin... » (traduction du texte italien, cité dans Lumbroso, *Notizie sulla vita di Cassiano del Pozzo con alcuni suoi ricordi e una centeria di lettere* (dont celles de Bourdelot). Turin, 1875 (dans *Miscellanea*, t. XV).

1. Dans le manuscrit, un intervalle de deux centimètres.

de ces murailles un bas relief dexellente manière vous vous en pourriés informer¹.

60. — POUSSIN A CASS. DEL POZZO.

(Bottari, t. I, p. 290.)

Subito ch' ebbi ricevuta quella di V. S. Illustriss. de 15. Marzo, sentito come mi avevo da comportare intorno all' invio de i due quadretti, feci diligenza di vedere il Sig. Carlo maestro di casa del Cardinal Mazzarino; ma avendo egli mutato casa mi fu insegnato in che luogo dimorava; e trovata la stanza mi fu detto, ch' egli aveva cominciato a far portar ivi non so che mobili, ma che ancor non vi stava, e si credeva fosse fuor di Parigi. Subito, che saperò del suo ritorno, vedrò, se si potrà far quello, che si desidera. Intanto V. S. averà ricevuto la mia, dove le propongo un mezzo il più sicuro, il quale non è al parer mio lontano dal sentimento di V. S. ma se il sudetto Sig. Carlo ne darà la comodità di mandar li detti quadretti, io lo farò prontamente sapere a V. S., ma se

1. Il est possible que ce soit le bas-relief que Sauval décrit, chez M. de Noyers : « On voit aussi dans un des coins de cette cour, un demi-relief antique de marbre blanc que la ville de Nîmes donna à ce ministre d'État, à son retour de Roussillon... » C'est, ajoute Sauval, « un morceau de frise d'un grand et superbe édifice ... une forte et puissante aigle qui traînoit dans son bec un feston d'une longueur, et d'une grosseur extraordinaire : les fruits, les fleurs, les graines qui le forment, sont d'un grand goût et d'une savante manière ... l'attitude de cette aigle est fière et brave, et se ressent bien du faste Romain... » (*Antiquités de Paris*, t. II, p. 207). — Il ne serait pas surprenant que Poussin eût été renseigné par Cassiano del Pozzo, à qui Bourdelot avait écrit, le 3 octobre 1639 : « Je fais ici la guerre aux antiques que je cherche par toutes les maisons de Narbonne; il y a quantité de beaux bas-reliefs, inscriptions et tombeaux », — ou par Bourdelot lui-même.

la comodità non fosse pronta, intanto Ella potrà rendermi risposta di quello, che le ho proposto. Oltre di questo, Monsù Stella pittore et amico mio si partì l'altro jeri per Leone sua patria, dove starà tutta l'estate. Egli mi ha promesso, se occorrerà, di trattare con qualche corriero, che egli li conosce tutti, et inviare a Roma sicuramente ciò, che gli manderò, come se fusse cosa sua propria. V. S. mi accenni ciò, che le pare per il meglio : finalmente farò ogni diligenza per condurre a fine il suddetto negozio mandandolo franco di porto per Roma. Ho scritto al Sig. de Chantelou del negozio del Padre Ferrari, dei libri del Ligorio, e di altre cose, delli quali il suddetto m' ha promesso di pigliarsi cura. Dalla parte mia non mancherò di far sempre quello, che farà del debito mio tanto, quanto si estenderanno le mie debolezze etc.

Parigi 18. Aprile 1642.

Niccolò POUSSIN.

Aussitôt que j'eus reçu la lettre du 15 mars de V. S. Ill^{me}, et que j'eus compris comment j'avais à procéder pour l'envoi de ses deux tableaux, j'ai fait diligence pour voir le Seigr Carlo¹, intendant du cardinal Mazzarino; mais, comme il avait changé de demeure, on m'indiqua l'endroit où il demeurerait; et sa chambre une fois trouvée, on me dit qu'il avait commencé à y faire porter je ne sais quels meubles, mais qu'il ne s'y tenait pas encore, et qu'on le croyait hors de Paris. Aussitôt que j'apprendrai son retour, je verrai s'il peut faire ce que vous désirez. D'ici là,

1. C'est ce même « s^r Charles, qui fait mes affaires à Paris », comme l'écrivait Mazarin à Chantelou, le 4 décembre 1640.

V. S. aura reçu ma lettre où je lui propose le moyen le plus sûr, qui n'est pas, à ce qu'il me paraît, éloigné de l'avis de V. S., mais si le dit Seig^r Carlo nous donne l'occasion d'envoyer les dits tableaux, je le ferai promptement savoir à V. S., mais si l'occasion n'était pas prochaine, vous pourriez d'ici là me rendre réponse sur ce que je vous ai proposé. Outre cela, Monsieur Stella, peintre, mon ami, est parti avant-hier pour Lyon sa patrie, où il restera tout l'été. Il m'a promis, en l'occurrence, de traiter avec quelque courrier — lui qui les connaît tous — et d'envoyer à Rome ce que je lui enverrai, en sûreté comme si c'était son propre bien. Que V. S. me fasse savoir ce qui lui paraît le meilleur : enfin je ferai toute diligence pour mener la susdite affaire à bonne fin, en envoyant le tableau à Rome, franc de port. J'ai écrit à M. de Chantelou de l'affaire du Père Ferrari, des livres du Ligorio, et des autres choses dont il m'a promis de prendre soin. De mon côté, je ne manquerai pas de m'acquitter d'un tel devoir selon l'étendue de mes faibles moyens, etc.

Nicolas POUSSIN.

Paris, 18 avril 1642.

61. — POUSSIN A M. DE NOYERS.

(Félibien, éd. 1685, p. 278.)

Ces discours n'auroient pas esté capables de toucher le Poussin, s'il n'eust sceû qu'ils alloient jusques à M. de Noyers qui les écoutoit, et qui peut-estre en fit paroistre quelque chose. Cela donna occasion au

Poussin de luy écrire une grande lettre¹ qu'il comença par luy dire :

« Qu'il auroit souhaité de mesme que faisoit autrefois un Philosophe, qu'on pust voir ce qui se passe dans l'homme, parce que non-seulement on y découvrirait le vice et la vertu, mais aussi les sciences et les bonnes disciplines; ce qui seroit d'un grand avantage pour les personnes sçavantes, desquelles on pourroit mieux connoistre le mérite; mais comme la nature en a usé d'une autre sorte, il est aussi difficile de bien juger de la capacité des personnes dans les sciences et dans les arts, que de leurs bonnes ou de leurs mauvaises inclinations dans les mœurs.

Que toute l'étude et l'industrie des gens sçavans ne peut obliger le reste des hommes à avoir une croyance entière en ce qu'ils disent. Ce qui de tout temps a esté assez connu à l'égard des Peintres non-seulement les plus anciens, mais encore les modernes, comme d'un Annibal Carache², et d'un Domini-

1. « C'est, à coup sûr, l'une des lettres les plus curieuses qu'il ait écrites, celle que Félibien s'était procurée, je ne sais comme, des héritiers sans doute de M. de Noyers, et qui ne fait point partie du recueil que nous a conservé M. de Chantelou, de sa correspondance personnelle. » ... « Poussin profite de l'occasion offerte pour infliger à M. le surintendant des Bâtiments une leçon complète et d'un tour fort relevé, sur ce qui convenait à l'entreprise pour laquelle on l'avait mandé, leçon capable d'apprendre à tout jamais à de Noyers ses fonctions de surintendant, et avant tout la valeur extraordinaire de l'homme qu'il avait là dans la main et le respect profond qui lui était dû. Il semble, en effet, que le coup ait porté juste, car de ce jour Poussin parut avoir ses coudées franches, et M. de Noyers ne lui demande plus que d'accélérer son œuvre » (Ph. de Chennevières, *La peinture française*, p. 179).

2. Poussin avait lu les malheurs d'Annibal Carrache dans le « Libro delle opere de *Caracci* al bulino et all' aqua forte con *la vita dell' istesso* », cité dans le « Mémoire des pièces qui se sont trouvées à Rome dans le cabinet de Monsieur Nicolas

quin¹, qui ne manquèrent ni d'art, ni de science, pour faire juger de leur mérite, qui pourtant ne fût point connu, tant par un effet de leur mauvaise fortune, que par les brigues de leurs envieux qui jouïrent pendant leur vie d'une réputation et d'un honneur qu'ils ne méritoient point. Qu'il se peut mettre au rang des Caraches et des Dominiquins dans leur malheur. Et s'adressant à M. de Noyers, il se plaint de ce qu'il preste l'oreille aux médisances de ses ennemis, luy qui devroit estre son protecteur, puis que c'est luy qui leur donne occasion de le calomnier, en faisant oster leurs Tableaux des lieux où ils estoient, pour y placer les siens.

Que ceux qui avoient mis la main à ce qui avoit esté commencé dans la grande Gallerie, et qui prétendoient y faire quelque gain, ceux encore qui espéroient avoir quelques Tableaux de sa main, et qui s'en voyoient privez par la défense qu'il luy a faite de ne point travailler pour les particuliers, sont autant d'ennemis qui crient sans cesse contre luy. Qu'encore qu'il n'ait rien à craindre d'eux, puis que par la grâce de Dieu il s'est acquis des biens qui ne sont point des

Poussin, et qui sont présentement à vendre entre les mains du sieur Joanni [Jean Dughet], son cousin et son héritier, en 1678 » (Paris, Bibl. nat., mss. coll. Moreau 849, fol. 247). — Annibal Carracci (1560-1609); Poussin déclarait sa grande galerie du palais Farnèse l'une des merveilles de l'art. Il ne reçut pour ce travail de huit années que la somme ridicule de 500 écus. Il revint de Rome profondément découragé. Un voyage qu'il fit à Naples ne dissipa pas son chagrin et il revint mourir à Rome à quarante-neuf ans.

1. Domenico Zampieri, né en 1581. On sait l'impression qu'il produisit sur Poussin, qui put le fréquenter de 1623 à 1630, avant son départ pour Naples. Poussin avait certainement appris avec douleur les persécutions que lui fit subir la cabale de Ribera, et sa mort, avec apparence de poison, le 15 avril 1641.

biens de fortune qu'on luy puisse oster, mais avec lesquels il peut aller partout : la douleur néanmoins de se sentir si maltraité, luy fourniroit assez de matière pour faire voir les raisons qu'il a de soustenir ses opinions plus solides que celles des autres, et luy faire connoistre l'impertinence de ses calomniateurs. Mais que la crainte de luy estre ennuyeux le réduit à luy dire en peu de mots, que ceux qui le dégoustent des ouvrages qu'il a commencez dans la grande Galerie sont des ignorans, ou des malicieux. Que tout le monde en peut juger de la sorte, et que luy-mesme devoit bien s'appercevoir que ce n'a point esté par hasard, mais avec raison qu'il a évité les défauts et les choses monstrueuses qui paroisoient déjà assez dans ce que le Mercier avoit commencé, telles que sont la lourde et désagréable pesanteur de l'ouvrage, l'abaissement de la voûte qui sembloit tomber en bas, l'extrême froideur de la composition; l'aspect mélancolique, pauvre et sec de toutes les parties; et certaines choses contraires et opposées mises ensemble que les sens et la raison ne peuvent souffrir, comme ce qui est trop gros et ce qui est trop délié; les parties trop grandes et celles qui sont trop petites; le trop fort et le trop foible, avec un accompagnement entier d'autres choses désagréables.

Il n'y avoit, continuë-t-il dans sa lettre, aucune variété; rien ne se pouvoit soustenir, l'on n'y trouvoit ni liaison, ni suite. Les grandeurs des cadres n'avoient aucune proportion avec leurs distances, et ne se pouvoient voir commodément, parce que ces cadres estoient placez au milieu de la voûte, et justement sur la teste des regardans, qui se seroient, s'il faut ainsi dire, aveuglez en pensant les considérer.

Tout le compartiment estoit défectueux, l'Architecte s'estant assujeti à certaines consoles qui régnerent le long de la corniche, lesquelles ne sont pas en pareil nombre des deux costez, puis qu'il s'en trouve quatre d'un costé, et cinq à l'opposite : ce qui auroit obligé à défaire tout l'ouvrage, ou bien y laisser des défauts insupportables. »

Après avoir ainsi remarqué ces manquemens, et apporté les raisons qu'il avoit eûes de tout changer, il justifie sa conduite, et ce qu'il a fait, en faisant comprendre de quelle sorte l'on doit regarder les choses pour en bien juger.

« Il faut sçavoir, dit-il, qu'il y a deux manières de voir les objets, l'une en les voyant simplement, et l'autre en les considérant avec attention. Voir simplement n'est autre chose que recevoir naturellement dans l'œil la forme et la ressemblance de la chose veüe. Mais voir un objet en le considérant, c'est qu'outre la simple et naturelle réception de la forme dans l'œil, l'on cherche avec une application particulière les moyens de bien connoistre ce mesme objet : Ainsi on peut dire que le simple aspect est une opération naturelle, et que ce que je nomme le *Prospect* est un office de raison qui dépend de trois choses, sçavoir de l'œil, du rayon visuel, et de la distance de l'œil à l'objet : et c'est de cette connoissance dont il seroit à souhaiter que ceux qui se meslent de donner leur jugement fussent bien instruits.

Il faut observer, continuë le Poussin, que le lambris de la Gallerie a vingt-un pieds de haut, et vingt-quatre pieds de long d'une fenestre à l'autre. La largeur de la Gallerie qui sert de distance pour considérer l'étendue du lambris a aussi vingt-quatre pieds.

Le Tableau du milieu du lambris a douze pieds de long sur neuf pieds de haut, y compris la bordure : de-sorte que la largeur de la Gallerie est d'une distance proportionnée pour voir d'un coup d'œil le Tableau qui doit estre dans le lambris. Pourquoy donc dit-on que les Tableaux des lambris sont trop petits, puis que toute la Gallerie se doit considérer par parties, et chaque trumeau en particulier? Du mesme endroit et de la mesme distance on doit regarder d'un seul coup d'œil la moitié du cintre de la voûte audessus du lambris, et l'on doit connoistre que tout ce que j'ay disposé dans cette voûte doit estre considéré comme y estant attaché et en plaque, sans prétendre qu'il y ait aucun corps qui rompe ou qui soit au-delà et plus enfoncé que la superficie de la voûte, mais que le tout fait également son cintre et sa figure.

Que si j'eusse fait ces parties qui sont attachées ou feintes estre attachées à la voûte, et les autres que l'on dit estre trop petites, plus grandes qu'elles ne sont, je serois tombé dans les mesmes défauts qu'on avoit faits, et j'aurois paru aussi ignorant que ceux qui ont travaillé et qui travaillent encore aujourd'huy à plusieurs ouvrages considérables, lesquels font bien voir qu'ils ne sçavent pas que c'est contre l'ordre et les exemples que la nature mesme nous fournit, de poser les choses plus grandes et plus massives aux endroits les plus élevés, et de faire porter aux corps les plus délicats et les plus foibles, ce qui est le plus pesant et le plus fort. C'est cette ignorance grossière qui fait que tous les édifices conduits avec si peu de science et de jugement, semblent patir, s'abaisser, et tomber sous le faix, au lieu d'estre égayez, *seveltes*,

et légers, et paroistre se porter facilement, comme la nature et la raison enseignent à les faire.

Qui est celuy qui ne comprendra pas quelle confusion auroit paru si j'avois mis des ornemens dans tous les endroits où les critiques en demandent; et que si ceux que j'ay placez avoient esté plus grands qu'ils ne sont, ils se feroient voir sous un plus grand angle, et avec trop de force, et ainsi viendroient à offenser l'œil, à cause principalement que la voûte reçoit une lumière égale et uniforme en toutes ses parties? N'auroit-il pas semblé que cette partie de la voûte auroit tiré en bas, et se seroit détachée du reste de la Gallerie, rompant la douce suite des autres ornemens? Si c'estoit des choses réelles, comme je prétens qu'elles paroissent, qui seroit si mal avisé de placer les plus grandes et les plus pesantes dans un lieu où elles ne pourroient se maintenir? Mais tous ceux qui se meslent d'entreprendre de grands ouvrages ne sçavent pas que les diminutions à l'œil se font d'une autre manière, et se conduisent par des raisons particulières dans les choses élevées perpendiculairement en hauteur, et dont les parallèles ont leur point de concours au centre de la terre. »

Pour répondre à ceux qui ne trouvoient pas la voûte de la Gallerie assez riche, le Poussin ajoute : « qu'on ne luy a jamais proposé de faire le plus superbe ouvrage qu'il pust imaginer, et que si on eust voulu l'y engager, il auroit librement dit son avis, et n'auroit pas conseillé de faire une entreprise si grande et si difficile à bien exécuter : premièrement, à cause du peu d'ouvriers qui se trouvent à Paris capables d'y travailler; secondement, à cause du long-temps qu'il eust fallu y employer; et en troi-

sième lieu, à cause de l'excessive dépense qui ne luy semble pas bien employée dans une Gallerie d'une si grande étenduë, qui ne peut servir que d'un passage¹, et qui pourroit encore un jour tomber dans un aussi mauvais estat qu'il l'avoit trouvée, la négligence et le trop peu d'amour que ceux de nostre nation ont pour les belles choses estant si grande, qu'à peine sont-elles faites qu'on n'en tient plus de compte, mais au contraire on prend souvent plaisir à les détruire. Qu'ainsi il croyoit avoir très-bien servi le Roy, en faisant un ouvrage plus recherché, plus agréable, plus beau, mieux entendu, mieux distribué, plus varié, en moins de temps, et avec beaucoup moins de dépense que celui qui avoit esté commencé. Mais que si l'on vouloit écouter les différents avis, et les nouvelles propositions que ses ennemis pourroient faire tous les jours, et qu'elles agréassent davantage que ce qu'il taschoit de faire, nonobstant les bonnes raisons qu'il en rendoit, il ne pouvoit s'y opposer; au contraire, qu'il céderoit volontiers sa place à d'autres qu'on jugeroit plus capables. Qu'au moins il auroit cette joye d'avoir esté cause qu'on auroit découvert en France des gens habiles que l'on n'y connoissoit pas, lesquels pourroient embellir Paris d'excellens ouvrages qui feroient honneur à la nation. »

1. Cette critique était la justesse même. La galerie ne devait son existence et sa longueur qu'au dessein de Henri IV, instruit par la journée des Barricades, de pouvoir communiquer librement du Louvre (renfermé dans les murs de Paris, depuis Étienne Marcel) avec les Tuileries (construites hors des murs). La grande Galerie n'a guère servi, en tant que galerie, avant l'installation du musée, sauf le 2 avril 1810; elle fut comme « un passage » triomphal, quand tous les corps de l'État faisaient la haie et que Napoléon et Marie-Louise se rendirent des Tuileries au Salon carré, où leur mariage civil fut célébré.

Il parle ensuite de son Tableau du Novitiat des Jésuites, et dit, « Que ceux qui prétendent que le Christ ressemble plutôt à un Jupiter tonnant qu'à un Dieu de miséricorde, devoient estre persuadez qu'il ne luy manquera jamais d'industrie pour donner à ses figures des expressions conformes à ce qu'elles doivent représenter; mais qu'il ne peut » (ce sont les propres termes dont il me souvient) qu'il ne peut, dis-je, « et ne doit jamais s'imaginer un Christ en quelque action que ce soit, avec un visage de *torticolis* ou d'un père doûillet, veû qu'estant sur la terre parmi les hommes, il estoit mesme difficile de le considérer en face. »

Il s'excuse sur sa manière de s'énoncer, et dit qu'on doit lui pardonner, parce qu'il a vécu avec les personnes qui l'ont sceû entendre par ses ouvrages, n'estant pas son mestier de sçavoir bien escrire. »

Enfin il finit la lettre en faisant voir « qu'il sentoit bien ce qu'il estoit capable de faire, sans s'en prévaloir, ni rechercher la faveur; mais pour rendre toujours témoignage à la vérité, et ne tomber jamais dans la flaterie qui sont trop opposées pour se rencontrer ensemble ».

62. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 67.)

*A Monsieur de Chantelou,
Commis de monseigneur de Noyers, en Court.*

[*M. Poussin 24 avril 1642.*]

Monsieur

Les lettres de Monseignour et celles dont il vous a plu m'honorer celles mesme que Mo^r escrit à M^r de

Chambray vostre fraire mont obligé à dresser telle-
ment quellement une lettre à Monseigneur peu arti-
ficiuse véritablement mais plaine de franchise et de
vérité¹. Je vous suplie comme mon bon protecteur.
si par aduenture Mo^r la trouuoit mal asaisonnée de
l'adoucir un peu du mil² distillans de vostre persua-
sion. Vous verrés comme je croy ce qu'elle contient
et me ferés cette grâce de men faire donner un mot
de response. si ella mérite. Jey parlé à M^r Le Maire
le bon ami qui accorde à ce que le Roy et Monsei-
gneur luy commandera en ce que il sera nécessaire de
faire dors en aduant alla gallerie. Sependant il aten-
dra à certeines siennes affaires particulières que je
continueray ledit ourage jusques à tant quil soit en
estat destre répliqué. Je vous baise très affectueuse-
ment les mains Cependans que je demeurerai éternel-
lement

Vostre très obéissant

Seruiteur

POUSSIN

de Paris Ce 24 apuril 1642.

63. — POUSSIN A CASS. DEL POZZO.

(Coll. Huth³.)

*Il Commendatore Cassiano del Pozzo*⁴.

Non e certo necessario come VS: Ill^{ma} mi scriue

1. Il s'agit de la lettre précédente, dont la date est ainsi précisée.

2. Pour *miel*.

3. Nous publions la copie envoyée par M. Thibaudeau à M. de Chennevières, en 1880, d'après l'original qui appartenait alors à M. Alfred Huth. Bottari l'avait publiée (t. I, p. 291).

4. La copie Thibaudeau ne donne pas la suscription. Nous reproduisons l'indication que Bottari place en tête de ses copies, bien que toutes les lettres en italien dussent très probablement avoir comme suscription la longue formule : « Al Ill^{mo} et Reu^{mo}, etc. » — M. Warrer, conservateur au British

per la sua del 12 Aprile che lei metti in pensiero per sollecitarmi à dar compimento all' operatta per lei cominciata mentre che possi accertar VS: si nō hauere hauuto in vita mia cosa da fare che me habbia dato tanto d'inquietudine come di vedermi impedito quanto con l'importunita e impatienza di questi SS^{ri}. et quando con la difficulta della stagione il compimento di una cosa di già tanto tempo cominciata et aspetata. Ma con l'aiuto d'Iddio l'ho condotta à fine e se nō fusse la difficulta d'inviarla che mi da nuovo fastidio non mi curarei del resto; sapendo molte bene che VS: nō dubita del gran zelo ch' ho di aggradirgli. Sono stato più volte da Monsieur Carlo et finalmente hauendolo ritrouate gli disse che VS: havea parlato col Padre Mazzarini et che il detto Prē l'havea assicurata che il sudetto Carlo l'hauerebbe seruito mentre gli parlasse da parte di VS: Il detto Carlo con un viso assai simulato disse « se bene nō ho l'honore di conoscere particolarmente al Sig^r. Cauallier del Pozzo per il merito suo l'honore è volentieri lo seruiro, ma il Cardinal mio non essendo in Roma non vi è per adesso occasione di mandar costì Robba veruna, ma lasciatemi riuedere Questa è la risposta che n'ho hauuta. » Non lascerò spesso di vedere se lui manda qualche cosa costì, e se colì e con le diligenze necessarie gli consegnerò li sudetti quadretti incassati in quel modo che lei mi accenna ma se si presentasse in quel mezzo qualche altra buona occasione me ne servirò Stia VS: sicuro che farò quanto io potrò acciò prestamente et sicuramente il negozio gli sia mandato. Non potrei se nō replicare à VS: quello che

Museum, a eu la complaisance de nous faire savoir que cette lettre, lot 184 de la vente Huth, 12-13 juin 1911, a été achetée par J. Leighton, libraire, 40, Brewer St., London W.

scrissi p. l'ultima mia del fato del P^re Ferrari hauendomi scritto Monsieur de Chantelou p: risposta di quello che lo pregano queste istesse parole Bisogna rimettere il negozio di questi SS^{ri} cioe del Padre ferrari et del Angeloni al mio viaggio per Roma che sarà al fine di Maggio. Se lui dice il vero non lo so non dime-noche si pui congetturare p: tante cose da lui promesse fino adesso le quali non ho fatte quello che si puo aspettar da quello. Delle madonne dei libri di Pirro ligorio et di quelle cose, che mi importan assai non ne posso cauare alcun costrutto; non vi è poi che tormenti più la mente di questi huomini che il pensar più di una volta in una cosa dico questo tacendone molte che la carta non può soffrire.

Supplico humilissimamente VS: Ill^{ma} di fauorire verto l'em^{mo} Cardinal Barberino uno amico mio caro detto maestro fran^{co} Bonnemes¹ sottodiacono della città di Nantes pretendente dritto in un canonicato della Chiesa di Rennes sopra alla quale è una lita della Cura di Corsset dioceso di Nantes vacante p: la morte de Yves Balac del mese di Aprile ultimo passato Aggiungero questa gratia al numero di tante altre che ho riceuuto et riceuo giornalmente della sua Benignita finiro con bagiarli humilmente le mani

DI VS: Ill^{ma} et R^{ma}

Humiliss^{mo} et obligatiss^{mo} ser^{re}.

Nicolo POUSSIN

Di Parigi 9 Maggio 1642.

Il n'est pas certes nécessaire, comme me l'écrit V. S. Ill^{me} par la vôtre du 12 avril, que vous vous tourmentiez pour me solliciter de donner fin au petit ouvrage commencé pour elle, quoique je puisse bien vous cer-

1. Bottari a lu : *Bonnomes*.

tifier n'avoir eu de ma vie chose à faire qui m'ait tant donné de souci, comme de me voir empêché (tantôt par l'importunité et l'impatience de ces Messieurs, tantôt par la rigueur de la saison) d'achever une chose depuis déjà tant de temps commencée et attendue. Mais, avec l'aide de Dieu, je l'ai conduite à fin et n'était la difficulté de l'envoyer qui me donne de nouveaux ennuis, je ne m'occuperais plus du reste; sachant fort bien que V. S. ne doute pas du grand zèle que j'ai pour lui être agréable. J'ai été plusieurs fois chez Monsieur Carlo, et l'ayaut enfin trouvé, je lui dis que V. S. avait parlé au Père Mazzarini¹ et que le dit Père vous avait assuré que le susdit Carlo vous servirait si on lui parlait de la part de V. S. Avec un air assez dissimulé, le dit Carlo me dit : « Quoique je n'aie pas l'honneur de connaître particulièrement le Seig^r Cavalier del Pozzo, je l'honore pour son mérite et le servirai volontiers, mais le Cardinal mon maître n'étant pas à Rome², il n'y a pas d'occasion, pour le moment, d'envoyer là-bas aucun bagage, mais venez me revoir. » Telle est la réponse que j'en ai eue. Je ne laisserai pas de voir de temps en temps s'il envoie quelque chose là-bas, et s'il y a lieu, je lui consignerai, avec toute la diligence requise, les dits tableaux, mis en caisse de la façon que vous m'indiquez; mais s'il se présentait sur ces entrefaites quelque autre bonne occasion, je m'en servais. Que

1. Michel Mazarin, né à Rome en 1607, mort à Rome le 2 septembre 1648. Il était dominicain, quand la fortune de son frère excita son ambition. L'archevêché d'Aix le dédommagea d'avoir dû refuser le généralat de son ordre; plus tard, cardinal de Sainte-Cécile, 8 octobre 1647, et vice-roi de Catalogne. Ce fut un médiocre, dont l'ambition gêna fort la politique française.

2. Mazarin était auprès de Richelieu à Narbonne.

V. S. se trouve pour assurée que je ferai tout ce que je pourrai pour que l'affaire vous soit envoyée promptement et sûrement. Je ne pourrai que répéter à V. S. ce que j'ai écrit, dans ma dernière lettre, au sujet du Père Ferrari, Monsieur de Chantelou m'ayant écrit en réponse à ce dont je le priais, ces propres mots : « Il faut remettre l'affaire de ces Messieurs, c'est-à-dire du Père Ferrari et de l'Angeloni, à mon voyage à Rome, qui sera pour la fin de mai. » S'il dit vrai, je ne le sais ; ce qu'on peut en entendre, on peut du moins le conjecturer par tant de choses qu'il a promises jusqu'à présent, et qu'il n'a point tenues. Au sujet des Vierges, des livres de Pirro Ligorio, et de toutes ces choses qui m'importent assez, je n'en puis tirer aucun avantage : il n'y a rien qui tourmente plus l'esprit de ces hommes que de penser plus d'une fois à une même chose¹. Je dis cela, et j'en tais beaucoup que je ne peux confier au papier.

Je supplie très humblement V. S. Ill^{me} de favoriser auprès de S. É. le Cardinal Barberini un ami qui m'est cher et s'appelle maître François Bonnemes², sous-diacre de la ville de Nantes, candidat de droit à un canonicat de l'Église de Rennes, sur lequel il y a contestation de la Cure de Corsset (diocèse de Nantes) vacant par la mort de Yves Balac, du mois d'avril dernier. J'ajouterai cette grâce au nombre de tant d'autres que j'ai reçues et que je reçois journellement

1. N'oublions pas quel drame se nouait à la cour. Richelieu, dangereusement malade à Narbonne, redoutait que le roi, malade lui aussi, ne cédât enfin aux intrigues de Cinquars.

2. Sur cette question, voir les Notes complémentaires.

de votre bonté. Je finirai en vous baisant humblement les mains,

De V. S. Ill^{me} et R^{me}

Le très humble et très obligé ser^r,

Nicolas POUSSIN

De Paris, 9 mai 1642.

64. — POUSSIN A CASS. DEL POZZO.

(Coll. Naylor¹.)

*Al Ill^{mo} et Reu^{mo} Sig^{re} et Prōn
mio Oss^{mo} il Sig^r. Abbate
di Cauore In Roma*

Scriuo questa à VS: Ill^{ma} per notificarli che questa mattina ho consegnato in mano propria di monsieur Carlo maestro di casa del em^{mo} Cardinal Mazzarini conformè alle due lettere di VS: la prima del 14 Marzo et la seconda del 12 aprile li due quadretti quello di VS: ch' e un Battesimo di Christo composto di 13 figure principali et l'altro di 3 figure cioe della Madonna che tiene in grembo un Christarello ignudo et di san Gioseffo stando à giacere in una finestra. L'uno e l'altro quadro e sigillato del mio sigillo sul dorso è incassatti diligente^{te} in una casetta di legno ricoperta di tela incerata et involta con funicella la soprascritta è in una carta sul coperchio inchiodato e poi incerata sopra li chiodi et dalle due teste della

1. L'original appartenait à la collection F. Naylor quand M. Thibaudeau envoya à M. de Chennevières, en 1879, le texte que nous publions. Bottari l'avait publié (t. I, p. 293). M. Advielle signale cette lettre, p. 127, comme ayant été depuis vendue 300 francs.

carta ui è il mio sigillo in cera di Spagna : sopra la istessa tela incerata vi é la medesima soprascritta che nella carta è dice semplicemente « Al Ill^{mo} Sig: Cauallier dal Pozzo in Roma. Questi sono li contrasegni per li quali potra VS: riconoscere il tutto. Il sudetto Monsieur Carlo non ha voluto niente per il porto anzi mi ha promesso d'inviar la sudetta cassa gratis è sicuramente con l'occasion di un ritratto è certe canne d'indie che il signor Gabriel Naudet manda al E^{mo} Cardinale Antonio Il tutto si mandera in Arles e quando il Cardinal Mazzarini passera in Italia passera¹ questo involto con le sue Robbe Iddio voglia che sia presto è che ogni cosa riesca bene. Ho pensato di non mandere a VS: i disegni che mi ritrouo fatti con questa occasione tanto perche non ho potuto cauare ancor dalle mani di Monsieur Meslan dui de principali come non mi è parso bene di mettere ogni cosa in pericolo per una via istessa spero bene mandarli presto nondimeno che aspettando più crescerà il n.º è Monsieur Stella amico mio essendo di presente in Leone mi seruirà in questo negozio è facilmente le farà tenere à VS: col mezzo di qualche corriero essendo cosa facile a portare Scriuerorene à VS: più à pieno quando sarò per inviarglieli dandoli in contrasegni di ogni minima cosa. Se la buona fortuna farà capitare il detto quadretto in mano di VS: la prego con ogni affetto di gradire quello come divotamente gli lo dono nulladimeno che in questo atto altro non in sia di considerabile che la mia buona volonta non stimando che sia cosa degna non più che l'altre cose ch' ella si tiene del mio di esser in mano di persona

1. Sic.

di tanto merito è cognizione. Intanto la riuerisco di tutto core bagiadole riuerentemente le mani.

D. I. VS: Ill^{ma} et Reu^{ma}

Humiliss^{mo} ser^{re}

Nicolo POUSSIN

Di Parigi 22 Maggio 1642.

Dubito che l'intrinchi nati di qualche tempo in quà in questa corte non siano causa di ritardare l'effetti delle promesse fatte al padre ferrari.

*A l'Ill^{me} et Rev^{me} seigr^r, mon Maître très honoré,
le Seigr^r Abbé de Cavore, à Rome.*

J'écris la présente à V. S. Ill^{me} pour lui faire savoir que ce matin j'ai remis en mains propres à monsieur Carlo, intendant de S. É. le Cardinal Mazzarini, — conformément aux deux lettres de V. S., la première du 14 mars et la seconde du 12 avril —, les deux petits tableaux : celui de V. S., qui est un Baptême du Christ, composé de 13 figures principales, et l'autre, de 3 figures, à savoir la Vierge qui tient l'Enfant Jésus nu dans son giron, et Saint Joseph appuyé contre une fenêtre. L'un et l'autre tableau sont scellés au revers de mon sceau et tous deux sont enfermés avec soin dans une caisse de bois recouverte de toile cirée et entourée d'une corde. L'adresse est sur une carte clouée sur le couvercle, avec de la cire sur les clous, et aux deux bouts de la carte est mon sceau en cire d'Espagne; sur la même toile cirée est la même adresse, qui porte simplement : A l'Ill^{me} Seigr^r le Cavalier del Pozzo, à Rome. Voilà les marques auxquelles V. S. pourra reconnaître le tout. Le susdit Monsieur Carlo n'a rien voulu pour le port, et il m'a

bien promis d'envoyer la dite caisse gratis et sûrement en même temps qu'un portrait et certaines cannes de l'Inde que le Seigr Gabriel Naudet¹ envoie à S. É. le Cardinal Antoine. Le tout s'enverra à Arles, et quand le cardinal Mazzarini passera en Italie, le paquet partira dans ses bagages. Dieu veuille que ce soit bientôt² et que toute chose réussisse. J'ai pensé ne pas devoir envoyer à V. S. par cette occasion ceux de mes dessins que j'ai retrouvés, autant parce que je n'ai pas pu encore retirer deux des principaux des mains de Monsieur Meslan que parce que je n'ai pas jugé bon de faire courir à tout le risque d'une seule voie. J'espère bien vous les envoyer promptement, pendant qu'en attendant, leur nombre s'augmentera, et Monsieur Stella, mon ami, actuellement à Lyon, me servira en cette affaire et les fera facilement tenir à V. S. par le moyen de quelque courrier, car ce sont choses faciles à transporter. J'écrirai à V. S. plus en détail quand je serai pour les lui envoyer, et lui donnerai les indications les plus détaillées des moindres choses. Si la bonne fortune

1. Gabriel Naudé, le célèbre bibliographe, né à Paris le 2 février 1600, mort à Abbeville le 30 juillet 1653. Il était, depuis 1629, bibliothécaire du cardinal Bagni à Rome, quand il devint celui du cardinal Antonio Barberini (1641), puis de Richelieu, qui l'appela à Paris (1642). Il est célèbre surtout comme bibliothécaire de Mazarin et par la fondation de la bibliothèque Mazarine, la première ouverte au public en France dès 1643.

2. Mazarin écrivait à Le Tellier le 11 mai 1642 : « Sa Majesté m'a ordonné de faire un voyage à Rome. » Richelieu écrivait à M. de Noyers le 13 mai 1642 : « Mr. Mazarin ne veut point de vaisseau pour aller à Rome... », et, le 18 mai : « J'ai enfin fait résoudre M^r le cardinal Mazarin à s'en aller... » — Cependant, Mazarin resta, notamment parce que Richelieu, très malade, ne pouvait garder près de lui un plus précieux collaborateur (voir Avenel, *Corresp. de Richelieu*).

fait arriver le dit tableau entre les mains de V. S., je la prie de tout cœur de l'agréer avec affection comme je le lui donne, n'y ayant rien de considérable dans cet ouvrage que ma bonne volonté; et je ne saurais l'estimer digne, — non plus que les autres choses que vous avez de moi, — d'être entre les mains d'une personne de tant de mérite et de réputation que je révère de tout cœur, en lui baisant respectueusement les mains.

De V. S. Ill^{me} et R^{me}

Le très humble ser^r

Nicolas POUSSIN.

De Paris 22 mai 1642.

Je ne suis pas sûr que les intrigues nées en cette cour voici quelque temps n'aient retardé l'effet des promesses faites au Père Ferrari.

65. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 69.)

A Monsieur de Chantelou,

Commis de Monseigneur de Noyers, en Court.

[*M. Poussin 26 May 1642.*

Cette lettre est escripte après celle pour sa defence.]

de Paris Ce 26. May

Monsieur Je nei osé jusques à présent vous importuner de mes lettres sachans les grandissimes affaires que la maladie de Son Éminense¹

1. La santé très chancelante de Richelieu s'était fort altérée en mai 1642. Un flux hémorroïdal supprimé avait provoqué une série d'abcès au bras droit. Sétons, injections, aucun remède ne diminuait les souffrances cruelles du malade ni lui rendait l'usage de son bras qui ne lui permettait plus d'écrire ni même de signer.

suscitée vous a acru mais maitent que nous auons bonne nouvelle de sa santé¹ jay cru que vous auriés dauenture le loisir de recepuoir et lire ce mot qui ne seruira que de un milion de remercement que je fais à Monseigneur de Noyer et à vous touchans les lettres du dishuitiesme autil de Narbonnes : par icelles mondit Signour me deschargant de ce que alla vérité meust beaucoup embarrassé. Je repçus avec les susdites lettres un billet pour donner à Monsieur de mauroy² en vertu du quel je debuois recepuoir cinq cens escus pour ce que jay fet cette anée alla gallerie. Je les auois desia repçus Cest pourquoy le sudit billet na de rien serui. Je continue tousiours comme alacoustumée les desseins et cartons de la gallerie sans moccuper à autre chose. Jespère que alla fin de ce mois j'aurey mis à bon termes les sudits desseins de sorte quil restera seullement à continuer les fables d'Hercules et lors le tout se pourra commettre à Monsieur Le maire sil en voudra prendre la

1. Le chancelier Séguier, resté pour tenir Paris, ne laissait parvenir au public que des nouvelles empreintes d'un optimisme officiel. Richelieu allait si peu mieux que, le 22 mai 1642, M. de Noyers (que Richelieu avait appelé le 18) écrivait à Chavigni : « Je feus désolé hier toute la journée tant S. Ém. me sembla en mauvais état... », et c'est le lendemain 23 que Richelieu rédigea son testament. Il quitta Narbonne pour Agde, le 27 mai 1642. — Guy Patin ne se trompait pas quand il écrivait à Belon, le 24 mai 1642 : « Beaucoup de gens qui ont plus d'intérêt à sa conservation que le commun disent toujours qu'il va en amendant, sed non ego credulis illis; je crois bien que le mal est fort grand et que le personnage est fort affaibli » (Bibl. nat., ms. fr. 9358).

2. M. de Mauroy, l'un des premiers commis de M. de Noyers (Avenel, *Corr. de Richelieu*, t. VIII, p. 140), puis intendant général des finances et ambassadeur de France. Il possédait de Poussin l'*Assomption* (n° 423 du Louvre) et une *Adoration des Mages* (n° 429).

peine et sil plaira à Monseigneur de me donner occasion de pouvoir laisser quelque chose en france de moy auant que je meure digne du peu de nom que jay aquis enuers les entendus. X

Jescris il i a quelque temps une longue lettre à Mōseigneur où je crains d'auoir trop parlé à la bōne toutefois j'espère quil mescusera si bien il y aura eu quelque chose du mal digéré dautans qu'il scait bien combien il est insupportable d'endurer¹ les sottes repréhensions des ignorans. Je massure que de vostre costé vous naurés pas manqué de me fauoriser en adoussissant ce qui y estoit de trop rude. Je vous supplie de me tenir tousiours en votre protectiō et que je ne désire au monde rien plus que d'estre tousiours Monsieur le plus humble et le plus déuôt de vos seruiteurs

Vostre trèsobligé Seruiteur

POUSSIN.

66. — POUSSIN A CASS. DEL POZZO.

(Bottari, t. I, p. 294.)

Al Commendatore Cassiano del Pozzo.

Avendi di già coll' ultime mie del 22 maggio scritto a VS: Ill^{ma} di aver consegnato in mano di monsù Carlo, maestro di casa dell' eminentiss. cardinal Mazzarini, la casetta con li due quadri, secondo che per due consecutive di VS: n'avevo avuto ordine, nulladimeno essendo arrivate a tempo le sue delli 3 maggio, per le quali VS: dimostrar di stimar

1. Poussin avait d'abord écrit *supporter*, puis il a rayé et surchargé par le mot *endurer*.

meglior mezzo quello che le avevo proposto, cioè d'inviarliela per un corriero, l'ho subito ritirata di mano del suddetto Carlo, tenendola presso di me fino e tanto che VS: m'abbia scritto a qual corriero s'abbia da consegnare la cassa in Lione. Non potrei dirle quanto ho caro che la cosa passi in questo modo, perchè dubitavo che per la via delle robe del Cardinal Mazzarini l'involto dei nostri quadretti non si fosse smarrito o almeno tardato troppo a giunger costi, essendo il viaggio per Roma del ditto cardinale molto incerto. Del resto, per esser piccola e non incassata, facilmente si saria potuta perdere, et particolarmente non essendomi alcuno presente che ne prendesse cura.

Per quest' ordinario scriverò a monsù Stella in Leone di quanto sarà necessario fare, acciochè subito, saputo il nome del corriero col quale avrà da trattare, gli mandi la detta cassa sigillata, ed accomodata conforme a quello che già ho scritto. Non manderò a VS: per questa volta li disegni per la cause già accennate, etc.

Di Parigi, 30 maggio, 1642.

Au Commandeur Cassiano del Pozzo.

Par ma dernière lettre du 22 mai, j'avais déjà écrit à V. S. Ill^{me} que j'avais consigné entre les mains de Monsieur Carlo, intendant de S. E. le Cardinal Mazzarini, la petite caisse et les deux tableaux, selon l'ordre que j'en avais reçu de V. S. par deux lettres consécutives; néanmoins votre lettre du 3 mai étant arrivée à temps, celle par laquelle V. S. me dit tenir comme meilleur moyen celui que je lui avais proposé, c'est-à-dire de lui envoyer la caisse par un cour-

rier, je l'ai de suite retirée des mains du susdit Carlo, la gardant près de moi jusqu'à tant que V. S. m'ait écrit à quel courrier elle devait être remise à Lyon. Je ne saurais dire combien je tiendrais à ce que la caisse fut transportée par cette voie, car je crains que par le moyen des bagages du Cardinal Mazzarini, l'enveloppe de nos tableaux ne soit abîmée, où au moins que cela ne tarde trop à vous arriver là-bas, le voyage à Rome dudit Cardinal étant fort incertain. Du reste, comme le paquet est peu volumineux et non fortement emballé, il pourrait se perdre facilement, surtout qu'il n'y a personne là pour en prendre soin.

J'écrirai par cet ordinaire à monsieur Stella, à Lyon, ce qu'il sera nécessaire de faire, afin qu'aussitôt qu'il saura le nom du courrier avec lequel il aura à traiter, qu'il lui envoie la dite caisse scellée et préparée comme je le lui ai déjà écrit. Je n'enverrai pas à V. S. les dessins pour cette fois, pour les raisons que je lui ai déjà expliquées, etc.

De Paris, 30 mai 1642.

67. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 71.)

*A Monsieur de Chantelou,
Commis de Monseigneur de Noyers, en Court¹.*

[M. Poussin, 6 juin 1642.

Cette lettre est ensuite de² son apologie.]

Monsieur

Si lor paradis des auares et enfer des prodigues

1. Cette lettre est mieux écrite que les autres, comme il convient pour une lettre de remerciements.

2. La feuille étant déchirée, les deux mots suivants manquent au ms. 12347. Nous les complétons avec la copie de l'Institut.

auoit quelque peu du resentment qu'il oste à qui plus en a plus en voudroit auoir, sentiroit un plaisir démesuré — lors que à ceus qui le tenoint pour faus il aparoist au contraire par la bonté du paragon lequel sur le front de soymesme le descouure parfet en sa finesse¹. Je dis ainsi en matière de la mauuaise impression que la bonne âme de Monsigneur auoit repsue du coustume des hommes enuieus de la prospérité d'autrui. Néanmoins que je doieue au lieu de la haine que me portent mes émulateurs² me vanger en leur fesant du bien et du plaisir. d'autant que leur peruersité sera cause que Son Eccellense qui ma trouué sicere et loint de la fraude na point autrement presté l'oreille aus persécuteur de mon honneur au contraire se confiant en ma loyauté plus que jamais jespère quil mexersera en des mellieures occasions que par le passé.

Monsieur

Vostre très humble

Seruiteur

POUSSIN

de paris Ce 6. Juin 1642

Je nai repceu la lettre de Monseigneur escripte du disiesme Mai que mardi passé³.

1. « Le commencement rappelle le style et les idées de Voiture, ou les concetti du cavalier Marini, le premier protecteur de l'artiste » (Dumesnil, *Hist. des amateurs italiens*, 1853, p. 495). Il s'agit de la pierre de touche.

2. Poussin, qui avait d'abord écrit *adulateurs*, a rayé les trois premières lettres et surchargé en *émulateurs*.

3. Mardi 3 juin 1642. — Le 10 mai, M. de Noyers était près de Louis XIII, au camp devant Perpignan, depuis le 28 avril. Son rôle consistait à rendre compte journellement à Richelieu, resté discrètement à Narbonne, des intrigues de Cinq-Mars et des dispositions de Louis XIII.

68. — POUSSIN A CASS. DEL POZZO.

(Bottari, t. I, p. 295.)

Al Commendatore Cassiano del Pozzo.

Ho aspettando di dì in dì che V. S. illustriss. mi dia qualche notizia del corriero col quale arrà trattato per l'invio costi della cassetta, dove sono li due quadretti del Battesimo e della Madonne, conforme quello che V. S. mi accennò per l'ultima sua delli 3 maggio. ho di già mandata la suddetta cassetta in Leone a monsù Stella, il quale se la terrà in casa sino a tanto che gli si dica a qual corriero l'averà da consegnare; ma però ho pensato che, se tra da diei o quindiei giorni non avessi nuova di V. S., pregare il detto monsù Stella, che tratti lui con qualcuno di quei corrieri, acciò le mandi il detto involto, come se fosse sua cosa propria, per chè vedo che l'aspettare le risposte delle risposte, va tanto alla lunga ch' egli è una penitenza non piccola. Farò però avvisato V. S. del tutto quando sarà tempo.

Li disegni non li manderò così tosto, perciocchè le vorrei mandare con essi l'ordinanza della galleria grande, che faccio disegnare da un giovane architetto, che tra poco tempo l'averà disegnata, e monsù Melan ancora avra finite d'intagliare li disegni che egli tiene. Tosto che potrò ragunare queste poche cose, insieme le manderò a V. S., a cui divotamente m'inchino, ec.

Di Parigi, 13 giugno, 1642.

Au Commandeur Cassiano del Pozzo.

J'attends de jour en jour que V. S. Ill^{me} me donne

quelques renseignements sur le courrier avec qui elle aura traité pour l'envoi là-bas de la petite caisse où sont les deux tableaux du Baptême et de la Vierge, selon ce que V. S. m'a fait savoir par sa dernière lettre du 3 mai. J'ai déjà envoyé la dite caisse à Lyon à Monsieur Stella, lequel la tiendra chez lui jusqu'à tant qu'on lui dise à quel courrier il aura à la consigner. Cependant j'ai pensé que si d'ici douze ou quinze jours, je n'avais pas de nouvelles de V. S., je prierais le dit monsieur Stella de traiter lui-même avec l'un de ces courriers, afin qu'il vous envoie le dit paquet comme si c'était son bien propre, — parce que je vois qu'en attendant la réponse de la réponse, cela va si lentement que ce n'est pas une petite pénitence. J'aviserais cependant V. S. de tout quand il en sera temps.

Je ne vous enverrai pas les dessins de suite, parce que je voudrais vous envoyer avec eux l'ordonnance de la grande galerie, que je fais dessiner par un jeune architecte qui en aura bientôt fait, et Monsieur Melan aura également fini de graver les dessins qu'il détient. Aussitôt que je pourrai réunir ces petits choses, je les enverrai ensemble à V. S., que je salue respectueusement, etc.

Nicolas POUSSIN.

De Paris, 13 juin 1642.

69. — POUSSIN A CASS. DEL POZZO.

(Bottari, t. I, p. 296.)

Al Commendatore Cassiano del Pozzo.

Ho ricevuto in questo settimana tre lettere da parte di V. S. Illustriss. l'una per mezzo del Sig.

Gabriel Naudet, l'altra da Monsu Petit mercante, e l'altra dal P. Nicerone. Le due ultime sono del 21., e 31. di Maggio. Per la prima rendo infinite grazie a V. S. del favore, ch' ella si compiace d'usare verso l'amico mio Francesco Bonnomes. E circa poi a quello che V. S. mi scrive di Monsù Carlo, e dell' inviamento della cassetta dei quadri, ho scritto più d'una volta quello, ch' è accaduto, e come fino a quest'ora non ho aspettato altro da V. S. che il nome, e cognome del corriero, al quale Ella desidererebbe, che la detta cassetta fosse consegnata. Ho pure scritto, che se l'ordine di V. S. tardasse troppo a venire, avevo risoluto di non perder più tempo, anzi di pregar Monsù Stella di trattar con uno de' corrieri di Leone, e rimaner d'accordo con quello di portar a Roma, e consegnare in mano di V. S. la detta cassa sana, e salva. E giacchè Ella non mi accenna di non aver fino ad ora trattato con alcuno, tosto che mi sarà giunta la nuova, che il detto Stella avera ricevuta la cassa, li scriverò, e pregherò di spedire il negozio, come fosse suo proprio; e credo, che lo farà puntualmente, però V. S. non si metta più in pensiero di questo, e lasci fare. Scriverò poi, e farò sapere chi sarà quel corriero, quando si avrà da partire, e con qual patto porterà la detta cassa, e se sarà pagata, o no.

Per il negozio del Padre Ferrari non ne dirò altro. Dicesi, che Monsù de Chantelou vada a Roma quanto prima; e costì, se n'averà pero commisione, potrà servire il detto Padre, conforme n'avea data la speranza. Dell' altre cose tacerò ancora, perchè il fargliene sovvenire non ha giovato.

Mi sento di nuovo soprammodo obligato à V. S. che mi dà occasione di servire l'Eminentiss. Sig.

Cardinal Barberino del disegno dell' istoria di Scipione, mi dispiacè però d'essermi privato del pensiero, che ne feci prima del partirmi di Roma, essendomene rimasta solo l'idea, la quale col tempo, che potrò rubare, metterò al netto nel miglior modo, che potrà la mia tremante mano, e con quella giungerò, conforme a quanto V. S. mi scrive, due parole le più devote e le più umili, che potrò, per ringraziar sua Emi. dell' onore, che mi fa, di ricordarsi di me, e per pregarla di accettare quello per signo di tributo della mia servitù. Mi arrosisco in conoscermi soggetto così debole, che in niun modo posso corrispondere a gl' infiniti obblighi, e favori, che giornalmente ricevo dalla benignita sua, se non coll' affetto.

Ultimamente il Sig. Bordelot venne da me da parte di V. S. ad offerirmisi per quanto può, ed invitarmi a servirmi di lui, come ancora per questa presente de' 24. Aprile vedo pienamente, quanta è la bontà di V. S. e del benignissimo sua fratello verso di me, che non posso far altro, se non cercar di servire con tutto il cuore tutti questi Signori amici di V. S. come se fusse Ella propria; e le bacio umilissimamente le mani.

Di Parigi 27. Giugno 1642.

Nicolò POUSSIN.

Au Commandeur Cassiano del Pozzo.

J'ai reçu cette semaine trois lettres de la part de V. S. Ill^{me}, l'une par l'intermédiaire du Seigr Gabriel Naudet, l'autre de Monsieur Petit, marchand, et la troisième, du P. Nicéron¹. Les deux dernières sont

1. Jean-François Nicéron, physicien, né à Paris en 1613, mort à Aix, le 22 septembre 1646; il appartenait à l'ordre des

du 21 et du 31 mai. Pour la première, je rends à V. S. des grâces infinies pour la faveur dont il lui a plu d'user à l'égard de mon ami François Bonnemes. Et quant à ce que V. S. m'écrit touchant Monsieur Carlo et l'envoi de la petite caisse des tableaux, j'ai écrit plus d'une fois ce qui est arrivé, et comment je n'attends plus à cette heure de V. S. que les nom et surnom du courrier, auquel elle désire que la dite caisse soit consignée. Je vous ai même écrit que si les ordres de V. S. tardaient trop à venir, j'avais résolu, pour ne pas perdre davantage de temps, de prier à la fois Monsieur Stella de traiter avec l'un des courriers de Lyon, et de se mettre d'accord avec lui pour porter la caisse à Rome, et la remettre saine et sauve aux mains de V. S. Et bien que vous ne me fassiez pas savoir que vous ayez jusqu'à présent traité avec quelqu'un, aussitôt que la nouvelle que le dit Stella a reçu la caisse me sera venue, je lui écrirai et le prierai d'expédier l'affaire, comme si c'était la sienne; et je crois qu'il le fera ponctuellement. Que V. S. ne se mette donc plus en souci de cela, et qu'elle laisse faire. Je vous écrirai après et vous ferai savoir quel sera ce courrier, quand il sera pour partir, et à quelles conditions il portera la dite caisse, et s'il sera payé ou non.

Pour l'affaire du Père Ferrari, je ne vous en dirai rien d'autre. On dit que Monsieur de Chantelou s'en va prochainement à Rome, et là-bas, s'il en a la com-

Minimes, qui l'envoya deux fois à Rome. Il écrivit sur l'optique et son principal ouvrage avait paru en 1638, intitulé : *La perspective curieuse*. — Bourdelot écrit de lui, à Cassiano del Pozzo, le 12 septembre 1642 : « Il est persuadé de votre mérite et vous considère comme un Dieu en terre et quand il parle de vous il pleure de joie. »

mission, il pourra servir le dit Père, selon qu'il en avait donné l'espérance. Je ne dirai rien encore des autres choses, parce que je n'ai pas eu l'occasion de les lui rappeler.

Je me sens encore une fois extrêmement obligé à V. S. de ce qu'elle me donne l'occasion de servir S. E. Mgr le Cardinal Barberin en lui faisant le dessin de l'histoire de Scipion. Il me déplait fort d'être privé de l'esquisse que j'en fis avant mon départ de Rome; il ne m'en est resté que la première pensée qu'au premier moment que je pourrai dérober, je mettrai au net du mieux que le pourra ma main tremblante; et comme V. S. me l'écrit, j'y joindrai deux mots, les plus dévoués et les plus humbles que je pourrai, pour remercier Son Em^{ce} de l'honneur qu'elle me fait de se souvenir de moi, et la prier d'accepter ce dessin comme un hommage de son serviteur. Je rougis de me trouver si faible sujet que je ne puisse répondre d'aucune façon aux obligations infinies, aux faveurs que journallement je reçois de votre bienveillance, si ce n'est que par mon attachement.

Tout dernièrement, le Seig^r Bordelot¹ me vint trouver de la part de V. S., pour m'offrir ses bons offices en tant qu'il pourroit, et m'inviter à me servir de lui. Par cette lettre du 24 avril, je vois pleinement combien est grande envers moi la bonté de V. S. et de son excellent frère, si bien que je ne puis que

1. Le médecin Bourdelot. — Bourdelot à Cass. del Pozzo, 20 juin 1642 : « J'ai vu M. Poussin qui est toujours l'incomparable. Il est ici dans une touchante estime, non seulement pour son savoir mais pour ses mœurs. Il est tenu pour très honnête homme. C'est votre prédicateur éternel, il se loue si hautement des faveurs que vous lui faites tous les jours, qu'il dit qu'il est votre créature. Nous vous chantons des hymnes à qui mieux mieux. »

chercher à servir de tout mon cœur tous ces Seig^{rs} amis de V. S., comme je la servirai elle-même, et je lui baise très humblement les mains,

Nicolas POUSSIN

De Paris 27 juin 1642.

70. — POUSSIN A CASS. DEL POZZO.

(Bottari, t. I, p. 298¹.)

V. S. Illustriss. e Rev. saperà per molte delle mie passate tutto il successo delle cose concernenti l'invio de' quadretti, di sorta che non è di bisogno dirne altro, senonche V. S. ne può aspettar la comparsa tra pochissimo tempo. Ieri ebbi nuova, che la suddetta cassetta è per viaggio dalli 18. di questo, e le sarà portata fedelmente franca di porto, ma come l'ho umilissimamente pregata di accetar il poco, che v'è incluso dentro in dono, e come di mano del più umile e divoto servitore, che Ell' abbia, la prego ancora di farmi favore di scrivermi, se l'avrà ricevuta in quella maniera, ch' io spero, ben condizionata.

Per conto del disegno dello Scipione, ne ho scritto a V. S. Di questo e degli altri, che m' ero proposto d'inviarle, potria, essere ch' io stessò ne fussi il portatore. Di tutte queste cose ne scriverò alla prima comodità più alla lunga. Prego affettuosamente V. S. dispensarmene per il presente, perchè non ho tempo di farla più lunga. Partiamo adesso per Fontanablò, dove arriva la Corte etc.

Di Parigi 25. Luglio 1642.

Nicolò POUSSIN.

1. L'original de cette lettre figurait dans la collection du baron de Trémont, vendue le 9 décembre 1852 (*Arch. de l'Art français*, t. III, p. 231). — M. Advielle la signale dans *Recherches sur Nic. Poussin et sa famille*, p. 128.

V. S. Ill^{me} et R^{me} saura par plusieurs de mes lettres passées le succès de ce qui a trait à l'envoi des petits tableaux, de sorte qu'il n'est plus besoin d'en dire autre chose, sinon que V. S. en peut attendre l'arrivée d'ici très peu de temps. Hier j'appris que la dite petite caisse est en route depuis le 18 de ce mois et qu'elle sera fidèlement apportée franc de port à V. S., mais comme je l'ai très humblement priée d'accepter le peu qui y est contenu comme un présent de la main du serviteur le plus humble et le plus dévoué qu'ait V. S., je la prie encore de me faire la faveur de m'écrire si vous l'avez reçu, et en bon état comme je l'espère.

Quant au dessin du Scipion, j'en ai écrit à V. S. De celui-ci et des autres que je m'étais proposé de vous envoyer, il se pourrait que j'en fusse moi-même le porteur. De tout cela, je vous écrirai plus longuement à la première occasion. Je prie affectueusement V. S. de m'en dispenser pour la présente, parce que je n'ai pas le temps de la faire plus longue. Nous partons de suite pour Fontainebleau, où la cour arrive¹, etc.

Nicolas POUSSIN.

De Paris 25 juillet 1642.

1. Le prudent Poussin ne dit rien de l'arrestation de Cinq-Mars (13 juin 1642) ni du séjour de Richelieu à Tarascon (28 juin-17 août), pendant qu'on instruisait le procès du favori, « trébuché de si haut ». Louis XIII avait délégué à Richelieu une autorité presque royale (déclaration du 30 juin) et il était revenu à Fontainebleau par Lyon et Roanne. Il y arriva le 23 juillet, toujours accompagné de Noyers et de Chavigni.

71. — POUSSIN A CASS. DEL POZZO.

(British Museum¹.)

*Al Ill^{mo} et Reu^{mo} Sig^{re} et Pr^{on} mio
Oss^{mo} Il Sig^r Abbate di Cauore
in Roma*

Non ho potuto dar risposta all' ultima di VS. Ill^{ma} del 27 Giugno fin che io non ha stato tornato di Fontanableò doue ero gito come per la mia ultima gli scrisse il Sig. de Noyers hauendomi ordinato di portarmi costi accio di vedere se si poteuano ristaurare le pitture del Primasticcio quasi consumate dal ingiurie del tempo o almeno di trouar qualche messo di conseruar quelle ch' erano rimaste più intiere. Con questa occasione ho trouato tempo di parlarghi del desiderio ch' haueuo di tornare in Italia accio potesse condur meco la moglie in Parigi et hauendo egli sentito le ragioni che mi portauano il desiderio di tal cosa ma subito concesso di far quello ch' è della mia intiera sodisfatione con una amorevolezza incomparabile con patti però di dar tal ordine alle cose cominciate da me che nō restassero in dietro e che io tornassi qui in Parigi la primauera venente di maniera che mi no disponendo per il viaggio il quale speramo di cominciare al principio di Settembre prossimo. Ma di questo auanti di partire spero scriuerne a VS alla lunga. Le diro solamente per adesso che le diligente che VS. mi scriue di fare per l' inuio della Cassetta de quadri non si puo più effettuare imperoche ella e

1. L'original est conservé au British Museum, n° 21514. C'est le n° 806 de la collection Donnadieu. Bottari l'avait publié, t. I, p. 299.

stata consegnata in mano d'un corriero fidato il quale la deve hauer in mano di VS. auanti che questa presente gli sia data. Bene e vero che l'editto ch' è stato fatto in Roma, secondo ch' ella mi scriue per il sospetto del contagio che dicono essere in Leone mi fa molto merauigliare percioche qui nō se n'è parlato in nessun modo et si fusse vero il Re al suo ritorno di Perpignano nō si sarebbe fermato iui per tanti giorni; ma con tutto questo sospetto nō dispero del buon successo del incominciato negotio poi della mia parte faro ogni diligenza a me possibile accioche ogni cosa vada bene; il resto lo lasceremo in man d'Iddio. Ringrazio infinitamente VS. della cura ch' ella si prende di me e di casa mia. L'indispositione della mia cara consorte mi ha afflitto meno hauendo inteso per le sue che il suo male nō era per torle le forze ma al contrario per hagramentargli per la multiplicatione de denti sui. Resto eternamente il suo obligatiss. et le bagio humil^{te} le mani.

DI VS. Ill^{ma} et Rev^{ma}

Humiliss^{mo} Ser^{re}

Nicolò POUSSIN.

Di Parigi 8. Agosto 1642.

Quel amico mio prebendente quella Parrochia di Nantes ed io similmente ringratiamo infinitamente VS Ill^{ma} del fauor ch' ella ha hauuto in volonta di farei.

*A l' Ill^{me} et Rev^{me} Seigr, mon Maître très honoré,
le Seigr Abbé de Cavore, à Rome.*

Je n'ai pu faire réponse à la dernière lettre de V.S. Ill^{me} du 27 juin avant d'être revenu de Fontana-

bleo où était allé — comme je vous l'écrivis dans ma dernière lettre — M. de Noyers, lequel m'avait ordonné de m'y rendre, pour voir si l'on pouvait restaurer les peintures du Primastice¹, presque détruites par les injures du temps, ou du moins trouver quelque moyen de conserver celles qui étaient restées les plus intactes. A cette occasion, j'ai trouvé le moment de lui parler du désir que j'avais de retourner en Italie, pour pouvoir ramener avec moi ma femme à Paris et, comprenant les raisons qui me portaient à désirer une telle chose, il m'a aussitôt accordé de faire à mon entière satisfaction, avec une amabilité incomparable, à condition toutefois de donner de tels ordres aux choses commencées qu'elles ne restent pas en arrière, et que je retourne ici à Paris au printemps prochain; de sorte que je vais me disposer pour le voyage, que nous espérons commencer au début de septembre prochain². Mais, avant de partir, je compte en écrire longuement à V. S. Je lui dirai seulement pour le moment que les soins qu'elle m'a dit de prendre pour l'envoi de la caisse des tableaux ne se peuvent plus prendre, parce que celle-ci a été consignée entre les mains d'un courrier, homme de confiance qui doit l'avoir remise à V. S., avant que la présente lettre ne lui soit rendue. Il est bien vrai que l'édit, qui a été rendu à Rome, comme vous me l'écrivez, à cause du soupçon de la contagion que l'on y dit être à Lyon, me surprend fort, puisqu'ici on n'en a parlé d'aucune façon, et si c'était

1. Le Primastice.

2. « Monsieur Poussin s'en retourne bientôt; je l'importunerai de quelque chosette dans ses balles pour vous. » Bourdelot à Cass. del Pozzo, 28 août 1642.

vrai, le Roi, à son retour de Perpignan, n'y serait pas resté tant de jours¹. Mais, malgré toutes ces craintes, je ne désespère pas du bon succès de l'affaire entamée. Puis, de mon côté, je ferai toute la diligence possible pour que tout aille bien : le reste, nous le laisserons aux mains de Dieu. Je remercie infiniment V. S. du soin qu'elle prend de moi et de ma maison. L'indisposition de mon épouse bien-aimée m'a moins affligé, ayant appris par ses lettres que son mal n'était pas pour lui enlever des forces, mais au contraire pour les lui accroître par la multiplication de ses dents. Je demeure éternellement votre très obligé et vous baise humblement les mains,

De V. S. Ill^{me} et R^{me}

Le très humble Ser^r

Nicolas Poussin

De Paris 8 août 1642.

Mon ami prébendé de cette paroisse de Nantes et moi-même remercions infiniment V. S. Ill^{me} de la faveur qu'elle a eu l'intention de lui faire.

72. — NOYERS A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 73.)

De Monceaux² ce 4. septembre 1642.

Je vous renuoye les desseins que Mons. le Poussin a

1. Louis XIII était arrivé à Lyon le 7 juillet 1642, venant de Tarascon. Il n'y séjourna pas longtemps, puisque le 14 il partait de Saint-Symphorien et, le 17, de Roanne. — Richelieu arrivera à Lyon, son bateau remorquant celui de Cinq-Mars sur le Rhône, le 2 septembre et il en partira le 12 au matin, quelques heures avant l'exécution du favori.

2. Monceaux-en-Brie,auj. comm. du cant. de Meaux (et non près de Melun) (Baguenault de Puchesse, *Corresp. de Catherine de Médicis*, t. X, p. 648). Cette reine y fit construire un superbe

projettes pour l'Orengerie de Luxembourg¹. Il ne reste qu'à les faire exécuter mais auant que l'on y comēnce je désire absolument que le marché en ait esté arresté parceque ces mess^{rs} les peintres se rendent nos maistres après qu'ils ont entamé un ouurage et je prétens estre tousiours le leur.

Que mons. de la Nouë face tel essay qu'il voudra dans son cabinet mais absolument je ne veux point qu'il comence l'ouurage que le deuis n'en ait été arresté *et le prix faict*².

De Noyers.

73. — POUSSIN A CASS. DEL POZZO.

(Bottari, t. I, p. 300.)

Desideravo bene, Illmo e Rev. Sig., che il quadretto del Battesimo di Cristo capitasse in mano sua prontamente e sicuramente, acciochè con questo mezzo Ella potesse conoscere, quanto desidero esser pronto a servire il mio Sig. e Padrone : ma d'altro canto temero la comparsa di esso avanti agli occhj suoi tanto delicati nel conoscere le cose belle ; e niente di meno, perch' Ella mi ha onorato tante volte di pigliarsi qualche diletto nelle cose fatte di mia mano, non ho arditò tanto questa volta, che io mi sia potuto promettere il medesimo di questa, ancorchè ho usato, di quella diligenza, che ho potuto migliore, acciò l'o-

château (1547) que Henri IV donna à Gabrielle d'Estrées et dont quelques restes subsistent encore. — Louis XIII se trouvait alors à Monceaux ; il y était encore le 10 septembre 1642.

1. Poussin avait déjà été employé aux travaux du Luxembourg en 1621 (voir Avenel, *Corresp. de Richelieu*, t. I, p. 675).

2. L'addition *et le prix faict* est de la main de M. de Noyers et ajoutée par lui quand il a signé la lettre qu'il venait de dicter à un secrétaire.

pera riuscisse almeno al pari di qualchuna di quelle, che ella tiene in casa : ma il cielo, sotto il quale è stata fatta, mi fa dubitare, che ella non sia stata grata agli occhi suoi come l'altre già fatte, ma se paragonandola colle suddette paja a V. S. che s'accompagni bene, me ne rallegrero sempre, ed a me farà occasione di ardimento a continuare nel cercare i mezzi di servirla come ardentemente desidero. Le bacio le mani devotissimamente, e le resto eternamente umilissimo servitore.

Di Parigi 5. Settembre 1642.

Nicolò POUSSIN.

Je désirais bien, Ill^{me} et R^{me} Seigr, que le petit tableau du Baptême du Christ arrivât dans vos mains promptement et sûrement, afin que vous puissiez reconnaître par là combien je désire être empressé à servir mon Seigr et Maître, mais d'un autre côté je redoutais sa comparution devant vos yeux, si délicats dans la connaissance des belles choses, et néanmoins que V. S. m'ait tant de fois fait l'honneur de prendre quelque plaisir aux travaux de ma main, je n'ai pas eu cette fois la hardiesse de m'en promettre autant, bien que j'ai apporté mes meilleurs soins pour que l'œuvre réussisse au moins à l'égal de toutes celles que vous avez chez vous. Mais le ciel, sous lequel elle fût faite, me fait douter qu'elle soit aussi agréable à vos yeux que les autres déjà faites. Cependant s'il semble à V. S., en la comparant aux susdites, qu'elles vont bien ensemble, je m'en réjouirai toujours, et ce me sera une occasion de m'enhardir à continuer de chercher les moyens de servir V. S. comme je le désire ardemment. Je lui baise les mains très affec-

tueusement, et je reste éternellement son très humble serviteur

Nicolas POUSSIN

De Paris 5 septembre 1642.

74. — POUSSIN A CASS. DEL POZZO.

(British Museum¹.)

Illustrissimo et Reud^{mo} Sig. Mio.

Ho auuto per un largo dono la lettere di VS: Illus^{ma} nel 20. Agosto hauendo inteso da quella come il quadretto del battesimo di Christo le sia riuscito secondo l'aspettazione chi ella ne aueua, ma tanto più sarebbe stato maggior la sodisfazione mia, se la cassetta le fusse stata consegnata dal Coriero in quella maniera che hauero ordinato a Monsieur Stella, il qual finalmente mi ha seruito male et del quale non ho potuto cauere altra raggion fino adesso, se nō che stasse sicuro che la sudetta cassa le saria portata fidelmente, e che il Coriero non haueua voluto denari per il porto hauendo egli detto di volerla portar gratis perche haueua obligation particolare a VS: quello è quanto n'ho potuto cauare. Intorno alle copie di Raffaello, quando le mando Monsieur de Chantelou a VS: lo pregai di far in maniera che le fussino presentate con più gratia che non furono li ritratti, ma finalmente vedo che in tutte queste cose è accaduto quello che meno mi pensauo, pero la prego humilmente d'escusar me il primo e creder che s'io hauessi potuto trouar

1. Nous publions la copie envoyée par M. Ch. Ephrussi à M. de Chennevières en 1879. L'original appartenait alors à M. Malcolm. Il est actuellement au British Museum, Add. Ms. 37772, fol. 93 (renseignement dû à l'obligeance de M. Warner, conservateur). Bottari l'a publiée, t. I, p. 301.

megliori messi intorno alle cose che concernano il suo gusto, l'hauerei adopratsi è di tutto l'animo mio.

Hieri mi fu resa la sua deli 6^e Agosto, alla quale questa mia servira anche di risposta, nō sapendone per adesso che dir altro, se nō che martedi prossimo, Iddio volendo, mi metterò per viaggio, scriuero à VS: di Leone, e de gli altri luoghi dove mi ritrouerò, cosi lei sappia che per tutto doue sarò ella hauerà un humilissimo e deuotissimo seruitore et col fine gli bagio riuerentemente le mani

DI VS: Ills^{ma} et R^{ma}

Humiliss^{mo} Ser^{re}

POUSSIN.

Di Parigi 18 Settembre, 1642.

Mon Seigr Ill^{me} et R^{me}.

J'ai tenu pour un rare présent la lettre de V. S. Ill^{me} du 20 Août² qui m'a appris que le petit tableau du baptême du Christ a réussi auprès de vous selon l'attente que vous en aviez; mais ma satisfaction eut été d'autant plus grande, si la caisse avait été remise au Courrier de la façon dont je l'avais recommandée à Monsieur Stella, qui en fin de compte m'a mal servi, et dont je n'ai pu tirer jusqu'ici d'autre raison, si ce n'est qu'il était assuré que la caisse vous serait fidèlement portée, et que le Courrier n'avait pas voulu d'argent pour le port, disant qu'il le voulait porter gratis pour une particulière reconnaissance qu'il avait envers V. S. Voilà tout ce que j'en ai pu tirer. Pour les copies de

1. Bottari a lu le 16.

2. « M^r Poussin qui fut ravi avant hier que je lui rendis votre lettre un quart d'heure après l'avoir reçue; il vous idolâtre, in summa tous ceux qui ont eu l'honneur de vous approcher. » Bourdelot à Cass. del Pozzo, 12 septembre 1642.

Raphael, quand M. de Chantelou les envoya à V. S., je le priai de faire en sorte qu'elles fussent offertes avec plus de grâce que ne le furent les portraits, mais enfin je vois que de tout cela il est arrivé ce que je pensais le moins. Aussi je prie humblement V. S. de m'excuser, tout le premier, et de croire que si j'eusse pu trouver de meilleurs moyens pour ce qui a trait à votre plaisir, je les aurais employés de tout mon cœur.

Hier me fut remise votre lettre du 6^e Août, à laquelle la présente va servir aussi de réponse, car je ne sais pour le moment rien vous dire de plus, sinon que mardi prochain², si Dieu le veut bien, je me mettrai en voyage. J'écrirai de Lyon à V. S. et des autres endroits où je me trouverai, afin qu'elle sache que partout où je serai, elle aura un serviteur très humble et très dévoué, et pour finir, je vous baise humblement les mains,

De V. S. Ill^{me} et R^{me}

Le très humble Ser^r

POUSSIN.

De Paris 18 septembre 1642.

75. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 74.)

A Monsieur de Chantelou,

Commis de Monseigneur de Noyers, en Court.

[*M. Poussin 21^e Septembre 1642.*

Cette lettre contient un raisonnement sur les desseins faits pour la chapelle de Dangu.

1. Bottari a lu le 10.

2. Mardi 23 septembre 1642. Richelieu, de retour vers Paris, descendait la Loire de Roanne à Briare.

Il prens congé de moy partant pour sen retourner en Italie¹ dans des termes qui sont plains damour et destime singulière.]

de Paris ce 21 Septembre 1642

Monsieur

Vendredi au soir² je repecus vostre lettre avec les desseins de la Chapelle de Dangu. Je considerei les dits deseins desquels je direi librement mon oppinion sauf toutefois un melieur auis. Celuy de Mr Le Vau³ est gentil et poli en tout et par tout la différence toutefois d'entre celui ci et celui du sr Adam est fort petite . ayant esté peut estre abstreint a la mesme chose par la colloquation de la porte de laditte chapelle Lon les peut egallement estimer pour ce qui touche la distribution des pilastres mais il me semble que les coulomnes rondes de l'autel de m^r de Vau ont melieure grace que les pilastres qui touchent l'autel et porte le frontispice du dessein dudit Adam marqué B. Mais dautre part la proportion du tableau du dessein dudit Adam est plus belle et plus connotote pour i depeindre quelque chose que nest celle dudit Vau. Pour ce qui est des flanc de la Chapelle il me semble difficile de pouvoir faire melieure distribution que celle quil ont fette en leurs desseins marqués X. parce que i voulans mettre les pilastres

x 1. « Il partit vers la fin de septembre 1642 et arriva à Rome le 5. Novembre de la même année » (Félibien, p. 35). Louis XIII et la cour séjournèrent à Livri, près Paris, du 18 au 22, selon la *Gazette*.

2. Vendredi 19 septembre 1642.

3. L'architecte Louis II Le Vau, né à Paris vers 1613, mort le 10 octobre 1670. Il devint premier architecte du roi. Il travailla beaucoup aux Tuileries et au Louvre et construisit l'hôtel Lambert, les bâtiments neufs de Vincennes, le château de Vaux et le collège des Quatre-Nations (auj. l'Institut).

adeus adeus comme au dessein marqué OH. il sensui-
uoit deus inconueniens. Le premier seroit de la porte
qui se trouueroit toute d'un costé proche dun des
deus pilastres et de lautre il resteroit un grand espase
uide qui ne seroit pas une moindre laideur que de
voir en une face humaine la bouche sur la jouee au
lieu destre au milieu du visage au dessous du nés.
Lautre inconuénient seroit que les dits pilastres estans
accouplés l'espase .A. du dessein OH nauroit aucun
raport avec l'espase .B. ni B. avec .C. qui sont les
deus bouts du mur. et néanmoins que l'espace .A
soit égal à celui de .C. le pilastre D. nest que¹ demi
et ne consour en nulle maniere avec les deux entiers
.A. Pour ce qui touche les ornemens des interpil-
lastres il me semble que estans canellés et riches deux
mesmes il se faut bien garder avec la confusion des
ornemens de guaster leur beauté car tels incidens ou
parties accessoire ne doiuent estre adaptés aux
œuvres les parties [des quelles] principales desquelles
sont desià belles si senest avec de la prudense et bon
jugement affin que par iceus il leur soit aporté de la
douceur et de la grace. Car les ornemens n'ont esté
inuentés que pour modérer une certaine sevérité²
qui est en l'architettura simple Cest pourquoy il ma
semblé quil suffiroit d'orner les entrepilastres de la
manière que je les ai signés au dessein marqué .Z.
qui seroient certaines petites tables releuées d'un
poulce ou enuiron avec des testes de Chérubins au
dessus et au dessous deus petites Cartelles ployés en
forme de S avec une coquille qui les joint. entre les
deus petites tables, il reste le lieu dun quadre long

1. *Que*, en surcharge du mot *plus*.

2. [¶]Mot en marge.

avec sa bordure que l'on pourrait délicatement¹ entailler et sur le fond. Ion i ferait des figures ou de bas relief ou de peinture qui représenteroient les douze Apostres se trouuans justement douze interualles ou entrepilastres. Jei communiqué ma pensé au s^r Adam quil a aprouee. pour ce qui est de la frise un foeilage i conuendra forbien pourueu quil soit dassés bas relief affin quil reçoie moins la poudre et l'ordure. Vous aues (Mor) fet aporter des exemples de Rome qui pourront beaucoup seruir. Si puis après dieu me donne la grâce de retourner sein du pais la ou je vas. Jestimerei auoir une occasion dignissime de faire les desseins de l'ornement de la vouste avec tout ce qui plaira à Monseigneur et à vous de me commander.

Je joindrei alla présente ces deus lignes pour vous supplier de croire que je me parts disi avec grand regret de nauoir pas le bonheur de vous dire adieu personnellement et en prendre congé et quil faut que une feuille de papier face set office pour moy². Monsieur je vous dis donc adieu. Adieu mon cher protecteur adieu l'unique amateur de la vertu adieu Cher Seigneur qui mérités destre honoré et admiré. adieu jusque a tant que dieu me donne la grace de revoir vostre benigne face. Cependans je demeure

Monsieur

Vostre treshumble et
tres obeissant Seruiteur

LE POUSSIN.

Je vous renuoye les desseins affin que vous les reconsidériés.

1. D'abord écrit : *déliquement*.

2. Chantelou était à la cour. Le 10 septembre, Louis XIII séjournait à Monceaux.

76. — POUSSIN A CHANTELOU¹.

Lyon ce 22² Novembre 1642,
Monsieur et Cher patron.

Je vien tout presentement de reseuoir la lettre de mons^r le brun laquelle et datté du cinquiesme de se mois je ne say ou Elle peu auoir ettée retenue car Monsieur dullieu me fait la faueur de me faire rendre mes laittres des premiers et franche il faut quelle.....

77. — POUSSIN A CASS. DEL POZZO.

(Coll. Alf. Morrison³.)

*All Ill^{mo} et Reu^{mo} Sig^{re} et Pron
mio oss^{mo} il Sig^r Abbate di Cauore
In Roma.*

Ill^{mo} et Reu^{mo} Sig. mio

Scrisse à VS: Ill^{ma} della mia partenza di Parigi come ancora del mio arriuo in Leone, di Auignone et di Marsilia hauerei fatto il medesimo se l'occasione ni si fusse trouata adèssò che per la grazia d'Iddio mi ritrouo in Genoua sano et disposto l'in-

1. Ce fragment nous est signalé par M. Alexis Pitou, agrégé des lettres au lycée de Caen. Il a été publié en fac-simile dans le *Magasin pittoresque* de 1856, p. 195, comme un « ancien brouillon de lettre », au verso duquel Poussin a dessiné deux esquisses de la *Conversion de saint Paul* (voir lettre du 15 mars 1658). Ce papier fut communiqué au *Magasin* par M. Desperets.

2. Cette date du fac-simile est fautive, puisque Félibien dit expressément (p. 35) que Poussin « arriva à Rome le 5 novembre ». De plus, *novembre* ne peut pas être un lapsus pour *octobre*, puisque Poussin écrit de Gênes le 22 octobre, — ni pour *septembre*, puisque le 21 septembre il se trouve encore à Paris.

3. Lettre inédite communiquée à M. de Chennevières par M. Thibaudeau. Aujourd'hui, chez M. Alfred Morrison, Font-hill House, Wilts.

drisso questà due riglie perché questo credo esser molto del debito mio et accio ella sappia che per tutto doue io mi ritrouo puo ben credere di hauere (se bene debole di forza almen d'affetto) il più feruente seruitore di qualunquè se gli dedicasono mai per questo rispetto della mia deuozione la prego di continuarni nel honor de suoi favori et col fine gli bagio le mani

DI: VS: Ill^{ma} e Reu^{ma}
Hum^{mo} Ser^{re}
Nicolo POUSSIN

Di Genoua 22 ottobre 1642.

*A l'Ill^{me} et Rey^{me} Seigr, mon Patron très honoré,
le Seigr Abbé de Cavore, à Rome.*

Mon Ill^{me} et Rév^{me} Seigr

J'ai écrit à V. S. Ill^{me} lors de mon départ de Paris comme encore à mon arrivée à Lyon; à Avignon et à Marseille, j'aurais fait de même, si l'occasion s'en fut trouvée. Aujourd'hui que par la grâce de Dieu, je me retrouve à Gênes sain et dispos, je vous adresse ces deux lignes, que je crois être de mon devoir strict et afin que vous sachiez que partout où je me trouve, vous pouvez bien croire avoir le plus fervent serviteur de tous ceux qui se donnèrent à vous (bien que débile de force, au moins solide d'affection); par ce respect de mon dévouement, je vous prie de me maintenir dans l'honneur de vos faveurs, et enfin je vous baise les mains

De V. S. Ill^{me} et R^{me}

Le très humble Ser^r:

Nicolas POUSSIN.

De Gênes, le 22 octobre 1642.

78. — M. DE NOYERS A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 76.)

[*Monseigneur 26 nouemb 1642*¹.]De Paris ce 26^e Nouemb. 1642².

Si la joie que j'ay eüe lorsque j'ay appris v^{re} arriuée à Thoulon³ a esté grande, mes alarmes ne l'ont pas esté moindres lorsque je vous ay veu ambarqué dans cette double fuste⁴, car ne croiés pas que vostre persone me soit moins chère que tout ce que vous portés, quelque préteux quil soit. Ainsy je n'aurai guères de repos jusques à ce que j'aie des nouvelles de v^{re} arriuée en Terre ferme. Hastés les donc je vous prie, et m'en faictes scauoir au plus tot./

lon m'a doné aduis de faire jetter en bronze dès Rome⁵ les basses tailles antiques, dont nous tirons

1. Au-dessus de ce sommaire de Chantelou, on lit, d'une encre plus noire :

« huit pièces.

« Pour Paul Fréard de Chantelou Gouverneur de la ville de Chasteauloier et M^e d'hostel ord^e du Roy. »

Cette indication paraît être du fils de M. de Noyers, M. de la Boissière, et la fonction de Chantelou à Château-du-Loir est postérieure à son mariage (20 mars 1656).

2. Cette lettre est écrite tout entière de la main de M. de Noyers.

3. Jal cite cette dépêche de Louis XIII relative au départ de Chantelou pour Lorette (de Fontainebleau, le 15 octobre 1642) :

« Monseigneur le bailly de Forbin, le sieur de Chantelou, l'un de mes conseillers et secrétaires, va en Italie pour faire quelques présents à Sa Sainteté et de là passer à Lorette pour y offrir de ma part un don que j'y faict pour recognoistre la protection spéciale de la Vierge, en l'heureuse naissance de mon fils le Dauphin... » (vieilles arch. de la Guerre, vol. LXX, pièce 264).

4. « Une petite galiote », selon Jal.

5. M. de Chambray, préface du *Parallèle de l'architecture antique et de la moderne* : « Il fit former plusieurs figures et

les creux en plâtre pour les faire puis jeter icy/ et je m'y range volontiers. pour plusieurs raisons/ Ces pieces ne seront point en danger destre rompues estant de matiere solide/ Elles ne cousteront pas plus tout compté et rabattu/ Que s'il se rompt quelque chose en tirant les Plastres et les reparans le remède est aisé à trouuer, aiant les originaux devant les ieux/ lon dit que les fondeurs sculpteurs sont fourbes et trompeurs mais vous scaurés bien les choisir et vous précautionner contre leurs artifices. Ainsi j'incline beaucoup à cest aduis; J'en remets touttefois la résolution à ce que vous en jugerez. faites à peu près le compte de ce que cela coustera et me l'enuoiés affin que par comparaison nous jugions quel party nous deburons prendre. L'on considère le risque de la mer, et des ennemys qui seroit sans comparaison plus grand apportans des bronzes réparés que des plastres/

Lon met en compte le change et la tare des monnoies qui enchérit extrêmement l'ouvrage.

les Appointements d'un homme qu'il faudra charger du soing de ces ouurages qui seront longs à faire/

Je ne vous mande point que M^r Stella a escrit par deça que M^r le Poussin ne reviendré point, que d'auēs¹ ne tiennent tous les jours de semblables discours parce que je le croi homme d'honneur, et qu'il ne vouldrois pas manquer à la parole qu'il m'a donée

bas-reliefs particulièrement la Flora et l'Hercule du Palais Farnèse, duquel il y a présentement un ject à Paris; deux autres médailles de l'Arc de Constantin, et les deux colosses de Montecaval avec leurs chevaux, ... que M. de Noyers avoit dessein de faire jeter en bronze pour les placer à la principale entrée du Louvre. »

1. d'autres.

sans y estre forcé. Il suffit que je vous aduertisse des bruits de deça. Le Roy a chassé Troisville, Tilladet, Beaupuy la Sale, et enuoïé des Essarts cap^{ne} des gardes beaufrère de Troisuille en Piedmont¹ le tout à cause de l'estroite union quils auoient tous avec M^r le Grand et cœt

DE NOYERS

On m'a prié de vous escrire que si vous poués mener à Lorette le Père d'Atichy Jésuiste sans vous incommoder vous obligerés grandement ce bon Père, sans permettre qu'il² parle ni quil se mesle du subiect de vostre voiage./

79. — M. DE NOYERS A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 78.)

[Mgr 24 décembre
reçue à Rome le 14 janvier 1643.]

De S^t Germain ce 24^e x^{br} 1642³

Jay mieux aimé que vous ayes sceu d'ailleurs la

1. Toujours attentif à « nettoyer de temps en temps la court des esprits mal intentionnez » (Mémoire pour le roi, 27 octobre 1642). Richelieu exigea et obtint (non sans peine) le renvoi de ces capitaines des gardes (Troisville était lieutenant de mousquetaires). « Mardi [25 novembre] sur le soir, le roy fit appeler V... et Guitaut, et après avoir fait retirer tout le monde leur dit que pour certaines considérations, il vouloit que Tréville, Beaupuy, Tilladet, La Salle et des Essarts se retirassent », écrivait Henri Arnauld le 30. — Ce fut le dernier triomphe du cardinal; le vendredi 28 survenait le suprême accès du mal qui l'emporta le jeudi suivant, 4 décembre 1642.

2. Ce qui suit écrit verticalement et en marge.

3. Ces mots en italique sont de la main de Noyers, le reste est écrit par un secrétaire.

funeste nouvelle de la mort de nostre cher maistre, le souuenir m'en estant si cuisant¹, que ie suis bien aise de ne l'admettre dans mon esprit, que pour m'ex-citer à prier Dieu pour son repos² tous ceux qui l'ont aimé, doiuent auoir incessamment devant les yeux, la grandeur de ses pensées, et ne rien faire qui degenerate à la noblesse des desseins qu'il auoit pour la gloire de Dieu, celle du Roy, et de sa Patrie. aussy sont ce mes plus doux entretiens, et rien ne m'occupe plus suauement que l'esperance de les suiure toute ma vie, bien que de loing. ce n'est pas, que ie ne preuoye, quil y aura des difficultez à l'aduenir, à vaincre. mais comme elles suiuent d'ordinaire les belles choses, *ainsi que*³ l'ombre fait le corps, tant s'en faut qu'elles m'estonnent, qu'au contraire, elles soustiennent mon courage, et me preparent contre des obstacles, peut estre plus grand, que nous n'en trouuerons en effect; assurez en, je vous prie, Monsieur le Poussin, Monsieur Piettre de Cortonne, L'Algare⁴, Monsieur François le Flamand, et toute la troupe des vertueux, sans

1. De Noyers était présent à la mort de Richelieu, le jeudi 4 décembre 1642, un peu après midi, au Palais-Cardinal.

2. On sait la piété de M. de Noyers. Richelieu la jugeait parfois excessive, car, lisant de lui des pensées pieuses, peu à leur place dans les lettres d'affaires, il écrit plaisamment, le 9 septembre 1641, qu'il « se béatifie tous les jours » (Avenel, *Corresp.*, t. VI, p. 866).

3. De Noyers a barré *comme*, écrit par le secrétaire, et a ajouté au-dessus *ainsi que*.

4. Alessandro Algardi (1602-1654), sculpteur bolonais. Envoyé à Rome par le duc de Mantoue, il s'y lia notamment avec le Dominiquin (fort admiré de Poussin). Il s'est distingué dans les sculptures des anciens jardins de Salluste, de la villa du Belrespiro (à Camillo Pamfili) et dans la décoration de nombreux édifices.

lesquels il faut que noz plus généreuses résolutions auortent, comme celles du plus noble esprit, qui informeroit un corps, sans mains, et sans piedz; faites moy scauoir au plus tost ce que cette declaration aura produit, et ce quil y manquera, pour la rendre féconde, afin que iy satisface de tout mon pouuoir. ne me mandez pas confusément ce que vous aurez reconneu dans les mouuements de tous cez messieurs, mais descendez dans le détail, et m'escriuez bien particulièrement ce qu'il conuiendra faire, pour contenter les uns et les autres. ce qu'il faut faire par deça, ce que par delà, ce que monsieur Le Poussin désire pour les accommodements de son logis, ce qu'il désigne pour la continuation de l'ouurage de la grand gallerie¹, la variété du genie francois voulant quil divise le corps de ce grand ouurage, en quatre parties, et que les ornements de chacune soient entierement différents des autres, la veüe, à ce qu'ilz disent, se lassant dans une si longue course, d'obiets si non semblables en tout, au moins en la pluspart

Enuoyez moy une ample relation de tout vostre voyage, sans y obmettre aucune circumstance tant soit peu considérable, votre arriuée à Rome, vostre réception, l'oblation de voz présentz, leur agrément, leur prisée, l'estime de leur valeur, parlant à la mode du païs, et après auoir amplement déduict ce qui touche Rome, n'obmettez pas ce qui regardera Lorette. Couchez y voz esperances, touchant les riches tresors de vertu, que vous esperez remporter en triomphe avec vous. ce que vous ferez copier, dans

1. De Noyers a rectifié un lapsus du secrétaire qui avait écrit : *la continuation de la grand ouurage de la gallerie.*

les ourages de Raphael, pour seruir au dessein des tapisseries Royales, et quelles autres excellentes pieces, pour orner et enrichir les palais de noz Roys. et généralement tout ce que vous scaurez qui pourra satisfaire la curiosité des esprits les moins desraisonnables de deçà

Salüez, ie vous prie, en mon nom, monsieur le Poussin, et l'assurez que j'ay pour luy toute l'estime et l'affection, quil peut desirer d'un veritable amy.

Noubliez pas le bon monsieur le maire¹, et tous ceux que vous estimerez le mériter.

Visitez de ma part le Reuerend Pere General des Jésuistes², et l'assurez de mon obeissance.

Dites luy, que monsieur le Cardinal mazarin me pria hier de luy escrire, quil estoit de sa charité paternelle, d'auoir pitié du pauvre Père Caupony. *N'oubliez pas le Pere Assistant et lui dictes que mon zele envers la Compagnie³ augmente par la diminution de ses protecteurs en france | Mandés moy quand je puis espérer de vous reuoir et vostre compagnie. Je prie Dieu que ce soit bientost car ce sera tousiours trop tard pour la satisfaction de celui qui vous aime/*

DE NOYERS.

1. « Le peintre Lemaire et M. de la Varenne devaient faire partie de cette compagnie de M. de Chantelou dont parle de Noyers » (Chardon, *Les Fréart de Chantelou*, p. 53).

2. Mutio Vitelleschi, sixième général des Jésuites, élu le 15 novembre 1615, mort le 9 février 1645.

3. Nous laissons à Tallemant des Réaux la responsabilité de l'affirmation suivante sur de Noyers : « Il avait fait les vœux de jésuite depuis son veuvage, mais il était exempt de porter l'habit et de vivre autrement qu'un séculier » (*Historiettes*, éd. 1834, t. II, p. 15).

80. — POUSSIN A CHANTELOU L'AÎNÉ.

(Ms. 12347, fol. 81.)

A Monsieur De Chantelou¹ A Paris².

De Rome Ce premier Jour de l'an 1643.

Monsieur.

Je ne sai quel Jugement vous ferés de moy voulant faire un mestier contraire à celui que je proffesse Veritablement j'aurois usé du Silence si jeusse creu auoir satisfet a mon debuoir par quelques humbles Recommandations que je vous ai fettes par les Lettres que j'ai escriptes à monsieur Remy Vuibert³. Mais sachans bien que ce naist pas assés. Jei quitté le pinceau pour mettre la main alla plume (Neanmoins que se soit anticiper sur ce qui apartient à vous seul) e vous adresser ses deus lignes vou saluans humblement par icelles et vous augurer une bonne et heureuse nouvelle Anée. il est vray que pour cela il ne

1. Ce « M. de Chantelou, à Paris », n'est pas notre Paul de Chantelou, mais son frère aîné Jean Fréart; Poussin a oublié d'ajouter « l'aîné », comme il fait en pareil cas. Paul est à Rome depuis la fin d'octobre 1642 jusqu'à la fin de mai 1643. Aussi, pendant ce séjour près de Poussin, la correspondance est-elle suspendue. — Jean Fréart de Chantelou, l'aîné des trois frères, né au Mans le 15 février 1604, inhumé le 26 octobre 1674. Conseiller du roi, commissaire provincial en Champagne, Alsace et Lorraine; élu des finances au Mans, où il vécut.

2. Lettre très bien écrite, comme il convient à une lettre de cérémonie, à l'occasion du 1^{er} janvier.

3. « Remi Vuibert, peintre, de qui nous avons *la Guérison d'un possédé*, de sa composition, et dont il a fait une eau-forte portant la date de 1639. » Gault de Saint-Germain, *Les trois siècles de la peinture en France*. Paris, 1808, p. 44. C'est le « M. Rémy » dont parle Bourdelot dans sa lettre du 1^{er} mai 1642 (voir p. 133).

faut estre ni grammairien ni grand orateur. que si j'estois tel, je ne ferois autre chose que vous escrire pour vous persuader de me commander de vous servir qui est tout ce que je désire et que vous croyés (Monsieur.) que toute ma vie je demeurerai vostre très humble serviteur

Monsieur

Vostre très humble et
très affectionné serviteur

POUSSIN

81. — MAZARIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 83.)

M. de Chantelou, Rome.

Monsieur La peinture que vous m'avez enuoyée de mon Palais de Rome¹, me le représente sans doute plus beau que je ne l'auois troué; Mais je vous puis dire outre cela qu'il m'est plus considérable qu'il n'estoit à cause du séjour que vous y faites. C'est la chère Retraite que j'auois destinée pour la solitude que je méditois après la mort de Monsieur le Cardinal Duc, et c'est où j'auois résolu d'aller chercher de l'allègement à la douleur que ma laissée la perte de ce grand homme. Mais l'affection qu'il auoit eüe pour moy ayant passé les bornes de sa vie, l'obligea de prier le Roy en mourant de se servir de moy dans la conduite de ses Affaires². Cet hon-

1. Dès le 21 décembre 1641, M. Boart écrivait : « L'on croit icy que M. le Card^{al} Mazarin viendra bien tost habiter le beau Palais qu'il y a achepté... »

2. Par les lettres patentes du 5 décembre 1642 (dès le lendemain de la mort de Richelieu), Louis XIII annonçait que « Dieu ayant voulu retirer à lui notre très-cher et très-aimé

neur que j'ay receu de Sa Majesté avec tant d'autres marques de sa bonté, m'arrestant icy, je ne puis que je ne désire qu'il me donne le moyen de vous tesmoigner l'estime que je fais de vostre personne, et de vous faire voir par effet que je suis véritablement

Monsieur,

Votre très¹ affectionné à vous faire service,

Il Card¹ MASARINI.

A St Germain en Laye² ce 22^e janvier 1643.

82. — TESTAMENT DE 1643³ (traduction).

Le 30 avril 1643.

Pour l'illustre M^e Nicolas Poussin (fils de M^e Jean, Français, de bonne réputation), bien connu de moi, et par la grâce de Dieu Tout-puissant, sain d'esprit,

cousin le cardinal-duc de Richelieu », il appelait pour le remplacer « notre très-cher cousin le cardinal Mazarini », cela pour le bien des affaires et « en sorte qu'il n'y aura aucun changement ».

1. Cette lettre a été dictée à un secrétaire, mais Mazarin, en la signant, a eu l'amabilité de renforcer la formule finale; le secrétaire avait écrit : votre *bien* affectionné serviteur. Mazarin a barré *bien* et a écrit au-dessus le mot *très*.

2. La cour y restera jusqu'à la mort de Louis XIII (14 mai 1643). Il est déjà fort malade.

3. Ce testament, en latin, est conservé aux Archives urbaines de Rome. Il n'en a pas été parlé dans les publications françaises relatives à Poussin, bien qu'il soit imprimé (avec les *etc.*), depuis 1886, dans le livre touffu, mais inégal, de A. Bertolotti, *Artisti francesi in Roma*, p. 108. M^{lle} Em. F. S. Pattison, à qui Bertolotti l'avait communiqué, y a fait allusion dans un article de *l'Art*, 1882, p. 121. — A. Bertolotti le porte comme extrait des Testaments de Jacob Pizzutus, années 1640-1644. Nous n'avons pas reproduit le texte latin, qui est plein de fautes, dont beaucoup sont évidentes : *nobilibus* pour *mobilibus*, *Dugnet* pour *Duguet*, *el esse* pour *et esse*, etc. Nous verrons, à propos du testament de 1665, que rien n'égalait la négligence des scribes en matière d'orthographe, même des noms propres.

de sens, de la vue, de l'ouïe, de la parole, de l'intelligence et du corps ;

lequel, craignant le fait de sa mort future (car rien n'est plus sûr que la mort, et rien plus incertain que son moment), et ne voulant pas mourir intestat, ni qu'entre ses descendants et héritiers surgisse quelque procès ou différend, a fait ce présent dernier testament, dit en droit civil nuncupatif et non écrit de sa main¹, de la façon et dans la forme qui suit :

Commençant donc par l'âme, comme plus noble et plus digne que le corps, et devant être mise avant toutes les choses humaines, il la recommande, avec piété et dévotion, au suprême créateur de toutes choses, à la Très Glorieuse Mère Marie, à toute la cour céleste et triomphante² ;

Et il veut que son corps, après que l'âme en aura été séparée par la volonté divine, soit inhumé dans la vénérable Eglise paroissiale du lieu où ledit testateur aura passé à une autre vie, et il laisse pour la sépulture à cette église, etc.

De tous ses biens tant meubles qu'immeubles, créances et actions universelles, déposés et existants en quelque lieu et sous quelque mention que ce soit..., il fait, institue et désigne de sa propre bouche, pour sa légataire universelle, l'ill. dame *Anne-Marie Duguet*, sa femme, à laquelle il laisse

1. La formule italienne *nuncupativo senza scritti* désigne un mode testamentaire qui serait nul aujourd'hui. Le testament nuncupatif était l'enregistrement, par la main d'un notaire, des déclarations verbales que le testateur, généralement incapable d'écrire ou de signer, lui dictait, en présence de sept témoins (dont on lira les noms à la fin du testament).

2. Ce paragraphe est la copie d'une formule usuelle, non l'expression d'une foi personnelle. On le retrouvera presque exactement dans le testament du 21 septembre 1665.

tous ses biens, à charge de payer 1000 écus à M^e *Jean Duguet*, propre frère de lad. Anne-Marie et 2000 écus à l'illustre Seig^r *Ferdinand del Pozzo*, fils de l'illustre Seig. *Charles Antoine¹ del Pozzo*;

1500 écus à *Barbara* et *Catherine Cherabitto*, filles de *Sébastien*, neveu de lad. Anne-Marie, desquels 3000 et 1500 écus, légués comme ci-dessus, la dame Anne-Marie, déjà nommée légataire universelle, doit garder l'usufruit, et non d'autres, etc, et parce que, etc.

Et il dit que ceci est son dernier testament et sa dernière volonté, lesquels il veut qu'ils valent comme testament nuncupatif et non signé de sa propre main.

Il fait exécuteur de ce présent dernier testament le Seig. *Charles Antoine del Pozzo*, à qui il donne une ample autorisation, etc.

Fait à Rome par mon ministère, etc, en présence de :

1^o l'ill. M^e Ioe Antonio Cincio, fils de défunt Marco, de Tibur;

2^o. l'ill. Seig. Antonio Gattaio, fils de défunt Aristote, Romain;

3^o. M^e Julio Siracchi, de Parme;

4^o. l'ill. M^e Andrea Camillo, de Sancto-Gemino;

5^o M^e Cesare... Salusto, de Colle Valentino;

6^o. l'ill. M^e Silvestre Bontempo², citoyen romain.

7^o. M^e Sancte, notable florentin.

1. Carlo Antonio del Pozzo avait épousé, en 1627, Téodora Costa, nièce de l'évêque de Savone. Leur fils, Ferdinand, né en 1630, filleul de l'ambassadeur de Toscane, succéda à son père dans la commanderie de la famille, en 1661.

2. Ces sept noms n'ont jamais été prononcés à propos de Poussin. Nous supposerions que ce sont des noms de voisins qui auront eu la complaisance de servir de témoins. Le nom de *Bontempo*, Bontemps, pourrait désigner un Français, sans sa qualité énoncée aussitôt de « citoyen romain ».

83. — POUSSIN A CHANTELLOU.

(Ms. 12347, fol. 84.)

*A Monsieur de Chantelou, où quil soit.**[M. Poussin 9^e juin 1643.**Il fait responce à la lettre que je luy escriuis de Turin.**Cette lettre est plaine d'amitié et de moralité.]*

de Rome ce .9. Juin 1643.

Monsieur

Vostre trèschère lettre de Turin m'a osté d'une paine non commune d'autans que depuis vostre départ^s de Rome, je n'auois point entendu de nouvelles certaines ni de l'aduansement de vostre voyage ny de l'estat de vostre santé. Maintenant je me trouue l'ame moins inquiétée néanmoins qu'elle ne peut pas retourner en sa tranquillité ordinaire jusque à tant que je sois certain de vostre ariuée à Paris, ausurplus ceux de qui vous estiés l'apui et consolation estans par un si long et facheus voyage demeurés comme orfelins seront acompagnés de la tristesse jusques à tant quil vous reuoyent car il se peuuent imaginer les dangiers que vous aués coureus et ne scauent pas que par l'aide de dieu vous aués éuité les plus grands dont vous pouués estre menassé. Le bon M^r de La Varane et le cher M^r Le Maire seront ceux là qui plus viuement seront touchés de telles appréhensions. Le danger mesme où ils se peuuent trouuer en personne est assés capable pour les affliger. Je remercie dieu de m'auoir préserué de cette paine puisque mesme je luse prinse en vain. La

mort du Roy¹ et la retraicte de la Cour de Monseigneur² ont esté deus choses qui musent fet mourir de déplaisir en me trouuans en mesme temps engagé den un long voyage. Je vous assure (Monsieur) que dans la commodité de ma petite maison³ et den le peu de repos qu'il a pleu à dieu me prolonger je nay peu éuiter un certain regret qui ma percé le cœur jusque au vif en sorte que je me suis trouué ne pouuoir reposer ni jour ni nuit. Mais à la fin quoy quil m'ariue. je me résous de prendre le bien et supporter le mal. C'est une chose si commune aux hommes que les misères et disgraces que je m'émerueille que les hommes d'esprit s'en fachent et ne s'en ris plustost que d'en soupirer. Nous n'auons rien en propre nous tenons tout à louage.

Néanmoins que les disgraces susdittes soint ariuées en peu de temps et quelle soint capable de mettre le monde sendessus dessous — le cher M^r Remy m'a escrit quil y a apparanse que les choses que nous auons commensées pourrons continuer⁴. Si cela est

1. Louis XIII, mort à Saint-Germain le 14 mai 1643.

2. 10 avril 1643. — Cette disgrâce était l'effondrement de l'avenir administratif des Chantelou. — « La maladie du Roi augmentant aussi bien que le crédit du cardinal Mazarin, Sa Majesté donna toute sa confiance à Chavigny; Des Noyers ne le put souffrir. Il demanda la permission de se retirer : ce qui lui fut accordé. Il fit en cela une démarche dont il eut tout le temps de se repentir » (*Mémoires du comte de Brienne*, collection Michaud et Poujoulat, t. III, III, p. 76).

3. Les registres de l'état de la population constatent que la maison habitée par Poussin, dans la via Paulina, maintenant via Babuino, est celle qui porte le n° 79. Il y demeura de 1637 à sa mort, en 1665 (H. Lemonnier, *Documents sur Poussin*).

4. « L'Imprimerie royale continue et la peinture de la Galerie du Louvre, quoyque M. de Noyers soit disgrâcié... Les gens de guerre sont bien aise de sa disgrâce, mais i virtuosi stampatori, pittori, scultori, muratori, indoratori, stucatori le

ainsy, vous scaués à vostre depart ce que je vous ay promis et comme je seray tousiours prest à obéir et seruir à Monseigneur et à vous. Je vous auois supplié longtemps deuant vostre départ de Rome, de toucher un mot à Monseigneur, sur ce que j'ay aduancé quelque fatigues desquelles je nay rien repseu — et que juse bien désiré d'en auoir quelque récompense sil est plu audit Monseigneur de le faire. Mai je crois que une infinité de choses auront esté cause que ma requeste n'aura pas eu d'effet. Maintenant que vous serés auprès de Monseigneur¹, je vous supplie tresaffectueusement de vous souuenir de moy qui suis icy en atendants vos commandemens.

Jay veu tous ceux qui copient à farnèse² et leur ay montré vos lettres ils se montrent tous fort affectionnés à vous seruir et promettent de ne rien faire autre jusques à tant quil vous ayent satisfet. J'aurei soin que tout aille bien. Jay présenté votre lettre à Monsieur Errard³ qui a esté rai d'auoir de vos nouuelles. J'atens avec impatiense celle que vous me promettés de paris à vostre ariué. Je vous supplie de toute mes

regrettent. J'ai bien peur que les desseins qu'il avait ne continuent pas avec toute la chaleur et que monsieur Poussin se trouve bien où il est et che ci stia. » Bourdelot à Cass. del Pozzo, de Paris, 18 avril 1643.

1. Dans « ce château de Dangu, si cher à M. de Noyers, qui allait y vivre ses tristes années de disgrâce politique, dans une solitude charmée par les plus doctes entretiens sur l'art antique entre Errard et Chambray, et les nouvelles de Rome que transmettait à Chantelou la correspondance du Poussin ». Ph. de Chennevières, *La peinture française*, p. 288.

2. Le palais Farnèse appartenait toujours à la famille de ce nom, qui l'avait fait construire de 1530 à 1580, et possédait le duché de Parme.

3. Charles Errard avait reçu, grâce à M. de Noyers, le brevet de peintre du roi, le 20 février 1643 (voir *Arch. de l'Art français*, t. III, p. 256).

forces de ne changer jamais la qualité dont il vous plaist m'honorer au commencement de vos lettres à cette fin que je m'en glorifie par tout.

Jeï fet vos baisemains à Monsieur le Cheuallier du Puis qui vous les rend au double et M^r son frère ausy il ni a personne qui chérisse¹ tant que vous et vous seront tousiours obligés et affectionnés

Monsieur

Vostre très humble et très affectionné seruiteur

POUSSIN

Je baise les mains à Messieurs vos frères.

84. — POUSSIN A CHANTELLOU.

(Ms. 12347, fol. 86.)

A Monsieur de Chantelou, en Sa Maison, à Paris.

[*M. Poussin 22^e juin 1643.*

*Cette lettre est pleine d'affection²
et rend compte de ce que je faisais faire à farneze.]*

De Rome Ce .22. Juin 1643.

Monsieur et Maistre

après m'auoir honoré de vos nouvelles et de vostre ariuée à Turin par la vostre du 21 du passé maintenant jay repseu une double faueur par celle qu'il vous a pleu m'escrire de Lyons, je vous peus dire auec vérité que jay esté transporté d'aise quand j'ay sceu que par l'aide de dieu vous auiés eschappé les dangers que vous pouiés craindre, et je m'assure en-

1. Le mot *chérisse* est d'une lecture un peu douteuse.

2. Les mots *pleine d'affection* sont rétablis d'après la copie de l'Institut, car ils manquent au ms. 12347, le coin de la page ayant été déchiré postérieurement à 1755.

quores que¹ vous serés ariué à Paris et fini heureusement vostre longue et facheuse course,

Je fis response à vostre première ausi tost que je l'eus repceue. Je vous assure par icelle de la déuotion que j'auroi toute ma vie de vous seruir. mais Je crains que vous n'ayés eu agré la prière que je vous fesois touchans mes intéréz sans vous laisser prendre halaine, je vous en demande pardon. La promptitude que j'ay remarquée en vous quand vos amis vous ont requis de quelque faueur, m'a fet croire que vous n'estiés jamais las de faire plaisir, Je n'entends pas pourtant que pour la prière que je vous ay fette vous vous portiés à se qui vous seroit désagréable. mais si s'estoit chose que avec le temps et l'occasion vous pussiés faire je vous en serei grandement obligé. néanmoins mon mal est de la qualité de la bruslure à qui il faut incontinent apliquer le médicament pour en estre bientost garanti.

Pourcequi est de la régence de la Royne Mère², et se qui c'est passé depuis la mort du Roy³ nous en auons eu aduis, l'on dit ausi bubliquement que l'on prira Monseigneur de retourner en Court⁴. Si sela est ainsi je prie Dieu de tout mon coeur que se soit à

1. Poussin, ayant écrit deux fois le mot *que*, l'a rayé la seconde fois, en se relisant.

2. La régence fut déclarée au Parlement dans le lit de justice du 18 mai 1643.

3. C'était le triomphe de la cabale des *Importants*. Anne d'Autriche cédaît toujours : « La reine est si bonne ! » Le jour où Poussin écrivit, 22 juin 1643, on célébra les funérailles solennelles de Louis XIII à Saint-Denis.

4. M. de Noyers intriguait avec la cabale des *Importants* contre Mazarin. Selon les *Mémoires de la Châtre*, Anne d'Autriche « assurait à M. de Vendôme que, deux heures après la mort du roi, elle ferait revenir M. de Noyers » (éd. Michaud, p. 280).

son grand honneur et contentement, au reste je ne doute point de la crainte que vous aués plustost que de la joye de retourner dans les embaras de la Court. Le repos et la tranquillité de l'esprit que vous pouués posséder se sont des biens qui n'ont point d'esgal.

Finallement vous ne debués pas mettre la perte de ma conuersation au nombre d'un seul point de disgrâce. C'est bien moy qui me doibs plaindre de ne jouyr plus de vostre douce présense. Mais puis quil est ainsi, à mon trèsgrand déplaisir je me consolerei si jay le bonheur de vous seruir. Si donc (Monsieur) vous cognoissés en moy quelque talent qui vous puisse apporter quelque sorte de plaisir, me voisi en atendans vos commandemens, vous assurant bien que je vous seruiray de tout mon cœur, pour cet effet je ne m'engagerei avec personne affin de demeurer le vostre tout entier

Monsieur

Vostre très humble et très affectionné
seruiteur

POUSSIN

Mesieurs vos frères trouueront ici mes très humbles
baisemains.

Hier au matin je fus à Farnese pour voir en quel estat estoit vos copies. Celle que le Sieur mignard¹ a entreprise est finie. Le Sr Le Vieux² en a fini une

1. Pierre Mignard, né à Troyes, 7 novembre 1612, mort à Paris, 30 mai 1695. Ce fameux portraitiste, qui était à Rome depuis 1635, s'était signalé par le portrait d'Urbain VIII (voir la *Vie de Mignard*, par l'abbé de Monville).

2. Ph. de Chennevières (*La peinture française*, p. 148) a particulièrement étudié cet artiste et distingué « les deux quasi-homonymes Reynaud Le Vieux et Claude Le Rieux ou De Rieux, que Quatremère de Quincy avait confondus comme à plaisir ». — Ce Le Vieux était un « brave Nîmois » (*Ibid.*).

celle qui est à demi corps descourant un petit Crist qui est couché sur un oreillé. M^r Le Maire a fini son dieu de pitié du Caracio. M^r Errard aura bientôt fini ses portraits. Le Napolitain na pas beaucoup aduansé la Vierge du Chat Mais il promet de continuer à y trauailler. Nocret¹ a esté malade de sorte quil na peu riën finir. Le Vieux a esbauché encore la Vierge du Chat. Le tout va assés raisonnablement bien et chascun s'efforsera de faire le mieux quil lui sera possible. Vous me manderés sil vous plaist ce que vous désirés que l'on face. —

85. — POUSSIN ACHANTELOU.

(Félibien, éd. 1685, t. IV, p. 290.)

A propos du *Ravisement de St Paul* :

« Avant que de le commencer, il écrivit, le 2 juillet 1643, à M. de Chantelou.

« Qu'il craignoit que sa main tremblante ne luy manquast en un ouvrage qui devoit accompagner celuy de Raphael². Qu'il avoit de la peine à se résoudre à y travailler s'il ne luy promettoit que son Tableau ne serviroit que de couverture à celuy de

1. Jean Nocret, né à Nancy en 1617, revint de Rome en 1645; peintre et valet de chambre du roi, 10 décembre 1649, par la faveur d'Anne d'Autriche. Ce portraitiste devint ensuite peintre de Monsieur et décora le château de Saint-Cloud. Mort à Paris le 11 novembre 1672 (voir l'étude de E. Meaume, *Jean Nocret*, 1886).

2. Paul de Chantelou avait acquis, à Bologne, la *Vision d'Ézechiel* de Raphaël : « Le tableau acheté par M. de Chantelou passait alors pour l'original; il se pourrait très bien, suivant M. Charles Clément, que ce fût une répétition par Raphaël lui-même de la *Vision d'Ézechiel* de la galerie Pitti. Il se trouve aujourd'hui chez Sir Thomas Baring, à Stratton » (Chardon, *Les Fréart*, p. 81).

Raphaël, ou du moins qu'il ne les feroit jamais paroistre l'un auprès de l'austre, croyant que l'affection qu'il avoit pour lui estoit assez grande pour ne permettre pas qu'il receust un affront ».

86. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 88¹.)

De Rome Ce .4^{ième} aust 1643.

Monsieur

J'ay repseu la vostre du .9^{ième} Juillet à laquelle je nay pas vouleu manquer de respondre comme jay fet à toutte celles générallem^t quil vous a pleu m'escrire de puis vostre départ de Rome. jusque à présent. Jay repseu comme je vous ay escrit par ma dernière la vostre de l'onsiesme Juing avec une lettre de change en vertu de laquelle (Ainsi comme vous me l'aués ordonné) jay repseu huitcens et trentetrois escus deux² Jules de cette monoye de Rome. Sixcens desquels jay déposés au banc S^t esprit. Le reste je le tiens chés moy pour auoir plus de commodité de faire les payemens à ceux qui ont fini quelque choses de celles que particulièrement vous me recommandés. Jay payé le S^t pietro paulo sculpteur en bois des six chandeliers que vous luy auiés ordonnés. pour la somme de septantedeux escus et demy y compris la cornice de vostre S^{te} nous auons rabatu douze escus quil auoit eus pour arres.

Jay fet prix et donné des auances au doreur pour

1. Les quatre pages de la lettre sont entièrement remplies. Aussi l'adresse dut-elle être écrite par Poussin sur une autre feuille, qui manque, et M. de Chantelou n'a pas eu de place pour écrire, selon son habitude, le sommaire de la lettre.

2. *Deux* est très lisible (Quatremère, p. 124 : dix).

les dorer pour la somme de septante écus les six. il m'a semblé qui réusiroint plus riches de les faire dorer entièrement que de faire quil y en eust de couleur de cher, cela a trop de son pauvre homme et du S^r de village. J'aurei l'œil ouuer affin que le tout se face diligemment et comme il appartient. Du reste, je suis rauï que vous m'ayés honoré de cette commission et ne la cèderei point à d'autres sependans que j'y pourrai vasquer. et je sais bien pourquoy.

Monsieur Errard vous a escrit que tout aloit bien à farnese il est vray. Mais non pas très bien. Car premièrement Mignar ha fet sa copie différente de collos de l'original autans comme il y a du jour à la nuit. du reste sans l'auoir fet voir ni à moy ni à Monsieur Errard. il se l'est retirée chés soy là où il la fet coppier. Du reste quand je luy ay demandé le pris il m'a dit ne la pouuoir pas donner à moins de quatre-vins escus et de plus quand la copie seroit finie dens deux mois d'icy Voilà pour celui là en quel estat est la chose

Le Vieux a fini une de ses coppies, c'est assauoir la Vierge à micorps qui lèue un voile de dessus son petit Crist. elle est coppiée moyennemen bien. Ceuylà du moins s'acommode alla Raison et se contente de vintecinq escus

Le Napolitain Cique² est celuy de tous comme je crois qui imitera mieux la Vierge surnommée de la gatta.

Mais il est si lons que c'est une mort, elle n'est pas

1. Poussin a plutôt écrit : S^r (seigneur) que S^t (saint) de village.

2. C'est *Ciccio* francisé. On francisait presque tous les noms propres : les Barberins (Barberini), Quérasque (Cherasco), Mazarin, Maldaquin, etc.

finie à la moitié. Nous sommes conuenus de pris et compris les arres quil a repseus il se contentera de septante escus, il me semble que ce n'est pas trop pour le trauail quil y a. Le susdit Vieux a esbauché la mesme mais il ne peut y trauailler que quant l'autre l'aura finie. Je donnerei demain un peu d'argent au dit Cique affin de l'obliger à promptement finir l'ouurage commensé. Le sieur Nocret fet le diable je ne sais pourquoy il a fini la vierge à destenpre d'après le parmesan¹ tellement quellement. (Néanmoins que depuis je luy ay fet retoucher en plusieurs lieux) il n'en veut rien moins de trentecinq escus. Et se qui est destrangement fascheux il s'est mis en teste de ne pas finir les portraits qu'il a commensés, n'alegans point d'autres escuses sinon quil trouue à gagner dauantage que en les fesans à moins de soisante ou septante escus. quand à moy je demeure muet quand je vois des gens de ce calibre là prétendre de si grandes récompenses de ce qui font. Il me desplaist extrêmement que deuant que vous vous soyés parti vous n'ayés terminé de prix avec tous ceux que vous employés; maintenant que vous estes absent et qui voyent quil ni a que moy qui procure que vos affaires aillent à vostre satisfaction. il se sont secrètement accordés se voyant ès mains et les aduances et l'œuure de tenir bon et de se faire et courtoiser et payer à leur mode.

En tout cela néanmoins il y auroit une médiocre difficulté, si ce n'estoit que je ne scais pas vostre volonté ni ne peus comprendre en quelle manière vous aués fet vostre compte Cela fet que je vas fort

1. Francesco di Filippo Mazzola, surnommé il Parmegianino (11 janvier 1504-24 août 1540).

reserué. Car vous m'écriués ainsy : l'argent que je vous enuoye seruira pour payer les copies que jay fet faire à farnèse, les chandeliers, le tableau de S^t Pietro in Montorio¹, le tableau de Fonligno² et les quatres copies de chés Monsieur le Cheuallier du puis oultre qu'il faudra despenser à les faire porter enquesse et autres. Vostre manière descrire m'a fet penser que vous désiriés peu despenser pour chasque chose. Ce qui fet que j'iray ménageant le mieux quil me sera possible vostre argent sans atendre la response de celle si car il nia personne qui vouleust tant atendre.

Entre toute les choses qui se passent icy touchant vos affaires merueilleuse³ est la strauaganse du Signeur Chaperon⁴. lequel après nous auoir remis de jour à autre, et n'ayans jamais voulu trauailler pour vous depuis vostre départ jusques à maintenant en fin il dit quil a eu lettres de Monsieur Renard⁵ comprinse dens celles que ledit renard a escrite à monsieur Passart. qui disent que vous aués dit tant de

1. La *Transfiguration*, de Raphaël, qu'il laissa inachevée (1520).

2. La célèbre *Madone* de Raphaël (peinte vers 1511), alors dans l'église Sainte-Anne, aujourd'hui au Musée du Vatican.

3. Poussin avait oublié d'écrire ce mot et, en se relisant, il l'a ajouté en marge.

4. « Nicolas Chapron de Chasteaudun n'a pas été un des moindres élèves de Vouet » (Mariette, *Abecedario*, t. I, p. 354). — « Le jeune homme qui s'appelle Chaperon est à présent à Rome; il donne dans la manière du Poussin; je crois qu'il réussira. » Bourdelot à Cass. del Pozzo, 28 août 1642. — Né le 19 octobre 1612, mort à Rome vers 1656.

5. Pierre Renard ou Regnard, dit Saint-Malo, « homme d'esprit, de goût et d'intrigue », selon Bonnaffé, *Dict. des amateurs*, p. 266 (qui le fait mourir, à tort, avant 1643). Valet de chambre du commandeur de Souvré, garde du cabinet des armes du roi, l'un des correspondants de M^{me} de Sablé; célèbre par son fameux jardin, qui était le rendez-vous du bel air (terrasse des Tuileries).

mal de luy audit Renard que vous luy aués rendu d'ami et protecteur quil luy estoit anemi desclaré, et que ce n'estoit pas ce quil atendoit de vous en fin sous se faux et balourde prétexte il a en tout renoncé à la continuasion de l'œuvre si bien commensé. Mais parceque et les Moines du lieu et moy et Monsieur Errard l'auons prié comme à jointe mains de ne ^s laisser point une œuvre si aduancée. pour des fausses impressions. et celle pour laquelle vous aués despensé de l'argent et employé tous vos amis de par desà. enfin vaincu il a dit qu'il en auoit perdu le goust et quil ne scauoit pour qui il traualloit ni à quelle condision. Nous l'auons prié de s'acommoder du prix et se mettre à quelque raison. Mais nous n'en auons peu tirer que une demāde qui nous a fermé la bouche. disans qu'il ni traualloeroit jamais à moins de sissens escus de payement et que il vouloit toucher présentement deux cents escus. en fin Je nay osé rien lui offrir plus de cent pistoles dont il c'est moqué et a dit aux Moines quilz remisent leur tableau à sa place sil vouloient, et que quand pour lui quil ni traualloeroit jamais. Vous poués ordonner ce que vous voulés que l'on face de l'esbauche que nous laisserons chez les Moines jusque à tant que nous aurons de vos responses. Nous auions pensé de chercher quelqu'un qui le vouleust finir mais nous ne trouuons personne qui veille finir les choses commencées par un autre si cé n'estoit des copistes à la dozeine qui ne feroient rien qui vaille oultre que les Moines sudis sont extrêmement las d'atendre et en toute manière veullent remettre le dit tableau en son lieu pour les quarante heures que l'on y va mettre. et jurent fort et ferme que jamais plus il ne souffrirons

que l'on l'oste de son lieu. Voilà ce qui se passe autour de cette affaire.

Nous ne trouuons personne qui veille aller copié le tableau de Fonligno¹.

Monsieur Le Maire aura fini un de ces jours le dieu de pitié de Farnese, que je retirerei quand il sera fet, si nous nous acommoderons du prix.

Pour M^r Errard, il a quasi fini les portraits qui seront beaux et bien imités².

Finallement je tacherei d'acorder tout à vostre aduantage sans atendre d'autre response car il n'est pas raisonnable que vous perdiés et la paine que vous aués prise et l'argent que vous aués aduansé.

Nous chercherons qui vous copira bien les tableaux de M^r le Cheuallier du puis. avec monsieur Errard. sil en veut prendre la paine comme je crois qu'il le fera plus pour l'amour de vous que pour l'œuure.

Quand vous m'aurés enuoyé la mesure de vostre petit tableau de Raphael, je tascherei à vous seruir le mieux qu'il me sera possible³.

Pour ce qui est de mon interest je n'en parlerai jamais. Je vous demande pardon de ce que j'en ai dit.

Monsieur, vostre très humble et très affectionné seruiteur

POUSSIN.

1. Il est vrai que c'est à trente bonnes lieues de Rome, en pleine Ombrie, et que les chemins étaient peu sûrs (voir l'assassinat d'un courrier, lettre du 24 mars 1647).

2. Félibien (p. 36) dit que ce sont ceux de Léon X (par Raphaël).

3. La fin de la lettre, qui suit, est écrite en marge, verticalement.

87. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 90.)

A Monsieur de Chantelou, en Sa Maison.[M. Poussin 25^e aoust 1643.

Il rend compte de ce que je fesois coppier à Rome quil a trouué la pensée du petit St Pol, et me promet que sil fait quelque chose de bon goust ce sera po^r moy.]

De Rome Ce vintecinq aust 1643.

Monsieur

il m'a semblé nécessaire de vous aduertir de ce qui se passe en ces quartiers icy touchant les choses desquelles vous m'aués donné le soin, sans atendre dauantage affin que vous puissiés penser à donner ordre à ce quil ne despend point de ma dilligence. —

Premièrement, vous estes frustré de l'atente que vous auiés non seullement de la coppie en petit que vous atendiés du tableau de St Pierre in Montorio mais ausi de la grande. le Sieur Chapperō ayans de propos délibéré et ^s sans aucun subiect, abandonné l'œuure. Son procédé et ^s ses menteries ne sont point racontables. Il suffit de vous dire qu'il est si impudent qu'il chante des vers diffamatoire sur le subiect de Monseigneur, vous poués bien vous imaginer d'où cela vient¹. Vous me ferez scauoir ce que vous voulés que l'on face de l'esbauche. laquelle Je ferei arester et desposer entre les mains des Moynes dudit

1. De la clientèle de Mazarin, pense H. Chardon. — Dès le 18 avril 1643, Bourdelot écrivait à Cass. del Pozzo : « Ils ont déjà fait des vers sur lui [M. de Noyers] depuis son éloignement par lesquels ils le jouent. »

St Pierre lesquels avec grandissime desplaisir peuvent supporter que un maraud de cette estoffe vous traite si mal. Je vous assure quil ont eu toute la patience que¹ humainement il se peut auoir et sil voyoint quil y eust espérance de finir l'oeuvre commensée il souffriroint pour encore un long temps l'incommodité quil ont repsue jusque à présent. mais d'autans quil voyent que ce ne seroit faire autre chose que perdre le temps il ont délibéré de parler au Cardinal Barbarin et le prier quil permette quil remettent le tableau en son lieu.

Ceux qui coppient à Farnèse ne se monstrent pas plus affectionnés à faire leur debuoir que Chaperon principalement Nocret Le Maire Le Vieux et Mignard qui tous de commun accord se veulent faire payer à leur mode, et ne veulent pour rien faire les secondes coppies quil auoint commensées.

Je ne scais pas quelles espérances vous leurs auies donnés mais quand il ont veu la chance² retournée. il ont tous montré les dens comme chiens enragés, et ont pris plaisir à vous mal traiter sil ont peu. Se qui m'a contrains de m'acommoder avec eux le mieux que j'ai peu. Et en fin j'ay retiré de leur griffes. la coppie du Dieu de Pitié d'Annibal Caragio du Maire³. la Vierge d'après le Parmesan de Nocret. la Vierge à mi-corps copiée du Vieux. les portraits de Monsieur Errard. vostre portrait de la coppie fette par Nocret. Il ne reste que la Vierge du Chat que le Napolitain finit. et celle de Mignard qui retient chez lui et la fet

1. *Que est surchargé en che.*

2. Mot un peu douteux : c'est plutôt *chance* que *chose*.

3. Cette copie est visible dans l'église Saint-Benoît du Mans, à qui elle fut donnée en 1707 par une descendante des Chantelou (H. Chardon, *Les Fréart*, p. 76).

coppier. Vous aurés donc une coppie de chasque sorte de quoy vous vous pourrés contenter. car se n'est pas chose que vous debuiés beaucoup souhetter que d'en auoir des doubles coppies. Je n'estime pas que vostre argent y fust bien employé, vous le verrés bien par celles que je vous enuoyrei et si se neust été pour ne perdre point vos arres vostre argent eust été ausi bien employé à autre chose.

Je vous ay prié par ma dernière me^s mander^s ce que vous voulés que je face de l'argent qu'il vous aduansera et que personne ne vouloit aler coppier à Fouligni.

Jay prié fra Jouanin¹ de vous escrire se mot pour confirmation des Strauaganses de Chaperon. et M^r Er-rard vous auroit fet le mesme si se n'eust esté son indisposition : il a eu la fiebure quelque jours et com-mense à se porter mieus. Mais cette automne il vous en dira plus de bouche que je n'en scaurois escrire en huit jours.

Jay trouué la pensée de vostre Rauissement de St Paul et la sepmaine prochaine je l'esbaucherei. Quant ausy j'aurei fet quelque chose de bon goust je vous le dédirei n'ayans point d'autre gloire ni de plus grand plaisir que de vous seruir. X

Nous nous consolons dans l'espéranse du Retour de Monseigneur que nous prions à dieu qui soit bien tost et à son contentement et au vostre. Quand j'aurei retiré chés moi toute les choses que vous désirés. je chercherei bien l'occasion de vous les enuoyer mais si vous auiés quelque correspondanse à Marseille et à Lion vous feriés bien de nous en aduertir

1. Jean Dughet, beau-frère de Poussin, et son homme de confiance.

pour ce qui est de mon costé je me conseillerai sur se subiect et ferei le tout avec dilligense et soin plus que si s'estoit pour moymesme, sependants je demeure à jamais

Monsieur

Votre trèshumble et affectionné
seruiteur

POUSSIN

88. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 92.)

A Monsieur de Chantelou, en sa maison, à Paris.

[*M. Poussin, 23^e Sep^{bre} 1643.*

Mande les mesmes choses quaux précédentes touchans les coppies de Farnèze, quil est prest de finir le S^t Paul, que si les cartons de la gallerie ne l'occupent point il aura moyen de me servir avec commodité, quil se sent bien dhumeur de faire quelque chose de bon.]

de Rome ce 23^{ie}me Septembre. 1643.

Monsieur

J'ai repseu la vostre du 27^{ie}me Aust qui me confirme ce que vous m'auiés desia escript par vos précédentes. desquelles je m'émerueille que vous n'aués point eu de response. Je nay poutans jamais maqué de vous escrire à toutte les fois que jai repseu de vos nouvelles Je vous ay par plusieurs fois escript ce qui se passoit autour de vos coppies tant de farnèse comme de S^t Pierre in Montorio de sorte que il seroit superflu de vous en dire dauantage. Je n'atens autre chose pour vous les enuoyer, que la coppie du Napolitain et les Chandeliers qui ne sont pas finis

de dorer. J'eusse esté très aise sil eust esté possible de vous enuoyer le tout deuant que l'incommodité de l'Hiuer fust venue, mais nous auons afaire à du monde qui ne finit jamais. et je vous jure que la sollicitation ni sert de rien. Jespère pourtant vers la fin de ce mois d'auoir la susdite coppie et les Chandeliers. Ausi tost que je les aurei, je les ferei emballer auec toute les autres choses et vous les ferai tenir par la voye la plus assurée.

Je vous ay fet scauoir comme le Sieur Chapperon auoit laissé et abandonné la coppie du tableau de la transfiguration. Je vous jure deuant dieu que je nay jamais cogneu un homme d'un si déshonneste procéder ni le moins raisonnable ni le plus menteur.

Je crois quil vous aura fet escrire des mensonges dont il est le père. Mais Monsieur Errard qui scait une bonne partie de la chose et qui est témoins comme l'on a tasché par tout moyens de le bien traicter, vous dira de bouche tout le fet. Je crois qu'il ariuera à Paris plustost que la présente. il vous dira par mesme moyen comme Antoine sculpteur¹ s'est porté enuers vous mesmement il vous dira se quil a fet des modelles de cire que vous prétendiés qui fussent vostres.

Pour ce qui est du bon Monsieur Tibaut² il est honneste homme et fort affectionné à vous seruir vous fettes une charité de luy aider des vint escus que vous

1. Cf. sur cet obscur « Antoine sculpteur » la lettre suivante du 5 octobre 1643.

2. Thibaut Poissan, né à Estrées, envoyé à Rome par la protection de M. de Noyers (1642), mort à soixante-dix ans en 1668. — « C'est le sculpteur à tout faire, si utile dans les siècles de grands travaux » (Ph. de Chennevières, *la Peinture française*, p. 202). — Voir Guillet de Saint-Georges, *Mém. de l'Acad. de peinture*, t. I, p. 319.

m'ordonnés que je luy donne il ne restera pas ingrat je m'en assure bien. Je luy ferei scauoir la bonne volonté que vous aués pour luy et les espérances que vous luy donnés si les choses des bastimens se remettent.

Je ne manquerei pas de voir le signeur Vitellesque et tascherei par tous moyens d'auoir les huit bust que vous vistes Je scaurei au parauant quel moyen il faudroit tenir pour les faire sortir et pour les enuoyer.

Si Monsieur Rémy vous aura dit quelque chose touchant mon retour il ne s'est pas trompé car j'irois au bout du monde pour seruir Monseigneur et pour vous obéir mais je ne pourois pas si tost me résoudre à me partir ma fame estans assés mal disposée et mon beaufrère Jan¹ a voulu perdre la vue. dont il n'est pas enquore bien guary. Si je vis jusques au printemps qui vient plus volontiers je me disposerai au voyage. Se pendans je ne scaurois à suffisance remercier Monseigneur des offres qui me va fesant et de ce quil luy plaira me conseruer le logement qui m'a esté donné à son istanse et par sa bonté. Je luy rens une infinité de graces de ces témoignages de bonne volonté. et à vous Monsieur je vous suis redeuable de tans de faueurs.

Les coppies de chés Monsieur le Cheuallier du puis ne sont pas commensées. Je nay trouué que [fr] françois le Napolitain qui m'ayt promis d'en copier deux la Confirmation et l'extrême-oncion. Mais j'apréhende sa longueur.

Bientost je finiray vostre petit rauissement de S^t Paul

1. Jean Dughet, beau-frère de Poussin. C'était un graveur estimé (voir Ph. de Chennevières, *La peinture française*, p. 296).

et incontinent fini je vous l'enuoyerei. Si les cartons de la gallerie ne m'occupent point j'aurei moyen de vous seruir avec commodité Je me sens bien d'humeur à faire quelque chose de bon. Si l'on continue la gallerie ainsi comme me le mande M^r Remy et que l'on veille que je mande les cartons à l'acoustumé je le ferei volontiers si Monseigneur en est content car autrement je suis bien plus content de m'employer à faire des tableaux où jay du contentem^t et du plaisir joint avec l'utilité que jen recois.

L'oppinion que vous aués de répéter les termes qui sont fets, est conforme à ce que j'auois proposé dès le commensem^t Cela estans nous pouuons suiure et promptement et facillem^t le reste.

J'atens que vous m'ordonniés ce que vous voudrés que je face de l'argent qui vous aduansera.

Je ne me souuiens pour maintenant d'autre chose qui soit besoin de vous faire scauoir. Sinon que toute ma vie je vous demeurerei.

Monsieur .

Vostre treshumble et trèsobligé seruiteur

POUSSIN.

89. — POUSSIN A CHANTELLOU.

(Ms. 12347, fol. 94.)

A Monsieur de Chantelou, En sa Maison, à Paris.

[*M. Poussin, 5^e oct. 1643.*

Il enuoye les six beaux guéridons¹ et rend compte de diuerses choses que je lauois prié de faire à Rome.

1. Le mot est peu lisible. Nous lisons comme le copiste de l'Institut avait lu.

Il dit quil les a fait faire avec diligence.]

de Rome Ce Cinquiesme [Sept] octobre 1643¹.

Monsieur

pardonnés moy je vous supplie si jay laissé passé un ordinaire sans faire response à la vostre dernière du 3^{me} septembre. Il est vray que si vous mussiés mandé par icelle quelque chose de quoy il eust faleu incontinent en mander la response je n'euse pas remis la partie à cette fois. Le bon monsieur Remy m'auoit prié de luy enuoyer deux desseins de deus² médalles de celles qui sont dépeintes sur les fenestres de la gallerie entre les termes. Affin que par ce moyen il peut acomplir la disiesme pontée. Cela m'ocupa en telle manière que je ne sceus vous escrire au long ce quil faut que je vous face scauoir. Et néanmoins que maintenant vous aurés repseu toutte les lettres que je vous ay escriptes et que vous scaurés comme les choses que vous auiés ordonnées icy sont réusies pour plus de certitude je vous en redirei deux mots.

Je nay peu auoir de ceus qui copioint à farnèse autre que une seulle coppie de chasque original. quoy que jaye traicté avec eux avec le melieur moyen que jay peu. enfin il a falu passer par où il ont voulu. mais je vous prie ne désirés point dauantage ce qui vous eust apporté plus de desplaisir que de contentement. Du reste vous n'aués point du dessous en cette affere là.

Pour ce qui est de Chapperon il vous a fet escrire

1. Les 4 de Poussin ressemblent fort à des 9. C'est, comme on le verra plus loin, ce qui a fait mal lire la date de la lettre du 15 mai 1645.

2. Le mot *deux*, écrit par Poussin différemment, à si peu d'intervalle, nous indique combien peu il se souciait de l'orthographe.

ainsy comme je crois vous verrés ce qu'il désire de vous et vous me dirés ce que vous voulés que je face. Les bons Moines ont eut patiense jusque à cet heure et n'ont pas enquire remis leur tableau. Mais il en faut remercier la fortune d'autans que dedens les affaires qui courent il n'oseroient en parler au Cardinal Barberin¹ qui difficilement leur donneroit audience ayans maintenans assés de quoy s'entretenir. Il disent quil atende vostre resolution. Il ont en déposé la coppie que ledit Chapperon a tasché de retirer telle quelle est mais il c'est trompé. il semble que maintenant il luy fasche d'auoir conduit l'œuvre si auant et en demeurer là. Mais c'est le mauuais conseil quil a pris qui en est cause. Quand pour moy je nay jamais congneu un serueau comme celuy là car il n'a aucune raison et tout les jours du changement et de la bigearie. et ce que il affirme aujourdhuy demain il le nie efrontément quand il y auroit eu cent témoins.

Pour le sieur Ciche. tant de promesse que l'on veut il en donne mais les effets sont bien rare. L'on n'en scauroit auoir la fin. c'est son procédé avec tout le monde particulièrement avec ceux qui le traicte bien. Il n'a point fini encore sa coppie et il ni a que luy seul qui empesche que je ne vous enuoye ce que jay de fet. *Aujourdhuy j'ay fet enquaisser vos six beaux chandeliers avec la corniche de teste. J'ay fet faire*

1. Francesco Barberini (1597-1679), le fondateur de la bibliothèque Barberine. C'est pour lui que Poussin avait peint la *Mort de Germanicus*. — Les Barberini avaient poussé leur oncle Urbain VIII à confisquer Castro (bourg fortifié, à l'ouest de Viterbe), que le duc de Parme, Odoardo Farnèse, lui avait engagé pour hypothèque de dettes contractées à Rome. De là une guerre (la *première* guerre de Castro) entre le pape et le duc de Parme, soutenu par Venise, la Toscane et le duc de Modène, qui s'étaient ligués le 31 août 1642.

*le tout avec dilligense*¹. Incontinent que ledit Ciche aura fini je ferai enquaissier vos tableaux et vostre portrait de cire. et vous manderei le tout par la melieure et la plus commode occasion qui se présentera. Je vous ay escrit que M^r Antoine est parti dicy sans faire bruit et ne m'a rien laissé de ses modelles. Monsieur Errard vous racontera comme va l'affaire. Pour Monsieur Thibaut il mérite que l'on luy face du bien vous l'aués ressucité tans par les vint escus que vous voulés que je luy paye comme par les témoignages que vous luy montrés de l'affection que vous aués pour luy il vous remerciera par lettres et vous seruira en effet si vous luy commandés il fait bien de demourer encore icy au moins une Anée. Je vous assure quil a fet grand proffit en peut de temps.

Le Signeur Vitelleschi est hors de Rome pour jusques au vintiesme de ce mois si tost quil sera retourné je l'iray voir pour ce que vous scaués. Les coppies de Monsieur le Cheuallier du puis ne sont point commencées faute de trouuer quelqu'un qui sache imiter ayés patiense je chercherei tant que je trouuerai quelqu'un.

Je vous ay fet scauoir que il vous aduancera de l'argent J'atens vostre response et vos ordres. néanmoins quand les coppies de chés Monsieur le Cheuallier du puis seront païées ce qui aduansera ne sera pas grand chose. Quand j'aurei fet enquaissier toute les choses que j'ay présentement à vous et que je les aurei consignées je vous en donnerai entière relation et vous manderei vos comptes à celle fin que vous sachiés au juste ce qui vous aduansera. incon-

1. Poussin a souligné toute cette phrase, à partir du mot : *Auiourdhu*.

tinent que j'aurei mis en ordre un petit tableau que je commense, je mettrei la main au petit rauissement de S^t Paul et quand il sera fet je vous le ferei tenir par la voye du courrier d'autans quil sera assés portatif¹. Si monsieur Rémy vous a dit quelque chose de mon retour ce que je luy en ei peu dire n'a esté que pour entretenir ceux qui font l'amour à la maison du Jardin des Thüilleries car mon cher maistre à vous dire la vérité estant absent Monseigneur de la Cour je ne scaurois pourquoy que ce fust penser à retourner en France et néanmoins que ce pais icy soit assés menassé de quelque destourbier² je ne scaurois penser à en sortir. et puis ne scaués vous pas bien que quand les maux nous doiuent ariuer il nous trouue partout.

Le pauvre M^r Snelles croyans s'en retourner jouir la douceur de sa patrie (car il n'en auoit que une seul dont il auoit esté longtemp privé) n'a pas eu le bonheur de la toucher de ces piés et^s l'ayans seulement veue de loint a rendu l'esprit et perdu la vie. à Nice de prouense n'ayans esté malade que trois jours³. et puis qu'aije affere de tant tenir conte de ma vie qui désormais me sera plustost facheuse que plaisante. la vieillesse est [comme] désirée comme les nopses et puis quand l'on y est arriué il en desplait. Je ne laisse pas pourtant de viure allègre le plus que je peux me

1. Ce n'est pas le *Ravissement de saint Paul* (n^o 433 du Louvre), peint pour Scarron en 1650, et qui mesure 1^m48 sur 1^m20.

2. « Vieux mot qui signifioit autrefois obstacle, empêchement. Ce mot vient du latin *disturbium*. » *Dict.* de Furetière.

3. Jean Senelle, peintre, né à Meaux en 1603. — Ph. de Chennevières a étudié ce peintre et démontré que Poussin avait été mal renseigné : Senelle survécut à cette maladie jusqu'aux environs de 1670 (*La peinture française*, p. 226).

réjouissans surtout quil vous plaist me donner occasion de vous seruir.

Les Nouuelles que vous me mandés touchant ce qui se passe en Court ne m'estonne en manière du monde. Si nous viuons nous en entendrons bien d'autres¹.

J'atens que l'on me mande quelque résolution touchant la gallerie mandés moy ceque vous estes d'opinion que je face et vous m'obligerés beaucoup. et quand il vous semblera à propos permettés que l'on tire un peu d'argent des Meubles que M^r. me fit donner.

Je ne vous scaurois mander de grandes nouuelles de ce pais icy sinon que la guere se va tous les jour enflammans de plus en plus² et jusques à maintenant le Toscan³ a eu de l'aduantage. L'on tasche à le diuertir du costé de pistoia à la quelle les gens du pape qui estoit du costé de bollogne (au moins une partie) ont donné quelques assaut de nuit sans rien proffiter. Voilà tout ce quil y a de nouveau. Cependans si j'oublie à vous dire quelque chose se sera pour la première fois que je vous escriray. Sependans je vous baise très affectueusement les mains demeurât à jamais

Monsieur

Vostre treshumble seruiteur

POUSSIN.

x 1. Il s'agit de la défaite des Importants (avec lesquels M. de Noyers intriguait). Après l'exil de la duchesse de Montbazon (22 août 1643) et l'arrestation du duc de Beaufort (2 septembre), Mazarin se trouva le maître et jouit de son triomphe avec modération.

2. Au début, le duc de Parme et ses alliés eurent quelques succès, mais le commandeur de Valençay (cardinal en 1643), qui commandait les troupes du pape, reprit l'avantage.

3. Ferdinand II, grand-duc de Toscane, 1621-1670; généralement favorable à la politique espagnole.

90. — POUSSIN A CHANTELLOU.

(Ms. 12347, fol. 96.)

*A Monsieur de Chantelou, en Sa Maison, Paris.**[M. Poussin 27^e octobre 1643.**Il a fait le pris de 8 bustes du Vitelleschy pour 1350^{fr}. Il a esbauché le St Pol, Chapperon a abandonné la copie de St Pierre in montorio.]*de Rome Ce. 27^{iesme} octobre 1643.

Monsieur

Néanmoins que depuis quelque jours je me ^s sois trouué en assés mauuaise disposition de ma santé. par un mal d'oreille et une pesanteur de front qui ne me laisse point. Je nay pas voulu manquer de vous faire scauoir en quel estat sont les choses que vous désirés d'icy. et enquores que par ma dernière je vous en aye assés informé je ne laisserai pas par celle-ci de vous en dire quelque chose. Je nay point enquores donné d'argent pour l'inscription que vous voulés que l'on atache au veut de Loreto. parceque le père recteur a trouué à propos d'en escrire à ceux du lieu pour scauoir si vous n'aués rien ordonné de delà touchant cet affere et pour scauoir le lieu où l'inscription doit estre atacher. ensemblement ce qui y doibt estre escript. Vendredi prochain nous en aurons la response et selon quelle sera nous nous gouvernerons.

Jay esté en compagnie de M^r Thibaut voire le S^r Hypolite Vittelleschi. Jay traicté avec luy des huit testes de Marbres que vous désirés mais avec une infinité de paroles la conclusion a esté que. il dit que vous luy fites offrir par le Catalan. soisante escus de la pièce et que maintenant vous en voulés donner

moins comme si elles estoient moins bonnes que alors ? ala fin nous sommes demeurés d'acord en cette manière. que il s'oblige de faire restaurer les deux bust qui sont an bas là où estoit le monceau d'orge à ses dépens et que vous luy donnerés [cent] de tous les huit pièces quatre cens et cinquante escus que c'est tout ce quil peut faire et que à ce conte là où je lay fet condecendre, il y per plus de cinquante escus. Voila l'estat où est cette affere là. Sependans que vous nous en donnerés response vous penserés aux frais quil faudroit faire pour les emballer et faire porter. Les occasions se rencontrent rarement, et toutte ses choses là vont bien à la longue. il touche à vous à en délibérer.

Pour le tableau de St Pierre in Montorio. Je vous ay escrit quil estoit remis en son lieu et que les Moines guardoint la coppie.

Je croyois scauoir quelque chose de nouveau du St Chapperon. Mais il a fet une nouvelle scapade. s'en estant allé à Malte sans rien dire à personne, de sorte que je ne scaurois traicter avec personne de finir la ditte coppie sans que premièremt l'on se soit acordé avec luy en quelque manière et ne sachant pas ses prétensions au retour qui pouuoit faire il auroit prétexte de me plaider comme desià il m'en auoit follement menassé. mais à cela nous aurons du temps pour y penser car mesme pour cet hiuer quand j'aurois trouué qui le vouleust finir il est impossible di pouuoir trauailler au lieu là où est le tableau maintenant pour l'obscurité.

Je nay pas encore parlé à Mr le Maire ni au Vieux pour voire sil voudroint finir les deux coppies des vierges quil auoint commencées à coppier à farnèse

c'est assaouir la coppie double de celle du Chat et l'autre que le S^t Mignard a fette. Je verrei sil y a moyen de les contenter ou de les conuertir puisque ainsy vous le desirés. Le Menteur de Napolitain nous fera perdre quelque bonne occasiõ de vous enuoyer vos afferes, il n'a pas enquoeres finy¹ son tableau de farnèse.

Vostre petit rauissement de S^t Paul est mis ensemble. Je le laisse sécher pour le retoucher.

Vous pourés voire par ce mémoire cy l'argent qui vous aduansera icy à Rome. et ne pouuant pour cette fois résister à vous la faire plus longe je finiray en vous baisans trèshumblem^t les mains

Monsieur

Votre trèshumble et trèsobéissant
seruiteur.

POUSSIN.

91. — 1^{er} COMPTE A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 98.)

Conte.

Jay repseu deus cents septante et sept pistoles d'Espagne² et trois quarts à trois escus la pistole font huit cens trentetrois écus deux Jules Monoye de Rome.

premièrement

Je payé au Sieur Mignart pour la copie de la Vierge, escus	68
plus au Sieur Le Maire pour la copie du dieu de pitié, escus	42

1. La lettre *i* surchargée en *y*.

2. C'est la pistole du type de 1537, évaluée à 10 livres tournois (déclaration royale du 20 mars 1652).

à Cique, Napolitain jei donné d'auanse, escus	20	
Jeï païé au Vieus pour sa copie de la Vierge à mi corps, escus	12	
Jeï païé à Nocret pour la copie de la vierge du Parmesan	17	
plus au Sieur Angelo Caninio ¹ pour ses desseins, escus	12	
A pietro Paulo pour la facon de six chandelliers et une corniche de teste, escus	59	Jules. 5
Jeï païé au doreur pour la do- rure des six chandeliers et une Corniche de teste, escus	72	Jules. 5.
Jay payé pour six quaiesses, escus	8	Jules 5
plus pour l'alga, le foin, la corde, la toille cirée le chaneuas et l'em- ballage, escus	15	
pour porter les quaiesses chés moy		Jules. 3.
Jay donné selon vostre ordre à monsieur Thibaut, escus	20	
plus pour le papier et ficelle qui couure les chandelliers		Jules. 4.
pour le port des tableaux de Far- nèse chés moy		Jule. 1.
pour un mémorial présenté au Commissaire de la Châbre		Jule 1/1
Somme	347.	Jules. 3 1/1.
Les arres que vous auïés donnés à Mignart escus	12.	

1. Giovanni-Agnolo Canini; élève du Dominiquin, si apprécié de Poussin.

au Maire	18
au Napolitain	16
au vieux ¹	18
à nocret	18
au Menuisier des Chandelliers	12

Il faut maintenant sur ce qui reste de vostre argent qui sont escus quatre cens ottante six ou enuiron. paier la lame d'argent pour Loreto. Il faudra paier le sculpteur qui restaura le doit et les aureilles de L'Hercule de farnèse il faut finir de paier Cique Napolitain de sa coppie il en veut septante cinq escus et rien moins. au surplus si Monsieur Le Vieus et Le Maire seront de volonté de vous finir les deux coppies des Vierges quil auoint commensées il en voudront quatreuins escus de l'une conforme au payement que en a eu le Sieur Mignart. il reste maintenant à faire enquaisser et emballer vostre portraict de cire et vos tableaux. il reste les copies que vous désiriés de chés Monsieur le Cheuallier du puis. et deplus le payement qu'il vous plaist que je prengne du rauissement de St Paul que je finis pour vous. Vous permettrés que j'en prengne cinquante escus mais quand vous l'aurez veu si vous jugerés que ce soit trop je vous referei le reste sur autre chose.

La despense de ce reste ci importeroit au moins escus trois cents nonante deux [escus] à faire sollem^t deux des copies des Set Sacrements. Et je ne scais si l'on se contentera de cinquante escus pour chascun. Maintenant vous voyés à peu pres la despense qui est fette et à faire du reste j'atendrei vos ordres et commandés moy sans aucun scrupule car je suis entièrement vostre —

1. La lettre *v* est minuscule, mais très lisible : *vieux*.

J'ay oublié à conter quelque bagatelles Je les mettray au dernier cõte.

92. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 99.)

A Monsieur de Chantelou.

[*M. Poussin 5^e novembre 1643.*

Il tesmoigne sa joye d'auoir apris que Mgr de Noyers estoit retourné en cour promet de m'enuoyer le petit St Paul.]

de Rome Ce 5^{ieme} Nouembre 1643.

Monsieur et trèscher Maistre.

Jeï occasion maintenant de vous dire beaucoup de chose Mais ce que jeï en la pensée ne scauroit contenir en un petit espase. La joye qui m'a sesi est si grande quelle desborde de tous costés comme un torrent qui après une longue sécheresse rempli des surabondantes pluies venoues à l'impourue sort impétueusement de ses riuës. L'heureuse nouuelle du Retour en Court de Monseigneur¹ s'estant espandu

1. Un rapport des agents de Mazarin, du 28 octobre 1643, attribue le retour de M. de Noyers à M^{me} d'Hautefort (voir Victor Cousin, *M^{me} d'Hautefort*, p. 468). — Ce retour n'était que passager. Chéruel (*Corresp. de Mazarin*, t. I, p. 392, 453) cite deux extraits fort intéressants des lettres de Grotius et de La Barde. Voici la traduction du passage essentiel du second : « Il arriva par hasard que la Reine se rendit à Pontoise pour voir la Mère Jeanne [sœur du chancelier Séguier]. Dans le même monastère, la fille de De Noyers était religieuse. C'est pourquoi De Noyers, très connu de la Mère Jeanne par sa piété et ses anciennes fonctions, lui remit une lettre pour la Reine : « J'ai « reçu », écrivait-il, « d'hommes pleins de science et de piété « [les Jésuites?] le conseil formel de ne pas demeurer plus « longtemps dans l'inaction. Comme j'ai parfaitement con- « science des services éminents que j'ai antérieurement ren-

en un instant par toute l'europe m'a esté de tous mes bons amis anoncé à la bonne heure de tous costés de manière quil nia plus de doubte. dieu soit loé mille et mille fois d'un si bon heur qui est ariué et se n'est pas en vain que la franse se debuera maintenant appeller heureuse. puis que elle recognoist ceux qui seuls peuuent augmenter son nom et sa gloire. J'atens de vostre courtoisie aux premiers jours quelque bonne nouvelles et plus Amples que celles ci qui nous ont esté données comme pour arres. Il me vient une enuie très effrontée de témoigner à Monseigneur la Joye que j'ay de son retour Mais la Raison ne me le permet pas encores et me commande de continuer mon silense jusques à un temps plus opportun. Le reste de cette feuille seruira pour vous faire scauoir que aujourd'hui jei esté voir le père Charles pour résoudre du moyen qu'il faut tenir pour l'inscription que vous voulés que l'on adiousté au veu de l'ange de Loreto. L'on a trouué nécessaire de rechef d'escrire à Loreto pour auoir la mesure du plinte où pose l'ange, et si tost que nous l'aurons l'on trauaillera à la plastre d'argent laquelle nous ferons faire et atacher avec grace tant que faire se pourra. et quand le tout sera fet je vous en enuoyerei la forme et figure.

Pour ce qui est de vos autres choses, il ni a rien de

« dus à l'État, je commettrais une faute grave si je n'en rendais compte à la Reine. Ce n'est pas l'ambition qui me porte à agir ainsi : ma vie passée prouve assez que j'en suis bien éloigné » (La Barde, *De rebus Gallicis*, t. I, p. 69). — Quoi qu'il en soit, Mazarin résolut d'en finir : De Noyers, qui refusait de vendre à Le Tellier le prix de sa charge de secrétaire d'État, dut s'exécuter. C'était chose presque faite quand Poussin se réjouissait, car Grotius écrit, le 7 novembre 1643 : « Noyers a cédé à Le Tellier son office de secrétaire » (*Lettres*, p. 97).

nouveau depuis que je vous en ay escrit. Laissés moy fere du reste et ne vous mettés nullement en paine d'aucune chose car cependans que j'aurei la vie et la santé j'aurei un soin particulier de tout ceque vous desirerés de moy. Je vous ay fet scauoir ce que jei aresté avec le Vitelleschi Si vous en estes content, pour ce qui sera du port maintenant, je crois que toutte choses vous seront faciles, et que mesme il vous viendra quelque nouvelle enuie des choses de se pais icy C'est pourquoy j'atendrei vos ordres. et vous laissans vaquer dans vos nouveaux embarras je finirei la présente en vous souhettans toutte sorte de félicité.

Monsieur

Vostre trèshumble et trèsdévotieux seruiteur

POUSSIN.

Je me porte un peu mieux et de mon oreille et de mon front. Le petit St Paul veut enquore deux jours de caresses; il seroit fini si se n'estoit un peu de draperie d'azur qui n'est pas sec.

93. — POUSSIN A CHANTELOU L'AÎNÉ.

(Ms. 13247, fol. 101.)

A Monsieur de Chantelou l'ainé, A Paris.

de Rome Ce. 5^{iesme} Novembre. 1643.

Monsieur

Jei grande enuie sur les Nations lesquelles ne pouvant exprimer de vive vois les plus hautes conceptions de leur esprit ont inuenté certaines figures par la force desquelles il peuuent à autrui faire concepuoir ce quils ont en l'intellect si j'auois se pouuoir facilement en ce petit espase de papier vous pourriés mesurer la grandeur de la joye que jei euë lors que tout le

monde m'a assuré du rapel de Monseigneur en Court. Mais il faut que je me contente de dire q'elle ne se peut accroistre Aussi je m'imagine que la vostre ariue audelà de l'infini, vous aurés sil vous plaist pour agréable que en se transpor je vous tienne compagnie. ausibien les bienheureux n'ont point d'enuie. Je prie dieu sepandans qu'il vous remplisse de ses faueurs. et pour fin je vous baise humblement les mains. —

Monsieur

Vostre trèshumble et trèsaffectionné seruiteur

LE POUSSIN.

Je baise déuotieusement les Mains

à Messieurs vos Cousins.

94. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Félibien, éd. 1685, t. IV, p. 290.)

Sur la fin de la mesme année, il luy envoya ce Tableau du ravissement de Saint Paul, et luy répète encore par sa lettre du 2. Décembre 1643

« Qu'il le supplie, tant pour éviter la calomnie, que la honte qu'il auroit qu'on vist son Tableau en parangon de celui de Raphael, de le tenir séparé et éloigné de ce qui pourroit le ruiner, et luy faire perdre si peu qu'il a de beauté ».

95. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 102.)

A Monsieur de Chantelou, En Sa Maison, à Paris.

[*M. Poussin XI^e décembre 1643.*

Il rend compte de ce que je faisois exécuter à Rome.]

de Rome Ce onziesme décembre. 1643.
Monsieur

Je viens par ses premières lignes cy vous supplier

de m'excuser de deus erreurs que je fis en vous escriuans dernièrement. L'une fut d'auoir serré le mot de lettre que j'écriuois à monseigneur¹ vous ayans escrit auparaduant que je vous le voulois mander ouuert. L'autre est que je vous debuois enuoyer par le mesme ordinaire une lettre de Monsieur le Cheuallier du Puis L'une et l'autre de ses fautes vous sembleront moins lourdes quand vous scaurés que tout le monde fut surpris de la partanse inopinée du Courrier Monsieur l'ambassadeur² le faisant expédier deux jours plustost quil ne debuoit de manière que si le courrier mesme ne m'eust aduertit j'eusse perdu l'occasion de vous mander vostre petit St Paul. Je fus donc tellement pressé et d'escrire et d'enquaisser le sudit tableau. qu'il ne me souuint pas de laisser la ditte lettre ouuerte. Monsieur le cheuallier du Puis ne me donna sa lettre que depuis le départ du Courrier ayant esté encore desseu par un mesme moyen Je vous l'enuoye avec celle ci que je vous escrits pour response de la vostre du cinquiesme Nouembre par laquelle vous me mandés auoir veu les deus desseins que j'auois enuoyés à Monsieur Rémy pour finir la disiesme pontée de la gallerie, et par icelle mesme vous me témoignés d'auoir eu à gré cette mienne pontualité puisque vous me fette l'Honneur de me promettre de vous souuenir de moy à l'opportunité Je vous supplie de me conseruer cette bonne volonté.

Vos affaires d'icy sont quasi dans le même estat qu'il estoit ses jours passés. Celle de St Pietro in Montorio est demeurée là, comme vous scaués. le

1. Ce « mot de lettre » est perdu.

2. Le marquis de Fontenay-Mareuil (voir lettre du 13 août 1640).

bon Chapperō n'est plus en cette ville dernièrement il se partit fesant semblant de s'en aler à Malte sur les gallères mais l'on dit quil est alé à Paris où vous le verrés. Il est vray quil ne vous a pas escrit, et le soupçon qui me l'auoit fet croire a esté an¹ contraire.

pour le sieur Ciche il dit auoir fini sa coppie de farnèse dans six jours mais je n'en crois rien. Si tost quil aura fet je le ferei traouiller aux copies de chés M^r le Cheuallier du Puis.

La lame d'argent que vous désirés que l'on aplique au veu de Loreto n'est pas enquore fette d'autans quil y a eu mille brouilleries deuant que d'auoir peu scauoir le lieu où elle doibt estre attachée. de quelle grandeur elle debuoit estre. et là où estoit l'escripture qui y debuoit estre entaillée. alla fin nous en sommes venus jusques au point de la fere faire lundi l'on y traouillera. et si tost quelle sera finie le Père Charles la fera tenir à Loreto.

Pour les deux autres coppies que vous désirés auoir, l'une que Le Maire auoit commencée et l'autre Le Vieux. n'accompagneront point les autres que je vous enuoyerei d'autans que Le Vieux se part de Rome. et le dit Le Maire a fini la siene d'après celle que Mignart vous a copiée assés mal de sorte que je ne suis nullement d'aduis de y employer vostre argent.

Je ne suis pas marri que nous ayons atendeu jusques à cet heure à vous mander ce que nous auions de prest d'autans que la saison a esté et est trèsextrauagante pour les continuelles pluies et tempeste qui vont enquores tous les jours continuans. vous scaués ce quil ariua aux formes que vous fistes emporter il

1. La lettre *n* du mot *an* est très bien formée.

y a 3 ans La mesme chose eust peu ariuer à ces choses icy qui sont bien plus subiecte à se gaster. puisque l'on a atendu jusques à maintenāt l'on pourra atendre que le mauuais temp soit passé.

Nous atendons vostre response sur ce qui est des bust du Sr Vitelleschi du reste si vous venoit fantasie de quelque chose qui se fet mieux et de meillieur des-sain icy que à paris. fettes le moy scauoir parceque il me semble que vous feriés mieux de les fere esceguer de delà que non pas icy en ayans les desseins ou modelles au moins vous seriés assuré de les auoir seins et entiers et alla fin à aussibon marché. car qui contera tout là où va l'un va l'autre et à Paris l'on trauaille mieux le bois que nonpas icy. Je vous dis sesi pourceque si nous vous achettons des bust ou testes de marbre il y faut dessous leur termes pour les poser. Vous pouués penser à d'autre gentillesses et nous en aduiser M^r Thibaut et moy nous ne manquerons pas à vous bien seruir.

Si vous mandés à M^r le Cheuallier du Puis les médailles que Monsieur Varin¹ a fette de nouveau du Roy et de la Royne il vous en demourera grandement obligé.

Pour ce qui touche ceque jei commensé de delà. j'atendray avec bonne patiense que toute chose s'acommode — car quand à moy je suis fort bien icy et je mi peus entretenir joyeusement — particulièrement puis quil vous plaist que quelquefois je m'employe à

x 1. Jean Warin, 1604-1672, le fameux médailliste que M. de Noyers avait placé à la tête de la Monnaie — « J'ai une médaille en or, où est d'un côté le portrait de Louis XIV jeune, et de l'autre celui d'Anne d'Autriche, sa mère. C'est un chef-d'œuvre et dont rien n'approche dans le même genre; finesse de touche, élégance de dessin, beauté de travail, tout y est porté à un tel point qu'il n'est pas possible d'aller au delà » (Mariette, *Abecedarario*, t. IV, p. 36).

vous servir. Si je voulois embrasser les choses qui me viennent cent bras ne me suffiroient pas mais je n'ay pas enuie de m'incommoder pour les biens que je ne jouiray le peu de reste de ma vie.

Je vous ay escrit à l'autre ordinaire passé comme j'auois conseillé le St paul bien enquaisé et bien couuert — ès mains du Courrier nommé Rigar — qui le doit à Lion mettre en main de M^r Van Score lequel j'ei prié de l'enuoyer assurément à Paris où Monsieur Pointel mon bon ami et vostre seruiteur le doit recepuoir et vous le rendre. Vous lui ferés sil vous plaist rendre l'argent quil aura déboursé pour le port de lion à Paris. Le port de Rome à Lion est payé. il vous plaira sans me flatter m'en dire vostre oppiniõ quand vous l'aurés veu affin que si je ne vous ay bien serui je m'efforse de mieux faire à l'aduenir. Je demeure à jamais

Monsieur

Vostre trèshumble et trèsobéissant seruiteur

POUSSIN

Messieurs de Chantelou vos frères trouuerront icy mes trèshumbles baisemains

Ma fame vous fet une profonde réuéréense.

96. — POUSSIN A CHANTELLOU.

(Ms. 12347, fol. 104.)

*A Monsieur de Chantelou,
en la maison de M^osigneur de Noyers, paris.*

[*M. Poussin 21 décembre 1643.*

*Rend compte des choses que je luy auois com-
mises.]*

de Rome Ce 21^{iesme} décembre 1643.

Monsieur.

Jay repseu deus de vos lettres par le mesme ordi-

naire, l'une du X^me nouembre et l'autre du 19 du mesme. Senest pas san raison que vous vous estes fasché de scauoir que le tableau de S^t Pierre du M^ot a esté remis en son lieu deuant que de l'auoir peu finir. Mais vous scaués assés à qui vous en debués l'obligation. il faut néanmoins que vous preniés la paine de m'escire. ou que l'on le finisse ou non ce que vous désirés que l'on face de l'ébauche. qui est demourée en garde chez les Moynes.

Du reste vous vous consolés de peu de chose quand vous m'assurés que mes bagatelles vous seront agréables au lieu des choses qui n'ont point leur pareil au Monde. Vous vous repentirés peut-estre d'auoir eu trop [de] bonne oppinion de moy quand vous aurés veu le petit S^t Paul que je vous enuoyas sous le quatriesme du courant et que maintenât vous aurés repseu de M^r Pointel. Senest pas pourtant que je me puisse escuser sur le peu de temps que jay eu à le fere. Car vous auiés eu tant de patiense en l'attente de si peu de chose que je crains [que] d'en auoir abusé.

Monsieur le Cheuallier du Puis vous a escrit et je vous enuoyas ses lettres par l'ordinaire dernier. Et l'un et l'autre vous confessés d'auoir fet une heureuse rencontre de vous estre cognus car pour M^r le Cheuallier je vous assure qui met le bonneur de vostre cognoisse au nombre de ses melieures fortunes et vous montrés journellement l'estime que vous fettes de sa personne ausi ne manquai-je pas [d'estre] de luy faire voir en quelle facon vous l'honorés de vostre amitié.

Il n'est pas besoin de me dire que vous estes deueneu plus prudent que par le passé car vous l'aués tousiours esté grandement Mais c'est que vous vous

aués donné le temps de considérer vous [mesme] mesme. il est bien vray que vous estes en une escole là où l'on peut apprendre à deuenir sage. Vous aués le grand liure ouuert où l'on voit comme sur un théâtre jouer d'estranges personnage. Mais ce n'est pas peu de plaisir de sortir quelquefois de sortir de l'orquestre. pour d'un petit coin comme incogneu pouuoir guster les gestes des acteurs.

Sachant le désir que vous aués des secondes copies des vierges de farnèse Monsieur Le Maire à qui jay parlé de nouueau m'a promis de finir la siene d'après l'original il l'auoit comme je vous l'ay escrit par paresse et négligense finie d'après celle de Mignart. Mais pour celle que le Vieus auoit commēcée je ne scais commen nous ferons. au pis aler vous pourrés faire coppier à Paris celle que vous aurés de Ciche. mais premièrement je prouerei toutte chose pour luy la faire finir¹.

La vostre du 19^me Nouembre me transit de joye pour ce quil vous plaist me confier touchant l'acommodement de Monsigneur². Je doubtois bien fort de ses satisfactions. tanplus j'alois considerât sa vertu qui néanmoins quelle soit confessée de tout le mōde est suspecte à grandquantité de malins. qui ruineront ala fin dans une horrible présipise. Car le chemin qui tiennent les i mene tout droit.

La mesme me réjouit et me console doublement

1. Cependant, le Bernin, voyant la copie de « Chique, Napolitain », chez Chantelou, dira : « C'est de ces sortes de copies que je fais du cas » (voir la *Relation du voyage du Bernin en France*, par Chantelou, éd. Lalanne, *Gazette des beaux-arts*, 1^{er} août 1877, p. 176).

2. « La surintendance des bâtimens resta seule à de Noyers comme une fiche de consolation qui ne pouvait inquiéter l'ombrageux cardinal » (Chardon, *Les Fréart*, p. 62).

quand par les termes que vous usés en m'escruiant je cognois assés éuidamment qui vous plaist me conseruer en l'onneur de vos bonne grâce et de vouloir bien que je vous honnore de tout mon cœur.

Je vous remersie infiniment de la promesse que vous me fettes de vous souuenir de mes interrest si les affaires s'accommodes. Le reste que vous désirés de moy assurés vous Monsieur que j'ay renoncé à moymesme pour estre tout vostre.

Chascun est résioui de ceque deux personnages si vertueux comme M^r le Viconte de Turenne et M^r Gassion en ayent reseu les marques. M^r Gassion particulièrement est trop généreux pour ne pas honorer ses amis en tout temps ausy est-il loué généralement de tout le monde. dieu le cōserue¹.

Je suis en atendants de vos nouvelles touchant ceque je vous ay escrit des bust du Vitelleschi.

Je vous ay enuoyé un conte par le quel à peu près vous verrés ce qui vous auanse d'argent et ce qui a esté despensé. de sorte que vous pourrés pouruoir aux autres despense que vous voudrés faire. et assurés vous d'estre tousiour serui plus soigneusement de moy que si s'estoit mon propre interrest.

Je finirei la presente en vous souhettans les bonnes festes et une melieure nouvelle Anée que la passée.

Monsieur

Vostre très humble et très deuot seruiteur

POUSSIN

1. « De Noyers, ami sincère et ardent protecteur de Gassion », selon Avenel (*Corresp. de Richelieu*, t. VII, p. 844), ce qui explique que Poussin se réjouisse particulièrement de ce que Gassion ait été nommé maréchal de France, avec Turenne, le 17 novembre 1643 et conseiller d'État le 27.

Messieurs vos fraires trouueront icy mest trèshumbles Salutations.

Ma fame vous baise les mains en vous faisant trèsprofonde reuerense.

La vision qui m'estoit venue de prier le Secraitaire du Car. Ma. pour l'enuoy de vos quaisses s'est ausi-tost passée et m'en empescherei forbien.

97. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 106.)

A Monsieur de Chantelou, Paris.

[7^e janvier 1644.

Parle des bustes du Vitelleschi, de la récompence du petit S^t Paul.

Dit que Chique Napolitain et Claude Le Rieux luy ont promis de coppier les Sacrem^s du Chlier del Pozzo.]

de Rome Ce 7^{ieme} genuier 1644.

Monsieur

ayans tardé à faire response ala vostre. du 2^{me} decembre jusques au jourdhuy que jay repseu la dernière de l'onziesme du mesme cette si seruira de response à toutte les deux. et deuant que d'entrer [cy] en raisonnement d'autre choses je prie dieu que toutte choses se passent au contentement de Monseigneur¹ car estant ainsi les autres choses que vous désirés sont² en point et preste à vous obéir.

1. Il n'avait guère sujet de l'être, puisque Mazarin écrivait à son frère, le 18 décembre 1643 : « On ne pense pas pour l'heure à donner aucun emploi à M. de Noyers, qui vient bien souvent chez moi en me protestant qu'il ne veut plus dépendre d'aucun autre que de moi. » — Poussin et peut-être Chantelou prenaient un peu leurs désirs pour la réalité.

2. *Sont*, mot redoublé; le second, non rayé.

Le Vitelleschi est fort sollicité et depuis que je treti avec lui il a conté tous les jours et les nuits qui se sont passés luy semblant que une heure dure mille ans pour la grande enuie quil a d'engloutir vos quatre-cents et cinquante escus comme un loup affamé dont l'estomac rauissans ne se peut jamais remplir. Mais il ne les a pas enquire. Et ne doubtés pas que je ne fase toutte sorte de dilligense affin que vous restiés serui.

Je vous remercie au surplus de vostre libéralité touchant la rescompense du petit St^t Paul que je vous ay enuoyé quand vous l'aurés veu alors vous pourrés dire peut estre quil vous couste beaucoup J'atens ses reproches de vous Mais avec le temps nous en paierons l'amende.

Je ne me resiouis pas tant de se qui c'est passé au contentement de Monseigneur jusques aujourdhuy comme je me laisse flatter à l'espérance que j'ay de le reuoir bientost plus florissant que jamais. Les difficultés quil a passées ont esté plus périlleuse que le passage de Scilla et Caribde aux nauigans et maintenant flottans par un océan plus calme il ariuera bientost au port de ses justes désirs.

Hier je fus voire la coppie que le Sieur Ciche a finie, et aujourdhui je l'aurois retirée — si se n'eust esté quelque difficulté que une autre fois je vous raconterei — J'espère la retirer en bref et avec les autres choses qui sont prestes je vous la manderei alla première commodité.

Pour l'enuoy des bust quand ils seront à vous et vostre portraict de sire je chercherai le meilleur moyen et le plus facile pour vous les enuoyer.

[Ch Cich] Ciche et Claude¹ le vieux m'ont promis ensemblement de coppier les tableaux de chés Monsieur le Cheuallier du puis. Je crois que l'on les commensera incontinent. Jay monstré vostre lettre au bon Monsieur Tibaut qui en a esté fort consolé. et si vostre volonté est de luy aider il seroit bon luy ordonner quelque peu de chose par mois affin que celuy fust un recours dans la nécessité.

La distanse des lieux est cause que souuent les choses que l'on escrit à temps et à propos (se semble) à leur ariuéée paresse tout au cōtraire. O que le temps amène de variété en peu de jours. Mais enfin la joye que nous auons eue du retour de M^r alla Cour² n'a pas esté veine puisque il a fouslé aux pied la difficulté qui se luy estoit opposée Je m'en resiouis doublement puisque il est veu de bon oeil de Sa Maiesté et pour ceque maintenant l'occasion est née pourfaire voir qui est nécessaire qui est homme de bien et qui mérite de commander aux autres.

Nous ne scauons quelle mine faire de la perte de M^r de Guebrien³ et de son armée⁴. Mais qui scait se qui en doibt succéder? quelquefois si nous n'estions perdus nous serions perdus⁵. Des plus grands maux

1. Poussin a d'abord écrit *Glaude* (comme on prononce encore en plusieurs provinces).

2. Poussin avait d'abord écrit : *de son retour*, puis il a corrigé : *du retour de M^r*. C'était à la fois plus clair et plus poli.

3. Dans *Guébrien*, la lettre *r* est en surligne.

4. Jean-Baptiste Budes, comte de Guébriant, maréchal de France le 22 mars 1642, mort le 24 novembre 1643 des blessures reçues le 17 au siège de Rothweil (Souabe). Ses lieutenants ne surent que se faire battre.

5. Cf. Plutarque, *Apophtegmes* (185. C). Thémistocle, exilé par les Athéniens et comblé de dons par le roi de Perse, dit à

il en vien souuent de grand biens et se sont les secrets chemins que tien la Nature pour le changement des choses¹.

Jeï repseu ensemble avec vostre dernière une lettre de change de quatre cens escus que le Sieur Arigoni m'a promis de me paier à ma volonté si par cas il ne se fesoit rien avec le Vitelleschi il ne sera pas besoin de la recepuoir.

J'atendray tousiours avec impatiense les bonnes nouuelles que vous vous promettés me donner. Sependans je demeure à lacoustumée

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant seruiteur

POUSSIN.

98. — POUSSIN A CHANTELOU L'AÎNÉ.

(Ms. 12347, fol. 206.)

A Monsieur de Chantelou l'Aîné à Paris.

de Rome ce 7^{me} Genuier 1644².

Monsieur

Si le plus grand de vos souhets et le plus raisonnable ne trouuoit point d'autres obstacles que la mer et les alpes comme fet le moindre que vous

ses enfants : « O mes fils, nous serions perdus si nous ne l'avions été. » — Plutarque cite encore ce mot dans la *Vie de Thémistocle* et dans un autre passage, où il est question de l'avantage qu'eurent les villes d'Asie d'être conquises par Alexandre [note de M. Alexis Pitou].

1. Poussin était bon prophète. La mort de Guébriant le fit remplacer par Turenne, qui lui était supérieur, et fut vainqueur à Fribourg les 3, 5 et 9 août 1644.

2. Cette lettre est reliée, par erreur, dans le ms. 12347, comme si elle était datée du 7 janvier 1649, parce que Poussin a mal formé le dernier chiffre du millésime.

pouués désirer, vous pouriés vous assurer d'estre en l'espace de six sepmaines hors de soupçon, si le premier comme chascun le croit ne sauroit manquer de vous ariuer à plus forte raison le dernier qui n'est rien ne vous manquera jamais et sependans que j'aurai la vie je ne cesserei de désirer d'estre entièrement vostre, cependant je vous suplie me continuer l'honneur de l'affection qu'il a pleu jusques à présent me témoigner. Je vous baise très affectueusement les mains en qualité

Monsieur de

Vostre très humble et obéissant seruiteur

POUSSIN.

99. — CONNOISSEMENT A M. DE CHANTELOU¹.

(Copie de l'Institut, n° 49.)

De Rome le 11 janvier 1644.

Ont chargé au nom de Dieu et de bon sauvement un seul fois dans cette Rippe grande Guillaume Despers et Pierre Ravel, d'ordre de Monsieur Poussin et pour conte de qui appartient sur la barque nommée saint François Patron Jean Bronde de Marseille ou autre pour lui.

Caisses sept marquées comme de contre qu'ils disent contenir savoir six chandelliers un chandellier de bois doré l'autre un rouleau de copie de tableaux et toutte enveloppé de toille cirée canevass, cordée, séchée, et bien conditionnée, pour de même con-

1. Le connaissance du 11 janvier 1644 et la lettre du 12 furent bien envoyés. Chantelou écrivit le sommaire des deux pièces au dos de la feuille du connaissance. Celle-ci s'est perdue et ne figure pas au manuscrit. Nous donnons le connaissance et le sommaire d'après la copie de l'Institut.

signer ce présent voyage à Monsieur Louis Napolon¹ de Marseille ou autre pour lui audit lieu en lui payant de notte soixante trois livres tournois, Dieu le conduise à sauvement.

Signé.

100. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 108.)

[Enuoye de toutes mes copies et de mes guéridons. Il demande à estre le copiste des Sacremens du Cauallier du Puy de tous les sept ou d'une partie ou de les faire d'une autre disposition. Il fait un grand préambule pour me persuader ce que je deurois désirer avec passion.]

de Rome Ce dousiesme Jenuier. 1644.

Monsieur

Ausitost quil a esté possible de pouvoir rousler la coppie du Ciche je lay avec les autres enquaissée en manière que je crois quelles vous seront rendues bien conditionnées. Néanmoins quand vous les aurés repsues vous les ferés tendre sur chascune leur chasis et lauer avec une esponge et de l'eauë claire que vous ferés essuier incontinent avec un linge demi usé blanc et net. Quand elle seront bien sèche vous y ferés donner le vernix par quelqun qui s'en entende. Si par hazard le papier s'estoit ataché en quelque lieu prenés un peu de suc d'orange et frottés doucement le lieu et le papier se destachera.

Les six chandeliers sont enquaissés en six autres

1. Un Sanson Napollon, de Marseille, est souvent cité dans la *Correspondance de Peiresc*, éd. Tamizey de Larroque.

quaiſſes chaſcun à par ſoy, Le plus dilligamment que nous auons peu. La cornice dorée y eſt enquore. Touttes les ſept ſuſdittes quaiſſes ſont couuertes de bonne toille cirée et de groſſe toille par deſſus et fortement liées de cordes. Ayans trouué l'occaſion d'une bonne barque Marseillonise qui eſtoit preſte de partir. J'ay prié Monsieur Guillaume d'Espéot¹ et Pierre ravel marchand francois demourant icy à Rome de vous faire tenir les ſept ſuſdites quaiſſes par le moyen de leurs correspōdās de Marseille et de Lion,

Voisi ſi inclus une des polices que j'ay reſpues des ſuſdits que je vous enuoye l'autre je me la tiendrai auprès de moy ainſi comme l'on couſtume de faire.

Les quaiſſes ſont touttes marquées en teſte avec ce préſent caractaire 7. Les toilles ou coppies de la plus petite quaiſſe ſont au nombre de noeuſ. La Vierge du Chat. la Vierge qui eſt aſſiſe et qui tient ſur ſon giron le petit criſt. qui eſt celle de Mignat. celle d'après le parmeſan de Noret. Celle du vieus. Les portraits de M^r Errard. Le dieu de pitié du Maire. Voſtre portraict et la copie. et une petite coppie d'une vierge en pié fette de Claude le rieuſ.

Je prie à dieu que le tout arriue à bon port et à ſauuement.

Tous les jours paſſés jay trotté chés l'un et chés l'autre pour auoir la patente pour pouuoir tirer hors de Rome les huit buſt du Vitelleschi².

1. Guillaume Des Piots, D'Espioſts ou Despiots, marchand fréquemment cité dans les lettres de Peireſc. — « M. Despiots, à qui il ne manque pas des commoditez à toutes heures », comme l'écrit Peireſc au chanoine Menestrier, le 6 février 1637 (*Correſp. de Peireſc*, éd. Tamizey de Larroque, t. V, p. 809).

2. « La permission de transporter des anticques a eſté

Mais je nay enquores peu rien faire. Il est vray que croyant un chascun que nostre Curé deust mourir¹ cela a été cause du retardement de nostre affere que je ne cesserei de poursuiure jusques à tant que j'en sois dedens ou dehors. Vostre argent est demouré ès mains du Sr Arigoni jusques à tant que je sache ce que je dois en faire.

Vostre piastre d'argent pour Lorette est finie. Il ni manque que l'escritture qui faut grauer dessus. Si tost quelle sera prête je la conseignerei au père Charles qui la mandera audit lieu de Lorete.

Jay pensé mille fois au peu d'amour au peu de soin et netteté que nos copistes de proffession aporte à ce quil imitent. et au pris quil demandent de leurs barbouilleries. et me suis esmerueillé tout ensemble comme tant de personnes s'en délectent. Il est vrai que voyant les belles choses et ne les pouuant auoir l'on est contrains de se contenter des coppies bien que mal fettes chose qui à la vérité pouroit diminuer le nom de beaucoup de bons paintres si se n'estoit que leurs originaux se voient de plusieurs, qui cognoissent bien l'estrême différence qui est entre eux et les coppies. Mais ceus qui ne voyent autre chose que une mauuaise imitation croient facilement que l'original ne soit pas grande chose. et mesme les malings se

quelquefois impossible à obtenir et jamais n'est aysée » (Louis Fouquet à Nicolas Fouquet, 16 avril 1655).

1. La santé d'Urbain VIII (qui avait soixante-seize ans) était mauvaise depuis longtemps. Fontenay-Mareuil écrivait, le 11 février 1641 : « Le pape est très faible : on croit qu'il ne vivra pas longtemps », et, le 1^{er} janvier 1642 : « La santé du pape est fort abaissée par sa dernière goutte... » Aussi, fin janvier 1642, Richelieu signale-t-il à Mazarin « la caducité du pape, qui, déchéant à vue d'œil... ».

scauent bien seruir de ses copies mal fettes pour décréditer ceux qui scauent plus que eux. Pensant en moymesme toute ses choses jay creu faire bien et pour mon honneur et pour vostre contentement de vous faire scauoir que (demourant icy) je souhetteroie estre moymesme le copiste des tableaux qui sont chés M^r le Cheuallier du puis ou de tous les sept ou d'une partie. ou bien les faire d'une autre disposition. Je vous assure Monsieur qu'il vaudront mieux que des coppies, ne cousteront guère plus, et ne tarderont pas plus à estre fets. Et si se n'eust esté que depuis vostre départ jay esté dans une perpétuelle irrésolution j'aurois desià commensé. je scais bien que vous ne m'aurez pas désaduoué et ariue ce qui poura je suis pour y mettre la main en atendants vostre response. Et quand bien il seroit nécessaire de trauailler pour les desseins de la gallerie j'atendray à l'un et à l'autre. sependans portés vous bien. et j'atendrai à me conseruer pour vous seruir.

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant seruiteur

POUSSIN.

101. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 109.)

A Monsieur de Chantelou.

[M. Poussin 25 febr 1644.]

Il promet de faire un tableau le meilleur quil aye encore fet et rend compte de différentes choses.

Quil souhaite le retour de M^r de Noyers dans les

affrès pot voir quelque signe de grandeur dans nostre Nation.]

De Rome Ce vintcinquiesme feburier. 1644.

Monsieur

à l'heure mesme que jeus repseu la vostre dernière du vintedeusiesme Januier je fus saluer M^r le cheualier du Puis et luy présenter vostre lettre. qui fut lue en ma présense elle fust repsue avec aplaudissement dudit S^r et louée pour le dous stille que vous aués à escrire et la force d'exprimer la tendresse de coeur que vous aués pour vos amis, de manière que je me treuuas encòre rauï de joye d'en auoir oui la lecture car comme celle alaquelle vous respondiez fut fette en ma faueur la vostre abondoit de gratification à mon endroit. Vostre belle médalle d'or fut présentée huit jours auparant Ainsi comme desià je vous ay escrit. Les lettres de Messieurs de Valansé furent ausi mandées à Bollogne par voye bien assurée¹.

Or maintenant il faut que je vous rende conte du reste de vos affaires de pardesà. Je vous ai escrit il y a desià quelquetemps que je vous auois enuoyé vos coppies de tableaux avec vos chandelliers de bois doré ensemble la police du marchand par le moyen duquel le tout vous sera enuoyé. Je vous en enuoye un autre ci incluse de l'embarquement des huit bust du Vitelleschi Cest assauoir ceus que vous-même choisîtes pendans que vous estiés à Rome. ensemblement vostre portraict de cire² et les couleures à fres

1. L'oncle et le neveu : Achille d'Étampes de Valençay, au service d'Urbain VIII, commandait alors les troupes pontificales; cardinal depuis 1643; il réconcilia Mazarin et les Barberini en 1645, mort en 1646. — Louis d'Étampes, chevalier de Malte, bailli, puis commandeur de Valençay, agent diplomatique français souvent employé dans les négociations d'Italie.

2. S'agit-il d'un portrait en cire, comme par exemple celui

pour M^r Le Maire et une autre petite quaisse à part. de sorte que elles sont dix en tout. elles sont toutes cignées de leur nombre particulier. comme 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 à chascune en teste est l'adresse ainsi : Chés M^o^r de Noyers à Paris. Elles sont toutes contresignées de vostre arme. Cōme il y a à toutes la figure d'un flasque¹ pour monstrier et faire entendre que se sont choses suiettes à rompre. Le tout est dilligemment enquaisé, lié et garotté de bonne cordes. Le nom de chascque portrait est en un billet en chascque quaise. L'on les mandera par le destroit ainsi lō a résolu après auoir bien pensé aux autres moyens. Le marchand que l'on doibt recepuoir à Rouen pour vous les faire tenir à Paris se nomme Jan Turgus.

Pour ce qui est de la lame d'argent pour Loreto. elle est acomplie et si se n'eust esté un peu de mal que jay eu aux genous je l'aurois consignée au père Charles. Se sera dieu aidans pour un de ses jours Il ne faut point que vous croyés qu'il y en aye une autre de fette car au parauant que d'auoir ordonné celle si l'on s'est informé dilligemment si à Loreto chés quelque argentier il y auoit quelque chose de commensé ce que les pères Jésuites n'on point trouué de manière que seus qui vous ont donné à entendre le contraire vous ont trompé. que vous m'ayés mandé une autre lettre que celle que jeus de vostre par touchans cette affere je n'en scais rien. Mais à cette fin que vous ne croyés pas que je vous aye serui à l'estourdie. Je vous remanderei vostre propre lettre et vous voirés ce que vous m'aués ordonné de faire.

de Louis XIV, conservé à Versailles, dans sa chambre à coucher?

1. Poussin esquisse en marge, non un « flasque », mais un croissant placé horizontalement, les cornes en haut, et dans lequel s'entrecroisent deux palmes.

Et parceque il ne reste maintenant que à faire finir la coppie que M^r Le Maire a promis de finir. (Car pour le tableau de S^t Pietro Mōtorio il ne faut point penser de le faire finir. personne ni veut atendre et mesme il est impossible là où est maintenant l'original) du reste je n'ay point de lieu chés moy où je le peusse mettre et de le rousler il se gastera en for peu de temps. C'est pourquoy je vous y laisserei auiser. Du reste quand Chaperon retourneroit icy je ne veux auoir à faire à luy non plus que au diable qui l'accompagne. Je vous enuoye vostre conte ci inclus là où par le meneu vous pourrés cognoistre en quoy j'ay employé vostre argent. et ensemble ce qui vous aduāsera. plusieurs fois je vous ay escrit que j'auois repseu et fet accepter la lettre de change des quatercens escus. qui ont serui avec cinquante autres à paier les huit bustes sudits.

Je ne tarderei guère à commenser le tableau que vous me commandés que je face et se sera des meilleurs pinceaux que j'aye. vous assurans bien que toutte les forces me manquerōt si n'est le meilleur de tous ceux qui sont sortis de mes mains.

J'atens vostre response sur ce que je vous ay mandé des coppies de M^r le Cheuallier du puis et puis nous nous gouvernerons selō vostre désir.

Je prie à dieu que M^r donne une bonne mortification à ce lāron et ignare de Jaquelin¹. il mériteroit que l'on le pendit par les génitoires.

Je prie dieu encores de tout mon coeur que les

1. Jacquelin, intendant des bâtimens, avait dans ses attributions tout ce qui touchait aux bâtimens du roi et aux artistes logés au Louvre. Il paraît avoir été un des principaux adversaires de Poussin (voir H. Chardon, *Les Fréart*, p. 47).

belles délibérations de Nostre prinsesse¹ ne soient jamais détournées d'aucun malheureux obstacle affin que la postérité puisse voir quelque signe de grandeur en Nostre Nation. Mais mon cher maistre nous sommes en un étrange ciècle. dieu omnipotent vous tienne tousiours en sa protection et vous face prospérer en toute sorte de biens

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant seruiteur

POUSSIN

Le bonhomme Tibaut se recommande fort à vos bonnes grâces. J'ei oublié à vous dire que l'on vous enuoyera plus d'un modèle pour poser vos bustes. quand vous les aurés.

Je vous mande une lettre que ce charlatan de Vitelleschi vous escrit, il dit quil désireroit fort auoir des nouvelles de M^r de la Varenne.

102. — 2^{me} COMPTE A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 111.)

[*Conte de M. Poussin de ce quil a mis de mon argent à Rome.*]

Conte.

J'ay repseu 277 pistoles et [un] 3/4. qui sont. 833. escus Jules. 2. Monoy de Rome Les quatrecens escus n'entre point en ce conte.

premièrement

A Mignart pour sa coppie	escus	68
Au Maire pour son dieu de pitié		42

1. La régente Anne d'Autriche.

au napolitain pour la	
vierge du Chat	59
au Vieus pour sa	
vierge à mi-corps	12
à Nocret pour la	
vierge du Parmesan	17
à Angelo Caninio	
pour ses desseins	12
pour la facon des	
chandelliers de bois et	
bordure	60 Jules 5
pour la dorrure des	
chandelliers et cor-	
niche	72 Jules 5
à Monsieur Tibaut	20
pour 7 quaiesses	18 Jules 5
pour l'emballage des	
7 quaiesses	15
pour porter les quai-	
esses chés moy	Jules 3
pour le papier pour	
enveloper les châte-	
liers	Jules 4
pour le port d'un	
tableau de farnèse	Jules 1
pour Manche ¹ aux	
doreurs et menuisiers	Jules 6
pour deus mémo-	
riaux au commissaire	Jules 1

1. Pour le pourboire. Saint-Amant écrira, dans sa *Rome ridicule* :

« Ces gens-ci n'ont point l'humeur franche,
 A tout gain leur arc est bandé;
 Souvent pour m'avoir regardé.
 J'ai vû me demander la manche. »

à Mr Tibaut . . .	10
pour l'argent de la plastre pour Loreto et vis	17
pour la façon de laditte plastre. . . .	13
pour une vis de fer .	Jules 2.
pour le Restorateur de l'Hercule de farnese.	8
pour port d'un ta- bleau de farnèse. . .	Jules 1 1/2
pour le papier pour couvrir les tableaux .	Jules 2 1/2
pour le bois de la quaisse du tableau . .	Jules 4 1/2
pour la douane des sept caisses	3
pour la charette qui les porta	Jules 3
pour le seau de la do- gana.	Jules 4
pour l'enballage de la quaisse des copies toille cirée chaneuas corde et toutte la fatigue du fachin pour aler et venir à ripe charger et deschar. et autre . . .	1 Jules 2
pour la quaissette toille cirée et port du St Paul.	4 Jules 5
pour la license de porter hors de Rome les bust de marbre . .	3

pour l'écriture pour grauer sur la lame . . .	1 Ju. 5
pour port de la quai- se du portrait de Cire .	baïo. 5
pour le papier pour enueloper le portrait de Cire	Ju. 1 baïo. 5
pour faire grauer les dis lignes en lettre minscule sur la placque d'argent	6
pour les Noeuf quai- ses	15 Ju. 3
au Vitelleschi	50
pour les fascine. . . .	Jules 2
pour deus charettes .	Jul. 6
pour le commissaire.	Jules 3
pour charger, em- barquer, pour l'embal- lage pour une piese de toille sirée et chaneuas et autre.	testo 6
pour la douane . . .	escus 12
pour le seau	Jul. 5
pour le tableau du St Paul.	escus 50
toute cette somme monte à escus.	
	<hr/>
	578. Jul. 1. bai 5
	<hr/>
	833 Jul. 2
	578. 1. 5
	<hr/>
auanse	255. 1. 5
	<hr/>
	833. 2. 5

103. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 112.)

A Monsieur de Chantelou, paris.[*M. Poussin 8^e mars 1644.**Tibault.**Quil a enuoyé la lame pour l'inscription de Lau-
retto et quil cherche quelque pensée de tableau pour
moy.]*A Rome Ce. 8^{ieme} Mars. 1644.

Monsieur

Ne pouuant faire autrement jay tardé jusques à présent à faire response à la vostre dernière du 5^{me} february. tous les chefs de laquelle je respondray maintenant sans rien obmettre. Vous n'estes plus en paine de la lettre de change que vous me mandastes pour paier les bust du Vitelleschi vous ayant escrit par plusieurs fois que je l'auois repsue.

Les lettres que vous mandiés au gouuerneur de Lorette lui furent assurément mandées par le moyen du bon père Charles.

Les bust que vous mesme vous choisites chés Hipolite Vitelleschi ont été payés de vos quatrecent escus mandés dernièrement y goint cinquâte de vos huit cens et trentetrois escus. Je vous ay escript que je les auois fet embarquer par le moyen de Mr Guillaume despior et Pierre Ravel Marchands françois pour vous les faire tenir. Je vous ay mesmement enuoyé là leur police. et fet encore scauoir le nom de leur cor-

1. Le copiste de l'Institut (et Quatremère après lui) date cette lettre du 18 mars. Poussin et Chantelou ont cependant écrit fort lisiblement la date du 8.

respondant à Roen. d'autans que nous vous les mandasme par le destroit. à celle fin que tardans trop vous vous puissés informer du dit correspondant et scauoir s'il en a des nouuelles ou non. Avec la mesme lettre et police je vous enuoyas le compte de l'argent que jay employé pour vos affaires de pardesà et en suite se qui vous reste.

Je me trouue extrêmement consolé de l'estat où vous espérés que seront bientost dieu aydans les afferes de Monseigneur et que vous trauailliés comme d'autres vertueux Hercules de purger le monde de tirans de larons et de hideux monstres dont nostre pauure France. [qui est] est toutte misérablement infectée dieu vous donne la grace d'en venir à chef¹.

J'atens avec impatiense vostre résolution touchant ce que je vous ay escrit des coppies de chés M^r le Cheuallier du puis. car jay empesché que l'on les aye commencée. et à bonne fin et avec bon respect. mais quand finalement vous les voudrés il ni aura empeschement aucun.

Monsieur Thibaut ces esuanouy de joye en lisant ce que vous m'ordonnés de faire pour luy et de l'espérance que vous luy donnez pour l'aduenir. Le pauure garson auoit bien besoin de vostre Ayde. A tout hasars je luy auois donné outre les vint escus de vostre argent ainsi que vous voirrés sur vostre compte que si par hasar vous n'en eusiés pas esté content je vous les euses remboursés du mien. Mais

1. « *Mettre à chef* ou *venir à chef* signifie achever, venir à bout. Cette expression est vieille et surannée. » *Dict. de Furetière*.

2. Cette indication marginale est de Chantelou.

voyans la bonne volonté que vous aués pour luy par vos dernières lettres jey esté hors du doubte là où j'estois et de nouveau je luy ay donné dix escus pour son mois de Mars et ainsi j'iray continuans de mois en mois ainsi que vous me l'ordonnés. il dit que tout ce qui modelle est pour vous et sil me met quel chose en main je vous le conseruerei jusques à tant que vous en ordonnerés¹.

Je voudrois bien auoir l'occasion de vous mander quelque nouuelles de ce pays icy Ainsi que vous me fette la faueur de m'escire de ce qui se passe par delà. Mais l'on ne fet autre que de parler de la paix. dieu voille nous la donner. Un chascun la désire fort².

Jay conigné vostre lame d'argent pour Loreto. au père Charles qui trèsassurément la fera tenir. et mettre en son lieu. Nous auons acommodé la chose en manière quelle ne peut manquer et ne croyés point M^r Le Cat, car s'est ne luy déplaise un menteur ni luy ni personne n'ont rien fet commencer pour vous à Loreto touchant l'inscription que vous vouliés fere adioudre Au veu que vous portâtes.

Je ne fes maintenant les soirs autre chose que de chercher quelque beu subiec pour vous faire quelque table de réputation si je peus. quand je l'aurei trouué et résolu je vous en enuoyerei une idée. Cependant je demeure éternellem^t.

Monsieur

Vostre très humble et très obliégé seruiteur

POUSSIN.

1. Cette disposition typographique reproduit celle du ms.

2. La France va réussir à mettre fin à cette première guerre de Castro par la paix de Ferrare (31 mars 1644), due aux efforts du cardinal Bichi, chef du parti français.

Je baise très humblement les mains à Messieurs vos fraires.

104. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 114.)

A Monsieur de Chantelou.

[*M. Poussin 17^e mars 1644.*

Il promet de commencer l'ouurage des Sept Sacrements et rend compte des autres affaires.]

de Rome Ce 17^{me} mars. 1644.

Monsieur

J'ei repseu en même temps deus de vos très chères lettres par l'une et par l'autre vous me monstrés que la proposition que je vous ay fette touchant les Sept Sacrement vous a esté àgré ausy me vas-je préparer à vous bien seruir, et laissant à part les autres choses que j'auois pensé de vous faire. j'atendrei seullement à celles icy. et avec d'autant plus de soin et de plaisir que vous me fauorisés de remettre le tout à mon arbitre. tant de la disposition comme de la grandeur des figures et autres particularités. Si je serei si heurus que d'auoir la santé à l'aduenir telle seulement comme l'ay maintenant (néanmoins que la fatigue soit longue) j'espère les auoir bientost fets. et principalement estans délibéré de laisser une infinité de pratiques qui s'offrent tous les jours. En deux choses seullement je me trouue engagé pour des personnes à qui je ne peux dire non. Mais cela s'acommodera avec le temps et sans s'estendre dauantage sur cette matière seci soit dit pour tousiours.

Je vous suplie de ne point traicter de cérémonie avec vostre seruiteur mais de croire seullement que je

n'ay rien en si grande recommandation que vostre seruire. Tout ce que vous m'aués commandé de faire icy est fet. Vos chandelliers et tableaux sont ariués à Marseille. Mo^r Despior en a eu nouvelles. Vostre lame d'argent a esté enuoyée à Lorete. Vos bust de marbres sont ariués à Ligorno¹ mais il se présente une difficulté car il ni a point de veseaus et ni en aura point plustost que dans un an qui aillent ou à St^r Maslo ou à Rouen. il nia maintenant que ceux d'Holande qui se partent. Et d'engleterre il ni faut point penser à cause de la guerre. Je vous ay voulu aduertir de ce qui se passe. Mais deuant que j'aye vos responses si hors de nostre espérance il se présentoit quelque occasion nou nous en seruirons. il m'estoit venu en la pensée deuant que de les enuoyer par le d'estroit. de les enuoyer à Lion et les faire tenir en quelque magasin. j'usques à tant que le sculpteur qui conduit les statues du Car. Ma.² en passant par ledit lieu de Lion les eust fet passer jusques à Paris avec la mesme dilligense que les sienes. Je luy en auois desià parlé et m'auoit promis de le faire (car il est bien de mes amis). Mais ne sachant pas que ce fust chose bien assurée. je les mandés à Ligorne sans attendre de crainte de laisser quelque bonne occasion. Or maintenant qu'il est bientost prest de se partir je luy veus reparler et voir sil sera de la mesme bonne volonté quil estoit à l'ors. et en cas quil eust changé je ne laisserai pas de vous les enuoyer à Lion là où si par hazard ils demourent quelcun de vos amis passant

1. « Dans ce temps-là, on disait Ligourne ou Livourne, et plus souvent Ligourne » (Avenel, *Corr. de Richelieu*, t. VI, p. 847).

2. Le cardinal Mazarin.

par là vous les pourroit faire porter à paris il se part bien souuent d'ici des personnes de cognoissanse qui en passant par Lion vous pouroint les conduire. mais pour bien faire cette affere là parlés en à nos bons amis Serisier¹ et Pointel qui ont de bonnes correspondances et de bons amis à Lion par le moyen desquels il seroit possible que vos dits bust vous seroient mandés assurément et dilligemment et si par hazar nostre dit sculteur s'oblige à faire cette besongne. vous pouvés par auanse ordonner à Lion par le moyen des susdits Serisier et Pointel de la despense quil faudra faire. et comme j'ei dit des personnes qui en ayent le soin. Je vous escriray du succès de cette affere quand il en sera besoin ayés sollement un peu de patiense et tout ira bien. Ce que maintenant je vous dis ne vous doibt pas mettre en paine et nous aurons du temp à penser à tout deuant que les quaiesses soient arriuées à Lion.

Pour finir de respondre à quelques autres choses de vos lettres je vous prie de croire que Nostre S^t Pere se porte fort bien. il est entièrement hors de la maladie que l'on croioit que en peu de temps le debuoit emporter².

C'est comme une folie de craindre les nouueautés et les brouilleries³ en France puis que l'on ne les peut éuiter et que jamais elle n'a esté autrement.

1. Cerisier, négociant lyonnais établi à Paris, en face Saint-Merri. Grand admirateur de Poussin, il avait de lui *le Corps de Phocion emporté, ses Cendres ramassées, la Fuite en Égypte, la Reine Esther* et un portrait du peintre (Bonnaffé, *Dict. des amateurs*, p. 51). Dans le *Banquet des curieux*, il se joint à Pointel : « Pour chanter que Poussin n'eut jamais son pareil. »

2. Urbain VIII mourra cependant bientôt, le 29 juillet 1644.

3. La Fronde ne commencera qu'en 1648, mais son état d'es-

Si je n'espérois vous mieux satisfaire avec les Pinceaux q'avec la plume je fuirois le plus que je pourrois les occasions de vous peindre quelque chose. aussi bien que je fets consiense de vous importuner de mes lettres mal pollies comme elles sont.

Mais puis quil vous plait [auoir] auoir agréable le receuoir souuent de mes nouuelles je mettray aussi souuent la main à la plume comme aux pinceaux.

Je suis vain de joye de ce que vous me fettes scauoir du gros homme Jaquelin. mais bien dauantage de ce que la vertu et les vertueus auront un bon protecteur à l'aduenir¹.

Je sererei la presente pour cette heure en vous baisant trèshūblem^t les mains moy qui serei à jamais

Monsieur

Vostre trèshumble et trèsobéissant Seruiteur

POUSSIN.

105. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 116.)

A Monsieur de Chantelou, paris.

[M. Poussin 8 avril 1644.]

Il approuue les raisons que jay eues de ne me pas faire intend^t des bastimens² me mande quil a fait son

prit se manifestait déjà, à l'occasion de l'opposition entre la Cour et le Parlement, sur l'État du Toisé (27 janvier 1644).

1. Il était question que Chantelou remplaçât Jacquelin, comme intendant des bâtimens.

2. « Au commencement de 1644, la charge d'intendant des bâtimens fut offerte à M. de Chantelou, mais, après quelques hésitations, il refusa par égards pour de Noyers et malheureusement pour les arts, qui n'eussent pas vu sans cela pendant vingt ans la triste administration de Ratabon » (Chardon, *Les Fréart*, p. 60). Ce Ratabon (Antoine de, inh. 13 mars 1670)

capital de l'ouurage des sacrements quil y mettra toute son estude et les forces de son talan

que l'inscription de Lorette a été consignée à Monsig^r Caetane¹ qui la fet poser.]

De Rome Ce 8^{ieme} Apuril 1644.

Monsieur

Je deuois respondre à la vostre du cinquiesme Mars par l'ordinaire passé. Mais l'incommodité d'un grandissime Rume qui m'étoit surueneu m'en empescha. Maintenant que le mal s'est amoindri je ne veus pas manquer à mon debuoir. et en premier lieu de vous remercier de l'honneur que vous m'aués fet de me raconter confidamment les raisons pour lesquelles vous n'aués pas voulu accepter la charge d'intédans des bastimens. que tout le monde qui vous cognoist et qui vous aime souhettoit que vous eussies. Mais toutes vos actions estant conduittes par le moyen de la raison vous ne poués rien faire qui n'aye une fin vrayemen vertueuse. Tous vos despendans comme moy et tant d'autres au moins se doiuent resiouir que sependans que Monseigneur. (A qui dieu donne longue vie) sera, vous demeurerés auprès de luy et nostre bon aduocat et protecteur. S'est ceque nous pouuons souhetter et rien dauantage.

Se n'est pas merueille si Monsieur de Charmois²

est mentionné dans un acte du 9 juillet 1645 comme « conseiller du Roy, intendant des bastimens de France et secrétaire de M. de Noyers, dem^t en la maison dud. s^r de Noyers. en la rue Neuve St-Roch ».

1. Lecture douteuse.

2. « C'était un ami commun de Poussin et de M. de Chantelou et un amateur très considéré » (H. Chardon, *Les Fréart*, p. 19). Sur Martin de Charmois (1609-1661), voir Vitet, *Journal des Savants*, 1857, p. 26, 29, 35, 114.

qui est extrêmement modeste a loé le petit S^t Paul que je vous ay fet estant particulièrement entre vos mains. là où il sera encore preserué de la morsure des plus venimeuses langes.

Se seroit me faire tort si vous ne croyés que je n'aye en singulière recommandation les sacrements que vous m'aués commandé que je face. J'en ay fet mon capital et se sera là où je metterei toute mon estude et toute les forces de mon talent tel quil est.

Je vous promis par ma dernière de vous faire scauoir en quel estat estoit l'affere de vos huit bust du Vitelleschi. J'ei donc seu de M^r despior que son correspondant de Ligorne les auoit fet embarquer sur un gros veseau holandois pour Amsterdam. où estans ariué dieu aidans l'on les remandera à Rouen au S^r Jan Turgus marchand qui vous les enuoyera à Paris. Le dit S^r despior dit que le port ne coustera guère dauantage que si s'estoit pour Rouen à droiture et que le voyage se fet en deus mois, en fin soit se qui plaira à dieu il faut patienter. Car il n'est plus temps de penser à un autre moyen.

Le père Charles m'a mandé une lettre d'un Père prouinsial Jésuite qui porta la lame d'argent à Lorete là où il dit auoir conaigné laditte lame en main de Monseigneur Gayetano qui ausi tost commanda qu'elle fust appliquée en son lieu. pour ce qui est de vos chandelliers et coppies, je n'en ay pas eu d'autres nouvelles que de Marseilles là où il y a longtemps quil estoint ariué. Je crois si vous ne les aués repus que se sera bientost.

Jay retiré la coppie de Vierge que le S^r Le Maire vous a fette J'atens que vous m'ordonniés de là

manière de vous l'enuoyer l'on nous assure que la paix est fette entre le Pape et messieurs de la Ligue¹. Nous en atendons la publication. L'on dit icy que Sa Sainteté ne se porte pas bien. S'il nous manque dieu nous donne mieux². Il ni a autre chose de nouveau en ces quartiers icy.

Monsieur le Cheuallier du Puis et M^r son frère vous saluent très affectueusem^t.

Monsieur

Vostre très humble et très affectionné Seruiteur

POUSSIN.

106. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 118.)

A Monsieur de Chantelou, Paris.

[*M. Poussin 15^{me} avril 1644.*

Il mande que l'inscription de Lorette est posée quil souhaite que les caisses quil ma enuoyées arriuent heureusement

Quil commence le premier de mes Sacremens quil prie dieu de luy donner assés de vie pour les acheuer tous sept³.]

De Rome Ce 15^{ieme} Apuril 1644.

Monsieur

Quand ainsi seroit que vous eussies laissé passer

1. La France (par l'intermédiaire du cardinal Bichi) venait enfin de ramener la paix en Italie, malgré l'Espagne, par la paix de Ferrare (31 mars 1644), qui mit fin à la première guerre de Castro.

2. Bien qu'Urbain VIII fût favorable à la France, Poussin ne pouvait dissimuler combien les Barberini, ses neveux, gouvernaient d'une façon lamentable.

3. Pour la description des *Sept Sacremens*, voir *Description des tableaux du Palais-Royal* (par Dubois de Saint-Gelais), 1727,

encore cet ordinaire sans m'escrire (néanmoins que vos nouvelles me consolent infiniment l'esprit) pourueu que j'euses en fin repseu nouvelle de l'ariué de vos quaisses, se m'eust esté un grandissime contentement principalement quand j'euses seu que ce qui est dedens vous eust esté rendu sain et entier. Car je doute fort quil ni aye quelque chose de guasté ayant par un si long voyage passé par tant de mains. Je serei certainement en inquiétude jusques atant que j'en aye quelque bonnes nouvelles.

Vos dix autres quaisses sont par le voyage. Je crois assurément quelles arriueront à bon port. considéré la bonté de la saison. il y a eu par mer cet Hiuer tant quil a duré des tempestes et tourmentes extraordinaires de sortes que quantité de barques et de veseaus ont esté engloutis des ondes et crois que sa esté bonheur d'auoir tardé un peu à les enuoyer.

Je suis bien aise que vous ayés repseu la dernière police que je vous ay enuoyée avec le compte de la despense que jei fette pour vous. Jei du depuis employé septante écus en la coppie que le Sr le Maire a fette. et vint escus à Mr Thibaut. Vous me mandez sil vous plaist ce que vous désirés que je face du residu de vostre argent.

Je vous prie affectueusement de ne considérer point le temps que j'employe à vous seruir car je l'estime à bonheur et le fés avec joye. Si vous vous sou-

in-12, p. 333. — On sait que les *Sept Sacrements* de Chantelou, comme ceux de del Pozzo, sont aujourd'hui en Angleterre. Ceux de Chantelou furent achetés 120,000 francs par le Régent et restèrent au Palais-Royal jusqu'à leur vente, avec toute la collection d'Orléans, au duc de Bridgewater, pour 1,225,000 fr. Ils ont passé par héritage à lord Egerton, puis à lord Ellesmere. X

uiendrès de moi lors que les afferes de delà s'accommoderont je recepuerei les graces que vous me ferés en don et vous en demeurerei à tousiours estroittement obligé.

Je vous rends mille graces de ce que vous aués permis à M^r Rémy de faire la vente des meubles qui estoit restés en la maison des Thuilleries. Ausibien se gastoint il. L'on en a tiré cent escus que je recepuerei demain.

Je ne vous répliquerei autre chose pour ce qui est de la placque d'argent de Lorete car je vous en ay si souuent escrit quil baste elle est enfin colloquée à sa place¹.

Hier, je commensas à trauailler à l'un des Sacremens Je prie dieu quil me donne la vie assés longue pour les finir tous sept ainsi comme je souhette. Je scais bien que l'atendre² est une fascheuse chose et quil vous anuira en l'atente de cet ourage mais monsieur mon cher patrō je nay que une main qui en fin s'employera pour vous seruir le plus promptement quelle pourra.

Quand vous aurés escrit au Vitelleschi je ne man-

1. « On voit à côté de l'Évangile un ange d'argent de la taille d'un homme tenant entre ses mains et présentant à la sainte Vierge un enfant d'or du poids de 24 livres, dans un plat bassin de vermeil sur un coussin d'argent; ... Le coussin sur lequel repose la tête de l'enfant porte cette inscription :

*Acceptum a Virgine Delphinum
Gallia Virgini reddit.*

« A ce présent, qui est d'un travail exquis et qui est estimé plus de 100,000 écus, Louis XIII et Anne d'Autriche joignirent deux couronnes d'or enrichies de diamans, l'une pour la mère et l'autre pour l'enfant, que le pape Urbain VIII fit mettre sur leur tête » (J.-B. Vanel, *Un pèlerin lyonnais à Rome et à Lorette en 1749*, p. 71).

2. Poussin, qui avait d'abord écrit : *l'attente*, a corrigé en : *l'atendre*.

querei pas de luy présenter vos lettres. J'ei donné à Mr Thibaut les vint escus en deux fois dix escus pour le mois de mars, et dix autres pour le mois d'april. Il a esté ravi quand il a veu vostre lettre et quil a seu que vous luy ordonneriés icy. x. escus le mois. il vous en remercie très humblement. et parceque il ne se présente maintenant autre chose à vous faire scauoir je finerei la présente en me disant toute ma vie

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant Seruiteur

POUSSIN.

107. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 120.)

A Monsieur de Chantelou, Paris.

[*M. Poussin 25 avril 1644.*

Il me mande quil trauaille à l'extremonction qui est un sujet d'appelles qui se plaisoit à fr^e des transis.

Il parle de mes coppies apres Rafael et des gueridons quil a enuoiés.]

de Rome ce 25^{ieme} April 1644.

Monsieur

J'aurois esté extrêmement satisfet si avec la nouvelle que vous m'escriués du 31^{me} de Mars de l'ariuée de vos caisses j'euses entendu en quelle manière les six chandeliers ont esté trouués conserués sil seront ariués ausi bien conditionnés comme vos coppies tout ira bien.

Je vous prie de croire que j'ei fet mon possible pour vous faire bien seruir aus coppies que l'on vous a fettes. Mais les peintres qui les ont copiées ne saüent

pas faire dauantage comme je crois, ou l'amour qu'ils deuoint auoir à i employer toutes leurs forces aura esté diminué pour quelque subiec qui ne m'est pas assez cogneu. il ne laissent pas de croire d'auoir fet des merueilles car au payement je m'en suis bien aperseu.

La dernière coppie que Monsieur Le Maire a fette (si bien il i a bien pris de la peine) est inférieure à celle de Mignat que vous aués. Et si le Vieus auoit fini la siene s'auroit esté la moindre. Enfin Monsieur il faut confesser quil ne se rencontre guère de personne qui puisse contenter les intelligences manquant aux uns les forces et aux autres l'amour de la dilligence quil faut auoir pour bien faire. pour ce qui est de la dernière elle n'empêchera jamais que je ne vous face quelque chose de bien mais si la première ne chemine d'un pied égal, vous pourés m'excuser puis que n'y aurei rien espargné. Je trauille gaillardement à l'Extreme occion qui est en vérité un subiec digne d'un apelles (Car il se plaisoit fort à représenter des transis). Jè ne cesserei cependans que je me trouue d'umeur que je ne l'aye mis en bon terme pour une esbauche. Le dit tableau contiendra diset figures d'hommes de fames d'enfants jeunes et vieus une partie desquelles se consomment en pleurs et les autres prient dieu pour le moribond¹.

Je ne vous le veus pas descrire autrement car se n'est pas bien l'offise d'une plume mal taillée comme la miene. mais d'un pinceau doré et bien amanché. Les premières figures sont de deus pieds de hauteur²

1. Voir, au Louvre, un dessin d'étude de *l'Extrême-Onction*.

2. Les *Sacrements* de del Pozzo « n'ont que deux palmes de long » (Félibien, p. 17).

et le tableau sera environ de la grandeur de vostre manne¹, mais de plus belle proportion. X

Nous ne scauons point de nouvelles pour vous entenir. C'est pourquoy jè serrerei la présente en atendants d'auoir l'honneur de vos commandemens

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant Seruiteur

POUSSIN.

Ma fame vous salue en toute humilité.

Je vous enuoye avec celle si une lettre de M^r le Cheuallier du Puis.

108. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 121.)

A Monsieur de Chantelou, Paris

[*M. Poussin 14^e may 1644.*

*Cette lettre est à remarquer parlant de l'extre-
onction qui seule promet valoir mieux dans la seule
ébauche que tous les sept de M. le Cauallier du Puy.*

*Quil diffère de seruir M. Tou et M. de Cotances²
pour trauailler pour moy.]*

De Rome Ce 14^{ie}me May. 1644.

Monsieur

Je nei peu respondre à la vostre du 15^{me} Auril jus-
ques à maintenant ce que pourtant je n'aurois pas fet
sil y eust en icelle quelque chose qui eust eu besoin
d'une prompte response.

Il n'est plus besoin de vous mettre en peine de vos
bust. Car il y a longtemps que l'on les a enuoyés par
le destroit ainsi que je vous l'ai escript par plusieurs

1. *La Manne*, au Louvre, mesure 2 mètres sur 0^m49.

2. Voir, sur ce personnage, les Notes complémentaires.

fois. Nous sommes en atendants les nouvelles de l'ari-
uée car si le veseau là où ils furent embarqués aura
eu bon temps il doit estre proche d'Amsterdam. Si
vous en auiés nouvelle plustost que nous vous nous
ferés la faueur de nou oster de peine Nous ferons le
mesme à vous en vous mandans les nouvelles que
nous en aurons aprise.

Je scais bien que l'atente de se que l'on désire [de]
posséder est une peine des plus grandes que l'on
puisse souffrir mais comme vous estes modéré en
toutte chose je crois que vous le serés enquire en
l'atente de vos tableaux. Jay esbauché le premier fort
nettement de sorte que l'on peut juger se quil pourra
estre estans fini. M^r le Cheualier du Puis l'est venu
voir qui néanmoins quil face bonne mine l'on voit
bien quil luy desplairoit si les sudit tableaux demou-
roint à Rome. Mais parceque ils vont entre vos mains
et bien loint d'icy il boit le calice avec moins de con-
treccœur. Il a esté estonné de voire sur un mesme
subiec une disposition si diuerse et des actions de
figures toutte contraires aus siennes. mais en fin il
faut quil souffre et luy et les autres de voir un de vos
seuls tableaux qui promet valoir mieus que tous les
siens ensemble. Je vas commencer le second. en aten-
dans que seluy si se sèche bien. qui est chose assés
importante en la peinture. et pour vous donner à
cognoistre combien je suis désireus de vous satisfere
et de vous servir. jei fet atendre M^r l'Euesque de
Constanse jusques à maintenant sans rien faire
pour luy néanmoins quil y ay un long temps quil est
passionné pour auoir quelque chose du mien. M^r de
Tou^t quil y a fort longtemps que je cognois famil-

1. Jacques-Auguste II de Thou (1609-1677), frère de l'ami de
Cinq-Mars; premier président d'une des chambres des enquêtes

lèrement désiroit que je luy fisse un trespassement de Crist en Crois et me le paioit trèsbien. Mais j'ai délibéré de laisser cette pratique pour attendre à la promesse que je vous ay fette. Le reste des choses qui me sont demandée de bon lieu et de bonne par je n'en parle pas car il sembleroit que se seroit pour me fère valoir. Il suffit que je dresse toutte ma pensée à vous servir et vous fere quelque chose de meilleur que je n'ai fet par le passé. sans vouloir penser à autre chose. Je vous prie de vous en assurer.

Si tost que j'en aurei acompli quelcun je vous le manderei incontinent ainsi comme vous le désirés.

Je ne manquerei pas d'aler ses festes voir les pères de St Pierre Montorio pour retirer de leurs mains la coppie du tableau de Raphael la retirans chez moi ou roulée ou autrement et quand je rencontrerei l'occasion de vous l'enuoyer je la ferei encaisser avec la coppie de la Vierge que le sieur Le maire vous a fette (si au paravant je ne resois quelque nouuel ordre de vous) et vous les enuoyerei.

Le bon M^r Tibaut attend avec bien de l'impatiense la lettre que vous luy aués promise il m'a prié de vous présenter ses baisemains et vous faire ^s souuenir de luy en sa nécessité.

Il ni a rien de nouveau en cette ville qui mérite vous estre escrit L'on atent seulement de jour à autre M^r le Cardinal de Lion¹. Nostre St Père se porte bien et l'on ne dit autre

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant Seruiteur .

POUSSIN

au Parlement de Paris, exilé en 1652, ambassadeur en Hollande, 1657. Il augmenta la splendide collection de son père.

1. Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu, frère aîné du

Ma femme et mon frère vous baise très humblement les mains¹.

109. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 123.)

A Monsieur de Chantelou.

[*M. Poussin 30^e may 1644.*

Il parle du tableau de la pénitence où sera le Tricline lunaire qu'on appelle Signia.

Cette lettre est plaine destime et de désir de me servir.]

De Rome Ce 30^e May 1644.

Monsieur

d'autans que par vostre dernière du 5^e May vous ne m'ordōnés rien de nouveau ains vostre lettre estant seulement la response de mes précédentes. joint enquores les dernières que je vous ei escriptes par lesquelles je vous ay fet scauoir se qui se passe. Je crois quil n'est pas nécessaire d'user en celle si de trop long discours mais seulement il suffira que vous sachiés que jei retirés chés moy la coppie du tableau de S^t pierre in Montorio. Laquelle je tiendrei rouslée. Jusques à tant quil se présente l'occasion de vous l'enuoyer acompagnée de la coppie du S^r Le Maire.

Du reste tout va bien puis que vous aduoués ce que jei fet touchans l'enuoy de vos bust par le destroit. Je

grand Cardinal, dont la volonté fit un archevêque d'Aix (1626), puis de Lyon (1628). Urbain VIII le nomma cardinal le 21 août 1629, en reconnaissance de la prise de La Rochelle. — Mignard peindra pour lui, en cette année 1644, les copies de toute la galerie Farnèse, le chef-d'œuvre de Carrache; il y travaillera huit mois.

1. Phrase écrite verticalement, dans la marge.

crois certainement que il vous seront rendus sains et entiers.

Jeï doubté jusques à maintenant que vos chandeliers ne vous ayent pas esté portés conserués comme je l'eusse désirés et d'autans plus j'en suis en peine plus vous vous abtenés de m'en escrire un mot. Je vous supplie de m'escrire en quelle manière ils vous ont esté rendus. aumoins sela me seruira pour quelque autre occasion. qui se pourroit présenter. de mander de delà de semblable chose et je pourei cognoistre d'où le deffaut peut estre venu ou de l'emballage ou de l'alge qui est de nature aucunement salée. ou pour les auoir tenus trop longtems enfermés dedens les quaiesses ou bien sil ont esté gastés par le peu de soin de ceux qui les ont portés.

il n'est plus besoin de vou parler de la placque d'argent de Loreto puisque vous scaués bien quelle est en sa place.

Je vous rends grâces infinies de la récepsion que aués fette à Mr La fleur. pour l'amour de celuy qui vous est trèshumble seruiteur. mais bien encore davantage de ce que vous me promettés. Vous alés multiplians d'autans plus mes obligations enuers vous. quand vous scaués si bien tailler les cheueus à Sanson¹ de sorte quil n'aura jamais la forse de nous fere sortir de nostre maison. Je ne sçais le jugement que vous aués fet de luy par la lecture que vous aurés peu fere de sa lettre que je vous ay contremandée quand pour moy je crois que c'est Sanson le foible et qui mériteroit recepuoir de Moꝝ une bonne mortificatiõ.

il n'estoit pas besoin d'espandre si largement les

1. Samson Lepage. Voir lettre du 26 novembre 1644.

fleurs de vostre réthorique pour me persuader à croire ce que en rians vous dittes de vous mesme. Mais je vous supplie de tenir pour assuré que je vous estime sans comparaison dauantage que ceus qui sont montés sur les plus haut piédestaus de nostre france. Je resterei dans cette oppinion qui me seruira d'une stimulation perpétuelle à rechercher les moyens de vous bien seruir. Je suis sur le point de vous commencer un second tableau. de la pénitense où il y aura quelque chose de nouueau. particulièrement le tricline lunaire quils apelloint Sigma¹ y sera obserué pontuellement.

Monsieur

Vostre trèshumble et trèsaffectionné seruiteur

POUSSIN.

110. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 125.)

A Monsieur de Chantelou, Paris.

[*M. Poussin 20 juin 1644.*

Il promet d'enuoyer à l'automne l'extremonction et à Pasques un autre sacrement.

Grand discours touchans la coppie de S^t Pierre in Montorio, par M. de S^t Chaumon.]

De Rome ce 20^{me} juin 1644.

Monsieur

Il ne seroit pas de besoin que vous prissiés la peine

1. Triclinium, réunion de trois lits à trois personnes, pour prendre le repas couché, à la mode des anciens. — Voir le dessin de Poussin au Louvre, n° 1263 (don de M. His de la Salle, 1866). — « Je possède un autre dessin du Poussin, *Triclinio lunare detto Sigma*; étude recto et verso d'une peinture

de respondre à toutte celles que je vous escriis, seulement je me contenterois bien d'auoir de vos nouvelles lors quil est question de vous seruir. principalement la plus part des miennes n'estant que une jointe aux anuis que le malheur du ciècle vous pourroit apporter. Je voudrois bien pourtant estre capable de vous consoler par quelque moyen. mais mon talent est de trop petite estendue, ne pouuant fere autre que jetter quelque souppirs avec vous.

il ne faut point doubter que ne m'ayant jamais (par tant de lettres que jey repseues de vous) parlé de vos chandeliers que je ne creuse que vous n'en auiés pas du tout le contentement que vous en espériés. Mais maintenant que vous me spésifiés le dommage qui y^e est ariué (qui peut estre est remédiable) je ne suis pas en tant de peine que j'estois, m'estant bien imaginé dès le commencement que des choses si fragilles ne pouoint pas, par un si long et facheus voyage ariuer bien cōditionnées quelque dilligense que l'on puisse apporter en l'emballage. Mais des choses fettes le Conseil en est prins. Nous serons plus aduisés autour des choses que nous auons à faire à l'aduenir.

il n'est nullement de besoin de me donner de la stimulation à finir avec amour et soin les ourrages que je vous ay commensées. L'amour que jei pour vous et l'enuie de bien faire ne peuuent estre augmentés par nul moyen. Touttefois si l'artifice n'ariue à un degré de perfection tel comme vous le dépeigné en l'ima-

des catacombes, représentant une agape, avec l'inscription autographe du Poussin; à la plume lavé de bistre. C'est, à n'en pas douter, le document dont s'est servi le maître, pour le second tableau de ses Sacrements « (Ph. de Chennevières, *La peinture française*, p. 219).

gination n'en accusés autre que l'excellenses de vos belles idées qui ne se peuuent seconder. Je vas l'un de ses jours finir l'extrême onction que jespère vous enuoyer cet automne dieu aidans¹ l'incommodité des grandes chaleurs ne me permettent pas de trauaillier tant que de une autre saison. Et sil sera possible cōe je crois vous en aurés un autre pour pasque. Ainsi chasque anée je pourrei vous en enuoyer deux. Sil m'aduansera quelque peu de temps vous me permetrés de l'employer à quelque autre gentillesse pour m'entretenir en ^s l'amitié de quelque miens amis.

Le bon Monsieur Tibaut es resucité d'auoir veu ce que vous m'escruiés. Je luy ay donné dix escus de l'argent qui vous auanse pour le mois de May. Ainsi comme vous le désirés. de sorte que maintenant il ne reste de tout vostre dit argent que cent² et cinquante quatre escus. ayant employé depuis le dernier conte que je vous mandas. septante escus pour la Vierge du maire et trente audit Tibaut pour trois mois et un escus autour du tableau de S^t Pietro In Montorio. Le susdit Sieur Tibaut m'a promis de vous escrire par cet ordinaire touchant les modelles que vous désirés qui me consigne.

Si les curieus que vous me nommés auec leur guidon³ aprouue ou réprouue ce que je fes peu de resen timen j'en ay et d'une facon et d'une autre il me suffiroit bien de pouuoir contenter moymesme sans prétendre de la louange de ceux qui ne furent jamais loués.

1. L'écriture de Poussin s'altère. Par exemple, le jambage du *d* de *aidans* est tout à fait tremblé.

2. Poussin, ayant écrit deux fois le mot *cent*, l'a rayé une fois.

3. Simon Vouet et ses élèves.

Or maintenant il est temps que je vous face scauoir se qui se passe autour de la coppie de S. Pietro Montorio que jei par vostre ordre retirée chés moy. Et à celle fin que vous puissiés coniecturer plus facilement la fin des présentes brouilleries je commencerei de loins.

Monsieur Matieu Segraitere de Monsieur le Conte de St Chamont¹ nostre ambassadeur. incontinent ariué à Rome avec une furie françoise² me vint faire une proposition. que il auoit à lion une sœur religieuse quil auoit prié de luy faire faire un tableau de déuotion pour mettre sur l'autel principal de leur église dont le tabernacle n'estoit pas encore fet. Je lui dit qu'il trouueroit à Rome quantité de gens quil le pouroit seruir, il me demanda si je le voudrois bien faire. mais je luy fis des excuses desquelles il se pouoit contenter. Du depuis je ne l'ay plus reueu³. En suite de sela. huit jours au parauant que je reti-

1. Melchior Mitte, comte de Miolans, marquis de Saint-Chamond ou Saint-Chamont, seigneur de Chevières (mort en 1649). Richelieu l'avait fréquemment employé dans ses négociations, mais cette brève ambassade fut sa perte : Mazarin lui avait ordonné, au conclave, de faire exclure le cardinal Pamphili, et Saint-Chamont le laissa élire (Innocent X). Disgracié et exilé dans ses terres, à la fin de 1644, il essaya de revenir à la cour en 1645, mais Mazarin répondit qu'il aurait dû être « fustigé » pour sa conduite à Rome. — Ce personnage très oublié semble avoir été suspect d'aigreur et d'arrogance : il souffrait peut-être de voir le fidèle cardinal Bichi, et non lui, diriger la politique française en Italie et posséder la pleine confiance de Mazarin (voir Chéruel, *Hist. de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. II, p. 151).

2. Est-ce l'ambassadeur Saint-Chamont ou le secrétaire Matieu qui vient d'arriver? J'inclinerais à croire que ce serait Matieu, car Guy Patin écrit à Spon, dès le 12 octobre 1643, sur « M. de St Chamond qui s'en va ambassadeur à Rome » (Bibl. nat., ms. fr. 9357).

3. Un intervalle blanc dans le ms.

rasse le dit tableau M^r l'Ambassadeur se porta à St Pietro Montorio. et après auoir veu la ditte copie. se luy sembloit abandonnée. il dit aus Moines quil falloit la finir puis quelle auoit esté commensée pour le Roy.

Peu de jours après je fis porter la ditte coppie chés moy. Lundi dernier le dit Seigneur Ambassadeur enuoya quérir le Sieur Chaperon qui est de retour de Malte le jour¹ le jour au parauant que le dit tableau fust retiré luy demandās qui il estoit brusquement et pourquoy il auoit abandonné et laissé imparfet une ourage commensé pour le Roy et comme ambassadeur il en vouloit auoir cognoissanse. Chaperon fit ses escuses à son auantage disant que l'argens lui estoit manqué et que moy qui auoit la commission de le faire finir ne l'auois pas vouleu payer.

Après cela je fus apellé chés Monsieur l'Ambassadeur qui du commencement me reprint de se que je ne l'auois pas esté saluer et que j'auois besoin de la protection du Roy quil falloit que je retourasse en Franse et que en cela il me vouloit fauoriser quil auoit assés ouy parler de moy. Je le remerciais bien humblement. Alors il me demanda que vouloit dire que le tableau de St Pietro Montorio n'auoit pas esté fini. Je luy racontas brèuement toutte l'Histoire. Or ça si² dit-il puis que vous l'aués chés vous je vous deffens de l'enuoyer mais escriués en à Monseigneur de Noyers et monstrés moy la response quil vous donnera car je la veus voire. Voilà brèuement se qui se passe touchant Monsieur l'Ambassadeur.

1. Les mots *le jour* sont redoublés, parce qu'à cet endroit Poussin a tourné la feuille et commencé une nouvelle page de la lettre.

2. Trois mots, d'une lecture très douteuse.

Chaperon d'un autre costé veut auoir encore raison. il dit que il a trauaillé longtemps au sudit tableau et que il n'est pas satisfet à beaucoup près de l'argent quil a repseu et qu'il prétend que son esbauche luy soit rendue. et qu'il restitura les arres qu'il a repsues. Pour mon particulier je ne veus point disputer contre une beste comme il est. Je luy ay promis de vous faire scauoir ses prétentions et que je luy montrerois vostre response. Il vous plaira donc (Monsieur) de dresser une lettre sur ses deus subiects icy la quelle je puisse monstrer et à Monsieur Lembassadeur et au gros Chaperon.

Si j'eusse peu faire de moins que de vous aniuér par se long discours je l'eusse fet mais il a esté nécessaire de vous en importuner. Sependans je vous¹ suplie de me conseruer le tessor de vostre Amitié et demeurerei toutte ma vie

Monsieur

Vostre trèshumble et trèsaffectionné seruiteur

POUSSIN

111. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 127.)

A Monsieur de Chantelou,

Commis de Monseigneur de Noyer, A Paris.

[*Poussin 26^e juin 1644.*

Il parle du Faune qui dort quil fera modeller le faune qui dort qui est dit il une statue de la plus belle manière qui se trouue entre le reste des oeuvres greques. Cest celuy dont jay le modèle de Tibault.]

De Rome Ce 26^{me} Juin 1644.

Monsieur

Jeï repseu la vostre du 29^{me} May ensemble l'ordre

1. Mot écrit deux fois et rayé une.

x que vous enuoyés à monsieur Thibaut. Je ne l'ay peu rencontrer jusques aujourdhui que je crois le trouver sur la place¹, là où je luy présenterai. à celle fin quil puisse toucher les dis escus pour le présent Mois. il vous escript par le dernier ordinaire. Sur le fet des modelles quil fet icy. Je lui procurerai la license de modeller un faune qui dort statue en vérité de la plus belle manière qui se trouue entre le reste des œuvres grecques Antiques et comme la^s ditte figure est en un lieu particulier chez messieurs les^s Barberins^s il pourroit estre quil y eust un peu de difficulté mais quand le Cardinal scaura que c'est pour vous je crois que l'on impétrera ce que l'on désire². par le mesme ordinaire passé je vous fis scauoir se quil se passoit autour de la coppie du tableau de St^t Pietro in Montorio. Je vous supplie de ne manquer pas d'en escrire de manière que je me puisse desbrouiller de cette affaire là poliment. Car jei ici des Anemis à qui mon repos desplaist et qui seroient bien aise de le troubler.

Pour ce qui est des affaires de par delà. je ne scaurois que vous en dire sinon quil se faut conformer à la volonté de dieu qui ordonne ainsi les choses, et la nécessité veut quelle se passent ainsi. Nous auons eu il y a désià quelque bon espase de temps la nouvelle de la disgrace de M^t de La Motte odancour. en Catalogne³, vous vous poués bien imaginer que Mes-

x 1. La place d'Espagne. Le beau-père de Poussin, Dughet, y logeait, et Poussin en était peu éloigné. C'était le rendez-vous des Français, et Poussin s'y promenait à peu près tous les soirs (voir Bellori).

2. Le Faune Barberini.

3. Mazarin, indigné du « malheur de la Catalogne » (lettre du 11 juin), va bientôt faire arrêter La Mothe-Houdancourt

sieurs les Castiglians font grande dilligense pour scauoir se qui se passe¹. Nous scauons enquoeres par Venise que Graueline estoit asiégée par nostre armée surnommée la dorée². Que plût à dieu quelle fust de fer seullement et quelle emportast heureusement la victoire. Nous auons sceu ausi quil y a eu du bruit entre le Mareschal Gassion et Mr de La Meilleraye³. Mais en fin tout cela ne fet point pour nous.

L'on dit encore que les affaires de l'Empereur vont bien mieus que par le passé⁴. Si l'on pipe au mani-

(28 décembre 1644) et le laissera dans le château de Pierre-Encise jusqu'en 1648. — Poussin s'intéressait d'autant plus à ce maréchal qu'il était neveu de M. de Noyers et que certains prétendaient (à tort) qu'il était victime de l'inimitié de Le Tellier, le nouveau secrétaire à la Guerre (voir Chéruel, *op. cit.*, t. I, p. v).

1. « Je pense qu'il y a des gens icy qui ont des esprits folets qui leur aportent les nouvelles... » Gueffier à Brienne, 2 décembre 1647, fol. 541 du ms. Cinq-Cents Colbert 356.

2. « On y déploya un faste qui flattait le duc d'Orléans et la noblesse. On annonça que le prince devait tenir table ouverte pour tous les gentilshommes qui le suivraient; une de ces tables était de soixante couverts, une autre de quarante, et il y en avait beaucoup de moins considérables. On espérait ainsi attirer à l'armée un grand nombre de volontaires » (Chéruel, *op. cit.*, t. I, p. 278). — Gravelines ne capitula que le 28 juillet 1644.

3. Mazarin en écrivait à Condé (alors duc d'Enghien) : « Vous avez sceu la mauuoise intelligence qui avoit presque tousjours regné, durant le cours du siège [de Gravelines], entre MM. les mareschaux de la Meilleraye et de Gassion; mais elle a esclaté tout-à-fait sur la reddition de la place... — Les susdits mareschaux s'estant rencontrés ensuite mirent l'espée à la main l'un contre l'autre. Cela a esté accommodé; mais il est très-fascheux que ce demeslé se soit passé presque à la veue des ennemis, et qu'il s'en ayt peu fallu que les troupes ne se soient partagées pour se battre les unes contre les autres » (Chéruel, *op. cit.*, t. II, p. 15).

4. C'était exact. Ferdinand III voulait traiter et, sans l'obstination de l'Espagne, il eût pu le faire assez avantageusement, après les défaites de Guébriant à Rothweil et de Rantzau à Tutlingen, en 1643.

ment de nos affaires comme l'on fet au jeu de dés nos affaires n'iront que bien.

Si je rencontre le Vitelleschi je luy diray un mot sur ce que vous m'en escriués.

Je ferei voir à Monsieur le Cheuallier du Puis¹ ce que vous m'escriués au lieu de response à sa lettre. Car je scais qu'il aura fort à gré.

Je me résiouis de ce que le petit St Paul vous contente plus d'une fois du reste ce que l'on en dira de bon ne viendra que de vous qui scaués bien deffendre sa cause. Je vous en baise les mains de tout mon coeur. et demeure à l'acoustumée

Monsieur

Vostre très humble et très affectionné Seruiteur

POUSSIN

112. — POUSSIN A RATABON (?).

(Félibien, éd. 1685, t. IV, p. 292.)

26 juin 1644.

* Quelque temps auparavant il avoit sceu le retour de M. de Noyers à la Cour. Et ensuite on le pressoit fortement d'aller en France, pour finir seulement la grande Gallerie, il fit réponse (par sa lettre du 26 juin 1644²), Qu'il ne désiroit y retourner qu'aux conditions de son premier voyage, et non pour achever seulement la Galerie, dont il pouvoit bien envoyer de Rome les desseins et les modelles. Qu'il n'iroit ja-

1. Les mots *du Puis* en surligne. Dans la conversation Poussin devait sans doute désigner Del Pozzo par son titre seul : *le Chevalier*.

2. Il s'agit ici d'une autre lettre que la précédente, écrite à Chantelou. Ce fragment est probablement adressé à Ratabon, le nouvel intendant des bâtiments.

mais à Paris pour y avoir l'employ d'un simple particulier quand on luy couvriroit d'or tous ses ouvrages Aussi voyant bien que les choses n'estoient plus à la cour au mesme estat qu'auparavant, il ne pensoit qu'à travailler à Rome, et à demeurer en repos ».

113. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 129.)

A Monsieur de Chantelou, Paris.

[*M. Poussin 7 aoust 1644.*

Touchans la Copie de St Pietre. Il se va remettre au trauail de l'extremonction après sa santé reuenue.]

De Rome, Ce. 7^{me} Aust. 1644¹.

Monsieur

L'incommodité que jei eue m'a empesché de vous escrire plustost et de vous donner responces de vos lettres. Les deus dernières m'ont fait mettre la main à la plume bienque je ne sois pas du tout guary. Et lesant les deux precedêtes (d'autans quil ni a rien qui touche vostre seruice) de celles-ci sellement je veus vous donner ces deux lignes de responce.

Je fus chés Monsieur l'Ambassadeur luy faire voir celle que vous auiés escrite touchant le tableau de St Pietro in Montorio. mais après l'auoir lue et veu que vous prétendiés d'estre remboursé des dépenses que vous aués fettes il demoura court. croyans que les frés usent esté fets aux despens du Roy. Quand à moy je crois que le coust luy en fera perdre le goust

1. Au ms. 12347, l'orthographe et la ponctuation de cette lettre ont été surchargées (peut-être lors de la copie de l'Institut, vers 1755). Nous donnons le texte de Poussin.

Néanmoins quil ait pensé de le faire finir par un peintre à bon marché qui tient chés luy. il n'a néanmoins rien conclu. Car premièrement il le veut voirs tendu chés luy et le considérer. Lundi prochain je luy ferei porter. et l'ordinaire venant je vous escrirai ce quil aura résolu de faire. Je monstras à Chapperō ce qui estoit escript pour ce qui touche son esbauche. Mais je ne degnerois vous escrire sa réponse parce

X Je ne vous escrirei rien sur ce que peut dire Antoine de la Corne de moy et de mes ourages. Je tiens ausi peu de conte de luy cōe de celuy quil le fet parler.

Vostre tableau de lextremeonction a esté entrelaissé quasi l'espace d'un mois pour l'incommodité que jei eue. Mais jespère de continuer à y trauailler bientost. Se qui me trauaille le plus maintenant est que ma fame de huit jours en sà est encore fort incōmodée mais j'espère que le mal ne sera pas long.

Mardi prochain les Cardinaux entreront au Conclau pour l'élection du pape futur¹. dieu veille que nous soyons mieus gouvernés à l'aduenir que par le passé.

Il n'i a icy rien de nouveau qui soit digne de vous estre escrit. Cest pourquoy je finiray en vous baisant très humblement les mains.

Monsieur

Vostre très humble et très affectionné seruiteur

POUSSIN.

1. Urbain VIII, élu le 19 juillet 1623, était mort le 29 juillet 1644, après vingt et un ans de pontificat. Ouvert le 9 août, ce conclave réunit cinquante-cinq cardinaux. Les chaleurs le rendirent fatigant et dangereux; Innocent X ne sera élu que le 15 septembre 1644.

114. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 130.)

*A Monsieur de Chantelou,
A la Rue S^t Thomas du Louvre, A Paris.*

[*M. Poussin 11^e Sep^{bre} 1644**Panégirique de Chaperon.**Il finist la confirmation.]*

A Rome ce unziemes Septembre. 1644.

Monsieur

Le longtemps que Monsieur l'Ambassadeur de France a prins pour résoudre se qu'il debuoit faire de la copie du tableau de S^t Pierre in Montorio a esté cause que jei tardé jusques à présent à vous faire scauoir ce qui en est. enfin il n'a pas trouué se qui cherchoit car il s'estoit imaginé quil estoit plus que demi payé de l'argent du Roy et croyoit le faire finir avec peu de chose. mais quand il a entendu quil faloit restituer cent et ottante escus et que pour le faire finir l'on luy fesoit de grosses demandes. à la fin il a quitté la prise. Le père Chaperon cependant n'a pas manqué de dire quantité de menteries et a tasché à faire demourer la ditte coppie en la maison de M^r l'Ambassadeur mais à la fin l'on c'est moqué de luy comme d'un fripō qu'il est. et l'on me l'a rendu sans aucune contradictiō il ne laisse pas toutefois de dire qu'il veut estre payé de sa fatigue et ne veut pas reprendre le tableau en rendans les frais demanière que en le prenant de quel bies l'on voudra l'on le trouue beste de tous costés comme un chapron quil est id est beccho.

Vous m'aués escrit par le passé que vous désiriés

que je vous enuoyasse la susditte coppie telle quelle est. Si je le pourrai faire sans mon dommage. Je vous l'enuoyerei avec la copie de la vierge du petit Le Maire par la première occasion qui se rencontrera bonne.

Je repseu par cet ordinaire une de vos lettres en datte du 18^{me} Aoust par laquelle je vois assés le soin quil vous plaist prendre des interrest de vostre seruiteur. Je vous supplie que cette bonne affection vous dure autant comme la déuotion que jei de vous seruir.

Je veus bien que vous scachiés l'estat où est vostre tableau de la Confirmation. Si les chaleurs de l'esté ne m'eusent pas incommodé de la facon quil m'ont fet il seroit fini et peut estre dens vostre cabinet. mais il a faleu bien souuent mettre les pinceaus à part. et me semble auoir fet assés d'en estre sorti sans grande maladie. (néanmoins que je ne sois pas encore bien libre de ma personne. Je l'ei repris il y a quelque temps et tous les jours y trauaille un peu de sorte que je crois l'auoir fini à la fin de se mois. Quand il sera en estat de vous le pouuoir enuoyer je ne manquerei pas de le conseigner à un Courrier fidelle et vous l'enuoyer.

Je vous ay par le passé enuoyé vos contes et monstre par le meneu en quoy jei employé l'argent que vous m'aués mandé pour paier les choses que vous auiés ordonnés icy à Rome deuant que de vous en partir Mais vous ne m'en aués point mandé de responce. Je vous supplie de les reuoir et de regarder ci il sont justes. Car autrement je retournerai de nouueal à en faire le calcul. il vous reste cent et cinquante quatre escus voyés sil vous plaist ce que vous voulés que jen face. Vous me ferés la faueur de me donner

un mot de responce sur ce subiect. et vous m'oblige-
rés à demeurer comme je suis

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant

Seruiteur

POUSSIN.

115. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 132.)

A Monsieur de Chantelou, Paris.

[*M. Poussin 2^e octobre 1644.*

*Il mande quil a finy l'extremonction quil l'enuerra
au premier ord^{re}.*

Il parle de la transfiguration.]

De Rome ce 2^{eme} octobre 1644.

Monsieur

Ausi tost que j'eus repseu vostre dernière du pre-
mier Septembre et que ji eus trouué celle que vous
escriués à Monsieur du Noiset je manquas point de
luy la présenter en main propre.

Le resentiment que vous monstrés d'auoir eu de
mon Indisposition thémoignent assés la par que j'ei
en vos bonne graces et de quelle facon il vous plaist
[de] chérir vostre seruiteur. Je vous assure (Monsieur)
que mon mal à l'estomac estoit le moindre que
j'eusses à lors. et le non pouuoir continuer l'oeuvre
commencée pour vous m'affligeoit le plus, veu quil
y a desià longtemps que je vous la debuerois auoir
enuoyée. Vous ne debuiés pas craindre ni vous ima-
giner que dens une mauuaise disposition de ma santé
je misse la main à une chose où je n'employe que le
temps où je me trouue de bonne veine. J'ei mieux

aimé entrelaisser ce qui estoit commencé. et vous faire atendre dauantage. que de mettre en oeuure le résultans d'un esprit languide. Mais ausitost que ma santé a esté retournée je n'ay pas voulu perdre le temps Ains je l'ei employé en manière que je suis à la fin demain je le vernirei pour le retoucher en quelques endroits. Je vous le pourois enuoyer par le prochain ordinaire. Mais je ne me fis à tous nos Courriers de Lion. Je suis atendens la venue de Regar qui est personne assés confidante et celuy qui porta vostre s^t Paul. il vaut mieus atendre un peu dauantage et faire notre affere plus assurément.

Sependans que je l'aurei es mains il pouroit estre que Madame des Hameaux fame de Monsieur l'Ambassadeur de Venise¹ ariueroit à temps en cette ville pour le voir j'en serois trèsaise n'ayans chés moy rien autre de fini que je luy pusse fere voir Je me puis assurer d'auoir sa visite puisque elle et Mondit S^t l'Ambassadeur m'en ont escrit. Sa esté Monsieur du fraisne qui m'a donné cette cognoissance là

la lettre que vous craigniez qui n'eust esté perdue est ariuée à bon port. Je vous ay remercié trèsaffec-tueusement du soin que vous aués de mes interest Comme maintenant je vous rends une infinité graces pour le même subiec puis quil vous plaist me confirmer par celle si ceque vous me promettiés par celle du passé. Si cette affere réussit heureusement Je ne pourei dire autre qui se ne soit un don que je rep-sois de vostre main.

Je i pensé qu'il n'estoit pas hors de propos de vous

1. Des Hameaux, ambassadeur ordinaire à Venise, du 20 novembre 1642 au 5 mars 1645 (voir Baschet, *Les archives de Venise*, p. 437).

aduertir que la coppie de la transfiguratiõ de St̄ Pietro In Montorio est en un estat tel quelle ne vous peust seruir à chose du monde. et que vous alés fere une nouvelle despense inutile. Le tableau avec la quaisse la corde et la toille cire et canevas pesera plus de cent liures ou peu moins et les marchād veulent vint sous pour liure poix de paris pour le port. Je n'ay ozé rien faire sans premièrement vous en aduertir. J'atendrei vostre responce — pour vostre coppie de vierge je vou l'enuoyerei avec l'extremoxion. et demeurerei à jamais

Monsieur

Vostre trèshumble et trèsobéissant Seruiteur

POUSSIN

Ma fame vous baise
trèshumblement les mains.

Nous auons un Pape¹ de qui l'on espère beaucoup de bien dieu le veille².

116. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 134.)

A Monsieur de Chantelou, à Paris.

[*M. Poussin 30^e octobre 1644.*

Il menuoye le tableau de lextremontion et la copie de vierge du maire.

1. Innocent X (Jean-Baptiste Pamfili) (né en 1572, mort le 7 janvier 1655); élu le 15 septembre 1644, malgré les avis antérieurs d'Urbain VIII et l'hostilité de Mazarin, par l'appui des Barberins, qui n'allaient pas tarder à regretter cette imprévoyance. Poussin sera vite détrompé sur le fait de ce pape, dévoué à la politique espagnole.

2. Phrase écrite verticalement et en marge.

Il mande quau contraire des autres vieillissans¹ il se sent enflammé dun grand desir de bien faire.]

De Rome Ce 30^{me} octobre 1644.

Monsieur

Je vous enuoye la coppie de la Vierge de farnèse fette de la main de Mo^r Le Mere, et le tableau que je vous ay fet. Demain à midi, je consignerai es mains du courrier de Lyon, nommé Bertolin, qui est celui qui porta vostre tableau de la Manne, sans atendre le partement de Regart, dont je vous auois parlé par mes dernières. J'ay espérance quil ariuera à bon port et bien conditionné, d'autant que j'userei dilligence à le faire bien encaisser et bien couvrir. La caisse sera scellée de mon cachet de la confiance², et l'adresse sera. A Monsieur de Chantelou à la rue St Thomas du Loure. Je payerai le port de vostre argent jusques à Lion. Le courrier vous l'enuerra par le messagier à Paris. Et parce que la caisse n'est pas encore fete, je ne saurois vous dire ce quelle pesera; mais par le premier ordinaire vous serés aduerti du tout. Je vous enuoyerei vostre conte fet plus exactement que par le passé, à celle fin que vou sachiés en quoy vostre argent a esté despencé que vous voyés ce qui aduansera. Je vous supplie au mesme temps qu'il vous plaira me respondre de m'enuoyer un mot de

x 1. Poussin avait cinquante ans (né le 15 juin 1594, plutôt que le 15 juin 1593).

x 2. « Cet heureux voyage [à Paris, en 1641] ressemble à une navigation incertaine; et cette pensée qui est sienne, il l'a exprimée, arrivé à Paris, dans le sceau de sa bague, y faisant graver la figure de la Confiance, avec les cheveux épars, et qui, des deux mains, tient un vaisseau, avec l'inscription *Confidentia N. P., Confiance de Nicolas Poussin, et tel le décrit Cortari* » (Bellori, *Le Vite de' pittori, etc.*, trad. Rémond, p. 36). — Des fragments de ce sceau de cire se trouvent après un grand nombre de lettres du ms. 12347.

quittance ou descharge car j'ai fet des repsues du dit argent. Le payement dudit tableau est du tout remis à vostre volonté, car je scais bien que vous considérés le temps et la fatigue que j'y ay mise, néanmoins que se soit ce qui y est moins de considérable. Je vous supplie deuant que l'on le voye de le faire orner d'une corniche faite d'or matte et quelle aye ses membres délicats. Quand vous aurés considéré le dit ourage vous me ferés l'honneur de m'en escrire vostre sentiment à la réale.

Je ne vous diray autre chose sur ce subiec, et finiray la présente en espérance que vous me donnerés subiect de continuer à vous faire les autres pièces avec encore plus de soin et d'amour que je n'ay fet la presente; d'autans que comme je vieillis je me sens au contraire des autres, enflammé d'un grand désir de bien fere et particulièrement pour vous qui estes mon idole.

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant Seruiteur

POUSSIN.

117. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 136.)

A Monsieur de Chantelou, Paris.

[M. Poussin 6^e novembre 1644.

Il enuoie le tableau de lextremonction.

Il y a oublié quelque chose à faire que les Italiens apellent dit-il trascurragine.]

De Rome Ce 6^{me} Novembre. 1644.

Monsieur

Lundi passé dernier jour d'octobre je conseignas une

quaisse au courrier de Lion nommé Bertolin dans laquelle est rouslé le tableau de l'extrême oncsion que je vous ay fet et ensemble la coppie d'une des Vierges de Farnese coppiée de M^r le Maire le tout bien enquaiissé couuert et lié de bonne corde. cachettée en trois lieux de mon cachet ordinaire avec l'adresse clouée dessus et escritte en parchemin. A M^{or} de Chantelou Rue S^t Thomas du Louure à Paris. Le port est payé jusques à Lion. Le susdit courrier la doit conseigner au messagier de Lion à Paris. Je vous en ay mandé lettre d'aduis par le mesme ordinaire. sous le plac adressé à Monsieur Rémy. Vous ferés fere dilligense de le retirer. et quand vous l'aurez repseu vous scaués trop bien les caresses quil luy faudra fere deuant que de le laisser voirs à personne.

Je n'en attends point de response jusques à tant que vous l'ayés considéré. Si vous m'en mandé sans flatter vostre sentiment vous m'obligerés beaucoup. Sil y a quelque subtil qui reprenne une chose que jay oublié à corriger. vous lui pourrés dire que le péché ne vient pas d'ignorance mais de ce que les Italiens apellent. Trascouragine¹. Je ne m'en suis aperseu que quant je lay destaché pour vous l'enuoyer. un jour je vous diray ce que c'est et vous le ferés racommoder car il est trèsfacille.

Je vous enuoye le conte général de ce que jay despensé pour vostre seruice. Vous voirés ce qui vous reste qui sont à mon conte cent et cinquante sept escus. Vous m'ordōnerez [ce qui vous plaira] le payement du susdit tableau en la facon quil vous plaira. Je scais bien et ne doubte point que vous me donnerés courage de faire la suite avec amour et plaisir.

1. Le mot, écrit en grosses lettres, est très lisible. Il signifie : *négligence, manque de soin.*

Celuy que jay pensé de faire maintenant contient vint-quatre figures, sans le fonds où il doit auoir de l'architecture mais je ni toucherei point jusques à tant que jaye eu response de celuy que je vous ay enuoyé. Je garde tousiours vostre coppie de St Pierre Montorio, en atendants de vos nouvelles. Si se n'est point chose qui vous soit moleste ditte moy quelque chose de vos bust de marbres. Vous este trop reteneu avec vostre seruiteur.

Monsieur Tibaut vous baise très affectueusement les mains. il vous apelle son bienfacteur. Je vous assure quil est pour faire grande passade. Je vous prie de ne perdre point la bonne affection que vous aués pour lui et de vous en souuenir.

Je nay autre pour le présent à vous faire scauoir sinon que je vous demeure à jamais

Monsieur

Vostre très humble et très deuot Seruiteur

POUSSIN

Je baise très humblement les mains à Mo^r de Chantelou vostre frère.

118. — 2^e COMPTE A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 138.)

double d'espagne 277 3/4, viennent à 833
[escus de] escus Jules .2. de cette Monoye
de Rome.

Despence fette.

	Escus 1.	Jules.	Batoques.
à Monsieur le Maire pour la coppie du dieu			
de pitié	42		
pour la dorure des six chandeliers	72	5	

1. Les colonnes sont tracées à la règle dans le manuscrit. C'est d'une disposition très claire.

[pour la doreure de la corniche]		
pour le bois des six chandelliers	60	
pour la coppie de Mignart	68	
pour la coppie du Napolitain	54	
pour la coppie du Vieus	12	
pour la copie de Nocret	17	
pour les desseins de Janange Canin	12	
pour tout lemballage des six quaises de tableaux	15	
pour le port des dittes quaises chés moy		3
à Monsieur Tibaut	20	
pour la facon des quaises des Chandelliers	8	5
pour le papier et ficelle pour enueloper lesdits chādeliers		4
pour le por d'un tableau de farnèse chés moy		1
pour la Manche aux doreurs et menuisiers		6
pour deus memoriaus		1
à Monsieur Tibaut	10	
pour l'argent de la lame pour Lorete	17	
pour la facon de la ditte lame	4	
pour une vis de fer		2
pour l'escriure du papier pour tailler sur la lame d'argent	1	5
pour la graure de l'escriure sur la lame d'argent	6	
pour la restoration de l'Hercule de Farnèse du Sculpteur Rondoni	8	
pour le port d'un autre tableau		1 5
papier pour rouler les tableaux		2 5
pour la quaisse des tableaux		4 5
pour la douane des six ^s quaises	3	
pour le port à Ripe grande		3
pour fere cachetter les dittes quaises		4

per il faquin Jouannino.	1	2
pour le port du petit St Paul	4	5
pour la bulle ou permission de porter hors de Rome les huit bust de marbre	3	
pour un faquin.		5
papier pour enueloper le portrés de cire	1	5
pour neuf quaises pour mettre les bustes	15	3
au Vitellesque	50	
pour des facines		2
pour le port de quaises à Ripe		6
pour le commissaire de Ripe		6
pour le faquin Jouannino pour toille corde et emballage charger et décharger	1	8
pour la doane	12	
pour le petit tableau de St Paul	50	
pour la coppie de la Vierge de monsieur Le Maire.	70	
à Monsieur Tibaut pour Mars et April	20	
pour faire destacher la coppie de St Pierre Montorio de là où les moines l'auoint mis et pour le declouer et le porter chés moy avec le chassis	1	
pour fere desclouer et reporter de chés Mor l'ambassadeur chés moy le dit tableau.		3
pour la Casette de lextremocion		4
pour le papier un Jul.		1
pour la toille cirée corde et emballage.		6
pour le port de la ditte caisse jusques à Lion		10
la ditte quaisse pèse vintecinq liures de Rome.		
Some	675	Jules. 5. baiochi .5.
tout	833	
	675	
reste	157	

119. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 139.)

*A Monsieur de Chantelou, à Paris.**[M. Poussin 19^e novembre 1644.**Cette lettre est plaine d'amitié. Il dit que je receuray lextremonction sans estre malade et des mains du messager de Lion et non pas dun prebtre.]*A Rome Ce 9^{me} novembre 1644.

Monsieur

Si ce n'eust esté l'impertinense de celuy qui me rend ordinairement les lettres qui me viennent de Paris. j'eusse fet il y a longtemps responce à vos deux dernières l'une du dernier septembre et l'autre du quatriesme octobre. mais m'ayant esté rendues trop tard. jei différé jusques à maintenant à vous escrire.

Je suis tout joyeux de scaouvoir que vos bust sont ariuéés bien conditionnés. Jei désià parlé à M^r Tibaut des cheualles¹ que vous voudriés qui modellast et luy et moy nous aurions délibéré de quelque chose. Si se n'eust esté quil est employé à faire deux figures stucquées pour la cavalcate du Pape² chose grandement pressée et de peu de proffit. Ausi tost qu'il aura fet nous trauaillerons pour vous.

Je vous remercie trèsaffectueusement du soin que vous aués de mes interest que vous montrés estre aussi grand comme des vostres propres.

Ne trouués point estrange si l'on vous a fet paier tant pour le port de vos quaisses puis quil a faleu

1. Il semble que Poussin parle de *chevalets*, non de chevaux (voir la lettre suivante).

2. Innocent X avait été couronné le 4 octobre 1644.

passer par la main des larrons et non de marchand. Avec tout cela il les faut remercier bien humblement de la paine quil ont prise et du service quil ont fet c'est la mode qui court.

Si j'eusses eu le bonheur de vous reuoir encore une fois en cette ville je n'aurois plus eu de regret de mourir o dieu quelle joye jaurois eüe de reuoir encore une fois la personne que j'aime et honore sur tous les hommes du monde. Monsieur de La Boissière¹ me fet beaucoup du tort il faut quil veille mal à luy mesme d'auoir refusé la compagnie d'un personnage qui auroit esté sa consolation et son bonheur. Je crois que son voyage n'en eust pas esté si long ni si facheux quil sera. Car il debueroit estre maintenant icy, si se n'est quil s'entretienne à Marceille pour auoir l'occasion de passer sur les gallères qui viennent pour porter en France Monsieur le Cardinal de Lion. Si son retardement est pour cela j'en serei tout joyeux car oultre qu'il passera assurément sans craindre les corsaires de Final il aura bonne compagnie pour jusques à Rome mesme de Monsieur Gueffier qui se sert du mesme passage. dieu le veille amener en bonne santé. Lorsque je scaurei quil sera arriué je ne manquerei pas de luy aler offrir humblem^t mon service.

Sans mentir je me console en quelque manière de ce que vous recepuerez l'extrême oncsion sans estre malade et deuant que jaye entendu les plaintes que commensiés à fere de ne pas recepuoir se sacrement

1. M. de la Boissière était le fils de M. de Noyers. Il semblerait, d'après ce passage, avoir décliné l'invitation de M. de Chantelou de l'accompagner à Rome, ce qui ne démentirait guère l'épithète de « bénêt » que lui décoche Tallemant des Réaux (voir la lettre suivante).

au temps que je vous l'auois promis. vous le recepuez non pas dun prebtre mais du messagier de Lion. Comme par deux fois consécutives je vous ay escript vous aurés par le mesme moyen et tout ensemble la coppie de la Vierge que vous désiriés que je vous enuoyasse de manière quil vous semblera que j'ayes eu réuélacion de vostre désir. car tout a esté fet deuant que d'auoir repseu vos dernières.

Puis que vous désirés une autre demie douzeine. ou au moins quatre autres bust. je veus auant que de passer par les mains de ce Masquignon de Vitelleschi chercher par tout Rome sans quil en sache rien si je puis et puis au pis aler nous irons à son magasin voir sil y aura moyen de tirer quelque chose hors ses mains de Harpie.

Je tiens touiours roulée la coppie de la transfiguration dont je vous ay escript plusieurs fois et ne scais quelle occasion prendre autre que celle des marchand pour vous l'enuoyer. Je suis atendants vostre response sur ce subiect.

Je vous ay enuoyé un conte de la despence fette de vostre argent un peu plus exacte et plus à vostre aduentage que celui du passé. Vous prendrés la painne de le repasser et en fere proeue pour ce que je désire vous rendre conte d'un obole comme il est de mon debuoir et comādés moy sans m'espargner sependans que je vis car après moy il ni a personne qui vous seruira de si bon cœur

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant Seruiteur

POUSSIN

Ma fame vous baise
très affectueusement les
mains.

Mes très-humbles baise-mains
à Messieurs de Chantelou.

120. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 140.)

A Monsieur de Chantelou, A Paris.

[*M. Poussin 25^e novembre 1644.*

Il parle de sa Maison et du tableau de l'extrémontion.]

De Rome Ce 26^{m^e} Novembre. 1644.

Monsieur

Moyennant l'aide de dieu je crois que à cet heure vous aurés repseu le tableau de l'extrémontion avec la coppie du S^r Le Maire que je vous enuoyas sous le dernier octobre ainsi cōe je vous en ay donné auis par plusieurs fois, de sorte quil n'est plus besoin de faire des veux pour le garder de mauuaises rencontres, sil vous sera rendu bien conditionné et que l'ouurage vous satisface en quelque manière se me sera un contentement des plus grand que je puisse recepuoir. Je vous ay suplié de m'en escrire vostre sentiment à la Reale sans flatterie car se seroit fere tort à vous, et à moy, Je n'en atens pourtant point de nouvelles jusques à tant que vous l'ayés veu avec son ornement et à son jour.

Je i porté la lettre que vous escriués à M^r du Noiset ausitost que je l'ei eu repsue.

Je n'ay point entendu aucune nouvelle de Monsieur de la Boissière. J'atens la venue de M^r Gueffier pour m'informer de luy sil ne la point ou veu ou rencontré par les chemins.

1. Chantelou écrit le 25 au lieu du 26.

Nous trauaillerons aux dessein de quelque gentil cheualles pour poser vos bustes l'un de ses prochains jours le Sieur Tibaut et moy. il s'est mieux porté sans aucune comparaison ès figures quil a fettes pour l'arc triomphal de la Cavalcate du Pape que tous les autres sculpteurs. Je vous assure quil réussira très habille homme.

Je garderei l'esbauche de S^t Pietro Montorio jusques à tant quil se présente quelque occasion facille de vous l'enuoyer. Car du reste il ni fault point penser ainsi comme je crois.

Que le sieur Sanson¹ face ce quil pourra, et que Monsieur l'Ambassadeur escrit ce quil aura vouleu à M^r le Conte de brionne². Je ne luy ay jamais dit que

1. Cet important passage répond, terme pour terme, au brevet expédié à Samson Lepage, le 8 novembre 1644, et dont Jal cite le passage le plus important (*Dict.*, p. 997) : « Le Roy bien mémoratif d'avoir cy devant accordé au s^r Samson Lepage, mareschal des logis de son régiment des gardes suisses, par son brevet du 20 mai 1642, confirmatif de celui du 5 novembre 1638, la conciergerie du pavillon de la cloche, situé dans son grand jardin des tuileries..., lequel pavillon a depuis esté occupé par le s^r Poussin, peintre, jusques à son retour à Rome, lequel s'en estant retourné sans avoir déclaré s'il avoit dessein de revenir en France s'habituier aud. logement, S. M. avoit ordonné au s^r Lepage de retarder d'en prendre possession jusqu'à ce qu'elle eust esté informée de la volonté dud. Poussin, et que pour cet effect Elle auroit commandé d'en escrire au s^r marquis de S^t Chamont, son Ambassadeur extraordinaire à Rome, lequel par sa lettre en date du 26 septembre dernier, auront mandé que « led. s^r Poussin s'estoit expliqué qu'il ne « pouvoit se résoudre de s'acheminer à Paris et que, quand il « y viendroit jamais, de loger dans lad. maison en laquelle il « a esté incommodé pour beaucoup de raisons, et mieux, qu'il « l'avoit remise entre les mains du s^r de Noyers, Intendant des « Bastiments, il y a plus d'un an... » permet à Lepage d'en prendre possession » (Arch. nat., E. 9299).

2. Poussin a écrit plutôt Brionne que Brienne. Il s'agit cependant de Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne, 1595-1666. Il resta aux affaires extérieures de 1638 à 1663, par la pro-

je ne voulois plus retourner en france. Mais au contraire. et pour ce qui est de la maison. je luy dit que je l'auois remise à mon partement ès mains de Monseigneur de Noyers qui de sa grâce me l'auoit conseruée jusques à maintenant. Voilà surquoy il a fondé ce quil a escrit. Le reste du peu de discours quil me tint il n'est aucunement conuenable de vous le redire; mais¹ il montre assés la malignité de son coeur. et ne le peut cacher. du reste je n'ay point d'armes assés fortes pour réparer les coups de la méchanceté de l'enuie et de la rage de nos françois sinon en souffrans et en prenant patiense. il est vray que mon bonheur ne despent nullement de là il est mieux fondé. Je vous supplie pourtant d'auoir un peu de soin de cette affere car elle touche Monseigneur.

Monsieur le Cheuallier du Puis vous baise les mains.

Monsieur escusés si je vous escriis sur ce papier mal poly J'auois commencé la lettre et quasi fini quand je m'en suis aperceu²

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant Seruiteur

POUSSIN

J'espère bien avec un peu de temps de trouuer quelque bust. sans passer par les mains du Vitelleschi. mais il faudroit de l'argent tout prest.

tection d'Anne d'Autriche et malgré Mazarin. C'était un homme désintéressé, qui traversa honnêtement la Fronde. — Dans le catalogue de ses tableaux, écrit par lui, le 29 octobre 1662, sous forme d'une épître latine, il cite un *Moïse sauvé* et un *Moïse foulant la couronne de Pharaon*, tous deux de Poussin.

1. Mais surcharge parce que, rayé.

2. En effet, le verso du folio 140 du ms. 12347 porte les traces de lignes légères, début d'un croquis à la plume, qui figure une sorte de cintre surbaissé. Poussin avait commencé à écrire la lettre sans s'assurer si le verso était blanc.

Je ne laisse pas de chercher sans faire bruit en attendant de vos nouvelles.

121. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 141.)

A Monsieur de Chantelou, A Paris.

[*M. Poussin dernier avril 1645.*

Quil a trouué trois belles testes antiques.

Et quil ne pourra meuuoyer qu'un tableau.

Que si j'auois changé de dessein il les gardera pour luy.]

A Rome Ce dernier Avril 1645.

Monsieur

Vostre dernière m'a osté d'une peine trèsgrande où je me trouuois. Car n'ayant point reseu de vos nouvelles en un long espase de temps je craignois que vous ne fussiés retombé malade. Or maintenant que je suis certain de vostre entière garison je m'en résiouis comme ayant recouuert le plus grand trésor que l'on ay en se monde. Je suis très joyeus de scauoir que Monseigneur est en bonne santé¹. Mais d'autre part vous me fettes une mortification quand vous dittes quil me veut remersier des assistances que jei donnés à Mo^r de la boissière² à son ariuée à Rome veu que je ne l'ay de rien serui ains je crains plustost de l'auoir

1. M. de Noyers avait conservé, dans sa retraite, quelque part d'autorité (voir le brevet du peintre Noret, *Arch. de l'Art français*, t. V. Documents, III, p. 203).

2. « Il (M. de Noyers) a laissé un pauvre benêt de fils » (Talleyrand des Réaux, *Hist.*, t. II, p. 15), et en note : « Le fils de M. de Noyers, appelé La Boissière, ne manque nullement d'esprit; c'est une espèce de visionnaire et d'avaricieux qui mène une vie retirée, et qui ne s'occupe guère à rien. On a retiré sur lui la terre de Dangu que son père avait achetée sans prendre bien garde à sa sûreté. Il l'a perdue; il vit encore en l'an 1672. »

importuné. plust à dieu que je l'eusse peu fere mais il a voulu réserver cet honneur là à quelcun qui mérite plus que moy qui suis inutile. et qui n'ay que la bonne volonté, qui véritablement ne se verra jamais diminuer à l'endroit de tous ceux qui appartient à M^oseigneur.

Auiourdhui jei esté présenter A Monsieur du Noiset la lettre que vous luy mandés la quelle il a repsue courtoisement et après l'auoir lue il m'a assuré quil auroit soin particulier de l'affere que vous lui recomandés. de mon costé je serei dilligent solliciteur de la mesme chose.

Jeï esté chés le Signeur Arrigoni banquier à Rome correspondant de Monsieur Lumague à Paris. pour reuoir la lettre de change que vous m'enuoyaste dernièrement là où nous auons trouué que le payement qui m'ont fait est bon et juste, et que la quittanse que jeï fette n'est que de quatre cents seize escus de dix Jules de soixante baïoques¹. Voisi une descharge que jeï tirée de la propre main dudit Arigoni. où estoit présent M^r Gierico bancquier françois et Monsieur Tibaut. Je vous enuoye la ditte descharge enclose en cette présente. de manière que vous pouués cognoistre d'où vient que l'on vous veut fere rembourser cinq cens escus — Mais de cela vous traicterés avec M^r Lumagne.

Sur donc l'argent qui vous auance qui sont trois cent et vint trois² escus je continuerei à payer dix escus par mois au bon M^r Tibaut et se quil sera besoin de déboursier pour le négose de l'aumosnier de Monseigneur. le reste demeurera en lieu assuré en

1. L'écu romain, de 100 baïoques, valait 5 fr. 36.

2. trois au-dessus de quatre, rayé.

atendans que vous m'ordonniés ce que vous voulés que jen face.

Jeï desia reconneu avec le soin et la dilligense trois belles testes de marbre antique. des six ou quatre que vous m'ordonnaste de vous trouuer pour acheuer la douzeine dont vous en aués desjà huit. Ainsi comme vous m'ordonnastes par la vostre du dernier Septembre. Mais sil arriuoit pour quelque occasion à moy incogneue que vous vous pentissiés de la pensée que vous eutes. ne vous mettés point en peine car je les tiendray pour moy. toutefois je continuerei la recherche des autres en atendans de vos nouuelles.

Je vous prie de ^s m'escuser ^s si pour cette Anée je ne [vous] pourrei enuoyer autre que un de vos tableaux des Sacrements. m'ayant esté impossible de mettre la main à tous les deux que je vous auois promis

Monsieur Pointel est aujourd'hui ariué à Rome en bonne santé dieu merci. Je ne sais pas sil fera banque ou non mais si vous voulés quelque fois remettre de l'argent en cette ville vous pourriés vous seruir de M^r Gierico qui est galant homme et bien reisonnable. Monsieur Remy a par son moyen remis icy de l'argent à quatre et demi pour cent.

Nous ne vous auons pas enuoyé encore les Modelles des piédestaus ou escabelles pour poser vos testes de marbre mais nous vous les enuoirons bien tost. M^r tibaut les pourra modeller ou aumoins nous vous les ferons voir en dessein avec leur mesures. Jeï beaucoup de lettres à escrire pour cet ordinaire c'est pourquoy je vous suplie de vous contenter de ces deux lignes pour maintenant.

Monsieur

Vostre trèshumble et trèsobligné Seruiteur

LE POUSSIN

122. — POUSSIN A CHANTELOU L'AINÉ.

(Ms. 12347, fol. 209¹.)*A Monsieur de Chantelou l'ainé, à Paris.*

A Rome ce 15 may 1645.

Monsieur

La venue en cette ville de nostre loyal ami M^r Poin-
tel. ne m'a pas apporté le seul contentement de sa
présense mais coniointement celuy que jei eu d'en-
tendre de vostre santé et de l'honneur que vous me
fettes en vous voulans bien souuenir de moy de qui
la seruitu que je vous ay vouée estoit demeurée in-
fructueuse jusques à cet heure quil vous plaist m'ho-
norer de vos commandemens. en désirans que je vous
serue d'un petit tableau sur bois de la grandeur du
S^t Paul de M^r votre frère. vous m'indiqués le subiect
par la vostre du 18^{m^e} Mars à laquelle ses présentes
lignes seruiront de response. Vous assurant quil ni a
personne au Monde pour qui je me porterei avec tant
d'affection comme pour vous en la facture de se petit
ourage que j'espère fere seruir de thémoins de la
grandeur du désir que jei d'estre à jamais

Monsieur

Vostre très humble et très affectionné Seruiteur

Le POUSSIN

Je baise très humblement les
mains à Messieurs de Châtelou

1. Poussin écrit le chiffre 5 d'une façon qui le fait ressem-
bler à un 9. C'est pourquoi, quand on a relié le ms. 12347 (en
1858), le relieur s'est trompé et a mis cette lettre en 1649. Le
copiste de 1755 n'avait pas fait cette erreur et avait bien daté
cette lettre de 1645, mais il écrit le 17 au lieu du 15, alors que
Poussin a tracé le 5 de 15 exactement comme le 5 de 1645.

et Chambre¹ de qui je suis
trèshumble Seruiteur.

123. — **POUSSIN A CHANTELOU.**

(Ms. 12347, fol. 143.)

A Monsieur de Chantelou.

[*M. Poussin 28 may 1645.*

*Il parle de la confirmation quelle est plus riche que
lextremonction.*

*Que lon a jetté toutes les formes que jauois fet
mettre au palais Bentiuoglio².]*

A Rome Ce 28^{me} May. 1645.

Monsieur

Je suporte patiamment la mortification que vous me
donnés par vostre dernière du 27 Auril. Les reproches
que vous me fettes d'auoir manqué de vous finir pour
Pasques³ le tableau que je vous auois promis sont
trop petites Je mériterois plus aspre reprehension. La
promesse que je vous auois fette de vous finir deus
de vos Sacrement par an ne dériuoit que d'une vo-
lonté particulière que j'aurei tousiours de vous seruir
et si j'eusse esté assuré. (Comme je suis maintenant)
de la volonté que vous aués trèsferme de continuer
cette despense. Cest la vérité que je ne me fusse
engagé auec personne ainsi comme jei fet. Mais
(Monsieur) assurés vous que pour atendre vous ne
perderés rien. Permettés moy que je finisse ce que
jei commensé pour autruy. et je vous promés pour la

1. Roland Fréart de Chambray. Paul de Chantelou écrit
souvent le nom de son frère : Chambrè.

2. Celui du fameux nonce Bentivoglio (1579-1644).

3. En 1645, Pâques fut le 16 avril.

seconde fois que je ne m'employerei que pour vous à qui je désire sur toute chose de complaire. Je vous enuoyerei dieu aidans une Confirmation deuant que l'anée soit expirée laquelle est en bonne ordre et esbauchée fort poliment. elle est plus riche de figures de l'extrême onction. et crois dieu Aidans quelle la pourra bien acompagner.

Je suis très aise que vous approuués la recherche des bust que jei fette d'autans que jen ay déia achepté trois. J'espère que bientost j'en recouureray un quatriesme. qui sera le conte que vous désirés. et si vous voulés monter à la demie douzeine je continuerei de chercher. Vous m'en escrirés un mot [au] à la première occasion.

Jeï pensé que se sera une bonne occasion de vous faire tenir les dittes testes quand monsieur Tibaut sera de retour pour frāse car estant fort commode à porter sur des mulets il sera facile de les fere porter de Lion à Rouane. sans courir dangier de les gaster. Un mulet du moins en portera deux, de manière que les frais ne seront pas grands ayant la commodité de l'eaue par tout le reste du chemin¹.

Jeï continué à donner à Monsieur Tibaut dix escus le mois de l'argent que vous aués icy. ainsi comme vous m'aués ordonnés. Jeï parlé au bon Monsieur Pointel tuchant la remise de l'argent que quelquefois vous remettrés icy. il m'a prié de vous faire ses humbles baise-mains, et m'a dit quil ne fesoit icy aucun négose. Mais que vous vous pouriés seruir de Monsieur Gierico le fils duquel demeure en cette ville. il est honneste et se contente de peu de proffit.

1. Par la Loire et le canal de Briare (commencé en 1604, il ne fut achevé qu'en 1642).

Nous ne nous sommes point hastés de vous enuoyer les desseins des piédestaus ou escabelles que nous vous auions promis voulans au parauant voir les plus beaux qui soient à rome lors que nous alons voirs les vignes¹.

Le Sieur Tibaut n'ayans seu auoir license de modeler commodém^t l'Hercule de farnèse s'est résoleu de se seruir de la forme que vous fites fere et en tirer un iect que l'on conseruera². Luy et moy nous sommes d'autant plus tost résolus de fere cela comme nous craignons quil n'ariuast de cette forme cõe des autres³ qui toutes ont esté rompues et jettée avec les videnges de la cour du palais mazarin.

Monsieur du Noiset vous mande l'incluse il m'a dit que c'estoit ce que vous désirés de luy. il n'a voulu rien pour l'expédition et monstre d'estre fort vostre affectionné.

Je n'ei pas encore veu M^r le Cheuallier du Puis

1. Ces « vignes » étaient les villas princières des environs de Rome. Par exemple, Board écrit, le 28 juin 1648 : « La signora Olympia (l'amie d'Innocent X) est à sa vigne qui se purge » (Bibl. nat., ms. fonds Dupuy 343). — « Il (Poussin) évitoit autant qu'il pouvoit les compagnies, et se déroboit à ses amis, pour se retirer seul dans les Vignes et dans les lieux les plus écartés de Rome, où il pouvoit avec liberté considérer quelques statues antiques, quelques vûes agréables, et observer les plus beaux effets de la nature » (Félibien, *Entretiens*, p. 12).

2. Roland de Chambray, dans la préface du *Traité de la peinture de Léonard de Vinci*, 1651, dit à son frère Paul de Chantelou : « Vous continuastes à faire former plusieurs figures et bas-reliefs, particulièrement la Flora et le Hercule du Palais Farnèse, duquel il y a presentement un iect à Paris. »

3. « On dit que M. Chanteloup avait fait jeter cent belles figures à Rome. Je serai bien marri si nous en sommes privées et des belles copies qu'il faisait faire » (Bourdilot à Cass. del Pozzo, de Paris, 18 avril 1643).

mais au premier ordinaire je vous donnerei nouvelles des Miroirs avec lesquels il reguarde les petis obiects.

Monsieur

Vostre trèshumble et trèsobéissant Seruiteur

LE POUSSIN.

124. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 145.)

[*M. Poussin 18^e juin 1645.*

Il tesmoigne vouloir reuenir en france

Il déclame contre linjustice de luy oster sa Maison et se loue comme se cognoissant bien¹.]

A Rome Ce 18^{ieme} Juin. 1645.

Monsieur

J'aurois matière de vous escrire beaucoup si je voulois respondre aux serimonies que vous fettes avec moy. par la dernière dont il vous a pleu m'honorer. Je diray seulement que la lecture de vos lettres ne me peut jamais apporter que de la consolation du bien et de la joye. Ce m'est un foment qui me va augmentant l'affectiõ que jei de vous servir. ne vous imaginés donc point que je perde le temps à les lire ni mesme à y respondre. Ce seroit moy mesme qui debuerois estre le premier à vous fere mes excuses enceque vous employant en des choses d'importanse je vous en peus diuertir par mes inportunités. qui sont si fréquentes. La confiansse que jei en vostre bonté sera cause que mesmement par cette présente

1. Il semble que Chantelou, qui n'avait d'abord écrit que *se loue*, ait ajouté, d'une écriture plus tremblée (c'est-à-dire peut-être beaucoup plus tard) : *comme se cognoissant bien*.

je viendrey vous importuner de nouveau et vous prier de me prester vostre ayde en un négoce que vous scaués qui m'importe. Mor) vous scaués que mon absense a esté cause que quelques téméraires se sont imaginés que puisque jusques à cet heure je n'estois point retourné en france depuis que j'en suis parti j'auois perdu l'enuie di jamais retourner. Cette fausse Croyanse. sans aucun autre Raison les a poussés. à chercher milles Inuentions pour tacher à me rauir iniustement la Maison quil pleut au feu Roy de trèsheureuse mémoire, me donner ma vie durant. Vous scaués bien quil ont porté l'affere si aduant que il ont obteneu de la Roine license de la posséder et m'en mettre dehors. Vous scaués que pour ce fere il ont composé de fauses lettres portantes que j'auois dit que je ne retournerois jamais en France. affin que par ces fausetés la Roine leur accordas plus facilement une chose du tout iniuste. Je suis au désespoir de voir que une iniustice semblable ne trouve point d'ostacle. Maintenant que j'auois enuie de retourner jouir de la douceur de la patrie là où finalement chacun désire mourir je me vois oster ce qui m'inuitoit le plus à retourner de par delà. est il possible quil ni aye personne qui veille deffendre mon droit. qui se veille dresser contre l'insolense d'un homme vil d'un laquais, est il possible quil ni aye personne qui deffende mon parti. Les francois ont il s si peu de sentiment pour leurs Nourrissons qui honnorent par leur vertu leur pais et leur patrie? veut on souffrir que un homme comme Sanson. mette dehors de sa maison un vertueux cogneu de toute Leurope. du reste c'est l'interest du public. C'est pourquoy Monsieur je vous supplie au moins

sil ni a point d'autre remède de faire entendre aux honneste gens le tort que l'on me fet. et vous soyés mon protecteur en ce que vous pourés. Oultre tout cesi je nei point esté payé de mes fatigues¹. J'auois une grande enuie de retourner cet autonne. (Ainsi comme vous en cognoissés une partie des Occasions Jei deia à cet effet accommodé une partie de^s mes afferes et si je suis secoureu à temps j'espère estre en France pour la tousaint. que si l'iniustice a plus de lieu que la Raison. se sera alors que j'aurei occasion de me plaindre de l'ingratitude de mon pais. et seroi² contrains de mourir loint de ma patrie comme un exilé ou bani. Je ne vous importunerei point dauantage sur se subiec. et n'en diray plus rien jusques à tant que vous m'en ayés donné quelque mot de response.

Je suis touiours après la découuerte de quelques belle testes de marbre antiques, mais finalement je crois qu'il faudra que vous vous contentiés de ceque l'on peut trouuer ne pouuant recouurer ceque l'on désireroit.

Vostre tableau de la Confirmation demeurera ainsi quil est en atendants la saison plus commode pour trauaillier. Le commencement de cet esté icy nous espouente. la chaleur estant venue tout à coup exessive.

Nous auons en cette ville le bon. Monsieur du fresne³ de l'imprimerie qui se porte for bien. Hier au soir en m'entretenant avec luy il me dit quelque chose sur l'enuie que vous aués de reuoir une autre

1. Phrase écrite en marge.

2. *Seroi* surchargeant *estre*.

3. Trichet Dufresne était alors à Rome comme bibliothécaire de Christine de Suède (voir Ph. de Chennevières, *Peintres provinciaux*, t. III, p. 142).

fois Rome, Je prie à dieu que cela soit deuant que je meure à celle fin que je puisse encore un coup jouir de vostre présense.

Du reste Monsieur je vous supplie que sil ariuoit le cas que l'on peut tirer quelque argent de la maisõ¹ que vous scaués. par ceux qui la désire posséder de n'empescher pas que cela n'aye effet et vous m'obligerés à demourer à jamais.

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant Seruiteur

LE POUSSIN

Je baise très humblement les mains à M^r de Chantelou vostre frère de qui je suis Seruiteur très affectionné.

125. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 146.)

A Monsieur de Chantelou.

[*M. Poussin 3^e Juillet 1645.*

Il me félicite de l'accès que jay auprès de M. le Duc d'Anguin².]

A Rome Ce 3^{ième} Juillet 1645.

Monsieur

il y a huit jours que je debuois respondre à la vostre dernière du 24^{me}. May Mais ne l'ayant pas repsue à temps jei remis la partie à cet ordinaire. il ni a point

1. Le mot *maison* a été surchargé du mot *tholle*, lapsus probable pour *hôtel*. Le copiste de l'Institut, et ensuite Quatre-mère, p. 219, laissent le mot en blanc.

2. Cette charge de secrétaire paraît avoir été seulement honorifique et temporaire. Le grand Condé marchait au secours de Turenne, avec qui il allait remporter la victoire de Nordlingen, le 3 août 1645.

de s doubte quil ne vous scauroit rien succéder de bien que je ni prenne part comme celuy qui dépent de vous et qui vous ayme et honnore au dernier degré C'est pourquoy je me suis resiouy à la nouvelle quil vous a pleu me donner de l'accès que vous aués auprès de la personne d'un prince du mérite de Mo^r le duc d'Anguin¹. La fragillité de la fortune des hommes a tousiours besoin de puissants et gaillards estançons. Néanmoins que l'on die quil ne se faut point fier aux princes ni au fils des hommes là ou il ni a point de salut. Néanmoins nous voyons bien souuent que l'homme est un dieu à l'Homme. Je me resiouirei dauantage de cette rencontre quand je scaurei quelle sera à vostre cōtente¹.

Auiourd'hui je me suis informé à personnes fort entendues en matière de gants d'odeurs de sauonnettes et de tout ceque vous désirés que je vous enuoye. il m'ont dit que si l'on atendoit jusques à l'autonne que pour les gants ils seroient bien meillieurs que ceux que l'on trouue maintenant qui sont fets de l'anée passée². Les autres choses que vous désirés se font en la mesme saison. C'est pourquoy si vous poués atendre vous serés bien mieux serui. J'atendrei donc vostre response sur se subiect.

Pour se qui est de l'argent que vous aués remis en cette ville pour seruir à la despense de vos tableaux de vos testes de marbre et à la pension que vous continués à M^r Tibaut est bien desià diminué. C'est

1. Sur le prestige qu'exerçait alors Condé, voir H. Char- don, *Les Fréart*, p. 88.

2. Il y avait une saison pour les gants : « ... lesquels sont assez misérables chez les marchands, si on ne prend soin de les voir faire soi-même dans la saison qui est passée. » Board, *Corr.*, fonds Dupuy 343, 2 décembre 1647.

pourquoy il sera nécessaire d'en mander de l'autre si vous voulés continuer vos dépenses. Je vous enuoyerei à la première commodité la despense que jei fette jusques à présent. Je vous supplie de me m'escrre si vous voulés que je vous trouue une demie douzeine de ses busts antiques ou si vous serés cōtent de quatre que sil est ainsi vous estes désià serui. Autre chose que je ne vous peus faire scauoir pour cet heure que le Courrier est prêt à partir. et que le chaud de l'esté m'afflige puissamment et de telle manière quil a faleu abandonner les pinceaux. Si cependant je me pourrei conseruer la santé je l'estimerei à bonne fortune.

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant Seruiteur

POUSSIN.

126. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 147.)

*A Monsieur de Chantelou, Conseillier du Roy
et secrétaire de Monseigneur le Duc D'Anguin, Paris.*

[*M. Poussin 29^e juillet 1645.*

Touchant mes busts.]

De Rome Ce 29^{me} Juillet 1645.

Monsieur

Jeï repseu en mesme temps deus de vos lettres l'une en datte du 2^{ieme} Juillet¹ que je crois la dernière l'autre n'a point de datte. à l'ouuerture desquelles je trouuas celle que vous adressiés à Monsieur du Noiset à ^s qui je ne la peus pas présenter mais je la lais-

1. *Juillet* en surcharge de *Guin*.

sas à un de ses hommes de chambre qui luy donna à son retour de la ville là où il estoit alé.

Je suis tout délibéré de fere enquaisser l'un de ses jours les quatre testes de marbre que je vous ay trouuées. quoy que il y aura de la difficulté à les fere sortir de Rome à ceque un mien ami m'a dit. mais néanmoins j'espère les tirer dehors. L'une est le portret du dernier ptolomé frère de Cléopâtre ainsi comme l'on le peut cognoistre par les médalles. une teste la plus noble qui se voye. Je l'auois fette restorer pour me la tenir dedens ma petite sale¹ et prendre plaisir de la voir souuent. mais ayant trouué trop de difficulté à en trouuer d'autres à honneste prix, je me suis résoleu de me priuer du plaisir de la posséder, [pour] préférant vostre contentement au mien propre. La seconde est une belle grande teste de fame de bonne et grande manière qui regarde vers le ciel. Je l'ei eue par fortune en un lieu là où elle n'estoit pas cogneuee, elle a esté premierem^t à Chérubin Albert² fameux peintre. puis à ces héritiers scauoir à un Médecin que je cognois familièrem^t il y a long-temps. Vous y verrés quatre petis trous desus et dessous chacune oreille deus de chaque costé là où

1. Poussin possédait une petite collection d'antiques, si nous en jugeons par le mémoire de ce qui en restait à vendre en 1678 (Bibl. nat., ms. fonds Moreau 349, fol. 247, et *Arch. de l'Art français*, t. VI, p. 251) :

Treize bustes de marbres (*Numa, Lucius Verus, Cléopâtre, Ptolémée*, son frère *Auguste, Caligula, Faustine l'Ancienne, Drusilla, Britannicus* et *Néron jeune, Antinoüs, Mercure*, un *Faune*), trois statues de marbre (*Flore, Cupidon, Hercule*), trois statuettes (*Vénus, Bacchus, Lucius Verus*), un buste de *Galba* (en bronze) et trois vases d'albâtre; sans parler de la *Fortune* de Jean de Bologne (en bronze).

2. Chérubin - Zaccharie - Mathieu Alberti, célèbre surtout comme graveur sur cuivre. Il était mort en cette même année 1645.

autrefois pendoint quelques ornemens. Je ne scaurois bonnement juger si c'est un portret ou une teste fette à plaisir. tan y a que l'on l'apelloit chés les albert la Lucrèce. Elle a sa drapperie jusques aux mammelles. La tierse est un portret sans doubt de Julia Augusta. grande du naturel avec son bust jusques aux mamelles. La quatriesme semble un drusus c'est un jeune homme sans barbe d'un aspect assés fier qui avec les autres tiendra bien sa place.

Les quatre viennet à couster cent et soisante escus. Le Roy cinquante escus. La lucrèse cinquante et les deux autres trente escus l'une de manière que rabatu septante escus pour les sep mois de M^r Tibaut de trois cents et vintetrois qui vous restoint. après m'estre fini de paier de Lextreme oncion. il vous reste maintenant nonante trois escus surquoy il faut fere la despence de l'enquaissement de vos bust et autre despenses. il faut vous achepter les gants les essences sauonnettes et pommades que vous désirés lesquelles choses ne vous seront point enuoyer plustost que d'icy à trois sepmaines ou un mois car après m'estre conseillé à ceus qui s'en entendent chascun m'a assuré que je ne trouuerois rien de bon si je n'atendois jusques au dit temps parceque maintenāt toutes ses marchandises là sont vieilles et rances Mais il y a desià quelque temp que l'on trauaille aux nouvelles lesquelles je vous enuoyerei de la manière que vous les désirés et l'argent qui manquera je l'aduancerei du mien jusque à tant que vous ayés fet la remise nouvelle que vous m'aués indiquée.

pour ce qui est de vostre tableau jei réservé l'automne prochain pour le finir et vous l'enuoyer. Si nous viuons jusques dens un an en bonne santé je vous en finirei deux. Mais pour cette anée vous vous

contenterés de la Confirmation que jei commensée. Je croyois me débarrasser d'une partie de mes facendes¹. mais la chaleur nous afflige si fort que l'on ne sauroit rien fere. Un chacun est tombé en tant de langedeur que c'est une chose estrange ausi tout Rome est rempli de malades et se meurent grande quanté de personne dieu nous veille continuer la santé affin que nous soyons tousiours en estat de vous seruir.

Monsieur Tibaut a besoin de vostre aide il vous baise bienhumblement les mains. Je fet responce à Monseigneur sur la lette de laquelle il m'a fauorisé —

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant Seruiteur

LE POUSSIN

Je vous suplie Monsieur d'acheuer la susescrite de la lettre de monseigneur et vous m'obligerés extrêmement.

127. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 148.)

A Monsieur de Chantelou, Paris.

[*M. Poussin 20^e aoust 1645.*

Il parle de la difficulté dauoir congé de tirer mes 4 bustes de Rome.

Que la confirmation est un tableau qui luy couste six mois de temps, quil nen fait quune teste en un jour.

Il parle du petit tableau de S^t Jean de mon frère.]

A Rome Ce 20^{ième} Aust. 1645.

Monsieur

Vostre dernière en datte du 23^{ième} juillet est arriüée

1. *Facondes* ou *facendes* : les choses qui doivent être faites, comme dans *agenda*, *légende*, etc.

fort à propos pour ce qui concerne la despense que vous m'auiés ordonné que je fisse alentour de certains gants et autres choses car j'estois sur le point de les acheter et vous les enuoyer ce que je retarderei suiuant l'ordre que vous m'en donnés

Pour ce qui est des bust de marbre je vous en ay achetté quatre et crois y auoir bien employé vostre argent¹ il faut maintenant estudier aux moyens de les tirer hors de Rome et vous les enuoyer. Les choses de Rome se sont bien changées dessous ce Papat icy. et nous n'auons point de faueur en Court². J'apréhens pour cela que je n'aye de la peine pour impétrer la license de transporter les testes susdittes car aucuns m'ont assuré que le Cardinal Pamphile depuis un mois en sà, a ordonné que aucune chose antique ne fust transportée hors de Rome. La raison est que il voudroit que ce qui est à vendre seruist d'ornement à la ville qui fet fere³ sans le payer — ou bien l'auoir pour bien peu de chose. Nonobstant j'essayerai par tous les moyens du monde d'auoir cette difficile license⁴ Je vous en manderei des nouuelles quand j'en aurei fet les tentatifs

1. A cet endroit de sa lettre, Poussin a fait un astérisque et il a écrit en marge : *ils coustent cent et soixâte escus.*

2. Alors qu'Urbain VIII (1623-1644) avait été favorable à la France, Innocent X (1644-1655) soutenait les Espagnols. Gueffier, notre chargé d'affaires, au milieu de difficultés sans cesse renaissantes, pouvait écrire qu'il était « comme marchant sur des espines » (*Corr.*, Cinq-Cents Colbert 356, fol. 175).

3. La villa Pamphili, bâtie par l'Algarde, à un kilomètre de la ville, non loin de la *promenade du Poussin*; les jardins sont les plus grands et les plus beaux dans le voisinage de Rome.

4. Louis Fouquet écrit à son frère, le surintendant : « Il est absolument impossible que l'on achète ici quelque chose de la nature de celles qui ne sortent qu'avec licence, comme marbre et une infinité d'autres, sans qu'une partie de Rome ne le sache.

La grande et fascheuse chaleur de l'Esté a mis mes affaires assés en derrière n'ayans quasi peu rien faire depuis le commēcem^t de Juin jusques à maintenant que nous sommes estoufés. La grande quantité de maladies et la mortalité qui cour a fet que je nei pensé à autre chose que me conseruer la santé C'est pourquoy si je peux finir vostre tableau de la Confirmatiō et vous l'enuoyer pour la fin de l'anée je croirei auoir fet beaucoup. il contient vintquatre figures casi toutes entière sans l'architecture de derrière, de manière quil ne faut pas moins de cinq ou six mois pour le bien finir et puis (Monsieur) si vous le considérés se ne sont pas des choses que l'on puise faire en siflans comme vos peintres de paris qui en se jouant font des tableaux en vintequatre heure. il me semble que je fets beaucoup quand je fes une teste en un jour pourueu quelle face son effet C'est pourquoy je vous supplie de mettre l'impatiense françoise à part car si j'auois autant de haste comme ceux qui me pressent je ne ferois rien de bien. Ne me proposés point pour d'autre que pour vous de nouueaus ouurages car se seroit aux despens que je reserue pour vous seruir. Monsieur de Chantelou vostre frère m'a escrit par deux fois quil désireroit bien que je luy fisse un petit batesme de St Jan de la grandeur de vostre St Paul. Je confesse que je ne peux luy rien refuser Mais comme jei juré de jamais ne rien fere de

Il en faut parler au Pape, mesme des moindres; il faut auoir la déposition du commissaires des visites pour les antiques; il faut solliciter la permission de Sa Sainteté; il faut obtenir le congé du cardinal camerlingue ou vice-camerlingue; il faut une patente de la chambre apostoliques; il faut des visites de douanes, des compositions avec la douane, d'autres menus droits de poste, des traités et des embarquements avec les capitaines » (cité par Bonnaffé, *Le surintendant Fouquet*, p. 38).

si petit (m'ayant ce petit ouurage offensé notablement la vüe)¹ et m'estant impossible de le servir si promptement qu'il voudroit je vous supplie de servir de médiateur et de faire que l'on trouue tempérament à ses deus difficultés

Si se n'estoit que je me trouue engagé en des choses quil y a longtems que jei entreprinse. Je m'aplique-rois soullement alentour de vos Sacremens. Ce que jei bien enuie de faire aussitôt quand je serés dépesché de mes embarras. Je crois vous en fere deux l'anée qui vien. Car je suis trèsbien résolu de ne m'engager plus auec personne que auec vous à qui je serei toute ma vie

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant Seruiteur

LE POUSSIN

Il ni a rien icy pour M^r
de Lisle² assurés vous en.

Monsieur Tibaut vous baise très humblement les mains.

Il n'auanse icy de vostre argent
que nonante trois escus.

128. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 149.)

A Monsieur de Chantelou, à Paris.

[*M. Poussin 15^e octobre 1645.*

1. Poussin a biffé la parenthèse, que nous conservons pour la clarté du texte.

2. Le sieur de l'Isle, agent diplomatique à Gênes et en Allemagne. Peut-être le même que M. de Lisle Sourdière, cité dans la lettre du 22 juin 1648 et dont Félibien nous apprend, *Entretiens*, p. 18, qu'il posséda, après M. Gillier, le *Moïse qui frappe le rocher*.

*Mande que pour faire sortir mes bustes Il tentera
toutes voies mesmes les illicites
quil seruira mon frère mais à mes despens.]*

A Rome Ce quinziesme octobre. 1645.

Monsieur

il n'est pas besoin de remplir cette demie feuille de papier de friuoles et parolles ou conceptions inutiles. puis que elle ne suffira que pour contenir les choses quil est nécessaire que vous sachiés et premièrement je veus bien vous aduertir que ses jours passés j'auois quelque espérance d'obtenir la license de pouuoir faire sortir vos quatre testes de marbres hors de Rome et vous les enuoyer à la première commodité à Lion. Mais sur ses entrefettes le Cardinal Antoine¹ Camerlingo aiant esté contraint de s'absenter secrètement de l'estat ecclésiastique. Incontinent que l'affaire a esté descouuerte le pappe a pourueu à tous les offices de la Chambre. en leuant dehors ceux qui y estoient sous le dit Cardinal et y mettant ceux qui luy a pleu particulièrement le Cardinal Sforze² a esté fet Vicecamerlingo. Ce qui sera cause que désormais je crains fort de trouuer de nouvelles difficultés pour obtenir la susditte license. et à cause de cette nouveauté n'ayant aucune cognoissance de ceux qui sont entrés èsdits offices il faudra du temps pour descourir les moyens quil faudra tenir pour impétrer ce que je demande. pourueu quil ni aye de nouvelles difficultés. Vous ne croiriés jamais de quelle sorte de gens nous sommes gouuernés. Mais en fin je tenterai

1. Antonio Barberini, cardinal camerlingue, s'enfuit de Rome pour Gênes dans la nuit du 30 septembre 1645. Il se rendit à Monaco, puis à Turin et enfin en France.

2. Le cardinal Frédéric Sforza, Romain, de la grande famille de ce nom; promu au cardinalat par Innocent X; homme de grand mérite, mais de la faction espagnole.

* toutes les voies possibles jusques aux illicites encores quād se debueroit estre à mon propre dommage. Car de parler au Pape de semblable choses se seroit chercher sa disgrâce.

Monsieur Tibaut auoit eu quelque pensée de partir cet¹ autonne ainsi que je vous auois escrit, Mai il a estimé le melieur de passer encore icy cet Iuer et le printemps qui vient se partir d'icy. L'argent que vous luy ordonnés pour son voyage lui seruira pour passer l'iuier en fesant encore quelque estude nouvelle. il vous escrira touchant serteine choses que je ne vous peux escrire en si petit espace.

Je trauaille journellement à vostre tableau de la Confirmation lequel ne pourra vous estre enuoyé que à la fin de décembre. Le trauail est trèsgrand et la manière de laquelle je le finis ne se scauroit fere tost oultre le grand trauail qu'il y a.

L'année prochaine si jei la santé j'en ferei dauantage car je ne me veus engager désormais à nulle autre chose que à vous seruir. S'estoit pourquoy si j'eusse peu remettre le seruise que monsieur vostre frère désire de moy à un autre temps. tant moins j'aurois esté diuertit. Mais comme je ne peux le refuser estant une personne que j'Honnore extrêmement. Vous permettrés que je vous dérobe le temps qu'il faudra pour le seruir ou bien vous suportérés le mal de la patience d'autans plus que vous ne feriés Si vous nous acordés l'une de ses deux choses je pourroi satisfere en quelque manière à l'un et à l'autre

Monsieur

Vostre très humble et trèsdouot Seruiteur

POUSSIN

i. *cet* surchargeant ces.

129. — POUSSIN A CHANTELOU L'AÎNÉ.

(Ms. 12347, fol. 150.)

*A Monsieur de Chantelou Leisné, A Paris¹.*A Rome Ce 15^{me} octobre .1645.

A la demande que vous m'aués fette du petit tableau du babtesme de St Jan deux difficultés (.Ainsi comme vous scaués) se sont rencontrées en un mesme temps. Scauoir la petitesse et le temps. Auquelles vous aués trouué le remède. M'ayant remis² la grandeur à ma volonté. Mais j'auois oublié à vous dire, que le temp qui me restera désormais l'ayant totalement dédié au seruisse de monsieur vostre fraire. Je ne le peux employer pour autruy sans luy faire tort. Je vous supplie donc de traicté de cette difficulté-là avec luy. et sil veut vous acorder vostre demande? Vous voirés bien que ce que je pourray contribuer du mien pour vous seruir ne vous sera pas espargné. puisque j'estime un grand bon heur d'auoir quelque occasion de vou témoigner que je serei toute ma vie

Monsieur

Vostre trèshumble et trèsaffectionné Seruiteur
LE POUSSIN

130. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 151.)

A Monsieur de Chantelou, A Paris.[*M. Poussin 12^e nouembre 1645.*

1. Lettre bien écrite, en écriture plus grosse.
2. En marge : *remis*.

*Il parle des bustes, du Crusifix pour M. de Tou
quil traouaille à la confirmation.]*

De Rome. Ce 12^{m^e} Nouembre .1645.

Monsieur

Je n'ei encore peu rien faire touchans la license de tirer hors de Rome les quatre teste de marbre que je vous ay achettées. L'absense du Cardinal Atoine a fet changé tous les offices de la Chambre, mais l'on n'a pourueu encore personne de celuy de Commissere sans la patente duquel nous ne pouuons rien faire. C'est pourquoy il faut patienter. il ni a aucun autre remède. Monsieur Tibaut passera encore icy l'Hyuer puisque vous lui en donnés la commodité de sorte que j'espère entre ci et le temps quil partira pouuoir par quelque moyen impétrer la license nécessaire pour le transport des testes sus dites. Et tascherei de faire en sorte que passant à Lion il [les] puisse vous les conduire à paris. Mais si le malheur vouloit quil falust atendre dauantage que la partanse dudit Tibaut trouuans la commodité je vous les enuoyerois par le destroit.

Vostre tableau de la Confirmation est en bon terme. Je n'atens à nulle autre chose que à le bien finir. Se qui sera sil plait à dieu à la my décembre. ne vous estonnés point (Mr) du longtemps que je mès pour finir un tableau seul car il contien vintedeus figures sans les choses accessoires qui sont au fons. Toute fois j'espère à l'aduenir auoir commodité de vous seruir plus promptement que par le passé. Et si ce n'estoit que jei commencé une mort de Crist¹ pour Monsieur de Tou je vous assure quil ni a personne

1. Cette *Crucifixion* fut achetée plus tard par Jacques Stella.

qui me peust faire donner un coup de Pinseau pou autre que pour vous. Sur cette promesse que je vous faits. en atendants le reste vous me ferés la grâce de vous contenter de celuy cy que je finis pour cette anée¹.

Incontinent qu'il sera en estat de vous l'enuoyer je vous le ferei tenir par le Courrier de Lion et l'enquaisserai si bien quil ne courra aucun pril de se gaster

J'atens vostre response

Monsieur

Vostre trèshumble Seruiteur

LE POUSSIN.

131. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 152.)

A Monsieur de Chantelou, A Paris.

[10 décembre 1645.

Il me mande que le tableau de la confirmation est fini et quil atend de mes nouvelles pour me lenuoyer, quil na pu encore auoir licence por les 4 busts.]

de Rome Ce 10^{me} décembre 1645.

Monsieur

Jei différé de vous escrire pendans que vous auiés encores la larme à l'oeil mais l'espasse de deus mois vous ayant donné le loisir de penser quil ne faut point [penser] pleurer les bienheureus. Je m' imagine que vous serés retourné en vous mesme, et que vostre esprit affligé du trespas de nostre bon Seigneur². aura

1. La suite de la lettre est écrite en marge.

2. « Il mourut en son chasteau de Dangu vn Vendredy 20. d'Octobre à uné heure après midy, l'année 1645, en la 56^e de son âge, ... » (R. de Chambray, dédicace du *Parallèle de*

repris sa solidité ordinaire. Sur cette croyanse je vous escriis ses deus lignes tant pour vous faire souuenir de vos affaires de par desà comme pour vos faire scauoir l'estat où elles sont. En premier lieu vostre tableau de la Cōfirmatiō est fini de tout point. Il est réussi for riche en figures et des autres parties il ne doibt rien à l'extrême onction. Je ne m'efforserei point dauantage à vous le dépeindre car s'est une chose quil faut voir. Si j'eusse repseu la réponse des dernières que je vous ay escrittes je vous l'aurois enuoyé, deuant que l'Anée eust esté finie. Je m'assure que vostre absense de paris et le destourbier qui vous est surueneu vous en auront empesché mais ausi tost que je scaurei que vous estes en volonté de le recepuoir je vous l'enuoyerei et commenserei les autres si vous le trouués agréable

Vos bust sont encores chés Moy. N'ayant seu trouuer encores le moyen d'auoir la license de les porter hors de Rome. il est vray que un grand Rume dont je suis encore Incōmodé m'a empesché de solisiter l'affaire. mais assurés vous que je vas maintenant fere mon possible. Car jy veus employer si peu d'amis

l'Architecture antique avec la Moderne, 1650). Poussin dut regretter cette « mort intempestive et précipitée, qui vint esteindre ce flambeau de la Vertu » (Ibid., *op. cit.*). — « Le 14 novembre 1645, fut fait au Noviciat des Jésuites le service solennel du sieur De Noyers secrétaire d'État, âgé seulement de 56 ans et 5 mois, et non de 61, comme il était porté par le mémoire qu'on avait donné. Auquel service officia l'Évêque de Chartres en présence de tous les parents du défunt. Son corps y avait été aporté dès le samedi précédent et ayant été reçu par tous les Religieux dudit Noviciat tenants chacun un cierge blanc, qui l'accompagnèrent jusques au milieu de la Nef de l'Église, il y fut posé sous un dais de velours noir chargé de ses armoiries et mis ensuite dans la cave qui est sous le chœur de cette Église » (*Gazette* de 1645, p. 1096).

que jei icy. Et vous ne scauriés croire le regret que jei de ne pouuoir vous satisfere plus tost. Tout le mal que jy trouue c'est que nous auons afere à des tirans et nos anemis¹. Cela pourtans ne m'oste pas l'espérance de vous les enuoyer — ou tost ou tard.

Jey continué à donner à monsieur Tibaut les dix escus par mois que vous luy aués ordonnés. de manière quil n'auanse de tout vostre argent que cinquante trois escus, qu'il faut que je réserue pour le reste des despenses qui faudra faire, à la fin je vous rendrei fidellement conte de tout car je ne cherche que vostre contentement et satisfaction

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant Seruiteur

LE POUSSIN

Monsieur Pointel vous
baise très humblement
les mains et à messieurs
vos freres
comme je fets de tout mon coeur

132. — POUSSIN A CHANTELOU L'AÎNÉ.

(Ms. 12347, fol. 154.)

A Monsieur De Chantelou L'aisné, à Paris.

De Rome Ce 20^{me} janvier .1646.

Monsieur

Néanmoins que Monsieur de Chantelou vostre Puiné ne m'aye rien respondu sur ce que je luy auois escrit touchant le temps quil faloit que je dérobasse sur celuy que je m'estois proposé d'employer à la façon

1. Confirmé par Board, *Corr.*, fonds Dupuy, 22 juin 1648).

de ses set Sacremens, s'est assés puis que vous m'assurés quil en est content. et sil eust refusé à vous et à moy se qui estoit juste. nous lussions prins de puissance absolue. pour mon particulier je vous assure Monsieur que je suis trèsdésireus de vous servir que si j'auois ausibien le pouuoir de le bien fere vous vous pourriés assurer d'auoir deuant quil soit un an le plus bel ouurage qui se soit jamais fet. Jy employerei toutte mon Industrie et tel quil sera je m'assure bien que vous le recepuerés de trèsbon oeil. Je scais assés là où s'étend la bénignité de vostre naturel et l'estime que vous fettes des hommes de bonne volonté. Je ne manquerei pas de vous faire scauoir quand j'aurei commensé à vous servir. Le tableau de la Confirmation que jei fini pour Monsieur vostre fraire. seroit il y a longtemps chés vous si j'auois repceu de ses nouvelles. Mais ne sachant ce quil en estoit ni là où il estoit¹ je l'ei teneu jusques à maintenant. et ne l'enuoyerei point que je ne sache quil soit à paris. Je vous souhette toutte sorte de foelicité et demeure à jamais

Monsieur

Vostre très humble et trèsobéissant Seruiteur.

LE POUSSIN.

Je baise très humblement les mains à M^r de Chambrey.

Monsieur Pointel vous baise très humblement les mains.

133. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 155.)

A Monsieur De Châtelou le Jeune, à Paris.

[*M. le Poussin 2¹e janvier 1646.*

1. Paul de Chantelou résidait souvent au Mans, sa ville natale.

*Il escript sur la mort de M. de Noyers,
sur les difficultés de tirer les 4 bustes de Rome.]*

A Rome Ce 21^{me} Januier 1646.

Monsieur

Le long espasse de temps qui s'est passé sans que j'aye repseu de vos nouuelles me mis plusieurs fois en paine et m'a fet doubter de vostre santé ou de quelque autre accident. Enfin le doubte là où j'estois a esté deslié par les nouuelles du trespas de nostre unique et Cher maistre. triste subiec sur lequel je ne veus pas vous entretenir. Car se seroit renouueller vos douleurs. Mais d'un autre costé il ne faut point que vous croyés que se soit un malheur quil vous soit ariué^s. Si jei de la peine à auoir la license de tirer hors de Rome vos quatre testes de marbre avec la patiense on vient à bout de toutte choses. Vous les aurés tost ou tard. L'affaire n'est point enquore désespérée. Au jourd'hui jei esté chés le nouveau commiserere (lequel a fet ses jours passés la visite des dites testes) pour voir en quel estat estoit nostre affere. il m'a respondu quil en auoit parlé à l'auditeur de la chambre. et que ledit auditeur luy auoit promis d'en parler au Cardinal Panphile. et que il esperet enbref me mander la license jusques chés moy. Je ne manquerei pas de mon costé à solliciter. Les nouveautés qui tous les jours ariuent en cette ville touchant le fet de messieurs les Barbarins¹ sont cause des diffi-

1. Ces « nouveautés » étaient, en effet, des plus graves. Innocent X méditait ouvertement la ruine des Barberini, à qui il devait son élection. Ceux-ci s'enfuirent de Rome le 16 janvier 1646. « L'on voye des rigueurs et violences si estranges contre ces M^{rs} les Barberins qu'il semble qu'on s'abandonne icy à toute sorte d'extrémités sans regarder aucun des inconveniens qui en peuvent ariver », écrivait Gueffier le 16 janvier 1646. — Enfin, Innocent X lança, le 20 février 1646, une bulle

cultés qui se rencontre, Car il ne sort rien d'icy que premièrement l'on n'en face mille Informations et recherches. il y a de plus un ordre particulier du Cardinal Panfile de ne laisser sortir de Rome aucune anticaille. Mais tout cela ne nous empeschera pas que un jour nous ne venions au bout de nostre entreprise.

Pour ce qui est du dernier tableau que je vous ay fini je vous l'aurois enuoyé pour le temps que je vous l'aurois promis. Mais n'ayant point repseu les lettres que vous m'auiés promis de m'enuoyer. Jei pensé quil seroit à propos de les atendre. Mais tout cela n'est aucune désauenture au contraire. Je l'estime un bon heur. Le temps a esté si facheus depuis Nouembre jusques à maintenant. et ne cesse point. il tombe tant de pluies et fet de si grandes humidités quil y a longtemps que l'on n'en a veu de pareilles. de sorte que il eust peu courir risque ou de se perdre ou de se gaster. Je vous l'enuoyerei par un temps plus commode. et incontinent que celle que vous me promettés me sera rendue. Vous ne deués pas croire que je prétende plus grande récompense du dit tableau pour i auoir plus de figures que à l'autre que vous aués¹ Je ne prends pas garde à si peu de chose. il pourroit estre ^s que il y en eust moins à ceux qui sont à faire néanmoins que tous seront riches selon leur subiec. Si vous plaist donc (Monsieur) me traicter comme par le passé je serei cōtent et très satisfet.

Il ne m'auanse de vostre argent que quarante trois escus que je reseruerei pour seruir au frais quil fau-

violente contre les Barberini. Elle porta au comble l'hostilité de Mazarin et de la cour de France, qui venait d'accueillir brillamment les fugitifs.

1. *L'Extrême-Onction* présente seize figures et *la Confirmation*, vingt-deux.

dra faire alentour de vos marbres et port de vostre tableau. Et sil reste quelque chose j'en tiendrei conte comme s'est la raison.

Il faudra un jour que je vous enuoie vostre coppie de S^t Pietro in Mōtorio car que voulés vous que j'en face. en fesant glasser certaines drapperies qui sont laissées pour cet effet il peu estre mis en quelque autel et pourroit paroistre mieux que quelconque original de nos peintres de france. vous me ferés scauoir vostre volonté.

Si je vous peus enuoyer vos marbres je les enuoyerei à Lion et là en lieu assuré on vous les conseruera. Jusques à tant que Monsieur Tibaut en passant vous les conduisse à Paris. Le pauvre garson est for triste de la perte que nous auons fette. il vous baise les mains et se confesse vostre trèsobligé. et moy je demeure à jamais

Monsieur

Vostre très humble et trèsobéissant Seruiteur

LE POUSSIN.

134. — POUSSIN A CHANTELOU L'AÎNÉ.

(Ms. 12347, fol. 157.)

A Monsieur De Chantelou L'ainé, à Paris.

De Rome Ce. 2^{me} feburier. 1646.

Monsieur

Jeï repseu la vostre du. 5^{me} jânuier avec une lettre de change de nonante et quatre pistoles d'espagne. que Monsieur vostre fraire m'a fet expédier. J'en serei payé au temps conuenable. Je vous remercie en particulier de la peine que vous aués bien vouleu prendre de me l'enuoyer en l'absense de Monsieur de

Chantelou. S'est acroistre le nombre des grandes obligations que je vous doibs.

par la dernière lettre dont je vous ay importuné vous aurés veu en quelle disposition j'estois de vous servir. et par celle si je vous assure que je n'ay pas attendu que vous me commādassiés de rechef. Car au parauant que d'auoir repseu vostre dernière j'auois résoleu la disposition du Babtesme de S^t Jean que vous désirés que je face. C'est grande faueur que vous me fettes de vouloir bien donner Introduction en vostre cabinet à si peu que je scais fere. veu que vous n'y tenés rien qui ne soit digne de l'excellense de vostre goust auquel je confesse parauanse de ne pouuoir ariuer que de bien loint. quoy que s'en soit je ferei mon possible pour vous bien servir et vostre bēnignité suppléra au reste.

J'enuoye par l'ordinaire prochain le tableau de la Confirmation à M^r vostre fraire. Je luy en commense un autre d'un triclin à l'antique qui sera chose nouvelle à voirs. Cependant je demeure inuiolablement

Monsieur

Vostre trèshumble et trèsobéissant Seruiteur

LE POUSSIN.

Je baise les mains à Monsieur de Chambrey.

135. — POUSSIN A CHANTELLOU.

(Ms. 12347, fol. 158.)

A Monsieur de Chantelou Le Jeune, à Paris.

[M. le Poussin 4^e feburier 1646.

Il enuoye le tableau de la Confirmation.

Il mande quil va trauailler à la pénitence.]

De Rome Ce 4^{me} feurier. 1646.

Monsieur

Jeï repceu la vostre du dernier jour de l'An. avec une lettre de change de nonante quatre pistoles d'Espagne. sur lesquelles je prendrei deus cènts et cinquante escus pour le payement du dernier tableau de la Confirmation que jeï fet pour vous. de ce qui auan sera des nonantes pistoles je vous en tiendrei conte demain cinquiesme de se mois je le conseignerei ès mains du Courrier de Lion nommé Regart. Je l'adres serei chés Messieurs Vanschor qui vous l'enuoyeront à Paris par le messenger. Il vous plaira de payer le port de Lion à Paris. Je payerai de vostre auanse le port d'isi à Lion. Quand vous l'aurés repceu vous voirés la dilligence que jeï eusée à celle fin quil ne puisse estre offensé par le voyage. Si d'aenture vous trouués en iceluy quelque moisisure ne vous en estonnés point car il n'est verni que de blanc d'oeuf lequel vous ferés oster avec de l'eaue et une esponge et le ferés vernir avec un vernis fin et légier. Vous scaués le reste des caresses quil luy faudra faire pour le faire parestre. J'atens que vous m'en escriuiés ingénuem^t vostre sentiment. Je vas trauailler à un tricline que je crois qui vous donnera du plaisir. après celuy là je ferei le babtesme de Crist.

Jeï obteneu à la fin la license pour tirer hors de Rome vos quatre testes de marbre. Je vous les euses enuoyée présentement avec les hardes du Cardinal Masarin mais pour quantité de respects je ne l'ei pas voulu faire. J'aime mieux prendre une autre occasion. Je vous escrirei de cela tout au long dens peu de temps.

J'escris à Monsieur Scaron¹ un mot en reponse de la siene où s je s le s prie s de m'excuser si je ne le peus seruir pour le présent. Je vous jure Monsieur quil m'est impossible.

Puis quil vous plaist de vous souuenir de mes Interest je serés bien ayse lors que l'on vous remboursera de se qui vous est deu, que encore l'on me paias ce que le Roy me doit [de reste] Si vous pouuiés faire cela pour moy je n'en serois pas ingrat. du reste que vous me proposés il n'importe pas que vous en mettiés en peine, il me suffit de scauoir la bonne volonté que vous aués de mon bien Je vous en serei toutte ma vie obligé. Je vous supplie de me rendre un mot de response sur ce que je vous ay escrit touchant vostre coppie de St: Pierre in Montorio. Car je n'en scaurois que faire. Je vous souhette fœlicité perpétuelle. et serei à jamais

Monsieur

Vostre trèshumble et trèsobéissant Seruiteur

LE POUSSIN.

Monsieur²

Il y a huit jours que j'estois demouré d'accord avec le Courier nommé Regart de vous enuoyer vostre tableau de la Confirmation, mais sa valise se trouuant trop courte. dit quil ne s'en vouloit pas charger de manière que jei esté contrainct d'atendre set ordinaire pour vous l'envoyer. Demain au matin 12^{me} de féurier je le conseignerei ès mains du Courier de Lion nommé L'espine lequel m'a promis de le por-

1. Sur les relations de Poussin et de Scarron, voir Ph. de Chennevières, *La peinture française*, p. 276.

2. Dans le ms. 12347, en haut du fol. 159. C'est un long post-scriptum à la lettre du 4 février et non une lettre spéciale.

ter. Messieurs Van Schore de Lion vous l'enuoyeront à Paris en dilligense.

La semaine prochaine je chercherai les moyens de vous faire embarquer vos marbres. Jei fet bien de n'auoir pas pris l'occasion de celle qui emporta il y a quelque jours les hardes du Cardinal Mazarin car elle a esté arestée à Civitavecchia sous de faut prétextes. toutes les quaiesses ont portées au Chasteau. et là séquestrées l'on les a ausi toutes ouuertes et desclouées. chose qui m'auroit grandement despleu si le mesme fust ariué aux vostres.

Quand j'aurei fet la despense qu'il est nécessere pour les faire embarquer. et que j'aurei payé le port de vostre tableau jusques à Lion. Je vous enuoyerei le conte des frais que jei fets pour vous. Jei esté payé de la lettre de change. de nonante et quatre pistoles d'espagne.

136. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 160.)

*A Monsieur De Chantelou,
Rue S^t Thomas du Louure, A Paris.*

[*M. Poussin 25 feburier 1646.*

Il menuoye le tableau de la confirmation Et les quatre bustes Et les comptes de ce quil a manié.]

De Rome Ce vintecinquesme feurier. 1646.

Monsieur

il y a qinze jours que je vous escriuis que j'auois repseu la lettre de change des nonante quatre pistoles que le Sieur Arigoni me paya à temps desquelles jei pris deus cents cinquante escus pour le paiement du

tableau de la Confirmation que je vous enuoyas le disiesme de ce mois par le courier de Lion nommé L'espine. il vous sera enuoyé de Lion à paris par Monsieur Vanschore. Je vous ay prié par ma précédente et vous en suplie encore par celle si de m'en dire vostre avis ingenuem^t à celle fin que estant aduertit de certaine choses que vous i pourrés notter je m'efforse à l'aduenir de faire mieus. le premier que je ferei sera la Madeleine chés Simō, J'en ay fet la pensée qui réussira for bien en oeuvre.

Jei finalement fet embarquer vos quatre testes de marbre sur la barque du Patron Louis Vesian d'Arles Le reste vous le lirés sur la lettre d'embarquement cy incluse^t d'Arles elles seront portées par le Rosne à Lion et seront conseignées à M^r Hugues de la bel. Rue de flandres. Là où elles vous seront soigneusement gardées jusques à tant quil se présente bonne occasion de vous les porter à Paris. Je vous ferei scauoir le reste en temps et en lieu.

Je vous enuoye vostre conte par lequel vous verrés en quoy l'argent que jei repseu depuis un an a esté employé et ce qui vous auanse.

Nous conseruerons soigneusement la forme de l'Hercules et quand Monsieur Tibaut se partira je la ferei porter chés moy. pour jusques à tant que vous m'ordonniés se quil en faudra faire. autre chose ne vous peus, je escrire maintenant sinon que je demeure à jamais

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant Seruiteur

LE POUSSIN

1. Cettè lettre est perdue.

Si¹ vous trouués le conte juste il vous plaira m'en-
uoyer un mot de descharge.

137. — 4^e COMPTE A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 161.)

*despense*².

L'anée passée je repseus du Sieur		
Arigoni	escus	417
Cett anée jei repseu	escus	282
pour l'entrer payement de l'extrême- monxion	escus	93
pour les quatre testes de Marbre Antiques		160
pour douze mois à M ^r Tibaut		120
pour le payement de la Confirmation.		250
pour la license de porter hors de Rome les quatre testes de marbre		2
pour le notaire et le seau		1
pour le canon dans lequel est le tableau de la Confirmation		1
pour la caisse de bois dudit tableau		July 4
pour le port du tableau à Lion		7
pour un faquin. qui porta et raporta plusieurs fois les testes		6
pour porter les caisses chés moy et décendre les testes		1
pour les quatre caisses au menuisier	5	1
pour porter les testes de chés moy à Ripa		3

1. Cette phrase est écrite en marge.

2. Poussin a écrit ce mot au revers du compte, après avoir, selon l'habitude, plié la feuille en huit.

pour quarante fachines	1
pour endosser la patente (nouvelle mengerie de la douane)	6
pour le commissere de ripe. qui y met le seau	1
pour le menuisier qui vint à ripe des- clouer les caisses et les resclouer. (car l'on veut reuoir à ripe tout ce que l'on transporte. néanmoins quil ait esté veu au parauant	3
pour le port de quatre caisses jusques en Arles	6
pour la douane	2
	<hr/>
	655 es
	7

Léuant de 699.

655. Jules 7

reste 43. Jules 3

La teste de Ptolomée Auletes. 50

La teste de la Lucrèse 50

La teste de la Jule Auguste . 30

La teste de druse 30

138. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 162.)

A Monsieur De Chantelou Le Jeune¹, A Paris.

[*M. Poussin 8 autil 1646.*

1. Paul Fréart de Chantelou était né le 25 mars 1609. Ses deux frères étaient plus âgés que lui : Jean Fréart (M. de Chantelou l'aîné), né le 15 février 1604; Roland Fréart (M. de Chambray), né le 13 juillet 1606.

Il tesmoigne la joye quil a que jaye receu le tableau de la confirmation.]

De Rome Ce 8^{me} Auril. 1646.

Monsieur

Vostre dernière lettre m'a ravi le Coeur de contentement et de joye d'auoir entendu par icelle que vous aués repseu bien conditionné vostre tableau de la Confirmation. Je vois tous les jours ariuer tant de disgraces à nos Courriers que quand je leurs consigne quelque chose pour vous faire tenir je n'ay jamais de bien jusques à tant que j'aye repseu les nouvelles de son ariuée à Paris. Je suis donc grâces à dieu hors de cette peine. J'espère que nous aurons bientôt nouvelles de l'ariuée de vos bust ou à Arles ou à Lion. Je m'assure bien que vous aurés repseu la lettre d'embarquement que je vous Ay enuoyée. Par la mesme occasion et à mesme temps j'aurois enuoyé vostre coppie de St Pierre in Montorio. Mais je ne scauois pas encore si vous vouliés que je vous l'enuoyasse. Je ne manquerei pas alla première cōmodité de vous l'enuoyer. Vous aurés repseu au mesme temps le conte de la despense que jei fette de vostre argent. Si vous le trouués bon. J'en atens un mot de descharge. en ce faisant j'aurei occasion de me contenter grandement et vous m'obligerés à chercher les moyens de vous seruir de mieux en mieux à l'aduenir.

Jeï enuoyé vostre lettre à M^r le gouuerneur de Loreto qui la recepuera assurément.

Je n'ay point encore commensé le petit tableau de Monsieur de Chantelou vostre fraire d'autans que jei les mains à une chose que je ne veus pas quitter quelle ne soit fette, alors j'aurei l'esprit libre et ne m'apliquerei à autre chose que à vous seruir.

Je ne m'aresterei pas dauange à répliquer sur les louanges que vous fettes sur le tableau que vous aués repseu le dernier. mais je m'efforserei bien de mieux fere celuy que maintenant je vas commencer —

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant Seruiteur

LE POUSSIN.

139. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 163.)

*A Monsieur de Chantelou,
Rue St Thomas du louure, à Paris.*

[3^e juin 1646.]

Mande qu'il a fini le crûsifix de M. de Tou, quil ne peut trauailler pour Scarron de long temps quil fera le petit St Jean¹ de mon frère².]

De Rome Ce 3^{me} Juin. 1646.

Monsieur

C'est trop tarder sans vous escrire. et d'autant plus tost je le deuois fere puis que j'auois à respondre à deus des vostres. Les turbulenses qui sont ariuées en cette ville et l'apréhension que nous auons eu de quelque grand malheur a fet oublier à plusieurs leur propre deuoir. J'ai esté l'un de seus qui pour pouoir à mes afferes plus particulières ay comme oublié à vous fere response. Mais maintenant que j'ai eu le temps de reprendre haleine et me resouuenir du deuoir. Je satisferei à l'une des vostre (qui est remplie d'une infinité de louange sur le tableau de la Confirmation) avec l'humilité, avec une confession

1. *Jean*, surchargeant *Pol*.

2. Tout ce sommaire est d'une écriture très fine.

quil est vray que vous me fette une bonne¹ leçon, et une promesse que je vous fets ausy d'essaier à mieux fere à l'aduenir que je n'ay fet par le passé

En la seconde vous me voulés disposer à fere un tableau pour Mo^r Scaron vostre bon ami et compatriotte² (à condition touttefois que ce nouuel ourage ne retarde point vos sacremens). Je vous jure Monsieur que cela ne se peut pas fere et il est nécessaire que vostre ami se résolue à une longue patiense. parceque maintenant que je me trouue auoir fini le crucifix³ de Monsieur de THou (qui m'a embarassé grandement) jei fermement délibéré de n'entreprendre rien quelque proffit quil y peut auoir. deuant que d'auoir fini vos set Sacremens à la seulle réserue du S^t Jean que jei promis à Mo^r vostre frere.

Je croyois au surplus vous escrire quelque chose touchant l'ariuée de vos testes de marbre. mais je n'en ay peu auoir jusques à maintenant aucune nouvelles. il est vray quil faut un longtemps pour les fere monter par le rosne jusques à Lion, et la commodité ne se trouue que en certain temps de l'anée. il suffira quil soient à Lion lors que Mo^r Thibaut ou Monsieur Pointel passera en france.

il n'est pas resonnable d'oster la pratique au gazetier en matière de ce qui s'est passé en cette ville entre le parti Spagnol et le nostre⁴, il vous en réglera

1. En marge : *bonne*.

2. En effet, Paul de Chantelou et Scarron étaient nés au Mans et y résidaient souvent.

3. Le catalogue de Smith (*A catalogue raisonné, etc.*, p. 58) place cette *Crucifixion* dans la collection de sir Lawrence Dundas, Bart.

4. Il s'agit, — non pas, comme le dit Quatremère, p. 370, de l'agression des Espagnols contre l'envoyé du roi de Portugal (en 1645), — mais du conflit de préséance entre l'Almirante de

à plain et de bon stille. Je vous diray seulement que nous atendons la redition d'orbitello¹ assiégé par nostre armée naualle chose qui en vérité donne bien à penser à tous ces peuples de dessà.

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant Seruiteur

LE POUSSIN.

140. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 164.)

A Monsieur de Chantelou, à Paris.

[*M. Poussin 29^e juillet 1646.*

Mande que les 4 bustes sont arriués à Lion.]

De Rome Ce vintnœuf Juillet. 1646.

Monsieur

il est vray quil y a trop de temps que je ne vous ay pas fet entendre de mes nouvelles. Sena point esté aucune Indisposition de ma santé qui m'en aye empesché. mai le peu de subiect qui s'est présenté joint avec un peu de paresse. Je vous aurois escrit comme vos quaiesses estoit ariuées à Lion et quelle estoit chés Monsieur de La Bel marchand. Mais parceque le dit Seigneur de La Bel m'a fet scauoir quil vous auoit escrit quil les auoit resues et que mesme il s'offroit de vous les enuoyer à Paris si vous en estiés content la croyanse que jey eue que vous

Castille, ambassadeur d'obédience, et le cardinal d'Este, protecteur de France. On en verra le récit tout au long dans les dépêches de Gueffier (*Corr.*, Cinq-Cents Colbert 358).

1. Orbitello ne sera prise cependant qu'en 1647, par une seconde expédition. Dans la première, partie de Toulon le 26 avril 1646, l'armée navale débarqua le 10 mai; la tranchée fut ouverte le 15, mais, le 14 juin, le jeune duc de Brézé fut tué dans une bataille navale, et l'armée, privée de son chef, leva le siège le 18 juillet.

m'en escririés un mot m'a fet attendre jusques à présent à vous en parler.

Si j'estois que de vous j'atendrois le retour ou de Monsieur Tibaut ou de Monsieur Pointel qui en s'en retournant vous les peuuent faire porter fidellement. Jei payé le port de Arles à Lyon. C'est assauoir quarante cinq liures douze soul. prix qui me semble exorbitans. et je m'esmerueille que vous ne perdiés l'enuie d'auoir de ses bust qui couste tant à porter. il est vray que l'argent ne doib seruir que à nous contenter. Si vous n'aués eu à temps les modelles des piédestaux que Monsieur Tibaut vous auoit promis sena pas esté faite de le solliciter. mais je l'ei tellement trouué ataché à ses modelles, quil semble quil luy facent oublier toute autre chose et de plus le pauure homme s'est trouué malade l'espase de deux mois sans argent et sans en pouuoir gagner. chose qui luy auoit engendré un si grande mélancolie que nous croyons quil deuiendroit phisique¹. Mais maintenant il se porte mieux. il m'a prié de vous fere ses excuses et ses baisemains. L'automne prochain la nécessité le chassera d'isy.

J'escriri à M. Scarron comme vous m'aués sollicité de luy fere quelque chose et l'impossibilité que j'y treuve pour maintenant.

Néanmoins que la trèsgrande chaleur de l'esté m'incommode extrémement je ne laisse pas de trauailler quelque peu à vos Sacremens qui désormais s'auanceront puissamment pour ce que je me trouue plus desgagé que je n'ay esté par si deuant.

1. « Il étoit d'un caractère taciturne, qui le tenoit trop renfermé en lui-même et l'empêchoit de se produire, et rien n'est si contraire pour le développement des talents » (Mariette, *Abecedario*, t. IV, p. 195).

Pour ce qui est des six autres teste de marbre que vous désirés je suis d'opinion quil faudra que vous atendiés à un autre temps. Toutefois je m'informerei des moyens quil faudroit tenir pour auoir et pour tirer hors de Rome les dittes testes.

Vous scaurés de delà comme a réusy le Siège d'Orbetelle¹ aussi bien et mieux que nous qui sommes icy.

Je finiréi en vous baisant trèshumblement les mains moy qui suis à jamais

Monsieur

Vostre trèshumble et trèsaffectionné Seruiteur

LE POUSSIN

Je n'ay encore rien commensé
pour Monsieur vostre frere
mais je le seruiray à la première
rifrescate.

141. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 165².)

*[M. Poussin 23^e septembre 1646.
Mande quil a été malade 35 jours
Mande que les 4 busts sont à Lion.]*

Monsieur

après auoir esté malade l'espase de trentecinq jours et n'ayant pas encore recouert la santé entièrement. vous ne trouerez pas estrange sil vous plaist la bréuité de la présente.

1. Il déplait à Poussin d'insister sur cet échec. Sa délicatesse patriotique n'aurait guère été comprise à Paris, où l'on se réjouissait de cet échec, car on prétendait que cette expédition, — pourtant si inquiétante pour l'influence espagnole en Italie, — n'était qu'une vengeance personnelle de Mazarin contre Innocent X.

2. La moitié inférieure du fol. 166 du ms. 12347, où était écrite l'adresse, a été déchirée.

il y a un mois ou enuiron que ne pouuans escrire et sachant que le Sieur Tibaut estoit en délibération de repasser les monts je le priés de vous escrire un mot. touchant le port de vos quatre quaises qui sont chés Monsieur de Label à Lion. Si d'aenture il ne vous en a pas escrit il me semble qui a grandement manqué et ne peus comprendre la cause quil en a empesché si se n'est sa trop grande Timidité naturelle.

il estoit nécessaire de vous faire scauoir quil faloit que vous fissiés quelque Remise d'argent à Lion pour subuenir aux frais quil faudra faire pour faire conduire les dittes quatre quaises de Lion à Paris Car le pauure garçon ne vous peut auenser chose du monde veu quil a esté contraint d'emprunter de l'argent pour faire son voyage.

Pour mon particulier je souhette la santé pour pouoir continuer le reste de vos Sacrements et je vous promés que incontinent que je pourrai manier les pinceaux je les employerai du tout à vostre Seruise. Excusés ma débilité je ne peux plus escrire.

Monsieur

Vostre trèshumble et trèsaffectionné

Seruiteur

A Rome 23^{me} Septembre. 1646.

LE POUSSIN.

142. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 167.)

A Monsieur Dechantelou,

Rue St Thomas du Louure, à paris¹.

[*M. Poussin 7^e octobre 1646.*

1. L'adresse porte, au-dessous, la mention : *franc pour Paris*, et au-dessus, à gauche, d'une écriture très fine : *3 fr. a M^r legendre* (sans doute le nom du receveur de la poste).

Il enuoye des gants

Parle du siège de Porto Longone.]

De Rome Ce Septiesme Octobre 1646.

Monsieur

Je vous aurois enuoyé par l'ordinaire passé les gants de frangipane que vous désirés mais ma santé n'estant encore bien assuré et le temps estant fort incōmode je fus contrainct de remettre la partie à set ordinaire. Jei employé un mien ami cognoissant en matière de ses gants à celle fin de n'estre pas trompé et que vous fusiés bien serui, il y en a la moitié pour homme et la moitié pour fame et une douzeine en tout. il ont cousté demi pistole le paire qui sont dishuit escus et un Jule pour la toille cirée. Je vous les enuoye avec le paquet de Mr Gierico banquier et vous les recepuerés de son père à Paris il demeure tout deuant la grand porte de S^t Inocent à l'enseigne du bras d'or vous en payerés le port de Rome à Paris (Je l'use payé icy. car il m'auanse encore du vostre onze escus et quelques Jules) mais le dit Sieur Gierico m'a dit qu'il estoit mieux de le payer de delà.

Quan vous aurés repseu lesdits gants escriués moy franchement sil ont réusi comme vous désiriés. Je vous assure quelque dilligence que l'on puisse faire il y a tousiours danger d'estre trompé par cet Infame peuple icy.

Maintenant que je me porte bien je me dispose à reprendre les pinceaux pour la suite de vos Sacrements.

Monsieur de La Mailleraye bat la forteresse de port Longon qui est en l'isle de Lebbe. On a opinion quil le prendra bientost, ce qui fet ouurir les yeux

aux Italiens, et aux Spagnols serrer la bouche car ils ne disent pas un mot¹.

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant

Seruiteur

LE POUSSIN.

143. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 169.)

A Monsieur de Chantelou, A Paris.

[*M. Poussin 21^e octobre 1646.*

Il mande qu'il finist le 3^e Sacrement.]

A Rome Ce 21^{me} Octobre 1646.

Monsieur

Je vous supplie de ne croire pas que se soit ma faute si vous ne recepués pas vos douze paire de gants au temps que je vous ay escrit que vous les debuiés recepuoir chez monsieur Giericot. J'ai eusé toute la dilligense à moy possible pour vous les enuoyer promptement. hier il me fut dit pour chose assurée que les dits gants auoint esté retardés en cette ville pour un autre ordinaire. de manière que vous les recepuerés quinze jours plus tard que vous ne croyés et huit plus tard que je ne pensois. La faute est venue du sieur Giericot qui demeure icy lequel ne peut faire son paquet pour le dépat du Courrier.

1. La France prenait sa revanche de l'échec d'Orbitello. Le 8 octobre 1646, les maréchaux de la Meilleraye et du Plessis-Praslin enlevèrent Piombino, qui appartenait au prince Ludovisio, neveu d'Innocent X, et Porto-Longone, dans l'île d'Elbe, le 29 octobre. Le pape, effrayé de ces succès, rétablit les Barberini dans leurs biens et leurs charges.

Je suis journellement apliqué à l'auancement de vos Sacremens. Si se n'eust esté ma maladie je vous aurois enuoyé par cet ordinaire le tableau que je finis¹ maintenant. lequel j'espère vous fere tenir à la fin de nouembre. et incontinent je me promés de mettre la main à l'autre. Je m'estois bien promis de vous en enuoyer deux cette année. Se que j'eusse fet si se n'eust esté mō indisposition qui m'a fet perdre le plus beau temps de toute l'Anée.

Je vous ay escrit il y a longtemps que Monsieur Tibaut repassoit en france cet automne. et que il seroit fort à propos de luy ordonner à Lion de l'argent pour le port de vos bust de Lion à Paris. Monsieur Serisier que vous cognoissés bien est maintenant audit Lion vous pourriés vous seruir de luy en cet affere là. Si non je crois que le dit Tibaut seiournera quelque temps en la ditte ville de Liōn que si sela est² vous vous pourrés faire entendre facilement.

Je n'ay autre chose à vous escrire maintenant sinon que à tousiours je demeurerei

Monsieur

Vostre très humble et obligé Seruiteur

LE POUSSIN

144. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 170.)

A Monsieur de Chantelou, A Paris.

[*M. Poussin 18 nouembre 1646.*

1. *que je finis*, écrit deux fois.

2. *est*, écrit deux fois.

Mande le départ du petit Tibault et qⁱ va semployer aux Sacrements.]

De Rome ce 18^{me} novembre. 1646.

Monsieur

en fin le Sieur Tibaut après auoir recongneu que la demoure de Rome n'est bonne que à ceux qui ont de l'argent à y dépenser, s'est résoleu de s'en partir, en soupirant touttefois et avec le regret q'ont acoustumé de sentir seux qui l'ont goustée lors qui sont contraint de la quitter. Il fera toute les dilligences à luy possible pour vous conduire les quatre testes de marbres qui sont à Lion chés Monsieur de Label marchand [à Lion] et d'autans plus facilement puis que deuant que de partir de cette ville il a repseu lettres de vous qui l'asurent de trouuer les moyens chés le dit Sieur de Label pour vous les conduire jusques à Paris.

Je l'aurois chargé du tableau que je vous ay finy si se n'eust esté que le Courier de Lion ira plus vitte. et me semble la voiye la plus assurée. Jei pensé encore dauantage quil seroit nécessaire d'attendre vostre ordre comme vous aués acoustumé de faire. et incontinent que je l'aurei repseu vous l'enuoyer. Cependans je ne perderei point le temps car je vas incontinent mettre la main à l'autre. J'aurois sans doubte mis en exécusion ma promesse si se n'eust esté la maladie qui m'a fet perdre le plus beau temps de toute l'anée. Si dieu me donne la santé j'espère que en bref vous les aurés tous set car jei mis à part toute autre faconde. J'atens de vos nouvelles en demourant comme à l'acoustumée

Monsieur

Vostre très humble et très affectionné Seruiteur

LE POUSSIN.

145. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 171.)

[M. Poussin 4^e feburier 1647.

*Il me donne aduis de l'enuoy du batesme
quil a la main à la penitense qui sera superbe
me mande que Tibaut a achepté à Lion 50 bustes
quil a receu le liure de M. Scarron
que la forme du Hercules se gaste.]*

De Rome Ce. 4^{me} feburier. 1647.

Monsieur

quoy que sous le septiesme du passé je vous aye^s importunas d'une de mes lettres. laquelle vous aura auisé de l'enuoy de vostre troisisme tableau des Set Sacrements comme je l'ei consigné au Courrier de Lion nommé Tomé. que jei esté païé de vos cent pistoles par Monsieur Giericot demourant icy à Rome et que je vous aye fet scauoir se quil estoit nécessaire de vous escrire. Jei délibéré à cet ordinaire de vous répéter les choses jà dittes avec une jointe d'autre choses tant de celles que j'auois oubliées comme de celles qui depuis sont ariuées.

Depuis le depar de Monsieur Tibaut, de cette ville pour aler à Paris il m'a escrit de Lion que pour quelque incommodité quil luy estoit suruenue en sa santé il auoit esté contrainct de seiourner en laditte ville plus quil ne pensoit, et que ce destourbier auoit esté un des tours de souplesse que la fortune scait faire quant il luy plaist, et quand elle veut se moquer des pauures hommes ses subiects — meslans toujours le mal avec le bien et le bien avec le mal. assesonnant ainsy les choses pour nous les faire

mieux sentir. Ce malheur quil estimoit tel se peu de retardement luy fit faire un rencontre de cinquantedeux tant bust antiques que de figures de marbre toutte lesquelles choses il a eues (il faut dire pour rien). Voilà un heureux voyage poureueu que le reste s'ensuiue. — Se succès innopiné m'a incontinent fet penser que il n'estoit plus nécaissaire de vous chercher des testes de marbre en cette ville puis que bientost vous en auriés à choisir car je crois que vous serés le premier à qui le Sieur Tibaut les fera voirs quand il seront ariués à paris.

de deux autres choses maintenant il est nécessaire de vous auertir et de délibérer sur icelles. — La première est de la forme de l'Hercule de Farnèse laquelle est demourée à l'abandon en la maison là où demouroit le Sieur Tibaut de manière que l'on m'a aduisé que quelques Insolens (mesmes ceux à qui elle a esté comise en garde) [qui] en ont tiré quelque jet la nuit en secret. Et parceque c'est dommage que la forme d'une si belle chose aille en ruine — et que je n'ei point de lieu pour la mettre a couuert chés moy. Je voudrois scauoir ce que vous voulés que l'on en face.

La seconde est vostre coppie de la transfiguration de S^t pietro In Montorio que je voudrois vous enuoyer car elle se pourra rouslée chés moy si ell y demeure dauantage. Voyés si de l'argent qui m'auanse du vostre vous voulés que je face despense ou non et sortons, je vous supplie, de l'une et de l'autre de ces afferes.

Je crois avec l'aide de dieu que maintenant vous aurés ou serés pour recepuoir vostre tableau dernièrement enuoyé. Incontinent que vous l'aurés repseu

vous me ferés la fauêur de m'en donner aduis. Sependans j'ay la main au quatriesme qui sera superbe dieu aydans. Je continuerei à tout le reste sans intermission dieu [aidans] le veille.

J'ei repseu du maistre de la poste de france un liure ridicule des frénésies de Monsieur Scarron¹. Sans lettre et sans scauoir qui me l'enuoye. Jei parcoureu le susdit liure [pour] une seule fois pour tousiours. Si j'estois obligé de dire mon sentiment des œuures de se bon malade je dirois sauf vostre respect quil fet des merueilles car il a le cul rond et fet les estrons carrés. pardonnés à ma liberté.

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant Seruiteur

POUSSIN.

146. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 173.)

A Monsieur de Chantelou,

Conseiller et Maistre d'Ostel ordinaire du Roy²,

A Paris.

[*M. Poussin 24^e mars 1647.*

Il mande la Joye quil a eue daprendre que le cou-

1. Paul Scarron (4 juillet 1610-7 octobre 1660). Après le très vif succès du *Recueil de quelques vers burlesques*, 1643, il avait publié *Le Typhon ou les Gigantomachies* en 1644, une première *Suite des œuvres burlesques* en 1646, puis une seconde en 1647.

2. Chaque charge de maître d'hôtel était évaluée 50,000 livres. Elles se multiplièrent jusqu'au nombre de 170, mais, en avril 1654, leur nombre fut réduit à 12. Chantelou fut peut-être atteint momentanément par cette réduction, puisque la lettre du 11 mai 1653 lui donne encore ce titre, et que celle du 7 juin 1655 ne le porte plus, mais le titre reparait avec la lettre du 24 décembre 1657 jusqu'à la fin de la correspondance, en 1655.

rier qui portoit le baptesme ayant esté tué le tableau aye été sauué.

Dit quil y auroit plusieurs choses à dire sur la différente manière de ce tableau qui estoit trouué trop doux renuoye au Bocalin.]

A Rome Ce 24^{me} Mars. 1647.

Monsieur

Si vous eustes l'alarme lors que l'on vous assura que le Courrier auquel j'auois consigné vostre tableau du babtesme auoit esté tué entre Turin et Suse au rêtour quil fesoit de Rome à Lion. J'eus encores ma bone part de la paour lors que cette nouvelle nous fut apportée par l'ordinaire qui venoit de Lion à Rome. Mais lors que je parlas au mesme Courrier et quil m'assura que la valise du deffunt n'auoit point esté touché joint quil me dit et m'afirma que ma quaiquette estoit fermée dedens, cette bonne nouvelle rasséréna mō Ame troublée et me mit l'esprit en repos. Mais lors que Monsieur de Label auquel il estoit recommandé m'escrit quil auoit reseu la susdite quaiette et que le lendemain il vous la deuoit enuoyer à Paris je me sentis grandement consolé. e maintenant quil est ariué sain et entier entre vos mains j'en suis raiué de joye il resteroit maintenant plusieurs choses à vous dire sur ce que vous m'en escriués lesquelles seroient de longue déduction assés pour amplir plusieurs pages de papier. mais le temps quil faudroit emploier en un long discours de peu d'utilité seruira à auanser le tableau de la pénitense où maintenant je traueille. Si le batesme que vous aués repseu semble à quelcun trop doux. quil lisent la response que Traian Bocalin fet faire à Apollo à ceux qui disoient que la tarte du Guarino.

id est il Pastor fido) leur sembloit trop douce. Sil ne sont contens de la répartie. Je les prie de croire que je ne suis point de ceux qui en chantans prennent tousiours le mesme ton. et que je scais varier quan je veus¹. Et vous mesme (Monsieur) vous en pourrés estre le Juge. Et à vostre ordinaire fauorisés une personne qui voudroit en vous seruant faire des Merueilles. Je vous ei escrit touchant le rencontre que Monsieur Tibaut a fet à Lion demanière que je ne chercherei point de bust sans un nouuel ordre

Monsieur Vostre trèshumble et trèsaffectionné Ser-
uiteur

LE POUSSIN.

147. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 174.)

*A Monsieur de Chantelou,
Conseillier et Maistre D'Hostel ordinaire du Roy,
Rue S^t Thomas du louure, Paris².*

[M. Poussin 7^e auil 1647.

Touchans le batesme.

*Cette lettre est notable pour ce quil dit du tableau
du Baptesme et de luy.*

*Dit quil enuerra à la my May le tableau de la
pénitence.*

1. « Il avait de grands égards à traiter différemment tous les sujets qu'il représentait, non seulement par les différentes expressions, mais encore par les diverses manières de peindre, les unes plus délicates, les autres plus fortes; c'est pourquoi il était bien aise qu'on connût dans ses ouvrages le soin qu'il en prenait » (Félibien, *Entretiens sur les Vies, etc.*, t. II, p. 328).

2. En bas, à gauche : *franc pour Paris.*

Il parle de Tibault.]

A Rome Ce 7^{me} Auril. 1647.

Monsieur

J'auoüe ce qui est trèsvéritable que toutes les lettres dont il vous plaist souuent me fauoriser m'apportent tout à la fois du proffit et du contentement. Vostre dernière du quinziesme Mars a fet en moy le mesme effet que celles d'ũ passé et quelque chose encore de plus, parceque par icelle vous me fettes scauoir sans aucune feintise ny couleur le sentiment que l'on a eu du dernier tableau que je vous ay enuoyé. Je ne suis point marri que l'om me reprenne et que l'on me critique. Ji suis acoustumé il y a longtems. car jamais personne ne m'a espargné. Mais au contraire jei esté souuent le but où la médisanse a tiré et non pas seullement la reprehension. Se qui à la vérité ne m'a pas apporté peu de proffit. parceque cela a empesché que la présomption ne m'aie aueuglé et m'a fet cheminer cautement en mes œuures chose que je veus obseruer toute ma vie. Et bien que ceus qui me [me] reprennent ne me peuuent pas enseigner à mieux fere ils seront cause néanmois que j'en trouuerai les moyens de moy mesme. Une seulle chose [seullement] je desirerei tousiours et ne l'aurei jamais et n'oserois mesme^s la dire pour n'estre blasmé de prétension trop grande. Je passerei donc à vous dire que lors que je me mis en la pensée de peindre le susdit tableau de la manière quil est en même tems je deuinas le jugement que l'on en feroit il y a icy de bons témoins qui vous l'assureront de viue vois. Je n'ignore pas que le vulgere des Peintres ne disent que l'on change de manière si tant sois peu l'on sort [de son] ordinaire car la pauure peinture est réduite

X à l'estampe¹. Je pourois dire mieus si je disois à la sepulture² (si hors de la main des grecs quelcun l'a jamais vue viuante). Je vous pourrois dire des choses sur se subiect ici qui sont très véritables et cognues de personne. il les faut donc passer sous silense. Je vous prierei seullement de recepuoir de bon oeil comme s'est vostre coustume, les tableaux que je vous enuoyerei bien que tous soient différem^t dépeint et colloriés vous assurant que je ferei tous mes efforts pour satisfere à l'art à vous et à moy.

et parceque j'espère pour la mi May ou enuiron vous enuoyer celui de la pénitense j'en recepuerei le paiement de Monsieur Giericot Ainsi comme vous l'aués ordonné — sans perdre le temp pour atendre vos lettres de change.

demain au matin je ferei porter la forme de l'Her-
cule de Farnèse en lieu assuré. et la coppie de la trāsfiguratiō je vous l'enuoyerei à la première occasion qui se présentera par le destroit.

Pour ce qui est du procéder de Mr Tibaut enuers vous et du peu de satisfaction qui vous donne, j'en demeure estonné et je vous assure que ji ay esté trompé. il est vray que je l'ai recongneu estimer trop se quil fet et en estre par trop jalous. ausi d'un autre costé je ne pouuois pas le forcer de me mettre en main ses modelles lorsque vous me dites de les reti-

1. « Si j'entends bien ces mots, il veut dire que la peinture n'ose plus inventer, mais va se répétant, comme une planche est répétée par l'estampe, ne consiste plus qu'en « clichés », bref ne vit plus, car c'est par les combinaisons neuves que l'art est vivant » (Paul Desjardins, *La méthode des classiques français*, p. 185).

2. Le mot *sepulture* est très clair dans le ms., c'est à tort que l'on a souvent lu : *sculpture*.

rer particulièrement m'ayant assuré qu'ils estois tous vostres, et que luy mesme vous les porteroit. S'il i a eu de la duplicité, je n'en ay rien seu. L'on ne voit pas dedens le coeur des hommes. Je mi suis fié encore [manière que] et je commense à craindre qu'il ne me paye comme vous.

il ni a maintenant personne à Rome qui face bien un portraict ce qui sera cause que je ne vous enuoyerei pas si tost celuy que vous désirés

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant

Seruiteur

LE POUSSIN

148. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 176.)

*A Monsieur De Chantelou,
cons^r Et Maistre d'Ostel ordinaire du Roy,
Rue S^t Thomas du louure, A Paris¹.*

[M. Poussin 3^e juin 1647.

Il enuoye le tableau de la pénitence

dit quil ny a qua lire l'euangile pour lentendre

Parle quil a la forme de Lhercule chés lui.

*Parle du retour de M. Pointel un des heretiques
qui ayme ses ourages, quil a peur quon le lapide sil
ne se taist quil nest plus temps dilluminer les auegles,
que J. Christ mesme en fust mal voulu.]*

De Rome Se 3^{me} Juin 1647.

Monsieur

Sil estoit nécessaire de vous raconter la cause pour-

1. En bas, à gauche : *franc pour Paris.*

quoy jei tardé jusques à maintenant à faire response à vostre dernière du 27^{me} mars cette feuille de papier ne suffiroit pas, et partant j'userei de breinte et vous direi que par icelle comme ausi par les deux précédentes je me suis aperseu que le tableau du baptesme que vous aués repseu le dernier ne vous a pas si satisfet comme les deus précédens. quoy que avec belle manière vous esseyés de me consoler et taschés à vous en contenter. Vous deués vous assurer que ji ay procédé avec le mesme amour dilligense. Jy ay employé le mesme temps que aux autres précédens et que le désir de faire bien est tousiours égal. Mais le succès de toutte nos entreprises ne réusit pas tousiours avec le mesme bon heur et que tous les hommes du monde on esté subiects à cette maladie Je n'adiurei aucun exemple car il y a trop.

Je vous enuoye maintenant la penitense. que jei fette Je ne sey si elle suffira pour effacer la coulpe des fautes passées. Je ne vous ferei là dessus aucun prologue car le subiec est représenté en manière quil me semble quil n'a pas besoin d'interprète pourveu seullement que l'on aye leu l'euangille. Je l'ei con-seigné au courrier nommé Moslart il est franc de port jusque à Paris. J'en ai payé quatre pistoles et jamais ne l'a voulu porter à moins. Le prix me semble extra ordinaire. mais parceque cette mesme difficulté m'a fet perdre huit jours de temps ne m'estant peu accorder de prix avec le courier précédent et pour n'atendre pas à l'autre ordinaire à vous l'enuoyer lequel peut estre m'eust tretté encore pis (parceque il sentrentēdent comme larrons en foere) Jei donné à celuy si se quil a voulu. Il s'est obligé de vous l'enuoyer à Paris par le messenger. Néanmoins

je l'ei recommandé à Monsieur de l'Abel de Lion et à M^r Serisier. quand vous l'aurés repseu et considéré vous m'en escrirés sil vous plaist vostre sentiment sans adulatiō.

Jeï repseu pour payement du dit tableau de la pénitense. de Monsieur Giericot la somme de deux cents cinquante escus Monoye de Rome. (Je luy ay fet croire d'auoir repseu d'aillieurs cinquāte escus, affin quil pense quil me soit payé cent pistoles) lequel il vous plaira luy paier conforme aux lettres de change que je luy ay fettes premiere et seconde à huit jours de vue — et vous plaira de m'en donner aduis. Jeï commensé le cinquiesme qui représentera l'ordre de prebtrise. et continuerei di trauaillier si la trop grande chaleur de l'esté ne m'en empesche et si dieu me consède la santé dens un an je me promès d'auoir fini tous les sept.

Jeï fet porter chés moy la forme de l'Hercule qui occupe la Moitié de Ma maison là où je la conseruerei tant que il vous plaira.

Je ne vous enuoyerei point la coppie de S^t Pietro in Montorio que quand les veseaux de S^t Maslo se partirons de ses cartiers

Je vous aurois présentement enuoyé le conte de la despense que jeï fette pour vous depuis nostre dernier conte mais je suis trop pressé se sera par la premiere occasion

Je serois bien aise de scauoir si le petit Tibaut vous a contenté et si vous aués achetté quelcun de ses marbres. Nous n'entendons aucunement de ses nouvelles et nous ne scauons sil est vif ou mort.

Vous verrés bientost à Paris un de vos affectionnés qui retourne d'icy. il est de ces hérétiques qui croyent

X que Vostre Seruiteur le Poussin. a quelque talent en la peinture qui n'est pas commun¹. Mais jei peur que l'on ne le lapide sil ne se tait, car il n'est plus temps de illuminer les aveugles; Crist mesme en fut mal vouleu.

Monsieur

Vostre trèshumble et trèsdéuotieux

Seruiteur

LE POUSSIN

149. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 178.)

[*M. Poussin 10^e juin 1647.*

Il parle de lenuoy du 4^e Sacrement et quil traueille au cinquiesme.]

De Rome Ce. 10^{me} Juin 1647.

Monsieur

— au deffaut de celle que je vous escriuis il y a huit jours je vous aduertis que je vous enuoyas le quatriesme de vos tableaux où est représenté la pénitense. Je le consegnas au Courrier de Lion nommé Moslart. à condition quil vous le feroit tenir à Paris franc de port ayant repseu icy à Rome pour cet effet quatre pistoles dont j'en ay tiré repsue vous ferés diligense de le retirer de chés le messenger quand il sera ariué à Paris

Jey esté payé par les mains de Monsieur Giericot que vous rembourserés sil vous plaist. quand vous

1. Pointel « avoit tant de passion pour les ouvrages de son ami, que bien loin de les vendre, il n'auroit pas voulu s'en priver seulement pour un jour » (Félibien, *Entretiens, etc.*, p. 342).

aurés repseu les lettres de changes première et seconde à huit jours de vue que je lui ei fettes.

Je vous enuoye avec la présente le conte de l'argent que jey despensé pour vous depuis le dernier jusques à maintenant si vous le trouués bon il vous plaira me mander une descharge affin que il ni aye que redire en nos affaires.

J'atendrei que les veseaus de S^r Maslo se partent d'icy pour vous enuoyer vostre coppie de la transfiguration.

Je serois bien ayse de scauoir si vous aués changé de délibération touchant les autres sis testes de marbre que vous vouliés que je vous achettasse ou si vous aués trouué celles que le petit Tibaut a emportées de Lion à Paris à vostre goust. et si vous en aués pris se qui vous manquoit.

Je i fini d'esbaucher le cinquiesme de vos Sacrements que j'espère qui réussira de bonne manière Si la chaleur de l'esté est trop incommode je ne ferei que ourdir. mais si ^s elle est ^s modérée je cōtinuerai au finiment de ce cinquiesme que je pourrai vous enuoyer au commencement de cette automne.

Je ne scaurois pour cet heure que vous escrire daantage sinon que je vous prie de croire que vous n'aués point de seruiteur qui vous soit plus déuotieux que moy et qui serei tousiours

Monsieur

Vostre trèshumble et trèsaffectionné

Seruiteur

LE POUSSIN

Monsieur le Cheuallier

du Puis vous baise

les mains comme ausi M^r son frère.

150. — 5^e COMPTE A CHANTELOU.(Ms. 12347, fol. 246¹.)

du dernier conte que je vous enuoyas
il vous restoit quarante trois escus et trois Jules
joint avec cinquante escus que j'eus de surplus
quand je fus payé dernièrement du baptesme. Le
tout fet nonante trois escus trois Jules.

Sur quoy.

Je despensé pour le port de quatre quaiesses d'Arles à Lion quarante cinq livres douze soulds qui disent de cette monnoye treze escus set Jules . . .	13	7
pour une douzaine de pere de gants dishuit escus et un Jule	18	1
pour le port du tableau du baptesme à Lion noeuf escus.	9	
pour le canon dudit tableau sept Jules	7	
pour la quaiesse de bois cinq Jules	5	
pour le papier un gros.		1
demi gros pour porter le dit canon et demi gros pour la ditte quaiesse chés moy.		1
pour faire desmonter, porter et re- mettre ensemble la forme de l'Hercules chés moy trois escus et demi	3	5
pour le canon du dernier tableau de la pénitense — Jules sept	7	
pour le porter demi gros		1/2
pour la quaiesse de bois cinq Jules	5	

1. Ce compte a été placé par erreur dans le ms. 12347 après la lettre du 2 août 1660. On peut voir, par les articles qu'il renferme et le texte de la lettre du 10 juin 1647, que nous l'avons rétabli à la date qui lui convient.

pour me la porter demi gros. 1/2
 pour un gros de papier 1
 pour le port de la quaisse où est le dernier tableau
 de la pénitense jusques à paris douze escus 12

Le tout fet cinquante huit escus Jules noeuf
 il me reste de vostre trente quatre escus quatre Jules
 Si le Conte n'est juste je me remest.

151. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 179.)

A Monsieur de Chantelou.

Cons^t et Maistredostel ordinaire du Roy, à Paris.

[*M. Le Poussin 28^e juillet 1647.*

*Il donne aduis quil a enuoyé le 4^e tableau et que
 dans le mois suiuant il enuerra le cinquiesme.]*

De Rome le 28^{me} Juillet 1647.

Monsieur

J'atens de jour à autre que vous m'escriués si vous
 aués repseu le quatriesme de vos tableaux lequel je
 vous enuoyas par le Courrier de Lyon nommé Mos-
 lard. franc de port pour Paris. Je vous en escriuis
 consécutiuem^t par deux ordinaires. Je vous fis scaoir
 par mes lettres comme j'auois esté payé dudit tableau
 par le Sieur Giericot banquier demeurant en cette
 ville. à cet effet que je vous enuoyas deux lettres de
 change première et seconde en vertu desquelles vous
 le deuiés rembourser. Je vous enuoyas en mesme
 tems un conte de l'argent que jei despensé pour vous
 depuis le conte dernier jusques à présent duquel si
 vous le troués bon il vous plaira m'enuoyer un mot
 de quittanse.

il me semble assés à propos de vous escrire ses

deux lignes par Anticipation par laquelle je vous donne auides que j'espère au quinziesme du mois prochain vous enuoyer le cinquiesme de vos Sacrements, à celle fin que si vous estes enquoires hors de Paris vous puissiés ordonner à quelcun des vostres de le retirer ou du coche ou du messenger. parceque je ne scais par quelle voye l'on vous les fet tenir de Lion à Paris néanmoins que je recommande à Lion de vous les enuoyer par la voye la plus brève.

Le gros [villain] Chaperon est de retour en cette ville aux despens une autre fois du bon Monsieur Renard. Il se vante de rauoir son tableau et dit quil a ordre de le finir pour le Roy aux despens duquel y a esté commensé. Je ne scais si son dessein réussira.

Monsieur

Vostre très humble Seruiteur

POUSSIN.

152. — POUSSIN A CHANTELOU L'AÎNÉ.

(Ms. 12347, fol. 180.)

A Monsieur de Chantelou L'aisné.

De Rome le. 17^{me} Aust. 1647.

Monsieur

bien quil y aie longtems que j'observe le Silense enuers vous ne croyés pas pour cela que j'aye mis en oubli la promese que je vous ay fette. Si elle s'eust pu accomplir pour vous escrire souuent il y a longtems que vous seriés satisfet. Je m'estois persuadé que ce qui s'estoit dit une fois fust pour tousiours. Jay encore à faire deux des tableaux de Monsieur de Chantelou lesquels ausi tost que j'aurei finis si vostre

patiense se peut estendre jusques là et vous et moy nous aurons mainteneu nostre promesse réciproque car vous serés le premier serui comme celui que j'Honnore pardessus les autres

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant

Seruiteur

LE POUSSIN

153. — POUSSIN A CHANTELLOU.

(Ms. 12347, fol. 182.)

A Monsieur de Chantelou,

Consr et Maistre d'Hostel ordinaire du Roy, à Paris.

[*M. Poussin 19^e aoust 1647.*

Il parle de l'arriuée du tableau de la pénitence et de l'enuoy de celui de l'ordre.]

De Rome le 19^{me} Aust. 1647.

Monsieur

bienque vostre dernière du 10^{me} juillet ne me dise rien de l'arriuée à Paris de vostre tableau de la pénitence. par les lettres de mes amis je suis aduisé quil est ariué à bon port et que la quaisse est en vostre maison là où l'on la gaurde jusques à vostre retour du mans. Cette nouvelle m'a osté de la peine là où j'estois car je n'ay point de repos jusques à tant que je sache que ce que je vous enuoye soit ariué heureusement. Il y a quelque temps que je vous fis scauoir que pour le quinsiesme du mois d'Aust ou enuiron je vous enuerois le cinquiesme de vos sudits tableaux. Ce que jei acompli aujourdhui l'ayant con-seigné au Courrier de Lion nommé Claude Marie Scarampe qui dit estre fort vostre seruiteur. Le port

est payé jusques à Lion. Je l'ei recommandé à Monsieur Serisier et à son deffaut à Monsieur de l'Abel à celle fin quil vous soit enuoyé ausitost à Paris. Il seroit nécessaire que vous escrissiés un mot de lettre audit sieur de l'Abel et le prier de ne se lasser point de prendre le soin de vous enuoyer les deux autre qui sont à faire lorsque je les luy adresserei. Car pour Monsieur Serisier il sera absent de Lion estant délibéré de venir voir Litalie cet automne prochain.

Jeï repseu le payement de se dernier tableau comme encore du pénultime de Monsieur Gericot. C'est assauoir cent pistoles d'italie. desquelles il vous auanse cinquante escus desquel avec le résidu du passé je vous tiendrés conte.

Il vous plura rembourser le dit Giericot en vertu des lettres de changes première et seconde qui vous seront présentées.

J'atens comme de coustume le jugement que vous ferés de ses deux tableaux, sepndant que j'atendrei au finiment des deux autres et demeure comme de coustume

Monsieur

Vostre trèshumble et trèsobéissant

Seruiteur

LE POUSSIN

154. — POUSSIN A CHANTELLOU.

(Ms. 12347, fol. 183.)

*A Monsieur de Chantelou,
Cons: et Maistre d'Ostel ordinaire du Roy,
Rue S^t Thomas du Louure, à Paris.*

[*M. Poussin premier Sep^{bre} 1647.*

*Il escript quil a la main au sixième sacrement
Et incontinent après il trauaillera au 7^{me}.]*

A Rome le premier Septembre 1647.

Monsieur

Jeï repseu la vostre du 23^{me} Juillet ensemblement une descharde de l'argent que jeï employé à vos services. du résidu je vous en tiendrei conte trèsfidelle.

L'ordinaire passé je vous fis scauoir que j'auois conseigné au Courrier de Lion nommé Scarampe. le cinquiesme de vos tableaux. et que Monsieur Serisier ou de l'Abel auroint le soin de vous le faire tenir à Paris ce que j'espère quilz feront trèsassurément. Par la mesme je vous donnas aduis que j'auois repseu de M^r Giericot la somme de cent pistoles que je vous suplois de luy rembourser en vertu des lettres de changes première et seconde qui vous seront présentées. De se dernier payemen il vous auanse cinquâte escus que jeï mis avec les trentequatre et demi qui reste du nostre dernier conte.

Sur le second chef de vostre lettre je trouue matière de vous escrire de belles choses si j'auois comme vous le talent de bien dire. mais il vaudra mieux que je m'estudie aux choses plus aparantes que les paroles et tascher d'oresnauant en fesant mieux oster à moy s mesme le doubte que l'on puisse faire mauuais jugement de mes oeuvres car en se fesant je vous satisferei et à moymesme.

Jeï la main présentement au sisiesme des Sacrements qui réussira bien comme j'espère. C'est celuy où est représentée la Cesne de Crist avec ses apostres j'espère quil sera fini pour la fin d'octobre. et incon-

minent je mettrai (comme l'on dit) le Mariage sur le chantier. Cependant je demeure à l'acoustumée.

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant

Serviteur

LE POUSSIN

Je fets vos baisemains à Monsieur
le Cheuallier du Puis qui vous
les rend à usure.

155. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 184.)

*A Monsieur De Chantelou,
Consr et Maistre d'ostel ordinaire du Roy, A Paris.*

[*M. Poussin 3^e novembre 1647.*

Il mescript sur la mort de M. deuoit¹

Et des friponneries du petit Tibault.]

De Rome le 3^{me} Novembre. 1647.

Monsieur

Si se n'estoit vostre propre vertu qui vous sert de bouclier pour parer les coups de la disgrâce certainement vous seriés en danger d'en recepuoir des profondes playes, lors q'uelle décoche sur vous, comme des poignantes flèches la perte de vos meillieurs

1. Ce sommaire de Chantelou est fort embarrassant : d'une part, on ne lui connaît aucun ami du nom de *Deuoit*, et, d'autre part, le contenu de cette lettre confirme sans conteste sa date du 3 novembre 1647, interdisant ainsi toute relation avec la mort de Voiture, survenue en mai 1648, et que Poussin déplore dans sa lettre du 22 juin 1648. On peut supposer que Chantelou, écrivant plus tard les sommaires des lettres, et ne se rappelant plus la date exacte de la mort de Voiture, aura confondu avec celui-ci l'autre ami dont Poussin parlait d'ailleurs en termes très généraux.

amis. Je vous dis sesi sans vouloir entreprendre de faire le confortateur. à qui comme dit l'italien. non dole il capo. Vous aués souffert généreusement d'autres secousses que celle si que le temps (seul médecin de telles maladies) vous a rendue supportables. Se mal present se passera de mesme.

Sependans je vous ay apresté un Souper où est représenté celuy qui nous a montré comment il faut souffrir¹ toute choses. si entre les amertumes que vous supportés vous i pouuiés trouver quelque peu de ragoust. se me sera une grande satisfaction. Monsieur Serisier qui est noueu venu en cette ville prie avec moy Monsieur de Label de vous le faire tenir. Le por sera payé jusques à Lion à l'acoustumée.

Jei esté payé par Monsieur Giericot et pour cet effet il vous plaira de le rembourser conforme aux lettres de changes qui vous seront présentées.

Pour ce que vous m'escruiés touchant le petit Tibau. Je suis d'acord avec vous que s'est un ingrat et de plus un trompeur. Non vous seullem^t ni moy en sommes mal satisfet mais encores tous ceux qui l'ont cogneu et pratiqué icy maintenant s'en pleignent car aux uns il doib de l'argent et ne leur escrit point aux autres ils leur a manqué de foy. Il est difficile de cognoistre les personnes dissimulées si se n'est avec un longtemps. Quand à moy je vous jure que j'y ay esté trompé. et n'usse jamais cru que il se fust porté si mal en vostre endroit car il m'a juré cent fois que tout ce qui fesoit icy estoit à vostre seruise et que quand il seroit de retour qu'il vous donneroit à choisir ou de ses modelles propres ou de ceux qui getteroit estant dilligemment réparés. Quand il dit qu'il

1. *Souffrir* surchargeant *supporter*, qui a été rayé.

n'a pas fet grand chose sependans que vous l'aués entreteneu il dit vrai et peut estre l'a il fet exprès parceque il a esté quelque fois trois et quatre mois sans rien faire. M^r Pointel en sera témoin il s'amusoit à fere l'amour avec une Loraine qui dit qui luy a promis de l'espouser. ou à faire des modelles pour vendre. et cependant qu'il a eu vostre argent je crois qu'il n'a modellé que un des cheuaux de Monte Cauallo¹. Je voyés bien le tout et m'en desplaisoit mais je ne pouuois pas pénétrer si auant que je peuse cognoistre ses pensées et mauuaises résolutions, lesquelles maintenant vous aués descouuertes.

Il est vray que il a modelé le Faune qui dor par la faueur que lui fit Nicolas Mingin sculpteur du Cardinal Barbarin sans que j'en impétrasse la license du dit Cardinal laquelle je luy auois promis d'auoir si ledit Mingin luy eust niée.

En fin demandés luy cequil a modelé depuis auril jusques en Nouembre de l'an 1645. C'est cequil a fet ou peu plus [s'en manque] sependant qu'il a repceu vos apointements. Le papier me manqueroit si je voulois vous dire tout ceque jei descouuer depuis qu'il est parti d'icy vous pouués sans scrupule le traicter comme un homme fallacieux. Jei fet pour luy ce que je ne ferois pas à un mien parent jusques à luy prêter de l'argent en sa maladie et pour faire son voyage et demeure si mal recognoissant que il ne m'a pas seullement escrit un seul mot depuis qu'il est en france.

Il y a [déjà] longtemps que jei fet emballer vostre

1. Il est souvent question, au xvii^e siècle, de ces deux statues, encore placées devant le Quirinal (voir Dumesnil, *Hist. des plus célèbres amateurs italiens*, p. 474).

coppie de St Pietro In Montorio. pour ne perdre point l'occasion de vous l'enuoyer quand elle se seroit présentée. C'est pourquoy si vous vous accordés avec Mo: Renard il est raisonnable que vous mettiés en conte se qu'il a cousté à emballer. qui importe. vint et six Jules.

Se sont des tours de se gros bouffle de Chappron qui à la fin trompera le pauvre renard qui est ausi simple comme un oyson¹.

Je crains que en atendant la résolution dudit renard l'occasion ne se perde de vous l'enuoyer. Si vous n'estes pas d'accord. toute fois j'atendrei vos ordres.

Nous sommes à cinquante lieux seullement d'un téatre où journallement il se représente d'estranges tragédies qui est la pauvre Naples² dieu nous préserue de semblables misères vous scaurés de delà autant et plus qui si passe journallement comme nous qui en sommes voisins.

Monsieur

Vostre trèshumble et trèsobéissant

Seruiteur

LE POUSSIN

Je i oublié à vous dire que je cognois bien Stella.

Je baise trèshumblement les mains à Monsieur de Chantelou vostre fraire

Monsieur Gueffier m'a donné un second liure et une lettre de Monsieur Scarron, allaquelle je m'étois

1. En 1649, Chappron publiera à Rome, sous les auspices de Renard, la gravure des *Loges* de Raphaël au Vatican.

2. L'insurrection de Masaniello, véritable émeute de la faim, éclata le 7 juillet 1647. Masaniello fut tué le 16, mais les Napolitains venaient de rompre définitivement avec l'Espagne, le 30 octobre.

disposé de respondre. Mais l'on m'a dit qu'il estoit mort. Ce qui a esté cause de me faire retirer la main de la plume. Je vous supplie (Monsieur) la première fois que vous me ferés l'honneur de m'escrive de me faire scauoir s'il est mort ou viuant et vous m'obligerés infiniment.

156. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 186.)

*A Monsieur de Chantelou
Cos^t et Maistre dostel ordinaire du Roy,
Rue S^t Tomas du louure, A Paris.*

[M. Poussin 24^e nouembre 1647.

*Traité des modes*¹.

*Il promet de nemploier ses pinceaux pour personne
quil naye achevé les 7 Sacremens.*

*Il fait un grand discours sur les diuers modes
quobseruèrent les gregs dans la peinture et les poetes
et orateurs.]*

De Rome le 24^{me} Nouembre. 1647.

Monsieur

Celle si seruira de response à vos deus dernières l'une du 23^e octobre et l'autre du premier du courant. J'obserue la promesse que je vous ay fette. C'est assauoir que je n'employerei mes Pinceaus pour personne que pour vous que je n'aye fini vos Set Sacremens. et partant après vous auoir enuoyé la Scesne qui est le sisiesme jei mis la main au dernier qui est celuy que vous dittes affectionner le moins. Je me

1. La lettre de Poussin est d'une écriture menue et très serrée. Dans le sommaire de Chantelou, les mots : *Traité des modes* ne paraissent pas de son écriture.

promes poutant qu'il ne réussira pas inférieur à celui des six qui vous plaist le plus.

Jeï esté païé du dernier tableau que je vous ay enuoyé par un Commis pour M^r Giericot Ausi comme vous aurés veu par la lettre de change que vous aurés repsue et celle que je vous ay escrite de l'enuoy dudit tableau lequel je m'assure que vous aurés repseu deuant la présente.

Je me suis résolu de seruir Monsieur de Lysle puis que vous me le commandés. néanmoins que je m'estois proposé de faire désormais quelque chose comme pour moy sans m'assuiettir dauantage aux caprise d'autrui et principalement de ceux qui ne voyent que par les yeux d'autrui. il faut néanmoins que le dit Seigneur se résolue à une chose difficile à un francois qui est la patiense.

Jeï fet vos baisemains à Monsieur le Cheuallier du Puis qui vous fet le mesme avec sa courtoisie ordinaire.

Touchant ce que vous m'escriués par vostre dernière. il est aisé de vous oster le soupson que vous aués que je vous honnore moins et que j'aye moins d'amour pour vous que pour quelque autre. Sil estoit ainsi pourquoy vous aurois je préféré. depuis l'espase de cinq ans à tant de personne de mérite et de qualité qui ont désiré très ardamment que je leur fisse quelque chose et qui m'ont offert leur bourses pour subiect me suisje contenté d'un prix si modique que n'ay pas voulu prendre ceque vous mesme m'aués offert. pourquoy esse que après vous auoir enuoyé le premier de vos tableaux composé de saize ou dishuit figures seullement et que je pouuois faire les autres du mesme nombre ou plustost les diminuer pour venir

plustost afin d'une si longue fatigue je les ei enrichis de plus sans penser à aucun interrest autre que à gagner vostre bienueillanse.

Pourquoy esse que jei employé tant de temps tant couru dessà et delà par chaud et par froid pour vos autres seruises particuliers si se n'a esté pour vous témoigner combien je vous honnore. Je n'en veux pas dire dauantage il faudroit sortir des termes de la seruitu que je vous ay vouée. Croyés certainement que jei fet pour vous ce que je ne ferei pour personne viuante. et que je continuerei tousiours dedens la volonté de vous seruir de tout mon coeur. Je ne suis point homme légier ni changeant d'affection quand je l'ei mise en un subiec.

X - Si le tableau de Moïse trouué dans les Eaux du Nil que possède Mor Pointel vous a donné dans l'amour. esse un témoignage pour cela que je l'aye fet avec plus d'amour que les vostres. Voyés vous pas bien que c'est la nature du subiec qui est cause de cet effet, et vostre disposition. et que les subiect que je vous traite doiuent estre représentés par une autre manière. C'est en cela que consiste tout l'artifice de la peinture. pardonnés à ma liberté si je dis que vous vous estes monstré précipiteus dans le jugement que vous aués fet de mes ourages. Le bien juger est trèsdifficile si l'on n'a en cet art grande Théorie et pratique jointes ensemble. Nos apetis n'en doiuent point juger sellement mais la raison.

C'est pourquoy je vous veux aduertir d'une chose d'importanse qui vous fera cognoistre ce quil faut obseruer en la représentation des subiect qui se dépeignent.

Nos braues Anciens grecs Inuenteurs de toutes les

belles chose¹ trouuèrent plusieurs Modes par le moyen des quels il ont produit de Merueillieus effets.

Cette parolle Mode signifie proprement la raison ou la mesure et forme de laquelle nous nous seruons à faire quelque chose. laquelle nous abstraint à ne passer pas oultre nous fesant opérer en toutes les choses avec une certaine médiocrité et modération, et partant telle médiocrité et modération n'est autre que une certaine manière ou ordre déterminé, et ferme dedens le procéder par lequel la chose se conserue en son estre.

Etans les Modes des ansiens une composition de plusieurs choses mises ensemble de leur variété naiscoit une certaine différence de Mode par laquelle l'on pouuoit comprendre que chascun d'eux retenoit en soy je ne scais quoy de varié principalement quand toutes les choses qui entroit au composé étoit mises ensemble proportionnément d'où procédoit une puissance de induire l'âme des regardans à diuerses passions de là vint que les sages antiens attribuèrent à chascun sa propriété des effets qu'il voyoit naistre d'eus pour cette cause il appellèrent le Mode dorique stable graue et séuère et luy appliquoit matières graues séuères et plaine de sapiense.

et passant de là aux choses plaisantes et joieuses il usoit le mode frygien pour auoir ses Modulations plus menues que aucun autre mode et son aspec plus Aygu. Ses deus manières et nulle autres furent louées et aprouuées de Platon et Aristote estimant les autres

1. « Il formait toujours ses pensées sur ce qu'il avait lu des tableaux des anciens peintres grecs » (Félibien, *Entretiens*, t. II, p. 351).

inutiles ils estimèrent se Mode véhément furieux très-séuère et qui rend les personnes estonnés.

J'espère deuant qu'il soit un an de peindre un subiec avec se Mode frigien. Les subiects de guerres épouuentables s'acommode à cette manière

il voulurent encore que le Mode Lydien s'acommodast aux choses lamentables parce qu'il n'a pas la modestie du Dorien ni la séuérité du Frigien.

L'ypolidye contient en soy une certaine Suauité et Douceur qui remplit l'ame des regardans de joye. il s'acommode aux matières diuines gloire et Paradis.

Les Ansiens inuentèrent le Ionique avec lequel ils représentoint danses baccanalles et festes pour estre de nature joconde.

Les bons Poetes ont usé d'une grande dilligense et d'un merueilleux artifice pour accommoder aux vers les paroles et disposer les pieds selon la conuenanse du parler. Comme Virgile a obserué par tout son poeme, parceque à toutes ses trois sortes de parler, il accomode le propre son du vers avec tel artifice que proprement il semble qu'il mette deuant les yeus avec le son des paroles les choses desquelles il traicte. de sorte que où il parle d'amour l'on voit qu'il a artificieusement choisi aucunes parolles douces plaisantes et grandement gratieuses à ouir, de là où il a chanté un fet d'Arme ou décrit une bataille nauale ou une fortune de mer il a choisi des parolles dures aspres et déplaisentes de manière que en les oyant ou prononsant ils donnent de l'epouuement. de sorte que si je vous auois fet un tableau ou une telle manière fust obseruée vous vous imaginerés que je ne vous aimerois pas.

Si se n'estoit que se seroit plustost composer un liure que escrire une lettre je vous auertirois de plusieurs importantes choses qui faut considérer en la Peinture affin que vous cogneuissiez emplement combien je m'estudie à vous bien servir. Car bien que vous soyez trèsintelligent en toutes choses je crains que la pratique de tant d'Insensés et Ignorants qui vous environnent ne vous corrompent le jugement par leur contagion. Je demeure à l'acoustumée

Monsieur

Vostre très humble et très fidelle

Seruiteur

LE POUSSIN.

157. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 188.)

A Monsieur de Chantelou, Paris.

[*Cette lettre répond à ce que je lui auois escrit du Moise de M. Pointel.*

Il parle de son portrait.

Et quil va songer à la Vierge que je luy demande.]

A Rome le 22^{me} décembre 1647.

Monsieur

Vous réitérés par la vostre du 8^{me} nouembre ce que vous m'auies escrit par une précédente à laquelle jey répondu peut estre trop au long et inutilement car je vois que vous demeurez ferme en l'oppinion que vous auies que j'aye serui M^r Pointel avec plus d'amour et de dilligense que vous. Si je n'eusse creu que vous estiez plus intelligent en Peinture que luy je n'eusse pas manqué de tascher à vous satisfere

avec ce que les Italiens appellent Leccatura¹, mais au contraire tenant pour certain que vous vous attachiés à l'artifice et aux bonnes observations je me suis quand et quad imaginé de vous bien satisfere par les ourages que je vous ay enuoyés lesquelles jei toutes fettes avec le plus de soin et amour qu'il m'a esté possible. Jei le dernier par les mains là où j'observe-rei dilligeamment ce que vous aimés tant ès choses que possèdent les autres, puis que je ne trouue point d'autre moyen de m'entretenir en bonne oppinion de vous estre le plus affectionné seruiteur de tous les hommes comme en vérité je vous suis.

Je vous ei escrit que pour vostre respect je serui-rois Mo^r de Lysle Je lui ei trouué la pensée. Je veus dire la conception de l'idée et l'ouurage de l'esprit est conclu². Ce subiect est un passage de la mer rouge par les israélites fugitifs. Le composé est de .27. figures principalem^t³.

Pour ce qui est de mon portraict je m'efforserei de vous donner satisfaction et de la vierge que vous désirez que je vous face. dès demain je me veus mettre la ceruelle sendessus dessous pour trouuer quelque nouveau caprice et nouvelle inuention pour exécuter à son temps. et le tout pour vous empescher sette cruelle jalousie qui vous fet paroistre une Mouche grosse comme un Eléphant.

Les pluies les inondations l'extraordinaire humi-

1. Le caractère de ce qui est léché.

2. Voir Paul Desjardins, *La méthode des classiques fran-çais*, p. 191.

3. Cela contredit ces indications du catalogue de Smith : « N° 26 : Le Passage de la mer Rouge, *peint pour le marquis de Voghera*, à Turin, parent de del Pozzo.

dité qui nous enuironne m'a tellement enrumé que
je ne scaurois escrire daudentage¹

Monsieur

Vostre trèshumble et trèsafectionné

Seruiteur

LE POUSSIN

il faudra² premièrement lauer d'eaue claire avec
une esponge l'essuyer avec un linge blanc sans pouel
le laisser sécher et le vernir d'un vernix légier. pou
fere reuenir la fraicheur au tableau de la Scesne que
vous aués repseu le dernier.

158. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 190.)

A Monsieur de Chantelou,

Maistre D'Ostel ordinaire du Roy, à Paris.

[*M. Poussin 12 Januier 1648.*

*Il est bien aise que j'aye esté content du tableau de
la Sene.*

Parle du Tifon de M. Scarron, ne luy plaist point,

1. Poussin demeurait à l'abri des inondations, mais il y avait disette de pain à Rome, que les Espagnols affamaient pour subvenir aux besoins de leurs troupes occupées à soumettre Naples. — Board nous relate le chagrin d'Innocent X devant ce double fléau, de l'inondation et de la famine : « Samedi à son réveil il pleura longtemps de ce qu'il avait eu cette disgrâce dans son Pontificat et sur la fin de ses jours d'entendre le Peuple crier par les rues qu'il mourait de faim, et que le Tybre se soit enflé et débordé si avant dans la ville ces jours ci, et y a causé tant de désordres » (*Corr.*, 9 décembre 1647).

2. Tout ce paragraphe, verticalement, en marge.

voudroit bien ne point veoir son virgile et ne point trauailler pour luy.]

De Rome le 12^{me} Ganuier .1648.

Monsieur

J'aurois peut estre encore différé dauantage à vous escrire si aujourd'hui je n'auois repseu de vos lettres. Le retardement a procédé d'une Indisposition qui m'est venue il y a quelque temps et de laquelle je me trouue trauaillé. Jeï une douleur à la teste qui du front me respond à la nuque. Je ne peux tousser ni faire autre effort sans souffrir grande douleur. Si le mal me dure vostre dernier tableau demeurera en l'estat qu'il est. mais ausi tost que je me porterei bien je continuerei à y trauailler.

La Satisfaction que vous me témoignés d'auoir du tableau de la Scesne que je vous ay enuoyé le dernier me console grandement car le plus grand plaisir que j'aye au monde est de pouuoir vous faire quelque chose qui vous plaise. et ni a rien qui me peust facher que quand vous croiriés autrement.

J'auois désià escrit à Monsieur Scarron en response de celle que je repsus avec son Tiphon bourlesque mais celle que jeï repsue avec la vostre me met en nouvelle peine. Je voudrois bien que l'enuie qu'il luy est venue luy fust passée et que ma peinture ne luy plust non plus que me plect son bourlesque. Je suis marri de la peine qu'il a prins de me l'enuoyer mais se qui me fasche dauantage il me menasse d'un sien *Virgille trauesti*¹, et d'une épître qu'il m'a destinée dans le premier liure qu'il imprimera. il prétend

1. Le *Virgile travesti* parut en effet de 1648 à 1652; il faut reconnaître que Scarron s'en lassa plus vite que le public et le laissa inachevé.

me faire rire comme les estropiés comme luy; mais au contraire j'en debuerois pleurer, voyant que un nouveau Hérostrate se trouue en nostre pais. Je vous dis cesi en confiense ne désirant pas qu'il le sache. Je luy escrirei tout autrement que je ne fets à vous. J'esseierei à le contenter au moins de parolles. ma teste ne me permet pas d'escrire dauantage. Je demeure à tousiours

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant

Seruiteur

LE POUSSIN

Désormais je vous ferei
tenir mes lettres par
Monsieur Giericot.

159. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 191.)

*A Monsieur de Chantelou,
Conseillier et Maistre d'Hostel ordinaire du Roy,
Rue St Toma du louure, A Paris¹.*

[23^e mars 1648.

*Il m'enuoye le Mariage dernier des 7 Sacrements².
mande quil m'enuerra son portrait avec la Vierge
en grand.*

Quil va trauailler au tableau de mon frère.]

de Rome le 23^{me} Mars .1648.

Monsieur

Il y a huit jours que j'auois délibéré de vous

1. Dans le coin inférieur gauche de l'adresse, en petits caractères : *port dix solz*.

2. Achetés par le Régent 120,000 francs, les *Sept Sacrements*

enuoyer le tableau du mariage ainsi que je vous auois promis par ma précédente. mais n'ayant pas trouué que le courrier qui se partit fust homme fiable jei remis la partie à ce présent ordinaire auquel je l'ei consigné enquaisé à l'ordinaire avec son canon et bien condisionné. Le courrier se nomme Berteleme Sibour. Le port est payé jusques à Lion. La caisse est adressée à Monsieur de Label lequel je prie de vous la faire tenir assurément Si elle ariue à bon port comme les autres que vous aurés repsues je pourrei dire auoir mis fin à vos set pièses des Sacrements. Il sera nécessaire de lauer et reuernir le dit ouurage car je n'y ei mis rienque un peu de glere d'œuf de crainte quil ne s'atachas au papier qui est au dedens. Je vous supplie de le resepuoir de bon œil comme vous aués fet les autres. J'y ey fet mon possible et l'ey enrichi de figures. Comme vous voyés jei. esté l'espase de plus de 4 mois à le faire n'ayant eu rien en recommandation que chercher les moyens de vous satisfaire. que si j'aurei réussi selon ma fin je serei le plus content homme du monde. Je crois que vous me ferés la faueur de m'en escrire vos sentiment avec liberté et sans feindre comme vous aués acoustumé de faire.

Pour se qui regarde mon portrait je tascherei à vous l'enuoyer avec la Vierge en grand que vous désirés que je vous face quand j'aurei un peu de temps.

Je vous enuoye inclus en cette lettre le conte de la *Chantelou* furent acquis par le duc de Bridgewater pour la somme énorme de 1,225,000 francs. Ils sont restés depuis, dans la même collection, en Angleterre. Les *Sept Sacrements* de del Pozzo sont aussi en Angleterre, chez le duc de Rutland.

dépense que jei fette pour vous depuis le mois d'Aust de l'année passée jusques à présent par lequel vous verrés ce qui vous auanse.

Je n'ei pas esté encores payé du Sieur Giericot quand je l'aurei esté je vous en escrirei affin que à l'ordinaire il vous plaise le rembourser.

Je m'en vas mettre la main au petit tableau du babetesme de s^t Jan pour monsieur de Chantelou vostre frère que je prie de croire qu'il me souuien bien de ce que je promés à mes bons patrons.

Monsieur

Vostre trèshumble et trèsobéissant

Seruiteur

LE POUSSIN.

160. — 6^e COMPTE A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 192.)

Dépense fette depuis le mois d'Aust dernier passé. Sur .33. escus qui vous auançois du dernier Conte. —

	escus	jules
pour l'embalage de la Copie de S ^t Pierre Montorio	i	4
pour la quaisse	i	2
pour le canon du tableau de la pénitense.		7
pour la quaisse.		4
pour le papier et port		1
pour le port de Rome à Lion.	8	5
pour la quaisse du tableau de la Scesne.		4
pour le canon		7
pour la porter et pour le papier.		i
pour le courier ou le port à		

Lion	8	
pour le dernier tableau ou		
quaisse		4
pour le canon		7
pour le papier et Cœt.		i
pour le port à Lion	7	
	<hr/>	<hr/>
	29	7
à leuer sur		
	33	
	<hr/>	
	29	7
reste 04		moins 7 Jules

161. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 193¹.)*A Monsieur de Chantelou.*[M. Poussin 24^e may 1648.*Quil est rauy que jay receu le dernier tableau.]*De Rome le 24^{me} May 1648.

Monsieur

Je ne reçois jamais de vos lettres que je ne reçoive quant et quant une très grande joye et un extrême contentement mais cette dernière m'a ravi pour plusieurs occasions. La première m'a osté d'une grande Inquiétude où j'estois de n'auoir eu aucune nouvelle du dernier tableau que je vous enuoyas depuis que je le conseignas au Courrier. Je scais que maintenant vous l'aués repseu bien conditionné. La seconde c'est que vous me tesmoignés estre satisfet

1. Cette lettre, dont l'original forme le fol. 193 du ms. 12347, se trouve recopiée sur le verso du fol. 191, d'une écriture à l'encre noire, qui paraît très postérieure à Chantelou.

et que vous agréés les fatigues que jei fettes pour vous servir. C'est tout ce que je peux désirer. Je remplirois bien cette fueille de papier de parolles inutiles et vaines qui en fin ne concluroint rien sinon que je vous suis et serei tousiour très humble seruiteur que je vous suis extrêmement obligé que je vis et mourei tel. Sependans je vous fés très humble réuérense.

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant

Seruiteur

LE POUSSIN.

162. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 194.)

A Monsieur de Chantelou.

Consr et Maistredostel ordinaire du Roy, à Paris.

[22 juin 1648.

Cette lettre respond à celle que je luy auois escrite sur la mort de M. de Voiture¹ mon cher amy et est de grande moralité:

Dit quil voudroit que les 7 tableaux des Sacrements fussent conuertis en 7 autres des tours plus signalés que la Fortune a faits aux hommes.]

A Rome le 22^{me} juin .1648.

Ma joye c'est redoublée en la lecture de cette vostre seconde lettre par laquelle vous m'assurés que vous prenés quelque plaisir à considérer l'ouurage que je vous ay fet. L'amitié qui vous a pleu me témoigner

1. Le convoi de Voiture, pour « ses entrailles », avait eu lieu à Saint-Eustache de Paris, le mardi 26 mai 1648 (*Dict. de Jal*).

x vous en rendra juge fauorable Je me flatte de cette oppinion m'esloignans de tout autre croyanse. — Je souhetterois sil estoit possible que ses set Sacréments feussent conuertis en set autres histoires où fussent représentées viuement les plus estranges tours que la fortune aye jamais joué aux hommes, et particulièrement à ceux qui se sont moqués de ses efforts. Ces exemples ne seroient pas à l'auenture de petit fruit rapellant l'homme par leur veue à la considération de la vertu et de la sagesse qui faut aquérir pour demeurer ferme et immobile aux efforts de cette folle aueugle. Mais il ni a que l'extrême sagesse et l'extrême stupidité qui se puissent exempter de ses tempestes l'une estant au delà l'autre au desà. et ceux qui sont de la moyenne trempe sont subiects à sentir ses rigeurs. Je sereis assure que'ils vous toucheroient plus viuement si vous n'étiés désormais hors d'apprentissage et que vous ne pussiés voir sans beaucoup d'estonnement la perte de vos amis. Ceux qui ne font que méditer lors quil sont assaillis de quelque disgrace et quil en sont touchés au vif il trouuent bien que l'expériense est autre que l'imagination. Mais vous M^{or}/ qui aués supporté constamment la perte de la plus chère chose que vous eusiés, vostre fermeté peut elle estre renuersée de se coup assés moindre que le premier? il faut soutenir se choc et tout autre quel quil soit et faire riaillir au dehors tout les efforts du malheur. et quoy que je voie en cette vostre lettre je ne scay quoi de mol, vous vous scaurés bien tost remettre en vostre ferme et constante asiette.

† L'inuention de courir vos tableaux est exellente, et les fere voir à un à un fera que l'on s'en lassera moins, car les voyans tous ensemble rempliroit le sens trop à un coup.

Monsieur de Lysle la Sourdière aura je m'assure esté échaudé en l'achat qu'il aura fet trop précipitement de quelcun de ses tableaux. J'en ay odoré quelque chose. Il tombe à la françoise d'une extrémité en une autre s'an sarester au milieu d'autans que je le sens extrêmement froid. et l'enuie que j'auois de le seruir deuien encore de glace sil ne la réchauffe bien tost par quelque bonne résolution.

Jeï ébauché le petit tableau de Mo^r. vostre fraire et esayerai de le finir cet esté il est sur une petite table de ciprés : escriués moy sil vous plaist à qui vous voulés que je le consigne et que je l'adresse quand il sera fini. Je suis à jamais

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant

Seruiteur

LE POUSSIN.

163. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 195.)

[*M. Poussin 2^e aoust 1648.*

Il parle des affaires du temps du gouvernement.

Il dit quil auroit desja fet faire son portrait, que Mignard est celuy qui les fait le mieux, mais etc.

Il promet f^e de son mieux po^r la Vierge.

Il menuoye quelques scisses pour orner le Ptolomé et le Drusus, qu'il faudra les modeller et en veoir toutes les vues.]

A Rome le 2^{me} Aust .1648.

Monsieur

Celle si deueroit seruir de response à deux des vostres mais ayant je ne scais comment esgaré la pre-

mière et ne me resouuenant pas bien de se quelle contenoit elle respond à la dernière seullem^t. A la vérité les affaires de delà ne me sont pas si indifférentes que je ne désire comme bon françois quelle ne soient mieux conduites quelles n'ont esté depuis quelques anées en sa¹. et si se grand désordre (comme il ariue souuent) pouuoit estre cause de quelque bonne réforme. pour mon particulier j'en serois extrêmement joyeus. Je m' imagine que tout homme de bien sera du mesme sentiment. Mais je crains la malignité du Ciècle vertu consiense Religion sont banies d'entre les hommes il n'i a que le vice la fourberie et l'intérest qui règnent. tout est perdu je désespere le bien tout est rempli de malheur. Les remèdes que l'on aplique n'ont point assés de puissanse pour oster le mal Si nous n'ostons la Cause nous perdons nostre temps que sert il de taillier le doit si le bras est pourri. La chute de se vilain² que vous scaués ne me résiouit point car j'atens auec Impatiense ce qui deburoit suiure.

auec le temps je pourroi seruir Monsieur Scarron mais pour maintenant je suis trop engagé.

J'atens la dernière résolution de Monsieur de Lysle laquelle m'inporte fort peu de quelque costé qu'elle penche.

J'aurois désia fet faire mon portrait pour vous l'enuoyer ainsy comme vous désirés. Mais il me fasche

1. C'était la Fronde qui commençait. La Chambre de Saint-Louis (30 juin 1648) puis tout le Parlement réclamaient la suppression des intendants. Mazarin temporisait; il avait sacrifié d'Émery, et la reine consentit à supprimer les intendances dans le ressort du Parlement de Paris, 11 et 18 juillet.

2. Quel est ce « vilain »? Peut-être Retz? (éd. de Quatremère, p. 375).

de despenser une dixaine de pistoles pour une teste de la facon du Sieur Mignard qui est celuy que je cognois qui les fet le mieux. quoy que frois pilés fardés et sans aucune facillité ni vigueur.

Pour ce qui est de la Madonne je donneroi com-
mensement cet hiuer dieu aydans, et ny metterei
point la main que premièrement je ni aye bien pensé
car jy veus employer tout mon talent —

il m'est souueneu que vous me demandiés par la
première lettre quelque sqytze d'abis à l'antique pour
l'ornement de vos deux testes de Marbres s'est assa-
uoir le Druse et Phtollomé Je vous en enuoye quatre
trois Loriques pour le ptollomé. et l'autre avec la
trabée¹ pour le drusus Je vous enuoye ces quatre
sqytzes seullement pour vous témoigner comme je
veux estre prompt à vous obéir² quoy que je ne croye
pas qu'ils puissent seruir car il faudroit les modeller
et les voir de relief pour mieux en congnoistre la
suite et la vraye forme par toutes les vues. il ne
seroit pas mal à propos de chercher par les galeries
de paris quelque chose qui peust seruir vous m'en
escrirés et sil sera nécessaire je vous enuoyerei deux
petis modelles fet d'après les meillieurs bust qui soint
en cette ville.

J'atens la response de se que je vous ay escrit tou-
chant le petit tableau de M^r de Chantelou vostre
fraire.

Vostre coppie de S^t pierre in Montorio est aten-
dans le retour des veseaux de S^t Maslo lesquels ariué

1. La lorique était la cuirasse et la trabée, la toge d'apparat
(voir Daremberg et Saglio, *Dict. des antiquités grecques et
romaines*, art. *lorique* et *trabée*).

2. En marge : *obéir*.

je ne manquerai pas de vous l'enuoyer comme vous scaués que j'aurois fet il y a longtemp si se n'eust esté ce retardement pour cause ^s de Monsieur Renart.

Nostre Armée Naualle passa Hier à Fiumicino ¹ pour aler à Naples dieu veille que tout réussisse à nostre auantage se sera un Miracle.

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant

Seruiteur

LE POUSSIN.

164. — POUSSIN A CHANTELOU L'AÎNÉ.

(Ms. 12347, fol. 197.)

A Monsieur De Chantelou l'ainé, Au Mans.

De Rome le 13^{me} Septembre .1648.

Monsieur

Je i enuoyé à Monsieur de Chantelou vostre fraire le petit tableau du baptesme ² St Jean que vous aués désiré que je vous fisse quand vous m'eutes enuoyé la mesure et que j'eus considéré le petit espase que j'auois pour représenter un si grand subiec et en mesme temps consulté avec la débilité de mes yeux

1. La flotte française avait déjà fait des tentatives de ce genre, en 1647. Celle-ci, en 1648, fut trop tardive : depuis le 13 juillet, la flotte était inactive à Porto-Longone et Gueffier s'en plaignait. La crainte des chaleurs de Naples arrêta la démonstration, qui échoua. — « Fiumicino, qui est l'embouchure du Tibre dans la mer » (Gueffier, *Corr.*, fol. 178).

2. Il ne faut pas confondre ce tableau avec le n° 432 du Louvre : *Saint Jean baptisant sur les bords du Jourdain*, peint avant 1640 pour Cass. del Pozzo.

et le peu de fermeté de ma main¹. qui en mesme temps se déclarèrent ne pouuoir faire ce que je désirois et ne pouuoir que de bien loint suiure mon peu d'intelligense. Je me fusse excusé enuer vous et eusse laissé di mettre la main mais doubtans que vous ne l'explicassiés au rebours je me résolus d'y faire mon possible ce que jei fet en vérité. Vous l'accepterés donc sil vous plaist d'ausi bon coeur comme sil estoit mieus. Jei proportionné le prix à l'ouurage que je peus encore amoindrir si vous le commandés Sependans je vous baise les mains en toute humilité et suis à jamais

Monsieur

Vostre trèshumble et trèsobéissant

Seruiteur

LE POUSSIN.

165. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 199.)

A Monsieur de Chantelou,

Cons^t et Maistre d'ostel ordinaire du Roy, à Paris.

[*M. Poussin 22^e nouembre 1648.*

Il mande qu'il enuoye le petit tableau de mon frère.

Il me promet une vierge.]

De Rome le 22^{me} nouembre .1648.

Monsieur

il y a longtemps que je debuois respondre à vos

1. En effet, l'écriture de Poussin s'alourdit. — « ... les infirmités du corps, qui souvent le travaillaient. Il avait un battement et tremblement du pouls qui l'empêchait de dessiner, et c'est pourquoi quelques-uns de ses dessins ne sont pas d'un trait bien sûr et paraissent faits d'une main tremblante. Avec l'âge la main devint si débile que cela lui était un empêchement à travailler » (Bellori, *Le Vite de' pittori, etc.*, trad. Rémond, p. 35).

deux dernières l'une est du vintsisiesme Aut à laquelle j'aurois respondeu quand je vous escriuis que je vous adresserei le petit tableau de Monsieur vostre fraire si je l'euse resue à temps. par celle là vous me fites l'honneur de m'escrire ce qui se passoit à Paris néanmoins que désià nous le sussions car nos anemis qui ne dorment jamais en fesoient par tout les feus de goye¹. Depuis ce temps là jei esté fort incommodé d'un dangereux rume que me causa une subite mutation de temp du chaud au froid de manière que les montagnes voisines se virent blanches de nege au quiziesme d'octobre et les pluyes et vents ont duré jusques à maintenant Sependans mon mal c'est passé seulement il me reste un peu de mal au front après le repas qui ne m'empesche pas de m'apliquer quelque peu. Cela m'a empesché que je n'aye escrit à personne. Vous me fette scauoir par vostre dernière du 17^{me} octobre que vous aués repseu celle que je vous auois enuoyée pour vous aduertir que Monsieur Pointel vous deuoit rendre la petite quaisse où estoit le babtesme de St Jean que jei fet pour Monsieur de Chantelou. et que vous auiés satisfet le sieur Giericot pour le remboursement du payement que j'auois repseu de luy pour le dit tableau. Le reste de la lettre est comme conforme à la teneur de la précédente. Là où vous me ramenteués mon portrait. et que je pense à la Vierge que je vous ay promis de faire. Vous pouués bien vous assurer que tant que je viuray je

1. On ne se rappellera jamais trop combien à cette époque, Rome, l'Italie, toute l'Europe sont divisées par le grand duel franco-espagnol. Louis XIII et les politiques de sa génération détestaient réellement tout ce qui était espagnol (voir le *Journal d'Héroard*). « Vous ne sauriez croire les belles espérances que ces gens-ci conçoivent d'un renversement général de la France... » (Board, *Corr.*, 7 septembre 1648).

ferei mon possible pour vous servir et obéir. plus à dieu que le pouuoir fust proportionné à la bonne volonté.

Mais pource qui est de vos bust je ne scaurois vous rien enuoyer qui vous puisse bien servir vous poués faire modeller quelcun de ceus qui sont aux galleries de delà car il y en a d'ausi bons comme icy.

Je ne manquerei pas à vous enuoyer si je peus vostre transfiguration par la voye que vous aués désiré.

Je vous suis redeuable de trois escus et trois jules du vieux conte. qui seront employés à vostre seruice ou descontés sur ce que je vous ferei à l'aduenir.

Quand j'aurei trouué la pensée de la Vierge je vous en enuoyerei un squize auant de mettre la main à l'oeuure.

Je suis atendants ce que vous aura semblé du petit baptesme. par un mot de lettre dont j'espère que vous m'onnorés.

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant

Seruiteur

POUSSIN¹

Je baise les mains à Monsieur de Chantelou vostre frère de qui j'atens les mesmes faueurs que de vous.

166. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 201.)

*A Monsieur de Chantelou,
Maistre dostel ordinaire du Roy, à Paris.*

[*M. Poussin 19^e décembre 1648.*

1. Faute de place, Poussin a signé dans le coin, et il a écrit la phrase suivante dans la marge, verticalement.

Il parle du tableau quil a enuoyé à mon frère, dit quil espère quil y aura plus lieu de le louer de la vierge que je luy demande.

Aduertit de lenuoy de la transfiguration.]

De Rome le 19. décembre. 1648.

Monsieur

Je n'oserois douter de vos jugemens et ne me peus assés assurer sur les louenges que vous me donnés. L'honneur que vous me fettes de m'aymer peut faire comme les lunettes qui font voir les choses plus grandes quelle ne sont. Vos applaudissemens sont trop grands pour le peu de mérite que peut auoir un ourage lequel je n'eusse osé offrir aux yeux de Monsieur vostre fraire ni aus vostres si se n'eust esté l'assuranse que jay il y a longtemps de votre bienueillance sur laquelle je me suis fondé m'assurant bien que considérant ma bonne volonté vous en excuseriés l'imperfection.

Si la vie et la santé me durent j'espère de vous donner occasion plus légitime de faire des Ancomes¹ sur la Vierge que vous désirés que je vous fase. et mon portraict la pourra acompagner.

Jeï conseigné à Mo^r Oton marchand frâcois la copie de la transfiguration pour vous l'enuoyer par le destroit. Je diray le reste unautrefois.

Monsieur

Vostre trèshumble et trèsobéissant

Seruiteur

LE POUSSIN.

1. Grec : *encômia*, louanges.

167. — POUSSIN A CHANTELOU L'AINÉ.

(Ms. 12347, fol. 203.)

A Monsieur de Chantelou¹, Au Mans.

De Rome le 19 décembre. 1648.

Monsieur

L'estime que je vois que vous aués fette du petit ouvrage que je vous ay enuoyé, ne procède point de sa valeur ni de sa beauté mais seulement la courtoisie qui vous est naturelle et inséparable vous porte à ce faire. Celle dont vous m'aués régalaé escrite sous le 22. octobre est une coppie du petit tableau dépeinte assés mieus que l'original. Vous aués bien remarqué ce qu'il y a et ce qui y manque. Mais vous scaués bien ausy ce que je vous en ay escrit. Je ne vous l'ay dédié qu'à la Mode de Michel de Montagne non pour bon, mais tel que je l'ay peu fere². Sil est tout vray qu'il vous aye semblé comme vous me l'escriués je peus dire trèsaseurément que sa bonne fortune aura suppléé à son peu de mérite. Je vous en demeure toute ma vie

Monsieur

Vostre très humble et très obligé

Seruiteur

LE POUSSIN.

168. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 205.)

A Monsieur De Chantelou, Paris.[*M. Le Poussin 17^e janvier 1649.*

1. Chantelou l'ainé (Jean Fréart de).

2. Montaigne, *Essais*, II, 10, Des livres.

Il mande quil seruira M. Scarron pour lamour de moy,

quil commencera la Vierge que je luy demande et quil menuerra son portrait.]

De Rome le 17^{me} Geanuiet. 1649.

Monsieur

il seroit nécessaire de répliquer plusieurs choses dittes par le passé si j'auois à respondre maintenant à tous les point de vostre dernière du 19^{me} décembre. Je vous direi seulement que j'espère bientost vous enuoyer mon portrait que vous désirés. Jei ausi trouué une compositiõ du tableau de la Vierge que plusieurs fois vous m'aués monstré de souhetter. Je le commenserei quand vous me l'ordonnerés, et non point plus tost.

monsieur Scarron m'a escrit un mot pour me faire souuenir de la promesse que je luy ay fette. auquel jei respondu et promis de rechef de m'efforcer de le satisfaire à vostre sollicitation plus qu'à la sienne car il ni a rien en quoy je ne m'engageasse pour vostre respect

Je vous ay désià auerti que j'auois enuoyé par les marchands de St Maslo vostre coppie de la transfiguration de St pierre du Mont.

Nous auons icy de bien estranges nouuelles d'Angleterre¹. il y a quelque nouueautés ausy à Naples². La Pologne est sendessusdesous³. dieu veille par sa

1. Comme l'écrit M^e de Motteville : « L'étoile était terrible contre les rois. » Mis en accusation le 1^{er} janvier, Charles I^{er} allait être exécuté le 30 janvier 1649.

2. Gueffier écrivait au comte de Brienne : « C'est tout de bon que la confusion est grande au royaume de Naples... » (18 janvier 1649). — « Les affaires de Naples vont en empirant... » (25 janvier) (*Corr.*, Cinq-Cents Colbert 358).

3. Une formidable révolte des cosaques du Dniéper éclata

grâce préserver nostre frâce de se qui la menasse¹.
 Nous sommes icy dieu scais comment. Cependans
 c'est un grand plaisir de viure en un siècle là où il
 se passe de si grande chose pourueu que l'on puisse
 se mettre à couuert en quelque petits coings pour
 pouuoir voir la Comédie à son aise. Je suis à jamais

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant

Seruiteur

LE POUSSIN

169. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 207.)

A Monsieur de Chantelou,

Consr et Maistre d'ostel ordinaire du Roy, A Paris.

[*M. le Poussin 7^e febr 1649.*

*Il promet de mettre la main à la Vierge en grand
 et de menuoyer son portrait.]*

A Rome le Septiesme feburier. 1649.

Monsieur

puis que vous continués dens la volonté que je
 mette en exécution la pensée que jey fette de la Vierge
 en grand. Je commencerei à la première commodité
 à luy donner quelque commencement et si je peus je
 la finirei cette année. J'aurei soin de luy faire faire
 une belle corniche entaillée et dorée superbemen. Je

au moment de la mort subite de Ladislas IV (20 mai 1648) :
 « Il ne restait qu'à considérer de quel côté allait tomber ce
 grand arbre ébranlé par tant de mains et frappé de tant de coups
 à sa racine ou qui en enlèverait les rameaux épars » (Bossuet,
Oraison funèbre de la Palatine).

1. Dans la nuit du 5 au 6 janvier 1648, Anne d'Autriche avait
 emmené le roi à Saint-Germain.

vous enuoyerei en mesme temps le portrait que je vous ay promis et plustost si je peus.

Jeï trouué la disposition d'un subiect bachique plaisant pour M^r Scarron. Si les turbulanse de Paris ne luy font point changer d'opinion. je le commencerai cette anée à mettre en bon estat.

+ Ce que vous m'escruiés des affaires de delà¹ est tout comforme à ceque tout le monde en dit. dieu veille que le tout se termine à la gloire de dieu et au bien et repos de nostre pauure patrie. Quand il sera ainsi nous en ferons les feus de joye mais jusques là nous ne pouuons pas rire de bon cœur². Il ni a rien en cette ville digne de vous escrire pour le présent. Je vous souhette la bonne santé et la tranquillité de l'esprit sepandans que je demeure à jamais

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant

Seruiteur

Le POUSSIN.

170. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 208.)

A Monsieur de Chantelou,

Cons^t et Maistre d'Ostel ordinaire du Roy, A Paris.

[*M. Poussin 2^e May 1649.*

1. La Fronde éprouvait des échecs répétés : le 28. janvier 1649, c'était la débandade du régiment du cardinal de Retz (*La première aux Corinthiens*), le 8 février, le combat de Charenton.

2. Gueffier écrivait au comte de Brienne : « Nous sommes en une peine extrême de tant des méchants bruits qui courent ici, ... que la Reine ne se trouvant pas même en sûreté à Saint-Germain, s'en venait à Lyon » (1^{er} février). — « Vous jugerez bien que nous sommes ici en une très mauvaise posture par les confusions que vous voyez à Paris, ... » (*Corr.*, 8 février 1649, Cinq-Cents Colbert 358).

*Cette lettre est depuis le blocus de Paris
parle du tableau de S^t Pietro in Montorio.]*

De Rome le 2^me May. 1649.

Monsieur

depuis la Guerre Parisienne¹ jusques à maintenant je n'ay point eu l'honneur d'auoir de vos nouvelles. Je ne scais point si vous aués esté enfermé comme les autres dens cette misérable ville ou si à bonne heure vous vous en estes retiré. Monsieur Pointel m'a escrit depuis le traicté d'acord, et me raconte plusieurs schoses merueilleuses qui se sont passées en tout le temp que le blocus a duré mais il ne me fet aucune mention de vous. Cela m'a mis en peine. Car je serois infiniment résouy de scauoir si vous n'aués point souffert durant tout se fascheus temps.

il y desià longtemps que jey conseignas à Monsieur Oton Marchand la quaisse où est la coppie de S^t Pierre In Montorio pour vous l'enuoyer par le destroit sur les veseaus de S^t Maslo Mais dernièrement après luy auoir demandé sil n'en auoit point de nouvelles. il me dit que oui et quille estoit ariuée à Marseille et quil la feroit porter avec ses marchandises delà à Paris Ce qui m'estonna beaucoup d'autant que c'estoit le contraire de ce qui m'auoit promis. Je vous ay voulu auertir de tout cela à celle fin que vous sachiés que ce que l'on a fet a esté contre la promesse que l'on m'auoit fette et quil ni a nullement de ma faute.

Jeï laissé de commancer vostre grande Vierge de qui jeï trouué une assés belle pensée. M'imaginant que vous auiés d'autre soins que de tableaux dedens

1. Cette guerre était terminée. Le 28 février 1649, le Parlement avait entamé des négociations, qui aboutirent au traité de Rueil, le 12 mars. Mais si Paris était pacifié, la Fronde provinciale commençait.

les désordres où vous estes trouué depuis trois mois. Cependans j'atens vos commandemens et demeure à jamais

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant

Seruiteur

Le POUSSIN.

171. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 210.)

A Monsieur De Chantelou, Paris.

[*M. Poussin 24^e may 1649.*

Il déplore la misère de la France et me promet la Vierge en grand et son portrait.]

A Rome le 24. May. 1649.

Monsieur

Je repseu celle dont il vous a pleu m'onnorer datée du premier apuril. par laquelle vous me mandés à peu près le pauvre estat auquel ont esté^s et sont de présent les affaires de nostre pauvre France. Je vous assure que tout ceque vous voyés a esté préueu de quelques Anées en sà mesme des simples personnes. mais se qui a surprins tout le monde et ce qui fet augurer nostre totale Ruine est l'accord que l'on a fet quand il falloit plustost mourir. L'on estoit le plus fort chascun estoit prest de bien faire. et l'on c'est laissé piper¹. serte nous sommes la moquerie

1. Ce passage surprend. Poussin était trop peu « mazarin », semble-t-il, pour souhaiter qu'au lieu de traiter à Rueil la cour n'eût soumis les Frondeurs de Paris de vive force.

de tout le monde et personne ne nous plaindra quand il nous ariuera tout le mal du monde. L'on nous met parallèle avec les Napolitains. nous serons traictés également. L'auenir où nous pensons le moins est plus à craindre que le présent. mais laissons y penser à ceux à qui il touche le plus, sauuons-nous si nous pouuons cacher sous la peau de la brebis et éuitons les sanglantes mains du Ciclope enragé et furieus.

Juse donné commencement à vostre Vierge en grand si se n'eust esté les mauuaises nouuelles que journallem^t nous ariuons de Paris que ces mauuais francois mettoit désià à sac par leurs discours enragés. nous n'en espérions que la Ruine nos anemis se vantoint que bientost cette superbe ville seruiroit d'exemple aux autres à jamais par sa ruine totale. Toutes ses choses me fesoient facilement croire que vous pensiés à tout autre chose que à orner vos maisons de nouuelles peintures. Je suis bien joyeus d'auoir été trompé dans mon Jugem^t et de cognoistre que rien ne vous peut empescher vostre curiosité. Je vas préparer une toille pour à la première commodité donner commencement à une ourage que je vous promés de faire avec toute sorte d'amour et de dilligense Et si l'esté n'est pas trop incommode je pourei bien i mettre la main au plus tost que si je ne peux se sera au plus long l'automne prochain. Et pour mon portrait je ne manquerei pas non plus de vous l'enuoyer incontinent qui sera fet.

Tous les nouuelles que je vous pourois escrire de se pais ici ne sont que tristes et indignes de raconter. Cesi seullement les Espagnols ont banni l'arche-

uesque filomarino¹. et enuoyé M^r le duc de Guyse en Espagne prisonnier². Le prince de Gallicano³ est en cette ville sous sa parole les Espagnols l'obligent de remener sa⁴ avec lui à Naples Le duc de Montesarchio par promesse et par torture a descouuer plusieurs secrés au préiudise de beaucoup de grands⁵. L'on va mener en Espagne la nouvelle espouse pour continuer la race des fous⁶. Le pape fet faire l'Aust et vendenge pour le Duc de Parme au duché de Castres⁷. L'Affricain fet flotte et le trouue armé

1. Il n'était pas étonnant que Poussin le connût, car son dévouement aux Barberini lui avait valu le chapeau de cardinal.

2. C'était la fin de la folle équipée de cet aventurier de marque. Le 6 avril 1648, les Espagnols s'étaient fait livrer une porte de Naples et le duc avait été pris dans la campagne. « Il est venu avis que le Comte d'Ognate [vice-roi de Naples] a fait transporter M. de Guise en Espagne sur une galère renforcée : il a découvert que quelques grands avaient dessein de le sauver » (Board, *Corr.*, 17 mai 1649, ms. fonds Dupuy).

3. De la maison des Colonna; dévoué à la France (voir Gueffier, *Corr.*, 7 mai 1646, Cinq-Cents Colbert 358).

4. Poussin a sauté un mot : peut-être *femme*.

5. « Ce que lesdits Napolitains publièrent icy que le prince de Montesarchio estoit mort empoisonné ne s'est pas trouvé véritable : mais ils disent à cette heure avoir avis certain que les Espagnols l'ont fait mourir dans les gesnes et tourmens quils luy ont fait donner pour luy faire confesser quelque chose quils désiroient scavoir de luy » (Gueffier au comte de Brienne, 17 mai 1649).

6. Marie-Anne-Thérèse d'Autriche (1634-1696), fille de l'empereur Ferdinand II, seconde femme de Philippe IV (voir la lettre de Gueffier du 31 mai 1649, ms. Cinq-Cents Colbert 358, fol. 760).

7. C'est la seconde guerre de Castro. Innocent X, irrité du meurtre de l'évêque qu'il avait nommé, rouvrit les hostilités : « ... si le pape sans faire autre ataque se contente qu'on face la récolte dans le duché de Castro, led^t Duc [de Parme] est résolu d'en faire de mesme dans le Bolognois ou dans le Ferrarois pour se récompenser de ce qui luy sera pris dans led^t Duché » (Gueffier au comte de Brienne, 21 juin 1649).

puissamment. Les italiens mettent Jules au-dessus de Caesar.

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant

Serviteur

LE POUSSIN

J'ai vu icy Monsieur du Fraisne qui l'est en bonne santé pour vous retourner voirs¹.

172. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 212.)

[*M. Poussin 20^e juin 1649.*

Il mande que si la Vierge estoit finie il penseroit à la conuersion de S^t Paul qui est un beau sujet que sil eust seu que je leusse voulu il ne se seroit pas engagé.

Quil a fini un de ses portraits quil va commencer lautre et menuerra celuy qui réussira le mieux.]

De Rome le 20^{me} Juing. 1649.

Monsieur

Toutte les fois que vous m'aués honoré de vos lettres je n'ay jamais manqué à vous le faire scauoir par mes responses et vous en remercier. Si quelques unes d'icelles ne m'ont point esté rendues je ne puis deuiner d'où cela procède, toutes celles que monsieur Pointel m'enuoye me sont rendues fidellem^t et nulle ne se pert.

il n'est nullement nécessaire que vous me rafraichissiez la mémoire de ce que je vous ay promis de faire car jei vostre contentem^t en très particulière recommandation. ausi je vous assure que je mettray

1. Post-scriptum en marge, verticalement.

la main à vostre vierge en grand le plustost que je pourrei et si elle estoit fette maintenant vous pouués vous assurer que trèsvolontiers j'embrasserois le subiect que vous me proposés de la Conuertion de S^t Paul vostre Patron car outre que le subiec est trèsbeau je ne scaurois rien faire pour personne qui cognoisse si bien que vous les choses bien fettes. Si j'eusse sceu que cette pensée vous fust venue. je ne me serois pas si fort engagé comme jey fet avec des personnes que je vous pospose¹ de bien loing — mais un peu de temps me fera contenter l'un et l'autre.

Jeï fet l'un de mes portraits et bientost je commencerai l'autre Je vous enuoyerei celuy qui réussira le mieux. mais il n'en faut rien dire sil vous plaist, pour ne point causer de jalousie. Je vous remercie de vos nouvelles lesquelles je ne peus contréchanger ni ayant rien encore en évidense de ceque ses Messieurs icy ont conseau. L'on continue de faire des Soldars que l'on enuoye à Bollogne et à Castres mais l'on croit que se soit une fainte². Les Vénitiens disent auoir deffet l'armée naualle du Turc³. Amen.

Monsieur

Vostre très humble et trèsobéissant

Seruiteur

LE POUSSIN

1. Latinisme : des gens que je place bien loin derrière vous.

2. Confirmé par Gueffier, lettre du 14 juin 1649. — La feinte consistait en ce que le pape en voulait surtout à Piombino, que les Français tenaient depuis 1647.

3. Voir la lettre de Gueffier au comte de Brienne, 14 juin 1649.

173. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 213.)

*A Monsieur Dechâtelou,
Rue S^t Tomas du Louure, A Paris¹.*

[*M. Poussin 22 aoust 1649.**Po. M. Puques.*

Il promet à ma prière de f^e un enlèvement d'Europe po^r M. Puques;

dit que c'est un sujet remply d'episodes jolis quil faut un toille de 12 [ou] palmes² de long et 6 de hauteur.]

A Rome le 22^{me} Aust. 1649.

Monsieur

Je repseu par les ordinaires derniers deus de vos lettres auxquelles je n'ay point respondeu d'autans quelles ne contenoient rien de nouuea. mais par cet ordinaire dernier vous m'aués honoré d'une autre à la quelle je n'ay pas voulu manquer de faire response et vous confirmer par icelle l'extrême désir que jei de vous seruir et que je vas me disposant autans comme je peus à l'exécusion de ce que vous désirés de moy. et je veus bien que tout le monde sache que vous pouués tout sur moy et que il ne faut point que vous usiés de cette parolle du peu de crédit que vous y aués. Je me résiouis que vous me donniés l'occasion de vous en faire la preuue. par ce que vous me demandés pour Monsieur Pucques³ vostre ami. lequel je

1. En petits caractères, à gauche : *franc*.

2. « La palme de Rome dont on se sert à présent est de 8 pouces 3 lignes » (Félibien, *Entretiens*, p. 16). Environ 0^m223.

3. « Le Poussin composa pour lui l'enlèvement d'Europe » (Bonnaffé, *Dict. des amateurs*, p. 260).

seruirei pour vostre respect sans lequel il n'y a récompense ni payement qui me peust faire entreprendre rien de nouveau. me trouuant le plus engagé que j'aye esté jamais. Le subiec de Leurope est forbeau remply d'épisodes for goutés. mais il y a beaucoup à faire, et la disposition requiert une toille de dix ou douze palme de longueur et au moins six de hauteur. et sur tout il faut que ledit Seigneur face bonne munition de patiense. et tout yra bien.

il me desplaist infiniment du mal qui vous assailly et dieu veille quil se contente de vous auoir visité une fois. C'est un mauuais hoste. Il faut tascher à le banir et luy faire si mauuaïse mine qui ni retourne jamais. Je le souhette de tout mon coeur.

Je vous remercie de vos nouuelles. L'on dit icy que le duc de Parme a esté battu sur le Bollognois¹. nous atendons la prinse de Castres². Les espagnols semblent s'aprester pour faire quelque entreprinse en Italie ou en Prouense. où l'on dit que tout va en Ruine³. L'on dit que les affaires de bordeaux⁴ ne sont pas acommodées. dieu nous ayde.

Vostre trèshumble

Seruiteur

Le Poussin

1. Cette défaite, grandement exagérée à Rome, se réduisait au fait que l'armée du duc de Parme n'avait pu forcer le passage du pont de Lenza (Gueffier, *Corr.*, 23 août 1649).

2. Voir la lettre de Gueffier au comte de Brienne, 23 août 1649. La bourgade prise, Innocent X la fit raser et une pyramide fut élevée, avec l'inscription : *Qui fù Castro*.

3. Board écrit, de Porto-Longone, le 5 juillet 1649 : « On ne parle ici que des désordres de Provence... »

4. La Fronde provinciale fut assez grave à Bordeaux en 1649 et plus encore en 1650. Les pires nouvelles étaient colportées par les Espagnols sur l'état des trois grandes provinces de

174. — POUSSIN A CHANTELÔU.

(Ms. 12347, fol. 215.)

*A Monsieur De Châtelou, A Paris.**[M. Poussin 19^e septembre 1649.**Il me mande quil a commencé son portrait et que sil nest acheué cette année il y aura de l'impossibilité.]*De Rome le. 19^{me} Septembre. 1649.

Monsieur

quoy que pour vous bien témoigner ce que je vous suis ne debuerois plus user de parolles mais d'effets nanmoins j'espère tant en vostre courtoisie que vous recepuerés encore celle sy d'ausy bon œil comme sy elle vous témoignés l'acomplissement de ce que il y a si longtems que vous désirés de moy. Car la bonne volonté que jei de vous seruir. et l'impossibilité s'étant trouués ensemble d'une forse égalle ont fet chés moy une grande guerre. Mais en fin l'une comensant à céder à l'autre. m'a permis de donner un peu de commencement à mon portraict lequel sil n'estoit fini en tout le reste de cette Anée vous pourriés vous assurer que l'impossible auroit emporté la victoire. Ce que je ne crois pas pour tant. au surplus je vous prie de me compassionner qui me trouue engagé plus que je n'ay esté en toute ma vie.

Nous scauons tous icy le retour du Roy et de sa Court à Paris et se qui si est passé encores. mais ceux

Guyenne, Languedoc et Provence : on les tient, écrit Gueffier le 23 août 1649, pour « tout à fait révoltées » ; quant à la France, on publiait « que tout y estoit plus embrouillé que jamais ».

X

qui cognoissent la betise et l'inconstance des peuples ne s'étonnent nullement de ce qui font¹.

Nous auons icy grande Quantité de maladies mais non contagieuses il ni a rien de nouveau digne de vous escrire.

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant

Seruiteur

LE POUSSIN

175. — POUSSIN A JACQUES STELLA.

(Félibien, éd. 1706, p. 41.)

Il fit aussi pour Mr. Scarron un ravissement de Saint Paul; et pour le Sieur Stella un Tableau où Moïse frappe le rocher, tout différent de celui qu'il avoit fait autrefois pour Mr. de Gillier. Ce fut au sujet de cet ouvrage qu'il écrivit une lettre (en Septembre 1649) au sieur Stella, par laquelle il lui témoigne

« qu'il a été bien-aise d'apprendre qu'il en étoit content, et aussi d'avoir su ce qu'on en disoit. Et parce qu'on avoit trouvé à redire sur la profondeur du lit où l'eau coule, qui semble n'avoir pu être fait en si peu de temps, ni disposé par la nature dans un lieu aussi sec et aussi aride que le désert où étoient les Israelites, il dit « qu'on ne doit pas s'arrêter à cette difficulté. Qu'il est bien-aise qu'on sache qu'il ne travaille point au hazard, et qu'il est en quelque manière assez bien instruit de ce qui est permis à un

1. La cour revint de Compiègne à Paris le 18 août 1649. Poussin fait sans doute allusion à l'accueil enthousiaste que les Parisiens firent, non seulement au roi, mais encore à Mazarin.

Peintre dans les choses qu'il veut représenter, lesquelles se peuvent prendre et considérer comme elles sont encore ou comme elles doivent être. Qu'apparemment la disposition du lieu où ce miracle se fit devoit être de la sorte qu'il l'a figurée, parce qu'autrement l'eau n'auroit pû être ramassée, ni prise pour s'en servir dans le besoin qu'une si grande quantité de peuple en avoit, mais qu'elle se seroit répandue de tous côtes. Que si à la création du monde la terre eût reçû une figure uniforme, et que les eaux n'eussent point trouvé des lits et des profondeurs, sa superficie auroit été toute couverte, et inutile aux animaux; mais que dès le commencement Dieu disposa toutes choses avec ordre et raport à la fin pour laquelle il perfectionnoit son ouvrage. Ainsi dans des événemens aussi considérables que fût celui du frapement du rocher, on peut croire qu'il arrive toûjours des choses merveilleuses; de sorte que n'étant pas aisé à tout le monde de bien juger, on doit être fort retenu, et ne pas décider témérairement. »

176. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 216.)

A Monsieur de Chantelou, A Paris.

[*M. Poussin 8^e octobre 1649.*

3 escus de reste.

Il mande quil menuerra son portrait sur la fin de l'année — quil faut quil fasse deux tableaux auant que de trauailler à la vierge en grand quil songera à une conuertion de S^t Paul.]

A Rome le 8^{me} octobre. 1649.

Monsieur

La vostre du disiesme Septembre et la dernière du

dissept quoy que de teneur bien différentes n'ont point produit en moy de diuers effets par la première vous me fettes des reproches que autrefois vous m'aués fettes les quelles ne m'ont aucunement altéré. parceque je peus (pouruu que je viue) vous oster tout le soupçon que vous pourriés auoir de la Seruitu que je vous proffesse mais se pendans ne trouués point mauuais si encore je fais part de mes ouurages à quelcun de mes amis tout ce qui va d'un costé n'est pas bien. Vous dittes que la promesse que je vous ay fette n'est point de la qualité de celles qui se peuuent attendre avec modération. mais ausy ne faut il vouloir que se qui se peut. La tortue ne sauroit suiure l'ègle. par celle que je vous escriuis en datte du vint et deuziesme d'aust vous aués veu de quelle sorte je vous respecte et combien je suis vostre. Car nul autre que vous ne m'auroit jamais fés promettre ce que je vous promis pour monsieur Pucques me trouuant engagé à plus d'une vinteine de personnes de qualité. ausy la response quil vous a pleu me faire sur icelle me témoigne bien ce que vous m'escriués par la première que les imaginations que vous aués de moy ne vous viennent que par Interualles. Si vous voulés considérer toutte choses sans passion elle ne vous reuiendrōs jamais.

Je vous enuoyerei les meillieurs gants¹ que je pourray trouuer et le plus tost que je pourrei. Jei repceu les six pistols mentionnées en la lettre de Change que vous m'aués enuoyée comme vous verrés par la quit-tanse que j'en ay fette à Mr Gericot. Sil falloit quelque chose dauantage je vous suis débiteur de trois escus

1. Il semble que c'était la spécialité de Rome (Board en achète pour le chevalier de Sévigné, fol. 216).

et quelque Jules de qui je vous tiendrei bon compte. Je m'efforserei de vous enuoier mon portraict à la fin de cette anée Mais pour la Vierge il faut que je face deux tableaux au parauant. que di mettre la main. Cet Hiuer je trauaillerei à la Composition de l'Histtoire de St Paul et avec le temps et la paille se murissent les nèfles. Sependans je vous remercie infiniment de vos nouvelles. Nous verrons si les italiens seront meillieux acteurs en cette comédie que les francois cependans c'est à nos despens et sur nostre théâtre que tout se fera.

Je demeure à jamais

Monsieur

Vostre trèshumble et trèsobéissant

Seruiteur

LE POUSSIN

177. — POUSSIN ACHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 218.)

A Monsieur de Chantelou, A Paris¹.

[*M. Poussin 18^e octobre 1649.*

Il menuoye des gants que je luy auois demandé.]

A Rome le 18^{me} octobre 1649.

Monsieur

Jei fet ce que jey peu cette sepmaine passée pour trouuer de bons Gants à la frangipane et pour ce fair y ay employé mes amis qui ont prié la Signora Madalena (fame fameuse pour les parfuns²) en ma faueur.

1. En petits caractères, en bas et à gauche de l'adresse : *port douze solz*.

2. Board nous confirme sa réputation : « M. de Mauroy, frere de l'intendant des finances [un client de Poussin], m'a

J'y ay employé ausy son propre nepueu qui est de mes amis. elle m'en a donné une douzeine de paire des meillieurs quelle scait faire. Ausy ay je eu faueur au prix car il ne coutent que dishuit escus¹. Je vous les enuoye par cet ordinaire et vous les recepuerés par le moyen de M^r Giericot à qui je les ay consigné. trèsbien conditionés et [à] qui vous en payerés le port de Rome à paris. Je vous supplie quand vous les aurés repseu de m'escrire sil vous auront pleu. Cela me seruira assés ou pour fuir entièrement le com-
merse de se peuple icy ou pour m'assurer quil se trouue encore quelque fidellité en quelcun d'eus.

pour ce qui est de nos autres affaires je vous en escriuis la sepmaine passée et seroit superflu de vous en dire autre chose maintenant.

Nous auons eu par cet ordinaire d'assés bonnes nouvelles de la Court et semblent que vos popheties se veillent acomplir. Je demeure à jamais

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant

Seruiteur

LE POUSSIN

178. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Copie de l'Institut, lettre 121.)

De Rome le 22^e Janvier 1650.

Monsieur

J'aurois maintenant satisfait à la promesse que je

fait des compliments de la part de M. de Trilport. Je l'ai adressé à M. Valeran [maître des postes] pour avoir des huiles de la Sig^{ra} Magdalena... » (*Corresp.*, 7 juillet 1649).

1. C'était peu, vu la qualité, car Board écrit que les gants coûtent une et une demi-pistole la paire (la pistole de trois écus).

vous avois faite de vous envoyer mon portrait si la volonté que j'en avois n'eut point rencontré d'obstacle. Monsieur l'Ambassadeur¹ a tant fait que je n'ai pu faire de moins que de lui promettre de faire pour le commencement de cette année, une Vierge portée par quatre Anges², que je lui ai finie de devant hier seulement, ce qui a été cause que j'ai laissé plusieurs choses en arrière. Chose semblable m'est arrivé souvent c'est pourquoi il ne se faut pas étonner si quelque fois, ce que j'ai promis de faire en un temps se transporte en un autre. Je vous supplie de croire que j'ai un déplaisir particulier de vous faire tant attendre et que au plus tôt qu'il me sera possible j'accomplirai ma promesse. Vous m'obligerés grandement de ce que vous remettés à commodité les autres choses que vous désirés que je fasse. Car je me trouve trop embarrassé. J'espère que la première fois que vous me ferés l'honneur de m'écrire vous me ferés scavoir les nouvelles de delà je demeure à jamais

Monsieur,

Votre très humble
et très obéissant serviteur

Signé : LE POUSSIN.

1. La copie de l'Institut porte en marge cette note au crayon : « M. de Créqui, je crois. » Cependant, l'ambassadeur à Rome en 1650 n'était pas Créqui, mais le commandeur Louis de Valençay, qui était arrivé pour remplacer Fontenay-Mareuil le mercredi 4 juillet 1649 (d'après Board, *Corr.*) et qui y sera encore en 1653. Le duc de Créqui (1623-1687) ne sera ambassadeur à Rome qu'en 1662. C'est cependant pour lui que Poussin peindra, en 1651, « une Vierge dans un païsage, accompagnée de plusieurs figures » (Félibien, *Entretiens*, p. 43).

2. Fr. Villot, dans le *Catalogue du Louvre*, p. 275, croit que c'est la célèbre petite *Assomption*, n° 429.

179. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Copie de l'Institut, lettre 122.)

de Rome 13^e Mars 1650.

Monsieur,

Ce seroit avec grand contentement que je ferois réponse à Votre dernière, si j'avois quelque bonne nouvelle à vous écrire sur le sujet des tableaux que je vous ai promis, mais particulièrement de celui de mon portrait, que je n'ai pas pu encore finir. Je confesse ingénument que je suis paresseux à faire cet ouvrage auquel je n'ai pas grand plaisir et peu d'habitude, car il y a vingt-huit ans que je n'ai fait aucuns portrait¹, néanmoins il le faut finir car j'aime bien plus votre satisfaction que la mienne. Les autres choses que je vous ai promises se feront à leur temps.

Pour Monsieur de Mauroi² et de ce qu'il désire que j'observe au tableau de la Nativité qu'il veut que je lui fasse. Il n'y a nulle difficulté, la résolution qu'il a faite d'attendre me plaît sur toutes choses, à mesure que la vigueur me vas manquer les années s'augmentent

1. H. Chardon (*Les Fréart*, p. 78) ne connaît de Poussin, outre ses deux portraits de lui-même, que ceux de Duquesnoy et de Clément IX (Giulio Rospigliosi). C'est celui de Duquesnoy (mort le 12 juillet 1643) qui doit remonter à vingt-huit ans. Cependant, Smith, dans son *Catalogue raisonné*, mentionne encore un portrait de la collection de la marquise de Bute, à Luton, où Poussin se serait peint vers la quarantaine. Ce portrait serait peut-être la copie dont Poussin parle au début de sa lettre du 29 mai 1650.

2. « En 1653, il fit pour M. de Mauroy, Intendant des Finances, une Nativité de Notre Seigneur, et les Pasteurs qui viennent l'adorer » (Félibien, *Entretiens*, p. 44). — Je crains que M. Bonnaffé ne se trompe quand il parle d'une *Adoration* « des Mages » chez M. de Mauroy (*Dict. des Amateurs*).

et le travaille qui est le moyen de bientôt succomber sous le faix si je n'y trouve remède. Je demeure à jamais

Monsieur,

Votre très humble et
très obéissant serviteur

Signé : LE POUSSIN.

J'ai reçu il y a peu d'heurs la dernière qu'il vous a plut m'écrire; laquelle étant assés conforme à la précédente. Ce peu de réponse servira pour toutes les deux. Je vous remercie de vos nouvelles qui sont un peu contraire à celles qui courent entre le commun. Continués moi vos grâces sil vous plait.

180. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Copie de l'Institut, lettre 123).

de Rome le 8^e Mai 1680¹.

Monsieur

J'espère bientôt amoindrir le nombre des choses que je vous ai promises. Celle que vous montrés désirer le plus étant à bon terme. Je serois après pour la finir du tout mais j'attend qu'elle soit bien assonnée. J'ai peu de chose à faire cependant laquelle entant faite, je finirai la vôtre misérablement et vous l'enverrai aussitôt. Je confesse que votre patience a été très grande aussi ne seriés-vous pas si acomplis. si cette vertu là vous manquoit: Je vous prie de croire que je n'en ai point abusé n'ayant pas été à moi jusque à présent. J'honore trop votre mérite et j'ai trop bon souvenir des choses passées pour vous donner aucun

1. Lapsus du copiste, pour 1650.

sujet de me reprendre de trop d'ignorance ou de méconnoissance.

Je vous remercie des nouvelles que vous m'écrites, je ne m'en réjouis ni je ne m'en fâche, ne sachant pas les effets que doivent produire à l'avenir les choses qui se passe maintenant; il ne se passe ici rien de nouveau plus remarquable que les miracles qui se font si fréquemment que c'est merveille La procession de Florence¹ y a apporté un crucifix de bois de co... à qui la barbe est venue, et les cheveux lui croissent tous les jours de plus de quatre doigts. L'on dit que le Pape le tondra l'un de ses jours en sérémonie.

Monsieur

Votre très humble et
et très obéissant serviteur

Signé : LE POUSSIN.

Monsieur Scarron votre ami est sur le chantier. Je lui baise les mains.

181. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Copie de l'Institut, lettre 124.)

de Rome ce 29^e Mai 1650.

Monsieur

J'ai fini le portrait que vous désiriés de moi. Je pouvois vous l'envoyer par cet ordinaire. Mais l'importunité de quelques uns de mes amis qui en désirent avoir la copie, sera cause de quelque retardement. Je vous l'envoyeraï néanmoins le plus tôt qu'il me sera possible.

Monsieur Pointel aura celui que je lui ai promis

1. Voir la *Gazette* de 1650, n° 79, p. 693.

en même temps duquel vous n'aurés point de jalousie car j'ai observé la promesse que je vous ai faite aiant choisi le meilleur et le plus ressemblant pour vous¹, vous en voirés la différence vous même. Je prétends que ce portrait vous doit être un signe de la servitu que je vous ai voué, d'autant que pour personne vivante je ne ferois ce que j'ai fait pour vous en cette matière. Je ne vous veux pas dire la peine que j'ai eu à faire ce portrait, de peur que vous me croyés que je le veuille faire valoir. Il me suffira quand je scaurai quil vous aura plust. Je pourai envoyer en même temps à Monsieur l'Abée Scarron son tableau du Ravissement de St Paul, que vous verrés et vous pirés de m'en dire votre sentiment².

Les autres choses que je vous ai promises se feront avec le temps. Je vous écris ces deux lignes ici pour vous prier de croire que si j'ai tardé de satisfaire à votre curiosité, Je n'oublie pas ce que je vous doit qui est d'être toutte ma vie

Monsieur

Votre très humble et
très obéissant serviteur

Le POUSSIN.

182. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Copie de l'Institut, lettre 125.)

de Rome ce 19^e Juin 1650.

Monsieur

Ce seroit une grande sotise à celui qui voudroit

1. Ce sera aussi l'avis du Bernin quand il verra les deux portraits à Paris en 1665 (*Gazette des beaux-arts*, février 1877). X

2. On sait, par Florent Le Comte (*Catalogue du Poussin*), que Scarron céda son *Ravissement de saint Paul* à Jabach, X

entreprendre de contenter tout le monde; mais de tâcher à satisfaire à ses amis c'est une chose qui sied bien à un honnête homme. j'avois délibéré de vous envoyer mon portrait à l'heure même que je l'eus fini, affin de ne pas vous le faire désirer plus long temps; mais quelqu'un de mes bons amis aiant désiré ardemment en avoir la copie. Je n'ai pu honnêtement lui refuser. c'est ce qui a été la cause que je l'ai retenu jusque à présent. Je vous l'envoie par cet ordinaire dilligemment encaissé comme j'ai coutume. Je prie M^r Serisier mon ami de vous l'envoyer à Paris aussitôt qu'il l'aura reçu à Lion et croi que vous le recevrés bien conditionné. J'ai prié à votre deffaut, A Monsieur Pointel de le retirer et vous le garder tout encaissé jusques à votre retour à Paris si vous en étiez absent. Dans huitaine le dit S^r Pointel recevra celui que j'ai fait pour lui. et vous en serés le juge de l'un et de l'autre : mais je m'assure de vous avoir tenu la promesse que je vous ai faite car celui que je vous dédis est le meilleur et très bien ressemblant. Je vous suplie, Monsieur, d'accepter de bon coeur ce mien portrait tel qu'il est, et vous prie de croire que l'original est autant votre, comme la copie.

Monsieur

Votre très humble et très obéissant

Serviteur

LE POUSSIN.

d'où il passa, par le duc de Richelieu, « dans le cabinet de Sa Majesté » (c'est le n° 433 du Louvre). Aussi le tableau ne figure-t-il pas dans l'inventaire dressé après le décès de Scarron (A. de Boislisle, *Revue des Questions historiques*, 1893).

183. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Copie de l'Institut, lettre 126.)

de Rome le 3^e Juillet 1650.

Monsieur,

Si vous chérissiez mes ouvrages, j'ai à grande gloire que vous les possédiez. Je sens tous les jours les avantages que j'en retire, aussi confesserai-je toujours de vous être grandement obligé. La place que vous voulés donner à mon portrait en votre maison augmente mes dettes de beaucoup. Il y sera aussi dignement comme fut celui de Virgille au musée d'Augustes. J'en seroi aussi glorieux comme s'il étoit chés les Ducs de Toscane avec ceux de Léonard Michel L'Ange et Raphael. Je suis en impatience que vous l'ayés reçus; et de sçavoir s'il vous aura plust. J'ai fait la dilligense que j'ai pu pour le faire ressembler, quoique avec incommodité. ceux qui l'ont vû ici l'ont trouvé fort reconnoissable.

Je suis fort aise que Monsieur de Chambray se souvienne de moi et qu'il me commande quelque chose, je le servirai de tout mon cœur.

Je vous remercie de vos nouvelles quoi qu'elles ne soient bonnes pour nous n'y en Italie n'y en France. Nous avons perdu Piombin et nous perderons Longon¹ et puis ici à Rome Guai a noi².

Monsieur

Votre très humble
et très obéissant serviteur

POUSSIN.

1. Le 17 juin 1650, le gouverneur de Piombino s'était laissé surprendre et les Espagnols reprirent Porto-Longone le 16 juillet, après quarante-sept jours de siège.

2. *Guai a noi*, malheur à nous, gare à nous. Les Français

184. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Copie de l'Institut, lettre 127.)

de Rome ce 29^e Aoust 1650.

Monsieur

Il n'y a non plus de proportion entre l'estime que vous faite de mon portrait et les louanges que vous me donnés, qu'entre le mérite de cet œuvre et la récompense. Vous etes exclusif partout. Je me promettois bien que vous receveries le petit présent de bon oeuil, mais je n'attendois rien d'avantage et ne prétendois pas que vous m'en eussies de l'obligation. J'étois assés content d'avoir lieu en votre cabinet en peinture, sans remplir ma bourse de pistolles. Cest une espèce de Tirannie que de me rendre tant votre redevable, que jamais je ne ne puisse aquitter ma dette.

J'ai lû l'Épître Liminaire de Monsieur de Chambrai de laquelle j'ai recueilli un plaisir tout particulier me remettant comme devant les yeux l'excellence de la vertu de feu Monseigneur et Maître : laquelle ne se peut assés exalter. Je n'eusse pas cru qu'il eût voulu incérer le nom de son serviteur en cette noble Épître et ailleurs si souvent et avec tant d'avantage comme il a voulu faire c'est un effet de sa courtoisie naturelle et d'une amitié singulière en mon endroit. C'est ce qui m'a fait changer la pensée que j'avois eu de lui envoyer la notte de mon origine, car ce seroit une imprudence trop grande et sottte présomption de

étaient fort mal vus à Rome, où les Espagnols profitaient des embarras de la Fronde pour tenir le haut du pavé. Le 27 avril 1650, les Corses de la garde du pape avaient attaqué le palais de notre ambassadeur.

désirer d'avance que ce qu'il en dit c'est trop mille fois. Je massure que vous ny lui ne trouverés pas ce changement vicieux, j'ai aussi cru de faire mieux de ne pas laisser voir le jour aux avertissemens que je commencés à ourdir sur le fait de la peinture, m'étant avisé que ce ceroit porter de l'eau à la mer, que d'envoyer à Monsieur De Chambray quoi que ce soit qui touchât une matière en laquelle il est trop agat Ce sera si je vis mon entretien¹.

Par l'ordinaire prochain je tâcherai à vous envoyer la descriptions des effets que vous désirés.

Je vous remercie de vos nouvelles, celles d'ici ne vallent rien. Je suis à jamais,

Monsieur,

Votre très humble et
très obéissant serviteur

POUSSIN

185. — POUSSIN A ABRAHAM BOSSE² (1651?).

Abraham Bosse, à propos du *Traité de la Pein-*

1. « Il eut toujours en l'esprit de compiler un livre sur la peinture, notant diverses matières et souvenirs, selon qu'il lisait ou contemplait, dans l'intention de les mettre en ordre, lorsque l'âge venu l'empêcherait de se servir de son pinceau : il était d'avis qu'il ne convient plus travailler à un vieux peintre, l'esprit lui manquant pour cela, ainsi qu'il s'est vu chez un grand nombre » (Bellori, *Le Vite de' pittori*, trad. Rémond, p. 37).

2. Cette lettre est relative au « *Traité de la peinture de Léonard de Vinci*, donné au public, et traduit, d'italien en françois, par R. F. S. D. C., à Paris, de l'imprimerie de Jacques Langlois, etc., 1651. » En dépit de la dédicace qui lui était adressée, Poussin était loin d'approuver toutes les idées, parfois un peu étroites, de Roland Fréart de Chambray. L'humeur tracassière d'Abraham Bosse, graveur illustre, mais véritable « démon de la dissension », fut sans doute ravie de

ture de Léonard de Vinci, traduit par Roland Fréart, sieur de Chambray, s'exprime ainsi :

« J'avoue qu'ayant leu dans son *Épître, que dorénavant ce Livre doit estre la règle de l'Art, et le guide de tous les vrais Peintres*, et de plus, *que Monsieur le Poussin avoit fait la démonstration lignéale de tous les chapitres qui avoient besoin d'estre éclaircis et représentez par des Figures*¹, cela me surprit, estant certain que pour arriver à la perfection de vray Peintre, il se faut servir de règles toutes contraires à celles de ce prétendu L. de Vinci, duquel je feray voir qu'à la réserve des Figures humaines nües, il n'y a rien dedans qui vienne de Monsieur le Poussin.

Mais outre toute cette certitude, j'ay voulu pour cause, comme j'ay dit, luy en écrire à Rome, lequel de sa grâce m'a fait la réponse qui suit.

J'ay eu quelquefois du plaisir et ay profité des divers jugemens que l'on a fait de moy ainsi à la haste, comme ont accoustumé de faire nos François, qui en cela se trompent trop souvent; je vous suis redevable d'en avoir jugé favorablement. Si vous me régalez de vos derniers ouvrages, j'en feray le mesme estime que des autres que j'ay de vous, que je tiens très-chers.

Pour ce qui concerne le Livre de Léonard Vinci, il est vray que j'ay dessiné les Figures humaines qui sont en celuy que tient Monsieur le Chevalier Du Puis; mais toutes les autres, soit géométrales ou autrement, sont d'un certain de Gli Alberti, celuy-là

cette réponse peu nuancée de Poussin, et Bosse l'inséra à grand bruit dans son *Traité des pratiques géométrales et perspectives enseignées dans l'Académie royale de la peinture et sculpture*, 1665, p. 128. L'original de cette lettre est perdu.

1. Les passages en italiques sont conformes au texte d'Abraham Bosse.

mesme qui a tracé les Plantes¹ qui sont au Livre de la Rome Sousterraine²; et les gaufes³ Païsages qui sont au derrière des figurines humaines de la copie que Monsieur de Chambray a fait imprimer, y ont esté ajonts par un certain Errard, sans que j'en aye rien sceu.

Tout ce qu'il y a de bon en ce Livre se peut écrire sur une feuille de papier en grosse lettre; et ceux qui croyent que j'approuve tout ce qui y est ne me connoissent pas; moy qui professe de ne donner jamais le lieu de franchise aux choses de ma profession que je connois estre mal faites et mal dites.

Au demeurant, il n'est pas besoin de vous écrire touchant les Lecons que vous donnez en l'Académie, vous estes trop bien fondé.

Et encore que cette seule réponse soit suffisante pour convaincre nos Envieux médisans, je ne laisseray pas pourtant d'appuyer le dire de Monsieur le Poussin et le mien par les remarques qui suivent, en attendant le reste, si j'y suis encore forcé, ou bien pour mieux et brièvement faire, en coter le bon par abrégé, ainsi qu'a très bien dit nostre Illustre; *de la communication duquel j'ay esté tellement ravi, que je remercie mes Critiques malins et peu éclairés de me l'avoir procurée, quoy que sans y penser.*

186. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 220.)

A Monsieur de Chantelou, à Paris.

[Il parle de mon frère de Chambre

1. Sans doute les planches ou les plans.
2. La *Roma sotterranea* de Bosio, publiée en 1632 par Aldobrandini.
3. De l'italien *goffi*, grossiers, maladroits.

dit que pendant que sa teste pourra concevoir quelque chose de bon, que ses yeux verront clair et sa main tremblante opérer ce sera p^r moy.]

Le 24^{m^e} Auril 1651 à Rome.

Monsieur

Jey malheureusement esgaré la dernière que vous me fistes l'honneur de m'escire du mans. l'espérance que j'auois de la recouurer m'a trompé et empesché en mesme temps di respondre plus tost ayant oublié ce quelle contenoit en détail il me souuient pourtant que vous me témoignés vostre bienveillance acoustumée et que vous me procuriés celle de M^r de Chambray. De plus en plus toutes ces faueurs surpasse mon peu de mérite d'autans comme il y a de la terre au ciel. Je le cognois fortbien. C'est pourquoy l'obligation que je vous ay est d'autans plus grande. Ausi il ne faut point que vous doubtiés que je ne sois tout vostre et ce seroit me faire tort si vous ne croyés que cependans que ma teste pourra concevoir quelque chose que mes ieux verront clair et que ma main trablante pourra opérer je ne sois tousiours prest à vous seruir. Je vous prie de n'en point doubter. Je dis cecy pource quil me semble que vous m'escruiés que quand je serois debaracé vous vouliés que je vous fisse quelque chose de nouveau.

Enfin M^r vos prophéties sont acomplies. Je prie dieu que ce soit pour tousiours¹. Je crains le retour.

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant

Seruiteur

LE POUSSIN

1. Allusion à l'exil de Mazarin. Celui-ci arriva à Bruhl, chez l'électeur de Cologne, le 11 avril 1651.

Je baise très humblement
les mains à Messieurs
vos fraires.

187. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 222.)

A Monsieur de Chantelou, au mans.

[3^e décembre 1651.

*Il promet de mettre la main à la Vierge en grand
que je luy demande.]*

à Rome le 3. décembre. 1651.

Monsieur

Je suis mortifié par les deus mots que vous aués joint au bas de la lettre de Monsieur de Chambray. C'est me dire beaucoup quand vous dittes que je vous aye en mon souvenir. Certainement je ne deurois pas seulement auoir en ma mémoire ce que je vous ay promis il y a long-temps mai je deburois l'auoir fait. Je ne scai si vous aués repceu la dernière que je vous ay escritte ou si vous y aués obserué ce que je vous promettois touchant la Vierge en grand que vous désirés que je face. Je vous le répette par celle cy. et néanmoins que je sois extrêmement engagé je m'efforserei de donner commencement cet hiuer. C'est la mémoire que j'aurei du seruice que je vous doibs rendre qui suis de tout mon cœur

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant

Seruiteur

LE POUSSIN

Monsieur le Cheualier du Puis
vous baise les mains.

188. — POUSSIN A JACQUES STELLA.

(Félibien, *Entretiens*, éd. 1685, p. 408.)

« Dans quelques-uns de ses Tableaux il a représenté des temps calmes et serains ; dans d'autres des pluyes, des vents, et des orages, comme ceux que vous avez veûs autrefois chez le sieur Pointel. Le Poussin les fit en 1651, et dans le mesme temps il écrivit au sieur Stella,

Qu'il avoit fait pour le Cavalier del Pozzo, un grand paisage, dans lequel, luy dit-il, j'ay essayé de représenter une tempeste sur terre, imitant le mieux que j'ay pû l'effet d'un vent impétueux, d'un air rempli d'obscurité, de pluye, d'éclairs et de foudres qui tombent en plusieurs endroits, non sans y faire du désordre. Toutes les figures qu'on y voit joûtent leur personnage selon le temps qu'il fait : les unes fuyent au travers de la poussière, et suivent le vent qui les emporte ; d'autres au contraire vont contre le vent, et marchent avec peine, mettant leurs mains devant leurs yeux. D'un costé un Berger court, et abandonne son troupeau, voyant un lion, qui, après avoir mis par terre certains Bouviers en attaque d'autres, dont les uns se défendent, et les autres piquent leurs bœufs, et taschent de se sauver. Dans ce désordre la poussière s'élève par gros tourbillons. Un chien assez éloigné aboye, et se hérisse le poil, sans oser approcher. Sur le devant du Tableau l'on voit Pyrame mort et étendu par terre, et auprès de luy Tysbé qui s'abandonne à la douleur. »

189. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 224.)

*A Monsieur de Chantelou,
Maistre d'Hostel ordinaire du Roy, à paris
ou au Mans¹.*

[10 novembre 1652.

*Il promet de mettre la main à la Vierge en grand,
mande quil croioit que la guerre ciuille eust amorti
ma curiosité.]*

Le 10^{me} Novembre. 1652. à Rome.

Monsieur

Celle qu'il vous a pleu m'escire du 30^{me} Septembre m'a esté rendue un peu tard. mais ausi tost que je l'ai repsue. jei fait recherche de ceque vous m'ordonnés par icelle. Je vous enuoye donc une douzeine de paires de gant de Frangipane lesquels je m'assure vous plairont. Je vous enuoie ausi six pacquets de cordes de leut toutte choisies et esprouuées par un bon joueur d'instruments mon ami. Les dittes cordes sont enfermées en une petite boette de fer blanc soudée partout et sellée de mon cachés. Les gants sont forbien enuelopés et sellés comme dessus. Jei conseillé le tout à M^r Giericot demeurant en cette ville lequel l'enuoiera à son Paire à Paris qui vous le fera tenir où vous serés. Vous paierés le port de delà sil vous plaist et ordonnerés que je sois remboursé. Ci-dessous vous verrés la dépense.

Les choses que vous m'aués ordonnées pour vostre seruice ne s'efacent nullement de ma mémoire et je

1. En bas, à gauche : *franc.*

X
vous jure que j'aurois à tout le moins cōmencé la Vierge que je vous ay promise. Mais les Nouvelles que nous auons trop souuent de la désolation de nostre pauure France. et le refroidissem^t uniuersel de la curiosité des belles choses. m'auoit fait¹ penser que vous auriés soin de toute autre chose que de nouvelle peinture. qui en aués désià assés. Or maintenant les excuses ne me seruiroint de rien puis que je vous vois continuer dens vostre premier dessein. et quoy que l'incommodité que jei eue cette Anée aie mis mes^s affaires fort en derrière. il faut que je trouue le temps de vous satisfaire. C'est (Monsieur) ce que je vous promets de faire le plus tost qui me sera possible — Jei recouuert la santé comme au parauant dieu me la veille continuer^s. en cette manière je serei tousiours en estat de vous seruir moy qui serei tousiours

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant

Seruiteur

LE POUSSIN

Messieurs vos fraires trouueront
ici mes très humbles baisemains.

28. escus. pour les gants

5. escus et Jules. 4.

pour les cordes de leut

à neuf Jules le paquet

Un Jule pour la boette.

Le tout monte à trentetrois escus et demi
de cette monoye.

1. *fait*, en marge.

190. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 226.)

*A Monsieur de Chantelou,
Maistre d'Hostel ordinaire du Roy.
Rue S^t Tomas du Louure, A Paris¹.*

[16^e feburier 1653.]

*Mande quil a trouué la pensée de la Vierge en
grand que je luy ay demandée.]*

Ce 16^{me} féurier 1653. à Rome.

Monsieur

Le Jeune homme Architecte que vous me recom-
mandés a esté le porteur de la vostre du 3^{me} Januier.
Si je suis capable de le seruir je le ferei de tout mon
cœur pour l'amour de vous et de Mo^r Renart qui
véritablement est honneste homme et amateur des belles
choses mais qui choisit fort mal ceus qui voudroit
qui fissent proffit en l'aquisition d'icelles. Si celui ci
qui recommande réussit à faire progrès en l'art quil
entreprend d'exercer, il me trompera.

J'étois en paine de scauoir si les gants et cordes de
leut que je vous ai enuoiées vous auoint esté rendues
mais par celle vostre vous m'assurés d'auoir repseu
le tout bien conditionné. Je croi que les cordes vous
auront semblé un peu chères. Car je les paioi trois
teston² le paquet mais toutes choisies, je fus con-
seillé d'un mien ami qui me seruit en cela de faire
ainsi pour le mieus. ordinairement le paquet ne

1. A gauche de l'adresse, verticalement : *port douze solz*.

2. Le teston, monnaie d'argent qui valait alors près de vingt sous.

couste que deus testons mais il ne si en trouue pas le tiers de bonnes. Ce que je fait pour vous je le faits avec plus de soin que si c'étoit pour moy mesme. J'ai parlé à M^r Gericot pour scauoir se qui prétendoit de change pour cent. il n'en veut rien rabatre de douze et m'a juré que l'on lui en paioit jusques à quatorze. il i a enuiron deus mois que je fis venir un peu d'argent que j'auois à Paris lequel me fut remis à douze pour cent et n'en pus auoir melieur marché. M^r Poin-tel ne peut trouuer personne qui me le veut remettre à dix pour cent. Vous poués voir ce quil importera pour me faire rembourcer en cette ville de vintetrois escus et quatre Jules que j'ai dépensés pour vous. Se sera par qui et quand il vous plaira.

J'ai trouué la pensée de la Vierge que je vous ai promise. il faut maintenant trouuer le temps et la commodité de la mettre en exécution. Je manquerei pas de vous escrire quand j'i mettrai la main. Je vous souhette toute sorte de félicité et de bonheur, et suis à jamais

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant

Seruiteur

LE POUSSIN.

191. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 228.)

*A Monsieur de Chantelou,
Maistre D'Hostel ordinaire du Roy,
Rue S^t Tomas du Louure, A Paris¹.*

[21^e auroil 1653.]

1. En bas et à droite : port dix sols.

*Quil a trouué la pensée de ma
vierge en grand.]*

Ce 21^{me} autil 1653 à Rome.

Monsieur

présentement le Sieur Maurice Giericot m'a païé vintetrois escus et quatre jules que vous aués païé à son père à Paris pour le remboursement de ^s ce ^s que j'auois dépensé pour vous ici à Rome. Ce n'a pas esté sans contraste d'autans que vous ne m'aués pas enuoïé la lettre de change que son père vous a donnée. ausi par les quittances première et seconde que je lui ai faittes je me suis obligé ou de lui rendre la ditte lettre de change ou l'argent que jei repseu de luy. c'est pourquoi je vous suplie de m'oster de cette obligation et vous m'obligerés. Pour vostre Vierge la pensée en est trouuée et j'espère vous la commencer cet automne dieu m'en face la grâce. Je suis si pressé que je ne peux pas vous escrire plus au long. Cependans je vous supplie de me continuer vostre bienueillance et suis à tousiours

Monsieur

Vostre trèshumble et trèsobéissant

Seruiteur

LE POUSSIN.

192. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 229.)

*A Monsieur De Chantelou,
Maistre d'Hostel ordinaire du Roy, à Paris.*

[11^e May 1653.

Quil va trauailler à la Vierge en grand.

Quil a fait présent des liures de mon frère de Chambre à M. le Cheualier du Puy qui les tient comme des trésors.]

A Rome Ce ii^{me} mai. 1653.

Monsieur

Je n'ai rien de nouveau qui m'oblige à vous faire long discours. Je vous dirai seulement que incluse en vostre dernière je repsus la lettre de change un peu tard de manière que cela a esté cause d'embroiler un peu nos affaires car j'auois (manquant la ditte lettre) fait deus quittances au Sieur Gericot une pour son père et une pour luy et il faut maintenant faire reuenir celle que a son père pour me la rendre. mais tout cela n'est pas grand mal.

Pour ce qui est de vostre vierge désormais vous n'aurés plus occasion de vous douloir de mes remises de temps en temps ni de nulle autre occasion qui vous pourroit déplaire j'à dieu ne plaise. J'espère sur la fin de cette anée la commencer et la finir l'ané qui vient deuant toute autre chose. la pensée en est arestée qui est le principal.

J'ai fait un présent (après les auoir bien goustés) des liures desquels M^r de Chambray m'a fauorisé, à Mo^r le cheuallier du Puis. qui les tient comme autans de trésors et les montre à tous les galanshommes qui le vont visiter. Je lei ausi fait à celle fin qui soint veus en bon lieu et que le non et la réputation de Messieurs les Frears de Chantelou s'étende par tout. Je leur baise les mains et à vous je suis à jamais

Monsieur

Vostre trèshumble et trèsobéissant Seruiteur

LE POUSSIN

193. — POUSSIN A HILAIRE PADER¹.

*Lettre de Monsievr Le Povssin,
Premier peintre dv Roy, av sievr Pader.*

Monsievr,

Il y a peu de iours que ie receus un paquet que vous m'avez enuoyé de Monaco²; L'on me l'a rendu tard, d'autant (comme ie pense) que procédant en toutes mes operations, tout doucement et à l'aise, ie suis peu connu du Maistre des Postes : apres en avoir fait l'ouverture, et leu les vers de vôtre Peinture parlante, ie me suis trouué vostre obligé en diuerses façons; La premiere à vous remercier de la memoire, que vous avez eu de moy en diuers temps, et lieux, d'où il vous a pleu m'écrire des Lettres qui ne m'ont pas esté renduës, car ie n'aurois pas manqué d'y respondre à l'heure mesme. La seconde est de l'honneur que vous m'avez fait d'insérer mon nom dans vostre ourrage de Poësie, quoy que vous m'eussiez dauantage obligé d'en parler un peu plus bassement³, et selon mon peu de merite : ie le reconnois pour un

1. Hilaire Pader (1607-14 août 1677), peintre, graveur et poète, né à Toulouse. Reçu académicien le 6 décembre 1659. La lettre de Poussin se trouve à la page 62 de l'ouvrage : *La peinture parlante*, dédiée à Messieurs les Peintres de l'Académie royale de Paris, par H. P. P. P. Tolosain, 1657 (Bibl. nat., V. 10317).

2. Dans le même ouvrage, Pader se dit « Peintre de Leurs Altesses de [*sic*] Maurice de Savoye et de Monaco ».

3. Dans son poème, Pader décrit, en 268 vers, « divers exemples tirés des œuvres de Mr. Poussin » : « Des Roys, des Bergers, des enfans, des Vieillards, des Guerriers, des Prophètes, des Amans, des Nymphes, des Bachâtes, des Triôphes, des Draperies, des Nudités, des Tableaux de Dévotion, des Mystères joyeux ». C'est long (p. 19 à 26), vague et monotone.

effet de la bonne volonté que vous auez pour moy, dont ie vous suis infiniment redevable. Il ne faut pas que vous vous incommodiés pour m'enuoyer les autres parties de vostre Poësie, l'on iuge bien du Lyon par l'ongle.

Je n'ay pas encore fait voir la pièce que vous m'avez euuoyée, ie la reserue pour quelqu'un qui en sçaura gouster la beauté; Ce n'est pas le gibier des Peintres mediocres, ce seroit semer des perles deuant les porcs, que de leur presenter vostre Liure pour le lire.

Au demeurant ie suis bien marri de ne vous pouuoir enuoyer reciproquement quelque chose du mien, cōme vous le desirés, l'on n'a rien graué de mes ourages¹, dont ie ne suis pas beaucoup faché : Regardés cependant si ie vous puis seruir en quelque autre chose, et commandés celuy qui est de tout son cœur,

Monsievr,

Vostre tres-humble et tres-affectionné
serviteur,

LE POVSSIN.

A Rome le 30. Januier 1654.

« Nostre Apelle François » et son « illustre Pinceau » y sont loués par Pader avec une banalité pitoyable :

« De plus ce grand ouurier par ces rares praticques
N'eust iamais son pareil, quand à l'air des Antiques?
Il les suit de si près que ie dis et maintiens
Qu'il ne cede à pas un des Peintres Corinthiens;
... Et ie ne feindray pas de dire à haute voix
Que tous les peintres Grecs sceurent moins qu'un François,
Oui ie croy fermement qu'il sçait tout ce qu'ils sceurent,
Et qu'estant ce qu'il est, il est tout ce qu'ils furent » (p. 25).

Déjà, en 1649, Pader, dans l'*Avertissement sur le traité des Proportions*, appelait Poussin, avec plus de goût : « L'honneur de notre France ».

1. Voir G. Duplessis, *Les graveurs de Nicolas Poussin* (*Revue universelle des arts*, 1858).

194. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 230.)

*A Monsieur de Chantelou,
Rue S^t Tomas du louure, à Paris¹.*

[7² juin 1655.

*Il menuoye la vierge en grand
et fait un discours des peintres
et sculpteur antiques.]*

Le 27^{me} Juin 1655. à Rome.

Monsieur

il y a huit Jours que Je fis consigner la quaisse en laquelle est le tableau de la vierge que je vous ai fait au Courrier nommé L'Epine. Je me seruis de l'entremise du Si^r Gericot à celle fin d'éuiter la dépense du port duquel ils me demandoit six pistoles vous pourrés remercier Marguin³ de cette extrauagance quand vous le verrés. il couste seullement quarante sol pour liure pois de Lion. aujourd'hui je consigne au mesme S^r Gericot sis paquets de bonne Cordes de Lut. Vous ferés dilligence de retirer le tout des mains du S^r Gericot paire auquel vous paierés la dépense que son fis a déboursé pour vous en cette ville⁴ et alieur. C'est à scaoir Le port de la quaisse de Cordes le facon du Canon. Jules huit. de la quaisse Jules cinq un Jule de papier et trente nœuf Jules pour les Cordes. Les⁵ gants ne se sont

1. En petits caractères, au-dessous : *port douze sols.*

2. Chantelou écrit à tort le 7 au lieu du 27.

3. Peut-être *Mauguin*.

4. Mot en marge.

5. Ici, un astérisque qui renvoie en marge, où est écrit le mot *gants*.

peu trouués bon. et il faut attendre jusques à cet automne ainsi que vous aués marqué par vostre dernière.

Quand vous aurés repseu le susdit tableau et que vous l'aurés bien considéré. vous me ferés l'honneur de m'escire cimplément à la bonne ce qui vous en semble. Sellement je vous prie deuant toute choses de considérer que tout n'est pas donné à un homme seul, et quil ne faut point rechercher en mes ouurages ce qui n'estoint de mon talent. Je ne doute nullement que les sentences de ceus qui verront cet ouurage ne soient fort différentes. tous genres d'ouurages si comme ils ont leurs auteurs ils ont encore leurs amateurs. et partant l'on ne scait si art aucune ait son parfet ouurier. non sellement pourceque un autre en autre chose est plus éminent mais encore pourceque une forme ne plaist pas à tous partie pour la condition du temps, ou des lieux partie pour le Juïement et propos de chacun. Les premiers peintres fameus, Les œuure desquel en vérité deuoit estre considérées et regardées non sellement en faueur de l'antiquité. l'on dit auoir été Polignote¹ et Aglophon

1. M. Alexis Pitou a bien voulu rechercher le texte dont Poussin s'inspire dans le reste de la lettre : Poussin suit ici de très près Quintilien, *Institutio oratoria*, XII, 10 (§§ 3, 5, 6, 7, 8) :

« Polynotus atque Aglaophon, quorum simplex color tam sui studiosos adhuc habet, ut illa prope rudia ac velut futurae mox artis primordia maximis, qui post eos exstiterunt, auctoribus praeferant... .. nam cura Protogenes, ratione Pamphilus ac Melanthius, facilitate Antiphilus, concipiendis visionibus (quas *φαντασίας* vocant) Theon Samius, ingenio et gratia, quam ipse in se maxime jactat Apelles est praestantissimus. ... Similis in stâtu differentia. Nam duriora et Tuscanicis proxima Callon atque Egesias, jam minus rigida Calamis, molliora adhuc supradictis Myron fecit. Diligentia ac decor in Polycleto supra ceteros ... At quae Polycleto defuerunt, Phidiae atque Alcameni dantur. »

le simple couleur desquels a eu tant et si longtems des Studieus que ces rosses et quasi principes de l'art furent préférés aus grandissimes auteurs qui leurs succédèrent après. ainsi comme je croy par une propre ambition d'entendre. la peinture florit enuirō filippe et jusques au successeurs d'Alexandre. Mais avec diuerse vertu. Protogène avec la dilligence et curiosité. Panfile et Mélanthe avec la raison. Antifile avec la facillité. Téon Samien au conseuoir les fantasies. Apelle [est] fut trèspressant avec la nature et la grâce de laquelle il se vançoit tant. Semblable difé-rēse se trouuoit ès Statues, parceque Calon et Egésias les firent et plus dures et plus aprochantes des Toscanes. et Calamide les fit moins rigides, et plus molles des susdits Miron. En Policlète se trouue la dilligence et la beauté par dessus les autres, et néanmoins que la pluspar lui attribuast la palme néanmoins aucuns pour lui oter quelque chose pensèrent que la grauité lui manquoit, et si comme il donna à la forme humaine une beauté surnaturelle, ainsi il ne peut ariuer à représenter l'autorité des dieus. il n'osa mesme entreprendre de représenter les vieillars. Mais les choses qui manquèrent à Policlète s'attribuèrent à Fidias et à Alamène¹. La mesme chose se rencontre en ceus qui ont été de réputatiō depuis trois cens cinquante ans. entre lesquels à qui l'examinera bien trouuera que jei encore ma par.

Je suplie Madame de Monmor² de ne se mettre

1. Lapsus pour *Alcamène*.

2. Françoise Mariette, née au Mans le 24 décembre 1611, mariée à René Le Roy, receveur des tailles à Château-du-Loir, puis à Jacques-Nicolas Chevalier, sieur de Montmort, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, capitaine et gouverneur de la ville et château du Loir, et enfin à M. de Chantelou, le

point en peine de m'escire ni de m'enuoier des arres quel aie sellement patience. Car jei quatre tableaux à finir deuant que de mettre la main à la besongne pour elle. néanmois je ruminerei sur les dus matières que elle m'a proposées.

Jei oublié à vous dire que la nostre dame que je vous ei enuoïée n'est vernie qu'avec du blanc d'œuf. Vous la poués faire vernir avec d'autre vernix qui la rendra plus fraiche.

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant

Seruiteur LE POUSSIN

Je baise très humblement
les mains à Madame
de monmor et à messieurs
vos fraires.

195. — POUSSIN A CHANTELOU¹.

(Ms. 12347, fol. 232.)

[29 aoust 1655.

Il décrit la vierge en grand qu'a eue M. Pointel², me l'offre pour M^e de Chantelou au lieu de celle quelle luy demande.

Est bien aise que la mienne mayt satisfait.]

Le 29^{me} Aust. 1655. à Rome.

Monsieur

Je ne répéterei point par celle si ce que je vous escri-

20 mars 1656 (à Saint-Germain-l'Auxerrois). Elle mourut avant le 21 septembre 1690.

1. Pas de suscription; la feuille qui la portait manque.

2. Louis Fouquet écrivait au surintendant, le 2 août 1655 : « Il y a ici un curieux de mes amis et de ceux de Becherels, nommé Pointel, qui, en partant, il y a un an et demi, prit mil escus à M. le duc de Créquy pour luy acheter à Rome des tableaux; ... » Ce détail explique que Poussin parle, dans le cours de la lettre, d'une « personne grande » : il veut dési-

uis il i a huit jours¹. Je ne vous selerei pas pourtant la joeie que jei de ceque par toutte les deus vostres vous me témoignés que la Vierge que je vous ei faite ne vous déplaist pas.

Vous aués fait ce qu'il faloit touchent la dépense des bust que vous désirés. Incontinent que les chaleurs seront passées jen ferei recherche. Jei fait enuers M^r Fouquet² ce que vous m'aués ordonné.

Vous me férés scauoir si vous voulés que l'on se serue de l'ocasion du retour des Marchands de St Maslò pour vous porter le bust de question.

Or pour ce qui touche la Vierge en grand que Madame de Montmort voudroit que je lui fisse au lieu d'une petite il me semble quelle n'a pas empiré de conseil Les choses représentées au Naturel remplissent dauantage la vuë. Elle a ^s avec moy trouué la melieure rencontre du Monde. Car j'en ei une fort auancée que je fesois pour une persõne grande qui est manquée et de la quelle je peus disposer. La toille est enuiron la grandeur de la vostre un peu plus haute. il i a quatre figures du naturel bien disposées. finies et dépeintes avec goust et de bon relief. Je vous l'aurois enuoiée au lieu de la vostre si j'en euse peu disposer alors, en somme Madame de Montmort ne

gner non Pointel, mais le duc de Créquy. — Nous rappelons que ces lettres de Louis Fouquet sont citées dans Bonnaffé, *Le surintendant Fouquet*.

1. Lettre perdue.

2. L'abbé Louis Fouquet, conseiller au Parlement (plus tard évêque d'Agde, mort en 1703), venait d'être envoyé à Rome par son frère le surintendant. « En 1655 et 1656, il faisait orner ses châteaux de Saint-Mandé, Belle-Assise et Vaux et il profitait de la présence d'un de ses frères à Rome pour acheter force tableaux, statues et meubles de prix. Comme ce frère n'y entendait rien, c'était Poussin qui avait la charge de faire les achats » (lettre inédite de M. de Lespinois à Ph. de Chennevières, 6 septembre 1860).

peut pas estre mieus seruié de moy. La Vierge est assise sur une cherre tenant en son giron le petit Jésus. il i a deuant elle un St Jean assés grandet qui est en action de prier quil donnent leur bénédiction aus regardans, il i a derrière eus un St Josef tout debout qui les regarde. derrière il i a un rideau une colomne et un peu de fonds. J'atendrei réponse la dessus et vous suis de tous mon coeur

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant

Seruiteur LE POUSSIN.

Je penserei à vostre S^t Paul
avec un peu de temps.

196. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 233¹.)

*A Monsieur de Chantelou,
Rue S^t Tomas du Louure, à Paris².*

[15 novembre 1655.

Quil est arriué de l'empeschement à l'enuoy de la vierge en grand quil auoit offert pour M^e de Chantelou.]

Ce 15^{me} novembre. 1655. à Rome.

Monsieur

Je nei peu jusques à présent rien faire pour vous touchant les busts. les empeschements sont grands et je vous les direi quand il sera temps. Je veus sauoir seulleme^t de vous si en cas que [vous] je n'en puisse auoir d'antiques, vous voudriés que je vous fisse faire un douzeine de belles testes avec un peu de bust

1. Cette lettre est écrite d'une encre très pâle.

2. Au-dessous de l'adresse, en petits caractères : *port dix sols*.

tout d'une pièce elles ne seroient pas moins belles que ces vieilles testes noires et toutes rapiécées et vous les auriés à bon marché.

pour ce qui concerne la Vierge grande de laquelle je pensois pouvoir acommoder madame de Montmort. il i est ariué de l'empeschement et je n'en peus disposer ainsi comme je croiois. J'atendrei à la servir de la Vierge en égypte selon la première pensée qu'elle en a eue. Je i fait apareiller la toille et étudie alentour de l'invention et disposition.

Je vous enuoie une douzeine de paire de gants à la frangipane et des meilleurs. Je les ei consignés à M^r Gericot qui vous les fera tenir et vous lui rendrés la valeur de six pistoles d'espagne qu'il a déboursées pour cet effet.

Je ne la ferei pas plus longue pour cette fois vous supliant de croire qu'il ni a personne qui vous soit plus que moi

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant

Serviteur LE POUSSIN

Je¹ vous supplie de vous souvenir de ce dont je vous ay supplié touchant l'affaire qui est entre les mains de M^r le Surintendant Fouquet.

197. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 234².)

*A Monsieur de Chantelou,
Rue St Tomas du Louvre, à Paris.*

[20 decemb 1655.

Dit que M. le Cavalier du Puy sest excusé de f^e

1. Cette phrase, en marge, verticalement.

2. L'écriture devient plus tremblée, plus archaïque d'aspect.

coppier ses Sacrements sur se quil ne cognoist point de copiste que c'est que la comparaison des miens que je luy offre diminueroit le pris des siens.

Mande que la vierge en grand qu'il mauoit offerte nest plus sienne.]

A Rome ce 20^me décembre. 1655. —

Monsieur

deuant tout autre chose je vous remercie très affectueusement de la bonne volonté que vous aués pour moy et que vous aués assez de bonté pour vous vouloir employer enuers M^r le Surintendans Fouquet pour l'afaire que vous scaués bien. mais que cela ne nuise nullement à vos interrés qui sont en ce cas entièrement séparés des miens. il n'est besoin que de vostre tesmoignage et dire que jei raison. Car vous scaués que je nei rien touché de l'année quarante trois laquelle j'emploiey toutte pour les desseins de la galerie et outre cela je nei rien eu de la maison que le Roy me donna en vie et que d'autres en jouissent que¹ moy.

Jei été saluer Mo^r le cheuallier du Puis de vostre par lequel a eu grande joie d'entendre de vos nouvelles. Je vous assure qu'il honnore beaucoup vostre mérite. et vous rend mille baisemains. Je luy ei fait voir ce que vous m'aués escrit touchant les coppies de ses sacremens... la réponse a été assés froide car il s'escuse sur ce qu'il ne cognoist personne qui les pust bien imiter et que mesme il n'auoit pas de lieu commode pour les faire copier. en un mot il n'en a eu jamais enuie et je scais à quelle personnes il a refusé la mesme chose. d'un costé celuy seroit de l'aduentage d'auoir la coppie des vostres tant pource que il sont plus grands le double que les siens que

1. *Que* rectifiant *pour*, écrit d'abord.

pourceque les compositions sont plus riches et ont plus du grand sans paragon Mais peut estre creindroit il que la comparesson ne diminuas le prix des siens. desquels véritablement il tient compte. en effet mes ourage ont eu cette bonne fortune d'estre tenues chaires¹ de ceus qui les scauent gouter comme il faut. Je nei peu encore vous servir en ce qui concerne les bust que vous désirés auoir. Je ne pourrei mesme y atendre cependans que M^r Fouquet est ici. Les causes vous seront écrites un jour mais il faut du papier et du loisir.

Pour la Vierge dont je vous auois parlé elle n'est plus mienne comme je croiois.

Je vous ey enuoïé des gants de la facon de Julio Beni qui sont tenus les melieurs. et si les cordes de leut n'ont point réussi ce n'est point ma faute je fais tousiours le mieus que je peus et croiés que en tout ce qui touche vos satisfactions je mi emploierei de toutes mes forces qui suis

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant

Seruiteur LE POUSSIN —

Je fais humble réuérance
à Mo^r² et Madame de Montmort.

198. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 236.)

*A Monsieur de Chantelou,
Rue St Tomas du Loure, à Paris³.*

[26 décemb 1655.

1. Poussin a écrit très lisiblement : *chaires* (pour *chers*) et non *clairs*.

2. M^{me} de Montmort était veuve; Poussin a oublié d'écrire, après *Mo^r* : *votre frère*.

3. Au-dessous de l'adresse, en petits caractères : *franc*.

*tesmoigne estre fasché que M. le Chlier du Puy
refuge leschange des coppies de nos Sacrements.*

Il trauaille à la composition de la Vierge en Egypte.

Et songera à la conuersion de S^t Paul.]

Le 26^{me} décembre. 1655. à Rome.

Monsieur

La vostre du 26. nouembre me fut rendüe si tard que je ne pus y répondre par l'ordinaire passé il falut mesmement que je prince la commodité de Mo^r Fouquet pour luy la communiquer. il auoit receu sous la mesme datte de la vostre, lettre de Monsieur le Surintendans son fraire par lesquelles il luy fesoit scauoir l'état où étoit mon affaire conformément à ce qu'il vous a pleu m'en escrire. Vous l'aués mise en bon chemin. et tous les bons commencements promettant une bonne fin j'espère que tout ira bien. Mo^r Fouquet qui est en cette ville me promet de si porter en homme genereus. Je m'assure que vous vous y emploierés comme patron et ami. Jei besoin en ce cas là de vostre soin et sollicitatiō et de quelque fois faire souuenir. Mo^r le procureur général¹ de mon affaire. Car il ^s pourroit oublier une si petite chose entre de si grandes où il est touiours occupé; Je vous suplie de tout mon coeur de le faire.

1. Nicolas Fouquet fut procureur général de 1650 à 1661. A la même date, Louis Fouquet écrivait à son frère, le 27 déc. 1655 : « ... M. Poussin m'a prié de vous faire souvenir de son affaire. C'est un homme d'un mérite tout à fait extraordinaire. Il vous fera faire des Termes admirables; ce seront des statues qui vaudront celles de l'antiquité. » Sur ces Termes, voir Ph. de Chennevières, *La peinture française*, p. 238. — Le 28 décembre 1655, Fouquet obtiendra de Louis XIV la confirmation du brevet décerné par Louis XIII à Poussin et le paiement des « gages et provisions omis ».

Je remercié Mo^r de Mauroy du bon office quil ma rendu en ce rencontre. Je le seruirei en ce qu'il désire de moy que jei dilaié par nécessité et non oublié.

Je grand regret de ce que Mo^r le Cheualier du Puis prend des excuses maigres pour vous nier ce que vous désirés de luy avec tant d'auantages. c'est une Ingratitude Italiane. mais vous vous en pouués bien passer.

Pour ce qui concerne les autres choses que vous m'aués commandé je ferej tout mon possible à ce que vous soiés serui il ni a que la longueur du temps que je crains qui ne vous dure trop. Mais il est nécessaire d'attendre. il m'est impossible de faire autrem^t. Vous seriés maintenant fidellem^t serui si la chose dépendoit de moy et de mes soins.

Je trauaille autour de la pensée et distribution de la Vierge en Egipte de Madame de Montmort à qui je baise très humblement les mains.

Je rumine souuent en mes heures d'élexion à la Conuertioⁿ de S^t Paul.

Je serei trompé si pouilli¹ fait quelque chose de bon autour de vostre Vierge car il n'entent pas le clair et l'obscur. il est ausi resis et taillant en ce quil fait et sans garbe. Je me recommande mille fois à vos bonnes graces. qui suis

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant

Seruiteur LE POUSSIN

1. Deux frères graveurs, d'Abbeville : François de Poilly (1623-1693), l'aîné, est plus connu que le cadet, Nicolas de Poilly (1626-1690) (voir Duplessis, *Histoire de la gravure en France*, p. 143, 249, 258).

Je baise très humblement les
mains à Messieurs vos
frères de qui je suis très humble
Seruiteur.

199. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 238¹.)

*A Monsieur de Chāntelou,
Conser du Roy et maistre ordinaire de son hostel,
Rue S^t Thomas du Louure, à Paris².]*

[24 décembre 1657³.

Il tire une lettre de change sur le tableau quil promet me faire de la conuertion de S^t Paul.

Il mande qu'on dit que le signe chante plus doucement lors quil est voisin de sa mort quil taschera à son imitation de faire de mieux en mieux.

Il mande que M. le chevalier du Puy est mort et quil va trauailler por luy faire une sépulture⁴.

Le 24^{me} décembre. 1657. à Rome.

Monsieur

Je repceu celle quil vous a plu m'escire du 15^{me} nouembre et voiant par icelle que vous vous

1. On remarquera que nous n'avons de Poussin aucune lettre de 1656. Cependant, voici au moins la trace d'une : Louis Fouquet écrit au surintendant, le 29 février 1656 : « ... M. Poussin vous escrit; si vous le vouliez honorer d'un petit mot de réponse?... »

2. Au-dessous de l'adresse, en petits caractères : *Port dubt 10^s.*

3. A côté de la date : *M. Poussin pour 6^e Lxxbt.* Ce dernier mot est très douteux.

4. Cette dernière phrase : *Il mande... sépulture*, est d'une autre écriture et d'une autre encre que les précédentes, écrites par Chantelou. Elle semble de la même main que la mention ci-dessus.

contentiés que l'anée où nous alons entrer je misse la main à la Conuersion de St Paul que il i a longtems que vous désirés que je vous représente en un tableau du quel vous [me] remettés la mesure à ce qui me semblera le meillieur. Je n'ai point voulu perdre de tems. d'autant que je me suis proposé de le finir cette Anée et pour cet effet et en conformité de ce que vous m'aués escrit jei tiré sur vous la somme de cinquāte pistoles d'italie avec le change à 15-pour cent que vous paierés sil vous plaist comme il est porté par la lettre de change que je vous enuoye première et seconde aux sieurs petit desquels jei repceu laditte somme — Le change est grand je suis content de vous en décharger de la moitié mais nous acommoderons cela à la fin du Paiement.

L'on dit que le Cigne chante plus doucem^t lors quil est voisin de sa mort. Je tascherei à son imitation de faire mieux que jamais et ce peut estre dernier service que je vous rendrei.

Jei regret que présentemnet je ne peus vous enuoier vostre Vierge Egiptienne. et tout^t incontinent que les passages seront libres je ne manquerei pas de la consigner à M^r Gerico comme vous me l'aués ordonné pour vous l'enuoier. il y a longtems quil est tout prest. Le bon homme M^r Pointel qui c'est parti vous retourner voir vous en assurera. Je croy quil est maintenant à p^Htolon où il fera quelque peu de quaranteine. Je ne scei pourquoy car il y a longtems que cette ville dieu merci est fort saine et tout le monde si porte forbien.

Nostre bon ami M^r le Cheuallier du Puis² est décédé

1. Plutôt que *très*.

2. Cassiano del Pozzo était mort à Rome, le 22 octobre 1657, et avait été enterré dans l'église de la Minerve.

et nous trauaillions à sa sépulture. M^r son fraire vous baise les mains. et moy je vous souhette et à Madame semblément les bonne festes et le bon commencement de l'anée qui suis à jamais

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant

Seruiteur LE POUSSIN

Je salue M^{rs} vos fraires
de qui je suis très humble

Seruiteur.

200. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 240¹.)

*A Monsieur de Chantelou,
Conse^r du Roy, et maistre ordinaire de son Hostel.
rue S^t Tomas du Louure, à Paris².*

[15 mars 1658.

*Approuue le Jugement que je fais de ses derniers
ouurages au regard des premiers.*

A trouué la pensée de la conuersion de S^t Paul.

*Quil enuerra la Vierge en Egypte quil a faicte
quand le commerce sera restably
mort du Cauallier du Puy.]*

Le 15^{me} mars 1658. à Rome.

Monsieur

après auoir repecu la vostre fauorable du 3 febr^r
je vous viens remercier de la pontualité que vous
aués usée à acquitter la somme que j'auois tirée sur
vous de cinquante pistoles de cette monnoie.

1. L'écriture de la lettre est grosse.

2. Au-dessous de l'adresse, en petits caractères : *franc.*

Je ne vous direi rien sur l'opinion [d] que vous avez euë de mes premiers et derniers ouvrages vous aués le Jugement trop clair pour vous tromper. Si la main¹ me vouloit obéir J'aurois quelque occasion de dire ce que Temistocles dit en soupirant sur la fin de sa vie, que l'homme finit et s'en va quand il est plus capable ou quil est prest à bien faire — Je ne pers pas courage pour cela car ce pendant que la teste se portera bien (quoy que la seruante soit débile) elle luy fera tousiours observer² les melieures et plus excellentes parties de ce quelle fait profession.

Je i aresté la disposition de la Conuersion de St paul et la dépendrei en temps d'élection.

Incontinent que le commerce sera restitué je vous enuoierei votre vierge en Egipte comme tant de fois je vous ai promis.

Je i témoigné le déplaisir que vous aués eu de la mort du Cheuallier du Puis à M^r son fraire qui en a pleuré de tendresse il a succédé à l'ordre de Cheuallier cela estant affecté à leur maison³ il vous remercie et vous baise un million de fois les mains et moy qui serei tant que je viurei

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant

Seruiteur LE POUSSIN.

Je remercie très humblement

1. Louis Fouquet au surintendant, 2 août 1655 : « Quoy qu'on dise que sa main tremblante ne rend plus ses ouvrages si beaux, c'est néanmoins une médisance, et il travaille mieux que jamais il n'a fait, et plus juste. »

2. En marge : *observer*.

3. « Carlo-Antonio del Pozzo, archevêque de Pise, institua une commanderie riche et noble de l'ordre de chevalerie de saint Étienne, réservée à sa famille... » (Ughelli, *Italia Sacra*, t. III, p. 591, 1644-1662).

Madame de son souuenir
 et luy suis trèsdeuot
 et humble Seruiteur.
 Et lui baise humblem^t
 les mains.

201. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 242.)

*A Monsieur de Chantelou,
 Consr du Roy et Mais^{re} ordinaire de Son Hostel,
 Rue. S^t Thomas du Louure, à Paris¹.*

[25^e nouembre 1658.

Explication du tableau de la Vierge en Egipte.]

Le 25. nouembre 1658 à Rome.

Monsieur

Les diuerses incommodités que jei et qui se vont multipliã avec l'aage m'enpesche de vous escrire plus souuent que je ne faits. Je vous ai promis de vous déclarer les pareogues qui sont au fond du dernier tableau que je vous ai fait². Voici ceque c'est.

Une procession de prebtres testes rases couronnées de verdure vestus à leur mode avec tabourins flustes trompettes et esperuier sur des bâtons. Ceus qui sont dessous le porche portent le coffre nommé Soro Apin³. ou estoit enfermés les reliques et ossements de Serapin leur dieu au temple du quel ils s'achement. Le demourant qui parest derrière cette

1. Au-dessous : *franc*.

2. La *Fuite en Égypte* (n° 86 du Catalogue de Smith), actuellement à la Dulwich Gallery.

3. Il semble bien que Poussin a d'abord écrit *Apin*, *Serapin*, *Ibin*, et qu'ensuite, on a corrigé en *Apis*, *Serapis*.

fame vestue de jaune n'est autre que une fabrique faite pour la retraite de l'oiseau Ibïn¹ qui est là représenté, et cette tour qui a le tois concaue avec se grand vase pour recueillir la rossée tout cela nest point fait aisi pour me l'estre imaginé mais le tout est tiré de ce fameus temble de la fortune de palestrine² le paué duquel estoit fait de fine Mosaïque et en ice-lui dépainte au vrai³ l'histoire naturelle et ^s morale d'Egipe et d'Etio pie et de bonne main. Jei mis en ce tableau toutes ces choses là pour délecter par la nouueauté et variété et pour montrer que la Vierge x qui est là représentée est en Egipe.

Je fais une nouvelle composition pour la Chutte de St Paul m'étant venu. un' autre pensée que la première. Je vous demande du temps pour finir cette ourage qui sera de grande fatigue pour moy. Je n'écris point à Madame pour la difficulté de ma main tremblante⁴. Je lui demande pardon et luy baise les mains comme je fais semblablement à vous de qui je serei jusque à la fin

Monsieur

Vostre trèshumble et trèsobéissant

Seruiteur POUSSIN

Je baise les mains
à messieurs vos fraires

1. Le mot *Ibin* n'est pas corrigé.

2. Palestrina, qu'il n'est pas étonnant que Poussin connaisse, car c'était une principauté des Barberini. Leur palais, bâti sur les ruines de l'ancien temple de la Fortune, renfermait cette célèbre mosaïque (voir D. Sante Pieralisi, *Osservazioni sul mosaico di Palestrina*, Roma, 1858) découverte en 1638. — Casiano del Pozzo s'était intéressé à cette mosaïque (voir son *Memoriale*, p. 178), et c'est sans doute lui qui l'avait signalée à Poussin. x

3. *Au vrai*, en marge, et indiqué par un astérisque. —

4. L'écriture de la lettre est empâtée et vraiment incertaine.

202. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 244.)

*A Monsieur de Chantelou, Conser^{er} du Roy
et Maistre ordinaire de son hostel, Paris.*

[2 aoust 1660.

*Cette lettre est après maladie de 1659 Il se plain
de ses infirmités et de son tremblement dit quil n'a
aucun jour sans douleur, quil arriue de luy ce quil
plaira à Dieu quil me tiendra compte de 50 pistolles.]*

A Rome le 2^{me} aust 1660 —

Monsieur —

Je ne me suis point donné l'honneur de vous
escrire depuis longtemps m'étant imaginé que depuis
votre guarison vous estiés retourné en Court pour
exercer la charge que l'on vous auoit donnée deuant
votre maladie de seruir la Roine de france en ses
nopces¹, et quil y eust difficulté de vous faire tenir
mes lettres. Maintenant je croi que vous serés de
retour à Paris je souhette que se soit en bonne santé.

Je vous escriis la présente pour vous faire scauoir
l'estat de la mienne. Je ne passe aucun jour sans dou-
leur, et le tremblement de mes membres augmente
comme les ans. L'excès de la chaleur de la saison
présente me bat en ruine. et partant jei esté contraint
d'abandonner tout labeur, et de mettre les couleurs
et les Pinceaus à part. Si je vis cet automne j'espère
les reprendre particulièrement pour vous qui aués eu
la bonté de tant patienter. et ariue ce qu'il voudra
de ma personne Je vous tiendrai bon conte des cin-

1. Marie-Thérèse épousa Louis XIV le 9 juin 1660.

quantés pistoles que jei à vous Je vous suplie de me continuer les grâces et faueurs que vous m'aués départies jusques à présent. Je debuerois escrire à Madame la difficulté de ma main m'en enpesche et je lui demande trèshumblement excuse. Je baise les mains à Messieurs vos fraires et je vous suis plus que personne du Monde

Monsieur

Vostre¹ trèshumble et trèsobéissant

Seruiteur

LE POUSSIN

203. — POUSSIN A CHANTELLOU.

(Ms. 12347, fol. 247.)

*A Monsieur de Chantelou,
maistre d'ostel ordinaire du Roy, Paris².*

[2 avril 1662.

Donne aduis quau tableau de la Samaritaine il ne manque à acheuer quune teste de Crist.]

à Rome le 2^{me} avril 1662.

Monsieur

Je vous aurois enuoïé par cet ordinaire l'ouurage que je vous doibs faire il y a si long-temps. Un facheus Rume a retardé mon dessain pour quelque Jours. En un seul Jour je finisois une teste de Crist qui est la seulle chose demeurée imparfaiite. Incontinent que l'incommodité me donnera un peu de relache je finirai le dit ouurage et vous l'enuoierei par la melieure

1. Cette fin, verticalement et en marge.

2. Au bas de l'adresse, à gauche, en petits caractères : *Cerisier*, l'ami de Poussin, par qui cette lettre devait être envoyée à Chantelou. Et dans le coin, le mot : *vérifier*.

voie quil me sera possible de trouuer. Je vous escrirei à lors plus au long. Vous serés content sil vous plaist de ses deus lignes pour cette fois. qui suis de toute mon affection

Monsieur

Vostre très humble et obéissant

Seruiteur

LE POUSSIN¹.

204. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 248.)

*A Monsieur de Chantelou,
Conser et maistre d'hostel ordinaire du Roy.*

[20 novembre 1662.

Parle du tableau de la Samaritaine et dit que cest le dernier ouurage q^t fera touchant à sa fin du bout du doit.]

à Rome 1662. Le 20^{me} novembre.

Monsieur

après vous auoir escrit continuellem^t depuis le mois de mai passé sans pouuoir auoir un mot de réponse je viens vous suplier très humblement de me faire scauoir de vos nouuelles. Je suis assuré que vous aués reçu le dernier ouurage que je vous ai fait et que je ferei désormais. Je scais bien que vous n'aués pas grand suiet de vous en satisfaire. mais

1. Dans la copie de l'Institut, on lit en marge de cette lettre, au crayon : « Il paroît être question icy de la Samaritaine que félibien dit auoir été faite pour M^e de Chantelou. tableau que j'ai vu chez legrand avec cette Etiq. derrière : *La Samaritaine peinte en 1662 par le Poussin pour M^e de Chantelou.* » Nous présumons que cette note est de Dufourny.

après y auoir employé toute mes forces et ne pouvant plus au moins considérés la bonne volonté que j'ai toujours eue de vous bien servir. et souvenés vous des signes d'amitié que j'ai en plusieurs occasions recue de vostre bonté et sans interrest. J'espère que vous me les continuerés jusques à ma fin où je touche du bout de mon doigt. Je ne peux plus. Mais je serai toujours

Monsieur
Vostre très humble
Seruiteur

LE POUSSIN

Je baise les mains à Madame et à Messieurs vos freres de qui je suis Seruiteur et très obligé¹.

205. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 250.)

*A Monsieur de Châtelou,
Conser^{er} du Roy et maistre ordinaire de son hostel,
Paris².*

[4^e febr^{er} 1663.

Il me remercie de lestime que j'ay faicte du dernier tableau qu'il ma fait qui est celui de la Samaritaine.]

A Rome Le 4^{me} feburier 1663.

Monsieur

trois de vos lettres que j'ai recues sous le pli de monsieur Serisier nostre bon ami m'ont donné une seconde vie. J'auois raison de douter que vous nusiés

1. Phrase écrite en marge et verticalement.

2. Lettre d'une écriture très alourdie. Elle présente même des pâtés d'encre.

consu quelque indignation contre moy pour auoir abusé de vostre longue patiense et puis vous auoir à la fin enuoié une chose indigne d'estre regardée de vous. Vous aués aplani tous mes doubtes par vostre cordialité et douceur ordinaires. Je vous en viens remercier par ces lignes par lesquelles il m'est impossible de vous témoigner le resentiment que j'en ai, Je vous supplie moy indigne de tant de graces que je resoïs de vous de me les continuer jusques au bout m'estant lunique remède¹ contre les disgraces qui m'enuironnēt et de celles que j'atens avec la malice du temps qui court et à venir.

Ce me sera combles d'obligations si vous m'enuoiés le liure de Mo^r de Chambray touchant l'art de la peinture². mais il faut dire³ par quelle voie je le dois recepuoir et je vous demeurerei obligé à jamais

Monsieur

Vostre trèshumble Seruiteur

LE POUSSIN

Je reuère Madame
et baise humblement
les mains à Messieurs
vos vertueus fraires.

1. En marge : *remède*.

2. « Idée de la perfection de la Peinture demonstrée par les principes de l'Art et par des exemplès conformes aux observations que Plin et Quintilien ont faites sur les plus célèbres tableaux des anciens Peintres, mis en paralelle à quelques ouvrages de nos meilleurs Peintres modernes, Léonard de Vinci, Raphaël, Jules Romain et le Poussin, par Roland Freart, sieur de Chambray. Au Mans, de l'imprimerie de Jacques Ysambart, marchand libraire et imprimeur, demeurant au bas du Pont-Neuf, à l'enseigne du Saint-Esprit. MDC LXII. Avec privilège du roy » (Bibl. nat., V. 10292).

3. En marge : *dire*.

206. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 251.)

*A Monsieur de Chantelou,
Consr du Roy et Maistre ordinaire de son hostel,
à paris.*

[Premier Auril 1663.]

*Remerciement sur la permission de mettre les
armes du Roy sur sa porte que je luy auois fait
auoir.]*

A rome premier Auril 1663.

quand je mesure les obligations que je vous doibs
et¹ les grâces infinies que jei resues de vous je ni
trouue aucune correspondanse ni proportion ce qui
m'a fait craindre de vous auoir donné occasion de
dégoust.

Jei esté deliuré de mon doute par plusieurs de vos
lettres tant par les antérieures comme par vostre der-
nière qui me témoignent assés la continuation de
vostre amitié et cordialité naturelle exempte d'inter-
rest. Je sens transporté de contentement de ses bonnes
nouuelles. Une chose me fasche seulleme^t et me dimi-
nue une partie de ma joye qui est la peine que vous
aués prinse d'employer la faueur de Mr Colbert que
vous deués réserver pour les occasions urgentes, à la
réquisition de mon fou de beaufraire qui s'imaginant
que aiant dessus sa porte les armories du Roy il
seroit à^s couuert de tout dangier pasé quil ariue du
désordre en cette ville^s par nostre nation², sans que

1. *Et surchargeant avec.*2. C'est un écho de la célèbre affaire de la garde corse (agression du 20 août 1660). Le conflit ne fut accommodé que le 12 février 1664, par le traité de Pise (voir Hanotaux, *Instr. aux ambassadeurs à Rome*, p. 149).

jamais il m'en aie communiqué une seule parolle estât sa^s coutume¹ de faire toute chose témérairement et sans conseil². Il m'a confessé d'auoir escrit de cette sauuegarde comme pour luy à un sien amy le Sieur Vinot. Je ne scai comment cela est alé jusques à vous j'en suis innocent. Je vous suplie d'excuser l'ignoranse de se pauure garson insensé de la peur que lui et beaup d'autres ont des armes francoises que si elles paroisoient ici prest on trouueroit ici plusieurs morts sans blessures. Je vous remercie avec toute deuotion et vous demande encore la durée de vostre amitié et vos faueurs qui serei à jamais

Monsieur

Vostre très humble

Seruiteur

LE POUSSIN

207. — POUSSIN³ A L'ABBÉ NICAISE⁴.

(Bibl. nat., ms. nouv. acq. fr. 28, fol. 77.)

Le 18^{me} feurier. 1664. à Rome.

Monsieur

Je tardé jusques à présent à répondre à la vostre

1. En marge : *sa coutume*.

2. Gaspard Dughet, dit le Guaspre. Son caractère emporté l'empêcha de rester auprès du duc della Cornia et de Francesco Ariti qui l'avaient attiré près d'eux à la demande de Pierre de Cortone (voir Ch. Blanc, *Hist. des peintres*, p. 3).

3. Lettre publiée, avec son fac-simile, dans le *Discours sur Nicolas Poussin*, de Raoul Rochette, 1843, avec mention que « l'original existe au département des manuscrits de la Bibliothèque du Roi ». Ch. Blanc, dans *l'Histoire des peintres* (fascicule sur *Poussin*), reproduit également en fac-similé quelques lignes de cette lettre.

4. « M. l'abbé Nicaise [1623-1701], chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, assez connu par son mérite, et les connaissances qu'il a dans les belles-lettres, estant alors à Rome, et ami particulier du Poussin », lui composa son épitaphe (Féli-bien, *Entretiens*, p. 313).

du dernier Januier à cause d'un grand Catare qui mest tombé sur la poitrine qui mincommode fort. Je me suis efforsé de vous faire ses deus lignes pour ne pas tenir plus longtemps en doute.

il me deplaist beaucoup que je ne peus satisfaire vostre curiosité parce que outre que je ne peus souffrir l'incommodité de se faire peindre c'est que nous nauons ici entre les Italiens ni étrangers persōne qui aie la pratique de faire ressembler en peinture et je conseille¹ plustost de faire coppier l'un de ceus qui sont à Paris qui ne me ressemble pas mal et sont de ma main propre lors que je men seruois encore passablement². Lun est chés Mo^r de Chantelou Maistre dostel ordinaire du Roy à la Rue S^t Thomas du Louure. Lautre chés Mo^r Serisier tout vis à vis la porte S^t Mederic Rue S^t martin tous les deus sont hommes facilles et courtois qui ne vous refuseront pas cela. il se trouuera à paris plusieurs jeunes hommes qui copient assés bien, Voilà tout ce que je vous peus dire sur ce suiet et me deplaist de vous estre inutile et plain de bonne volonté, et serei jusque à ma fin

Monsieur

Vostre trèshumble et affectionné Seruiteur

LE POUSSIN

Mo^r Nicaise³.

1. Les mots « je conseille » sont très lisibles. Raoul Rochette a lu, à tort : « je souscris ».

2. Le fameux *Déluge* du Louvre (n° 451) est pourtant de cette année 1664.

3. Dufourny (mort en 1818) signale, à la Bibliothèque royale, trois lettres de Poussin à l'abbé Nicaise. Déjà, la Biographie Michaud n'en mentionne plus que deux. Enfin, aujourd'hui il n'en reste qu'une (voir Lalanne et Bordier, *Dict. des pièces volées*, p. 210).

208. — POUSSIN A CHANTELLOU.

(Ms. 12347, fol. 253.)

*A Monsieur de Chantelou,
Conser du Roy et maistre ordinaire de son hostel,
à Paris.*

[16 novembre 1664.]

*M. Poussin me recommande ses héritiers à qui il
laisse x' escus¹.]*

à Rome, Le 16². novembre 1664.

Monsieur

Je vous prie de ne pas vous étonner sil i a tant de temps que je ne me suis pas donné l'honneur de vous faire scauoir de mes nouvelles, quand vous en scaurés l'occasion vous ne m'escuserés pas sellement mais vous aurés compatiõ de mes misères, il y a noeuf mois que jei tenu ma bonne fame au lit malade d'une touse de fiebure étique, qui après mille remèdes inu-

1. Et Chantelou écrit en haut de la lettre ces trois mots qui marquent l'inquiétude de l'ami : *tremblement de main* (Ph. de Chennevières, *La peinture française*, p. 290). — Sur la façon d'écrire 10,000, cf. Louis XIII à Richelieu : « La dernière recrue des x homes de la cavalerie » (M. Topin, *Louis XIII et Richelieu*, p. 192).

2. M. Advielle (*Recherches sur Poussin*, p. 113) croit qu'il faut lire : 26 novembre, puisqu'il a testé le 25. Cependant Poussin a bien écrit : 16 et non 26. La date répétée par Chantelou est cachée à moitié par une bande de papier : on ne voit que le deuxième chiffre de la date, 6. — Il est vraisemblable qu'à la date du 16 novembre 1664, c'est-à-dire quand il écrivait à Chantelou, Poussin avait seulement écrit un testament succinct, qu'il se décida, peu de jours après, à rédiger avec le concours du notaire J.-B. Rondini et dans toutes les formes légales. Ce testament, ainsi rédigé le 25 novembre 1664 (et dont le texte n'est pas connu), fut annulé par le testament définitif du 21 septembre 1665, dont la traduction est publiée plus loin (voir Ph. de Chennevières, *La Peinture française*, p. 292).

tiles l'ayant consommée jusques aus os et m'auoir estraordinairement inquieté est morte¹, quand j'auois plus besoin de son secours m'ayant laissé chargé d'anées paralitique² plain d'infirmités de toutes sortes étranger, et sans amis (car en cette Ville il ne s'en trouue point). Voilà l'état où je me trouue. Vous poués vous imaginer le demourant, l'om me presche la patiense qui est le remède à tous maus, laquelle je prens comme une médecine qui ne couste guère mais ausi qui ne guarit de rien.

Me voiant en cet état qui ne peut durer jei voulu me disposer au départ, jei fait pour cet effet un peu de testament par lequel je laisse plus de dix mille escus³ de cette monnoie à mes pauvres parens habitans à Andely, qui sont gens grassiers, et ignorant lesquels ayant après ma mort à recepuoir cette somme, auront grand besoin du secours, et aide de quelque personne fidelle et charitable, Je vous viens suplier en cette nécessité de leur prêter le main et⁴ les conseiller, et prendre leur protexion afin qu'ils ne soient trompés ou volés ils vous en viendront humblement requirir, je m'assure sur l'expériense que jei de vostre bonté que vous le ferés volontiers comme vous aués fait de vostre pauure Poussin en l'espase

1. « Acte de décès de Anne-Marie, fille du sieur Jacques d'Ughet, romaine, âgée de 52 ans, femme du sieur Nicolas Poussin. » Registres de la paroisse de San-Lorenzo in Lucina, 16 octobre 1664.

2. « Ses indispositions, avec le temps, s'accrurent et l'épuisèrent tant que dans les dernières années il sortait à grand-peine de sa maison... » (Bellori, *Le Vite de' pittori*, trad. Rémond, p. 35).

3. « ... des biens qu'il avait acquis, il laissa quinze mille écus, qui paraissent bien médiocre somme après tant de travaux » (Bellori, *Le Vite de' pittori, etc.*, trad. Rémond, p. 36).

4. En marge : *le main et.*

de vintcinq ans. J'ai si grande difficulté à écrire pour le grand tremblement de ma main que je n'écris point présentement à Monsieur de Chambray que je prie de tout mon cœur me pardonner, il me faut huit jours pour écrire une méchante lettre à peu à peu de deux ou trois lignes à la fois et le morceau¹ à la bouche hors de cette heure là qui dure fort peu (mais qui m'offense l'estomac débile il m'est impossible de former une lettre qui se puisse lire Je l'honore comme il le mérite et comme celui à qui je me sens infiniment obligé. Voici je vous supplie en quoy je vous puis servir en cette ville et commandés moy qui suis de toute mon âme

Monsieur

Votre très humble et très obéissant

Serviteur

LE POUSSIN.

209. — POUSSIN À FÉLIBIEN.

(*Entretiens*, p. 46.)

« Le Poussin se trouvant dans l'impuissance d'exécuter de la manière qu'il faisoit auparavant toutes les riches pensées que son imagination ne laissoit pas de lui fournir, ne pensoit plus qu'à la mort. Il me souvient que lui ayant écrit vers ce temps-là, il me fit réponse au mois de Janvier 1665. Voici sa lettre.

Je n'ai pu répondre plutôt à celle que Mr. le Prieur de Saint Clémentin² votre frère me rendit quelques jours après son arrivée en cette ville, mes infirmités ordinaires s'étant accrûes par un très-fâcheux rhume,

1. A est écrit deux fois.

2. Jacques Félibien, né à Chartres en 1636, mort curé de Vendôme le 23 novembre 1716.

qui me dure, et m'afflige beaucoup. Je vous dois maintenant remercier de vôtre souvenir, et tout ensemble du plaisir que vous m'avez fait de n'avoir point réveillé le premier désir qui étoit né en Mr. le Prince d'avoir de mes ouvrages. Il étoit trop tard pour être bien servi. Je suis devenu trop infirme, et la paralysie m'empêche d'opérer. Aussi il y a quelque temps que j'ai abandonné les pinceaux, ne pensant plus qu'à me préparer à la mort. J'y touche du corps, c'est fait de moi.

Nous avons N. qui écrit sur les œuvres des Peintres modernes, et de leurs vies. Son stile est ampoulé, sans sel, et sans doctrine. Il touche l'art de la Peinture comme celui qui n'en a ni théorie, ni pratique. Plusieurs qui ont osé y mettre la main ont été récompensez de moquerie, comme ils ont mérité, etc.

210. — POUSSIN A M. DE CHAMBRAY¹.

(Ms. 12347, fol. 255.)

[1 mars 1665.

Cette lettre est escripte à mon frère de Chambré sur son liure de la peinture quil a leu. Il lui en mande son sentiment Et les parties de peinture quon pourroit traiter².]

1^e mars 1665. A Rome.

Monsieur

Il faut à la fin tascher à se réueiller après un si long silence il faut se faire entendre pendant³ que le pous

1. L'original de cette lettre est perdu. Le ms. 12347 n'en possède qu'une copie remise à M. de Chantelou, et peut-être de la main même de son frère M. de Chambray, à qui Poussin l'a écrite (fol. 255).

2. Ce sommaire est, dans le ms. 12347, de la main même de M. de Chantelou.

3. Cette copie paraît être littérale. La copie a été corrigée,

nous bat encore un peu. J'ay eu tout loisir de Lire et examiner vostre liure de la parfaite Idée de la Peinture qui a seruy d'une douce pasture à mon âme affligée, et me suis resjoy de ce que vous estes le premier des François qui auez ouuert les yeux à ceux qui ne voyoint que par ceux d'autruy¹ se laissant abuser d'une fausse opinion commune. Or vous venez d'échauffer et amolir une matière rigide et difficile à manier De sorte que désormais Il se pourra trouuer quelqun qui dessous vostre guide nous pourra donner quelque chose du sien au bénéfice de la Peinture.

Après auoir considéré la Division que fait le Seigneur Franc. Junius² des Parties de ce bel art Jay osé mettre icy brièvement ce que j'en ay appris.

Il est nécessaire premièrement de scauoir ce que c'est que cette sorte d'Imitation et la Définir.

Définition

C'est une Imitation faite avec lignes et couleurs en quelque superficie de tout ce qui se voit dessous le Soleil, sa fin est la Délectation.

Principes que Tout homme capable de Raison peut apprendre.

Il ne se donne point de visible sans Lumière.

Il ne se donne point de visible sans moyen transparant.

sans doute aussitôt après qu'elle a été écrite et de la main de Chambray ou de Chantelou. — Ici, d'abord *cependant*, corrigé en *pendant*.

1. Avant *ceux d'autruy*, on avait d'abord écrit : *leurs derateurs* (?).

2. François Junius, *De Pictura Veterum libri tres*, Amsterdam, 1637 : « C'est un ouvrage d'une prodigieuse érudition, qui fut lu et loué par tous les grands artistes du xvii^e siècle... » (Ph. de Chennevières, *Peintres provinciaux*, t. IV, p. 119).

Il ne se Donne point de visible sans Terme
 Il ne se donne point de visible sans Couleur
 Il ne se donne point de visible sans Distance
 Il ne se donne point de visible sans Instrument.

Ce qui suit ne s'apprent point

Ce sont parties du Peintre

Mais premièrement de la Matière

Elle doit estre prise noble, qui n'aye receu aucune qualité de l'ouurier, Pour donner lieu au Peintre de monstrier son esprit et Industrie. Il la faut prendre Capable de recevoir la plus excellente forme, Il faut commencer par la Disposition, Puis par l'Ornement, le Decoré, la beauté, la grace, la vivacité, le Costume, la Vraysemblance et le Jugement partout. Ces dernières parties sont du Peintre et ne se peuvent apprendre. Cest le Rameau d'or de Virgile¹ que nul ne peut trouver ny cueillir sil n'est conduit par la Fatalité. Ces neuf Parties contiennent plusieurs belles choses dignes d'estre escrites de bonnes et sçauantes mains mais je vous prie de considérer ce petit échantillon et m'en dire vostre sentiment sans aucune cérémonie. Je scay fort bien que non seulement vous sçaués moucher la Lampe mais encore y verser de bonne huile. Je dirois plus mais quand je m'échauffe maintenant le deuant de la Teste par quelque forte attention je m'en trouue mal. Au surplus jay toujours honte de me voir colloqué avec des hommes le mérite et la valeur² des quels est au dessus de moy plus que l'Etoile de Saturne n'est au dessus de nostre Teste. C'est un effet de vostre amitié qui vous fait

1. Virgile, *Énéide*, VI, 146.

2. *Valeur* surchargeant *vertu*, rayé.

me voir plus grand de beaucoup que je ne suis, je vous en suis redevable à Tousjours et suis

Monsieur

Vostre très humble

et très obéysst Seruiteur

LE POUSSIN

Je baise très humblement les mains
à Monsieur de Chantelou vostre aîné.

211. — POUSSIN A CHANTELOU.

(Ms. 12347, fol. 257¹.)

A Monsieur de Chantelo,

*Consr du Roy et Maistre ordinaire de son hostel,
Rue St Thomas du Louure, A Paris².*

[28^e Mars 1665.

Respond à l'assurance que je luy ay donnée de servir son héritier à sa prière. Il se plaint de ce quil lest allé trouuer à Rome³.]

Monsieur

Le Contentement que Jeï repceu par la vostre der-

1. Cette lettre n'est pas la dernière échangée entre Chantelou et Poussin. En tout cas, Chantelou note, le 18 août 1665, dans son *Journal du Cavalier Bernin en France* : « J'ai prié le signor Mathie de mettre dans le paquet du Cavalier une lettre que j'écrivais à M. Poussin ; ce qu'il a fait » (éd. Lalanne, p. 104).

2. Cette adresse est écrite d'une main particulièrement tremblée.

3. « M. de Chennevières, insuffisamment renseigné sur la famille Le Tellier, a cru que Jean Le Tellier était l'auteur de l'équipée qui avait tant indisposé le Poussin ; c'est qu'il ignorait que ce jeune homme n'avait que seize ans en 1665 : ce n'est donc pas lui qui a pu aller à Rome. Mais Jean avait un frère aîné, Mathias, né en 1644, par conséquent âgé de vingt et un ans en 1665 ; c'est lui probablement qui est allé solliciter Poussin à Rome, et ce qui semble l'établir, c'est que son

nière du Chateau du Loir ne se peut esprimer, mais se contentement a trop peu duré aiant esté trauerse par l'impertinense de se miserable étourdi nepueu¹ pour le subiet duquel je vous ai importuné, et prié de protéger après mon trépas. Se que vostre bonté m'a bien voulu acorder, et promettre, Je vous suplie de rechef de vous en souuenir quand il sera temps. Se miserable rustique sans cerueau, et ignorant M'est venu troubler le repos ou je uiuois de sorte que je n'ai peu vous venir remercier plus tost me trouuant quasi hors de moi mesme pour le déplaisir que jei repsi de sa part. Je vous viens demander escuse d'auoir tant tardé à confesser que vous estes seluy à qui Je suis le plus obligé et redeuable qui estes mon refuge, et à qui je serai tant que je viurai

Monsieur

Vostre très humble et très obligé

Seruiteur LE POUSSIN

le 28 mars 1665²

à Rome

oncle le déshérita [et ne le nomma même pas] quand il dicta son testament le 21 septembre 1665 » (V. Advielle, *Recherches sur Poussin*, p. 121, d'après le *Bull. de l'Hist. de Normandie*, 1875-1880, p. 151). Voir le tableau généalogique plus loin, p. 472.

1. « Au printemps de 1665, vint à Rome un sien neveu, amené, autant qu'il le laissa paraître, par le désir auide d'être l'héritier de ce que son oncle avait acquis, et qui se conduisit de façon si indiscrete et impertinente que celui-ci, n'en recevant que peu de satisfaction, le renvoya aux Andelys en septembre de la même année » (Passeri, *Le Vite de' pittori*, 1772).

2. « Dans ce même mois [sept. 1665] lui survindrent quelques attaques de fièvre, causée sans doute par l'indiscrétion de ce sien neveu, lesquelles, le travaillant beaucoup, lui suscitèrent un flux d'urine fréquente et sanguinolente qui lui dura l'espace de vingt jours. Le sang s'arrêta, mais ce fut pour faire place à un perpétuel relâchement des reins, de sorte qu'il urinait continuellement sans rétention, et cela dura nombre de

Je baise très humblement
les mains à madame
de Chantelou¹.

212. — TESTAMENT DU 21 SEPTEMBRE 1665².

(Ms. 12347, fol. 262 et suiv.³.)

[Au ms. 12347, fol. 266 v^o, Chantelou a écrit :]

*Coppie du testament de
l'Illustre et fameux peintre*

jours. Peu après s'ouvrit sous son bras gauche une aposthème qui vint à crever et le purgea grandement. A la fin, exténué par tant de souffrances, et tout son mal se tournant à l'état de malignité, le 19 novembre 1665, juste comme midi sonnait, il rendit l'âme à son créateur après s'être conforté de tous les sacrements de l'Eglise comme parfait chrétien et catholique » (Passeri, *op. cit.*, trad. Ph. de Chennevières).

1. Dans le ms. 12347 manque une lettre de Jean Dughet, du 27 octobre 1665 : « Après que M. de Chantelou eût appris par une Lettre du Sieur Jean du Ghet (du 27 octobre 1665), l'extrémité où il étoit, on eût bientôt la nouvelle de sa mort arrivée le 19 novembre 1665 » (Félibien, p. 50). — La perte de cette lettre est d'autant plus regrettable qu'elle devait renseigner sur les derniers mois de Poussin (voir son acte mortuaire dans *Archives de l'Art français*, t. I, p. 142).

2. La copie italienne du ms. 12347 (comme sans doute l'original de Rome) présente beaucoup de majuscules, et selon l'usage pour les actes notariés, elle ne va pas à la ligne, pour ne pas laisser de blancs. C'est pour plus de clarté que nous avons séparé ce texte fort long en alinéas.

3. I. Nous possédons cinq textes authentiques du testament du 21 septembre 1665 :

A. L'original lui-même, en italien, qui est resté à Rome et se trouve encore dans l'étude du notaire Antonio Bini (94, via Frattina, puis 46, via Campo-Marzio).

B. La copie de cet original, en italien comme lui, que Jean Dughet envoya à Chantelou (ms. 12347, fol. 262, 263, 264, 265 et haut du recto 266).

Nicolas Poussin mort le
19^e novembre 1665

Requiescat in pace¹.

Au nom de Dieu, amen. Par le présent moyen

C. Une seconde copie de l'original italien, que Ph. de Chennevières se fit délivrer le 10 septembre 1873 par le notaire Bini et qui est restée inédite dans son dossier sur Poussin.

D. Une première traduction française, presque mot à mot, mais d'un français souvent peu clair (ms. 12347, fol. 267, 268, 269, 270).

E. Une seconde traduction française, d'un français plus correct (ms. 12347, fol. 271, 272, 273, 274, 275 et dernier du ms.). — Ces deux traductions D et E accompagnaient la copie B quand celle-ci fut envoyée à Chantelou.

II. En ce qui concerne la publication :

1^o Le texte italien du testament du 21 septembre 1665 (texte A) a été publié dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie*, 1875-1880, p. 181 et suiv., d'après une copie prise par M. de Grouchy et adressée de Rome par lui à M. Ch. de Beaurepaire qui l'avait déposée aux archives de la Seine-Inférieure. Ce texte italien n'est pas suivi d'une traduction française.

2^o M. Ph. de Chennevières, dans l'*Essai sur la peinture française*, a publié de longs fragments d'après les textes D et E (ms. 12347).

3^o M. Advielle (*Recherches, etc.*, p. 155) a publié une traduction française (due au baron Lumbroso) du testament original italien, A.

III. Pour la présente publication, le texte italien ne nous a pas paru indispensable, puisqu'il est facile de le trouver dans le *Bull. de la Soc. de l'Hist. de Normandie*, 1875-1880, p. 151. Notre traduction française ne pouvait être la reproduction littérale d'un des textes D et E, fautifs en bien des détails. Nous donnons une traduction débarrassée de ces négligences.

1. Au fol. 261 du ms. 12347, la même main qui a copié le testament (et qui ne semble pas celle de Chantelou) a écrit : « *Nicolas Poussin, peintres des plus illustres après l'antiquité, nasquit au bourg d'Andely, province de Normandie, le ... du mois de juin de l'an 1594, d'une famille noble et peu accomodée, est mort à Rome le 19 novembre 1665.* » On sait ce qu'il faut penser de la « noblesse » de Poussin, affirmée sans preuves par Bellori, *Le Vite de' pittori*.

public, qu'il soit connu de tous, que l'an 1665 de la Nativité de N. S. J. C., la troisième année de l'indiction et le 21 septembre, l'onzième année du Pontificat du Très Saint-Père en Christ Alexandre VII, pape par la divine providence ;

devant moi, notaire, a comparu le très illustre Seigr. *Nicolò Pussyn*¹ (fils du Seigr. *Giovanni*, du Bourg d'Andely, diocèse de Rouen), bien connu de moi, par la grâce de Dieu sain d'esprit et des autres sens, quoique malade, infirme de corps, couché au lit², et voulant pourvoir à ses intérêts, afin qu'après sa mort il n'y ait à naître aucun procès, entre sa postérité et successeurs, sur les biens accordés par la Divine Majesté, il a délibéré, de plein gré et de la meilleure manière, qu'il peut et doit faire son présent testament nuncupatif et non écrit de sa main³.

Et premièrement, il déclare qu'ayant fait un autre testament par mes actes sous le 25^{ième} novembre 1664, par le présent il révoque et annule tant celui-là, comme quelque autre qui puisse être, testament, codicille, et autre disposition retrouvable en quelque manière, temps et lieu, et par les actes de quelque

1. Nous avons laissé tous les noms propres sous la forme italienne de la copie B, la moins fautive. Ces actes et ces copies sont peu soucieux d'une rigoureuse exactitude. Par exemple, en 1665, les Dughet habitaient Rome depuis au moins quarante ans; cependant, ils sont appelés *Douquei* dans le texte B, *Bouquei* dans le texte C. Le nom du testateur lui-même est fort estropié, bien qu'il fût alors fort connu : *Pussyn* (texte B), *Poussyn* (texte C); — de même *Retrou* devient *Retrosi* dans la traduction Lumbroso, *Rebrosi* dans le texte C.

2. « Sa fin s'approchant, il fut tenu au lit par un gros abcès, avec inflammation des viscères... » (Bellori, *Le Vite de' pittori*, trad. Rémond, p. 35).

3. Voir le testament du 30 avril 1643, p. 194, note 1.

notaire qu'il puisse être, en faveur de qui que ce soit, et toutes les clauses déroatoires, que ceux-ci peuvent contenir, desquelles ne s'en ressouvenant pas, il déclare qu'il ferait spéciale mention, parce qu'il veut qu'on entende seulement son présent testament, de la meilleure manière.

Commençant donc par l'âme, comme plus noble et plus digne que le corps, il la recommande à Dieu † Tout-Puissant, à la Très Glorieuse Mère Marie toujours Vierge, aux glorieux Saints Pierre et Paul, au St Ange Gardien, et à toute la Cour Céleste, lesquels il prie, en toute affection de cœur, et profonde humilité, de vouloir intercéder la divine Miséricorde de Dieu Béni pour le salut de son Ame.

Et veut et dispose qu'après sa mort, son corps soit vêtu avec un de ses habits, et ainsi vêtu, sans pompe aucune, porté à l'Église Paroissiale¹, et que là il soit exposé avec quatre torches allumées, et qu'après on † lui donne la sépulture dans la dite église paroissiale, à laquelle il laisse tout ce qu'on lui devra raisonnablement, et pas autre chose; et pour le repos de son âme il ordonne que son corps étant comme ci-dessus exposé, on fasse célébrer une grand'messe chantée, dans la même Église Paroissiale, et pendant qu'on la célébrera, on allume quatre cierges à l'autel, et en cas d'empêchement dans le jour, que son corps sera comme ci-dessus exposé, on fasse célébrer la dite grand'messe dans le jour suivant où il n'y aura pas d'empêchement.

1. San-Lorenzo in Lucina, une église secondaire de Rome, à l'ouest du Corso.

Et par raison de legs, et de toute autre meilleure manière, il laisse au Sr *Ludovico Douquei* son beau-frère, pour une seule fois, 800 écus de monnaie romaine, de dix pauls par écus, à se faire payer aussitôt après sa mort, par son héritier vivant ci-dessous désigné.

Item, il laisse à la dame *Giovanna Douquei*, femme de *Bastiano Cherabitto*, sa belle-sœur, 1,000 écus, monnaie de Rome, à payer comme ci-dessus.

En outre, il laisse à *Barbara Cherabitto*, fille dudit *Bastiano*, et nièce de la dame *Anna Maria Douquei*, sa femme, dix billets de crédit¹ du Mont Restor, troisième émission, déclarant vouloir que la dite *Barbara* soit vraie maîtresse des dits dix billets du Mont, de la même manière qu'ils sont et seront dans le temps de la mort dudit Sr testateur, lui donne faculté de prendre possession et d'obtenir la transmission des patentes en sa faveur, de sa propre autorité, et sans le consentement ni participation de son héritier désigné ci-dessous, ni décret ou mandement d'aucun juge, officier ou député, pour une bonne fin et effet, qu'elle soit constituée pour les tenir et les posséder dès à présent pour trois heures avant sa mort, au nom et par la même *Barbara*, à laquelle

1. « Luoghi dieci del Monte restoro terza errettione. » — Les *Luoghi di Monte* étaient des titres représentant une subdivision d'un capital en nature, semblables aux actions ou aux obligations des Sociétés anonymes ou en commandite. Ces titres avaient cours dans l'État pontifical. Malheureusement, quand le capital se dépréciait, ou lorsque l'autorité permettait l'émission d'un trop grand nombre de titres, il se produisait de ruineuses dépréciations (J. Arnaud, *L'Académie de Saint-Luc à Rome*, p. 32).

outre cela, il laisse tous les biens meubles et immeubles, que le dit testateur aura dans le temps de sa mort dans sa maison, où elle aura tout l'or, l'argent et les deniers qui seront comptants, jusque pour tant à la somme de 20 écus de monnaie romaine, quant aux deniers comptants.

Item, il laisse à *Catherina Cherabitto*, fille du dit *Bastiano*, et nièce comme ci-dessus de la dite *Anna Maria*, 1,000 écus, monnaie de Rome, de dix pauls par écus, pour une seule fois, et à se faire payer librement après sa mort par son héritier, vivant, désigné ci-dessous.

Item, il laisse à *Leonardo Cherabitto*, fils dudit *Bastiano*, 300 écus de monnaie de Rome, une fois payé, comme ci-dessus, par son héritier ci-dessous désigné.

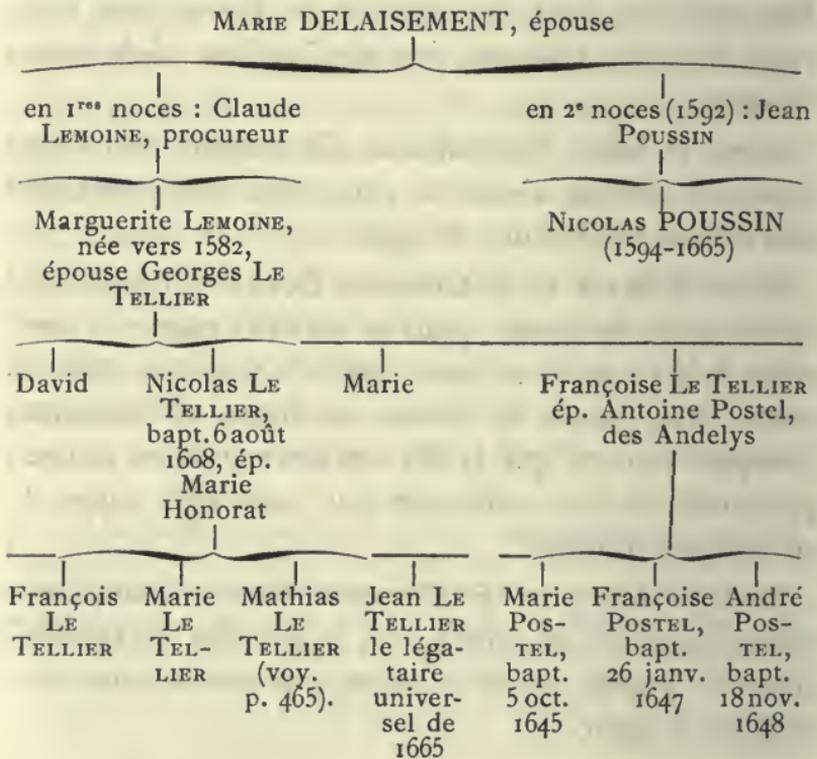
Item, il laisse à *Francesco Cherabitto*, 200 écus monnaie comme ci-dessus une seule fois payés de son héritier ci-dessous désigné.

Item, il laisse au S^r *Giovanni Douquei*, 1,300 écus de monnaie de Rome, pour se les faire payer en une seule fois et après sa mort par son héritier vivant; outre cela, remet et donne au même s^r *Giovanni Douquei* tout ce que le dit testateur peut ou puisse prétendre de lui, ordonnant que pour telle cause il ne soit pas molesté.

Item, il laisse au S^r *Giovanni Retrou* Banquier, expéditionnaire en cette Cour, 50 pistoles d'Espagne une fois payées, après sa mort, par son héritier ci-dessous désigné.

Item il laisse à la Dame *Francesca Letellier*¹, restée veuve d'*Antonio Posterla*², 1,000 écus, monnaie de France, pour une seule fois être payés en France, sa propre patrie, de son héritier ci-dessous désigné si la dite dame est vivante au temps de sa mort; et si elle est morte avant ledit testateur, ou présentement, il ordonne que les dits 1,000 écus soient payés comme ci-dessus aux enfants de ladite *Francesca*, à partager également entre eux, par portions égales, et ordonne que le paiement actuel soit fait comme ci-dessus, ou à la dite *Francesca*, ou bien à ses enfants; que le dit

1. Tableau généalogique de la parenté de Poussin (d'après les *Recherches* de M. Advielle) :



2. Antoine Postel.

héritier vivant doive dans le terme d'un an, du jour de sa mort, en envoyer les pièces publiques aux ci-dessous désignés, ses exécuteurs testamentaires, sans aucune exception.

Après, de tous ses biens, tant meubles qu'immeubles, titres, créances, deniers, billets de crédits et actions universelles, (ôtés seulement les susdits legs du testateur), en quelque manière que ce soit, à lui appartenant, en quelque lieu qu'ils soient déposés et existants, fait, députe et veut que soit comme il le nomme de sa propre bouche, le Sr *Giovanni Letellier*, fils du Sr *Nicolò Letellier*, et de la dame *Maria Honorati*; si le Sr *Giovanni Letellier* est mort avant le dit testateur, en tel cas et non autrement ni en autre manière, lui substitue et institue respectivement les enfants de la dite dame *Francesca Letellier*, par égale portion, voulant que son dit héritier nommé ou autres héritiers, en sa place, en cas de mort, substitués comme ci-dessus (excepté seulement les susdits legs), succèdent en tout son patrimoine et ses biens immeubles, meubles, rentes, changes, billets des monts, créances, raisons et actions, deniers existants et en dépôt, en quelque maison et quelque lieu qu'il sera de son bien, et qu'on lui devra et qu'il attendra en quelque manière, lieu et temps que ce soit, sans qu'il soit besoin de spéciale mention et expression.

Il fait ensuite exécuteurs de son présent testament et dernière volonté, et prie qu'ils veuillent l'être, le Sr *Giovanni Retroù*, banquier expéditionnaire, et le Sr *Giovanni Douquei*, et parce que son intention et volonté est que tous les effets de son héritage qu'il

aura dans Rome au temps de sa mort, (excepté les billets des monts, meubles et autres comme ci-dessus laissés à la susdite *Barbara*), soient vendus, et que l'argent du prix desdits effets, et tous les autres deniers qu'il aura comptants (excepté les susdits 20 écus compris dans le legs fait à *Barbara*) et tous ceux qui seront dans le Sacré Mont de la Piété de Rome et ailleurs, et qui se seront dûs et attendus en quelque manière que ce soit, soient réunis ensemble, et qu'avec lesdits deniers soient payés les susdits legs, et que ce qui en restera (ôté encore les dépenses du mortuaire) soient remis au susdit *Giovanni Letellier*, ou lui mort, aux enfants de la dite dame *Francesca Letellier* pour les partager également.

Et confiant dans l'intégrité et sincère affection des susdits S^{rs} *Giovanni Retrou* et *Giovanni Douquei*, exécuteurs testamentaires, pour cela il leur donne toutes les plus grandes et plus amples facultés et autorités, pour qu'eux-mêmes de leur propre autorité, et sans aucun décret, ordre ni mandement de juges, officiers, députés et ministres, et sans instance ni aucun acte du dit *Jean Le Tellier*, héritier institué comme ci-dessus, ou des autres héritiers substitués (en cas que le même *Jean* fut mort ou mourust après le dit testateur), et sans réquisition, participation, envoi de procuration, présence, intervention ou consentement d'aucune sorte, puissent affliger, récupérer, et lever quelque quantité qu'ils voudront de deniers existants dans le Sacré Mont de la Piété, et tout autre lieu, et les intérêts des billets des monts, des rentes, des changes, et quelque intérêt que ce soit, et rente, et créance, sans distinction de qualité et quantité touchant et appartenant au dit testa-

teur; et ce qu'ils exigeront, lèveront, récupéreront, en faire donner et comme il faudra telle quittance nécessaire et opportune; et encore agir en justice, et faire tel acte judiciaire, et procurer et obtenir la transmission, expédition des patentes dans la manière et forme qui sera nécessaire, des lieux des monts (excepté ceux qu'il a laissés ci-dessus à la dite *Barbara*), et encore vendre et résigner tous les dits billets des monts (excepté ceux laissés ci-dessus), et tous autres effets étant dans Rome de son héritage¹ pour le prix qu'ils trouveront, et qu'aux mêmes exécuteurs testamentaires il paraîtra et plaira, et tous les deniers qu'ils produiront des ventes, et encore tous ceux qu'ils trouveront comptants (excepté les dits 20 écus comme ci-dessus laissés par le légataire, et qu'ils trouveront dans le Mont), et ailleurs déposés; et exigeront et récupéreront en telle manière qu'il ordonne et veut que, les susdits legs et les dépenses du mortuaire une fois acquittés, soient déposés dans le Sacré Mont de la Piété de Rome, au compte de sa succession pour les remettre à leur disposition et affection comme il l'a disposé ci-dessus au dit *Jean Letellier*, son héritier, ou aux autres substitués en son lieu comme ci-dessus, et qu'effectivement ils les puissent remettre au plus tôt par lettres de change de quelques marchands que ce soit, à leur choix et dépense, toutefois à ses risques et intérêts, de sorte que les dits exécuteurs ne soient tenus de leur propre en aucun

1. Cette vente ne fut pas totale, puisque, treize ans après, Jean Dughet est encore en possession d'estampes, dessins et objets d'art qu'il essaie de vendre (voir *Etat de ce qui est à vendre du cabinet de M. Poussin en 1678*, en ms. dans Bibl. nat., coll. Moreau 849, fol. 247, et imprimé dans *Archives de l'Art français*, Documents, t. VI, p. 251).

cas de sinistres événements. Néanmoins il les prie pourtant que dans les ventes et recouvrements comme dans les envois d'argent, ils usent de la diligence prompte et véritable que le dit testateur se promet de leur bonté, et pour cela il leur donne faculté de pouvoir ajuster, composer, et terminer tous les différents qui puissent naître à l'occasion de son présent testament et de son héritage ; et parce que encore il peut arriver le cas de la mort d'un de ces messieurs auparavant la mort dudit testateur ou encore après, mais avant la totale exécution et accomplissement de ce qu'il a disposé et ordonné comme ci-dessus, il veut en tel cas que toutes les susdites facultés et autorités se consolident et s'unissent dans l'autre survivant, et il dit qu'il veut que cela soit son dernier testament, nuncupatif et non écrit de sa main, et si pour quelque raison il ne vaut ou ne vaudra pas, il veut qu'il vaille, par raison de codicille ou de quelque dernière volonté que ce soit, en toute autre manière et forme qu'il peut et pourra mieux valoir, cassant et annullant tout autre testament et telle autre disposition comme ci-dessus ; et il veut qu'il prevale sur tous les autres, non seulement en cela, mais en toute autre meilleure manière.

Super quibus :

Datum Romae in domo domini testatoris, site in Via Paulina et ante Collegium Grecorum¹, presentibus :

[1] *Dominico, filio quondam Salvatoris Maggi de Cabbia Comen^e;*

1. La copie C porte *Grecorum* (des Grecs), la copie B *Gre-*

- [2] *Domino Petro Lemer¹ filio quondam Ruberti de Monte Diocesis Amien²;*
- [3] *Baptista Saxo³, filio quondam Joannis de Casino⁴ Comen^e;*
- [4] *Francisco Salvatore filio Georgei⁵, Romano;*
- [5] *Francisco filio quondam Stephani Nerucci⁶, de Monte Pulciano⁷;*
- [6] *Joanne Partisacco⁸ filio quondam Joannis, Romano*
- [7] *et Henrico filio Alexandri Alberi⁹ Viterbien^s; testibus;*

[La suite diffère dans les textes B et C. Le texte C et très vraisemblablement l'original A portent simplement :]

Die 19 Novembris 1665¹⁰ collationatum in Archi-

corio, la copie de M. Advielle *Gregorianum* (Grégorien). Il doit s'agir plutôt d'un collège voisin de l'église Sant'-Atanasio dei Greci. — Nous traduirions *quondam* par *défunt*.

1. Ces noms des sept témoins sont, sauf ceux du peintre Pierre Lemaire, *le petit Lemaire*, son ami, probablement ceux de voisins de Poussin. Il pourrait y avoir parmi eux un domestique, si Bellori ne disait qu'il s'était toujours passé de valet.

2. Lecture incertaine; texte B : *de Monte Dier Amentis*; texte C : *de Monte Dioc Amien* (diocèse d'Amiens?).

3. Texte B : *Saxo*. Texte C : *Sario*. Texte Advielle : *Sano*.

4. Texte B : *Joannis de Casino*. Texte C : *Joannis de Cosino*. Texte Advielle : *Francisci de Catino* (de Côme?).

5. Texte B : *Georgei*. Textes C et Advielle : *Gregorii*.

6. Texte B : *Nerucci*. Texte C : *Ilerucii*. Texte Advielle : *Clerucci*.

7. Montepulciano, petite localité célèbre de l'Ombrie.

8. Texte B : *Janne partisacco*. Texte C : *Joanni Partisano*. Texte Advielle : *Joanne Partisaccio*.

9. Texte B : *Alboni*. Textes C et Advielle : *Alberi*.

10. Jour de la mort de Poussin.

*vio generali urbano alme urbis concordat. et salvat.
In fidem*

*Pro Domino Rocho Gessio, Archivista :
Carolus Blanchettus.*

[Le texte B, à la suite du nom des témoins, continue ainsi :]

*Quod quide^s Testum fuit exhibitum in archivio
gnli Urbano, et solutis scutis septem, et d. 10 mte
solita tassa.*

*Ego Joannes Bapta Rondinus Romanus Civis et
Causarid Curie Capⁱ Dei, et Aplice Sedis gratia
Notus pubci cuy de in fide me subscripti et publicani.*

*Camere Alme Urbis Conservatores Universis et
fide facimus et attestamur suprad^m. D. Joanne
Baptam Rondini de suprad. inst rogatum et qui illud
subscripsit et publicavit esse Notum pubcum legalem
et fide dignum talemque, qualem se facit scripturisq :
suis similibus in Jud^o et extra semper adhibitam
fuisse, et de pnti adhiberi fidem in quorum test. Datu
Rome ex nro Palatio Cap^{no} Eac die pr^a Decembris
1665.*

*Pro secretario Populi Romani
Dominicus de Clodÿs de m^o.*

213. — JEAN DUGHET A CHANTELOU¹.

(Ms. 12347, fol. 259².)

premier décembre 1665.

Cette lettre est du Sig^r Jouanne beau frère de

1. La copie de l'Institut, et par suite l'édition de Quatremère, se termine avec la lettre du 28 mars 1665, mais le ms. 12347 contient encore cette lettre de Dughet à Chantelou (1^{er} déc. 1665) et les textes que j'appelle B, D et E du Testament de Poussin.

2. Au ms. 12347, le folio 261, qui suit cette lettre, en italien,

Lunique peintre deffunt M^r Poussin laq^{lle} accompagne son testament quil auoit donné ordre qui me fust enuoyé pour auoir soing de son exécution. Il mande sa mort.

Requiescat in pace.

Spes in nomen incerti boni¹.

All' Ill^{mo} mio Sig^r et Pr^{on}

mio Sing^{mo} Il Sig^r de

Chantelou

In Parigi

Ill^{mo} Sig^r mio Pr^{on} Oss^{mo}

Haveva senza dubbio VS : Ill^{ma} intesa la nova della morte del famoso Sig^r Poussin anzi della² Pittura istessa, la quale successe il 19 Nouembre circa il mezzo giorno³ con sentimenti tanti devoti, che li

du 1^r décembre 1665, porte seulement, d'une main qui n'est pas celle de Chantelou :

Nicolas poussin, peintre des plus illustres après lantiquité nasquit au bourg dAndely province de Normandie, dune famille noble et peu accomodee.

est mort à rome Le 19 novembre 1665.

Le mot *Normandie* est suivi d'un + qui renvoie en marge, où on lit : *Le du mois de juin Lan 1594*, le quantième du mois étant laissé en blanc.

1. Tout ce qui précède, jusqu'à *boni*, est de la main de Chantelou. — Cette dernière phrase donne à croire à H. Char-don « que les promesses de dévouement de Jean Dughet furent bien éphémères et que M. de Chantelou n'eut pas longtemps à se louer de ses procédés » (*Les Fréart*).

2. *della*, écrit deux fois, puis rayé la seconde.

3. « Paroisse de San Lorenzo in Lucina. Ce jourd'hui 19 novembre 1665, le sieur Nicolas, fils de Jean Peressin [*en marge* : autrement dit Poussin], du diocèse d'Andelis, mari de feu Anne-Marie Poussin, romaine, est mort dans la communion chrétienne, à l'âge de 72 ans, dans la maison qu'il habitait, sise Via Paulina, après avoir reçu tous les saints sacrements, avec recommandation de son âme, et a été enseveli dans cette église. »

Sacerdoti che l'assistevano mosti da[l] cordoglio innusitato compiansero anch'essi il fine di cossi Ill^{re} ingegno. Copatira VS : Ill^{ma} se sino al presente sono stato a dargliene parti; li affari che in tali occasioni succedono ne causarono l'impedimento, tre giorni avanti ch'il detto Sig^r Poussin passasse ad altra Vita mi comando ch'io non solo scrivessi a VS : Ill^{ma} ma che ancora li mandessi la copia del suo testamento acciò de VS : Ill^{ma} si potesse ricever gratia mandar la al suo herede il quale si nomina Giovanni le Tellier figliolo di Nicolo le Tellier, et di Maria Honorati. Inscuserà dūque VS : Ill^{ma} s'io prendo ardire con tanta libertà eseguire il comando del Defunto, il quale anco seggiunse che io scrivessi à VS : Ill^{ma} come li chiedeva humilmente perdono, et che se non fosse stato un estremo bisogno non havebbe aggiunto quest' Ultima obligatione à tante altre infinite che à VS : Ill^{ma} disse egli di havere. Gli l'invio incluso in questo Piègo il quale VS Ill^{ma} si compiacerà [legerlo] aprirlo è leggerlo, ed inviarlo piu presto che sià possibile à VS Ill^{ma} come spero dalla sua estrema gentilezza accioche più tosto che si potrà possiamo effettuare gl'ordini del Testatore. Supplico anco ardentemente VS. Ill^{ma} volermi favorire per honore del Defunto fare in qualche modo chez l'herede condescenda alla spesa del Deposito per memoria di tanto grand huomo, et questo sarebbe in circa 50 doppie, et per il resto sarò contentissimo aggiungerlo io che saranno 50 altre doppie.

Il sudetto Sig^{re} lasciò che non si dovesse spendere nel suo funerale ¹ altro che 20 scudi come lei potrà

1. Un correspondant de l'abbé Nicaise, que l'on suppose être le P. Quesnel, lui écrivait de Rome, le 24 novembre 1665 :

« Je n'ay rien à vous mander sinon la triste nouvelle de la

legger nel suo testamento, ma parende mi poco rispetto al suo gran merito io[mi]hò spesii 60¹ scudi et di questo non occorre parlarne cosa alcuna. VS Ill^{ma} ricevera dentro il piego, il Testamento, una lettera per VS Ill^{ma} et un' altra lettera per l'herede, gli sarà reso in mano propria dà Mons. Lemaire² ch'è il corrispondente di Mons. Retrou esecutore testamentare in mia compagnia, al qual Mons. Lemaire farà gratia VS Ill^{ma} dar le sue che se farà recapitar in Roma nelle nostre mani. — Per concludere Ill^{mo} Sigr. mio riverente la supp^{co} in scusar la mia prosuntione laquale mi viene avvalorata da quello al quale in perpetuo haverò obligationi infinite, et qui resto intanto

DIVS : Ill^{ma} mio Sigr Sing^{mo} et
Devotiss : et Obligatiss : Ser :
Giovanni DUGHET

di Roma i xbe.

1665.

Traduction.

Ill^{me} Seigr, mon honoré maître,

V. S. Ill^{me} a sans doute appris la nouvelle de la

mort de l'Apelles de ce siècle, l'illustre M^r Poussin. Il fust enterré vendredy à Saint-Laurent in Lucina, où assistèrent tous les vertueux, architectes, peintres et sculpteurs; je me suis trouvé parmi eux. Il y avoit deux prélats signalés, Monsieur Salviati et un autre. On me fit l'honneur de me donner un cierge aussi bien qu'à eux; il a été plus de six semaines languissant et quasi à l'agonie. Je vous enverray par le prochain courrier l'építaphe qu'on luy a faicte... » (Bibl. nat., *Corresp. de l'abbé Nicaise*, suppl. fr. 1958, t. IV, lettre 25).

Il s'agit ici, à n'en pas douter, de l'építaphe de Bellori.

1. Jean Dughet a souligné.

2. Pierre Le Maire, dit *le petit Lemaire*; lié avec Poussin, dont il excellait à copier et à imiter les tableaux (voir Féli-

mort du fameux M. Poussin, ou plutôt de la peinture elle-même; Elle survint le 19 novembre vers midi, avec des sentiments si pieux que les prêtres qui l'assistaient, émus d'une douleur inusitée, pleurèrent eux aussi la fin d'un génie si célèbre. V. S. Ill^{me} m'excusera si jusqu'à cette présente, je ne vous en ai pas fait part; les affaires qui suivent en de telles occasions furent la cause qui m'en empêcha. Trois jours avant que ledit Poussin passât à l'autre vie, il me recommanda, non seulement de vous écrire, mais de vous envoyer copie de son testament, après que V. S. Ill^{me} lui fit la grâce de le mander à son héritier, qui se nomme Jean le Tellier, fils de Nicolas le Tellier et de Marie Honorati. V. S. Ill^{me} m'excusera donc si j'ose avec une telle liberté exécuter les recommandations du défunt; il ajouta encore que j'écrivis à V. S. qu'il lui demandait humblement pardon et que s'il n'avait pas été dans une extrême nécessité, il n'aurait pas ajouté cette obligation dernière à tant d'autres, infinies, qu'il m'a dit vous avoir. Je vous envoie le testament dans ce pli. V. S. daignera l'ouvrir, le lire et l'expédier le plus vite qu'il vous sera possible, comme je l'espère de votre extrême amabilité, afin que nous puissions, au plus tôt qu'il se pourra, effectuer les ordres du testateur. Je supplie aussi ardemment V. S. de vouloir bien me faire la grâce pour l'honneur du défunt, de faire en sorte que l'héritier consente à la dépense du tombeau en mémoire d'un si grand homme. Elle se monterait environ à 50 doubles; quant au reste je me tiendrais pour très

bien, *Entretiens*, t. II, p. 54). — « ... Monsieur Pierre Le Maire, qui lui était très cher autant pour son mérite de peintre que pour la longue amitié qui les unissait » (Bellori).

heureux de l'ajouter moi-même, c'est à dire 50 autres doubles. Le susdit sieur ordonna de ne pas dépenser dans ses obsèques plus de 20 écus, comme vous pouvez le lire dans son testament, mais estimant que c'était peu de respect pour son grand mérite, j'ai dépensé 60 écus et de tout cela il est inutile de parler. Vous recevrez, Monsieur, dans ce pli, le testament, une lettre pour V. S., et une autre lettre pour l'héritier, qui lui sera rendue en main propre par M. Lemaire, qui est correspondant de M. Retrou, exécuteur testamentaire avec moi; à qui M. Lemaire aura l'amabilité de donner celle qu'il fera parvenir à Rome dans nos mains. Pour conclure, très illustre Sr, je vous supplie humblement d'excuser ma présomption, qui est encouragée par celui à qui j'aurais éternellement d'infinies obligations et pour qui je reste,

De V. S. Ill^{me}, le très dévoué et très obligé Ser.^t

Jean DUGHET.

de Rome, 1^{er} Décembre 1665.

214. — JEAN DUGHET A M. DE CHANTELOU¹.

(Félibien, *Entretiens*, 4^e partie, 1685, p. 312.)

Je vous ay dit que l'on avoit touÿours crû qu'il avoit composé un *Traité des Lumières et des Ombres*. M. de Chantelou en ayant écrit au sieur Jean Dughet son beaufrère quelque temps avant la mort du Poussin, afin d'en estre mieux informé, voicy la réponse que le sieur Dughet lui envoya le 23 janvier 1666.

1. Cette lettre, dont l'original est perdu, est donnée par Félibien, p. 312 de l'édition de 1685. Elle a été traduite par Jay, p. 395 de l'édition de 1817, et par Quatremère de Quincy, p. 356 de l'édition de 1824.

V. S. Illustrissima mi scrive che M. Cerisiers gli ha detto haver veduto un libro fatto dal Signor Poussin, quale tratta di lumi et ombre, colori et misure. Tutto questo non e vero cosa alcuna; et e ben vero che mi è restato nelle mani alcuni manoscritti che trattano d'ombre e lumi, ma son sono altrimenti del sudetto Signore; ma si bene me li fece copiare da un libro originale che tiene il Cardinal Barberino nella sua libreria, et l'autore di tal opera é l Padre Matheo Maestro di Prospettiva del Domenichino. Molli anni sono hora, il sudetto Signor Poussin me ne fece copiare una buona parte prima che noi andassimo in Parigi. Mi fece enco copiare alcune regole di Prospettiva di Vitellione, e da queste cose, hanno creduto molti che Monsieur Poussin l'habbia composte, et acciò V. S. Ill. sia certo di quanto gli scrivo, mi fara favore singolarissimo far sapere all' Illustrissimo Signore de Chambray che volendo vedere il sudetto libro, bastera che V. S. Illustrissima me lo comandi, che si tosto gli lo inviaro per il corriere a conditione che havendolo veduto me lo rimandi. Si tiene da tutti i Francesi che il sudetto defunto habbia lasciato qualche trattato di pittura. V. S. Illustrissima non ne creda cosa alcuna, è ben vero che io li ho inteso dire piu volte che era in deliberatione di dar principio a qualche discorso in materia di pittura, ma pero benche da me fosso spesso importunato a dar principio, sempre mi remesse di un tempo a un altro; ma finalmente sopraggiungendoli la morte suanirano tutte quelle cose che si era proposto, etc.

V. S. Ill^{me} m'écrit, que M. Cerisiers lui a dit avoir vu un livre fait par le Seigr Poussin, lequel traite des lumières et des ombres, des couleurs et des propor-

tions. En tout cela, il n'y a rien de vrai; il est bien vrai qu'il m'est resté en main certains manuscrits qui traitent des lumières et des ombres, mais ils ne sont pas du susdit Seigr; il me les fit copier dans un livre original que le Cardinal Barberin tient en sa bibliothèque, et l'auteur de cet ouvrage est le Père Matheo¹, Maître de Perspective du Dominiquin. Il y a beaucoup d'années que le susdit Seigr Poussin m'en fit copier une bonne partie avant que nous n'allions à Paris. Il me fit aussi copier certaines règles de Perspective de Vitellione², et beaucoup ont cru que Monsieur Poussin les avait composées, et afin que V. S. Ill^{me} soit assurée de tout ce que je lui écris, elle me fera une faveur singulière en faisant savoir à l'Ill^{me} Seigr de Chambray que, s'il veut voir le susdit livre, il suffira que V. S. Ill^{me} me le commande pour que je le lui envoie aussitôt par le courrier, à condition qu'il me le renverra quand il l'aura vu. Si tous les Français croient que le susdit défunt avait laissé quelque traité de la peinture, que V. S. Ill^{me} n'en croie rien; il est bien vrai que je lui ai entendu dire plusieurs fois qu'il avait délibéré de commencer quelque discours au sujet de la peinture, mais bien qu'il fut sou-

1. Poussin « s'appliqua à la géométrie, et à la perspective ou optique, tant pour la position selon laquelle les objets vont diminuant que pour la proportion des rayons de lumière et d'ombre. En quelle étude le guidèrent les écrits de Matteo Zoccolini, théatin, qui fut maître du Dominiquin en cette science, et sur ce point le plus excellent peintre de son siècle; lesquels écrits étaient conservés dans la bibliothèque de M. le Cardinal Francesco Barberini, et d'autres à Saint-Silvestre à Monte Cavallo » (Bellori, *op. cit.*, trad. de M. G. Rémond, p. 10).

2. *Vitellionis perspectivæ libri X* (Nüremberg, 1533), du mathématicien polonais Vitello ou Vitellus, qui vécut au xiii^e siècle.

vent importuné par moi de le commencer, toujours il le remit d'un temps à un autre; mais finalement la mort survint, et avec elle se sont évanouies toutes ces choses qu'il s'était proposées, etc.

215. — OBSERVATIONS SUR LA PEINTURE¹.

(G.-P. Bellori, *Vite de' pittori, etc.*, Rome, 1672, p. 455.)

« Riportiamo in vltimo le misure, e proportioni della celebre statua d'Antinoo trascritte puramente dal suo originale, e con esse, alcune poche, ma degne osseruazioni, e ricordi sopra la pittura al modo di Leonardo da Vinci, hauendo Nicolò hauuto in animo formarne vn trattato, come si disse, nella sua vecchiezza: conseruansi nella Bibliotheca dell' Eminentissimo Sig. Card. Camillo Massimi, communicate ancora da lui al Sig. Pietro le Maire, che per lo merito della pittura, e per la lunga amistà gli era carissimo.

OSSERUATIONI DI NICOLÒ PUSSINO SOPRA LA PITTURA.

Dell' esempio de' buoni Maestri.

Quantunque dopò la dottrina, si aggiunghino gl' insegnamenti, che riguardano la pratica, con tutto ciò fino a tanto che li precetti non si veggono autentici, non lasciano nell' animo quell' habito dell' operare che deue essere l'effetto della scienza fattiva, anzi conducendo il giouine per vie lunghe, et gireuoli,

1. Voir l'étude de Ph. de Chennevières sur ces *Observations* dans *Les peintres provinciaux*, t. III, p. 185 à 193. « ... ces observations doivent, à mon sens, faire partie de toute édition des lettres du Poussin. »

di rado lo conducono al termine del viaggio, se la scorta efficace de gli esempij buoni *non addita a gli studiosi* più breui modi, e termini meno auuiluppati.

*Diffinitione della Pittura,
e della sua propria imitatione.*

La pittura altro non è che l'imitatione dell' attioni humane, le quali propriamente sono attioni imitabili; l'altre non sono imitabili per se, ma per accidente, e non come parti principali, ma come accessorie, e in questa guisa si possono ancora imitare non solo l'attioni delle bestie, ma tutte le cose naturali.

Come l'arte auanzi la natura.

L'arte non è cosa diuersa dalla natura, ne può passare oltre i confini di essa; conciosiache quel lume d'insegnamento, che per dono naturale è sparso in quà, e in là, e appare in diuersi huomini, in diuersi luoghi, e tempi, si compone insieme dall' arte, *il qual lume tutto, o in buona parte non si troua mai in vn huomo solo.*

*Come l'impossibilitá e perfettione della Pittura,
e della Poesia.*

Aristotele vuol mostrare coll' esempio di Zeuzi, che è lecito al Poeta il dire cose impossibili pur che sieno migliori, com' è impossibile per natura che uua Donna habbia in se tutte le bellezze raccolte, quali hebbe la figura di Helena, che era bellissima, e per conseguenza migliore del possibile. Vedi il Casteluetro.

De' termini del disegno, e del Colore.

La pittura sarà elegante quando gli ultimi termini con li primi per via delli mezzi, saranno congiunti in maniera che non concorrino troppo siaccamente, ò con asprezza di linee, e di colori, e qui si può parlare dell' amicitia, e nimicitia de' colori, e de' loro termini.

Dell' attione.

Due sono gli strumenti, con che si dispongono gli animi de gli vditori, l'attione, e la dittione, la prima per se stessa è tanto valeuole, e efficace che Demostene le diede il principato sopra gli artificii rettorici, Marco Tullio perciò la chiama fauella del corpo, Quintiliano tanto vigore, a forza le attribuisce, che reputa inutili li concetti, le proue; gli affetti senza di essa, e senza la quale inutili sono i lineamenti, é l colore.

Di alcune forme della maniera magnifica.

*Della Materia, del Concetto, della Struttura,
e dello Stile.*

La maniera magnifica in quattro cose consiste, nella materia, ouero argomento, nello concetto, nella struttura, nello stile. La prima cosa che come, fondamento di tutte l'altre si richiede, è che la materia, e il soggetto sia grande, come sarebbono la battaglie, le attioni heroiche, e le cose diuine; ma essendo grande la materia, intorno a cui si vâ affaticando il Pittore, il primo auuertimento sia che dalle minutie a tutto suo potere si allontanari, per non contrauenire al decoro

dell' historia, trascorrendo con frettoloso pennello le cose magnifiche, e grandi, per trascurarsi nelle vulgari, e leggiere. Onde al pittore si conuiene non solo hauer l'arte nel formare la materia, ma giuditio ancora nel conoscerla, e deue eleggerla tale che sia per natura capace di ogni ornamento e di perfettione, ma quelli che allegano argomenti vili, vi rifuggono per infermità dell' ingegno loro. E adunque da sprezzarsi la viltà, e la bassezza de' soggetti lontani da ogni artificio che vi possa essere vsato. Quanto al concetto, questo è mero parto della mente, che si va affaticando intorno le cose, quale fù il concetto di Homero e di Fidia nel Giove Olimpio : che col cenno commuoua l'vuiuerso : tale sia però il disegno delle cose, quali si esprimono li concetti delle medesime cose. La struttura, o compositione delle parti sia non ricercata studiosamente, non sollecitata, non faticosa, ma simigliante al naturale. Le stile è vua maniera particolare, e industria di dipingere, e disegnare nata dal particolare genio di ciascuno nell' applicatione, e nell' vso dell' idee, il quale stile, maniera, o gusto si tiene dalla parte della natura, e dell' ingegno.

Della Idea della bellezza.

L'idea della Bellezza non discende nella materia che non sia preparata il più che sia possibile ; questa preparatione consiste in trè cose, nell' ordine, nel modo, e nella specie o vero forma. L'ordine significa l'interuallo delle parti, il modo hà rispetto alla quantità, la forma consiste nelle linee, e ne' colori. Non basta l'ordine, et l'interuallo delle parti, e che tutti li membri del corpo habbiano il loro sito naturale, se

non si aggiunge il modo, che dia a ciascun membra debita grandezza proportionata al corpo, et se non vi concorre la specie, accioche le linee sieno fatte con gratia, e con soaue concordia di lumi vicino all' ombre. E da tutte queste cose si vede manifestamente che la bellezza è in tutto lontana dalla materia del corpo, la quale ad esso mai s'auuicina se non sarà disposta con queste preparationi incorporee. Et qui si conclude che la Pittura altro non è che vna idea delle cose incorporee, quantunque dimostri li corpi, rappresentando solo l'ordine, e l' modo delle specie delle cose, e la medesima è più intenta all' idea del bello che a tutte l'altre : onde alcuni hanno voluto che questa sola fosse il segno, e quasi la meta di tutti i buoni Pittori, e la pittura vagheggiatrice della bellezza e Regina dell' arte.

Della Nouità.

La nouità nella Pittura non consiste principalmente nel soggetto non più veduto, ma nella buona, e noua dispositione e espressione, e cosi il soggetto dall' essere commune, e vecchio diuiene singolare, e nuouo. Qui conuiene il dire della Communionne di San Girolamo del Domenichino, nella quale diuersi sono gli affetti, e li moti dall' altra inuentione di Agostino Carracci.

Come si deue supplire al mancamento del soggetto.

Se il pittore vuole suegliare ne gli animi la marauiglia anche non hauendo per le mani soggetto habile a partorirla, non introdurrà cose nuoue strane, e fuori di ragione, ma constumi l'ingegno in rendere marauigli-

gliosa la sua opera per l'eccellenza della maniera, onde si possa dire.

Materiam superabat opus.

Della forma delle cose.

La forma di ciascuna cosa si distingue per la propria operatione, o fine; alcune operano il riso, il terrore, e queste sono le loro forme.

Delle lusinghe del colore.

Li colori nella pittura sono quasi lusinghe per persuadere gli occhi, come la venusta de' versi nella Poesia.

Traduction.

Rapportons en dernier lieu les mesures et proportions de la célèbre statue d'Antinoüs, transcrites exactement d'après l'original, et avec elles, quelques observations (de peu d'étendue mais importantes) et quelques souvenirs sur la peinture, à la manière de Léonard de Vinci; on dit que Nicolas avait l'intention d'en former un traité dans sa vieillesse¹ : elles sont conservées dans la Bibliothèque de l'Eminent^{me} Seig. le Cardinal Camille Massimi, et elles avaient été communiquées par le Poussin au Seig. Pierre Le Maire, qui lui était très cher pour le mérite de la peinture et pour leur longue amitié².

1. Voir la lettre du 29 août 1650, p. 419.

2. Aussitôt après ce paragraphe suivent les mesures de l'Antinoüs, attribuées à Poussin, avec deux planches représentant la statue de face et de profil. — On les trouvera traduites dans : G.-P. Bellori, *Mesures de la célèbre statue de l'Antinoüs, suivies de quelques observations sur la peinture*, trad. de l'italien par M. P. Gault de Saint-Germain. Paris, 1803, in-8°, Bibl.

OBSERVATIONS DE NICOLAS POUSSIN SUR LA PEINTURE ¹.*De l'exemple des bons Maîtres.*

Bien qu'à la théorie s'ajoutent les enseignements qui regardent la pratique, tant cependant qu'on ne vérifie pas les préceptes, ils ne laissent pas dans l'âme cette habitude de travailler qui doit être l'effet de la connaissance pratique; conduisant le jeune homme par voies longues et par détours, ils le mènent rarement au terme du voyage, si l'escorte efficace des bons exemples n'apporte un mode plus court de faire et un but plus précis.

*Définition de la Peinture,
et de l'imitation qui lui est propre.*

La peinture n'est autre que l'imitation des actions humaines qui sont, à proprement parler, des actions

nat., V. 49918. — Voir, dans les *Archives de l'Art français*, t. I, p. 193, l'étude de Ph. de Chennevières, sur la mode, au xvii^e siècle, de mesurer les statues. — Bellori prétendait qu'il avait calculé ces proportions de l'*Antinoüs* avec François Duquesnoy; Jean Dughet affirma, par contre, dans un mémoire à Félibien, que son collaborateur avait été l'Algarde, « ajoutant que les proportions que l'on en a données dans l'estampe qui est à la fin de la vie du Poussin [par Bellori] sont fausses, et du dessin du sieur Errard ». — Ces *Observations* ont été également traduites par M. G. Rémond, p. 53.

1. Félibien disait avec raison que « les Mémoires que le Poussin avait laissés étaient plutôt des études et des remarques qu'il faisait pour son usage que des productions qu'il eût dessein de donner au public ». C'est pourquoi il avait eu la discrétion de ne pas les prendre chez Bellori, se rappelant sans doute que Poussin professait « de ne donner jamais le lieu de franchise aux choses de sa profession qu'il connaissait estre mal faites et mal dites » (lettre à Abraham Bosse, 1650; voir plus haut, p. 421).

imitables; les autres ne sont pas imitables par elles-mêmes, mais par accident, non comme parties principales, mais comme des accessoires; de cette façon l'on peut encore imiter, non seulement les actions des bêtes, mais toutes les choses naturelles.

Comment l'art surpasse la nature.

L'art n'est pas une chose différente de la nature, ni il ne peut en dépasser les confins; la lumière de la doctrine, par don de nature, est éparsée çà et là, et apparaît dans des hommes, des lieux et des temps différents; ainsi en va-t-il de l'art, dont une bonne part, mais non la totalité, peut se trouver dans un seul homme¹.

*Comment l'impossibilité est la perfection
de la Peinture et de la Poésie.*

Aristote veut montrer par l'exemple de Zeuxis qu'il est licite au Poète de dire des choses impossibles, pourvu qu'elles soient meilleures que le possible, comme il est impossible dans la nature qu'une Dame ait en elle toutes les beautés qu'avait la figure d'Hélène, qui fut la plus belle, et par conséquent plus qu'il n'était possible. Voyez le Castelvetro².

Des limites du dessin et de la couleur.

La peinture sera élégante quand ses termes extrêmes seront unis aux premiers par l'intermédiaire des termes

1. Voir p. 434 : « Tout n'est pas donné à un homme seul » ; p. 133 et p. 266, lignes 11 à 14.

2. Castelvetro, littérateur italien, 1505-1551.

moyens, de sorte qu'ils ne concourront ni trop faiblement, ni avec âpreté de lignes ou de couleurs; ainsi l'on peut parler de l'amitié et de l'inimitié des couleurs, et de leurs limites.

De l'action.

Il y a deux instruments qui maîtrisent les âmes des auditeurs : l'action et la diction. La première, en elle-même, est si entraînant et si efficace que Démosthène lui donnait la primauté sur les artifices de la rhétorique, Marcus Tullius l'appelle le langage¹ du corps, et Quintilien lui attribue tant de vigueur et de force que sans elle, il tient pour inutiles les pensées, les preuves, les expressions; et sans elle, les lignes et la couleur sont inutiles.

De quelques formes de la manière magnifique.

*De la Matière,
de la Pensée, de la Structure et du Style.*

La manière magnifique consiste en quatre choses : dans la matière, dans la pensée, dans la structure et dans le style. La première chose, requise comme fondement de toutes les autres, c'est que la matière et le sujet soient grands, comme seraient les batailles, les actions héroïques², et les choses divines. Mais la matière sur laquelle le Peintre fait effort étant grande, son premier soin doit être de s'éloigner de tout son pouvoir des minuties, pour ne pas contrevenir au

1. Voir le commentaire de la *Manne*, p. 5.

2. *Camille chez les Falisques* est un sujet « héroïque », p. 4; quant à la *Conversion de saint Paul*, « le subiec est trèsbeau », p. 402.

décor de l'histoire, parcourant d'un pinceau rapide les choses grandes et magnifiques, pour négliger les détails vulgaires et de peu de poids¹. D'où il convient que le peintre ait non seulement l'art de découvrir la matière, mais encore le bon sens de la connaître, et qu'il la doive choisir capable par nature de tout ornement et de la perfection²; mais ceux qui choisissent des sujets bas, s'y réfugient par l'infirmité de leur esprit et devraient mépriser la vilénie et la bassesse des sujets pour lesquels toutes les ressources de l'art sont inutiles. Quant à la pensée³, c'est une faculté de l'esprit, qui se va fatiguant à l'entour des choses : telle fut la pensée d'Homère et de Phidias dans le Jupiter Olympien, qui d'un signe ébranle l'univers. Que le dessin soit tel que les choses dont il exprime la pensée. Que la structure ou composition ne soit point recherchée avec peine, ni sollicitée, ni fatiguée, ni pénible, mais semblable au naturel. Le style est une manière personnelle, une habileté à peindre et à dessiner née du génie particulier de chacun; dans l'application et dans l'emploi de l'idée, le style, la manière ou le goût tiennent de la nature et du tempérament.

De l'Idée de Beauté.

L'idée de Beauté ne descend dans la matière que si elle y est préparée le plus possible. Cette préparation consiste en trois choses : dans l'ordre, dans le mode, et dans l'espèce ou vraie forme. L'ordre signifie l'intervalle des parties, le mode a trait à la quan-

1. Voir les plaintes sur les « bagatelles », p. 131.

2. Voir p. 463, lignes 8 et 11.

3. Voir p. 376.

x
 tité, la forme consiste dans les lignes et dans les couleurs. L'ordre et l'intervalle des parties ne suffisent pas, ni que tous les membres du corps aient leur place naturelle, s'il ne s'y joint le mode, qui donne à chaque membre la grandeur qui lui est due, proportionnée au corps, et si l'espèce n'y concourt pas, en sorte que les lignes soient faites avec grâce, et dans un doux accord de la lumière voisine de l'ombre. Et de tout cela, il est manifeste que la beauté est en tout éloignée de la matière du corps, dont elle ne s'approche que si elle y est disposée par des préparations incorporelles. Et l'on conclut ainsi que la Peinture n'est autre qu'une idée des choses incorporelles, et que si elle montre les corps, elle n'en représente seulement que l'ordre, et le mode de l'espèce des choses; qu'elle est plus attentive à l'idée du beau qu'à toute autre: d'où certains ont voulu qu'elle seule fut le signe et presque la marque de tous les bons Peintres, et que la peinture fut l'amante de la Beauté et la reine de l'Art.

De la Nouveauté.

La nouveauté dans la Peinture ne consiste pas surtout dans un sujet non encore vu, mais dans la bonne et nouvelle disposition et expression, et de commun et vieux le sujet devient original et neuf¹. C'est ce qu'il faut dire de la Communion de Saint Jérôme du Dominiquin, en laquelle les expressions et les mouvements sont également différents de l'autre invention d'Annibal Carrache².

1. Poussin n'aime pas copier ses œuvres (p. 115). Sur l'originalité de la seconde série des *Sacrements*, voir p. 268, lignes 19 à 21.

2. La première est actuellement à la Pinacothèque du Vati-

Comment on doit suppléer au manquement du sujet.

Si le peintre veut éveiller dans les âmes l'émerveillement, encore qu'il n'ait en mains un sujet propre à le faire naître, qu'il n'y introduise point de choses nouvelles, et étranges, et hors de raison¹, mais qu'il contraigne son esprit à rendre son œuvre merveilleuse par l'excellence de la manière; que l'on puisse dire : Le travail surpasse le sujet.

De la forme des choses.

La forme de chaque chose se distingue par sa propre opération ou fin; certaines provoquent le rire, la terreur, et telles sont leurs formes.

Des Séductions de la Peinture.

Les couleurs dans la peinture sont comme des leurres qui persuadent les yeux, comme la beauté des vers dans la poésie².

can (II^e salle) et la seconde à la Pinacothèque de Bologne, salle B, n^o 34.

1. Voir p. 449, lignes 4 à 12 (sur la *Vierge en Égypte*).

2. Nous ne pouvons mieux placer qu'après cette dernière traduction italienne les remerciements les plus vifs que nous devons à M. L. Hauteœur, professeur à l'Institut français de Saint-Pétersbourg; pour la traduction des textes italiens, il a bien voulu, avec une parfaite obligeance, nous aider de multiples indications.

APPENDICES.

I.

SUR L'ÉCRITURE DES LETTRES DE POUSSIN.

I. — Lorsque l'on confronte l'écriture des manuscrits dits communément « lettres de Poussin », on les groupe, sans hésitation, en deux catégories bien distinctes :

1^o Le ms. 12347 de la Bibliothèque nationale, dont le texte démontre surabondamment l'incontestable authenticité, est d'une écriture presque droite, peu aisée, et qui trahit ce « tremblement de main » dont Poussin se plaint souvent. La lettre du 18 février 1664, à l'abbé Nicaise (n. a. fr. 28), émane aussi, sans doute possible, vu l'identité d'écriture avec le ms. 12347, de la main même de Poussin. — A défaut des manuscrits, on se convaincra de ce qu'est vraiment l'écriture de Poussin en rapprochant le fac-similé de cette édition et celui publié dans l'*Histoire des peintres*, de Ch. Blanc, à la fin du fascicule sur Poussin. Ces deux fac-similés, avec celui du *Discours sur Nicolas Poussin*, de Raoul Rochette, en 1843, sont indiscutables.

2^o Par contre, le billet du 1^{er} mars 1641 (Bibl. nat., n. a. fr. 20809, fol. 22) est d'un aspect tout différent. Il est tracé avec élégance, d'une écriture penchée, courante, fleurie, d'allure italienne. M. V. Advielle rapporte d'ailleurs (*Recherches sur Nic. Poussin*, p. 128) l'opinion si autorisée de M. Charavay, qui affirme nettement la distinction des deux écritures.

Nous avons constaté que l'écriture de la lettre des 14 juin et 20 décembre 1641 appartient au même type,

messeurs

Le Conteur interint, qui de veu par le vestre
 d'ordonne du Chateau de Loir me de pech epprindu, mais
 se contentement a trop pou d'ave aiant este fraudu
 par l'impetition de se miserable etouidi ne puis
 pour le subist duquel Je vous ai importuie, de pers
 de proteger aprer mon temps - se que vestre bonter
 me bon voula accordu, de promettre, Je vous supplie
 de veche de vous en souvenit quand il sera temps.
 Je miserable rustique sans Coeur, de ignorant
 Meist vous trouble le repos de de vivre de toute
 que Je ne puis vous venir rendre plus tost
 me trouvant quasi hors de moi mesme pour le
 de plain de de veu de la part. Je vous vien
 demander excuse d'ave tant tardu a Confesse
 que vous este de lui a qui Je suis le plus
 obligé de vestrable qui este mon refuge, de a qui
 Je serai tant que Je vivrai

monseigneur

le 28 mars 1669
a Rome

vestre tres humble et tres obligé

de laiffe tres humble
 Les mains a madame
 de Chantelou

Seigneur Le Poussin

Réduction de la dernière lettre que l'on possède, écrite par Poussin à Paul Fréart de Chantelou, 28 Mars 1665 (folio 257 du m. 12347, Bibl Nat. Paris).

comme sans doute toutes les lettres en italien, et aussi, croyons-nous, le fragment de lettre du 22 novembre 1642 publié en fac-similé dans le *Magasin pittoresque* de 1856, p. 195.

II. — Qui a écrit ces lettres du second groupe, que nous proposons d'appeler les *lettres du secrétaire* par opposition avec les lettres autographes de Poussin ?

a) L'archiviste Gence (1755-1840), dans son article sur *Poussin* de la *Biographie Michaud*, nous apprend que « ... D'autres lettres du Poussin, mais en italien, au chevalier del Pozzo, imprimées dans les *Lettere pittoriche*, étaient possédées en original par Dufourny. M. Castellan les soupçonnait écrites presque toutes de la main du Guaspre, sauf quelques lettres autographes ou mêlées de l'écriture de Poussin; cette conjecture se trouve confirmée par le caractère analogue de la copie manuscrite du *Traité de peinture* de Léonard de Vinci, accompagnée de dessins faits pour ce traité par le Poussin, et donnée à M. de Chambray de Chanteloup, qui en a publié une version française en 1651. »

Les preuves matérielles manquent pour attribuer au Guaspre ces « lettres du secrétaire ». La Bibliothèque nationale et le British Museum ne possèdent aucun autographe de lui, et de plus, Ch. Blanc, dans son fascicule sur le Guaspre (*Histoire des peintres*, p. 4), écrit : « D'après ses biographes, le Guaspre ne quitta point l'Italie. » Or, sauf une, datée de Lyon, toutes ces lettres sont écrites de Paris :

b) A notre avis, ces « lettres du secrétaire » sont de la main de Jean Dughet, frère du Guaspre et neveu de Poussin. Nous possédons un autographe certain de Jean Dughet, sa lettre du 1^{er} décembre 1665 à Chantelou, fol. 259 du ms. 12347 : la comparaison de cette lettre avec le billet du 1^{er} mars 1641 (n. a. fr. 20809), écrit vingt-quatre ans plus tôt, nous paraît révéler la même main (par exemple dans les lettres R, d, P). Nous savons, par Poussin lui-même [à Chantelou, 23 août 1643 : « J'ay prié fra Jouanin de vous écrire se mot,.. »], que Jean Dughet lui servait, à l'occasion, de secrétaire.

II.

SUR LE FILIGRANE DU PAPIER DES LETTRES.

La question de l'authenticité des lettres de Poussin que l'on pourra découvrir ultérieurement comporte, entre autres points, l'examen du papier qui les portera. Le format des lettres du ms. 12347 est assez variable : il est généralement d'environ $0m28 \times 0m20$. Souvent Poussin a pris une feuille simple et l'a pliée en deux pour avoir quatre pages. Les filigranes consistent parfois en simples raies verticales et parallèles (comme la lettre du 20 décembre 1641), mais ils présentent assez souvent des dessins compliqués et assez artistiques.

Les filigranes des feuilles du ms. 12347 peuvent se classer ainsi :

I. — *Dessins contenus dans un « rond »* (d'environ $0m03$ de diamètre) :

a) Une croix latine dressée sur 3 montagnes entassées : fol. 17, 99, 103, 104, 107, 206;

b) Une croix de Malte dans le rond, surmonté d'une croix latine : fol. 188;

c) Un cygne vu de profil et posé sur 3 monts : fol. 89, 90, 93, 94, 191, 193, 196, 210;

d) Un cygne sur une boule : fol. 89, 90, 93, 94, 141, 143, 209;

e) Un cygne simple : fol. 21, 23, 172, 190, 216;

f) Une ancre dans un rond, surmonté d'une étoile : fol. 13, 16, 197, 198, 207, 221, 222, 231, 232, 234, 239, 245, 248, 251, 258.

g) Une étoile au-dessus de 3 monts : fol. 82, 110, 115, 116, 131, 133, 138, 175, 177, 178, 179;

h) Une grande étoile à 6 branches, inscrite, avec un rond au centre : fol. 233, 236, 240, 242, 260.

II. — *Blasons et écussons divers* :

a) Très grand écusson, avec un cor de chasse, et au bas, un cœur pendant : fol. 72;

- b) Grand écusson, avec un lion barré : fol. 85, 86, 149, 150;
 c) Armoiries de divers prélats : fol. 5, 8, 10, 11, 151, 152, 185, 186, 214;
 d) Avec couronne fleurdelisée et, dans un cartouche : MI : 1^{er} mars 1641;
 e) Écussons de France et d'Orléans : fol. 3.

III. — *Dessins divers* :

- a) Les lettres AC, couronnées : fol. 49, 53, 55, 57;
 b) Un losange, avec un croissant et BR : fol. 64, 65;
 c) Un cygne vu de profil : fol. 2, 112, 118, 121, 124, 125, 127, 257;
 d) Un cygne sur trois monts¹, surmonté d'une étoile : fol. 97, 101, 134, 145, 146, 156, 157, 159, 161, 163, 166, 167, 169;
 e) Une sorte de fleur de lys : fol. 224, 226, 228;
 f) Un cor de chasse couronné : fol. 44, 46, 52;
 g) Divers dessins de vases et d'amphores : fol. 25, 27, 30, 31, 32, 67, 69, 77, 79;
 h) Un losange de boules surmonté d'une fleur de lys : fol. 36, 39, 48, 59.

La plupart des filigranes présentent des lettres, entourées ou non de rectangles ornés, ou placées à droite et à gauche, au-dessus ou au-dessous des dessins.

1. Ces trois monts rappellent les armes de Sixte-Quint et figurent au fronton de nombreux monuments romains, restaurés ou élevés par cet énergique bâtisseur. — Ces filigranes indiquent un papier de fabrication italienne.

TABLE DES LETTRES.

- N. B.* — 1° L'astérisque placé après le numéro indique que le texte de la lettre est en italien.
 2° Sous la rubrique SOURCES, les lettres en original sont en caractères italiens, les lettres dont l'original est perdu sont en caractères romains.

SOURCES.	DATES.	DESTINATAIRES.
1.* Bottari	1626?	Cass. del Pozzo.
2. Félibien	1637?	Jacques Stella.
3. <i>Ms. 12347.</i>	14 janv. 1639.	M. de Noyers à Poussin.
4. Félibien	15 janv. 1639.	Louis XIII à Poussin.
5. <i>Ms. 12347.</i>	<i>Ibid.</i>	Chantelou.
6. <i>Ibid.</i>	19 févr. 1639.	<i>Ibid.</i>
7. <i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>	Jean Le Maire.
8. <i>Ibid.</i>	20 févr. 1639	M. de Noyers.
9. Cop. Institut	S. jour, 1639.	<i>Ibid.</i>
10. <i>Ms. 12347.</i>	19 mars 1639.	Chantelou.
11. <i>Ibid.</i>	28 avril 1639.	<i>Ibid.</i>
12. <i>Ibid.</i>	6 août 1639	Jean Le Maire.
13. <i>Ibid.</i>	13 sept. 1639.	Chantelou.
14. <i>Ibid.</i>	12 oct. 1639.	<i>Ibid.</i>
15. <i>Ibid.</i>	15 déc. 1639.	M. de Noyers.
16. <i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>	Chantelou.
17. <i>Ibid.</i>	8 mai 1640	M. de Noyers à Chantelou.
18. <i>Ibid.</i>	13 août 1640.	<i>Ibid.</i>
19. <i>Ibid.</i>	15 sept. 1640.	<i>Ibid.</i>
20. <i>Ibid.</i>	4 déc. 1640.	Mazarin à Chantelou.
21.* Bottari	6 janv. 1641.	Carl. Ant. del Pozzo.
22.* <i>Vente Fillon,</i> n° 1629	7 janv. 1641.	Cass. del. Pozzo.
23.* <i>Ms. n. a. fr.</i> 20809	1 ^{er} mars 1641.	<i>Ibid.</i>
24. <i>Ms. 12347.</i>	19 mars 1641.	M. de Noyers à Chantelou.
25. Bellori	20 mars 1641.	Brevet de Louis XIII.
26. <i>Ms. 12347.</i>	10 avril 1641	M. de Noyers.
27. <i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>	Chantelou.
28. <i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>

SOURCES.	DATES.	DESTINATAIRES.
29.* <i>Coll. F. Nay-</i> <i>lor</i>	18 avril 1641 .	Cass. del Pozzo.
30. <i>Ms. 12347.</i>	30(r) avril 1641.	Chantelou.
31. Cop. de l'Inst.	10 mai 1641 .	Ibid.
32. <i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>
33. <i>Ms. 12347.</i>	30 mai 1641 .	<i>Ibid.</i>
34.* Doss. Ph. de Chennevières.	31 mai 1641 .	Cass. del Pozzo.
35. <i>Ms. 12347.</i>	11 juin 1641 .	Chantelou.
36.* <i>Bibl. de Nan-</i> <i>tes</i>	14 juin 1641 .	Cass. del Pozzo.
37. <i>Ms. 12347.</i>	16 juin 1641 .	Chantelou.
38. <i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>
39. <i>Ibid.</i>	29 juin 1641 .	<i>Ibid.</i>
40. <i>Ibid.</i>	2 juill. 1641 .	<i>Ibid.</i>
41.* <i>Coll. Fillon.</i>	25 juill. 1641 .	Cass. del Pozzo.
42. <i>Ms. 12347.</i>	3 août 1641 .	Chantelou.
43. <i>Ibid.</i>	19 août 1641 .	<i>Ibid.</i>
44. <i>Ibid.</i>	23 août 1641 .	<i>Ibid.</i>
45.* Bottari.	6 sept. 1641 .	Cass. del Pozzo.
46.* <i>Brit. Museum.</i>	20 sept. 1641 .	<i>Ibid.</i>
47. <i>Ms. 12347.</i>	25 sept. 1641 .	Chantelou.
48.* Bottari.	4 oct. 1641 . .	Cass. del Pozzo.
49.* <i>Coll. Cham-</i> <i>bry.</i>	25 oct. 1641 .	<i>Ibid.</i>
50. <i>Ms. 12347.</i>	7 nov. 1641 .	Chantelou.
51.* Bottari.	21 nov. 1641 .	Cass. del Pozzo.
52. <i>Coll. Allard</i> <i>du Chollet</i>	20 déc. 1641 .	<i>Ibid.</i>
53.* <i>Coll. F. Nay-</i> <i>lor</i>	17 janv. 1642. <i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>
54.* <i>Brit. Mus.</i>	24 janv. 1642. <i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>
55.* <i>Coll. A. Huth.</i>	14 mars 1642. <i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>
56. <i>Ms. 12347.</i>	20 mars 1642. <i>Chantelou:</i>	<i>Chantelou:</i>
57.* Bottari.	27 mars 1642. <i>Cass. del Pozzo.</i>	<i>Cass. del Pozzo.</i>
58.* <i>Coll. Fillon.</i>	4 avril 1642 . <i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>
59. <i>Ms. 12347.</i>	7 avril 1642 . <i>Chantelou:</i>	<i>Chantelou:</i>
60.* Bottari.	18 avril 1642. <i>Cass. del Pozzo.</i>	<i>Cass. del Pozzo.</i>
61. Félibien	<i>Ibid.</i>	M. de Noyers.
62. <i>Ms. 12347.</i>	24 avril 1642. <i>Chantelou.</i>	<i>Chantelou.</i>
63.* <i>Coll. A. Huth.</i>	9 mai 1642 . .	<i>Cass. del Pozzo.</i>
64.* <i>Coll. F. Nay-</i> <i>lor</i>	22 mai 1642 . <i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>

SOURCES.	DATES.	DESTINATAIRES.
65. <i>Ms. 12347</i> . . .	26 mai 1642 .	Chantelou.
66.* Bottari	30 mai 1642 .	Cass. del Pozzo.
67. <i>Ms. 12347</i> . . .	6 juin 1642 . .	Chantelou.
68.* Bottari	13 juin 1642 .	Cass. del Pozzo.
69.* <i>Ibid.</i>	27 juin 1642 .	<i>Ibid.</i>
70.* <i>Coll. de Tré-</i> <i>mont</i>	25 juill. 1642.	<i>Ibid.</i>
71.* <i>Brit. Mus.</i> . . .	8 août 1642. .	<i>Ibid.</i>
72. <i>Ms. 12347</i> . . .	4 sept. 1642 .	M. de Noyers à Chantelou.
73.* Bottari	5 sept. 1642 .	Cass. del Pozzo.
74.* <i>Brit. Mus.</i> . . .	18 sept. 1642.	<i>Ibid.</i>
75. <i>Ms. 12347</i> . . .	21 sept. 1642 .	Chantelou.
76. <i>Magasin pitto-</i> <i>resque</i>	<i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>
77. <i>Coll. Morri-</i> <i>son</i>	22 oct. 1642 .	Cass. del Pozzo.
78. <i>Ms. 12347</i> . . .	26 nov. 1642 .	M. de Noyers à Chantelou.
79. <i>Ibid.</i>	24 déc. 1642.	<i>Ibid.</i>
80. <i>Ibid.</i>	1 ^{er} janv. 1643.	Chantelou l'aîné.
81. <i>Ibid.</i>	22 janv. 1643.	Mazarin à Chantelou.
82. A. Bertolotti .	30 avril 1643.	Testament de Poussin.
83. <i>Ms. 12347</i> . . .	9 juin 1643. .	Chantelou.
84. <i>Ibid.</i>	22 juin 1643 .	<i>Ibid.</i>
85. Félibien	2 juill. 1643 .	<i>Ibid.</i>
86. <i>Ms. 12347</i> . . .	4 août 1643. .	<i>Ibid.</i>
87. <i>Ibid.</i>	25 août 1643.	<i>Ibid.</i>
88. <i>Ibid.</i>	23 sept. 1643.	<i>Ibid.</i>
89. <i>Ibid.</i>	5 oct. 1643 . .	<i>Ibid.</i>
90. <i>Ibid.</i>	27 oct. 1643 .	<i>Ibid.</i>
91. <i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>	1 ^{er} compte à Chantelou.
92. <i>Ibid.</i>	5 nov. 1643. .	Chantelou.
93. <i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>	Chantelou l'aîné.
94. Félibien	2 déc. 1643. .	Chantelou.
95. <i>Ms. 12347</i> . . .	11 déc. 1643.	<i>Ibid.</i>
96. <i>Ibid.</i>	21 déc. 1643.	<i>Ibid.</i>
97. <i>Ibid.</i>	7 janv. 1644 .	<i>Ibid.</i>
98. <i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>	Chantelou l'aîné.
99. Cop. Institut .	11 janv. 1644.	(Connoissement).
100. <i>Ms. 12347</i> . . .	12 janv. 1644.	Chantelou.
101. <i>Ibid.</i>	25 févr. 1644.	<i>Ibid.</i>
102. <i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>	2 ^e compte à Chantelou.
103. <i>Ibid.</i>	8 mars 1644 .	Chantelou.
104. <i>Ibid.</i>	17 mars 1644.	<i>Ibid.</i>

SOURCES.	DATES.	DESTINATAIRES.
105. <i>Ms. 12347.</i>	8 avril 1644 .	Chantelou.
106. <i>Ibid.</i>	15 avril 1644.	<i>Ibid.</i>
107. <i>Ibid.</i>	25 avril 1644.	<i>Ibid.</i>
108. <i>Ibid.</i>	14 mai 1644 .	<i>Ibid.</i>
109. <i>Ibid.</i>	30 mai 1644 .	<i>Ibid.</i>
110. <i>Ibid.</i>	20 juin 1644 .	<i>Ibid.</i>
111. <i>Ibid.</i>	26 juin 1644 .	<i>Ibid.</i>
112. Félibien	<i>Ibid.</i>	Ratabon ?
113. <i>Ms. 12347.</i>	7 août 1644 .	Chantelou.
114. <i>Ibid.</i>	11 sept. 1644.	<i>Ibid.</i>
115. <i>Ibid.</i>	2 oct. 1644 .	<i>Ibid.</i>
116. <i>Ibid.</i>	30 oct. 1644 .	<i>Ibid.</i>
117. <i>Ibid.</i>	6 nov. 1644 .	<i>Ibid.</i>
118. <i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>	3 ^e compte à Chantelou.
119. <i>Ibid.</i>	19 nov. 1644 .	Chantelou.
120. <i>Ibid.</i>	26 nov. 1644 .	<i>Ibid.</i>
121. <i>Ibid.</i>	30 avril 1645.	<i>Ibid.</i>
122. <i>Ibid.</i>	15 mai 1645 .	Chantelou l'aîné.
123. <i>Ibid.</i>	28 mai 1645 .	Chantelou.
124. <i>Ibid.</i>	18 juin 1645 .	<i>Ibid.</i>
125. <i>Ibid.</i>	3 juill. 1645 .	<i>Ibid.</i>
126. <i>Ibid.</i>	29 juill. 1645.	<i>Ibid.</i>
127. <i>Ibid.</i>	20 août 1645 .	<i>Ibid.</i>
128. <i>Ibid.</i>	15 oct. 1645 .	<i>Ibid.</i>
129. <i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>	Chantelou l'aîné.
130. <i>Ibid.</i>	12 nov. 1644 .	Chantelou.
131. <i>Ibid.</i>	10 déc. 1645 .	<i>Ibid.</i>
132. <i>Ibid.</i>	20 janv. 1646.	Chantelou l'aîné.
133. <i>Ibid.</i>	21 janv. 1646.	Chantelou.
134. <i>Ibid.</i>	2 févr. 1646 .	Chantelou l'aîné.
135. <i>Ibid.</i>	4 févr. 1646 .	Chantelou.
136. <i>Ibid.</i>	25 févr. 1646 .	<i>Ibid.</i>
137. <i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>	4 ^e compte à Chantelou.
138. <i>Ibid.</i>	8 avril 1646 .	Chantelou.
139. <i>Ibid.</i>	3 juin 1646 .	<i>Ibid.</i>
140. <i>Ibid.</i>	29 juill. 1646.	<i>Ibid.</i>
141. <i>Ibid.</i>	23 sept. 1646 .	<i>Ibid.</i>
142. <i>Ibid.</i>	7 oct. 1646 .	<i>Ibid.</i>
143. <i>Ibid.</i>	21 oct. 1646 .	<i>Ibid.</i>
144. <i>Ibid.</i>	18 nov. 1646 .	<i>Ibid.</i>
145. <i>Ibid.</i>	4 févr. 1647 .	<i>Ibid.</i>
146. <i>Ibid.</i>	24 mars 1647 .	<i>Ibid.</i>
147. <i>Ibid.</i>	7 avril 1647 .	<i>Ibid.</i>

SOURCES.	DATES.	DESTINATAIRES.
148. <i>Ms. 12347</i> . . .	3 juin 1647. :	Chantelou.
149. <i>Ibid.</i>	10 juin 1647 .	<i>Ibid.</i>
150. <i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>	5 ^e compte à Chantelou.
151. <i>Ibid.</i>	28 juill. 1647.	Chantelou.
152. <i>Ibid.</i>	17 août 1647 .	<i>Ibid.</i>
153. <i>Ibid.</i>	19 août 1647 .	<i>Ibid.</i>
154. <i>Ibid.</i>	1 ^{er} sept. 1647.	<i>Ibid.</i>
155. <i>Ibid.</i>	3 nov. 1647. .	<i>Ibid.</i>
156. <i>Ibid.</i>	24 nov. 1647 .	<i>Ibid.</i> « <i>Traité des Modes.</i> »
157. <i>Ibid.</i>	22 déc. 1647 .	<i>Ibid.</i>
158. <i>Ibid.</i>	12 janv. 1648.	<i>Ibid.</i>
159. <i>Ibid.</i>	23 mars 1648.	<i>Ibid.</i>
160. <i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>	6 ^e compte à Chantelou.
161. <i>Ibid.</i>	24 mai 1648 :	Chantelou.
162. <i>Ibid.</i>	22 juin 1648 .	<i>Ibid.</i>
163. <i>Ibid.</i>	2 août 1648. .	<i>Ibid.</i>
164. <i>Ibid.</i>	13 sept. 1648.	Chantelou l'aîné.
165. <i>Ibid.</i>	22 nov. 1648 .	Chantelou.
166. <i>Ibid.</i>	19 déc. 1648 .	<i>Ibid.</i>
167. <i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>	Chantelou l'aîné.
168. <i>Ibid.</i>	17 janv. 1649.	Chantelou.
169. <i>Ibid.</i>	7 févr. 1649 .	<i>Ibid.</i>
170. <i>Ibid.</i>	2 mai 1649. .	<i>Ibid.</i>
171. <i>Ibid.</i>	24 mai 1649 .	<i>Ibid.</i>
172. <i>Ibid.</i>	20 juin 1649 .	<i>Ibid.</i>
173. <i>Ibid.</i>	22 août 1649.	<i>Ibid.</i>
174. <i>Ibid.</i>	19 sept. 1649.	<i>Ibid.</i>
175. Félibien	<i>Ibid.</i>	Jacques Stella.
176. <i>Ms. 12347</i> . . .	8 oct. 1649 . .	Chantelou.
177. <i>Ibid.</i>	18 oct. 1649. .	<i>Ibid.</i>
178. Cop. Institut .	22 janv. 1650.	<i>Ibid.</i>
179. <i>Ibid.</i>	13 mars 1650.	<i>Ibid.</i>
180. <i>Ibid.</i>	8 mai 1650. .	<i>Ibid.</i>
181. <i>Ibid.</i>	29 mai 1650 .	<i>Ibid.</i>
182. <i>Ibid.</i>	19 juin 1650 .	<i>Ibid.</i>
183. <i>Ibid.</i>	3 juill. 1650 .	<i>Ibid.</i>
184. <i>Ibid.</i>	29 août 1650.	<i>Ibid.</i>
185. <i>Ibid.</i>	1651 (?)	Abraham Bosse.
186. <i>Ms. 12347</i> . . .	24 avril 1651.	Chantelou.
187. <i>Ibid.</i>	3 déc. 1651 . .	<i>Ibid.</i>
188. Félibien	<i>Ibid.</i>	Jacques Stella.
189. <i>Ms. 12347</i> . . .	10 nov. 1652 .	Chantelou.
190. <i>Ibid.</i>	16 févr. 1653.	<i>Ibid.</i>

SOURCES.	DATES.	DESTINATAIRES.
191. <i>Ms. 12347.</i> .	21 avril 1653.	Chantelou.
192. <i>Ibid.</i>	11 mai 1653. .	<i>Ibid.</i>
193. Hil. Pader. . .	30 janv. 1654.	Hilaire Pader.
194. <i>Ms. 12347.</i> . .	27 juin 1655 .	Chantelou.
195. <i>Ibid.</i>	29 août 1655 .	<i>Ibid.</i>
196. <i>Ibid.</i>	15 nov. 1655 .	<i>Ibid.</i>
197. <i>Ibid.</i>	20 déc. 1655 .	<i>Ibid.</i>
198. <i>Ibid.</i>	26 déc. 1655 .	<i>Ibid.</i>
199. <i>Ibid.</i>	24 déc. 1657 .	<i>Ibid.</i>
200. <i>Ibid.</i>	15 mars 1658. .	<i>Ibid.</i>
201. <i>Ibid.</i>	25 nov. 1658 .	<i>Ibid.</i>
202. <i>Ibid.</i>	2 août 1660. .	<i>Ibid.</i>
203. <i>Ibid.</i>	2 avril 1662 .	<i>Ibid.</i>
204. <i>Ibid.</i>	20 nov. 1662 .	<i>Ibid.</i>
205. <i>Ibid.</i>	4 févr. 1663. .	<i>Ibid.</i>
206. <i>Ibid.</i>	1 ^{er} avril 1663. .	<i>Ibid.</i>
207. <i>Ms. n.a. fr. 28.</i>	18 févr. 1664. .	L'abbé Nicaise.
208. <i>Ms. 12347.</i> . .	16 nov. 1664. .	Chantelou.
209. Félibien	Janv. 1665 . .	Félibien.
210. <i>Ms. 12347.</i> . .	1 ^{er} mars 1665. .	M. de Chambray.
211. <i>Ibid.</i>	28 mars 1665. .	Chantelou.
212. <i>Ibid.</i>	21 sept. 1665. .	Testament de Poussin.
213. <i>Ibid.</i>	1 ^{er} déc. 1665 .	Jean Dughet à Chantelou.
214. <i>Ibid.</i>	23 janv. 1666. .	<i>Ibid.</i>
215. Bellori	Observations sur la peinture.

INDEX.

(Les chiffres indiqués renvoient aux pages de l'ouvrage.)

1^o NOMS DE PERSONNES.

(Cités dans le texte des lettres et dans les notes.)

A

- Adam, 60, 180, 182.
Advielle (M. Victor); xv, 46, 126, 153, 169, 458, 465, 467, 498.
Albani (collection), ix.
Alberti (C.-M.), 313.
Alberti (de Gli), 420.
Aldobrandini, 421.
Algarde (l'), 188, 316, 491.
Allard du Chollet (M. le comte), x, xi, 108.
Angeloni (F.), 62, 63, 64, 71, 75, 79, 82, 83, 115, 136, 152.
Anne d'Autriche, 200, 202, 226, 227, 232, 249, 264, 299, 308, 395, 396.
Antinoüs, 491.
Antoine, sculpteur, 213, 218, 282 (?).
Arigoni, 240, 244, 301, 333, 335.
Aristote, 373, 522.
Ariti (Francesco), 456.
Arnaud (M. J.), 470.
Atichy (le P. d'), 187.
Auguste, 417.
Auvry (?), 93.
Avenel (M. H.), 25, 31, 44, 104, 156, 158, 175, 188, 236, 257.

B

- Baguenault de Puchesse (M.), 174.
Balac (Yves), 152.
Baldinucci, 2.
Barberini, xi, 68, 69, 102, 114, 152, 156, 168, 210, 217, 246, 262, 278, 287, 319, 322, 327, 345, 368, 400, 449, 485.
Baring (sir Ch.), 202.
Baron (le sieur), 82.
Baronius, 38.
Barou (M. J.), 73.
Baschet (M.), 286.
Beaupuy, 187.
Beaurepaire (M. Ch. de), 467.
Bécherels, 436.
Bel (Hugues de la), 334, 340, 343, 347, 351, 357, 364, 365, 367, 380.
Bellori, xv, 3, 27, 40, 45, 54, 63, 72, 75, 80, 83, 92, 278, 288, 389, 419, 459, 467, 468, 491.
Belon, 158.
Beni (Julio), 441.
Bentivoglio, 304.
Bernin (Le), 21, 235, 415, 464.
Bertemer (M. de), 81, 82.
Bertholin, 20, 288, 290.
Bertolotti (A.), xvi, 193.
Bichi (cardinal), 35, 58, 255, 262, 275.
Bini (Antonio), 466, 467.
Blanc (Ch.), 456, 498, 499, 524.
Blondeau, 52.
Board, xvi, 82, 113, 192, 306, 311, 325, 377, 390, 400, 404, 408, 409, 411.

Boccalini (Trajan), 351, 520.
 Boisfranc (M. de), 4.
 Boislisle (M. A. de), 416.
 Boissière (de la), 185, 295, 297, 300.
 Bonnafé (M. Edm.), 4, 44, 123, 206, 258, 317, 403, 412, 437.
 Bonnefon (M. Paul), xiv.
 Bonnemès, 150, 152, 167, 521.
 Bontemps (Silv.), 195.
 Borgarello (F.-M.), 71.
 Bosio, 421.
 Bosse (Abraham), 419, 420.
 Bottari, v, ix, x, xv, 1, 40, 56, 84, 96, 110, 116, 118, 122, 127, 148, 153, 170, 177, 178, 179.
 Bourdelot, 22, 37, 122, 124, 132, 135, 136, 137, 167, 168, 173, 178, 191, 198, 206, 209, 306.
 Brienne (de), 298. Voir Gueffier.
 Bronde (Jean), 241.
 Burlamachi, 38.

C

Caillet (M.), 44.
 Camillo (Andrea), 195.
 Canino (J.-A.), 63, 76, 224, 250, 292.
 Carrache (Ann.), 140, 141, 202, 210.
 Cassiodore, 522.
 Castellan, 72, 499.
 Castelvetro, 493.
 Cat (Le), 255.
 Catalan (le), 221.
 Caupony (le P.), 190.
 Cerisier. Voir : Serisier.
 César (Jules), 401.
 Chambry (collection), 102.
 Chambray (R. Fréart de), III, 27, 34, 49, 63, 64, 92, 96, 107, 122, 123, 148, 185, 198, 304, 306, 323, 326, 330, 336, 417, 418, 419, 420, 422, 423, 430, 454, 460, 461, 522.
 Chamont (Saint-), 35, 272, 275, 276, 277, 281, 283, 293, 298.
 Champier et Sandoz, 7, 72.

Chantelou (Jean Fréart de), II, 122, 191, 256, 310, 315, 317, 319, 320, 321, 325, 329, 336, 337, 338, 339, 362, 369, 379, 381, 385, 387, 388, 390, 391, 392, 393, 464.
 Chantelou (Paul Fréart de), *passim*.
 Chapron (Nic.), 206, 207, 209, 210, 211, 213, 216, 221, 222, 231, 248, 276, 277, 282, 283, 362, 369.
 Charavay (M.), 92, 126, 498.
 Chardon (M. H.), xv, 6, 10, 38, 68, 190, 202, 209, 210, 235, 248, 259, 260, 311, 412, 479.
 Charles (le P.), 231, 244, 247, 253, 255, 260.
 Charles (ou Carlo), 39, 138, 139, 151, 155, 160, 161, 167.
 Charles I^{er} (d'Angleterre), 394.
 Charmois (M. de), 260.
 Châtelain (M. Louis), xi.
 Chavigny, 73, 158, 170, 197.
 Chennevières (Ph. de), iv, v, vi, viii, ix, xiv, xv, 1, 3, 5, 21, 24, 43, 45, 46, 50, 56, 64, 65, 66, 67, 68, 80, 84, 102, 104, 110, 118, 126, 140, 148, 153, 177, 183, 198, 201, 213, 214, 219, 273, 309, 332, 437, 442, 458, 462, 464, 466, 485.
 Cherabitto, 470, 471.
 Chéruel (M.), 226, 275, 279.
 Christ (le), *passim*.
 Christie (vente chez MM.), 116.
 Christine de France, régente de Savoie, 69, 73, 108.
 Christine de Suède, 123, 309.
 Ciccio, Ciche, Cique (dit le Napolitain), 202, 204, 205, 210, 212, 214, 217, 218, 223, 224, 225, 231, 235, 237, 238, 239, 250, 292.
 Cincio (Ant. et Marco), 195.
 Cinq-Mars, 44, 48, 115, 121, 152, 162, 170, 174, 187.
 Clément XI (pape), 412.
 Clément (M. Ch.), 202.
 Clément (M. P.), 32.

Clerc, 65.
 Cléopâtre, 313.
 Colbert (le grand), 32, 455.
 Comte (Florent Le), 415.
 Condé (le grand), 3, 279, 310,
 311, 312, 461.
 Corne (Ant. de la), 282.
 Cornia (duc della), 456.
 Cortari, 288.
 Cortone (P. de), 36, 37, 113, 188.
 Cosnac (de), 39.
 Costanse (M. de), 59, 520, 521.
 Costar, 520.
 Cour (M. de la), 73.
 Cousin (Victor), 226.
 Coutances (l'évêque de), 267,
 268, 521.
 Créqui (les), 411, 436, 437.

D

Darembert (M.), 387.
 Débonaire (Monsieur), 20.
 Delapalme (M. Emile), vii.
 Delisle (Léop.), 84, 103.
 Desjardins (M. Paul), iv, xiv,
 xv, 354, 376.
 Desperets (M.), 183.
 Despiot, d'Espiot, Despers,
 241, 243, 253, 257, 260.
 Devoit (Monsieur), 366.
 Dominique, 78, 90.
 Dominiquin (le), 141, 188, 224.
 Donnadiou (coll.), 96, 103, 170.
 Dubois de Saint-Gelais, 202.
 Duchesne (Mgr), xi.
 Duchesne (le prévôt), vi.
 Dufourny, vi, vii, ix, xi, 73,
 452, 457, 499.
 Dughet (les), 9, 72, 73, 88, 131,
 141, 173, 174, 193, 194, 195,
 211, 214, 233, 237, 267, 270,
 278, 296, 456, 458, 459, 466,
 478, 499, 524.
 Du Lieu (M.), 81, 82, 83, 183.
 Dumésnil (M. J.), 2, 3, 162, 368.
 Dundas (sir Laurence), 339.
 Duplessis (M. G.), 432, 443.
 Duquesnoy (François), 27, 31,
 32, 34, 36, 37, 52, 188, 412, 491.

Drusus, 314, 336, 385, 387.

E

Emery (Particelli d'), 386.
 Ephrussi (M. Ch.), 177.
 Erostrate, 179.
 Errard, 6, 27, 63, 76, 198, 202,
 204, 207, 208, 210, 211, 213,
 218, 243, 421, 491.
 Espine (L'), 334, 433.
 Essarts (des), 187.

F

Favry de Chantelou, vi.
 Félibien (André), viii, xv, 3, 5,
 10, 11, 61, 80, 89, 139, 180,
 183, 202, 208, 229, 266, 306,
 318, 352, 358, 373, 403, 411,
 412, 456, 466, 483, 491, 523.
 Félibien (Jacq.), 460.
 Ferdinand III, 279.
 Ferrari (le P.), 113, 114, 117,
 126, 132, 136, 139, 152, 157,
 167.
 Feuillet de Conches (M.), 520.
 Fillon (collection), 46, 84, 109,
 127.
 Filomarino (archevêque), 400.
 Fleur (La), 3, 271.
 Fontaine (M. André), xiv, 54.
 Fontenay-Mareuil, xvi, 35, 113,
 230, 244, 411.
 Fouquet (Nic. et L.), 244, 316,
 317, 436, 437, 439, 440, 441,
 442, 447.
 Fouquière (peintre), 89, 90.
 Fresne (Trichet du), 123, 286,
 309, 401.
 Furetière, 45, 219, 254.

G

Gallicano (prince de), 400.
 Gayetano (Mgr), 260, 261.
 Gassendi, 133.
 Gassion, 68, 236, 279.
 Gatteaux (legs), 80.
 Gault de Saint-Germain, 12,
 191, 491.

Gattaio, 195.
 Gelée (Claude), 22, 38.
 Gence, 499.
 Geyaert (M.), 521.
 Gierico (les), III, 301, 302, 305,
 344, 345, 348, 354, 357, 358,
 361, 364, 365, 367, 371, 379,
 380, 390, 408, 410, 425, 428,
 429, 433, 439, 445.
 Gillier (M. de), 318, 406.
 Girard (Salomon), 54, 121.
 Giraud-Mangin (M.), 73.
 Grecs (les), 354, 370, 372.
 Grimaldi (cardinal), 58.
 Grotius, 226, 227.
 Grouchy (M. de), 467.
 Guarino, 351, 521.
 Guaspre (Le). Voir Dughet.
 Guebriant, 239, 240, 279.
 Gueffier, xvi, 35, 279, 295, 297,
 316, 327, 340, 369, 388, 394,
 396, 400, 402, 404, 405.
 Guillet de Saint-Georges, 213.
 Guise (duc de), 400.

H

Hameaux (des), 286.
 Hanotaux (M. G.), 455.
 Hauteœur (M. L.), 497.
 Hélène, 493.
 Héraclide de Pont, 521, 522.
 His de la Salle (don de), 272.
 Homère, 494.
 Honorat (M^{ie}), 472, 473, 482.
 Huth (coll. Alf.), 118, 148, 149.

I

Innocent X, 275, 282, 287, 294,
 298, 306, 316, 317, 319, 320,
 327, 342, 345, 377, 400, 404,
 414.
 Institut (copiste de l'), I, III,
 VI, VII, VIII, IX, XII, 59, 60, 61,
 161, 241, 253, 281, 303, 310.
 Isle la Sourdière (de l'), 318,
 371, 376, 385, 386.

J

Jabach, 415.

Jacquelin, 248, 259.
 Jal (dict. de), 64, 185, 298, 383.
 Jay, 27, 42, 483.
 Jésuites (les), 32, 64, 71, 226,
 247, 324.
 Jouannino, 293.
 Jouin (M. H.), 520.
 Julia Augusta, 314, 336.
 Junius (Franc.), 462.
 Jupiter Olympien, 494.

L

La Barde, 226, 227.
 Laborde (L. de), 68.
 Labouchère, 72.
 Lacombe, 44.
 Ladislas IV, 395.
 Lafenestre (M. G.), 46, 48, 83,
 126, 127.
 La Fleur. Voir Fleur (La).
 Lalanne (M. Lud.), 457, 464, 522.
 Langlès, VII.
 Landon, 72.
 La Salle, 187.
 Lawrence (sir Th.), 116.
 Le Brun (Ch.), 76, 183.
 Lechevallier-Chevignard (M.),
 v.
 Le Clerc, 65, 77, 80.
 Legendre (M.), 343.
 Legrand, 452.
 Leighton (J.), 148.
 Le Maire (les), 6, 7, 9, 12, 22,
 30, 78, 81, 132, 133, 134, 148,
 158, 190, 196, 202, 208, 210,
 222, 223, 225, 231, 235, 243,
 247, 248, 249, 260, 263, 266,
 269, 270, 284, 287, 288, 290,
 291, 293, 297, 477, 481.
 Lemercier (J.), 88, 142.
 Lemonnier (M. Henry), v, xiv,
 xv.
 Lemonnier (M. H.), 197.
 Lentulus (épître de), 27, 520.
 Lepage (Samson), 271, 298, 308.
 Lespinois (M. de), 437.
 Le Vau, 180.
 Lieu (M. du). Voir Du Lieu.
 Ligorio (Pirro), 45, 108, 139, 152.

Lorraine (chevalier de), 4.
 Louis XIII, 5, 10, 11, 12, 17,
 18, 19, 26, 28, 31, 33, 34, 43,
 44, 52, 53, 58, 61, 62, 63, 76,
 102, 113, 114, 117, 121, 123,
 131, 133, 136, 148, 156, 162,
 170, 174, 175, 180, 182, 185,
 192, 193, 197, 200, 264, 276,
 298, 308, 390, 442, 458.
 Louis XIV, 232, 247, 405, 406,
 442, 450.
 Lucien, 522.
 Lucrèce (la), 314, 336.
 Lumague (ou Lumagne), 32,
 48, 49, 76, 301.
 Lumbroso, 2, 22, 37, 58, 71,
 136, 467.

M

Maddalena (la sig.), 409, 410.
 Maillard (fr. Olivier), 520.
 Malcolm (collection), 177.
 Manciola (Vincent), 136.
 Marcel (M. Pierre), xiv.
 Marguin ou Mauguin, 433.
 Marie-Anne, reine d'Espagne,
 400.
 Marie de Médicis, 25.
 Marie-Thérèse, reine de Fran-
 ce, 450.
 Mariette, 27, 64, 79, 123, 206,
 232, 341.
 Marini (le cavalier), 162.
 Masaniello, 369.
 Massimi (cardinal), 491.
 Matheo (le P.), 485.
 Mathie (le sig.), 464.
 Matieu (M.), 275.
 Matignon (Léonard de), 521.
 Mauroy (M. de), 81, 89, 158,
 409, 412.
 Mazarin (Jules), 31, 38, 39, 68,
 107, 114, 138, 155, 156, 160,
 161, 190, 192, 193, 197, 200,
 209, 220, 226, 237, 244, 246,
 257, 275, 278, 287, 299, 328,
 330, 333, 344, 386, 401, 406,
 422.
 Mazarin (Michel), 151.
 Meaume (M. E.), 202.

Megler (M.), 118.
 Meilleraie (maréchal de la),
 279, 344.
 Mellan (Ch.), 79, 81, 122, 156,
 164.
 Menou, 53.
 Michaud (biographie), 197, 499.
 Michel-Ange, 6, 417.
 Mignard, 201, 204, 210, 223,
 224, 225, 231, 235, 243, 249,
 266, 270, 292, 385, 387.
 Mingin (Nic.), 368.
 Montaigne, 393.
 Montesarchio (duc de), 400.
 Mondin (abbé), 67, 73, 114.
 Montmort (M^{me} de), 26, 435,
 436, 437, 438, 439, 441, 443,
 446, 448, 449, 451, 453, 454.
 Morrison (collection Alf.), 183.
 Moslart, 356, 358, 361.
 Mothe-Houdancourt (marquis
 de la), 278.
 Müntz (M. Eug.), 45, 102.

N

Napolitain (le). Voir Ciccio.
 Napolon (Louis), 242.
 Naudé (Gabriel), 58, 123, 124,
 133, 135, 156, 166.
 Naylor (collection F.), 56, 110,
 153.
 Nicaise (l'abbé), 456, 480, 498.
 Nicéron (le P.), 166.
 Nocret, 202, 205, 210, 224, 225,
 243, 250, 292, 300.
 Noiset (M. du), 285, 297, 301,
 306, 312.
 Noüe (M. de la), 175.
 Noyers (Fr. Sublet de), *passim*,
 522.

O

Omont (M. H.), vii.
 Oton (marchand), 392, 397.

P

Pader (Hilaire), 431, 432.
 Pamfili, 188, 316, 327, 328.

Parmesan (le), 205, 210, 243, 250.
 Passart (M.), 75, 206.
 Passeri, 465, 466.
 Patin (Guy), 68, 133, 158, 275.
 Pattison (M^{lle} Emilia), 24, 193.
 Parme (duc de), 400, 404.
 Peiresc, 32, 81, 242, 243.
 Perlan (H.), 64, 80.
 Petit (M.), marchand, 166.
 Pietro Paulo, 203, 224.
 Phidias, 494.
 Pieralisi (D. Sante), 449.
 Piles (Roger de), 6.
 Pitou (M. Alexis), 183, 240, 434.
 Pizzutus (Jacob), 193.
 Planche (R. de la), 79.
 Platon, 373, 522.
 Pline, 454.
 Plutarque, 239, 240, 522.
 Poilly (F. et N. de), 443.
 Pointel, 233, 234, 258, 302, 303, 305, 325, 326, 339, 341, 355, 357, 358, 368, 372, 375, 390, 397, 401, 414, 416, 424, 428, 436, 445.
 Poissant (Thibaut), 64, 213, 218, 221, 224, 232, 239, 249, 250, 251, 253, 254, 263, 265, 269, 274, 277, 278, 291, 292, 293, 294, 298, 301, 302, 305, 306, 311, 314, 315, 318, 320, 322, 325, 329, 334, 335, 339, 341, 343, 346, 347, 348, 349, 352, 353, 354, 357, 359, 367, 368.
 Pozzo (Carlo Antonio del), 40, 42, 58, 62, 101, 133, 135, 195, 199, 350, 447.
 Pozzo (Cassiano del), vi, ix, x, xi, 2, 22, 34, 37, 42, 49, 58, 93, 122, 124, 133, 135, 137, 151, 167, 168, 173, 178, 198, 199, 206, 208, 209, 214, 218, 225, 230, 231, 232, 234, 245, 246, 248, 254, 262, 263, 266, 267, 268, 280, 299, 306, 359, 366, 371, 376, 388, 420, 423, 424, 430, 439, 440, 443, 444, 445, 446, 447, 449.

1911

Pozzo (Ferd. del), 195.
 Pribre (?), 38.
 Ptolémée Aulète (buste de), 313, 336, 385, 387.
 Pucques (M.), 403, 408.
 Puttick et Simpson (MM.), 96, 103.
 Puy (du). Voir del Pozzo.

Q

Quatremère de Quincy, I, II, III, IV, VII, XV, 18, 42, 64, 104, 122, 201, 203, 253, 310, 339, 386, 483.
 Quesnel (le P.), 481.
 Quintilien, 434, 454.

R

Raphaël, 45, 101, 102, 131, 179, 190, 202, 203, 206, 208, 229, 265, 269, 369, 417.
 Ratabon, 259, 280.
 Ravel (Pierre), 241, 243, 253.
 Rébelliau (M. Alf.), xiv.
 Regart, 233, 286, 288, 330.
 Rémond (M. G.). Voir Bellori.
 Rémy. Voir Vuibert.
 Renard (M.), 206, 207, 362, 369, 388, 427.
 Renaudeau (Théophraste), 43.
 Renouard (collection), 50.
 Retrou, 468, 471, 473, 474, 483.
 Retz (cardinal de), 386, 396.
 Richelieu (Armand de), xiv, 10, 11, 25, 26, 31, 32, 39, 43, 44, 48, 58, 62, 67, 73, 76, 78, 92, 102, 107, 114, 117, 121, 123, 133, 151, 152, 156, 157, 158, 162, 170, 174, 179, 187, 188, 192, 193, 244, 275.
 Richelieu (Alph. de), 269, 295.
 Rieux (Claude Le ou De), 201, 243.
 Rigar. Voir Regart.
 Roccatagliata (G.-S.), 58, 115, 125, 135.
 Rochette (Raoul), 456, 457, 498.
 Romain (Jules), 454.
 Rondini (J.-B.), 438, 478.

33

Rondoni, 292.
Ruher, 133.

S

Saglio (M.), 387.
Saint-Amant, 250, 524.
Salusto (Cesare), 195.
Salviati (prélat), 481.
Sancte (M^e), 195.
Samson. Voir Lepage.
Sauval, 4, 6, 10, 91, 137.
Savoie (Maurice et Thomas de), 26, 431.
Scarampe (C.-M.), 363, 365.
Scarron, 219, 332, 338, 339, 341, 348, 350, 369, 377, 378, 379, 386, 394, 396, 406, 414, 415, 416.
Schneider (M. R.), 520.
Séguier, 76, 158, 226.
Selle (de), vi.
Senelle (peintre), 219.
Sensier (collection), 109.
Serisier, 258, 346, 357, 364, 365, 367, 416, 451, 453, 457, 484.
Sforze (cardinal), I, 319.
Sibour (Barthélemy), 380.
Siracchi (Julio), 195.
Smith, xv, 3, 130, 134, 339, 376, 412, 448.
Snelles. Voir Senelle.
Sotheby, 84, 103.
Spon, 275.
Stella (Jacq.), 3, 4, 6, 22, 139, 156, 161, 164, 167, 178, 186, 369, 406, 424.
Swanevelt (Herman van), 72, 81.

T

Tallemant des Réaux, 190, 295, 300.
Tamizey de Larroque (M.). Voir Peiresc.
Tellier (Michel Le), 156, 227, 279.
Tellier (les Le), parents de Poussin, 464, 465, 472, 482.
Thémistocle, 239, 240, 447.

Thibaudeau (M.), 56, 110, 118, 148, 153, 183.
Thibaut. Voir Poissant.
Thorpe (Thomas), 72, 103.
Thou (J.-A. de), 267, 268, 322, 338, 339, 524.
Tibaut. Voir Poissant.
Tilladet, 187.
Tomé, courrier, 348.
Topin (M. Marius), 458.
Tourneux (M. Maurice), xiv, 520, 521.
Trémont (baron de), 169.
Trilport (M. de), 410.
Troisville, 187.
Tuilerie (G. Coignet de la), 37.
Turenne, 236, 240, 310.
Turgus (Jean), 247, 260.

U

Ughelli, 42, 98, 447.
Urbain VIII, 68, 70, 201, 217, 244, 246, 258, 262, 264, 269, 282, 287, 316.

V

Valençay (Achille et L. de), 246, 411.
Valeran (M.), 410.
Vanel (J.-B.), 264.
Van Schore, 130, 233, 330, 333, 334.
Varenne (M. de la), 190, 196, 249.
Varin. Voir Warin.
Vesian (Louis), 334.
Vieux (R. Le), 201, 202, 204, 210, 222, 224, 225, 231, 235, 237, 238, 240, 243, 250, 266, 292.
Villot (Fréd.), 411.
Vinci (Léonard de), 50, 417, 419, 420.
Vinot (le s.), 456.
Virgile, 53, 374, 417, 454.
Vitelleschi (Mutio), 190.
Vitelleschi (le marchand), 214, 218, 221, 228, 232, 236, 237,

- 243, 246, 249, 252, 253, 260,
264, 280, 293, 296, 299.
Vitellione, 485.
Vitet (M.), 260.
Voghera (marquis de), 376.
Voiture, 306, 383.
Vouet (S.), 44, 79, 123, 135, 206,
274.
Vrillière (L. de la), 4, 14, 76.
Vuibert (Rémy), 133, 191, 197,
214, 215, 216, 219, 230, 264,
290, 302.
- W
Warin (Jean), 44, 232.
Warrer (M.), 118, 148, 177.
- Y
Ysambart (Jacq.), 454.
- Z
Zeuxis, 493.

2° NOMS DE LIEUX.

(Ceux seulement cités dans le texte des lettres.)

- | | |
|--|---|
| <p>A</p> <p>Amsterdam, 261, 268.
Andelys (les), 459.
Angleterre, 257, 394.
Arles, 156, 334, 336, 337, 341,
360.
Arras, 33.
Avignon, 184.</p> <p>B</p> <p>Bologne, 220, 246, 402.
Bordeaux, 404.</p> <p>C</p> <p>Catalogne, 114, 278.
Castro, 217, 262, 400, 402, 404.
Cavore, Cavour, 70, 74, 98, 103,
127, 155.
Chantilly, 61.
Charybde et Scylla, 238.
Charité-sur-Loire (la), 123.
Château-du-Loir, 31, 185.
Chaulnes, 35.
Chiavari (les), à Rome, 48.
Civita-Vecchia, 333.
Cocagne (pays de), 60.
Colle Valentino, 195.
Corset, Corsept (Loire-Infé-
rieure), 152.</p> | <p>D</p> <p>Dangu, 61, 87, 179, 180, 323.</p> <p>E</p> <p>Elbe (île d'), 344.
Espagne, 291.
Europe, 33, 227, 308.</p> <p>F</p> <p>Farnèse (palais), 198, 199, 201,
204, 206, 208, 210, 212, 216,
222, 224, 231, 250, 251, 292.
Finale, 295.
Fiumicino, 388.
Florence, 414.
Foligno, 206, 208, 211.
Fontainebeau, 7, 14, 42, 81,
101, 102, 170, 172.
France, 426.</p> <p>G</p> <p>Gênes, 82, 184.
Gibraltar (détroit de), 354, 397.
Gravelines, 279.</p> <p>H</p> <p>Hollande, 257.</p> <p>I</p> <p>Italie, 364.</p> |
|--|---|

L

Livourne, 257, 261.
 Lorette, 189, 221, 225, 227, 231,
 244, 246, 247, 251, 253, 255,
 257, 260, 261, 262, 264, 271,
 292.
 Luxembourg (palais du), 175.
 Lyon, 38 et *passim*¹.

M

Malte, 222, 231, 276.
 Mans (le), 388, 393, 425, 435.
 Marseille, 184, 211, 241, 242,
 243, 257, 261, 397.
 Meudon, 59.
 Monaco, 431.
 Monceaux-en-Brie, 174.

N

Nantes, xi, 152, 174.
 Nanteuil-lès-Meaux, 31.
 Naples, 369, 388, 394, 400.
 Narbonne, 126, 136.
 Nice, 219.
 Nîmes, 121, 122.

O

Orbitello, 340, 342.

P

Palus-Méotides (les), 123.
 Parme, 195.
 Perpignan, 174.
 Piombino, 417.
 Pistoia, 220.
 Pologne, 394.
 Porto-Longone, 344, 417.

R

Rennes, 152.
 Rhin (le), 38.

Rhône (le), 334.
 Roanne, 305.

Rome. Sa maison, 24, 197; les
 Chiavari, 48; palais Bentivoglio,
 304; Monte-Cavallo, 368; église
 Sainte-Marie-du-Peuple, 71; reliure,
 76; palais de Mazarin, 192, 304;
 banque Saint-Esprit, 203; Ripa,
 241, 251, 292, 293, 335; Saint-
 Pietro-in-Montorio, 206, 209,
 212, 222, 230, 234, 248, 269,
 270, 272, 274, 275, 276, 277,
 281, 283, 287, 291, 293, 298,
 387.

Rouen, 247, 254, 257, 261.

Ruel, 7, 48, 51, 54, 59, 60, 104.

S

Saint-Germain-en-Laye, 44, 52,
 187, 193.
 Sancto-Gemino, 195.
 Saint-Malo, 257, 357, 387, 394,
 397, 437.
 Saint-Thomas-du-Louvre (rue),
 288, 290.
 Suse, 351.

T

Taurus, mont Taurin, 123.
 Tibre (le), 37.
 Tibur, 195.
 Toulon, 185.
 Tuileries (les), 43, 53, 60, 72,
 78, 219, 264, 298, 308.
 Turin, 26, 39, 45, 49, 71, 196,
 199, 351.

V

Venise, 279, 286.
 Villers (Eure), 78.

1. Cf. notre article : *Lyon dans la Correspondance de Pous-
 sin*, dans la *Revue d'Histoire de Lyon*, fasc. III, 1912.

INDEX DES ŒUVRES DE POUSSIN.

A. — TABLEAUX.

1^o Pour Paul Fréart de Chantelou.

La Manne, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 19, 20, 21, 22, 23, 267, 288.
Sur l'ensemble des *Sept Sacrements*, 256, 260, 261, 262, 263, 318.

a) *L'Extrême-Onction*, 262, 264, 265, 266, 267, 268, 272, 281, 282, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 294, 295, 297, 305, 324, 328, 335, 371.

b) *La Confirmation*, 283, 284, 291, 302, 304, 305, 315, 317, 320, 322, 323, 324, 326, 328, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 337, 338.

c) *Le Baptême*, 346, 347, 348, 349, 351, 352, 353, 356, 360, 364.

d) *La Pénitence*, 270, 272, 330, 331, 334 (« la Madeleine chez Simon »), 345, 348, 350, 351, 352, 354, 355, 356, 357, 358, 360, 361, 363, 364, 381.

e) *L'Ordre*, 357, 359, 362, 363, 365, 371.

f) *La Cène*, 365, 367, 370, 377, 378, 381.

g) *Le Mariage*, 366, 378, 379, 380, 382.

Le petit *Ravissement de saint Paul*, 202, 209, 211, 212, 214, 219, 220, 221, 223, 225, 226, 228, 229, 230, 233, 234, 237, 238, 251, 252, 253.

La *Conversion de saint Paul*, 183, 401, 402, 407, 409, 438, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 449, 523.

Les *Portraits de Poussin*, 258, 375, 380, 385, 386, 390, 392, 394, 395, 396, 398, 399, 401, 402, 405, 407, 409, 411, 412, 414, 415, 416, 417, 418.

La *Vierge en grand* (pour Chantelou), 375, 379, 380, 385, 387, 389, 390, 392, 394, 395, 397, 398, 399, 401, 402, 407, 409, 423, 425, 427, 428, 429, 430, 433, 434, 436, 437, 457.

Autres portraits, 412.

La *Vierge en grand* (destinée un moment à M^{me} de Montmort), 436, 437, 438, 439, 440, 441.

La *Vierge en Égypte* (ibid.), 439, 442, 443, 445, 446, 447, 448, 449.

La *Samaritaine*, 451, 452, 453.

2° Pour Jean Fréart de Chantelou.

Le « petit *Saint Jean* », 303, 315, 317, 320, 321, 330, 331, 337, 338, 339, 342, 379, 381, 385, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393.

3° Pour d'autres clients français.

La *Cène*, de Saint-Germain-en-Laye, 44, 64, 78, 79, 80, 86, 87, 89, 91, 92, 99, 107.

Le tableau du Noviciat des Jésuites (*Saint François Xavier*), 75, 77, 80, 82, 83, 87, 92, 95, 99, 100, 107, 131, 134, 147.

Tableaux pour Richelieu, 91, 92, 107.

Pan et Syrinx (pour La Fleur), 3.

Renaud et Armide (pour Stella), 3.

Diogène (pour Lumagne), 32.

Quatre enfants nus et deux chiens; Apollon et une Muse; Endymion et le char du soleil (collection de Mazarin), 39.

Orion aveuglé par Diane (chez Passard), 76.

Camille chez les Falisques (chez Passard), 76.

Assomption (chez M. de Mauroy), 81.

Nativité, pour M. de Mauroy, 412.

Adoration des Mages (ibid.), 81.

Phocion emporté; ses Cendres ramassées; la Fuite en Égypte; Esther (chez Serisier), 258.

Crucifixion (pour M. de Thou), 269, 322, 338, 339.

Moïse dans les eaux du Nil (pour Pointel), 372, 375.

« *Vierge en grand* qu'a eue M. Pointel », 436, 437, 438.

Passage de la mer Rouge (pour M. de Lysle?), 376.

Enlèvement d'Europe (pour M. Pucques), 403, 404.

Ravissement de saint Paul (pour Scarron), 406, 414, 415.

Moïse frappe le rocher [deux tableaux], 406, 407.

« *Vierge portée par quatre anges* » [*Assomption*], pour M. de Valençay, 411.

« *Vierge dans un paysage* », pour M. de Créqui, 411, 436.

Le *Déluge*, 457.

4° Pour des clients italiens.

Petit Baptême de Cass. del Pozzo, 49, 58, 95, 99, 104, 115, 120, 125, 130, 138, 155, 160, 164, 170, 176, 178.

- Madone* de Stefano Roccatagliata, 58, 115, 125.
Christ aux deux petits anges (pour Cass. del Pozzo), 125, 138.
Sainte Famille à trois figures, 155, 160, 164, 170.
 Les *Sacrements* de Cass. del Pozzo, 115, 126, 132, 206, 208, 218, 225, 237, 239, 242, 244, 245, 248, 254, 261, 263, 266, 280, 286, 440, 441, 442, 443.
Baptême de saint Jean (pour Cass. del Pozzo), n° 432 du Louvre, 388.
Pyrame et Thisbé (pour Cass. del Pozzo), 424.
 Pour la sépulture de Cass. del Pozzo, 444, 446.

5° Tableaux non exécutés.

- Projet des *Noces de Pelée* (proposé par Cass. del Pozzo), 130.
 Projet de la *Purification* (proposé par M. de Noyers?), 134.
 Projet de *Madone du Poussin*, 131, 134.
 Projet de tableau de « mode phrygien », 374.
 Demande d'un tableau de dévotion par M. Matieu, 275.
 Souhait d'une série des « plus étranges tours » de la Fortune, 383, 384.
 Projet de restaurer les tableaux de Fontainebleau, 44.
 Projet de « sujet bachique » pour Scarron, 396.

B. — DESSINS.

- Annibal sur un éléphant, 2, 3.
 Scipion, 168, 170.
 Tapisseries, 45, 79, 132, 134, 190.
 Frontispices de livres : *Virgile*, 53, 54, 55, 56, 79, 81; la *Bible*, 64, 79, 81, 87; *Horace*, 121, 122; les *Conciles*, 123.
 Travaux de la *Grande Galerie* du Louvre, 34, 60, 64, 71, 80, 82, 83, 86, 90, 98, 99, 100, 107, 121, 132, 134, 136, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 158, 164, 189, 212, 215, 216, 230, 280, 440.
 Bas-relief des armes de M. de Noyers, 65, 79, 80.
 Pour le cabinet de M. de Noyers, 81, 88, 89, 91.
 Pour l'Orangerie du Luxembourg, 175.
 Dessins de piédestaux ou « chevalets », 294, 298, 302, 306.
 Esquisses de loriques et de trabées, 385, 387.
 Termes pour Fouquet, 442.
-

ADDENDA.

PAGE 1. — Cote du dossier Poussin, à la bibliothèque de l'Institut : mss. N. S., t. CXX. — On consultera avec intérêt l'article de M. R. Schneider, *La première édition des lettres de Nicolas Poussin*, par Quatremère de Quincy, dans le *Bull. de la Soc. de l'Hist. de l'Art français*, 1909, 4^e fasc., p. 251-258.

PAGE 27. — La lettre de Publius Lentulus est une pièce apocryphe que ce Romain aurait adressée au Sénat et dans laquelle il faisait un portrait physique du Christ; elle apparaît pour la première fois dans un écrit du frère Olivier Maillard, en 1552 (voir Feuillet de Conches, *Causeries d'un curieux*, Plon, 1862, 1^{er} vol., t. I, ch. III).

PAGE 31, note 2. — Avenel, *Corr. de Richelieu*, t. VI, p. 691.

PAGE 34, note 1, 3^e ligne. — Publié en 1650.

PAGE 59. — « Qu'est-ce que ce « M. de Costanse » au gargantuesque pâté de venaison? », se demande Ph. de Chennevières (*La peinture française*, p. 163), et si Poussin n'a « pas voulu écrire le nom du gourmet Costar, le courtisan connu par le recueil de ses *Lettres* flagorneuses, ami, compatriote et commensal de Chantelou ». M. Maurice Tourneux, qui a bien voulu examiner le problème, partage cette supposition : « En adressant à Poussin ce pâté monstrueux, Costar obéissait peut-être à une recommandation des Fréart ou se flattait de leur faire ainsi la cour. »

PAGE 76, note 1. — Voir H. Jouin, *Ch. Le Brun et les arts sous Louis XIV*, p. 34-35.

PAGE 351. — Trajano Boccalini (1556-1613), le « gazetier officiel d'Apollon ». — « Après beaucoup d'éloges

de la *Torta*, Apollon dit au critique de Guarini, car il n'y en a qu'un : *Che egli si fa conoscere per uno di quegli acerbi detrattori, che accecati dall' invidia, biasimavano le cose inimitabili degli ingegni straordinariamente fecondi.* Centuria I^a, Ragguaglio di Parnaso XXXI. » (Note de Quatremère de Quincy, éd. de 1824, p. 378.)

PAGE 152, note 2 (François Bonnemés). — On voudra bien nous permettre de réserver les renseignements, assez étendus, mais très contradictoires, que nous avons déjà recueillis sur la question. Quand elle sera pleinement élucidée, elle méritera un article spécial.

PAGE 183, note 1. — Dans un article de la *Revue d'Histoire de Lyon*, fasc. III, 1912, intitulé : *Lyon dans la correspondance de Poussin*, nous proposons l'hypothèse suivante : la date de ce brouillon de lettre serait exacte, mais l'écriture, — qui n'est pas celle du ms. 12347, — serait, non de Poussin, mais de son neveu et secrétaire Jean Dughet. Félibien nous apprend que Poussin, accompagné de Le Brun, atteignit Rome le 5 novembre 1642. Le Brun se serait empressé d'écrire le jour même à Jean Dughet, resté à Lyon, et chargé vraisemblablement de tenir M. de Chantelou au courant du voyage de son illustre protégé.

PAGE 267, note 2. — Quel est ce « M. de Cotances » (selon Chantelou, p. 267), ce « Mr. l'Euesque de Constanse » [ou « Coustanse », car ce mot du ms. 12347 est douteux] (selon Poussin, p. 268)? M. Maurice Tourneux, dont nous nous sommes permis de consulter la science si obligeante, estime que l'hypothèse la plus probable est celle relative à Léonor I^{er} Goyon de Matignon, évêque de Coutances, de juillet 1625 à août 1646.

PAGE 332, note 2. — Ce post-scriptum a cependant été écrit le 11 février 1646 (voir la 6^e ligne), alors que la lettre proprement dite est datée du 4.

PAGE 357. — L'*Hercule Farnèse* ne mesure pas moins de 2^m99 de hauteur.

PAGE 373, *Traité des modes*. — On lira dans Gevaert,

Histoire et théorie de la musique dans l'antiquité, t. I, un « traité des modes », autrement plus documenté et plus clair que celui de Poussin. Celui-ci ne suit pas ici l'un quelconque des textes anciens les plus connus, soit Platon (*Rép.*, III), soit Héraclide de Pont, soit Plutarque (*Dial. sur la musique*). Il parle d'après un compilateur dont l'obscurité lui fait commettre des contresens. Nous accorderons à Poussin la « modestie » du mode dorien (« Dorius pudicitiae largitor... », Cassiodore, *Var.*, II, 40), son caractère « grave et viril » (Aristote, *Polit.*, VIII, 7), le « calme parfait » qu'il procure à l'âme (*Ibid.*, VIII, 5), trait qu'il faut rapprocher des mots de Poussin « plaine de sapsience », l'avis de Platon, dans le *Lachès*, que les modes autres que le dorien et le phrygien sont inutiles, le « Phrygius pugnans excitat... » de Cassiodore (*op. cit.*), l'« enthousiasme » qu'il produit (Aristote, *Polit.*, VIII, 5), que le « lydium querulum » d'Apulée convient bien aux « choses lamentables », mais nous lui objecterons que c'est le mode hypolydien, et non le mode ionien, qui, selon Platon (*Rép.*, III, p. 398), convenait aux chants des festins, et que son idée du mot ionien ne correspond guère à l'élégance, à la politesse dont parle Lucien (*Harm.*, 1) et à la « distinction » que lui reconnaissait Héraclide de Pont.

PAGE 384, dernier alinéa. — Chantelou n'eut garde de renoncer à son heureuse idée, comme on le constate dans le récit de l'examen de sa collection par le Bernin, en 1665 (*Relation du voyage du Bernin en France*, composée par Chantelou, publiée par Lud. Lalanne).

PAGE 418. — « L'Épître Liminaire de Monsieur de Chambray » est la dédicace à ses frères ou « Épître », datée du 22 mai 1650, qui tient les premières pages du « Parallèle de l'architecture antique et de la moderne » (Paris, 1650; Bibl. nat., Réserve V. 357). L'ouvrage, orné d'un portrait de Sublet de Noyers, est dédié à sa « très-heureuse Mémoire », mais la dédicace proprement dite, dédiée par Paul Fréart à ses « très-chers frères », Jean et Paul, est un éloge du « Mécenas du siècle » : « ce flambeau de la Vertu » y est proclamé « le plus grand Ministre,

le plus désintéressé, le plus laborieux, le plus effectif, d'une probité si extraordinaire et si éprouvée, si universelle en toutes sortes d'excellentes qualités, et en un mot si unique ». Roland Fréart y loue abondamment « ce fameux et unique peintre Monsieur le Poussin, l'honneur des Français en sa profession et le Raphael de notre siècle ».

PAGE 449, 13^e ligne. — Voir les deux gravures des esquisses pour la *Conversion de saint Paul, Magasin pittoresque* de 1856, p. 196.

FÉLIBIEN : DIVERSES ÉDITIONS. — Nous ferons observer que si le 1^{er} tome des *Entretiens sur les Vies et les Ouvrages des plus excellents Peintres* (Paris, in-4^o) a paru dès 1666 (cote de la Bibl. nat. V. 14660), l'étude sur Poussin appartient au 4^e tome, paru seulement en 1685 (V. 14663), où elle occupe les pages 240 à 411. Nous lui avons emprunté les textes p. 80, 139, 202, 229.

Dans une seconde édition, en 1688, cette étude est dans le tome II; nous l'avons utilisée p. 3, 5, 352, 358, 373.

Enfin, nos citations des p. 11, 61, 89, 180, 208, 266, 306, 318, 403, 411, 412 sont empruntées à l'édition d'Amsterdam, 1706.

ERRATA.

Page 3, note 5, 11^e ligne, lire : Enghien.

Pages 72, note 2; 88, note 1; 124, note 1 : Selon Quatremère de Quincy (éd. de 1824, p. 380), Gaspard Dughet (le Guaspre) « accompagna Poussin dans son voyage en France », et c'est de lui qu'il serait question dans ces lettres. Mais Charles Blanc dit formellement (fascicule du Guaspre, dans *l'Histoire des peintres*, p. 4) que, « d'après ses biographes, le Guaspre ne quitta point l'Italie ». Au lieu de Gaspard, il faut donc lire : Jean Dughet, le secrétaire habituel de Poussin, et le frère de sa femme Anne-Marie Dughet comme du Guaspre lui-même.

Page 123, note 2; page 306, note 2. : Roland Fréart de Chambray, dédicace du *Parallèle de l'architecture antique avec la moderne*, 1650.

Page 250, note 1 : la *Rome ridicule*, de Saint-Amant, est de 1643.

Page 267, lettre 108, sommaire, lire : *M. de Tou*.

Page 291 : ce compte à Chantelou est le *troisième* et non le second.

Page 313, note 1, 6^e ligne, lire : *Ptolémée* son frère, *Auguste*, etc.

BINDING SECT. NOV 18 1968

N Archives de l'art français
6841
A82
n.pér.
t.5

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
